



VADEMECUM

Version intégrale :

www.ffgolf.org

<https://arbitrage.ffgolf.org>

<https://oec.ffgolf.org>

<https://xnet.ffgolf.org>

Fédération française de golf
68, rue Anatole France – 92309 Levallois-Perret CEDEX
Tél. : 01 41 49 77 00
www.ffgolf.org – E-mail : ffgolf@ffgolf.org
Sportif : Tél. : 01 41 49 77 40 – E-mail : sportif@ffgolf.org

1. LES ÉPREUVES FÉDÉRALES.....	10
1.1 RECEVOIR UNE ÉPREUVE FEDERALE.....	11
1.1.1 Définition d'une épreuve fédérale.....	11
1.1.2 Processus de choix des parcours des épreuves fédérales.....	11
1.1.3 Engagements des clubs qui reçoivent une épreuve nationale.....	12
1.2 RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX APPLICABLES À TOUTES LES ÉPREUVES FÉDÉRALES	14
1.2.1 Comité de l'épreuve.....	15
1.2.2 Tableau officiel	15
1.2.3 Contrôle antidopage.....	15
1.2.4 Voitures de golf et autres moyens de transport (motorisés ou non)	15
1.2.5 Interdiction de fumer	16
1.2.6 Abandon et Disqualification.....	16
1.2.7 Recording et enregistrement des scores	16
1.2.8 Cadet, chariot électrique et appareils de mesure de distance	16
1.2.9 Practice et entraînement	17
1.2.10 Changement de cadet	17
1.2.11 Utilisation du téléphone portable et autres dispositifs	17
1.2.12 Droit de Jeu Fédéral.....	18
1.2.13 Règles locales permanentes des épreuves fédérales	19
1.3 REGLEMENTS SPECIFIQUES APPLICABLES AUX EPREUVES FEDERALES INTERCLUBS PAR EQUIPES.....	24
1.3.1 Commun à toutes les formes de compétitions interclubs par équipes.....	25
1.3.2 Règlements spécifiques propres aux épreuves par équipe avec phase finale en match play	29
1.3.3 Règlements spécifiques propres aux épreuves par équipe en stroke play intégral.....	34
1.4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE.....	35
1.4.1 Commun à toutes les formes de compétitions en simple et en double	36
1.4.2 Propre aux épreuves avec phase finale en match play.....	37
1.4.3 Propre aux épreuves uniquement en stroke play	39
1.4.4. Règlements particuliers des épreuves fédérales organisées par les clubs et/ou ligues	41
1.5 ORGANISATION D'UNE ÉPREUVE FEDERALE.....	57
1.5.1 Préconisations et obligations pour les compétitions jeunes.....	58
1.5.2 Jeu lent dans les épreuves amateurs	60
1.5.3 Interruption de jeu et signaux à bras	64
1.5.4 Règles d'Entraînement	66
1.5.5 Définition des catégories d'âges.....	67
1.5.6 Fiche d'urgence médicale.....	68
1.6 RÈGLEMENTS PARTICULIERS DES ÉPREUVES PAR ÉQUIPES.....	69
1.6.1 Par équipes Jeunes	69
1.6.2 Par équipes Dames.....	81
1.6.3 Par équipes Messieurs	103
1-6-4 Autres Épreuves par Équipes	148
1-7 RÈGLEMENTS PARTICULIERS DES ÉPREUVES EN SIMPLE ET EN DOUBLE.....	151
1-7-1 Épreuves en simple Jeunes	151
1-7-2 Épreuves en simple Dames.....	163
1-7-3 Épreuves en simple Messieurs.....	169
1-7-4 Épreuves en double.....	175
1-7-5 Autres épreuves individuelles	180
1-8-1 Épreuves par Équipes.....	182
1-8-2 Épreuves individuelles	195

2.1 CARACTERISATION DU PARCOURS - SCRATCH SCORE STANDARD - HOMOLOGATION - ÉTALONNAGE.....	199
2-1-1 Quelle valeur de référence pour évaluer un parcours ? Le Par total ? Le SSS ?	199
2-1-2 Le par total du parcours	199
2-1-3 Le Scratch Score Standard (SSS).....	200
2-1-4 Homologation des parcours	200
2-1-5 Étalonnage des parcours.....	202
2.2 MESURE DU PARCOURS ET REPERES DE DISTANCE.....	204
2-2-1 Cas d'un trou droit.....	204
2-2-2 Cas d'un trou à changement d'axe de jeu : "dog leg"	205
2-2-3 Cas d'un trou à deux changements d'axe de jeu : "double dog leg"	206
2-2-4 Repères fixes et départs.....	207
2-2-5 Repères sur le terrain.....	209
2-2-6 Piquetage et marquage	210
2.3 PREPARATION DES PARCOURS POUR UNE ÉPREUVE FEDERALE.....	211
3. ORGANISATION D'UNE COMPÉTITION.....	217
3.1 DIFFERENTES FORMES DE JEU.....	217
3-1-1 Match play (Règle de Golf 3.2).....	217
3-1-2 Stroke play (Règle de Golf 3.3).....	217
3-1-3 Compétitions Stableford, Score maximum, Par / Bogey (Règle de Golf 21).....	217
3-1-4 Les différents types de Camps.....	218
3-1-5 Autres formes de jeu officielles et non-officielles.....	218
3-1-6 Recommandations du Comité des Règles pour l'organisation d'un scramble.....	220
3.2 RÈGLEMENT D'UNE ÉPREUVE.....	221
3.3 RÈGLES LOCALES.....	224
3-3-1 Règles Locales permanentes (À faire figurer sur les cartes de score).....	224
3-3-2 Règles Locales temporaires (à ne pas faire figurer sur les cartes de score).....	224
3.4 TIRAGE DES DEPARTS.....	226
3.5 CARTES DE SCORE.....	230
3-5-1 Que doit comporter une carte de score ?	230
3-5-2 Préparation d'une carte de score	232
3.6 MARQUES DE DÉPARTS	235
3-6 -1 Emplacement des marques de départs	235
3-6-2 Marques de départs et séries.....	235
3-6-3 Marques de départs et catégories d'âge	235
3-6-4 Recommandations de la longueur des terrains pour les jeunes	236
3-6-5 Positionnement des marques sur le tertre de départ	237
3-6-6 Recommandations des repères de jeu pour la pratique loisir	238
3.7 EMPLACEMENT DES DRAPEAUX	239
3-7-1 Emplacements des trous.....	239
3-7-2 Indication de la position des drapeaux	241
3-7-3 Mesure de la vitesse des greens - Mode d'emploi du greenvite	244
3.8 DÉPARTS, CADENCE DE JEU ET INTERRUPTION DE JEU.....	245
3-8-1 Départs.....	245
3-8-2 Cadence de jeu	245
3-8-3 Intempéries et interruption de jeu	245
3-8-4 ORGANISATION DES DÉPARTS	246
3.9 RÉSULTATS ET RÉCLAMATIONS.....	252
3-9-1 Contrôle des cartes.....	252
3-9-2 Départage des ex aequo	252

3-9-3 Résoudre les problèmes de règles - décisions	253
4. TEXTES EN VIGUEUR	255
4.1 LE DOPAGE ET LES GOLFEURS	255
4.2 PARIS SPORTIFS EN LIGNE	264
4.3 DONNÉES PERSONNELLES / DONNÉES SPORTIVES.....	265
4.4 DROIT À L'IMAGE	266
4.5 TROUSSE NON MÉDICALE	267
4.6 RÈGLES & DÉCISIONS DU STATUT D'AMATEUR.....	268
4.7 CERTIFICAT MÉDICAL	269
5. ENCADREMENT SPORTIF.....	272
5.1 COMPOSITION, RÔLE ET MISSIONS DU COMITÉ DES RÈGLES.....	272
5.2 COMPOSITION, RÔLE ET MISSIONS DE LA COMMISSION NATIONALE D'ARBITRAGE	273
5.3 ARBITRES : FONCTIONS – CURSUS – FORMATION - EXAMENS.....	274
5.4 ORGANISATEURS BÉNÉVOLES D'ÉPREUVES DE CLUB : FONCTIONS – FORMATION	282
5.5 ANIMATEURS SPORTIFS BÉNÉVOLES DE CLUB : FONCTIONS - COMPÉTENCES - FORMATION...	292
5.6 PRECONISATIONS SELECTIONS DES ÉQUIPES DE CLUBS	296
6. INDEX et MÉRITE NATIONAL	298
6.1 MÉTHODE DE CALCUL DE L'INDEX.....	298
6-1-1 Comment ça marche ?	298
6-1-2 Le scratch score standard (SSS) et le Slope	298
6-1-3 Handicap de jeu en fonction du SSS et du Slope	298
6-1-4 Établissement par la Commission Sportive de Club de la table des coups reçus.....	301
6-1-5 Répartition du handicap de jeu en fonction des coups reçus du parcours.....	301
6-1-6 Calcul de points en stableford	303
6-1-7 Évolution de l'index – LE WORLD HANDICAP SYSTEM.....	304
6-1-8 Gestion des statuts d'un score en compétition officielle.....	310
6-1-9 La gestion centralisée des index	311
6.2 PREMIÈRE SÉRIE NATIONALE ET LICENCE OR.....	312
6.3 MÉRITE NATIONAL DES CLUBS.....	313
6.4 MÉRITE NATIONAL DES ÉCOLES DE GOLF – TROPHEE GERARD CROUZAT-REYNES	316
6-4-1 CHALLENGE NATIONAL DES ÉCOLES DE GOLF	317
6-4-2 Mérite National performance des Écoles de golf - Trophée Gérard Crouzat-Reynes	320
6-5 MÉRITE NATIONAL AMATEUR - TROPHÉE MARIE-CHRISTINE UBALD BOCQUET - TROPHÉE PHILIPPE MARTIN.....	322
6.6 MÉRITE NATIONAL JEUNES	328
6.7 MÉRITE NATIONAL MID-AMATEURS	333
6.8 MÉRITE NATIONAL SENIORS.....	337
6.9 MÉRITE NATIONAL DES AS D'ENTREPRISE	341

ADRESSES UTILES

Nom	Adresse	CP	Ville	Pays	Téléphone	Email	Site Internet
A.E.G.	19 Place de la Croix Blanche PO Box	1066	Epalinges	Suisse	00 41 21 785 70 60	info@ega-golf.ch	http://www.ega-golf.ch
Association des Directeurs de Golf de France	Golf de Saint Nom la Bretèche Rue Henri Frayssineau	78860	Saint-Nom-La- Bretèche		06 13 98 15 58	contact@adgf.org	http://www.adgf.org
AGREF	BP 307	64208	Biarritz		05 59 52 86 52	agref.golf@wanadoo.fr	http://www.agref.org
Association des Seniors Dames de France	60 rue du 19 janvier	92380	Garches		01 47 01 52 52	accueil@asgsdf.org	
Association des Seniors Golfeurs de France	60 rue du 19 janvier	92380	Garches		01 47 41 36 76	accueil@assgf.org inscription@assgf.org	
ffgolf	68 rue Anatole France	92300	Levallois- Perret		01 41 49 77 00	ffgolf@ffgolf.org	http://www.ffgolf.org
PGA France	37 Rue des Bas Rogers	92150	Suresnes		01 34 52 08 46	contact@pgafrance.org	http://www.pgafrance.org
The Royal and Anciens Golf Club of St Andrews	Fife - KY 16 9JD			Scotland	00 44 1 334 460 000		http://www.randa.org

NUMÉROS UTILES

Département Sport Amateur

Téléphone : 01 41 49 77 40

E-mail : sportif@ffgolf.org

E-mail : inscription@ffgolf.org

E-mail : merite@ffgolf.org

E-mail : whs@ffgolf.org

Département Sport Haut Niveau

Téléphone : 01 41 49 77 55

E-mail : hautniveau@ffgolf.org

Département Sport Professionnel

E-mail : golfpro@ffgolf.org

Commission Arbitrage

Téléphone : 01 41 49 77 88

E-mail : arbitrage@ffgolf.org

Service Informatique ffgolf

E-mail : informatique@ffgolf.org

Consultation d'index :

Extranet : <http://xnet.ffgolf.org>

COORDONNÉES DES LIGUES

Nom	Adresse	CP	Ville	Téléphone	*	Site Internet
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	28 rue Édouard Rochet	69008	Lyon	04 78 24 76 61	contact@liguegolfaura.com	https://www.liguegolfaura.com/
BOURGOGNE-FRANCHE COMTÉ	21 rue du Golf	21200	Beaune Levernois	03 80 25 09 72	contact@liguegolfbfc.org	https://liguegolfbfc.org/
BRETAGNE	104 rue Eugène Pottier	35000	Rennes	02 99 31 68 80	contact@liguebretagnegolf.org	www.liguebretagnegolf.org
CENTRE VAL DE LOIRE	1 240 rue de le Bergeresse	45160	Olivet	06 66 08 47 79	contact@golf-centre.fr	www.golf-ligueducentre.com
CORSE	16 rue César Campinchi	20200	Bastia	04 95 32 54 53	secretariat@liguecorsedegolf.org	www.liguecorsedegolf.org
CRD GUADELOUPE	Golf de Saint François Avenue de l'Europe	97118	Guadeloupe	06 90 35 53 82	liguegolf971@gmail.com	
CRD MARTINIQUE	BP 28	97229	Les Trois Ilets	06 96 10 30 00	ffgolfmartinique@gmail.com	
FÉDÉRATION POLYNÉSIE	BP 1 121	98713	Papeete Polynésie Française	00 689 800 58 0	fpg@mail.pf	www.fpg.pf
GRAND EST	Maison Régionale des Sports 13 Rue Jean Moulin BP 7001	54510	Tomblaine	03 83 18 95 34	contact@ligue-golfgrandest.org	https://ligue-golfgrandest.org

HAUTS DE FRANCE	5 rue Jean Jaurès	59650	Villeneuve d'Ascq	03 20 98 96 58	golfhautsdefrance@gmail.com	www.golfhautsdefrance.com/
LA RÉUNION	226 rue Hubert Delisle	97430	Le Tampon La Réunion	02 62 59 94 97	ligue.golf.reunion@wanadoo.fr	www.liguereunionnaisedegolf.net
NORMANDIE	11-12 place Félix Faure	76170	Lillebonne	02 31 28 31 00	contact@liguegolfnormandie.fr	www.liguegolfnormandie.fr
NOUVELLE AQUITAINE	Maison régionale des sports 2 avenue de l'Université	33400	Talence	05 56 57 61 83	contact@ligolfna.com	https://www.ligue-golfna.org
NOUVELLE CALÉDONIE	BP 3581	98846	Nouméa CEDEX Nouvelle Calédonie	00 687 27 26 98	julien_foret@hotmail.fr	www.ligue-de-golf.nc
OCCITANIE	5 allée du Charles Gandia	31200	Toulouse	05 31 61 91 05	contact@liguegolfoccitanie.org	https://www.liguegolfoccitanie.org
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	9 boulevard du 14 juillet	13140	Miramas	04 42 76 35 22	contact@liguegolfpaca.org	www.liguegolfpaca.com
PARIS-ILE-DE-FRANCE	Accueil Central du Golf National 2, Avenue du Golf	78280	Guyancourt	01 30 43 30 32	contact@lgpidf.com	www.lgpidf.com
PAYS DE LOIRE	10 rue de la Fionie ZAC de la Berangerais	44240	La Chapelle sur Erdre	02 40 08 05 06	golfpdl@wanadoo.fr	www.ligue-golf-paysdelaloire.asso.fr

LES INTERRÉGIONS

Composition des Interrégions :

1) SUD OUEST

Nouvelle-Aquitaine

2) OUEST

Bretagne, Centre Val de Loire, Pays de la Loire

3) PARIS - ILE-DE-FRANCE

Paris - Ile-de-France

4) EST

Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est

5) NORD

Hauts-de-France, Normandie

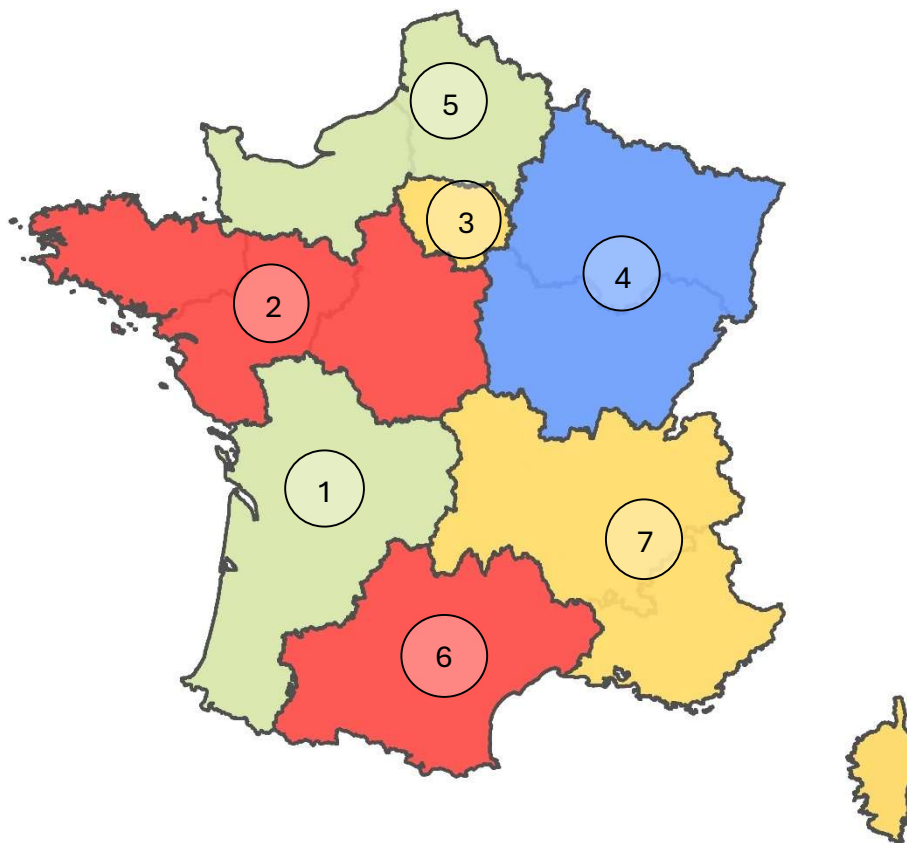
6) SUD

Occitanie

7) SUD EST

Auvergne-Rhône-Alpes, Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur

N.B. : Les départements, territoires et pays ultramarins sont affectés à l'une des Interrégions sur décision de la CSSN.



1. LES ÉPREUVES FÉDÉRALES

PRINCIPALES NOUVEAUTÉS ET MODIFICATIONS

Les principales modifications sont listées ci-après. Elles apparaissent également dans les différentes parties concernées en **jaune**.

Recevoir une épreuve nationale

Mise à jour des sanctions possibles pour clubs qui refusent l'accueil d'une épreuve nationale.

Règlements généraux applicables à toutes les épreuves fédérales

Interdiction de fumer étendue à l'ensemble des épreuves, seules les infractions commises lors d'épreuves ouvertes aux joueurs U21 sont assimilées à une infraction au code de comportement.

Conditions anormales à proximité d'un green. **Règle Locale type F-5.2**

Pour les départs en trois balles, intervalle minimal de 11 minutes entre chaque départ.

Règlements spécifiques applicables aux épreuves fédérales interclubs par équipes

Date limite d'inscription des équipiers fixée à 8 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Mise à jour de la sanction pour remise d'une fiche d'ordre de jeu de simple incomplète sur épreuves où les foursome se jouent le matin et les simples l'après-midi.

En match play le capitaine a libre choix de l'ordre des simples pour l'ensemble des 1^{re} divisions.

Division U16 Filles : 4 joueuses en 2^e Division.

Championnat de France Seniors 2 Dames : Création d'une 1^{re} Division et d'une Promotion. Les clubs n'ayant pas d'équipe U16 auront une majoration du droit d'inscription.

Augmentation de la majoration du droit d'inscription pour les épreuves par équipes Seniors 2 et Seniors 3 à 300€.

Règlements spécifiques applicables aux épreuves fédérales en simple et en double

Mise à jour de la sanction pour non-paiement de droits de jeu.

Cahier des Charges des Grands Prix : modalités de calcul de la catégorie des Grands Prix Elite.

Cahier des Charges des Grands Prix Jeunes : Spécificités Majeurs U14 et Nationaux U12 dans règlements particuliers uniquement.

Cahier des charges des Classics et Grands Prix Mid-Amateurs : formule de jeu score maximum par +4.

Cahier des Charges des Trophées Seniors/Seniors 2 & 3: formule de jeu score maximum par + 4.

Possibilité d'organisation des Trophées Seniors/Seniors 2/ Seniors 3 le weekend.

Majeurs U14 et U12, évolution accompagnement parents/encadrement pendant la reconnaissance, seuls les CTS sont autorisés sur le green d'entraînement en dehors des joueurs.

Internationaux Seniors 2 : ouverture du champ aux Dames.

Création d'une épreuve de Doubles la veille des Internationaux de France Seniors Dames.

Mise à jour des quotas du CFJ.

1.1 RECEVOIR UNE ÉPREUVE FEDERALE

1.1.1 Définition d'une épreuve fédérale

Les épreuves fédérales sont :

- Les épreuves nationales inscrites au Calendrier National Amateur ;
- Les Grands Prix, les Grands Prix Élite ;
- Les Grands Prix Jeunes, les Grands Prix Jeunes Majeurs et les Grands Prix Nationaux U12 ;
- Les Classics et Grands Prix Mid-Amateurs ;
- Les Trophées Seniors, Seniors 2, Seniors 3 et les Grands Prix Seniors Sélectifs ;
- Toutes les épreuves qualificatives du Championnat de France des Jeunes.

1.1.2 Processus de choix des parcours des épreuves fédérales

Toute candidature ne respectant pas cette procédure ne sera pas prioritaire

Remplir le questionnaire d'accueil d'une épreuve nationale (avril-juillet)

↓ ↓

Transmission des candidatures à la Ligue pour avis favorable ou défavorable (juillet)

↓ ↓

Attribution des épreuves en fonction de l'avis de la Ligue et des spécificités du club

↓ ↓

Acceptation du club s'engageant à respecter le cahier des charges des épreuves nationales

Les critères pris en compte sont les suivants :

- Le club doit disposer d'une Association Sportive en son sein
- les capacités du club :
 - Qualité et entretien du parcours
 - Capacité d'accueil du club : Vestiaires, douches et toilettes, chariots, restaurant, etc.
 - Hôtellerie à proximité norme 3 étoiles (trajet pas supérieur à 30 minutes)
- les relations Ligue/Club et Fédération/Club
- les épreuves attribuées les années précédentes

Attention : l'avis favorable de la Ligue la fait se porter garante du respect du cahier des charges par le Club choisi.

Toute personne intervenant dans une procédure de choix de parcours et qui se trouverait dans une situation de conflit d'intérêt ou aurait connaissance d'une telle situation est tenue d'en informer la Ligue ou la ffgolf. Le cas échéant, se déporter (se retirer, y compris physiquement, d'une procédure de décision en présence d'une situation avérée ou potentielle de conflit d'intérêts).

Constitue un conflit d'intérêts toute situation d'interférence entre la fonction exercée au sein de la Ligue ou de la ffgolf et un intérêt personnel, de sorte que cette interférence influe ou paraisse influencer l'exercice loyal de la fonction pour le compte de la Ligue ou de la ffgolf.

1.1.3 Engagements des clubs qui reçoivent une épreuve nationale

1. Organisation sportive

Heures d'ouverture : 1 heure avant le 1er départ (vestiaires - practice - proshop - bar avec petit-déjeuner).

Restauration : La mise en place d'un buffet pour l'organisation d'une épreuve par équipes est recommandée.

Voiturettes : Le club doit fournir un nombre suffisant de voiturettes afin que chaque arbitre en dispose d'une y compris pour la préparation du parcours.

Leur utilisation est réservée aux membres du Comité de l'épreuve et à l'organisation ; toute autre utilisation nécessite l'autorisation préalable du Comité.

Chariots : Un minimum de 50 chariots doit être disponible.

Signaux sonores pour interruption et reprise de jeu : Il est impératif que trois cornes de brume, en bon état de fonctionnement, soient disponibles pour l'émission de ce type de signaux.

Starter : Le club doit prévoir un nombre suffisant de starters pour toute la durée de la compétition.

Journée d'entraînement : Les joueuses et joueurs participant à la compétition disposent d'un accès prioritaire et gratuit au parcours la veille du premier tour, dans les créneaux horaires fixés par le club. Par équipes : chaque équipe peut réserver au maximum 2 départs de reconnaissance (8 personnes). Les autres joueurs de l'équipe peuvent s'entraîner, mais uniquement sur des départs non réservés à l'avance.

Tableau officiel : Le club doit installer, à proximité du secrétariat, un tableau officiel d'au minimum 2 × 1 m destiné à l'affichage de l'ensemble des règlements et informations relatifs à la compétition.

Départs : un certain nombre d'épreuves peuvent nécessiter l'organisation de départs simultanés de 2 trous différents, notamment du trou n° 1 et du trou n° 10.

Les compétiteurs doivent disposer d'au moins 45 minutes d'échauffement et de practice avec une visibilité acceptable.

Départs membres ou green-fees : Tout départ de membres ou de joueurs extérieurs (green-fees) ne pourra avoir lieu qu'avec l'accord préalable du Comité de l'épreuve et ne devra en aucun cas perturber le déroulement de la compétition. Ces départs pourront être annulés si les conditions de jeu l'exigent.

Recording : Le club doit mettre à disposition une salle ainsi qu'une personne dédiée à la gestion du recording. Il est recommandé aux clubs d'associer un OBEC à l'organisation de l'épreuve.

Trophées et coupes : Ils sont remis aux vainqueurs lors de la remise des prix, puis conservés par la ffgolf.

Surveillance sanitaire des compétitions : Le club hôte doit assurer la coordination avec les services de secours qui doivent être informés de l'organisation de la compétition.

Dans le cadre des compétitions organisées par la fédération, la Commission médicale fédérale (COMED) rappelle que les moyens humains et matériels à mettre en œuvre doivent être adaptés à l'importance de la manifestation (nombre et âge des compétiteurs, nombre de spectateurs, type de locaux, etc).

Dans tous les cas, la COMED rappelle qu'il appartient à l'organisateur de la compétition de prévoir la surveillance sanitaire lors du tournoi dont :

- un téléphone accessible avec affichage à proximité des numéros d'appel du SAMU, des pompiers et du responsable du site ;

1-1 RECEVOIR UNE ÉPREUVE FEDERALE

- un affichage spécifique concernant les risques canicules et sanitaires en fonction des problématiques du moment ;
- une personne autorisée à intervenir sur le terrain de la compétition, notamment pour des blessures minimales ;
- informer les arbitres de la présence ou non de médecins et/ou d'auxiliaires médicaux ;
- un nécessaire médical de premier secours à un emplacement spécifique accessible près des zones de jeu et à l'abri du public en vue des premiers soins à apporter en cas d'accident ;
- un local spécifique dédié et une voiturette mise à disposition en cas de présence d'un médecin pour la surveillance du tournoi.

Les clubs accueillant une épreuve fédérale doivent disposer d'au moins un défibrillateur entièrement automatique en état de marche (recommandation deux Défibrillateurs Automatisés Externes : club house et trou numéro 9) et d'une formation effective de son personnel à son utilisation. Nous rappelons que l'état actuel de la réglementation encourage fortement les clubs de sports à assurer la formation de leurs collaborateurs aux gestes qui sauvent.

- les Clubs accueillant une épreuve fédérale doivent avoir au moins une personne (salariée ou bénévole) ayant suivi une sensibilisation aux gestes qui sauvent ou titulaire d'une qualification aux « premiers secours ».

2. Organisation financière

PARTICIPATION DU CLUB

Parcours, voiturettes, locaux, matériel informatique et starter : Mis gracieusement à la disposition du Comité de l'épreuve et des arbitres pour toute la durée de l'épreuve incluant la période de préparation.

Journée d'entraînement la veille de la compétition : Les participants bénéficient d'un accès gratuit au parcours lors de la journée officielle d'entraînement. En cas d'entraînement anticipé, les conditions tarifaires sont fixées par le Club, une réduction sur le tarif des green-fees étant conseillée.

PARTICIPATION FÉDÉRALE

Subvention : Le club reçoit, le mois suivant l'épreuve, une subvention forfaitaire de 825 € (410 € pour les épreuves de pitch & putt et pour les matchs des équipes de France ; 410 € pour les quadrangulaires) par journée de compétition.

Prise en charge du staff ffgolf et Arbitres Fédéraux ou de Ligue : La ffgolf prend en charge le déplacement, l'hébergement et la restauration du staff ffgolf et des arbitres.

Frais de cocktail de remise des prix : La Fédération participe aux frais d'un cocktail de remise des prix pour un maximum de 305 € TTC (250 € TTC pour les matchs des équipes de France et pour les quadrangulaires) sur production d'une facture accompagnée de pièces justificatives détaillées.

3. Préparation du parcours

Tontes, hauteurs et fréquences : Voir chapitre 2.3 préparation des parcours pour une épreuve fédérale.

Piquetage et Règles Locales ; position des drapeaux et des marques de départs : Le Comité de l'épreuve est responsable de ces préparations.

4. Partenaires

Le club doit permettre d'installer tous les visuels en rapport avec les partenaires liés à une compétition que ce soit sur le practice, le parcours ou dans le club house (panneaux, oriflammes, etc.). Dans le cas où une marque concurrente est partenaire du club qui reçoit une compétition, la Fédération s'autorise à déplacer ou masquer les éléments publicitaires pendant toute la durée du tournoi.

1.2 RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX APPLICABLES À TOUTES LES ÉPREUVES FÉDÉRALES

Ce règlement est complété par :

- Les règlements spécifiques applicables aux épreuves fédérales : interclubs par équipes, simple et double ;
- Les règlements particuliers de chaque épreuve fédérale.

Les conditions des règlements spécifiques et des règlements particuliers prévalent sur celles de ce règlement.

DÉROULEMENT des ÉPREUVES

1. Comité de l'épreuve
2. Tableau officiel
3. Contrôle antidopage
4. Voiturettes de golf et autres moyens de transport (motorisés ou non)
5. Interdiction de fumer
6. Abandon et **Disqualification**
7. Recording et enregistrement des scores
8. Cadet, chariot électrique et appareils de mesure de distance (épreuves jeunes)
9. Practice et entraînement
10. Changement de cadet
11. Utilisation du téléphone portable et autres dispositifs
12. Droit de Jeu Fédéral
13. Règles locales permanentes des épreuves fédérales

Les informations suivantes sont détaillées dans les règlements spécifiques de chaque épreuve :

- Les Conditions de participation ;
 - Les frais et conditions d'engagements ;
 - Non-participation et infractions ;
 - Les formes de jeu.
-

1.2.1 Comité de l'épreuve

Le Comité de l'épreuve est désigné par la personne en charge de l'Administration du Tournoi. Les membres du Comité ne doivent pas disputer l'épreuve ni être cadet d'un joueur.

Compétitions par équipes : aucun représentant d'un club engagé ne doit figurer au Comité, à l'exception du Directeur du club hôte. En l'absence de Directeur, le Président de l'AS peut figurer au Comité.

Cette disposition ne s'applique pas aux arbitres.

Compétitions fédérales individuelles : le Comité doit comprendre, a minima, un représentant du club hôte, la personne désignée pour assurer l'Administration du Tournoi et au moins un arbitre. Les procédures applicables au Comité sont définies dans le Guide Officiel (page 384 et suivantes).

Dans le cadre défini par les Règles de Golf, seuls les arbitres désignés pour l'épreuve par la Ligue ou par la Commission Nationale d'Arbitrage selon les cas, ont autorité pour donner une décision sur les Règles, qu'ils fassent ou non partie du Comité de l'épreuve.

Pour une épreuve nationale, en cas de circonstances exceptionnelles uniquement, le Comité peut, avec l'accord préalable de la Direction Sportive ffgolf, modifier la forme de jeu, annuler l'épreuve ou en ajuster la durée à un nombre de jours différent de celui prévu au règlement particulier. À défaut de cet accord, les résultats pourraient être invalidés.

Le club hôte doit assurer la coordination avec les services de secours qui doivent être informés de l'organisation de la compétition. Le Comité de l'épreuve une fois sur place doit s'assurer que cette coordination a bien été organisée.

1.2.2 Tableau officiel

Les joueurs et capitaines sont tenus de consulter le tableau officiel pour prendre connaissance de toute information ou modification concernant le règlement et le déroulement de l'épreuve. Seules les informations publiées physiquement ou en ligne font foi.

1.2.3 Contrôle antidopage

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire. En cas de contrôle positif ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur et son équipe pourront être sanctionnés par l'AFLD (Voir § 4.1 du Vademecum).

Des contrôles par voie de prélèvements sanguins peuvent se dérouler. De tels contrôles sur des mineurs ne peuvent être faits que sur présentation d'une autorisation écrite des représentants légaux. L'absence d'une telle autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer aux compétitions pour une durée de deux ans.

1.2.4 Voiturettes de golf et autres moyens de transport (motorisés ou non)

Leur utilisation par les joueurs, leurs cadets, les capitaines et toute personne autorisée à donner des conseils est interdite durant toute la durée de l'épreuve, y compris pour l'entraînement entre les tours. Leur utilisation est limitée aux seuls membres du Comité de l'épreuve et à l'organisation. Toute autre utilisation est soumise à l'autorisation du Comité de l'épreuve.

Le Comité de l'épreuve peut, sous réserve de faisabilité, autoriser les joueurs en situation de handicap titulaires d'un « medical pass » EDGA mentionnant « buggy : yes » à jouer en voiturette. La demande doit être adressée au club organisateur et/ou au responsable de l'administration du tournoi au plus tard à la date de clôture des inscriptions. Les justificatifs devront être transmis au Comité après la publication de la liste des joueurs retenus. Si le joueur ne dispose pas du justificatif de son medical pass, la liste des titulaires pourra être sollicitée auprès de la fédération. La décision du Comité de l'épreuve en la matière est sans appel. Cette

1.2 RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX APPLICABLES À TOUTES LES ÉPREUVES FÉDÉRALES

disposition ne s'applique pas aux capitaines ni aux donneurs de conseils qui ne peuvent en aucun cas être autorisés à utiliser un moyen de transport.

En dehors des épreuves exclusivement réservées aux jeunes U21, l'utilisation de voiturettes ou d'autres moyens de transport est autorisée lors de la journée officielle de reconnaissance, pour les joueurs comme pour leurs accompagnateurs, sauf décision contraire du Comité de l'épreuve.

Toute infraction à ce règlement sera notifiée au joueur et sera considérée comme une infraction au Code de comportement.

1.2.5 Interdiction de fumer

Conformément au décret 2025-582, le code de la santé publique prévoit désormais une interdiction de fumer dans tous les équipements sportifs et leurs abords publics pendant leurs heures d'ouverture. Cette interdiction concerne de fait toutes les compétitions fédérales. Les contrevenants s'exposent à une sanction pénale prévue par la loi.

De plus, dans les épreuves ouvertes aux jeunes (U21), toute infraction des joueurs, de leurs cadets, des capitaines et des donneurs de conseils sera assimilée à une infraction au Code de comportement, le Comité se prononcera sur le niveau sanction.

1.2.6 Abandon et Disqualification

Si un joueur interrompt le jeu et que le Comité considère sa raison valable, il n'y a pas de pénalité, sinon le joueur est **disqualifié**.

Ce statut pourra être changé en « abandon justifié » sur présentation d'un certificat médical au Comité de l'épreuve.

Pendant le déroulement d'un tour, si le Comité est amené à disqualifier un joueur, le joueur pourra s'il le souhaite, terminer le tour, sauf décision du Comité lui demandant de quitter immédiatement le parcours.

Le Comité n'autorisera pas un joueur à débiter un tour si sa **disqualification** a été prononcée au préalable.

1.2.7 Recording et enregistrement des scores

Afin d'éviter tout litige, les joueurs d'un groupe devront impérativement se présenter ensemble au recording, et ce dès la fin du dernier trou. Les joueurs non présents avec les autres joueurs seront considérés comme n'ayant pas rendu leur carte.

La carte sera considérée comme rendue lorsque le joueur aura quitté la zone de recording. Cela implique que les joueurs ont intérêt à attendre que leur carte ait été vérifiée et éventuellement enregistrée sur ordinateur avant de quitter la zone de recording.

1.2.8 Cadet, chariot électrique et appareils de mesure de distance

1. Cadet

Lors d'un tournoi exclusivement réservé aux jeunes U21, les cadets ne sont pas autorisés.

Exception : Pour les Internationaux de France U21 Filles, les Internationaux de France U18 Garçons et les divisions / promotions U16 Filles et Garçons, les équipiers ou les compétiteurs sont autorisés à caddayer à l'exclusion de toute autre personne.

Pénalité :

- Stroke play et match play : **pénalité générale** pour chaque trou au cours duquel une infraction s'est produite.

Si l'infraction se produit entre le jeu de 2 trous, la pénalité s'applique au trou suivant.

2. Chariot électrique

Lors d'un tournoi exclusivement réservé aux jeunes U21, les chariots électriques ne sont pas autorisés.

Pénalité :

- Stroke play : **pénalité générale** pour chaque trou au cours duquel une infraction s'est produite.
Pénalité maximale par tour : 4 coups ;
- Match play : **pénalité d'ajustement**, déduction d'un trou pour chaque trou où une infraction s'est produite, avec une déduction maximale de 2 trous par tour.

Stroke play et match play : si l'infraction se produit entre le jeu de deux trous, la pénalité s'applique au trou suivant.

3. Appareils de mesure de distance

Lors d'un tournoi exclusivement réservé aux jeunes U21, un joueur ne doit, pendant un tour, obtenir aucune information issue d'un dispositif électronique de mesure de distance, que cette donnée soit relevée par lui-même ou transmise par une autre personne. Le club doit donc prévoir sur les par 4 et par 5, un marquage au sol (50 m, 100 m, 150 m), ce dernier doit être effectif dès la partie de reconnaissance officielle.

Pénalité :

- Stroke play et match play :
1re infraction : **pénalité générale**
2e infraction : **disqualification**

1.2.9 Practice et entraînement

Lors des journées d'entraînement sur le parcours, sous réserve que la partie suivante n'attende pas, un joueur peut :

- s'il manque le green, rejouer une autre balle ;
- réaliser trois approches maximum depuis le bord du green à condition de ne pas endommager le parcours ;
- dans les bunkers situés autour du green, il ne peut effectuer qu'un seul coup en direction du green. Tous les autres coups doivent être joués dans une autre direction ;
- faire 3 putts d'entraînement ;

En dehors de ces cas précis, le joueur n'est pas autorisé à rejouer un coup. Toute infraction à ce règlement sera considérée comme une infraction au Code de comportement.

1.2.10 Changement de cadet

Le joueur peut changer de cadet pendant un tour, mais il ne doit pas le faire temporairement dans le seul but d'obtenir un conseil du nouveau cadet (Règle 10.3a). Le fait de changer de cadet juste pour donner un conseil sur un green sera considéré comme contraire à l'esprit de cette Règle.

Pénalité pour infraction : **Pénalité générale** pour chaque trou où l'infraction a été commise.

1.2.11 Utilisation du téléphone portable et autres dispositifs

Le joueur et le cadet sont autorisés à utiliser leur téléphone portable pour joindre le Comité de l'épreuve, consulter tous les documents de l'épreuve et le livescoring. Toute autre utilisation du téléphone doit se faire dans le respect de la Règle 4-3 et du code de comportement.

Pendant un tour, un joueur ne doit pas écouter ou regarder un contenu de quelque nature que ce soit sur un appareil audio ou vidéo personnel. En cas d'infraction, les **pénalités** de la Règle 4-3 s'appliquent.

1.2.12 Droit de Jeu Fédéral

Les catégories d'épreuves soumises au droit de jeu fédéral sont listées ci-dessous :

- Les épreuves fédérales individuelles ou en double et qui comptent pour un des Mérites, parmi lesquelles : les Grands Prix, Grands Prix Jeunes, Grands Prix Jeunes Majeur U14, Grands Prix Nationaux U12, Classics Mid-Amateurs, Grands Prix Mid-Amateurs, Trophées Seniors, Grands Prix Seniors Sélectifs, Trophées Seniors 2 / 3, tous les 'Championnats de France' individuels ;
- Tous les 'Internationaux de France' individuels et en double ;
- Les finales (inter)régionales pour la qualification au Championnat de France des Jeunes.

Sont exemptées de droit de jeu fédéral :

- Toutes les compétitions jouées dans les territoires ultramarins ;
- Les épreuves départementales comptant pour le Mérite Jeunes ;
- L'épreuve de ligue choisie par cette dernière pour être intégrée dans chaque Mérite ;
- Les compétitions affinitaires (ex : Championnat de France des Métiers du golf, Championnat des Métiers de la sécurité...) ;
- Les compétitions scolaires et universitaires ;
- Les compétitions du golf d'Entreprise ;
- Les compétitions Paragolf ;
- Les épreuves fédérales par équipes ;
- Et toutes les autres compétitions qui comptent pour l'index mais pas pour les Mérites.

Le droit de jeu fédéral est valide pour l'année en cours et peut être réglé soit via l'espace My FFGolf, soit directement à l'accueil d'un golf, pour un montant de 40 euros.

1.2.13 Règles locales permanentes des épreuves fédérales

Les dispositions suivantes s'appliquent à toutes les épreuves fédérales amateur et font référence aux Règles de Golf applicables au 1er janvier 2023. Voir le Guide Officiel pour les références à des Règles Locales Types.

1. Hors-limites (Règle 18.2)

Au-delà de tous murs définissant les limites du parcours.

Une balle venant reposer au-delà d'une route définissant un hors-limites est hors-limites même si elle repose sur une autre partie du parcours (Règle locale Type A-5).

Toute porte fermée fixée à des murs ou des clôtures de hors limites fait partie de l'élément de limites, le dégagement n'est pas autorisé pour une telle porte selon les Règles 15.2 ou 16.1. Mais une porte ouverte n'est pas considérée comme faisant partie de l'élément de limites et peut être fermée ou mise dans une position différente (Règle locale type F-26).

2. Zones à pénalité (Règle 17)

Si la balle a franchi en dernier lieu la lisière d'une zone à pénalité rouge qui coïncide avec une limite du parcours et repose dans cette zone, comme option de dégagement supplémentaire avec **un coup de pénalité**, le joueur peut dropper la balle d'origine ou une autre balle sur le côté opposé de la zone à pénalité (Règle locale type B-2.2).

3. Conditions anormales du parcours (y compris obstructions inamovibles) (Règle 16)

a. Terrains en réparation

- (a) Toutes zones délimitées par des pointillés ou des lignes blanches ou bleues et/ou par des piquets.
- (b) Toute zone de terrain endommagé (à la suite par ex. du passage de spectateurs ou d'un véhicule) qui est considérée comme anormale par un arbitre (Règle locale type F-4).
- (c) Dans la zone générale, les joints entre les plaques de gazon sont assimilés à des terrains en réparation. Lors du dégagement, tous les joints situés dans une même zone de plaques de gazon sont considérés comme le même joint. L'interférence uniquement pour le stance n'existe pas, le dégagement sera refusé. (Règle locale type F-7).
- (d) Les drains gravillonnés.
- (e) Les ravines dans les bunkers.

b. Trou d'animal

L'interférence n'existe pas si un trou fait par un animal interfère uniquement avec le stance du joueur. Le dégagement sera refusé.

c. Obstructions inamovibles

- (a) Les zones délimitées par des lignes blanches et contiguës à des obstructions inamovibles sont considérées comme faisant partie de l'obstruction ;
- (b) Les zones de jardins paysagés (et tout ce qui y pousse) qui sont entourées par une obstruction inamovible, doivent être traitées comme une seule et même obstruction ;
- (c) Les routes et chemins couverts de copeaux de bois ou de paillis. Chaque copeau individuellement est un débris ;
- (d) Les tuyaux d'irrigation goutte à goutte fixés au sol sont des obstructions inamovibles. L'interférence uniquement pour le stance n'existe pas. Le dégagement sera refusé.

d. Conditions anormales à proximité d'un green

La Règle Locale type F-5.2 est en vigueur comme suit :

Lorsque la balle et la condition anormale se trouvent toutes deux dans une partie de la zone générale tondue à hauteur de fairway ou moins, le joueur peut se dégager conformément à la Règle 16.1b.

1.2 RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX APPLICABLES À TOUTES LES ÉPREUVES FÉDÉRALES

La condition anormale doit :

1. Être sur la ligne de jeu du joueur,
2. Être située sur le green ou à deux longueurs de club ou moins du green, et
3. La balle doit être à deux longueurs de club ou moins de l'obstruction.

L'interférence selon cette Règle Locale s'applique à toutes les obstructions et aux terrains en réparation identifiés comme tels par le Comité.

4. Animal non défini comme un détritrus à proximité de la balle

Un animal non défini comme étant un détritrus peut être retiré. Si la balle se déplace il n'y a pas de pénalité, et la balle doit être remplacée (Règle locale type E-13).

5. Dropping Zones

Quand une dropping zone a été marquée, elle constitue une option de dégagement supplémentaire. La dropping zone est une zone de dégagement (Règle 14.3). Une balle doit être droppée dans cette dropping zone de dégagement et venir y reposer (Règles locale type E-1).

6. Partie intégrante

- (a) Dans les bunkers les géotextiles entre le sable et le sol lorsqu'ils sont dans leur position d'origine.
- (b) Les murs de soutien et les palplanches/berlinoises lorsqu'ils sont situés dans des zones à pénalité.
- (c) Les murs de soutien, les palplanches/berlinoises et les empilements de gazon artificiel lorsqu'ils sont situés sur les parois des bunkers, mais de tels objets ne font pas partie du bunker.

7. Liste des têtes de driver et des balles conformes (Règle 4)

Les listes en vigueur des têtes de driver et des balles conformes sont établies par le R & A (voir *Equipment Rules* sur le site randa.org) (Règles locales types G-1 et G-3).

Pénalité pour avoir joué un coup avec un driver ou une balle non conforme : Disqualification

8. Cadence de jeu (Règle 5.6)

a. Infraction durant le tour :

Sauf circonstances atténuantes, un groupe peut être chronométré lorsqu'il est hors position :

- pour le premier groupe, s'il dépasse le temps imparti fixé par le Comité ;
- pour le deuxième et les suivants, s'il dépasse ce temps **et** qu'il a perdu son intervalle de départ avec le groupe précédent.

À compter du début du chronométrage, tout coup joué en plus de 40 secondes constitue une « faute de temps ».

À tout moment, si un arbitre constate qu'un joueur met plus de 80 secondes pour jouer un coup, un avertissement officiel lui sera adressé. Le joueur sera également informé que le Comité pourra, à tout moment, déclencher un chronométrage individuel, même si son groupe n'est pas hors position.

Pénalités pour infraction à la cadence de jeu

1^{re} faute de temps : Avertissement officiel d'un arbitre
et information du groupe que toute nouvelle faute de temps d'un joueur sera pénalisée

2^e faute de temps : **Un coup de pénalité**

3^e faute de temps : **Pénalité générale supplémentaire**

4^e faute de temps : **Disqualification**

Notes :

1. Le chronométrage commence dès que l'arbitre estime que c'est au tour du joueur de jouer et que celui-ci peut le faire sans aucune gêne ni distraction.
2. Le chronométrage d'un groupe cesse dès qu'il est revenu en position et l'arbitre doit en informer les joueurs.

1.2 RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX APPLICABLES À TOUTES LES ÉPREUVES FÉDÉRALES

3. Tout joueur ayant commis une ou plusieurs fautes de temps conserve ces infractions pendant toute la compétition.

b. Au Recording :

Il est de la responsabilité de chaque groupe de terminer son tour dans le temps imparti.

Au recording, **tous les joueurs du groupe encourent un coup de pénalité sur le trou n° 18 pour infraction à la Règle 5.6** (Retard déraisonnable ; cadence de jeu rapide) :

- Pour le 1er groupe, s'il a dépassé le temps imparti de plus de 10 minutes.
- Pour les autres groupes :
 - Si le groupe a dépassé le temps imparti de plus de 10 minutes **ET** ;
 - Si l'intervalle de temps à l'arrivée avec le groupe précédent dépasse de plus de 10 minutes l'intervalle qui existait au départ entre les deux groupes.

Note :

Le Comité, après avoir entendu les joueurs, pourra retenir des circonstances atténuantes dans des cas très particuliers qu'il lui appartiendra de définir et d'apprécier.

Dans les épreuves fédérales en stroke play, les recommandations concernant le « Prêt ? Jouez ! » s'appliquent.

9. Interruption et reprise du jeu (Règle 5.7)

Interruption immédiate en cas de danger imminent : un signal sonore prolongé.

Interruption pour une situation non dangereuse : trois signaux sonores consécutifs.

Reprise du jeu : deux signaux sonores consécutifs.

Lors d'une interruption immédiate, toutes les zones d'entraînement sont aussitôt fermées. Les joueurs qui s'entraînent sur des zones d'entraînement fermées doivent immédiatement cesser leur entraînement sous peine de **Disqualification**. Cette disposition s'applique également aux joueurs qui n'ont pas encore pris le départ.

10. Moyens de transport

Pendant un tour, un joueur, un cadet, un capitaine ou une personne autorisée à donner des conseils ne doit pas se déplacer à l'aide d'un quelconque moyen de transport motorisé ou non sauf si cela est autorisé ou approuvé ultérieurement par le Comité.

Un joueur qui joue ou a joué selon coup et distance est autorisé à utiliser un moyen de transport motorisé pour se rendre à l'endroit où le coup précédent a été joué et/ou en revenir (Règle locale type G-6).

Pénalité pour infraction du joueur ou de son cadet :

Pénalité générale pour chaque trou où l'infraction est commise.

Si l'infraction se produit entre le jeu de 2 trous, la pénalité s'applique au trou suivant.

Pénalité pour infraction du capitaine ou de la personne autorisée à donner des conseils :

1^{re} infraction : avertissement officiel

2^e infraction : exclusion du parcours

3^e infraction : **disqualification** de l'équipe

Lors d'une compétition comportant plusieurs tours, une pénalité encourue par le capitaine ou la personne autorisée à donner des conseils durant un tour sera conservée durant toute la durée de la compétition.

11. Conseil dans une compétition par équipes (Règle 24)

Le capitaine de l'équipe est autorisé à donner des conseils. Chaque équipe peut également désigner un donneur de conseils supplémentaire. Ces personnes pourront donner des conseils aux membres de leur équipe, dans les conditions prévues par la Règle 24.4.

Le capitaine et le donneur de conseils doivent être déclarés auprès du Comité sur la fiche de composition d'équipe avant le début de la compétition.

1.2 RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX APPLICABLES À TOUTES LES ÉPREUVES FÉDÉRALES

Si le capitaine ou le donneur de conseils est aussi joueur, il ne peut, pendant qu'il joue, donner un conseil à un coéquipier autre que son partenaire (Règle 10.2). (Règles locales types H-2 et H-3).

12. Rendre la carte de score (Règle 3.3)

La carte de score d'un joueur est officiellement rendue au Comité lorsque le joueur a quitté la zone de recording.

13. Résultats et fin d'une compétition

a. Match play

Le résultat d'un match est officiel quand il a été enregistré par le Comité de l'épreuve.

b. Stroke play

Le résultat d'une compétition est définitif lorsque les résultats ont été officiellement proclamés.

14. Code de comportement (Règle 1.2)

Les infractions et pénalités encourues sont les suivantes :

(a) Négliger le parcours

Entrent dans cette catégorie les comportements qui ne préservent pas l'intégrité du parcours tels que :

- Pénétrer dans une zone dans laquelle il est interdit de pénétrer ;
- Ne pas replacer systématiquement les divots ;
- Ne pas ratisser les traces de pas dans les bunkers ;
- Ne pas respecter les règles d'entraînement lors de la reconnaissance ;
- Ne pas relever les pitches sur le green ;
- Ne pas replacer les équipements du parcours (piquets, panneaux, marques de 135 m...) ;
- Laisser tomber le drapeau sur le green sans ralentir sa chute ;
- Abandonner des déchets.

(b) Écart de Langage

Entrent dans cette catégorie les manifestations verbales qui ne préservent pas le calme qui devrait habituellement régner dans une partie de golf.

Les insultes et les menaces peuvent être considérées comme des infractions graves et entraîner directement une **disqualification**, éventuellement suivie d'une poursuite devant la Commission de discipline de la ffgolf.

Une insulte envers un arbitre ou un membre du Comité peut entraîner une exclusion immédiate du parcours.

(c) Code vestimentaire

Il est attendu des joueuses et joueurs qu'ils respectent le code vestimentaire du club d'accueil de la compétition et, à défaut, une tenue correcte est exigée. Pour les interclubs, il est souhaitable que les équipiers portent la tenue de leur club.

En cas d'écart manifeste avec le code vestimentaire, le joueur ou la joueuse pourra être invité à quitter le parcours.

(d) Écart de Comportement

Entrent dans cette catégorie les comportements qui n'ont pas leur place sur un parcours de golf, tels que.

- Ne pas respecter l'interdiction de fumer **sur une épreuve à laquelle des jeunes de moins de 18 ans sont susceptibles de participer** ;
- Gêner les autres joueurs en faisant du bruit, en téléphonant etc. ;
- Jeter un club ;
- Frapper de colère son équipement (avec un club ou avec ses pieds) ;
- Dégrader le sol en donnant des coups de clubs ;
- Remettre violemment le drapeau dans le trou ;
- Être sous l'emprise de l'alcool ou de substances illicites.

1.2 RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX APPLICABLES À TOUTES LES ÉPREUVES FÉDÉRALES

Une grave faute de comportement peut entraîner une application directe de la **pénalité générale**, voire de la **disqualification**, éventuellement suivie d'une poursuite devant la Commission de discipline de la ffgolf. Les pénalités encourues liées à l'usage de substances illicites ne préjugent en rien des sanctions qui pourraient être appliquées conformément au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la ffgolf.

Exemples d'actions d'un joueur susceptibles d'être considérées comme une grave faute de comportement:

- Briser délibérément un élément de son propre équipement ou de l'équipement du parcours (par exemple, des marques de départ, etc.) ;
- Causer délibérément un grave dommage à un green ;
- Être en désaccord avec la préparation du parcours et, de sa propre initiative, déplacer des marques de départ ou des piquets de hors-limites ;
- Jeter un club en direction d'un autre joueur ou d'un spectateur ;
- Déconcentrer délibérément d'autres joueurs pendant qu'ils jouent des coups ;
- Enlever des débris ou des obstructions amovibles afin de désavantager un autre joueur après que celui-ci lui a demandé de les laisser en place ;
- Refuser à plusieurs reprises de relever une balle au repos gênant un autre joueur en stroke play ;
- Refuser délibérément de se conformer aux Règles et à l'esprit du jeu et, ce faisant, potentiellement tirer un avantage significatif, même en sachant qu'une pénalité s'applique pour l'infraction commise ;
- Commettre une agression physique.

Pénalités pour infraction au Code de comportement :

- en stroke play (Sections a, b, c) :

Le Comité de l'épreuve, en fonction de la gravité de l'infraction, aura le choix d'appliquer les pénalités suivantes : avertissement, **un coup de pénalité**, **pénalité générale** ou **disqualification**.

- en match play (Sections a, b, c) :

L'arbitre, en concertation avec le Comité de l'épreuve, en fonction de la gravité de l'infraction, aura le choix d'appliquer les pénalités suivantes : avertissement, **un coup de pénalité**, ajustement du score du match par déduction d'un trou ou **disqualification**.

Hormis l'avertissement officiel, l'application des pénalités mentionnées ci-dessus relève exclusivement du Comité ou en match play d'un arbitre mandaté par le Comité. Lors d'une compétition sur plusieurs tours, toute pénalité encourue lors d'un tour demeure valable pour l'ensemble de l'épreuve. Les pénalités pour infractions au code de comportement sont cumulatives.

En cas d'infraction constatée entre deux trous, la pénalité s'applique au trou juste terminé.

Le joueur est responsable du comportement de son cadet.

Tout capitaine ou personne autorisée à donner des conseils qui ne respecte pas le code de comportement sera pénalisé comme suit : 1^{re} infraction : Avertissement officiel, 2^e infraction : Exclusion du parcours, 3^e infraction : **Disqualification** de l'équipe.

En cas d'infraction au code du comportement par un spectateur, un accompagnateur, ou un parent, celui-ci pourra être convoqué devant le Comité de l'épreuve qui pourra, même en son absence, lui signifier de quitter le club. Cette décision sera notifiée au Directeur du club qui aura toute autorité pour la faire appliquer.

Pendant toutes les périodes d'entraînement, y compris la journée de reconnaissance officielle, le code de comportement est en vigueur et les pénalités encourues s'appliqueront au prochain trou à jouer de la compétition.

Le non-respect des règles d'entraînement spécifiées dans le Vademecum sera considéré comme une faute de comportement.

15. Décision du Comité

La qualification d'infraction grave aux Règles (telle que jouer d'un mauvais endroit) ou au Code de comportement relève d'une décision du Comité prise à la majorité de ses membres.

1.3 RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES APPLICABLES AUX ÉPREUVES FÉDÉRALES INTERCLUBS PAR ÉQUIPES

Ces règlements prévalent sur les règlements généraux des épreuves fédérales. Ils sont complétés par les règlements particuliers de chaque épreuve fédérale par équipes.

Les règlements particuliers prévalent sur les règlements spécifiques.

Tous les règlements sportifs peuvent être modifiés par la CSSN.

Sommaire

1.3.1 Commun à toutes les formes de compétitions interclubs par équipes

1. Conditions de participation
 - Pour les clubs*
 - Pour les équipiers*
 - Pour les Capitaines et les personnes autorisées à donner des conseils*
2. Gestion de l'épreuve
 - Inscriptions et droits d'engagement*
 - Forfait avant le début de l'épreuve*
 - Ordre des départs et entraînements*
 - Réunion des capitaines*
 - Départage en cas d'égalité*
3. Infractions aux règlements ; Disqualification d'une équipe

1.3.2 Règlements spécifiques propres aux épreuves par équipe avec phase finale en match play

1. Phase de qualification en stroke play

2. Phase finale en match play

Tableau de match play
Forme de Jeu
Match play : Fiche d'ordre de jeu
Match play : foursomes
Match play : simples
Match play : forme de jeu réduite
Respect de l'Ordre de jeu
Équipiers absents
En cas d'égalité

3. Intempéries et circonstances exceptionnelles
 - Impact sur la qualification en Stroke play*
 - Impact en match play*
4. Forfait pendant l'épreuve
5. Évolutions en division
6. Liste des épreuves concernées

1.3.3 Règlements spécifiques propres aux épreuves en stroke play uniquement

1. Forme de jeu des interclubs en stroke play intégral
2. Intempéries et circonstances exceptionnelles
3. Liste des épreuves concernées

1.3.1 Commun à toutes les formes de compétitions interclubs par équipes

1. Conditions de participation

POUR LES CLUBS

Seules peuvent participer à ces épreuves (le jumelage de Clubs n'est pas autorisé) :

- Les associations sportives affiliées avec terrain répondant aux critères d'étalonnage ;
- Les associations sportives des golfs compacts ayant reçu une dérogation pour la délivrance des index ;
- Les associations sportives des golfs Pitch & Putt ;
- Les associations d'entreprise, les Comités d'entreprise et les sections territoriales d'entreprise affiliées uniquement pour les épreuves du Golf d'Entreprise ;
- Les associations sportives des practices et les AS municipales pour les épreuves par équipes jeunes.

Dans tous les cas, ces associations sportives doivent être à jour de leur redevance fédérale.

Tout Club avec terrain participant à une épreuve nationale par équipes s'engage à recevoir une épreuve organisée par la ffgolf ou la ligue. En cas de refus, la CSSN se réserve le droit d'appliquer des sanctions parmi les suivantes :

- Rétrogradation des équipes du club ;
- Interdiction d'organiser toute épreuve fédérale (Grand Prix, Trophée seniors, etc.) ;
- Pénalité financière de 3000€.

POUR LES EQUIPIERS

Les équipiers doivent :

- Être membres et licenciés de l'association sportive qu'ils représentent.

Un joueur ne doit jouer que pour un seul Club par année civile dans les compétitions nationales par équipes (y compris les promotions), sous peine de **disqualification** de l'équipe (voir 1.3.1.c Infractions aux règlements ; **Disqualification** d'une équipe).

Le terme « jouer » signifie avoir participé à la qualification ou avoir figuré sur une fiche d'ordre de jeu.

Pour les épreuves du golf d'entreprise les équipiers doivent être salariés titulaires* de la société ou établissement dont ils dépendent au 1er jour de l'épreuve et soit :

- être licenciés **en lien 1 ou 2**, dans l'A.S. d'entreprise, Comité d'entreprise ou dans la Section Territoriale d'Entreprise qu'ils représentent ;
- soit être licenciés **en lien 1 ou 2** dans un Club avec terrain, et rattaché à l'A.S. d'entreprise, le Comité d'entreprise ou la Section Territoriale d'Entreprise qu'ils représentent ;

***Est considéré comme salarié titulaire celui qui remplit l'une des conditions suivantes :**

- est titulaire d'un contrat de travail d'au moins 18 mois prévoyant une activité de **800 heures minimum par an** (équivalent mi-temps) ;
- est bénéficiaire d'une **convention de préretraite ou de retraite progressive** ;
- est **administrateur** de l'entreprise, inscrit (ou reconnu) au **Kbis** ;
- est **associé** de l'entreprise et y exerce une activité professionnelle **équivalente au minimum à un mi-temps**.

Seule la ffgolf pourra accorder une dérogation à cette règle générale.

- A la date limite d'inscription des équipiers être titulaire pour l'année en cours de la licence ffgolf et d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en **2024** ou **2025**, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf.

Si un joueur souhaite bénéficier de l'application de la règle 25 (paragolfeur), il devra en faire la demande **avant** la date limite d'inscription des équipiers.

- Répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur.

1.3 RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES APPLICABLES AUX ÉPREUVES FÉDÉRALES INTERCLUBS PAR ÉQUIPES

- Répondre aux conditions précisées dans le Règlement particulier de chaque épreuve.
- Figurer sur la fiche de composition d'équipe remise lors de la réunion des capitaines.

Note : Concernant les Championnats des Équipes 2 Messieurs, un équipier ne peut jouer que dans une seule équipe (équipe 1 ou équipe 2) au cours de la même année. Le terme « jouer » signifie avoir participé à la qualification ou avoir figuré sur une fiche d'ordre de jeu.

Index pris en compte :

L'index pris en compte sera celui figurant dans Fléole un mois avant le 1er jour de l'épreuve. Un joueur licencié ffgolf ayant un index à la fois en France et à l'étranger verra pris en compte son index le plus bas.

POUR LES CAPITAINES ET LES PERSONNES AUTORISÉES À DONNER DES CONSEILS

- Être membre et licencié de l'association sportive qu'il représente. Pour les AS Entreprise, STE, CE et Municipales, le capitaine peut être aussi rattaché à cette structure.
- Être titulaire d'une licence ffgolf.
- Figurer sur la fiche de composition d'équipe remise lors de la réunion des capitaines. En cas de force majeure, ces deux personnes pourront être remplacées après accord du Comité de l'épreuve.
- Répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur (uniquement pour le capitaine).

Le capitaine de l'équipe est autorisé à donner des conseils. Chaque équipe peut en outre désigner un donneur de conseils supplémentaire. Ceux-ci pourront donner des conseils aux membres de leur équipe, dans les conditions prévues par la Règle 24.4.

Si le capitaine ou le donneur de conseils est un joueur, pendant qu'il joue, il ne pourra pas donner de conseils à un coéquipier autre que son partenaire (Règle 10.2).

Le donneur de conseils et le capitaine ont le même statut qu'un membre d'un Camp par rapport à chaque membre de son équipe pour les infractions aux Règles.

Quand un joueur commence à prendre son stance pour jouer un coup et jusqu'à ce que le coup soit joué, le capitaine ou la personne autorisée à donner des conseils ne peuvent pas se tenir intentionnellement derrière le joueur (Règle 10.2 b(4)).

Si un conseil est donné par quelqu'un d'autre, le joueur doit prendre les mesures pour mettre fin à cette procédure irrégulière sinon il est considéré comme demandant un conseil (clarification R.10.2a/2) et encourt la **pénalité** selon la R.10.2a.

Les donneurs de conseils ne doivent en aucun cas marcher sur le green sauf si un des donneurs de conseils est cadet du joueur. Lorsque la balle d'un joueur de l'équipe repose sur le green, il est interdit à un donneur de conseil de se tenir à proximité du green et de donner des conseils pour un coup à effectuer depuis le green.

Tout capitaine ou personne autorisée à donner des conseils qui se rend sur les greens sans être le cadet du joueur, qui conseille un coup à jouer depuis le green, adopte un comportement inapproprié (y compris lors de la réunion des capitaines), ne respecte pas le code de comportement ou utilise un moyen de transport, sera pénalisé comme suit :

- 1^{re} infraction : Avertissement officiel
- 2^e infraction : Exclusion du parcours
- 3^e infraction : **Disqualification** de l'équipe

Lors d'une compétition comportant plusieurs tours, une pénalité encourue durant un tour sera conservée durant toute la durée de la compétition.

2. Gestion de l'épreuve

INSCRIPTIONS ET DROITS D'ENGAGEMENT

L'inscription d'un club et de ses équipiers à une épreuve fédérale interclubs par équipes se fait via Extranet. S'inscrire à une compétition par équipes vaut acceptation des règlements des épreuves fédérales et particuliers de ladite épreuve.

1.3 RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES APPLICABLES AUX ÉPREUVES FÉDÉRALES INTERCLUBS PAR ÉQUIPES

La date limite d'inscription des clubs est précisée dans le règlement particulier de l'épreuve.

La date limite d'inscription des équipiers est de **8 jours** pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Pour toutes les épreuves par équipes, le nombre maximal d'équipiers autorisés correspond au double du nombre d'équipiers prévus par le règlement pour participer au tour de stroke play (se référer au règlement particulier de chaque compétition).

Le respect des règles d'éligibilité des équipiers (ex : conditions d'index) à la date limite d'inscription est de la responsabilité du club et de son capitaine.

Pour les épreuves nationales (hors promotion interrégionale) les droits d'engagement sont de :

- 100 € par jour de compétition pour les divisions Jeunes ;
- 110 € par jour de compétition pour les divisions Messieurs et Dames, Mid-Amateurs, promotion Mid-Amateurs Dames et du Golf Entreprise ;
- 120 € par jour de compétition pour les divisions Seniors, les promotions Seniors Dames, les divisions et la promotion Seniors 2 Dames, les divisions et la promotion Seniors 3 Messieurs et les divisions et promotions Seniors 2 Messieurs.

Pour les épreuves de Pitch & Putt, les droits d'inscription sont réduits de 50 % par rapport à une épreuve adulte (55€ par jour).

Dans le cas où une compétition serait annulée et non reportée, les droits d'engagement seraient intégralement remboursés.

FORFAIT AVANT LE DEBUT DE L'EPREUVE

Tout forfait doit être notifié à la ffgolf par e-mail avant la réunion des capitaines (inscription@ffgolf.org).

En cas de non-respect de ces procédures, le club pourra faire l'objet d'une sanction décidée par la CSSN comme l'exclusion de la même épreuve l'année suivante.

Tout Club déclarant forfait en division nationale sera rétrogradé en promotion, sauf circonstances exceptionnelles appréciées par la CSSN. Le non-respect des règles d'éligibilité des équipiers, ou de la date limite d'inscription ne constitue pas une circonstance exceptionnelle.

Pour les épreuves par équipes, le droit d'engagement d'un club déclarant forfait après la date limite d'inscription des clubs, **reste acquis à la ffgolf**.

ORDRE DES DEPARTS ET ENTRAINEMENTS

Les équipiers inscrits sur la fiche de composition peuvent jouer dans l'ordre de leur choix en se présentant aux départs assignés à leur équipe.

Les réservations de départs pour la journée d'entraînement se font directement auprès du club organisateur.

Le Comité pourra limiter l'entraînement n'importe quel jour de la compétition.

Les horaires de départ sont accessibles la veille du 1er tour de l'épreuve sur le site internet ffgolf (www.ffgolf.org) accessible également via le QR code affiché au tableau officiel.

REUNION DES CAPITAINES

La réunion des capitaines se tient à 19 h la veille du 1er tour, sauf indication contraire (notamment pour les qualifications régionales). À cette occasion, la fiche de composition d'équipe est présentée au capitaine pour signature.

La présence du capitaine ou de son représentant est obligatoire avant la fin de la réunion, sous peine de **disqualification**. Le club pourra, en outre, être rétrogradé en promotion sur décision de la Commission Sportive Stratégique Nationale (CSSN). Le représentant peut être un joueur figurant sur la fiche de composition, la personne autorisée à donner des conseils ou toute autre personne mandatée par écrit par le capitaine.

1.3 RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES APPLICABLES AUX ÉPREUVES FÉDÉRALES INTERCLUBS PAR ÉQUIPES

Pour les promotions et les épreuves organisées par les Ligues, le Comité peut autoriser une participation à distance. Dans ce cas, la fiche de composition de l'équipe doit être signée et remise au Comité de l'épreuve au plus tard 30 minutes avant le 1er départ du 1er tour sous peine de **disqualification**.

DEPARTAGE EN CAS D'EGALITE

Les équipes sont départagées en comparant dans l'ordre :

- le cumul des cartes non prises en compte à chaque tour ;
- le cumul des meilleures cartes de chaque tour ;
- puis celui des deuxièmes meilleures cartes de chaque tour, et ainsi de suite.

Les cartes non rendues pour **disqualification**, abandon justifié ou forfait sont considérées équivalentes.

Si une équipe ne peut pas rendre sa plus mauvaise carte sur un des tours (**disqualification**, abandon justifié, forfait), le cumul est considéré comme étant le plus défavorable par rapport à toutes les autres équipes.

Si plusieurs équipes ne peuvent pas rendre leur plus mauvaise carte, le départage s'effectue sur le cumul des meilleures cartes, puis celui des deuxièmes meilleures cartes, etc.

En cas d'égalité parfaite à l'issue de la rencontre, le capitaine désigne un joueur pour disputer un play-off en trou par trou. Si ce play-off ne peut pas aller à son terme ou être disputé, le départage se fera selon l'ordre de la qualification.

3. Infractions aux règlements ; Disqualification d'une équipe

Si, lors d'une compétition ou après la proclamation officielle des résultats, il est établi qu'une équipe a fait jouer un équipier :

- Ne répondant pas aux conditions de participation ou ;
- Ayant été préalablement sanctionné par un organe disciplinaire fédéral (discipline générale / discipline dopage) compétent dont la décision est devenue définitive et que les sanctions sont en cours d'exécution.

L'équipe sera **disqualifiée**, voire rétrogradée en promotion.

Si au cours d'une compétition par équipes deux joueurs d'une même équipe sont en infraction vis-à-vis des règlements antidopage et que cela est susceptible de sanctions prononcées par l'AFLD, l'équipe sera **disqualifiée**, voire rétrogradée en promotion (voir § 4.1- Le dopage et les golfeurs).

Dans ces deux cas, les résultats de l'équipe obtenus lors de cette compétition seront annulés automatiquement avec toutes les conséquences en résultant, y compris le retrait des médailles, titres, points, gains et prix. En cas de retrait de titre, celui-ci sera remis au finaliste ou au suivant.

Toute infraction aux règlements généraux et particuliers des épreuves fédérales par équipes qui ne ferait pas l'objet d'une pénalité spécifiquement prévue dans ces règlements entraînera la **disqualification** de l'équipe. Dans des cas exceptionnels, une pénalité de **disqualification** d'une équipe pourra, après accord de la Direction Sportive ffgolf et/ou du Comité des Règles, être annulée, modifiée ou imposée, si le Comité de l'épreuve estime qu'une telle mesure est justifiée.

En cas de **disqualification**, l'équipe la mieux classée de la qualification, parmi les équipes descendantes sera rattrapée.

Toute infraction à ces règlements fera l'objet d'un rapport du Comité de l'épreuve à la CSSN qui prendra toute sanction complémentaire qu'elle jugera opportune et justifiée.

Les présentes dispositions sont susceptibles d'évolution en fonction des modifications qui peuvent intervenir au sein des règlements disciplinaires (discipline générale et/ou discipline dopage). Les modifications seront votées en Assemblée Générale de la ffgolf.

En cas de modifications, une mise à jour de l'ensemble des règlements sera publiée sur le site ffgolf.org.

Toute équipe qui, au terme d'un tour ou de l'épreuve, n'a pas vu ses scores validés au regard du règlement particulier de l'épreuve est **disqualifiée**.

1.3.2 Règlements spécifiques propres aux épreuves par équipe avec phase finale en match play

1. Phase de qualification en stroke play

Si un joueur est **disqualifié** pour un tour, cette **disqualification** ne s'applique qu'à ce tour.

En revanche, si la **disqualification** résulte du non-respect d'une norme du Code de comportement (Règle 1.2b), il appartient au Comité de décider si cette **disqualification** s'applique uniquement à ce tour ou à l'ensemble de la compétition.

En cas d'égalité parfaite après les critères de départage, les capitaines des équipes concernées désignent un équipier qui dispute un play-off en trou par trou. Si ce play-off ne peut être joué ou terminé, le départage se fera par tirage au sort.

Les résultats des deux tours de qualification deviennent définitifs, lors de la publication des tableaux de match play au tableau officiel.

En cas de forfait ou d'abandon d'une équipe en cours d'épreuve, ou de **disqualification** après la publication des résultats de la qualification, s'agissant de la composition du tableau de match play :

- Si une équipe qualifiée déclare forfait pour la phase finale
 - Avant la publication officielle des résultats de la qualification et/ou du tableau de match play, elle est classée dernière et rétrogradée automatiquement en division inférieure. Les équipes suivantes remontent d'un rang selon l'ordre de la qualification.
 - Après la publication officielle des résultats de la qualification et/ou du tableau de match play, ou à l'issue d'une qualification obtenue après play-off, l'équipe n'est pas remplacée, elle conserve sa place dans le tableau de match play et son adversaire l'emporte par forfait.
- Si une équipe qualifiée est disqualifiée après la publication officielle des résultats, elle n'est pas remplacée et son adversaire est déclaré vainqueur par forfait.

2. Phase finale en match play

TABLEAU DE MATCH PLAY

Le tableau de match play de la phase finale est établi sur la base du classement de la qualification.

Les huit premières équipes de la qualification accèdent aux quarts de finale selon l'ordre du tableau ci-dessous :

Aucun match ne peut être partagé, les adversaires continuent à jouer jusqu'à ce qu'un camp l'emporte, sauf si le résultat final de la rencontre est déjà acquis pour une équipe.

Phase finale pour le titre ou la montée en division supérieure :

¼ de finale	½ finales	Finale (uniquement en 1 ^{re} division)
Match 1 : 1 v 8 Match 2 : 4 v 5 Match 3 : 2 v 7 Match 4 : 3 v 6	Match 5 : Vainqueur <u>Match 1</u> v Vainqueur <u>Match 2</u> Match 6 : Vainqueur <u>Match 3</u> v Vainqueur <u>Match 4</u>	Vainqueur <u>Match 5</u> v Vainqueur <u>Match 6</u>

Barrages pour le maintien :

Les barrages se disputent en élimination directe, en forme de jeu réduite.

Le Comité a la possibilité de modifier l'organisation des barrages prévue dans les règlements particuliers.

FORME DE JEU

Selon la division, la forme de jeu est différente : se référer aux règlements particuliers.

MATCH PLAY : Fiche d'ordre de jeu

La fiche d'ordre de jeu doit être remise au Comité au plus tard 30 minutes avant l'heure officielle de départ du premier match de l'équipe. Si la fiche d'ordre de jeu n'est pas remise dans le délai imparti, le premier match est déclaré perdu. Si, à l'heure prévue du départ du premier match, la fiche n'a toujours pas été remise, le deuxième match est également perdu, et ainsi de suite.

1.3 RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES APPLICABLES AUX ÉPREUVES FÉDÉRALES INTERCLUBS PAR ÉQUIPES

Pour les rencontres dans lesquelles les foursomes sont joués le matin, et les simples l'après-midi, la fiche d'ordre de jeu des simples doit être remise au plus tard 30 minutes avant l'heure officielle de départ du premier foursome. A défaut, la fiche sera automatiquement complétée par les joueurs dans l'ordre des index de la fiche de composition d'équipe jusqu'à concurrence du nombre de simples prévus (que ces joueurs soient ou non présents).

La fiche d'ordre de jeu des simples reste confidentielle et modifiable par le Capitaine jusqu'à 30 minutes avant l'heure officielle de départ du premier simple de l'équipe.

Si un ou plusieurs matchs sont concernés par un play-off :

- Cela ne modifie pas l'heure limite de modification de la fiche d'ordre de jeu ;
- Le Comité pourra ajuster l'ordre des matchs en fonction des disponibilités des joueurs.

Si le Comité de l'épreuve décale l'horaire de départ d'une phase finale, le nouvel horaire devient la référence pour le calcul des délais de remise ou de modification de la fiche d'ordre de jeu.

Lorsque deux tours de match play se disputent le même jour, si le capitaine n'a pas remis la fiche d'ordre de jeu 30 minutes avant l'heure officielle de départ du premier match de l'après-midi, la fiche d'ordre de jeu du matin est reconduite pour les matchs de l'après-midi.

MATCH PLAY : foursomes

Le capitaine détermine librement leur composition et l'ordre de jeu. Les foursomes se jouent conformément à l'ordre figurant sur la fiche d'ordre de jeu remise au Comité de l'épreuve.

Les équipiers choisissent librement l'ordre de départ du foursome (choix des trous pairs et impairs).

MATCH PLAY : simples

Les équipiers jouent dans l'ordre croissant de leur index arrondi. En cas d'index arrondi identique, le choix de l'ordre revient au capitaine. L'index retenu est celui figurant sur la fiche de composition d'équipe signée lors de la réunion des capitaines. Le capitaine est responsable de l'exactitude des index des joueurs de son équipe. Si un index erroné affecte l'ordre de jeu des simples, voir § Respect de l'ordre de Jeu ci-dessous.

Exception : pour l'ensemble des 1^{re} divisions, le Capitaine détermine librement l'ordre de jeu.

MATCH PLAY : forme de jeu réduite

En forme de jeu réduite, les contraintes concernant la détermination de l'ordre de jeu sont identiques à celle de la forme de jeu normale. Les formes de jeu réduite diffèrent selon les divisions :

- *Divisions Messieurs, Dames, Mid-Amateurs Messieurs, Seniors Messieurs :*
1 foursome et 4 simples consécutifs ;
- *Divisions des équipes 2 Messieurs, Divisions U16 Garçons et Filles, Divisions Mid-Amateurs et Seniors Dames, Divisions Seniors 2 Messieurs, promotion des équipes 2 Messieurs et Divisions Seniors 3 Messieurs :* **1 foursome et 2 simples consécutifs ;**
- *Divisions Seniors 2 Dames :* **3 simples ;**
- *Divisions Entreprise :* **1 foursome et 2 simples consécutifs, (Sauf finale de la 1^{re} division : 5 simples)**

RESPECT DE L'ORDRE DE JEU

Tout Camp, en foursome comme en simple, qui ne joue pas son match selon l'ordre indiqué sur la fiche d'ordre de jeu correspondante perd son match.

Si la fiche d'ordre de jeu des simples est incorrecte (joueurs mal classés selon leur index arrondi), les joueurs dont la position aurait dû être modifiée pour rétablir l'ordre croissant des index arrondis sont déclarés perdants de leur match, qu'il ait été joué ou non, avec un minimum de deux matchs perdus.

En cas d'erreur figurant sur les deux fiches d'ordre de jeu d'un même match, si ces erreurs portent sur le même simple, celui-ci est partagé.

ÉQUIPIERS ABSENTS

Lorsqu'un foursome est forfait ou qu'un des équipiers est absent, ou, en simple, lorsqu'un équipier est forfait ou absent, le match est perdu.

Les équipiers disqualifiés, forfaits ou absents en foursome demeurent éligibles pour jouer les simples.

Note : dans le cas où la fiche d'ordre de jeu n'est pas complète la mention « absent » doit être inscrite :

- Forme de jeu complète : à l'emplacement du dernier foursome et/ou du ou des derniers simples.
- Forme de jeu réduite : à l'emplacement du dernier simple.

Si un capitaine fait figurer sur la feuille de match un joueur dont il sait pertinemment qu'il ne pourra pas être présent, le Comité en lien avec la Direction Sportive ffgolf pourra prononcer une sanction pouvant aller jusqu'à la **disqualification** de l'équipe.

EN CAS D'ÉGALITÉ

En cas d'égalité à l'issue de la rencontre entre deux équipes, le capitaine désigne un joueur pour disputer un play-off en trou par trou. Si ce play-off ne peut pas aller à son terme ou être disputé, le départage se fera selon l'ordre de la qualification.

3. Intempéries et circonstances exceptionnelles

En cas d'interruption ou de perturbation de l'épreuve due à des intempéries ou à toute autre circonstance exceptionnelle, les procédures suivantes s'appliquent :

IMPACT SUR LA QUALIFICATION EN STROKE PLAY

Le 1^{er} tour de qualification est prioritaire et doit impérativement se dérouler, quitte à utiliser des départs sur plusieurs trous, un départ en shot gun ou à l'étaler sur plusieurs journées. Il faut qu'au moins un tour de stroke play ait eu lieu dans son intégralité pour que la compétition ne soit pas annulée et éventuellement reportée. Avant la fin du 1^{er} tour, le Comité de l'épreuve, après concertation avec la Direction Sportive ffgolf, peut décider de lancer le second tour.

Si le 2^e tour de qualification ne peut se terminer avant la fin du 2^e jour, alors, quel que soit le nombre de joueurs engagés, il faut au moins **3 vagues complètes rentrées** pour que les scores de ce tour soient pris en compte dans le classement de la qualification. À défaut, le classement après la première journée est entériné.

Le Comité de l'épreuve, après concertation avec la Direction Sportive ffgolf, peut ne faire partir que le nombre de vagues susceptible de terminer (minimum 3 vagues).

Pour les divisions U16, la présence d'un U14 n'est pas obligatoire dans les vagues rentrées.

Note : au second tour, la plus mauvaise carte est retirée quel que soit le nombre de vagues rentrées.

Le classement de la qualification fait foi pour toute décision ultérieure du Comité, y compris s'il doit être retenu comme résultat final si la phase de match play ne peut être disputée.

IMPACT SUR LA PHASE DE MATCH PLAY

Phase finale

En cas de retard dans le déroulement de l'épreuve dû à des intempéries ou à des circonstances exceptionnelles, le Comité de l'épreuve pourra faire jouer les tours suivants en forme de jeu réduite jusqu'à ce que le retard soit rattrapé. Les rencontres reprendront ensuite leur forme de jeu normale.

Procédure à appliquer :

- Si le tour d'une rencontre n'a pas commencé, la forme de jeu normale doit être remplacée par la forme de jeu réduite ;
- Si le tour d'une rencontre a commencé en forme de jeu normale, il doit être modifié comme suit :
 - Si aucun foursome n'est terminé, la reprise du jeu se fait en forme de jeu réduite et la forme de jeu normale est annulée ;
 - Si un foursome est terminé, le point obtenu reste acquis ; le foursome non terminé est partagé. La reprise du jeu se fait avec les simples.
- Si le tour a commencé en forme de jeu réduite, il est repris en l'état.

1.3 RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES APPLICABLES AUX ÉPREUVES FÉDÉRALES INTERCLUBS PAR ÉQUIPES

Si l'épreuve doit être définitivement interrompue le dernier soir et que les équipes sont à égalité — les matchs non terminés étant considérés comme partagés —, le titre en 1^{re} division et les montées dans les autres divisions sont attribués selon l'ordre de la qualification parmi les équipes encore en lice.

Barrages

Tant que le Comité a suffisamment de temps pour organiser les barrages, il doit les repousser jusqu'au dernier jour de la compétition. S'ils ne peuvent se terminer, c'est le classement de la qualification qui est utilisé pour départager les équipes encore en lice.

4. Forfait pendant l'épreuve

Pour toutes les épreuves, si pour une raison quelconque le nombre d'équipes participantes est égal ou inférieur au nombre d'équipes à qualifier, le tour de stroke play est quand même joué pour déterminer la composition du tableau de match play.

Pour le jeu des divisions, toute équipe qui ne peut participer pour une raison quelconque :

- n'est pas remplacée ;
- prend la dernière place du classement de la qualification ;
- sera rétrogradée en promotion sauf circonstances exceptionnelles appréciées par la CSSN.

Note : Toute équipe qui ne fait pas jouer le nombre minimum de joueurs requis pour figurer au classement du tableau de match play est considérée comme déclarant forfait en cours d'épreuve et sera rétrogradée en division inférieure. (Un joueur en retard au départ mais présent est considéré comme ayant participé).

Tout club qui déclare forfait durant la phase de match play alors qu'il joue pour la montée ou le titre, peut être rétrogradé en division inférieure sur décision de la CSSN. Dans ce cas, le club sera remplacé l'année suivante par l'un des clubs de la poule qui devait initialement être rétrogradé.

5. Évolution en division

En cas de disparition de l'Association Sportive, de radiation d'un club, **de scratch avant l'ouverture des inscriptions** ou de rétrogradation au-delà de la division immédiatement inférieure nécessitant la mise en place d'un système de rattrapage, l'équipe concernée est remplacée par l'un des clubs initialement rétrogradés, parmi l'ensemble des clubs évoluant au même niveau de division. Un club scratché ne peut en aucun cas bénéficier d'un rattrapage. **Le rattrapage pourra être annulé en cas de poule composée de 17 clubs en D3 ou dans une division supérieure.** Lorsque la situation concerne un club montant de Promotion, c'est le premier club non promu de la même Promotion qui est rattrapé.

Le départage entre Clubs s'effectue selon les modalités suivantes :

Pour les *divisions Dames, Messieurs* : classement au Mérite des clubs de l'année **2025**,

- si l'égalité subsiste, le classement au Mérite Performance des Écoles de Golf de **2025**,
- si l'égalité subsiste, le nombre de points acquis par les joueurs du club (Dames **et** Messieurs) au Mérite Amateur et Seniors du mois de juin **2026**.

Pour les *divisions Mid-Amateurs* : classement au Mérite des clubs, de l'année **2025**,

- si l'égalité subsiste, le classement au Mérite Performance des Écoles de Golf de **2025**,
- si l'égalité subsiste encore, le nombre de points acquis par les joueurs du club (Dames **et** Messieurs) au Mérite Mid-Amateurs du mois de juillet **2026**.

Pour les *divisions Seniors*, **Seniors 2** et **Seniors 3** : classement au Mérite des clubs de l'année **2025**,

- si l'égalité subsiste, le classement au Mérite Performance des Écoles de Golf de **2025**,
- si l'égalité subsiste encore, le nombre de points acquis par les joueurs du club (Dames **et** Messieurs) au Mérite Seniors du mois d'octobre **2026**.

Pour les *divisions U16* : classement au Mérite Performance des Écoles de Golf de l'année **2025**,

- si l'égalité persiste, le nombre de points acquis par les joueurs du club (filles **et** garçons) au Mérite Jeunes du mois d'août **2026**.

Pour les *divisions Entreprises* : classement au Mérite National des AS d'Entreprise de l'année **2025**.

Note : Dans tous les cas, si l'égalité persiste, le départage est effectué par tirage au sort.

1.3 RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES APPLICABLES AUX ÉPREUVES FÉDÉRALES INTERCLUBS PAR ÉQUIPES

S'il manque des clubs à un même niveau de division, le rattrapage sera effectué dans le niveau inférieur, parmi les clubs qui ne sont pas montés.

6. Liste des épreuves concernées

Les règlements particuliers des épreuves suivantes sont consultables dans la version intégrale du Vademecum aux pages renseignées :

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES U16 FILLES – (Juillet)				
11 au 14	D1	Golf Club de Toulouse		76
11 au 13	D2	Orléans Limère		77
		Promo Poule A : Isabella	Poule B : Albret	78
CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES U16 GARÇONS - (Juillet)				
10 au 14	D1	Sablé Solesmes		81
11 au 14	D2	Poule A : Palmola	Poule B : Le Golf National	82
	D3	Poule A : Omaha Beach	Poule B : Roissy	83
			Poule C : Porcelaine	Poule D : Albon
PROMOTION – Phases inter-régionales				84
CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES DAMES – (Mai)				
21 au 25	D1	24 H Le Mans		88
22 au 25	D2	Poule A : Mérignies	Poule B : Dijon Bourgogne	89
	D3	Poule A : Savenay	Poule B : Lille Métropole	90
			Poule C : Rodez	Poule D : Val de Sorne
PROMOTION – Phase interrégionales				91
CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES MID-AMATEURS DAMES (Juin)				
18 au 21	D1	Royan		95
	D2	Poule A : Havre	Poule B : Valence	96
19 au 21	D3	Poule A : Villardeaux	Poule B : Haute Auvergne	97
		Promo Poule A : Lery Poses	Promo Poule B : Château d'Avoise	98
CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES SENIORS DAMES (Septembre)				
16 au 20	D1	Granville		101
17 au 20	D2	Poule A : Coutainville	Poule B : Mont de Marsan	102
18 au 20	D3	Poule A : Nantes Vigneux	Poule B : Chambon sur Lignon	103
		Promo Poule A : Les Vigiers	Promo Poule B : Val Grand	104
CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES SENIORS 2 DAMES (Mai)				
13 au 17	D1	Haute Auvergne		106
14 au 17		Promo : Macon la Salle		107
CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES MESSIEURS (Mai)				
27 au 31	D1	Omaha Beach		112
28 au 31	D2	Poule A : Aix les Bains	Poule B : Ile d'Or	113
	D3	Poule A : Saint Samson	Poule B : Lys Chantilly	114
	D4	Poule A : Laval	Poule B : Mormal	115
		Poule E : Utah Beach	Poule F : Faulquemont	116
			Poule C : Moliets	Poule D : Valcros
			Poule C : Niort	Poule D : Chanalets
			Poule G : Eauze	Poule H : Luberon
PROMOTION – Phases inter-régionales				116
CHAMPIONNAT DE FRANCE DES ÉQUIPES 2 (Mai)				
27 au 31	D1	Ariège		119
29 au 31	D2	La Sorelle		120
		Promo : Troyes la Cordelière		121
CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES MID-AMATEURS MESSIEURS (Juin)				
24 au 28	D1	Campagne		126
25 au 28	D2	Poule A : Domont	Poule B : Charmeil	127
	D3	Poule A : Rennes	Poule B : Rochefort	128
	D4	Poule A : Rouen MSA	Poule B : Dunkerque	129
		Poule E : Pornic	Poule F : Preisch	130
			Poule C : Pic Saint Loup	Poule D : Saint Etienne
			Poule C : Angoulême	Poule D : Macon la Salle
			Poule G : Tarbes	Poule H : Valgarde
PROMOTION – Phases inter-régionales				130
CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES SENIORS MESSIEURS (Septembre)				
16 au 20	D1	Golf Club de Lyon		136
17 au 20	D2	Poule A : Saint Malo	Poule B : Quetigny	137
	D3	Poule A : Baugé	Poule B : Nancy Aingeray	138
	D4	Poule A : Angers	Poule B : Le Sart	139
		Poule E : Caen Garcelles	Poule F : Grange aux Ormes	140
			Poule C : Mazamet	Poule D : Val de l'Indre
			Poule C : Lacanau	Poule D : Montpensier
			Poule G : Lannemezan	Poule H : Fontcaude
PROMOTION – Phases inter-régionales				140
CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES SENIORS 2 MESSIEURS (Mai)				
13 au 17	D1	Sablé-Solesmes		144
14 au 17	D2	Poule A : Dieppe	Poule B : Saint Lazare	145
15 au 17	D3	Poule A : Pruneville	Poule B : Gujan	146
		Promo Poule A : Nantes Erdre	Promo Poule B : Chalons en Champagne	147
CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES SENIORS 3 MESSIEURS (Juin)				
9 au 13	D1	Albi		149
10 au 12	D2	Guérande		150
		Promo Poule A : Nivernais	Promo Poule B : Haute Auvergne	151
CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES D'AS ENTREPRISE (Mai)				
7 au 10	D1	Apremont		189
8 au 10	D2	Rochefort Océan		190
	D3	Poule A : Tours Ardrée	Poule B : Pic Saint Loup	191
		Promo : Forêt de Chantilly		192

1.3.3 Règlements spécifiques propres aux épreuves par équipe en stroke play intégral

1. Forme de jeu des interclubs en stroke play intégral

Si un joueur est **disqualifié** pour un tour, la **disqualification** ne vaut que pour ce tour.

En revanche, si la **disqualification** résulte du non-respect d'une norme du Code de comportement (Règle 1.2b), il appartient au Comité de décider si cette **disqualification** s'applique uniquement à ce tour ou à l'ensemble de la compétition.

Les résultats de la compétition ou de la phase de qualification deviennent définitifs dès leur publication au tableau officiel.

Le nombre d'équipiers appelés à jouer chaque tour et le mode de décompte des cartes sont précisés dans le règlement particulier de chaque épreuve.

Les équipiers inscrits sur la fiche de composition d'équipe peuvent jouer dans n'importe quel ordre en se présentant aux départs prévus pour leur équipe.

En cas d'égalité parfaite après les critères de départage et si cela concerne la dernière place qualificative pour la phase finale ou le titre, les capitaines des équipes concernées désignent un équipier qui dispute un play-off en trou par trou. Si ce play-off ne peut être joué ou terminé, le départage se fera par tirage au sort.

2. Intempéries et circonstances exceptionnelles

En cas de perturbation des épreuves (intempéries ou autre circonstance exceptionnelle) les règles suivantes s'appliquent :

- La compétition est validée dès lors qu'au moins un tour de stroke play est disputé intégralement ; sinon, elle est annulée et pourra être reportée ;
- Si le dernier tour ne peut pas s'achever avant la fin de l'épreuve, les scores de ce tour ne sont pris en compte que si au moins trois vagues complètes ont rendu leurs cartes. À défaut, le classement établi avant ce dernier tour devient définitif.

Note : pour le dernier tour, la plus mauvaise carte est déduite, quel que soit le nombre de vagues rentrées.

3. Liste des épreuves concernées

Les règlements particuliers de ces épreuves sont consultables dans la version intégrale du Vademecum aux pages renseignées ci-dessous :

DAMES			
2 au 4 Octobre	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES MID-AMATEURS 2	Touraine	154
MESSIEURS			
4 au 6 Septembre	COUPE DE FRANCE PAR ÉQUIPES – Trophée Jean LIGNEL	Le Vaudreuil	152
2 au 4 Octobre	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES MID-AMATEURS 2	Touraine	155
AUTRES ÉPREUVES			
3 au 4 Octobre	CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PITCH&PUTT PAR ÉQUIPES	Riom	153
11 au 13 Septembre	COUPE DE FRANCE DES AS ENTREPRISE - Trophée Raymond FANEN	Ile d'Or	193
11 au 12 Avril	CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PITCH&PUTT PAR ÉQUIPES D'ENTREPRISE	Bourgenay	196

1.4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

Ce règlement est complété par le règlement des épreuves fédérales et par les règlements particuliers de chaque épreuve fédérale individuelle.

Les dispositions des règlements particuliers ainsi que des cahiers des charges (voir section 1.2.1) prévalent sur celles du règlement spécifique.

Tous les règlements sportifs peuvent être modifiés par la CSSN en cours d'année.

Sommaire

1- Commun à toutes les formes de compétitions en simple et en double

1. Conditions de participation
2. Engagements
 - Inscriptions et droits d'engagement*
 - Forfaits*
 - Ordre des départs*

2- Propre aux épreuves avec phase finale en match play

1. Forme de jeu phase finale en match play
 - Phase de qualification en Stroke Play*
 - Départage des ex aequo*
 - Phase Finale en match Play*
 - Intempéries et circonstances exceptionnelles*
2. Liste des épreuves concernées

3- Propre aux épreuves uniquement en stroke play

1. Phase de qualification : Cut
2. Départage des ex aequo
3. Intempéries et circonstances exceptionnelles
4. Liste des épreuves concernées

4- Règlements particuliers des épreuves fédérales organisées par les clubs et/ou ligues

1. Commun à toutes les épreuves fédérales organisées par les clubs et/ou ligues
2. Cahier des charges des Grands Prix
3. Cahier des charges des Grands Prix Jeunes
4. Cahier des charges des Classics et Grands Prix Mid-Amateurs
5. Cahier des charges des Trophées Seniors/Seniors 2/3 & Grands Prix Seniors Sélectifs
6. Cahier des Charges des Grands Prix Paragolf

1.4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

1.4.1 Commun à toutes les formes de compétitions en simple et en double

1. Conditions de participation

Les titulaires d'une licence ffgolf active doivent à la date de clôture des inscriptions de l'épreuve :

- s'être acquittés du « droit de jeu fédéral » de 40 € pour l'année en cours,
- disposer d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2024 ou 2025 attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf.
- Être à jour de leurs droits d'engagement à toutes les épreuves fédérales antérieures.
- Répondre aux conditions précisées dans le règlement particulier de chaque épreuve

Note : En cas de non-respect de l'une de ces conditions, le joueur sera **disqualifié**.

Les titulaires d'une licence dans une fédération étrangère reconnue doivent :

- Être à jour de leurs droits d'engagement à toutes les épreuves fédérales antérieures.
- Répondre aux conditions précisées dans le règlement particulier de chaque épreuve

2. Engagements

INSCRIPTION ET DROITS D'ENGAGEMENT

Pour une épreuve nationale ou internationale, les participants doivent s'inscrire individuellement sur le site Internet de la ffgolf, en réglant le montant correspondant aux droits d'inscription.

La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser les engagements.

Sauf autrement spécifiés dans le règlement particulier de l'épreuve, les droits d'engagement sont de :

- 120 € pour les adultes et les joueurs non licenciés en France
- 65 € pour les joueurs licenciés en France de 19 à 24 ans (nés entre 2002 et 2007)
- 50 € pour les joueurs licenciés en France de 18 ans et moins (nés en 2008 ou après)

Pour les épreuves en double, les droits d'engagement sont de :

- 60 € pour les adultes et les joueurs non licenciés en France
- 32,50 € pour les joueurs licenciés en France de 19 à 24 ans (nés entre 2002 et 2007)
- 25 € pour les joueurs licenciés en France de 18 ans et moins (nés en 2008 ou après)

S'inscrire à une compétition individuelle vaut acceptation des règlements des épreuves fédérales et particuliers de ladite épreuve.

La liste définitive des joueurs est éditée en fonction du règlement particulier de chaque épreuve. L'ordre d'arrivée des inscriptions sera utilisé comme clé de départage supplémentaire en cas d'égalité.

Si le nombre maximum d'inscriptions n'est pas atteint à la date limite d'engagement, la Direction Technique Nationale peut accepter des inscriptions supplémentaires après la clôture des inscriptions, ces inscriptions tardives seront classées selon leur date de réception uniquement.

FORFAITS AVANT L'ÉPREUVE

Tout forfait doit être notifié à la CSSN de la ffgolf avant le début de l'épreuve. S'il est notifié par téléphone, il doit être confirmé par écrit dans les 48 heures (inscription@ffgolf.org).

Dans le cas où le forfait est notifié après 12 h 00 la veille du premier jour de l'épreuve, le joueur sera enregistré comme **disqualifié** sauf dans le cas de circonstances exceptionnelles (accident, etc. qui devront être dûment justifiés). Dans le cas où le forfait n'est pas justifié, le joueur sera exclu de cette même épreuve l'année suivante (ou dans le cas de changement de catégorie d'âge, de l'épreuve équivalente de la catégorie d'âge supérieure).

Forfait après la date de clôture :

- Entre la date de clôture et J-15, 50 % des droits d'inscription seront reversés au joueur.
- Après J-15, la totalité des droits d'inscription restera acquise à la ffgolf.

ORDRE DES DÉPARTS

Les heures de départ à prendre en compte sont publiées sur le site internet ffgolf et accessibles via le QR code affiché au tableau officiel la veille du 1er tour de l'épreuve.

1.4.2 Propre aux épreuves avec phase finale en match play

1. Forme de jeu phase finale en match play

PHASE DE QUALIFICATION EN STROKE PLAY

La forme de jeu (stroke-play, score maximum, ...), le nombre de tours et le nombre de qualifiés sont spécifiés dans le règlement particulier de chaque épreuve.

Si le nombre de participants est égal ou inférieur au nombre de qualifiés, le ou les tours de stroke play seront quand même joués pour déterminer la composition du tableau de match play.

DEPARTAGE DES EX AEQUO

Le classement provisoire (avant publication) de la qualification est établi en utilisant le départage du logiciel RMS 9. **Le Classement provisoire deviendra officiel lors de l'affichage au tableau officiel.**

Pour ce qui concerne la composition du tableau de match play :

- si des qualifiés déclarent forfait pour la phase finale :
 - **Avant l'affichage du tableau de match play au tableau officiel** : en cas de désistement, les joueurs sont remplacés à l'identique et les suivants remontent dans l'ordre de la qualification ;
 - **Après l'affichage du tableau de match play au tableau officiel** : ils ne sont pas remplacés, conservent leur position dans le tableau et leur adversaire l'emporte par forfait.
- si des qualifiés sont **disqualifiés** après l'affichage du tableau de match play au tableau officiel, ils ne sont pas remplacés et leur adversaire l'emporte par forfait.

Exception 1 : Coupes Ganay et Gaveau

Un play-off en trou par trou sera organisé pour la 1^{re} place.

Exception 2 : Championnat de France des Jeunes

Un play off en trou par trou sera organisé pour la 1^{ère} place de chaque catégorie et les dernières places qualificatives.

Si pour une raison quelconque, le play-off ne pouvait avoir lieu ou était interrompu :

- Il ne serait pas reporté au lendemain et le classement provisoire devient le classement définitif ;
- Les joueurs déjà éliminés avant l'interruption du play-off demeurent éliminés. Ceux encore en lice sont départagés selon le classement provisoire de l'épreuve.

PHASE DE FINALE EN MATCH PLAY

Le tableau de match play est établi en fonction de l'ordre de classement de la qualification.

Le nombre de trous joué est spécifié dans le règlement particulier de chaque épreuve.

Aucun match ne peut être partagé : les adversaires continuent à jouer jusqu'à ce que l'un d'eux gagne le match.

INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

La compétition n'est validée que si au moins 1 tour est disputé intégralement.

En cas de perturbation des épreuves individuelles (intempéries ou autre circonstance exceptionnelle), les règles suivantes s'appliquent :

Qualification en stroke play

- **Priorité au 1^{er} tour de qualification.** Il doit impérativement se tenir, au besoin en utilisant des départs sur plusieurs trous, en « shotgun » ou étalés sur plusieurs journées ;
- **2^e tour interrompu.** S'il est retardé ou ne peut s'achever le soir du 2^e jour, le Comité peut soit l'annuler, soit le faire terminer le lendemain.
- **Annulation du 2^e tour.** Le classement provisoire du 1^{er} tour devient alors le classement de la qualification.
- **Référence pour la suite.** Le classement de la qualification sert de base à toute décision ultérieure du Comité, y compris l'éventuelle prise en compte de ce seul résultat si le match play ne peut se dérouler.

1.4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

Déroulement des tours de match play

- **Temps insuffisant pour les match play** : le Comité peut réduire le nombre de qualifiés ;
- **Retard pendant les match play** : la finale prévue sur 36 trous peut être ramenée à 18 trous ;
- **Dernier soir sans vainqueur et interruption définitive** : le titre est attribué au joueur encore en lice le mieux classé à l'issue de la qualification.

2. Liste des épreuves concernées :

Les règlements particuliers de ces épreuves sont consultables dans la version intégrale du Vademecum aux pages renseignées ci-dessous :

Date	Épreuves	Club d'accueil	Page
1 au 6 avril	INTERNATIONAUX DE FRANCE U21 FILLES	Saint Cloud	156
2 au 6 avril	INTERNATIONAUX DE FRANCE U18 GARCONS	Les Aisses	157
20 au 25 juillet	CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES	Gouverneur	158
10 au 14 juin	CHAMPIONNAT DE FRANCE DAMES	Dinard	171
15 au 19 avril	CHAMPIONNAT DE FRANCE MESSIEURS	Cabot Bordeaux	173
9 au 11 octobre	INTERNATIONAUX DE FRANCE DE FOURSOME MIXTE	Fontainebleau	180
8 au 10 mai	INTERNATIONAUX DE FRANCE DE FOURSOME DAMES	Massane	181
	INTERNATIONAUX DE FRANCE DE FOURSOME MESSIEURS		177

1.4.3 Propre aux épreuves uniquement en stroke play

1. Phase de qualification : Cut

La forme de jeu (stroke-play, score maximum, ...), le nombre de tours et le nombre de qualifiés sont spécifiés dans le règlement particulier de chaque épreuve.

Si un cut doit intervenir et que des qualifiés déclarent forfait ou sont **disqualifiés** :

- **Avant la publication officielle des résultats**, ils sont remplacés à l'identique par les compétiteurs suivants dans l'ordre du classement. Cependant, si après ces forfaits le nombre de qualifiés (ex aequo compris) demeure égal ou supérieur au quota initial prévu pour le cut, les forfaits ne sont pas remplacés ;
- **Après la publication officielle des résultats**, ils ne sont pas remplacés.

Pour une épreuve de 3 tours ou plus avec un cut après 2 tours, si l'épreuve ne peut se dérouler que sur 2 tours, il n'y aura pas de cut.

2. Départage des ex aequo

Le classement est établi en utilisant le départage du logiciel RMS 9.

- **Égalité au score avec le premier** : les joueurs concernés disputent un play-off sur autant de trous que nécessaire pour les départager ;
- **Play-off impossible** : Il n'est pas reporté au lendemain ; le classement provisoire devient définitif ;
- **Play-off interrompu** :
 - Les joueurs déjà éliminés avant l'interruption le restent ;
 - Les joueurs encore en lice sont départagés selon le classement provisoire de l'épreuve.
- **Titre de Champion de France lors d'une épreuve internationale** :
 - En cas d'égalité entre joueurs de nationalité française à la meilleure place (quelle qu'elle soit dans le classement final), un play-off est organisé entre eux (quelle que soit leur place au classement) pour attribuer le titre de Champion de France ;
 - Si ces joueurs participent aussi au play-off pour la première place du classement final, un **seul** play-off est disputé ; son résultat sert à l'attribution de tous les titres concernés ;
 - Indépendamment de l'attribution du titre du classement final, si une égalité persiste pour le titre de Champion de France, les joueurs français concernés poursuivent le play-off jusqu'à ce qu'ils soient départagés.

3. Intempéries et circonstances exceptionnelles

En cas de perturbation des épreuves (intempéries ou autre circonstance exceptionnelle), les impératifs suivants doivent être respectés :

- **Un tour entamé** ne doit pas être annulé : il est repris ou poursuivi dès que les conditions le permettent, quitte à être décalé au lendemain ;
- **Si la conclusion du tour ne peut pas être reportée au lendemain** (dernier jour de l'épreuve), le classement définitif est établi uniquement sur le ou les tours disputés intégralement ;
- **À l'issue du dernier jour**, si aucun tour complet n'a été joué, la compétition est annulée ;
- **Le dernier jour de l'épreuve**, le Comité ne devrait pas relancer un tour interrompu s'il ne peut raisonnablement pas être mené à son terme.

1.4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

4. Liste des épreuves concernées :

Les règlements particuliers de ces épreuves sont consultables dans la version intégrale du Vademecum aux pages renseignées ci-dessous :

Dates	Épreuves		Page
28-29 Mars / 9-10 Mai 20-21 Juin	GRANDS PRIX JEUNES MAJEUR U14	Chiberta / Bondues / Besançon	160
24 au 26 août	GRAND PRIX JEUNES MAJEUR U14 d'Evian	Evian Resort	161
14-15 Mars/30-31 Mai 12-13 septembre	GRANDS PRIX NATIONAUX U12	Nîmes Vacquerolles Strasbourg / St Jean de Monts	162
9 au 11 avril	INTERNATIONAUX DE FRANCE U14	Chantilly	163
17 au 20 octobre	CHAMPIONNAT DE FRANCE MINIMES GARCONS	Grand Saint Emilionnais	164
	CHAMPIONNAT DE France MINIMES FILLES	Biarritz	165
6 au 8 mars	CHAMPIONNAT U18 WAGR 1	Albi	166
29 au 31 octobre	CHAMPIONNAT U18 WAGR 2	Cholet	167
17 au 19 septembre	INTERNATIONAUX DE FRANCE DAMES	Morfontaine	168
1 ^{er} au 3 mai	INTERNATIONAUX DE FRANCE MID-AMATEURS DAMES	Chantilly	169
2 au 4 juillet	INTERNATIONAUX DE FRANCE SENIORS DAMES	Soufflenheim	170
5 au 7 juillet	CHAMPIONNAT DE FRANCE SENIORS DAMES	Saint Nom la Bretèche	172
15 au 17 juillet	INTERNATIONAUX DE FRANCE SENIORS 2 DAMES	Amiens	173
26 au 28 août	INTERNATIONAUX DE FRANCE MESSIEURS	Saint Cloud	174
1 ^{er} au 3 mai	INTERNATIONAUX DE FRANCE MID-AMATEURS MESSIEURS	Chantilly	175
17 au 19 avril	INTERNATIONAUX DE FRANCE SENIORS MESSIEURS	Lys Chantilly	176
15 au 17 juillet	INTERNATIONAUX DE FRANCE SENIORS 2 MESSIEURS	Soufflenheim	177
2 au 4 juillet	CHAMPIONNAT DE FRANCE SENIORS MESSIEURS	Saint Nom la Bretèche	179
15 au 16 avril	INTERNATIONAUX DE FRANCE DE DOUBLES SENIORS MESSIEURS	Lys Chantilly	183
1 ^{er} juillet	INTERNATIONAUX DE FRANCE DE DOUBLES SENIORS DAMES	Soufflenheim	184
19 au 20 mai	CHAMPIONNAT DE FRANCE UGSEL	Olhain	UGSEL
2 au 3 juin	CHAMPIONNAT DE FRANCE UNSS COLLEGE		UNSS
4 au 5 juin	CHAMPIONNAT DE FRANCE UNSS LYCEE		UNSS
9 au 10 mai	OPEN DE FRANCE PARAGOLF	Roissy	185
21 mars	COUPE DES PRESIDENTS DES AS MUNICIPALES	La Rochelle	186
	COUPE DES PRESIDENTS DES AS D'ENTREPRISE		200
29 au 30 août	CHAMPIONNAT FEDERAL DU GOLF D'ENTREPRISE	Strasbourg	201

1.4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

1.4.4. Règlements particuliers des épreuves fédérales organisées par les clubs et/ou ligues

1. Commun à toutes les épreuves fédérales organisées par les clubs et/ou les ligues

La rédaction des règlements particuliers des *Grands Prix Jeunes*, des *Grand Prix*, des *Grands Prix Élite*, des *Classics* et *Grands Prix Mid-Amateurs*, des *Trophées Seniors*, *Seniors 2* et *Seniors 3* relève du club organisateur et doit se conformer aux cahiers des charges suivants.

CLUB

Le club doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- être affilié ou associé à la Fédération Française de Golf ;
- avoir une Association Sportive ;
- être à jour de sa redevance fédérale et du règlement de ses licences ;
- disposer d'un parcours de 18 trous homologué et étalonné ;
- avoir une école de golf labélisée pour organiser un Grand Prix Jeunes ;
- être informatisé avec le logiciel fédéral "RMS 9".

Le club doit assurer la coordination avec les services de secours qui doivent être informés de l'organisation de la compétition.

Le Comité de l'épreuve une fois sur place doit s'assurer que cette coordination a bien été organisée.

La Commission médicale fédérale rappelle qu'il appartient à l'organisateur de la compétition de prévoir la surveillance sanitaire lors du tournoi dont :

- un téléphone accessible avec un affichage à proximité des numéros d'appel du SAMU, des pompiers et du responsable du club ;
- un affichage spécifique concernant les risques canicules et sanitaires en fonction des problématiques du moment ;
- une personne autorisée à intervenir sur le terrain de compétition, notamment pour des blessures minimes ;
- un nécessaire médical de premier secours à un emplacement spécifique accessible près de l'aire de jeu et à l'abri du public en vue des premiers soins à apporter en cas d'accident ;
- en cas de présence d'un médecin pour la surveillance du tournoi un local spécifique dédié et une voiturette mise à disposition, le cas échéant informer les arbitres de sa présence ;
- disposer d'au moins un défibrillateur entièrement automatique en état de marche (recommandation deux Défibrillateurs Automatisés Externes : club house et trou numéro 9) et d'une formation effective de son personnel sur son utilisation ; Nous rappelons que l'état actuel de la réglementation encourage fortement les clubs de sports à assurer la formation de leurs collaborateurs aux gestes qui sauvent.
- les clubs accueillant une épreuve fédérale doivent avoir au moins une personne (salariée ou bénévole) ayant suivi une sensibilisation aux gestes qui sauvent ou titulaire d'une qualification aux « premiers secours ».

Préparation du parcours :

Voir chapitre 2.3 PRÉPARATION DES PARCOURS POUR UNE ÉPREUVE FÉDÉRALE. Si l'intendant de parcours du club rencontre des difficultés de mise en œuvre de ces normes, le club doit contacter au plus vite la Ligue. Le comité de l'épreuve est responsable du piquetage, du marquage et des Règles Locales.

CONDITIONS DE PARTICIPATIONS DES JOUEURS

Les titulaires d'une licence ffgolf active doivent à la date de clôture des inscriptions de l'épreuve :

- S'être acquittés du « droit de jeu fédéral » de 40 € pour l'année en cours,
- Disposer d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2024 ou 2025 attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf.
- Être à jour de leurs droits d'engagement à toutes les épreuves fédérales antérieures.
- Répondre aux conditions précisées dans le règlement particulier de chaque épreuve

1.4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

Note : En cas de non-respect de l'une de ces conditions, le joueur sera **disqualifié**.

Les titulaires d'une licence dans une fédération étrangère reconnue doivent :

- Être à jour de leurs droits d'engagement à toutes les épreuves fédérales antérieures.
- Répondre aux conditions précisées dans le règlement particulier de chaque épreuve

FORFAIT

Le joueur peut annuler sa participation jusqu'à la date limite d'inscription fixée par le club. Dans cette hypothèse les droits d'engagement sont remboursés.

Tout joueur n'ayant pas prévenu à l'avance de sa non-participation à n'importe quel tour, peut se voir refuser l'accès aux épreuves ultérieures.

Tout joueur qui n'aurait pas réglé ses droits d'engagement à une précédente épreuve du même type, **sera interdit de compétition** jusqu'à complet règlement des sommes dues. Le Comité de l'épreuve informera la ffgolf de ces cas.

INSCRIPTION

Si le nombre d'inscription dépasse le nombre maximum de places autorisés, les joueurs seront placés sur liste d'attente en respectant les critères de la liste officielle. En cas de scratches le premier jour de l'épreuve, l'ordre de la liste d'attente doit être respecté parmi les joueurs présents sur le site.

Si le champ des joueurs est incomplet, le Club peut le compléter en ajoutant des joueurs qui s'inscriront après cette date. Cela signifie que le Club peut compléter le champ en ajoutant des joueurs sans se préoccuper de la répartition prévue par le règlement. Néanmoins, ces joueurs doivent répondre aux critères établis dans le règlement car il ne s'agit pas de wild cards. Ces derniers seront alors retenus par ordre d'arrivée de leur inscription.

FORME DE JEU

L'épreuve doit se dérouler sur un seul parcours et sur au moins 2 tours consécutifs de 18 trous. Aucun cut ne doit intervenir après le 1er tour. Certaines épreuves pourront bénéficier d'une dérogation délivrée par la CSSN.

Les Clubs, dans l'annonce et le règlement de l'épreuve, doivent clairement indiquer les index ou les statuts sportifs admis à participer.

La date limite d'inscription doit être fixée au moins 2 semaines avant le début de l'épreuve. Seule la date de réception des inscriptions fait foi pour établir la liste officielle.

Le club doit publier la liste des joueurs retenus au plus tard 5 jours après la clôture.

ORGANISATION SPORTIVE

Heures d'ouverture : Vestiaires - practice - proshop - bar avec petit-déjeuner : 1 heure avant le 1er départ.

Voiturettes :

- Le club doit fournir un nombre suffisant de voiturettes afin que chaque arbitre en dispose d'une y compris pour la préparation du parcours ;
- Leur utilisation est réservée aux membres du Comité de l'épreuve et à l'organisation ; toute autre utilisation nécessite l'autorisation préalable du Comité ;
- Le Comité peut autoriser les joueurs paragolf titulaires d'un *medical pass* EDGA portant la mention « buggy: yes » à jouer en voiturette. Si le joueur a un cadet, celui-ci ne peut pas monter dans la voiturette.

Comité de l'épreuve : constitué de 3 ou 5 personnes dont au minimum :

- 1 représentant du club organisateur ;
- 1 représentant du corps arbitral (obligatoire pour les Grands Prix & Grands Prix Jeunes uniquement);
- 1 représentant de la Ligue (qui peut être un arbitre).

Marquage du parcours : Le club organisateur doit prévoir un nombre suffisant de bombes de peintures et piquets en rapport avec les recommandations générales de marquage.

1.4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

Signaux sonores pour interruption et reprise de jeu : Il est indispensable que soient disponibles et en état de marche, trois cornes de brume au minimum pour ce type de signaux.

Starter : Le club doit prévoir un nombre suffisant de starters pour toute la durée de la compétition.

Tableau officiel : Le club doit mettre à disposition un tableau officiel de dimension minimum de 2 X 1 m près du secrétariat, pour y afficher tous les règlements et informations relatifs à la compétition.

Journée d'entraînement : Les joueurs participant à la compétition doivent pouvoir accéder prioritairement et gratuitement au parcours le jour précédant le 1^{er} tour de la compétition, selon les horaires fixés par le club.

Départs : Aucun départ de membres ou green-fees avant le 1^{er} départ de l'épreuve.

Les compétiteurs doivent disposer d'au moins 45 minutes d'échauffement et de practice avec une visibilité acceptable.

Les horaires de départ doivent être publiés au plus tôt 48 heures avant le début de l'épreuve et au plus tard à midi la veille du 1^{er} tour.

Pour les départs en trois balles, et sauf cas exceptionnels (intempéries etc.), un intervalle minimal de 11 minutes doit être respecté entre chaque départ.

Tirage des départs :

Hormis pour l'organisation des Grands Prix Paragolf, Grands Prix Jeunes, Grands Pris Jeunes Majeurs et Grands Prix Nationaux U12, les organisateurs doivent planifier les départs selon le principe des blocs.

À partir de la liste officielle, celle-ci doit être répartie en quatre blocs de taille égale (bloc 1 regroupant les meilleurs joueurs retenus et bloc 4 les derniers).

Les départs pour les Dames sont à adapter en fonction du nombre d'inscrites. Elles pourront être réparties dans un seul ou plusieurs blocs.

Préparation : Divisez votre liste d'entrée en 4 blocs puis répartissez ces blocs selon les schémas ci-dessous.

- Pour les épreuves de 2 tours :

Départs d'1 seul tee :

- Ordre de départ du Tour 1 : bloc 2, bloc 1, bloc 3, bloc 4 ;
- Ordre de départ du Tour 2 : ordre inverse des résultats, (ordre décroissant).

Départs de 2 tees :

- Ordre de départ du Tour 1 : bloc 3 puis 4 du trou 1 et bloc 2, puis bloc 1 du trou 10.
- Ordre de départ du Tour 2 : ordre inverse des résultats en U inversé (Voir chapitre 3.8.4).

Dames et Messieurs traités séparément, avec la possibilité d'alterner des séries de 3 ou 4 groupes de Dames et de Messieurs.

Départ d'un seul tee sur 2 tours	
Tour 1	Tour 2
Bloc 2	Départs selon l'ordre décroissant des résultats
Bloc 1	
Bloc 3	
Bloc 4	

Départs de deux tees sur 2 tours		
Tour 1		Tour 2
Tee 1	Tee 10	Départs selon l'ordre décroissant des résultats
Bloc 3	Bloc 2	
Bloc 4	Bloc 1	

- Pour les épreuves de 2 tours et plus :

Départs d'1 seul tee :

- Ordre de départ du Tour 1 : bloc 2, bloc 1, bloc 3, bloc 4 ;
- Ordre de départ du Tour 2 : bloc 3, bloc 4, bloc 2 et bloc 1.
- Ordre de départ des tours suivants : ordre inverse des résultats, (ordre décroissant).

1.4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

Départs de 2 tees :

- Ordre de départ du Tour 1 : bloc 3 puis 4 du trou 1 et bloc 2, puis bloc 1 du trou 10.
- Ordre de départ du Tour 2: bloc 1, puis bloc 2 du trou 1 et bloc 4 puis 3 du trou 10.
- Ordre de départ des tours suivants : ordre inverse des résultats en U inversé (Voir chapitre 3.8.4).

Départ d'un seul tee sur 3 tours et plus		
Tour 1	Tour 2	Tour 3 et +
Bloc 2	Bloc 3	Départs selon l'ordre décroissant des résultats
Bloc 1	Bloc 4	
Bloc 3	Bloc 2	
Bloc 4	Bloc 1	

Départs de deux tees sur 3 tours et plus					
Tour 1		Tour 2		Tour 3 et +	
<u>Tee 1</u>	<u>Tee 10</u>	<u>Tee 1</u>	<u>Tee 10</u>	Départs selon l'ordre décroissant des résultats	
Bloc 3	Bloc 2	Bloc 1	Bloc 4		
Bloc 4	Bloc 1	Bloc 2	Bloc 3		

En cas de circonstances exceptionnelles (notamment des intempéries), le Comité de l'épreuve dispose de toute latitude pour adapter l'organisation des départs afin de garantir le bon déroulement de l'épreuve.

Recording : Une salle et une personne du club doivent être disponibles pour assurer le recording.

Départage : En cas d'égalité pour la première place d'une catégorie à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés doivent partir en play-off en trou par trou.

N.B. : En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire (départage en du logiciel RMS 9) deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve déclare des co-vainqueurs.

JEU LENT

La procédure d'encadrement de la cadence de jeu s'applique (voir § 1.2.13 Règles locales permanentes des épreuves fédérales – 8. Cadence de jeu).

CONTROLE ANTIDOPAGE

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire. En cas de contrôle positif et/ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur pourra être sanctionné par l'AFLD (voir § 1.2.3 du Vademecum).

Des contrôles par voie de prélèvements sanguins peuvent se dérouler. De tels contrôles sur des mineurs ne peuvent être faits que sur présentation d'une autorisation écrite des représentants légaux. L'absence d'une telle autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer aux compétitions pour une durée de deux ans.

PRIX

Un amateur est autorisé à accepter n'importe quel prix, y compris monétaire, jusqu'à une limite de 850 €. (Règle 3 du Statut Amateur 2022). Un prix monétaire ne peut être accepté que si l'épreuve ne comporte aucun classement en net.

PRISE EN CHARGE DES FRAIS

Les frais du représentant de la Ligue et des arbitres (déplacement/nourriture et si nécessaire hébergement) sont à la charge du club organisateur.

RESPONSABILITES DE LA LIGUE

La ligue est responsable de l'attribution de ces compétitions sur son territoire et doit contrôler la conformité du règlement de l'épreuve avec le cahier des charges relatif.

Aucun nom de sponsor ne peut figurer sur le Calendrier National de ces compétitions. Les noms de personnes ne sont admis que s'ils rendent hommage à des disparus. La présence des logos de la ffgolf et/ou de la Ligue dont relève le club organisateur est obligatoire.

RESULTATS

L'organisateur doit envoyer et publier les résultats dans les 48 heures après la clôture de l'épreuve, via RMS9.

1.4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

2. Cahier des charges des Grands Prix

Ce cahier des charges s'applique aux Grands Prix et aux Grands Prix Élite. Ces derniers sont désignés pour une année par la ffgolf qui leur attribue une catégorie bonifiée.

ENCADREMENT

La Ligue doit obligatoirement mettre à disposition du Comité de l'épreuve :

- Catégories de 0 à 5 en année N-1 : un Arbitre Fédéral et un Arbitre de Ligue au minimum
- Catégories de 6 à 10 en année N-1 et nouveaux Grands Prix : un Arbitre de Ligue au minimum

FORME DE JEU

Épreuve non-fumeur, toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect : voir § 1.2.5.

L'épreuve se dispute en stroke play, si un tableau de match play est ensuite organisé, seuls les résultats du stroke play comptent pour le Mérite Amateur.

L'épreuve peut être réservée à un seul sexe.

Même si le champ de joueurs le permet, le club ne doit pas organiser simultanément une autre épreuve sur le même parcours.

Épreuve qualificative : Avec l'accord de sa Ligue, le club peut organiser, moins d'un mois avant le Grand Prix, une épreuve qualificative ouverte, permettant d'attribuer un nombre additionnel de wild cards correspondant à 5% du champ maximal, sans dépasser le quota total de joueurs autorisé.

Champ des joueurs : Lors des inscriptions, le club doit respecter les quotas ci-dessous, qui prévoient un minimum de Dames et, lorsque les séries existent, un maximum de Pros.

À la clôture des inscriptions, si le quota d'un sexe n'est pas entièrement pourvu, les places restantes peuvent être réaffectées à l'autre sexe.

Dans la limite du champ maximal, des joueurs ne répondant pas aux critères pourront se voir attribuer une wild card. Leur répartition est du ressort de la Ligue, qui peut en affecter une partie au club organisateur. La Direction Technique Nationale se réserve par ailleurs le droit d'utiliser directement 3 de ces wild cards pour des joueurs qu'elle aura désignés.

	Nombre minimum* de dames (Hors Wild Cards)	Nombre maximum de joueurs autorisé*		
		Incluant Dames, Pros & Wild Cards	Pros	Wild Cards (Hors épreuve qualificative)
Janvier, février, décembre	21	75*	9	9
Mars	30	108*	12	11
Avril, septembre	33	120*	12	12
Mai, juin, juillet, août	39	144*	15	14
Octobre, novembre	24	96*	9	10

Les organisateurs d'un Grand Prix de deux tours ou plus et organisant les départs des deux premiers tours en deux vagues de deux trous différents (1 et 10 par exemple), pourront utiliser les quotas ci-dessous :

	Nombre minimum de dames (Hors Wild Cards)	Nombre maximum de joueurs autorisé*		
		Incluant Dames, Pros & wild cards	Pros	Wild Cards (Hors épreuve qualificative)
Janvier, février, décembre	24	96*	9	10
Mars	33	120*	12	12
Avril, septembre	36	132*	12	13
Mai, juin, juillet, août	42	156*	15	15
Octobre, novembre	30	108*	12	11

1.4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

* Le fichier « Amplitude France » indique le nombre optimal de joueurs selon le département et la date. Disponible sur l'extranet (Documentation – Sport – Gestion Sportive) et sur le site arbitrage (documents des arbitres).

Une ligue peut appliquer des limites inférieures aux valeurs maximales en fonction des caractéristiques du parcours et de la période de l'année.

Liste officielle : La liste officielle est établie sur la base des valeurs à la date de clôture des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de Dames indiqué dans le tableau ci-dessus.

Grands Prix Elite : les joueurs/joueuses seront retenus dans l'ordre suivant :

1. Les joueurs/joueuses classés dans les 2 500 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 2 500 premières du WWAGR pour les Dames ;
2. Le classement au Mérite National Amateur ;
3. L'index ;
4. La date d'arrivée de l'inscription.

Autres Grands Prix : les joueurs/joueuses seront retenus dans l'ordre suivant :

1. Les joueurs/joueuses, inscrits avec une licence étrangère, classés dans les 2 000 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 1 500 premières du WWAGR pour les Dames ;
2. Le classement au Mérite National Amateur ;
3. L'index ;
4. La date d'arrivée de l'inscription.

Dans tous les cas, le club doit réserver 10 % de son champ aux licences Or U16 qui ne rentrent pas via leur place au Mérite National Amateur ni par leur index (exemple : mai à août : 10 % de 114 Messieurs = 11 et 10 % de 42 Dames = 4). Ces places seront attribuées en appliquant les mêmes critères que la liste officielle. Un joueur U16, titulaire de la licence Or n'a pas l'obligation d'avoir l'index requis pour intégrer ce quota des 10 %.

Limite d'index : Le club doit fixer une limite d'index qui ne peut être supérieure à 11,4 pour les Messieurs et 14,4 pour les Dames. La limite d'index ne s'applique pas aux joueurs/joueuses retenus par le classement mondial ou par le classement au Mérite National Amateur.

Découpage des séries : Une seule série et une seule marque de départ par sexe (sauf pour les Pros). Un classement spécifique par catégorie d'âge peut être créé.

ORGANISATION SPORTIVE

Tirage des départs : les organisateurs doivent planifier les départs selon le principe des blocs (voir 1.4.4.1 ORGANISATION SPORTIVE). Lorsqu'il existe plusieurs catégories de joueurs (Dames, Messieurs, Pros), les joueurs ou joueuses jouant pour le titre dans leur catégorie devront être regroupés dans les dix derniers départs.

Cut : Pour les compétitions de plus de 2 tours, un cut peut être établi à l'issue du deuxième ou du troisième tour. Si des joueurs professionnels participent, ils ne doivent pas être inclus dans le calcul du cut. En cas d'organisation d'un play-off pour le déterminer, il est recommandé de limiter les groupes à 5 joueurs maximum.

Classement : Le classement du Grand Prix est un classement brut exclusivement et obligatoirement par sexe (pas de classement mixte). Si une série « Pro » existe, elle doit faire l'objet d'un classement spécifique.

DROIT D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement comprenant les green-fees des journées de compétition et d'une journée d'entraînement ne doivent pas dépasser au total les valeurs maximales suivantes :

- pour 2 jours de compétition : 90 € ;
- pour 3 jours de compétition : 110 € ;
- pour 4 jours de compétition : 130 € ;
- pour les licenciés ffgolf de 19 à 24 ans (nés entre 2002 et 2007) : 65 € ;

1.4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

- pour les licenciés ffgolf de 18 ans et moins (nés en 2008 ou après) : 50 €.

Le club organisateur peut mettre en place un tarif préférentiel pour ses membres.

Un joueur, qui possède une licence française, mais qui s'inscrit en tant que non licencié ffgolf à un Grand Prix ne pourra pas bénéficier des réductions tarifaires ci-dessus.

CALCUL DE LA CATEGORIE

La catégorie d'un Grand Prix est déterminée a posteriori, conformément aux principes définis dans le règlement du Mérite National Amateur (§ 6.5 du Vademecum).

Les 5 meilleurs Grands Prix Dames et Messieurs de la saison N-1 selon le nombre de points calculé pour déterminer la catégorie au Mérite Amateur se verront attribuer le label « Elite » pour l'année en cours.

Pour les Grands Prix Élite, tels que définis ci-après, la catégorie sera d'abord calculée, puis **bonifiée de 2 catégories** lors de son intégration au Mérite National Amateur. La catégorie bonifiée ne pourra être meilleure que la catégorie 0 (Ex. : Un Grand Prix Elite calculé en catégorie 4 sera intégré en catégorie 2).

Grands Prix Élite Messieurs 2026	POINTS au MA 2025
Grand Prix de la Biarritz Cup	756
Grand Prix des Landes Hossegor	695
Coupe Frayssineau Mouchy	626
Grand Prix de Moliets	622
Coupe Didier Illouz	584
Grands Prix Élite Dames 2026	POINTS au MA 2025
Coupe Didier Illouz	423
Grand Prix des Landes Hossegor	384
Grand Prix de Moliets	379
Grand Prix de Saint Donat	356
Grand Prix de Saint Germain	350

Il est de la responsabilité des clubs de prévenir par mail (merite@ffgolf.org) la Direction Sportive ffgolf si des joueurs ou joueuses étrangers, non licenciés en France figurent dans le champ des joueurs du Grand Prix (nom, prénom, place au WAGR). Cette démarche devra être effectuée avant le 1^{er} tour du Grand Prix. Au-delà de cette date, les points des joueurs étrangers pourraient ne pas être comptabilisés dans le calcul de la catégorie.

3. Cahier des charges des Grands Prix Jeunes

Ce cahier des charges s'applique aux Grands Prix Jeunes. Pour les Grands Prix Nationaux U12 et Grands Prix Jeunes Majeurs, voir règlements particuliers, ces derniers sont désignés pour une année par la ffgolf.

LIGUE

Le nombre de Grand Prix Jeunes par ligue sera validé chaque année par la Direction Technique Nationale sur proposition de chaque Ligue. La Ligue doit obligatoirement mettre à disposition du Comité de l'épreuve au minimum deux arbitres.

CLUB

Un club ne disposant que d'un parcours 9 trous et souhaitant organiser un Grand Prix Jeunes doit d'abord solliciter une dérogation auprès de la Direction Technique Nationale. Avant d'en faire la demande, il doit s'assurer que son parcours dispose bien des distances jeunes recommandées (U12, Benjamins et Minimes).

JOUEUR

En plus des critères spécifiés dans le paragraphe 1.4.4.1 (Conditions de participation), le joueur doit être de catégorie Minimes ou moins.

Limite d'index : Aucune limite d'index ne doit être appliquée.

COMITE DE L'EPREUVE

Pour les Grands Prix Jeunes Majeurs, un permanent désigné par la ffgolf fera partie du Comité de l'épreuve et sera pris en charge par la ffgolf.

FORME DE JEU

L'épreuve doit se dérouler en formule de jeu score maximum (9 coups par trou).

ORGANISATION SPORTIVE

Épreuve non-fumeur, toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect : voir § 1.2.5.

Cadets, chariots électriques et utilisation des appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2.8

Classement : Exclusivement et obligatoirement en brut, par sexe et par catégorie, sans classement mixte. En cas de quota U10, le meilleur U10 de chaque sexe doit être récompensé lors de la remise des prix.

Distance de jeu préconisée :

Les distances de jeu doivent être adaptées en fonction de chaque catégorie d'âge et de sexe et elles doivent se rapprocher des distances indiquées dans le paragraphe 3.6-4 du Vademecum.

Grand Prix Jeunes avec un quota de U10 : ils jouent des mêmes repères de jeu que les U12 et doivent apparaître dans le même classement.

Inscription : Les inscriptions des GP Jeunes Majeurs et les GP Nationaux U12 sont gérées par la ffgolf.

Liste d'attente : En cas de scratches après la date de clôture des inscriptions. Si la catégorie d'âge ne possède aucune liste d'attente, le joueur pourra être remplacé par le 1er joueur de la liste d'attente de n'importe quelle autre catégorie au choix du Comité de l'épreuve.

Marquage du terrain : Les appareils de mesure de distance n'étant pas autorisés, le club devra dès la partie de reconnaissance officielle mettre, sur les par 4 et par 5, un marquage au sol (peinture ou autre) 50 m, 100 m, 150 m calculé à partir du début du green.

Champ des joueurs : Lors des inscriptions, le club doit respecter pour chaque catégorie d'âge et de sexe les quotas ci-dessous.

Le quota du nombre de joueurs par catégorie doit être indiqué dans le règlement de l'épreuve.

Dans les limites du champ maximum, des joueurs ne répondant pas aux critères pourront se voir attribuer une wild card. Leur répartition est du ressort de la Ligue qui peut en affecter une partie au club organisateur. Cette répartition s'effectue indépendamment des catégories.

Le club, en accord avec sa Ligue, a la possibilité de réserver des places pour des U10. Ces places ne doivent pas être comptabilisées dans le quota des U12.

1.4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

La catégorie minime peut être supprimée lorsque le nombre maximal de joueurs autorisés à participer est inférieur ou égal à 120 (de septembre à avril). Dans ce cas, les quotas initialement attribués aux Minimes, filles et garçons peuvent être redistribués librement aux autres catégories.

* Le fichier « Amplitude France » indique le nombre optimal de joueurs selon le département et la date. Disponible sur l'extranet (Documentation – Sport – Gestion Sportive) et sur le site arbitrage (documents des arbitres).

	Nombre maximum (*) autorisé			Nombre minimum (hors wild cards)	
	Garçons, filles et wild cards	Wild cards		Filles :	Garçons :
Janvier, février, Décembre	75*	9	Minimes	3	6
			Benjamins	3	12
			U12	3	12
			Total	9	30
Mars	108*	11	Minimes	3	6
			Benjamins	6	15
			U12	6	15
			Total	15	36
Avril, septembre	120*	12	Minimes	3	6
			Benjamins	6	18
			U12	6	18
			Total	15	42
Mai, juin, juillet, août	144*	14	Minimes	3	9
			Benjamins	6	21
			U12	6	21
			Total	15	51
Octobre, novembre	96*	10	Minimes	3	6
			Benjamins	6	15
			U12	6	15
			Total	15	36

Liste officielle : Le Champ des Minimes et des Benjamins sera déterminé en privilégiant, dans l'ordre, à la clôture des inscriptions :

- la place au Mérite Jeunes ;
- puis l'ordre des index ;
- puis l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Le Champ des U12 sera déterminé en privilégiant, dans l'ordre, à la clôture des inscriptions :

- la place au Mérite Jeunes ;
- puis le rang du fichier de moyenne stroke play 12 mois disponible sur Extranet ;
- puis l'ordre des index ;
- puis l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Tirage des départs :

Lors du 1er tour, le tirage devrait se faire par catégorie et par sexe en respectant l'ordre (croissant ou décroissant) des index. Lors du 2e tour, le tirage des départs doit se faire dans l'ordre inverse des résultats par catégorie et par sexe.

Le Comité de l'épreuve aura toute possibilité pour organiser les départs de manière à assurer le bon déroulement de l'épreuve.

DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement comprenant les green-fees des journées de compétition et d'une journée d'entraînement ne doivent pas dépasser 50 €.

Le club organisateur peut mettre en place un tarif préférentiel pour ses membres.

CALCUL DE LA CATEGORIE

La catégorie est déterminée a posteriori, conformément aux principes définis dans le règlement du Mérite National Jeunes (§ 6.6 du Vademecum).

1.4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

4.Cahier des charges des Classics et Grands Prix Mid-Amateurs

Certains de ces Classics appelés Grand Prix Mid-Amateurs sont attribués par la Fédération pour un an et sont pris en compte dans le Mérite National Amateur.

JOUEUR

En plus des critères spécifiés dans le paragraphe 1.4.4.a (Conditions de participation), le joueur doit avoir 25 ans ou plus la veille de l'épreuve.

ENCADREMENT

La présence d'un arbitre n'est pas obligatoire. Le club organisateur pourra en prévoir en accord avec la Ligue. Pour les Grands Prix Mid-Amateurs : un Arbitre de Ligue au minimum.

COMITE DE L'EPREUVE

L'épreuve est sous la responsabilité du Comité d'épreuve mis en place par la Commission Sportive du club. S'il y a un arbitre, il doit être intégré au Comité d'épreuve. S'il n'y a pas d'arbitre, le Comité de l'épreuve pourra sur toute question de règle faire appel à la cellule de veille mise en place par la Ligue ou à défaut à la cellule de veille arbitrage de la fédération (voir site arbitrage.ffgolf.org).

FORME DE JEU

Les Classics Mid-Amateurs se jouent le week-end et jours fériés **en formule de jeu score maximum par + 4.**

Si par la suite un tableau de match play est organisé, seuls les résultats du score maximum seront comptabilisés pour la gestion du Mérite Mid-Amateurs.

S'il existe une épreuve associée de type criterium ou autre, le Classic Mid-Amateurs est prioritaire et doit partir en tête pour tous les tours. Les parties doivent être composées uniquement de joueurs participant à une des deux épreuves et pas de mixité entre les deux épreuves dans les parties.

Découpage des séries & Marques de départ :

Une seule série et une seule marque de départ par sexe.

Selon les caractéristiques du parcours et les conditions de jeu, le Comité de l'épreuve a le choix entre tous les repères pour les Messieurs et les Dames.

Limite d'index :

Si le Club organisateur souhaite mettre une limite d'index pour restreindre le champ des joueurs, celle-ci devra se faire en accord avec la Ligue. Dans ce cas, l'index maximum Dames devra avoir un écart de 3 points au minimum par rapport à l'index maximum Messieurs.

Champ des joueurs : Lors des inscriptions, le club doit respecter les quotas ci-dessous, qui prévoient un minimum de Dames et, lorsque les séries existent, un maximum de Pros.

À la clôture des inscriptions, si le quota d'un sexe n'est pas entièrement pourvu, les places restantes peuvent être réaffectées à l'autre sexe.

Dans la limite du champ maximal, des joueurs ne répondant pas aux critères pourront se voir attribuer une wild card. Leur répartition est du ressort de la Ligue, qui peut en affecter une partie au club organisateur.

Une ligue peut appliquer des limites inférieures aux valeurs maximales en fonction des caractéristiques du parcours et de la période de l'année.

	Nombre minimum* de dames (Hors Wild Cards)	Nombre maximum de joueurs autorisé*		
		Incluant Dames, Pros & Wild Cards	Pros	Wild Cards (Hors épreuve qualificative)
Janvier, février, décembre	21	75*	9	9
Mars	30	108*	12	11
Avril, septembre	33	120*	12	12
Mai, juin, juillet, août	39	144*	15	14
Octobre, novembre	24	96*	9	10

1.4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

* Le fichier « Amplitude France » indique le nombre optimal de joueurs selon le département et la date. Disponible sur l'extranet (Documentation – Sport – Gestion Sportive) et sur le site arbitrage (documents des arbitres).

Les Clubs organisateurs d'une épreuve de deux tours ou plus, et organisant les départs des deux premiers tours en deux vagues de deux trous différents (1 et 10 par exemple), pourront utiliser les quotas ci-dessous:

	Nombre minimum de dames (Hors Wild Cards)	Nombre maximum de joueurs autorisé*		
		Incluant Dames, Pros & wild cards	Pros	Wild Cards (Hors épreuve qualificative)
Janvier, février, décembre	24	96*	9	10
Mars	33	120*	12	12
Avril, septembre	36	132*	12	13
Mai, juin, juillet, août	42	156*	15	15
Octobre, novembre	30	108*	12	11

Liste officielle :

Le champ des joueurs sera déterminé à la date de clôture des inscriptions comme suit :

Classics Mid-Amateurs, les joueurs seront retenus dans l'ordre ci-dessous :

- par l'ordre du Mérite National Mid-Amateurs ;
- puis par l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions ;
- puis par l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Pour les Grands Prix Mid-Amateurs, les joueurs seront retenus dans l'ordre ci-dessous :

- 15 Messieurs et 5 Dames seront retenus par ordre de l'index ;
- puis par l'ordre du Mérite National Mid-Amateurs ;
- puis par l'ordre des index ;
- puis par l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Tirage des départs : les organisateurs doivent planifier les départs selon le principe des blocs (voir 1.4.4.1 ORGANISATION SPORTIVE). Lorsqu'il existe plusieurs catégories de joueurs (Dames, Messieurs, Pros), les joueurs ou joueuses jouant pour le titre dans leur catégorie devront être regroupés dans les dix derniers départs.

Cut : Pour les compétitions de plus de 2 tours, un cut peut être établi à l'issue du deuxième ou du troisième tour. Si des joueurs professionnels participent, ils ne doivent pas être inclus dans le calcul du cut. En cas d'organisation d'un play-off pour le déterminer, il est recommandé de limiter les groupes à 5 joueurs maximum.

Classement : Le classement des Classics et des Grands Prix Mid-Amateurs est un classement brut exclusivement et obligatoirement par sexe (pas de classement mixte). Si une série « Pro » existe, elle doit faire l'objet d'un classement spécifique.

DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement comprenant les green-fees des journées de compétition et d'une journée d'entraînement ne doivent pas dépasser au total les valeurs maximales suivantes :

- pour 2 jours de compétition : 90 € ;
- pour 3 jours de compétition : 110 € ;
- pour 4 jours de compétition : 130 €.

Le club organisateur peut mettre en place un tarif préférentiel pour ses membres.

CALCUL DE LA CATEGORIE

La catégorie est déterminée a posteriori, conformément aux principes définis dans le règlement du Mérite National Mid Amateurs (§ 6.7 du Vademecum).

1.4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

5. Cahier des Charges des Trophées Seniors/Seniors 2 & 3 et des Grands Prix Seniors Sélectifs

Ce cahier des charges s'applique aux Trophées Seniors, Seniors 2, Seniors 3 et **Grands Prix Seniors Sélectifs**, ces derniers sont désignés pour une année par la ffgolf et sanctionnent le Mérite National amateur et le classement du sélectif équipe de France seniors.

JOUEUR

En plus des critères spécifiés dans le paragraphe 1.4.4.a, le joueur doit avoir au moins 50 ans pour les Trophées Seniors, 60 ans pour les Trophées Seniors 2 et 70 ans pour les trophées Seniors 3 la veille de l'épreuve.

ENCADREMENT

La présence d'un arbitre n'est pas obligatoire. Le club organisateur pourra en prévoir en accord avec la Ligue. Pour les **Grands Prix Seniors Sélectifs** : un Arbitre de Ligue au minimum.

COMITE DE L'EPREUVE

L'épreuve est sous la responsabilité du Comité d'épreuve mis en place par la Commission Sportive du club. S'il y a un arbitre, il doit être intégré au Comité d'épreuve. Sinon, le Comité de l'épreuve pourra sur toute question de règle faire appel à la cellule de veille mise en place par la Ligue ou à défaut à la cellule de veille arbitrage de la fédération (voir site arbitrage.ffgolf.org).

FORME DE JEU

Ces épreuves doivent se dérouler **en formule de jeu score maximum par + 4**.

Les Grands Prix Seniors Sélectifs se jouent en formule stroke play.

S'il existe une épreuve associée de type criterium ou autre, le Grand Prix Seniors Sélectif/Trophée Seniors/Seniors 2/Seniors 3 est prioritaire et doit partir en tête pour tous les tours. Les parties doivent être composées uniquement de joueurs participant à une des deux épreuves et pas de mixité entre ces épreuves dans les parties.

Découpage des séries : Une seule série et une seule marque de départ par sexe.

Un classement spécifique par catégorie d'âge peut être créé. Exemple : un classement spécifique seniors 2 ou Seniors 3 peut être réalisé.

Limite d'index :

Si le Club organisateur souhaite mettre une limite d'index pour restreindre le champ des joueurs, celle-ci devra se faire en accord avec la Ligue. Dans ce cas, l'index maximum Dames devra avoir un écart de 3 points au minimum par rapport à l'index maximum Messieurs.

Classement : Le classement est un classement brut exclusivement et obligatoirement par sexe (pas de classement mixte). Si une série « Pro » existe, elle doit faire l'objet d'un classement spécifique.

Cut : Pour les compétitions de plus de 2 tours, un cut peut être établi à l'issue du deuxième ou du troisième tour. Si des joueurs professionnels participent, ils ne doivent pas être inclus dans son calcul. En cas d'organisation d'un play-off pour le déterminer, il est recommandé de limiter les groupes à 5 joueurs.

Champ des joueurs : Lors des inscriptions, le club doit respecter les quotas ci-dessous, qui prévoient un minimum de Dames et, lorsque les séries existent, un maximum de Pros.

Dans la limite du champ maximal, des joueurs ne répondant pas aux critères pourront se voir attribuer une wild card. Leur répartition est du ressort de la Ligue, qui peut en affecter une partie au club organisateur.

	Nombre minimum* de dames (Hors Wild Cards)	Nombre maximum de joueurs autorisé*		
		Incluant Dames, Pros & Wild Cards	Pros	Wild Cards (Hors épreuve qualificative)
Janvier, février, décembre	21	75*	9	9
Mars	30	108*	12	11
Avril, septembre	33	120*	12	12
Mai, juin, juillet, août	39	144*	15	14
Octobre, novembre	24	96*	9	10

* Le fichier « Amplitude France » indique le nombre optimal de joueurs selon le département et la date. Disponible sur l'extranet (Documentation – Sport – Gestion Sportive) et sur le site arbitrage (documents des arbitres).

1.4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

Les organisateurs d'une épreuve de deux tours ou plus et organisant les départs des deux premiers tours en deux vagues de deux trous différents (1 et 10 par exemple), pourront utiliser les quotas ci-dessous :

	Nombre minimum de dames (Hors Wild Cards)	Nombre maximum de joueurs autorisé*		
		Incluant Dames, Pros & wild cards	Pros	Wild Cards (Hors épreuve qualificative)
Janvier, février, décembre	24	96*	9	10
Mars	33	120*	12	12
Avril, septembre	36	132*	12	13
Mai, juin, juillet, août	42	156*	15	15
Octobre, novembre	30	108*	12	11

À la clôture des inscriptions, si le quota d'un sexe n'est pas entièrement pourvu, les places restantes peuvent être réaffectées à l'autre sexe. Une ligue peut appliquer des limites inférieures aux valeurs maximales en fonction des caractéristiques du parcours et de la période de l'année.

Liste officielle :

Le champ des joueurs sera déterminé à la date de clôture des inscriptions comme suit :

Grands Prix Seniors Sélectifs :

- 1/3 des joueurs maximum retenus par la place au Mérite Amateur (Dames et Messieurs) ;
- puis 1/3 des joueurs (+ les places non attribuées par le critère précédent) retenus par la place au Mérite Seniors (Dames et Messieurs) ;
- les places restantes sont ensuite attribuées par ordre d'index.

Trophées Seniors/ Seniors 2/ Seniors 3 :

- 15 Messieurs et 5 Dames, qui seront retenus par ordre des index ;
- les places restantes sont ensuite attribuées par l'ordre du Mérite National Seniors ;
- puis par l'ordre des index ;
- puis par l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Marques de départ :

Le Comité de l'épreuve doit adapter la position des marques de départ en prenant en compte les caractéristiques du parcours et les conditions de jeu (météo, roue, position des drapeaux etc.).

Recommandation de la ffgolf : Trophées Seniors/Seniors 2/Seniors 3 : Messieurs des repères 3 (jaunes) et Dames des repères 5 (rouges).

Grands Prix Seniors Sélectifs : Messieurs des Repères 2 (5 800 m minimum) et Dames des repères 4 (5 100 m minimum).

Tirage des départs : les organisateurs doivent planifier les départs selon le principe des blocs (voir 1.4.4.1 ORGANISATION SPORTIVE). Lorsqu'il existe plusieurs catégories de joueurs (Dames, Messieurs, Pros), les joueurs ou joueuses jouant pour le titre dans leur catégorie devront être regroupés dans les dix derniers départs.

DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement comprenant les green-fees des journées de compétition et d'une journée d'entraînement ne doivent pas dépasser au total les valeurs maximales suivantes :

- pour 2 jours de compétition : 90 €
- pour 3 jours de compétition : 110 €
- pour 4 jours de compétition : 130 €

Le club organisateur peut mettre en place un tarif préférentiel pour ses membres.

CALCUL DE LA CATEGORIE

La catégorie est déterminée a posteriori, conformément aux principes définis dans le règlement du Mérite Seniors (§ 6.8 du Vademecum).

6. Cahier des Charges des Grands Prix Paragolf

Ce règlement spécifique complète ou modifie le règlement général des épreuves en simple.

LIGUE

La compétition est organisée par les clubs, après validation des dates par la commission fédérale paragolf et la ligue. Le règlement particulier de l'épreuve est validé par la commission fédérale paragolf.

La Ligue doit obligatoirement mettre au minimum un arbitre de Ligue à disposition du Comité de l'épreuve.

CLUB

Sponsors et partenaires : Le club a toute latitude pour chercher des partenaires qui pourront l'aider au montage financier d'un Grand Prix Paragolf.

Promotion :

Il serait souhaitable que le club mette en place une campagne de promotion et communication auprès d'un public susceptible d'être intéressé par le Paragolf (associations, clubs sportifs, écoles, DRAJES, centres spécialisés, etc.).

Le golf organisateur, en relation avec la Ligue, devrait mettre en place une opération de découverte de l'activité en direction de ce même public.

Le club peut consulter le chapitre 9, annexe D du document "**Recommandations et Conseils pour la Gestion d'une Compétition**", disponible en téléchargement sur le site Internet de la ffgolf.

Voitures : Le club doit disposer d'une **flotte de voitures suffisante (nombre supérieur ou égal à 40% du champ total)** afin de répondre aux besoins des joueurs et assurer dans de bonnes conditions l'organisation de ce type d'épreuve.

Le club doit également prévoir un emplacement pour la recharge des moyens de déplacements personnels (golf scooter, Paragolfeur et chariots électriques).

Cadets : Pour faciliter le jeu, le club devrait prévoir de mettre des cadets à disposition des joueurs qui en feraient la demande lors de l'inscription. Il n'y a pas de restriction sur les personnes qui peuvent être cadet. La portée des actions du cadet et de l'accompagnant sont définies dans la Règle 25.

COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve est constitué de 3 ou 5 personnes dont au minimum :

- 1 représentant du club organisateur ;
- 1 représentant du corps arbitral ;
- 1 représentant de la Commission Paragolf fédérale (ou de la ligue si absence du représentant fédéral).

INSCRIPTIONS

Le montant des frais d'inscription pour chaque joueur est établi par l'organisateur du tournoi.

L'inscription se fait directement auprès du golf organisateur. Toutes les informations utiles seront relayées sur les sites web de la ffgolf et de l'EDGA.

En fonction du nombre de voitures disponibles, le comité de l'épreuve pourra clôturer les inscriptions et mettre en place une liste d'attente pour les joueurs nécessitant l'usage d'une voiturette.

JOUEUR

Le joueur doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- Être licencié de la Fédération Française de Golf ou être licencié d'une Fédération étrangère reconnue ;
- Remplir tous les critères sportifs d'inscription (ex : certificat médical ou QS à jour) ;
- Certificat d'éligibilité : EDGA WR4GD Pass ou EDGA ACCESS Pass.

Il n'y a pas de nécessité d'être titulaire du Droit de Jeu Fédéral pour l'année en cours.

1.4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

FORME DE JEU

L'index pris en compte est celui à la veille du premier tour.

Les scores des joueurs ne pouvant pas jouer 36 trous ne seront pas comptabilisés pour le WR4GD.

Les joueurs et joueuses sont répartis en trois séries mixtes fondées sur l'index golfique :

- 1ère série en **Stroke play brut et net** : 18,4 et moins ;
- 2e série en **en formule de jeu score maximum par + 4** : de 18,5 à 35.9 ;
- 3e série en **Stableford net** : de 36 à 54.

Au cas où une série comporterait moins de 5 inscrits, le Comité de l'épreuve pourra regrouper cette série avec une autre. Ces séries peuvent être modifiées par le règlement particulier de l'épreuve.

MARQUES DE DEPART

Les distances de parcours à respecter sont de **5 200 m minimum pour les messieurs et 4 500 m pour les dames**. Le comité de l'épreuve doit adapter la position des marques de départs en prenant en compte les caractéristiques du parcours et les conditions de jeu (météo, roule, position des drapeaux, etc.).

Afin de tenir compte des distances de mise en jeu, le fairway devra se trouver à moins de 100 m des départs quel que soit la série.

Tous les joueurs d'une même série et d'un même sexe devront partir des mêmes marques de départ

Pour les séries 2 et 3, il est possible de faire partir les hommes paragolfers des repères 5 (4800-4900m environs) sous réserve d'un ajustement des coups rendus. Toute dérogation entraîne une exclusion des classements ffgolf et EDGA.

ORGANISATION SPORTIVE

Voitures : L'usage des voitures est strictement réservé aux membres du comité de l'épreuve ainsi qu'aux joueurs en situation de handicap titulaires des « Medical Pass » (WR4GD Pass et EDGA Pass) délivrés par l'EDGA avec la mention « buggy : yes ».

Ces joueurs doivent partager leur voiture avec un autre joueur. Les caddies, les aides ou toute autre personne ne sont pas autorisées **à y déposer du matériel, ni à monter à bord.**

L'obligation de partage ne s'applique pas strictement aux joueurs malvoyants ou atteints de troubles neurologiques : ils peuvent partager leur voiture avec leur aide ou leur cadet.

Champ de joueurs :

Le nombre de joueurs est limité à 80 joueurs, hommes, femmes et wild card confondus (6 maximum).

Le club organisateur pourra autoriser la compétition aux joueurs professionnels. Le nombre de joueurs professionnels est limité à 10 % maximum du champ maximal de joueurs.

Dans la limite du champ maximal, des joueurs pourront se voir attribuer un wild card, leur attribution est du ressort de la Ligue, celle-ci pourra en affecter une partie au club organisateur. La Direction Technique Nationale se réserve le droit d'utiliser directement 3 wild cards pour des joueurs qu'elle aura désignés.

La liste des wild cards doit être communiquée à la Commission Paragolf.

Nota : le choix des wild cards devra prendre en compte le nombre de voitures disponibles pour l'épreuve (cas des joueurs BUGGY YES).

Tirage des départs :

Lors du 1er tour, le tirage devra se faire par série, et en respectant l'ordre croissant des index.

Lors du 2e tour, le tirage devrait se faire en respectant l'ordre décroissant des résultats et en respectant les séries.

En cas de circonstances exceptionnelles, le Comité de l'épreuve dispose de toute latitude pour adapter l'organisation des départs afin de garantir le bon déroulement de l'épreuve.

1.4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

Compétitions dites « handi/valides » :

Afin de promouvoir le paragolf, il est possible d'organiser, en même temps, deux compétitions, qui mélangent les joueurs valides et les paragolfeurs. Il y aura deux classements, l'un pour les joueurs valides, l'autre pour les paragolfeurs.

Lors de ces compétitions, les joueurs paragolfeurs et valides peuvent partager des parties, sous réserve de respecter les critères d'index, de série, et de répartition des voiturettes.

Pour ces compétitions, le tirage des départs s'effectue en tenant compte des séries et de l'ordre des index. Les règles relatives aux voiturettes s'appliquent à ces épreuves également.

JEU LENT

Les dispositions relatives au jeu lent s'appliquent. Cependant, du fait caractère de ces compétitions, des différences de mobilités et des capacités des joueurs, le comité d'épreuve et l'équipe d'arbitrage est appelé à faire preuve de discernement quant à l'application desdites dispositions.

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DES JOUEURS

Le club ne doit pas accorder de tarifs préférentiels liés à la compétition pour les joueurs amateurs (droit d'inscription, hôtel, transport, repas ou autres avantages), en fonction de critères sportifs (ex : licence or, index, etc.).

Le comité de l'épreuve devrait faire des propositions d'hébergement qui seront transmises aux joueurs.

RESULTATS

Résultats Français : Un prix sera remis au vainqueur de chaque classement.

Pour le classement brut de la 1ère série, en cas d'égalité pour la première place à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés doivent partir en play-off en trou par trou.

NB : En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (exemple : déclarer des co-vainqueurs).

World Ranking for Golfers with Disability (WR4GD):

Pour permettre l'actualisation du Ranking Mondial Paragolf, il est impératif de retourner dans le même délai, le fichier Excel dûment complété. Il s'agit du document transmis par la fédération quelques jours avant l'épreuve.

Les résultats doivent être saisis exclusivement dans le fichier Excel fourni par la ffgolf, intitulé : EDGA Event Results (completed by event organiser).xls

Ce fichier doit ensuite être envoyé dans les 48 heures suivant la clôture du Grand Prix Paragolf à la commission paragolf (aurelien.lacour@ffgolf.org) pour transmission au **World Ranking for Golfers with Disability**, afin de procéder à la mise à jour du classement mondial des joueurs ayant participé au Grand Prix.

1.5 ORGANISATION D'UNE ÉPREUVE FEDERALE

Sommaire

1. Préconisations et obligations pour les compétitions jeunes
2. Jeu lent dans les épreuves amateurs
3. Interruption de jeu et signaux à bras
4. Définition des catégories d'âges
5. Fiche d'urgence médicale
6. Fiche de compétitions d'équipes

1.5.1 Préconisations et obligations pour les compétitions jeunes

1. Suiveurs de parties U10/ U12

Lors de leurs premiers pas en compétition, nos jeunes pousses doivent être accompagnées afin de leur permettre de prendre un maximum de plaisir dans les meilleures conditions.

Le suivi des parties sur une compétition permet d'en vérifier le bon déroulement, d'assurer la fluidité du jeu et de vérifier le comptage des scores. Le suiveur de partie peut être un bénévole, un Animateur Sportif Bénévole de Club (ASBC), un parent (grand frère, grande sœur, père, mère...) d'un des joueurs de la compétition. Un suiveur de partie ne doit cependant pas avoir de lien de parenté avec les enfants de la partie suivie.

La fiche fédérale « suiveur de partie en compétition » détaille les comportements à adopter et les écueils à éviter lors du suivi d'une partie. Ces fiches peuvent être commandées gratuitement sur l'extranet fédéral.

Dans le but d'optimiser cet accompagnement, la fédération préconise fortement la mise en place des suiveurs sur toutes les parties U10 sur des épreuves départementales et régionales et sur toutes les parties U12 des épreuves départementales.

Afin de garantir une équité entre toutes les parties d'une même catégorie d'âge, le suivi des parties devra être assuré, dans la mesure du possible, pour tous les enfants de la catégorie d'âge concernée.

2. Épreuves de clubs

Afin d'améliorer la prise en compte des jeunes lors des épreuves de clubs, il est souhaitable de mettre en place un cadre favorisant la pratique des jeunes lors des compétitions de clubs.

Pour cela, la ffgolf préconise que les jeunes disputent systématiquement les compétitions de club du repère de jeu correspondant à leur catégorie d'âge (1) :

- Si un classement junior est prévu pour la compétition, la ffgolf préconise l'utilisation des séries par âge et par index (voir page 255).
- S'il n'y a pas de classement junior prévu dans le cadre de la compétition mais un classement général regroupant les adultes et les jeunes, les jeunes devront cependant pouvoir partir du repère de jeu correspondant à leur âge. Dans une même série par index, les jeunes partiront du repère correspondant à leur âge et les autres joueurs de leur repère habituel.

À ce titre, la mise en place des repères avancés (repères 6 et 7) est rendue obligatoire pour tous les clubs disposant d'un parcours 9 ou 18 trous.

- Exemption possible d'aménagement d'un repère 7 pour les structures disposant d'un pitch & putt ou d'un compact.
- Repère 6 : installé idéalement au début de chaque fairway (éventuellement repère rouge pour les par 3). Voir notices détaillées dans la rubrique « les repères jeunes » de la documentation « jeunes » de l'extranet fédéral.

La limite pour la gestion de l'index sur ce repère 7 est désormais fixée à 36 pour toutes les catégories de jeu.

(1) Après l'obtention du drapeau d'argent pour les compétitions 9 trous et l'obtention du drapeau d'or pour les compétitions sur 18 trous. Le repère de jeu préconisé par la ffgolf pour les jeunes titulaires d'un drapeau de couleur et d'un drapeau de bronze est le repère 7.

3. Marquage au sol

En l'absence d'appareils de mesure de distance lors des épreuves jeunes, et afin de favoriser leur progression, il est obligatoire, lors de l'organisation d'un Grand Prix Jeunes, d'un Grand Prix Jeunes Majeur, d'un Grand Prix National U12 ainsi que des épreuves qualificatives au Championnat de France Jeunes, de matérialiser sur les par 4 et les par 5 les distances de 50 m, 100 m et 150 m mesurées depuis le début du green.

Ce repérage doit être réalisé au moyen d'un marquage à la peinture ou de repères au sol, éventuellement permanents (pavés colorés, repères fixes ancrés, indications sur les arroseurs, etc.), à condition qu'ils ne gênent ni le jeu ni le travail des jardiniers.

Ce marquage doit être effectif dès la partie de reconnaissance officielle.

4. Compétitions avec score maximum

Le Score maximum (anciennement strokeford) est une forme de stroke play dans laquelle le score d'un joueur ou d'un Camp pour un trou est plafonné à un nombre maximal de coups (à savoir les coups joués et tous les **coups de pénalité**), fixé par le Comité, tel que deux fois le par, un nombre fixe ou le double bogey en net.

Pour les compétitions jeunes, l'usage du score maximum de 9 pour les catégories U10 et U12 lors des épreuves de clubs et des épreuves départementales est préconisé.

Sur chaque trou joué avec un Score maximum fixé à 9 :

- Si à la fin du 8e coup, la balle n'est pas dans le trou, celle-ci est ramassée et on note 9 sur la carte de scores.
- En cas d'incertitude sur le nombre de coups joués sur le trou, le score marqué sera 9.

5. Épreuves fédérales

Dans le cadre des compétitions fédérales Jeunes, un binôme composé du Cadre de ligue et du Chef arbitre, doit être identifié. Ce binôme a la charge de l'organisation et du bon déroulement des événements suivants : les Grands Prix Jeunes, les Grands Prix Nationaux U12 et les Grands Prix Jeunes Majeurs.

Lors de la journée officielle de reconnaissance, il est impératif que les repères de départ soient positionnés de manière à garantir que la distance de jeu corresponde à la distance maximum jouée sur chaque trou du parcours pendant la compétition.

En fonction des conditions de jeu rencontrées, le binôme Cadre de ligue / Chef arbitre dispose de la possibilité de modifier les positions des repères de départ lors de chaque journée de compétition. Ces ajustements peuvent être effectués de manière significative si nécessaire, en fonction des facteurs suivants : saisonnalité, conditions météorologiques du jour, état du terrain, etc.

1.5.2 Jeu lent dans les épreuves amateurs

Les procédures sont décrites dans les Règles locales permanentes sous la rubrique cadence de jeu rapide.

JEU LENT à l'attention du Comité - modalités de mise en place des procédures

Le temps imparti pour jouer chaque trou ou le tour est déterminé par le Comité. Il est affiché au tableau officiel et remis aux joueurs en stroke play et en match play.

Le temps de jeu doit être établi de la façon suivante :

	Groupe de 2 Balles	Groupe de 3 Balles
Par 3	9 minutes	11 minutes
Par 4	12 minutes	14 minutes
Par 5	14 minutes	17 minutes

- ajouter le temps de marche entre chaque trou et pour aller du dernier green au recording ;

- ajouter du temps pour un trou particulièrement difficile ou pouvant créer du retard.

Chronométrage individuel

Sur la zone de départ et sur le parcours

Le chronométrage débutera lorsque le joueur aura eu un temps suffisant pour rejoindre sa balle. Le temps passé à marcher en avant, ou en arrière, pour décider du coup à jouer est comptabilisé et fait partie du temps du prochain coup.

Si un joueur a été distrait par un autre joueur, un cadet, ou un élément extérieur, durant la préparation d'un coup, le chronomètre sera arrêté et ne reprendra que lorsque le joueur aura à nouveau atteint le même état de préparation. Les conditions météo telles que le vent ou la pluie ne sont pas admises en tant que distraction, et n'entraînent pas l'arrêt du chronométrage.

Un temps suffisant est le temps mis pour marcher d'un pas normal vers sa balle ou le tee de départ, ce qui signifie qu'un joueur marchant rapidement à sa balle aura un délai supplémentaire pour préparer son coup, alors que le joueur se traînant vers sa balle aura moins de temps car le chronométrage aura déjà commencé.

Sur le green

Le chronométrage débute lorsque le 1er joueur a eu le temps de replacer sa balle, les autres balles étant marquées et relevées, et qu'il a eu un temps suffisant pour atteindre l'endroit où il commencera l'évaluation de son putt. Par contre, pour un putt de moins de 2 mètres le chronométrage débutera dès que le joueur aura eu suffisamment de temps pour replacer sa balle. Lorsqu'un joueur joue en second, le chronométrage débutera lorsque le 1er joueur aura marqué et relevé sa balle ou l'aura sortie du trou.

Recording

Pour mettre en place les procédures contre le jeu lent au recording, le Comité doit :

- Afficher clairement ladite procédure et informer les joueurs au départ ;
- Afficher le temps de jeu maximum au tableau officiel et le remettre aux joueurs ;
- Fournir au starter une fiche des départs permettant d'inscrire et donc de connaître exactement les heures de départ effectives de chaque groupe ;
- Organiser un recording avec une personne responsable, habilitée par le Comité, avec la fiche des départs actualisée et les temps de jeu permettant de connaître exactement les heures maximum d'arrivée de chaque groupe.

Le Comité ne devrait retenir de circonstances particulières que dans le cas d'une procédure longue impliquant un arbitre avec une interprétation technique d'une règle de golf, dans le cas de recherches de balles itératives sur la fin du tour, ou lorsqu'un des joueurs du groupe a été pénalisé pour faute de temps. Ne peuvent être retenues comme circonstances particulières :

- L'attente d'un arbitre pour l'application d'une règle simple (zone à pénalité ou condition anormale du parcours) car dans ces cas le joueur doit appliquer la Règle 20.1c sans perdre de temps ;
- La non mise en jeu d'une balle provisoire obligeant un joueur à retourner au départ après la perte de sa balle d'origine.



Recommandations utiles pour lutter contre le jeu lent en compétition

Conseils à l'arbitre ou à l'officiel pour améliorer la cadence de jeu :

- Accompagner ou faire accompagner les trois premières parties afin de mettre l'ensemble des joueurs dans un bon rythme ;
- Vérifiez que le starter rappelle qu'un retard au recording entrainera l'application d'une **pénalité d'un coup** pour chaque joueur du groupe ;
- Placez-vous à un endroit bien visible des joueurs ;
- Soyez prêt à aider les joueurs en cas de problèmes de Règles ;
- Estimez la difficulté du coup à jouer et autorisez un délai supplémentaire si vous sentez que ce coup est particulièrement délicat ;
- Si un groupe qui est hors de position fait un gros effort pour retrouver sa place (par exemple en regagnant 2 minutes par trou), considérez qu'il n'a pas à être chronométré ;
- Autorisez un délai supplémentaire si les conditions météo sont telles que les joueurs doivent mettre et enlever de façon répétée leur tenue de pluie ;
- Soyez compréhensif en cas de vent très violent.

Conseils au joueur pour améliorer la cadence de jeu :

- Appliquez le « Prêt ? Jouez ! » ;
- Adoptez un rythme de marche rapide ;
- Soyez conscient de votre position par rapport au groupe devant vous ;
- Si vous sentez que votre groupe perd la distance, prévenez les autres joueurs ;
- Si votre groupe a perdu la distance, essayez de rattraper rapidement votre retard ;
- N'attendez pas que ce soit à votre tour de jouer pour mettre votre gant ;
- N'attendez pas que ce soit à votre tour de jouer pour calculer la longueur du coup à jouer et choisir votre club ;
- Examinez votre ligne de putt pendant que les autres joueurs examinent la leur (dans les limites normales du Code de comportement) ;
- Au green positionnez vos sacs ou chariots de manière à pouvoir rejoindre rapidement le départ suivant ;
- Quittez le green dès que tous les joueurs du groupe ont terminé le trou. Marquez les scores au départ suivant ou en vous y rendant. Si vous avez l'honneur au départ suivant, ne perdez pas de temps pour arriver au tee, vous marquerez la carte après avoir joué ;
- Jouez une balle provisoire si votre balle risque d'être perdue ou hors-limites ;
- Si vous respectez l'écart avec le groupe précédent, vous ne pouvez pas être accusé de jeu lent.

N'oubliez pas que quarante secondes représentent un temps important pour effectuer un coup de golf. Si vous avez effectué vos préparatifs avant votre tour, VOUS N'AUREZ PAS à précipiter votre coup.



Prêt ? Jouez !

Dans les épreuves fédérales en stroke play, les recommandations concernant le « Prêt ? Jouez ! » s'appliquent.

Le "Ready golf" ou "Prêts ?... Jouez !" revient à s'affranchir de la règle du « le joueur le plus éloigné du trou joue en premier », afin de rendre le jeu plus fluide et donc plus rapide.

L'idée générale de ces recommandations est : si celui qui est le plus loin du trou, n'est pas prêt à jouer, pour quelque raison que ce soit, et si un autre joueur est prêt à jouer, alors que ce dernier joue ! **Sans oublier, bien évidemment, d'annoncer son intention et pourquoi !**

Parmi ces recommandations, on peut mentionner :

- Jouer un coup sans risque pour la partie de devant si un joueur plus éloigné du trou fait face à un coup difficile et prend du temps pour s'y préparer ;
- Les joueurs les moins longs drivent d'abord ou jouent leur coup du fairway en premier si les joueurs plus longs doivent attendre ;
- Driver lorsque la personne ayant l'honneur tarde à être prête à jouer ;
- Jouer un coup avant d'aller aider quelqu'un à chercher sa balle ;
- Finir de putter même si cela implique que l'on se tienne proche de la ligne de putt de quelqu'un d'autre ;
- Jouer un coup si la personne qui vient d'effectuer une sortie de bunker au bord du green est toujours la plus éloignée du trou mais est retardée parce qu'elle ratisse le bunker ;
- Lorsque la balle d'un joueur a dépassé le green, tout joueur plus proche du trou mais approchant depuis le devant du green doit jouer pendant que l'autre joueur se rend à sa balle et examine le coup qu'il lui reste à jouer ;
- Noter les scores du trou qui vient d'être joué en arrivant sur le départ suivant, sauf pour le joueur ayant l'honneur qui remplira sa carte aussitôt après avoir joué.

Cadence de jeu

Afin d'établir une cadence de jeu, il faut déterminer le temps imparti pour chaque trou. Le Comité des Règles vous recommande :

- Pour une partie de 2 joueurs : Par 3 = 9 minutes ; Par 4 = 12 minutes ; Par 5 = 14 minutes ;
- Pour une partie de 3 joueurs : Par 3 = 11 minutes ; Par 4 = 14 minutes ; Par 5 = 17 minutes.

À ce temps de jeu théorique, il convient d'ajouter :

- un délai supplémentaire pour les trous difficiles ou susceptibles de ralentir le jeu ;
- un temps de marche entre le green et le départ suivant.

Ce **temps de marche**, ajouté au temps imparti pour le trou suivant, permet de déterminer l'heure à laquelle le dernier joueur du groupe doit avoir terminé le trou : lorsque le joueur a ramassé sa balle dans le trou en stroke play et lorsque le score du trou est acquis en match play.

Exemple pour un 2 balles : Par 3 : 9 min Par 4 : 12 min Par 5 : 14 min

	Green	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	Par	4	4	4	3	4	5	3	4	4
Partie	Temps	0:12	0:12	0:12	0:09	0:12	0:14	0:09	0:12	0:12
N°	Marche		00:00	00:00	00:00	00:00	01:00	00:00	02:00	00:00
1	7:45	7:57	8:09	8:21	8:30	8:42	8:57	9:06	9:20	9:32
2	7:54	8:06	8:18	8:30	8:39	8:51	9:06	9:15	9:29	9:41
3	8:03	8:15	8:27	8:39	8:48	9:00	9:15	9:24	9:38	9:50
4	8:12	8:24	8:36	8:48	8:57	9:09	9:24	9:33	9:47	9:59
5	8:21	8:33	8:45	8:57	9:06	9:18	9:33	9:42	9:56	10:08

Exemple pour un 3 balles : Par 3 : 11 min Par 4 : 14 min Par 5 : 17 min

	Green	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	Par	5	3	5	4	3	4	4	3	4
Partie	Temps	0:17	0:11	0:17	0:14	0:11	0:14	0:14	0:11	0:14
N°	Marche		01:00	00:00	02:00	00:00	00:00	00:00	00:00	00:00
1	8:30	8:47	8:59	9:16	9:32	9:43	9:57	10:11	10:22	10:36
2	8:40	8:57	9:09	9:26	9:42	9:53	10:07	10:21	10:32	10:46
3	8:50	9:07	9:19	9:36	9:52	10:03	10:17	10:31	10:42	10:56
4	9:00	9:17	9:29	9:46	10:02	10:13	10:27	10:41	10:52	11:06
5	9:10	9:27	9:39	9:56	10:12	10:23	10:37	10:51	11:02	11:16

1.5.3 Interruption de jeu et signaux à bras

Les conditions atmosphériques ou autres peuvent entraîner une interruption de jeu (Règle 5.7).

Il est impératif de respecter les consignes des arrêtés préfectoraux en cas d'alerte rouge.

Il faut prévoir pour cela un moyen quelconque (sirène, coup de feu, etc.) qui permette de prévenir tous les joueurs de l'interruption de jeu et de sa reprise.

Interruption immédiate : un signal sonore prolongé.

Interruption de jeu : trois signaux sonores consécutifs.

Reprise du jeu : deux signaux sonores courts.

Si la compétition risque de ne pas se terminer avant la nuit, il est préférable d'indiquer à l'avance, l'heure à laquelle le jeu sera interrompu et les conditions de sa reprise.

Dans le cas de conditions orageuses, affichez et distribuez les conseils en cas d'orage ci-après :

CONSEILS EN CAS D'ORAGE DANS TOUS LES CAS

LES GRANDS PRINCIPES

Les 3 dangers sont :

Le foudroiement "direct" par le haut et "l'indirect" par le côté (ex : par l'intermédiaire d'un arbre) ; également le risque de « courant de sol » par la propagation électrique de pied à pied.

- Pour éviter les deux premiers :

C'est l'effet de pointe qui attire la foudre. Offrez le moins possible de "hauteur" par rapport à votre environnement immédiat et éloignez-vous de toute pointe en l'air (arbre, pylône, etc....).

- Pour éviter le troisième :

Offrez le moins possible de "surface" par rapport au sol en gardant les pieds joints.

LES CONSÉQUENCES

- Évitez la proximité du métal (surtout pointé en l'air) et des conducteurs électriques qui attirent la foudre.

- Si l'orage est très près et que vous êtes à découvert, immobilisez-vous accroupis et pieds joints.

- N'attendez pas la dernière minute pour vous abriter.

- Les chaussures à clous métalliques n'augmentent que faiblement les risques.

- Les montres, téléphones et GPS n'augmentent pas les risques, pas plus que le sac ou les clubs de golf posés à terre.

ÉVITEZ

- le swing sous l'orage : quel meilleur paratonnerre qu'un club dressé vers le ciel !

- le parapluie pointu à manche métallique

- les zones dégagées, les sommets de colline ou de montagne

- la proximité d'un arbre isolé

- un pylône

- les terrains en hauteur ou les creux au voisinage d'une source

- les fils de fer, clôtures, fils aériens et lignes électriques

- la proximité de l'eau (rivière, étang, piscine, plage...)

- ne pas s'abriter sous une machine agricole ou un hangar métallique sauf s'il est mis à la terre

- les grottes et les parois rocheuses humides.

RECHERCHEZ

- les zones sablonneuses, y compris les bunkers plats (non inondés)

- les bois denses (une dizaine d'arbres au moins) en gardant au moins 5 mètres entre vous et le premier tronc à proximité

- les abris de maintenance fenêtres et portes fermées

- les automobiles fenêtres et portes fermées

- Le club-house fenêtres et portes fermées.

SIGNAUX POUR JOUEURS ET COMMISSAIRES

Signaux à bras sur le parcours

Arm-signals on the course



Je ne peux pas situer exactement la balle.
(Jouez une balle provisoire)
I am not able to locate the ball.
(Play a provisionnal ball)



**Je vois où repose la balle, ou,
j'ai vu la balle tomber - ou rouler - dans la zone à pénalité.**
(Il n'est pas nécessaire de jouer une balle provisoire.)
*I can see where the ball lies, or,
I have seen the ball falling - or rolling - in penalty area.*
(It is not necessary to play a provisional ball.)



Selon moi, la balle est "hors limites".
(Jouez une balle provisoire avant de vous avancer pour vérifier.)
In my opinion, the ball is out of bounds.
(Play a provisional ball before you go forward to check it.)



On demande un arbitre.
A referee is requested.

1.5.4 Règles d'Entraînement



Règles d'entraînement

L'entraînement ne sera autorisé que sur le terrain d'entraînement désigné et aux horaires déterminés.

Au cours d'une partie d'entraînement, sous réserve que la partie suivante n'attende pas, un joueur peut :

- S'il manque le green, rejouer une autre balle ;
- Réaliser trois approches maximum depuis le bord du green à condition de ne pas endommager le parcours ;
- Dans les bunkers situés autour du green, il ne peut effectuer qu'un seul coup en direction du green. Tous les autres coups doivent être joués dans une autre direction ;
- Faire 3 putts d'entraînement ;

En dehors de ces cas précis, le joueur n'est pas autorisé à rejouer un coup.

*Toute infraction à ce règlement sera notifiée au joueur et considérée comme une infraction au Code de comportement. Le Comité de l'épreuve aura la latitude de sanctionner une récidive (par ex : interdiction de continuer à s'entraîner sur le terrain). Des infractions multiples (grave infraction) pourront être sanctionnées par la **disqualification** du joueur.*

1.5.5 Définition des catégories d'âges

Catégorie nationale	Millésime	Âge / Catégorie					Catégorie Internationale		
							Messieurs	Dames	
Enfant	De 2026 à 2018	De 0 à 8 ans	U12 (12 ans et moins)	U14 (14 ans et moins)	U16 (16 ans et moins)	U18 (18 ans et moins)	U21 (21 ans et moins)	Boys	Girls
Poucet 1	2017	9 ans							
Poucet 2	2016	10 ans							
Poussin 1	2015	11 ans							
Poussin 2	2014	12 ans							
Benjamin Benjamine 1	2013	13 ans							
Benjamin Benjamine 2	2012	14 ans							
Minime 1	2011	15 ans							
Minime 2	2010	16 ans							
Cadet/Cadette 1	2009	17 ans							
Cadet/Cadette 2	2008	18 ans							
Adulte	De 2007 à 2005	De 19 à 21 ans						Youths	Ladies Junior
Adulte*	De 22 à 24 ans							Amateur	
Mid-Amateur*	25 ans et plus							Mid Amateur	
Mid-Amateur 2*	40 ans et plus								
Senior*	50 ans et plus								
Senior 2*	60 ans et plus								
Senior 3*	70 ans et plus							Senior	

*Pour les compétitions en catégorie d'âge Mid-Amateur et Senior ce n'est pas l'année civile qui est prise en référence mais la veille du premier jour de l'épreuve. Le changement de catégorie se fait à la date d'anniversaire.

1.5.6 Fiche d'urgence médicale

OBLIGATOIRE SI LE MINEUR N'EST PAS ACCOMPAGNÉ PAR UN DE SES REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Je soussigné(e)/nous soussignés (nom et prénom des représentants légaux ou du représentant légal) :

.....

.....

Domicilié(e)(s) au :

.....

Autorise(ent) les membres de l'encadrement administratif et/ou technique du club/Ligue/ Comité Départemental de

.....à prendre toutes dispositions en cas de maladie ou d'accident et

notamment à avertir les services de secours d'urgence afin que le joueur mineur

..... (nom et prénom)

né(e) le soit orienté(e) vers la structure hospitalière la mieux adaptée.

Le club/Ligue/Comité Départemental de s'efforcera de prévenir les

représentants légaux ou le représentant légal dans les meilleurs délais aux numéros suivants :

N° de téléphone domicile :

N° de portable de la mère :

N° de téléphone du travail de la mère :

N° de portable du père :

N° de téléphone du travail du père :

N° de téléphone le cas échéant d'une personne susceptible de vous prévenir :

Observations éventuelles : (traitements médicaux, allergies, autres observations utiles.)

.....

.....

.....

Fait àle.....en deux exemplaires originaux.

Signature du représentant légal /des représentants légaux

NUMÉROS UTILES :

La Commission Médicale ffgolf : Tél. : 01 41 49 77 55

medecin.federal@ffgolf.org

SAMU : 15 ou le SMUR le plus proche

Centre Antipoison (PARIS) : 01 40 05 48 48

Pompiers : 18

1.6 RÈGLEMENTS PARTICULIERS DES ÉPREUVES PAR ÉQUIPES

1.6.1 Par équipes Jeunes

INTERLIGUES U12

Challenge Bernard MARTIN

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les Ligues : Ouvert aux Ligues de la ffgolf, une seule équipe par ligue.

Exception : Avec l'accord préalable de la Direction Sportive ffgolf, des aménagements entre Ligues pourront être effectués pour former une équipe.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Les membres de l'équipe doivent être de nationalité française et licenciés dans un Club de la Ligue ou pour les joueurs indépendants avoir leur lieu de résidence dans la Ligue.

U12 : nés en 2014 et après.

Cadets : Pendant tout le déroulement de ce championnat, les cadets ne sont pas autorisés.

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2.8

Sur les par 4 et par 5, un marquage au sol (50 m, 100 m, 150 m) sera effectif dès la partie de reconnaissance officielle.

Les voitures et les autres moyens de transport ne sont pas autorisés dès la journée de reconnaissance officielle pour les joueurs et les accompagnateurs : voir § 1.2.4

Épreuve "non-fumeur" : Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect : voir § 1.2.5

Encadrement : Il est autorisé que deux pros encadrent les joueurs d'une même équipe. (De la sortie du green au départ du trou suivant sans retarder le jeu).

FORME DE JEU

Pour chaque tour, 3 filles minimum doivent **obligatoirement** faire partie de l'équipe (dérogation pour les territoires ultramarins).

Distances de jeu préconisées :

Les SSS devront être identiques pour les filles et les garçons. Voir recommandations § 3.6-4.

Modèle de compétition :

- pour 12 Ligues : 4 greensomes stroke play / 9 trous / les 3 meilleurs scores sont retenus.

2 poules (A et B) de 6 équipes - tournoi, 5 tours par poule puis finales de classement (1A vs 1B – 2A vs 2B...etc.)

- pour 13,14, 15, 16 Ligues : 4 greensomes stroke play / 2 fois 9 trous / les 7 meilleurs scores sont retenus.

- **Vague A** les 8 premiers en 2 poules de 4, tournoi 3 tours par poule, puis 1/2 finales et finales

- **Vague B** les 5, 6 ou 7 équipes suivantes en tournoi ;

Phase tournoi : 4 greensomes / match play / 9 trous

La composition peut changer à chaque tour. Les matchs vont au bout des 9 trous. Le résultat annoncé est celui des trous gagnés par chaque greensome. Le total des trous gagnés par les 4 greensomes donne le résultat final.

Vainqueur = pts, égalité = pt.

En fin de tournoi : Classement au total des points. Si égalités : 1^{er} départage au total des trous gagnés, 2^e départage au différentiel. Si toujours égalité : play-off :

Les capitaines des équipes concernées composeront un greensome qui partira en play-off en trou par trou.

Ce greensome sera obligatoirement composé de deux des huit joueurs ayant disputé le tour.

Phases Finales : (¼ – ½ et finales) : 4 greensomes / match play / 9 trous

Rencontres en fonction des classements de poules.

Le total des trous gagnés désigne le vainqueur. En cas d'égalité, départage en play-off (voir ci-dessus).

(Mise en place d'une formule réduite pour faire jouer une triangulaire si besoin).

(Le classement GS-SP sera utilisé en cas d'impossibilité de terminer les matchs de la phase finale, et en l'état de ceux-ci).

ENGAGEMENT

La confirmation de participation de la Ligue et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent s'effectuer au plus tard 8 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Trophée confié au vainqueur pendant la remise des prix et souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premières équipes.

DIVISION U16 FILLES 2026

PREMIÈRE DIVISION TOULOUSE

Vainqueur en 2025 SAINT CLOUD (Paris - Ile-de-France)	Finaliste en 2025 AIX MARSEILLE (PACA)
BASTIDE DE LA SALETTE (PACA)	GOLF CLUB DE LYON (Auvergne-Rhône-Alpes)
BONDUES (Hauts-de-France)	GOLF CLUB DE TOULOUSE (Occitanie)
CANNES MOUGINS (PACA)	MIONNAY (Auvergne-Rhône-Alpes)
GOLF ACADEMIE 57 (Grand-Est)	PALMOLA (Occitanie)
HOSSEGOR (Nouvelle-Aquitaine)	RACING CLUB DE FRANCE (Paris - Ile-de-France)
Montent de 2 ^e Division	
BRIGODE (Hauts-de-France)	NANTES VIGNEUX (Pays-de-la-Loire)
CHANTILLY (Hauts-de-France)	SAINT NOM LA BRETECHE (Paris - Ile-de-France)

DEUXIEME DIVISION ORLEANS LIMERE

BORDEAUX LAC (Nouvelle-Aquitaine)	MARCILLY (Centre-Val-de-Loire)
CHANTACO (Nouvelle-Aquitaine)	MONT DE MARSAN (Nouvelle-Aquitaine)
COLORADO (La Réunion)	OMAHA BEACH (Normandie)
ESERY (Auvergne-Rhône-Alpes)	OZOIR LA FERRIERE (Paris - Ile-de-France)
FONTAINEBLEAU (Paris - Ile-de-France)	PERIGUEUX (Nouvelle-Aquitaine)
ILE D'OR (Pays-de-la-Loire)	SAINT GERMAIN (Paris - Ile-de-France)
LA PREE (Nouvelle-Aquitaine)	VALCROS (PACA)
LYON SALVAGNY (Auvergne-Rhône-Alpes)	VALESCURE (PACA)
Montent de Promotion	
ARCACHON (Nouvelle-Aquitaine)	CICE BLOSSAC (Bretagne)
BADEN (Bretagne)	GRENOBLE CHARMEIL (Auvergne-Rhône-Alpes)
CAEN (Normandie)	LES AISSES GOLF (Centre-Val-de-Loire)
CHIBERTA (Nouvelle-Aquitaine)	TERRE BLANCHE (PACA)

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES
1RE DIVISION U16 FILLES
TROPHEE BRIGITTE VARANGOT**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipières : (voir le règlement général)

U14 : nées en 2012 ou après et **Minimes :** 15 et 16 ans, nées en 2010 et 2011.

Épreuve "non-fumeur" : Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect : voir § 1.2.5

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2.8

Les voitures et les autres moyens de transport ne sont pas autorisés dès la journée de reconnaissance officielle pour les joueurs et les accompagnateurs : voir § 1.2.4

Sur les par 4 et par 5, un marquage au sol (50 m, 100 m, 150 m) sera effectif dès la partie de reconnaissance officielle.

FORME DE JEU

Pour chaque tour, une joueuse née en 2012 ou après doit **obligatoirement** faire partie de l'équipe.

Distance de jeu préconisée : Repères Minimes filles.

Une seule marque de départ sera utilisée pour tous les participants quel que soit leur âge et leur index.

1) Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jours

4 joueuses / score maximum (9 coups par trou) / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

2) Phase finale : 3^e et 4^e jour

1 foursome et 2 simples / match play

Les 8 premières équipes jouent pour le titre :

1 v 8 ; 4 v 5 ; 2 v 7 ; 3 v 6

3^e jour : ¼ de finale et ½ finales

4^e jour : finale & **match pour la 3^e place**

2) Phase finale pour les barrages : 3^e jour

1 foursome et 2 simples / match play

Les 8 dernières équipes jouent en élimination directe :

12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16

Pour la phase finale en match play, l'ordre de jeu des simples est laissé au libre choix du capitaine de l'équipe : il n'y a pas d'obligation de classer les joueuses par ordre des index arrondis.

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueuses sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard **8 jours** pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Trophée Brigitte VARANGOT confié à l'équipe gagnante de l'épreuve pendant la remise des Prix.

Souvenirs offerts par la ffgolf à l'équipe gagnante, à l'équipe finaliste et au **3^e du championnat de France.**

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES
2E DIVISION U16 FILLES**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipières : (voir le règlement général)

U14 : nées en **2012** ou après et **Minimes** : 15 et 16 ans, nées en **2010** et **2011**.

Épreuve "non-fumeur" : Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect : voir § 1.2.5

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2.8

Les voiturettes et les autres moyens de transport ne sont pas autorisés dès la journée de reconnaissance officielle pour les joueurs et les accompagnateurs. : voir § 1.2.4

Sur les par 4 et par 5, un marquage au sol (50 m, 100 m, 150 m) sera effectif dès la partie de reconnaissance officielle.

FORME DE JEU

Pour chaque tour, une joueuse née en **2012** ou après doit **obligatoirement** faire partie de l'équipe.

Distance de jeu préconisée : Repères Benjamins.

Une seule marque de départ sera utilisée pour tous les participants quel que soit leur âge et leur index.

1) Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jour

4 joueuses / score maximum (9 coups par trou) / 36 trous / 18 trous par jour

Les **3** meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

2) Phase finale pour la montée : 3^e jour

1 foursome et 2 simples / match play

Les 8 premières équipes jouent pour la montée :

1 v 8 ; 4 v 5 ; 2 v 7 ; 3 v 6

3^e jour : ¼ de finale

2) Phase finale pour les barrages : 3^e jour

1 foursome et 2 simples / match play

Les 16 dernières équipes jouent en élimination directe :

16 v 17 ; 15 v 18 ; 14 v 19 ; 13 v 20 ; 12 v 21 ; 11 v 22 ; 10 v 23 ; 9 v 24

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueuses sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard **8 jours** pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux Clubs montant en 1^{re} Division.

**INTERCLUBS PAR ÉQUIPES
PROMOTION A ET B U16 FILLES**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipières : (voir le règlement général)

U14 : nées en 2012 ou après et **Minimes :** 15 et 16 ans, nées en 2010 et 2011.

Pour les Clubs (une seule équipe par Club) :

Ouvert à une seule équipe par Club qui n'a pas déjà une équipe en division nationale U16 filles.

Le nombre d'équipes sera limité à 52 (wild card incluse) par promotion et elles seront retenues selon l'ordre suivant :

- 1) classement au Mérite National Performance des Écoles de Golf de 2025
- 2) ordre d'arrivée des inscriptions

Le club d'accueil pourra bénéficier d'une wild card pour son équipe si cette dernière n'est pas retenue dans le champ à la clôture des inscriptions.

Épreuve "non-fumeur" : Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect : voir § 1.2.5

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2.8

Les voitures et les autres moyens de transport ne sont pas autorisés dès la journée de reconnaissance officielle pour les joueurs et les accompagnateurs : voir § 1.2.4

Sur les par 4 et par 5, un marquage au sol (50 m, 100 m, 150 m) sera effectif dès la partie de reconnaissance officielle.

FORME DE JEU

Pour chaque tour, une joueuse née en 2012 ou après doit **obligatoirement** faire partie de l'équipe.

Distance de jeu préconisée : Repères Benjamines.

Une seule marque de départ sera utilisée pour tous les participants quel que soit leur âge et leur index.

1) Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jours

3 joueuses / score maximum (9 coups par trou) / 36 trous / 18 trous par jour

Les 2 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

2) Phase finale : 3^e jour

3 simples / match play

Le nombre de clubs qualifiés par promotion et la forme de jeu seront déterminés à la clôture des inscriptions des équipières en fonction du nombre d'inscrits.

8 clubs en tout monteront des promotions en 2^e division.

- **X** montées en Promotion A
- **X** montées en Promotion B

ENGAGEMENT

Inscription du club sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.
Inscription des joueuses sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 8 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Le club a la possibilité de s'inscrire soit en promotion A soit en promotion B.

Si le nombre maximum d'équipes n'est pas atteint à la date limite d'engagement, la fédération peut, sur demande (inscription@ffgolf.org) accepter des inscriptions supplémentaires jusqu'à 8 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux Clubs montant en 2^e Division.

DIVISIONS U16 Garçons 2026

PREMIÈRE DIVISION SABLE SOLESMES

Vainqueur en 2025	Finaliste en 2025
SAINT NOM LA BRETECHE (Paris - Ile-de-France)	HAVRE / OCTEVILLE / MER (Normandie)
BIARRITZ (Nouvelle-Aquitaine)	CHANTILLY (Hauts-de-France)
BONDUES (Hauts-de-France)	GOLF CLUB DE TOULOUSE (Occitanie)
CAMPAGNE (Occitanie)	GOLF DE PARIS (Paris - Ile-de-France)
CANNES MOUGINS (PACA)	MIONNAY (Auvergne-Rhône-Alpes)
CHANTACO (Nouvelle-Aquitaine)	RACING CLUB DE FRANCE (Paris - Ile-de-France)
Montent de 2e Division	
BORDELAIS (Nouvelle-Aquitaine)	MAISON BLANCHE (Auvergne-Rhône-Alpes)
LYON SALVAGNY (Auvergne-Rhône-Alpes)	MARCILLY (Centre-Val-de-Loire)

DEUXIÈME DIVISION POULE A – PALMOLA

AIX LES BAINS (Auvergne-Rhône-Alpes)	GRENOBLE CHARMEIL (Auvergne-Rhône-Alpes)
BASTIDE DE LA SALETTE (PACA)	HOSSEGOR (Nouvelle-Aquitaine)
BORDEAUX LAC (Nouvelle-Aquitaine)	ILE D'OR (Pays-de-la-Loire)
CHIBERTA (Nouvelle-Aquitaine)	LA PREE (Nouvelle-Aquitaine)
COGNAC (Nouvelle-Aquitaine)	PALMOLA (Occitanie)
DOMAINE DE MANVILLE (PACA)	PERIGUEUX (Nouvelle-Aquitaine)
ESERY (Auvergne-Rhône-Alpes)	PIC SAINT LOUP (Occitanie)
GOLF CLUB DE LYON (Auvergne-Rhône-Alpes)	VOLCANS (Auvergne-Rhône-Alpes)

DEUXIÈME DIVISION POULE B – LE GOLF NATIONAL

AMIENS (Hauts-de-France)	LE GOLF NATIONAL (Paris - Ile-de-France)
BADEN (Bretagne)	MERIGNIES (Hauts-de-France)
BUSSY GUERMANTES (Paris - Ile-de-France)	OZOIR LA FERRIERE (Paris - Ile-de-France)
CHALON SUR SAONE (Bourgogne-Franche-Comté)	SAINT CLOUD (Paris - Ile-de-France)
DINARD (Bretagne)	SAINT GERMAIN (Paris - Ile-de-France)
GOLF ACADEMIE 57 (Grand-Est)	SAINT MALO (Bretagne)
GUERANDE (Pays-de-la-Loire)	STRASBOURG (Grand-Est)
LANNIRON QUIMPER (Bretagne)	WIMEREUX (Hauts-de-France)

1.6 RÈGLEMENTS PARTICULIERS DES ÉPREUVES PAR ÉQUIPES

TROISIÈME DIVISION POULE A – COTE DES ISLES

BAIE DE SAINT-BRIEUC (Bretagne)	GRANVILLE (Normandie)
BARRIERE DEAUVILLE (Normandie)	ISABELLA (Paris - Ile-de-France)
CAEN (Normandie)	NANTES VIGNEUX (Pays-de-la-Loire)
CAP MALO (Bretagne)	OMAHA BEACH (Normandie)
CHERBOURG (Normandie)	PLENEUF VAL ANDRE (Bretagne)
COUTAINVILLE (Normandie)	PRIEURE (Paris - Ile-de-France)
DIEPPE-POURVILLE (Normandie)	SAINT AUBIN (Paris - Ile-de-France)
FRESLONNIERE (Bretagne)	SAINT LAURENT (Bretagne)

TROISIEME DIVISION POULE B – ROISSY

BASSIN BLEU (La Réunion)	LE TOUQUET (Hauts-de-France)
BRIGODE (Hauts-de-France)	LILLE METROPOLE (Hauts-de-France)
CRECY GOLF (Paris - Ile-de-France)	MAISONS-LAFFITTE (Paris - Ile-de-France)
DOMONT MONTMORENCY (Paris - Ile-de-France)	RARAY (Hauts-de-France)
GRANGE AUX ORMES (Grand-Est)	REIMS (Grand-Est)
ISLE ADAM (Paris - Ile-de-France)	ROISSY (Paris - Ile-de-France)
KEMPFERHOF (Grand-Est)	STADE FRANCAIS (Paris - Ile-de-France)
LE SART (Hauts-de-France)	WANTZENAU (Grand-Est)

TROISIEME DIVISION POULE C – PORCELAINE

ANGERS (Pays-de-la-Loire)	LA NIVELLE (Nouvelle-Aquitaine)
ANGERS LA PERRIERE (Pays-de-la-Loire)	LACANAU ARDILOUSE (Nouvelle-Aquitaine)
ANJOU (Pays-de-la-Loire)	PAU ARTIGUELOUVE (Nouvelle-Aquitaine)
ARCACHON (Nouvelle-Aquitaine)	PESSAC (Nouvelle-Aquitaine)
CABOT BORDEAUX (Nouvelle-Aquitaine)	PORCELAINE (Nouvelle-Aquitaine)
CHÂTEAU DE CHEVERNY (Centre-Val-de-Loire)	TOULOUSE TEOULA (Occitanie)
GARONNE (Occitanie)	TOURAIN (Centre-Val-de-Loire)
IDRON (Nouvelle-Aquitaine)	VAL GRAND (Paris - Ile-de-France)

TROISIEME DIVISION POULE D – ALBON

AIX MARSEILLE (PACA)	LE FREGATE PROVENCE (PACA)
ALPES (Auvergne-Rhône-Alpes)	NIMES VACQUEROLLES (Occitanie)
BEAUJOLAIS (Auvergne-Rhône-Alpes)	SAINT CYPRIEN (Occitanie)
BOSSEY (Auvergne-Rhône-Alpes)	SAINT DONAT (PACA)
DIJON BOURGOGNE (Bourgogne-Franche-Comté)	TERRE BLANCHE (PACA)
EVIAN RESORT (Auvergne-Rhône-Alpes)	TROIS VALLONS (Auvergne-Rhône-Alpes)
FONTAINEBLEAU (Paris - Ile-de-France)	UGOLF ALBI (Occitanie)
GOUVERNEUR (Auvergne-Rhône-Alpes)	VALESCURE (PACA)

La CSSN se réserve le droit de modifier ces poules.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES 1RE DIVISION NATIONALE U16 GARÇONS TROPHEE JEAN-LOUIS DUPONT

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

U14 : nés en **2012** ou après et **Minimes** : 15 et 16 ans, nés en **2010** et **2011**.

Épreuve "non-fumeur" : Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect : voir § 1.2.5

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2.8

Les voitures et les autres moyens de transport ne sont pas autorisés dès la journée de reconnaissance officielle pour les joueurs et les accompagnateurs. : voir § 1.2.4

Sur les par 4 et par 5, un marquage au sol (50 m, 100 m, 150 m) sera effectif dès la partie de reconnaissance officielle.

FORME DE JEU

Pour chaque tour de stroke play et pour chaque rencontre (Foursomes et/ou Simples), un joueur né en **2012** ou après doit **obligatoirement** faire partie de l'équipe.

Pour cette disposition, lors de la phase finale pour le titre, l'ensemble foursomes et simples est considéré comme constituant un tour.

Distance de jeu préconisée : Repères Minimes garçons

Une seule marque de départ sera utilisée pour tous les participants quel que soit leur âge et leur index.

1) Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jour

5 joueurs / score maximum (9 coups par trou) / 36 trous / 18 trous par jour

Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

2) Phase finale pour le titre : 3^e au 5^e jour

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour le titre : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 2 v 7 ; 3 v 6**

3^e jour : ¼ de finale

4^e jour : ½ finales

5^e jour : finale & **match pour la 3^e place**

2) Phase finale pour les barrages : 3^e jour

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

Pour la phase finale en match play, l'ordre de jeu des simples est laissé au libre choix du capitaine de l'équipe : il n'y a pas d'obligation de classer les joueurs par ordre des index arrondis.

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard **8 jours** pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Trophée Jean-Louis DUPONT confié à l'équipe gagnante pendant la remise des prix

Souvenirs offerts par la ffgolf à l'équipe gagnante, à l'équipe finaliste et au **3^e du championnat de France**.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES
2E DIVISION NATIONALE U16 GARÇONS**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

U14 : nés en 2012 ou après et **Minimes** : 15 et 16 ans, nés en 2010 et 2011.

Épreuve "non-fumeur" : Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect : voir § 1.2.5

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2.8

Les voiturettes et les autres moyens de transport ne sont pas autorisés dès la journée de reconnaissance officielle pour les joueurs et les accompagnateurs. voir § 1.2.4

Sur les par 4 et par 5, un marquage au sol (50 m, 100 m, 150 m) sera effectif dès la partie de reconnaissance officielle.

FORME DE JEU

Pour chaque tour de stroke play et pour chaque rencontre (Foursomes et/ou Simples), un joueur né en 2012 ou après doit **obligatoirement** faire partie de l'équipe.

Pour cette disposition, lors de la phase finale pour la montée, l'ensemble foursomes et simples est considéré comme constituant un tour.

Distance de jeu préconisée : Repères Benjamins

Une seule marque de départ sera utilisée pour tous les participants quel que soit leur âge et leur index.

1) Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jour

5 joueurs / score maximum (9 coups par trou) / 36 trous / 18 trous par jour

Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

2) Phase finale pour la montée : 3^e et 4^e jour

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 2 v 7 ; 3 v 6**

3^e jour : ¼ de finale

4^e jour : ½ finales

2) Phase finale pour les barrages : 3^e jour

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard **8 jours** pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes vainqueures des demi-finales.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES
3E DIVISION NATIONALE U16 GARÇONS**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

U14 : nés en 2012 ou après et Minimes : 15 et 16 ans, nés en 2010 et 2011.

Épreuve "non-fumeur" : Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect : voir § 1.2.5

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2.8

Les voiturettes et les autres moyens de transport ne sont pas autorisés dès la journée de reconnaissance officielle pour les joueurs et les accompagnateurs. : voir § 1.2.4

Sur les par 4 et par 5, un marquage au sol (50 m, 100 m, 150 m) sera effectif dès la partie de reconnaissance officielle.

FORME DE JEU

Pour chaque tour de stroke play et pour chaque rencontre (Foursomes et/ou Simples), un joueur né en 2012 ou après doit **obligatoirement** faire partie de l'équipe.

Pour cette disposition, lors de la phase finale pour la montée, l'ensemble foursomes et simples est considéré comme constituant un tour.

Distance de jeu préconisée : Repères Benjamins

Une seule marque de départ sera utilisée pour tous les participants quel que soit leur âge et leur index.

1) Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jour

5 joueurs / score maximum (9 coups par trou) / 36 trous / 18 trous par jour

Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

2) Phase finale pour la montée : 3^e et 4^e jour

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 2 v 7 ; 3 v 6**

3^e jour : ¼ de finale

4^e jour : ½ finales

2) Phase finale pour les barrages : 3^e jour

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard **8 jours** pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes vainqueures des demi-finales.

**INTERCLUBS PAR ÉQUIPES
PROMOTION U16 GARÇONS
PHASE INTERREGIONALE**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert à une seule équipe par Club qui n'a pas déjà une équipe dans les divisions nationales U16 garçons.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

U14 : nés en 2012 ou après et **Minimes** : 15 et 16 ans, nés en 2010 et 2011.

Épreuve "non-fumeur" : Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect : voir § 1.2.5

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2.8

Les voiturettes et les autres moyens de transport ne sont pas autorisés dès la journée de reconnaissance officielle pour les joueurs et les accompagnateurs. voir § 1.2.4

Sur les par 4 et par 5, un marquage au sol (50 m, 100 m, 150 m) sera effectif dès la partie de reconnaissance officielle.

FORME DE JEU

Pour chaque tour, un joueur né en 2012 ou après doit **obligatoirement** faire partie de l'équipe.

Distance de jeu préconisée : Repères Benjamins

Une seule marque de départ sera utilisée pour tous les participants quel que soit leur âge et leur index.

Forme de jeu préconisée :

Le nombre d'équipes sera limité en fonction de la période (voir cahier des charges des Grands Prix) et elles seront retenues par ordre d'arrivée des inscriptions.

Épreuve sur 2 jours :

5 joueurs / score maximum (9 coups par trou) / 36 trous / 18 trous par jour

Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Selon la Ligue ou l'Interrégion, les meilleures équipes selon l'ordre du classement final monteront en division nationale.

Chaque Interrégion est libre de mettre en place une forme de jeu différente pour cette épreuve et de limiter le nombre d'équipes participantes.

Cependant, le nombre de joueurs par équipe doit rester identique à celui de la division, aussi bien en phase de qualification qu'en match play.

ENGAGEMENT

Inscription du club sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve. Si le nombre maximum d'équipes n'est pas atteint à la date limite d'engagement, la Ligue peut, sur demande, accepter des inscriptions supplémentaires jusqu'à 8 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve. Inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 8 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Forfait : Voir § II-2/ FORFAITS du règlement général.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux Clubs montant en 3^e division.

**INTERCLUBS PAR ÉQUIPES
PROMOTION U16 GARÇONS
QUOTAS PAR INTERRÉGIONS**

Quota de base :

Les quotas sont principalement calculés à partir du nombre de Clubs participants à chaque Interrégion.

Les clubs ultramarins sont comptabilisés dans l'Interrégion dans laquelle ils ont effectivement participé.

Interrégions	Quotas	DATE ET LIEU
SUD OUEST Nouvelle-Aquitaine	2	VOIR LIGUES
OUEST Bretagne, Centre Val de Loire, Pays de la Loire	4	
PARIS - ILE-DE-FRANCE Paris - Île-de-France	1	
EST Bourgogne Franche-Comté, Grand Est	2	
NORD Hauts-de-France, Normandie	2	
SUD Occitanie	2	
SUD EST Auvergne Rhône-Alpes, Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur	3	
Total	16	

1.6.2 Par équipes Dames

DIVISIONS DAMES 2026

PREMIÈRE DIVISION
24 H LE MANS

Vainqueur en 2025	Finaliste en 2025
GOLF CLUB DE LYON (Auvergne-Rhône-Alpes)	RACING CLUB DE FRANCE (Paris - Ile-de-France)
BIARRITZ (Nouvelle-Aquitaine)	ILE D'OR (Pays-de-la-Loire)
BRIGODE (Hauts-de-France)	PALMOLA (Occitanie)
CANNES MOUGINS (PACA)	SAINT CLOUD (Paris - Ile-de-France)
CHANTILLY (Hauts-de-France)	SAINT GERMAIN (Paris - Ile-de-France)
GOLF CLUB DE TOULOUSE (Occitanie)	VALESCURE (PACA)
Montent de 2 ^e Division	
AMIENS (Hauts-de-France)	LYON SALVAGNY (Auvergne-Rhône-Alpes)
BONDUES (Hauts-de-France)	SAINT NOM LA BRETECHE (Paris - Ile-de-France)

DEUXIEME DIVISION
POULE A – MERIGNIES

AIX MARSEILLE (PACA)	KEMPFERHOF (Grand-Est)
BORDEAUX LAC (Nouvelle-Aquitaine)	LA PREE (Nouvelle-Aquitaine)
BUSSY GUERMANTES (Paris - Ile-de-France)	MEDOC (Nouvelle-Aquitaine)
CHIBERTA (Nouvelle-Aquitaine)	MERIGNIES (Hauts-de-France)
FRESLONNIERE (Bretagne)	MIONNAY (Auvergne-Rhône-Alpes)
GRANVILLE (Normandie)	MURTOLI (CORSE)
GRENOBLE CHARMEIL (Auvergne-Rhône-Alpes)	PAU ARTIGUELOUVE (Nouvelle-Aquitaine)
HOSSEGOR (Nouvelle-Aquitaine)	STRASBOURG (Grand-Est)

DEUXIEME DIVISION
POULE B – DIJON BOURGOGNE

BASTIDE DE LA SALETTE (PACA)	MARCILLY (Centre-Val-de-Loire)
BORDELAIS (Nouvelle-Aquitaine)	MONTE CARLO (PACA)
CAEN (Normandie)	OMAHA BEACH (Normandie)
DIJON BOURGOGNE (Bourgogne-Franche-Comté)	OZOIR LA FERRIERE (Paris - Ile-de-France)
DINARD (Bretagne)	PRIEURE (Paris - Ile-de-France)
FONTAINEBLEAU (Paris - Ile-de-France)	ROUEN MONT SAINT AIGNAN (Normandie)
GOLF ACADEMIE 57 (Grand-Est)	SPORTING CLUB VICHY (Auvergne-Rhône-Alpes)
ISABELLA (Paris - Ile-de-France)	VOLCANS (Auvergne-Rhône-Alpes)

La répartition des clubs dans les 2^e Divisions A et B a été réalisée par tirage au sort.

**TROISIEME DIVISION
POULE A – SAVENAY**

24 HEURES LE MANS (Pays-de-la-Loire)	NANTES VIGNEUX (Pays-de-la-Loire)
BADEN (Bretagne)	PICARDIERE (Centre-Val-de-Loire)
BARRIERE DEAUVILLE (Normandie)	RENNES (Bretagne)
BOURGES GOLF CLUB (Centre-Val-de-Loire)	SAINT LAURENT (Bretagne)
COGNAC (Nouvelle-Aquitaine)	SAVENAY (Pays-de-la-Loire)
LA DOMANGERE (Pays-de-la-Loire)	TOURAIN (Centre-Val-de-Loire)
LES ORMES (Bretagne)	VAUDREUIL (Normandie)
NANTES ERDRE (Pays-de-la-Loire)	VILLARCEAUX (Paris - Ile-de-France)

**TROISIEME DIVISION
POULE B – LILLE METROPOLE**

BETHEMONT (Paris - Ile-de-France)	LYS CHANTILLY (Hauts-de-France)
DOMONT MONTMORENCY (Paris - Ile-de-France)	MARIVAUX (Paris - Ile-de-France)
DUNKERQUE (Hauts-de-France)	MEAUX BOUTIGNY (Paris - Ile-de-France)
FOURQUEUX (Paris - Ile-de-France)	PARIS INT. GC (Paris - Ile-de-France)
HARDELLOT (Hauts-de-France)	ROCHEFORT (Paris - Ile-de-France)
JOYENVAL (Paris - Ile-de-France)	SAINT GERMAIN/CORBEIL (Paris - Ile-de-France)
LE SART (Hauts-de-France)	STADE FRANÇAIS (Paris - Ile-de-France)
LILLE METROPOLE (Hauts-de-France)	VAL GRAND (Paris - Ile-de-France)

**TROISIEME DIVISION
POULE C – RODEZ**

ARCACHON (Nouvelle-Aquitaine)	NIMES VACQUEROLLES (Occitanie)
CAMPAGNE (Occitanie)	NIVELLE (Nouvelle-Aquitaine)
CASTRES (Occitanie)	PERIGUEUX (Nouvelle-Aquitaine)
CHANTACO (Nouvelle-Aquitaine)	PESSAC (Nouvelle-Aquitaine)
FIAC (Occitanie)	PIC SAINT LOUP (Occitanie)
GARONNE (Occitanie)	TERRE BLANCHE (PACA)
MONT DE MARSAN (Nouvelle-Aquitaine)	TOULOUSE SEILH (Occitanie)
MONTPELLIER MASSANE (Occitanie)	VALCROS (PACA)

**TROISIEME DIVISION
POULE D – VAL DE SORNE**

AIX LES BAINS (Auvergne-Rhône-Alpes)	METZ CHERISEY (Grand-Est)
AMMERSCHWIHR (Grand-Est)	NANCY AINGERAY (Grand-Est)
BOSSEY (Auvergne-Rhône-Alpes)	NANCY PULNOY (Grand-Est)
ESERY (Auvergne-Rhône-Alpes)	REIMS (Grand-Est)
GOUVERNEUR (Auvergne-Rhône-Alpes)	RHIN (Grand-Est)
LE CLOU (Auvergne-Rhône-Alpes)	SAINT ETIENNE (Auvergne-Rhône-Alpes)
LE COUDRAY (Paris - Ile-de-France)	VAL DE SORNE (Bourgogne-Franche-Comté)
LES BOULEAUX (Grand-Est)	WANTZENAU (Grand-Est)

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES
1RE DIVISION NATIONALE DAMES
TROPHEE GOLFERS' CLUB
QUALIFICATIF POUR L'EUROPEAN LADIES' CLUB TROPHY**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équièreres : (voir le règlement général)

Seules deux joueuses transférées sont autorisées sur chaque fiche de composition d'équipe. Une joueuse sera considérée comme étant « transférée » dès lors qu'elle aura été inscrite sur Extranet, en année N ou N-1, dans une équipe d'un autre club pour une épreuve nationale par équipes ou promotion interrégionale.

N.B. : Un changement de lien de licence dans un Club, une création ou une reprise de licence dans le même Club (sans avoir été licencié lien 1 dans un autre Club pour l'année N-1) ne sont pas considérés comme un transfert.

FORME DE JEU

1) Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jour

6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

2) Phase finale pour le titre : 3^e au 5^e jour

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour le titre : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 2 v 7 ; 3 v 6**

3^e jour : ¼ de finale

4^e jour : ½ finales

5^e jour : finale

2) Phase finale pour les barrages : 3^e jour

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

Pour les phases finales en match play, l'ordre de jeu des simples est laissé au libre choix du capitaine de l'équipe : il n'y a pas d'obligation de classer les joueuses par ordre des index arrondis.

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueuses sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard **8 jours** pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Trophée GOLFERS' CLUB confié pendant la remise des prix à l'équipe gagnante de l'épreuve, cette dernière est qualifiée pour la Coupe d'Europe des clubs – European Ladies' Club Trophy.

Souvenirs offerts par la ffgolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES 2E DIVISION NATIONALE DAMES

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipières : (voir le règlement général)

Seules deux joueuses transférées sont autorisées sur chaque fiche de composition d'équipe. Une joueuse sera considérée comme étant « transférée » dès lors qu'elle aura été inscrite sur Extranet, en année N ou N-1, dans une équipe d'un autre club pour une épreuve nationale par équipes ou promotion interrégionale.

N.B. : Un changement de lien de licence dans un Club, une création ou une reprise de licence dans le même Club (sans avoir été licencié lien 1 dans un autre Club pour l'année N-1) ne sont pas considérés comme un transfert.

FORME DE JEU

1) Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jour

6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

2) Phase finale pour la montée : 3^e et 4^e jour

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 2 v 7 ; 3 v 6**

3^e jour : ¼ de finale

4^e jour : ½ finales

2) Phase finale pour les barrages : 3^e jour

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueuses sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard **8 jours** pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes vainqueures des demi-finales.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES
3E DIVISION NATIONALE DAMES**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équièpières : (voir le règlement général)

FORME DE JEU

1) Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jour

6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

2) Phase finale pour la montée : 3^e et 4^e jour

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 2 v 7 ; 3 v 6**

3^e jour : ¼ de finale

4^e jour : ½ finales

2) Phase finale pour les barrages : 3^e jour

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play

Les équipes classées de la 9^e à la 16^e place jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ;**

10 v 15 ; 9 v 16

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueuses sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard **8 jours** pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes vainqueures des demi-finales.

**INTERCLUBS PAR ÉQUIPES
PROMOTION DAMES
PHASE INTERREGIONALE**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert à une seule équipe par Club qui n'a pas déjà une équipe dans les divisions nationales Dames.

Pour les équièrres : (voir le règlement général)

FORME DE JEU

Forme de jeu préconisée :

Le nombre d'équipes sera limité à 24 et elles seront retenues par ordre d'arrivée des inscriptions.

Épreuve sur 2 jours :

6 joueurs / stroke play ou score maximum / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Selon la Ligue ou l'Interrégion, les meilleures équipes selon l'ordre du classement final monteront en division nationale.

Chaque Interrégion est libre de mettre en place une forme de jeu différente pour cette épreuve et de limiter le nombre d'équipes participantes.

Cependant, le nombre de joueuses par équipe doit rester identique à celui de la division, aussi bien en stroke play qu'en match play.

ENGAGEMENT

Inscription du club sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve. Si le nombre maximum d'équipes n'est pas atteint à la date limite d'engagement, la Ligue peut, sur demande, accepter des inscriptions supplémentaires jusqu'à 8 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Inscription des joueuses sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 8 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Forfait : Voir § II-2/ FORFAITS du règlement général.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux clubs montant en 3^e division.

INTERCLUBS PAR ÉQUIPES
PROMOTION DAMES
QUOTAS PAR INTERRÉGIONS

Quota de base :

Les quotas sont principalement calculés à partir du nombre de Clubs participants à chaque Interrégion.

Les clubs ultramarins sont comptabilisés dans l'Interrégion dans laquelle ils ont effectivement participé.

Interrégions	Quotas	DATE ET LIEU
SUD OUEST Nouvelle-Aquitaine	1	VOIR LIGUES
OUEST Bretagne, Centre Val de Loire, Pays de la Loire	3	
PARIS - ILE-DE-FRANCE Paris - Île-de-France	4	
EST Bourgogne Franche-Comté, Grand Est	2	
NORD Hauts-de-France, Normandie	3	
SUD Occitanie	2	
SUD EST Auvergne Rhône-Alpes, Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur	1	
Total	16	

DIVISIONS MID-AMATEURS DAMES 2026

PREMIERE DIVISION
ROYAN

Vainqueur en 2025	Finaliste en 2025
SAINT GERMAIN (Paris - Ile-de-France)	SAINT CLOUD (Paris - Ile-de-France)
BONDUES (Hauts-de-France)	ISABELLA (Paris - Ile-de-France)
BORDELAIS (Nouvelle-Aquitaine)	ILE D'OR (Pays-de-la-Loire)
BOSSEY (Auvergne-Rhône-Alpes)	LA PREE (Nouvelle-Aquitaine)
BUSSY GUERMANTES (Paris - Ile-de-France)	LYON SALVAGNY (Auvergne-Rhône-Alpes)
CHANTILLY (Hauts-de-France)	MEDOC (Nouvelle-Aquitaine)
CHIBERTA (Nouvelle-Aquitaine)	PRIEURE (Paris - Ile-de-France)
FOURQUEUX (Paris - Ile-de-France)	RACING CLUB DE FRANCE (Paris - Ile-de-France)
GOLF CLUB DE TOULOUSE (Occitanie)	SAINT NOM LA BRETECHE (Paris - Ile-de-France)
GOVERNEUR (Auvergne-Rhône-Alpes)	VAL GRAND (Paris - Ile-de-France)
Montent de 2 ^e Division	
DINARD (Bretagne)	NIMES VACQUEROLLES (Occitanie)
LES ORMES (Bretagne)	STRASBOURG (Grand-Est)

DEUXIEME DIVISION
POULE A – HAVRE OCTEVILLE S/ MER

AMIENS (Hauts-de-France)	MEAUX BOUTIGNY (Paris - Ile-de-France)
BADEN (Bretagne)	MERIGNIES (Hauts-de-France)
BARRIERE DEAUVILLE (Normandie)	NANTES ERDRE (Pays-de-la-Loire)
BARRIERE LA BAULE (Pays-de-la-Loire)	PARIS INT. GC (Paris - Ile-de-France)
BETHEMONT (Paris - Ile-de-France)	RENNES (Bretagne)
BRIGODE (Hauts-de-France)	SAINT CAST (Bretagne)
COUDRAY MONTCEAU (Paris - Ile-de-France)	SAINT LAURENT (Bretagne)
COUTAINVILLE (Normandie)	SAVENAY (Pays-de-la-Loire)
DOMONT MONTMORENCY (Paris - Ile-de-France)	STADE FRANÇAIS (Paris - Ile-de-France)
HARDELOT (Hauts-de-France)	TOURAIN (Centre-Val-de-Loire)
HAVRE / OCTEVILLE / MER (Normandie)	TOURS ARDREE (Centre-Val-de-Loire)
MARIVAUX (Paris - Ile-de-France)	VILLACOUBLAY (Paris - Ile-de-France)

DEUXIEME DIVISION
POULE B – VALENCE ST. DIDIER

AIX LES BAINS (Auvergne-Rhône-Alpes)	FOREZ (Auvergne-Rhône-Alpes)
AIX MARSEILLE (PACA)	GARONNE (Occitanie)
ARCANGUES (Nouvelle-Aquitaine)	GRENOBLE BRESSON (Auvergne-Rhône-Alpes)
BESANCON (Bourgogne-Franche-Comté)	GRENOBLE CHARMEIL (Auvergne-Rhône-Alpes)
BIARRITZ (Nouvelle-Aquitaine)	MIONNAY (Auvergne-Rhône-Alpes)
BORDEAUX LAC (Nouvelle-Aquitaine)	MURTOLI (CORSE)
BOURGES (Centre-Val-de-Loire)	NANCY AINGERAY (Grand-Est)
BRIVE PLANCHETORTE (Nouvelle-Aquitaine)	NANCY PULNOY (Grand-Est)
CAMPAGNE (Occitanie)	PESSAC (Nouvelle-Aquitaine)
DIVONNE (Auvergne-Rhône-Alpes)	SPORTING CLUB VICHY (Auvergne-Rhône-Alpes)
FIAC (Occitanie)	TOULOUSE SEILH (Occitanie)
FONTAINEBLEAU (Paris - Ile-de-France)	VALCROS (PACA)

TROISIEME DIVISION POULE A – VILLARCEAUX	
CESSION SEVIGNE (Bretagne)	LYS CHANTILLY (Hauts-de-France)
COLORADO (La Réunion)	METZ CHERISEY (Grand-Est)
DUNKERQUE (Hauts-de-France)	MORMAL (Hauts-De-France)
FAULQUEMONT (Grand-Est)	PARIS VAL D'EUROPE (Paris - Ile-de-France)
FORET DE CHANTILLY (Hauts-De-France)	RARAY (Hauts-de-France)
FORET D'ORIENT (Grand-Est)	ROCHEFORT (Paris - Ile-de-France)
GRANVILLE (Normandie)	ROSNY SOUS BOIS (Paris - Ile-de-France)
IMAGES D'EPINAL (Grand-Est)	SAINT GERMAIN/CORBEIL (Paris - Ile-de-France)
JOYENVAL (Paris - Ile-de-France)	VAL QUEVEN (Bretagne)
LE SART (Hauts-de-France)	VAUDREUIL (Normandie)
LIBERTY COUNTRY CLUB (Paris - Ile-de-France)	VILLARCEAUX (Paris - Ile-de-France)
LILLE METROPOLE (Hauts-de-France)	WIMEREUX (Hauts-de-France)

TROISIEME DIVISION POULE B – HAUTE AUVERGNE	
24 HEURES LE MANS (Pays-de-la-Loire)	LAC D'ANNECY (Auvergne-Rhône-Alpes)
ANGERS (Pays-de-la-Loire)	LYON CHASSIEU (Auvergne-Rhône-Alpes)
BAUGE (Pays-de-la-Loire)	MOLIETS (Nouvelle-Aquitaine)
BOULEAUX (Grand-Est)	ORLEANS DONNERY (Centre-Val-de-Loire)
BOURG EN BRESSE (Auvergne-Rhône-Alpes)	ORLEANS LIMERE (Centre-Val-de-Loire)
CARQUEFOU (Pays-de-la-Loire)	PAU ARTIGUELOUVE (Nouvelle-Aquitaine)
CHÂTEAU DE BOURNEL (Bourgogne-Franche Comte)	PIC SAINT LOUP (Occitanie)
CHÂTEAU DE CHEVERNY (Centre-Val-de-Loire)	PONT ROYAL (PACA)
DOMAINE DE MANVILLE (PACA)	PORCELAINE (Nouvelle-Aquitaine)
DOMANGERE (Pays-de-la-Loire)	SAINT ETIENNE (Auvergne-Rhône-Alpes)
FORET DE MONTPENSIER (Auvergne-Rhône-Alpes)	TOULOUSE TEOULA (Occitanie)
LACANAU ARDILOUSE (Nouvelle-Aquitaine)	VOLCANS (Auvergne-Rhône-Alpes)

La CSSN se réserve le droit de modifier ces poules.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES
1RE DIVISION NATIONALE MID-AMATEURS DAMES
TROPHEE COTNAREANU**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipes : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueuses ayant 25 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

1) Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jour

4 joueuses / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

2) Phase finale pour le titre : 3^e et 4^e jour

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour sauf le 3^e jour

Les 8 premières équipes jouent pour le titre : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 2 v 7 ; 3 v 6**

3^e jour matin : ¼ de finale

3^e jour après-midi : ½ finales

4^e jour : finale

2) Phase finale pour les barrages : 3^e et 4^e jour

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 16 dernières équipes jouent pour le maintien et seront réparties dans un tableau de match play :

Le tableau des barrages sera adapté en fonction du nombre d'équipes.

3^e jour : 1^{er} tour de barrages

4^e jour : 2^e tour de barrages pour les équipes perdantes du 1^{er} tour

Pour la phase finale en match play, l'ordre de jeu des simples est laissé au libre choix du capitaine de l'équipe : il n'y a pas d'obligation de classer les joueuses par ordre des index arrondis.

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueuses sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard **8 jours** pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Trophée COTNAREANU confié à l'équipe vainqueur pendant la remise des prix.

Souvenirs offerts par la ffgolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES
2E DIVISION NATIONALE MID-AMATEURS DAMES**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipières : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueuses ayant 25 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

1) Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jour

4 joueuses / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

2) Phase finale pour la montée : 3^e et 4^e jour

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 2 v 7 ; 3 v 6**

3^e jour : ¼ de finale

4^e jour : ½ finales

2) Phase finale pour les barrages : 3^e et 4^e jour

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 16 dernières équipes jouent pour le maintien et seront réparties dans un tableau de match play :

Le tableau des barrages sera adapté en fonction du nombre d'équipes.

3^e jour : 1^{er} tour de barrages

4^e jour : 2^e tour de barrages pour les équipes perdantes du 1^{er} tour

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueuses sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard **8 jours** pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes vainqueures des demi-finales.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES
3E DIVISION NATIONALE MID-AMATEURS DAMES**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipières : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueuses ayant 25 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

1) Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jour

4 joueuses / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

2) Phase finale pour la montée : 3^e jour

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 2 v 7 ; 3 v 6**

2) Phase finale pour les barrages : 3^e jour

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 16 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe :

16 v 17 ; 15 v 18 ; 14 v 19 ; 13 v 20 ; 12 v 21 ; 11 v 22 ; 10 v 23 ; 9 v 24

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueuses sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard **8 jours** pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux 4 équipes vainqueurs des quarts de finale.

INTERCLUBS PAR ÉQUIPES PROMOTION A & B MID-AMATEURS DAMES

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les Clubs :

Ouvert à une seule équipe par Club qui n'a pas déjà une équipe en division nationale Mid-Amateurs Dames. Le nombre d'équipes sera limité à 36 (wild card incluse) par promotion (une seule équipe par Club) et elles seront retenues selon l'ordre suivant :

Jusqu'au 7 avril :

- 1) Classement au dernier Mérite des clubs Dames ;
- 2) Somme des points des joueuses présentes au Mérite Mid-Amateurs Dames au 7 avril 2026.
3. La date d'inscription de l'équipe.

Après le 7 avril :

- 1) Arrivée des inscriptions

Le club d'accueil pourra bénéficier d'une wild card pour son équipe si cette dernière n'est pas retenue dans le champ à la clôture des inscriptions.

Pour les équipières : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueuses ayant 25 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

1) Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jour

4 joueuses / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

2) Phase finale pour la montée : 3^e jour

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 8 clubs jouent pour la montée en 3^e division en élimination directe.

1 v 8 ; 2 v 7 ; 3 v 6 ; 4 v 5

16 clubs en tout monteront des promotions en 3^e division.

Le nombre de clubs qualifiés par promotion et la forme de jeu seront déterminés à la clôture des inscriptions des clubs en fonction du nombre d'inscrits.

- X montées en Promotion A
- X montées en Promotion B

ENGAGEMENT

Inscription du club sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.
Inscription des joueuses sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 8 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Forfait : Voir § II-2/ FORFAITS du règlement général.

Si le nombre maximum d'équipes n'est pas atteint à la date limite d'engagement, la fédération peut, sur demande (inscription@ffgolf.org) accepter des inscriptions supplémentaires jusqu'à 8 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux Clubs montant en 3^e division.

DIVISIONS SENIORS DAMES 2026

PREMIERE DIVISION
GRANVILLE

Vainqueur en 2025	Finaliste en 2025
SAINT CLOUD (Paris - Ile-de-France)	SAINT GERMAIN (Paris - Ile-de-France)
AIX LES BAINS (Auvergne-Rhône-Alpes)	PALMOLA (Occitanie)
AIX MARSEILLE (PACA)	PESSAC (Nouvelle-Aquitaine)
ARCACHON (Nouvelle-Aquitaine)	RACING CLUB DE FRANCE (Paris - Ile-de-France)
BIARRITZ (Nouvelle-Aquitaine)	SAINT CAST (Bretagne)
CHATEAU D'AVOISE (Bourgogne-Franche-Comté)	SAINT LAURENT (Bretagne)
CHIBERTA (Nouvelle-Aquitaine)	SAINT NOM LA BRETECHE (Paris - Ile-de-France)
COUDRAY MONTCEAU (Paris - Ile-de-France)	SPORTING CLUB VICHY (Auvergne-Rhône-Alpes)
DINARD (Bretagne)	STADE FRANÇAIS (Paris - Ile-de-France)
FOURQUEUX (Paris - Ile-de-France)	VALESCURE (PACA)
Montent de 2 ^e Division	
CHANTILLY (Hauts-de-France)	NIMES VACQUEROLLES (Occitanie)
ILE D'OR (Pays-de-la-Loire)	SAINT DONAT (PACA)

DEUXIEME DIVISION
POULE A – COUTAINVILLE

AMIENS (Hauts-de-France)	JOYENVAL (Paris - Ile-de-France)
BADEN (Bretagne)	LE TOUQUET (Hauts-de-France)
BARRIERE LA BAULE (Pays-de-la-Loire)	LYS CHANTILLY (Hauts-de-France)
BETHEMONT (Paris - Ile-de-France)	MARIVAUX (Paris - Ile-de-France)
BONDUES (Hauts-de-France)	MERIGNIES (Hauts-de-France)
BUSSY GUERMANTES (Paris - Ile-de-France)	PARIS INT. GC (Paris - Ile-de-France)
CAEN (Normandie)	PRIEURE (Paris - Ile-de-France)
CARQUEFOU (Pays-de-la-Loire)	RARAY (Hauts-de-France)
FONTAINEBLEAU (Paris - Ile-de-France)	REIMS (Grand-Est)
HARDELOT (Hauts-de-France)	RENNES (Bretagne)
HAVRE / OCTEVILLE / MER (Normandie)	ROUEN MONT SAINT AIGNAN (Normandie)
ISABELLA (Paris - Ile-de-France)	VILLACOUBLAY (Paris - Ile-de-France)

POULE B – MONT DE MARSAN

BAUGE (Pays-de-la-Loire)	MIONNAY (Auvergne-Rhône-Alpes)
BORDEAUX LAC (Nouvelle-Aquitaine)	MOLIETS (Nouvelle-Aquitaine)
BORDELAIS (Nouvelle-Aquitaine)	MURTOLI (CORSE)
BOSSEY (Auvergne-Rhône-Alpes)	PONT ROYAL (PACA)
BRIVE PLANCHETORTE (Nouvelle-Aquitaine)	ROCHEFORT (Paris - Ile-de-France)
CANNES MOUGINS (PACA)	SAINT CYPRIEN (Occitanie)
GOLF CLUB DE LYON (Auvergne-Rhône-Alpes)	STRASBOURG (Grand-Est)
GRENOBLE BRESSON (Auvergne-Rhône-Alpes)	TOULOUSE SEILH (Occitanie)
HOSSEGOR (Nouvelle-Aquitaine)	TOURS ARDREE (Centre-Val-de-Loire)
LA NIVELLE (Nouvelle-Aquitaine)	VAL DE L'INDRE (Centre-Val-de-Loire)
LYON SALVAGNY (Auvergne-Rhône-Alpes)	VALCROS (PACA)
MAKILA (Nouvelle-Aquitaine)	VALGARDE (PACA)

**TROISIEME DIVISION
POULE A – NANTES VIGNEUX**

ARCANGUES (Nouvelle-Aquitaine)	LILLE METROPOLE (Hauts-de-France)
CHANTACO (Nouvelle-Aquitaine)	AILETTE (Hauts-de-France)
NANTES ERDRE (Pays-de-la-Loire)	APREMONT (Hauts-de-France)
LE MANS GC SARGE (Pays-de-la-Loire)	BRIGODE (Hauts-de-France)
LA DOMANGERE (Pays-de-la-Loire)	WIMEREUX (Hauts-de-France)
SAINT MALO (Bretagne)	LE SART (Hauts-de-France)
GRANVILLE (Normandie)	TOURAIN (Centre-Val-de-Loire)
ODET (Bretagne)	VILLARCEAUX (Paris - Ile-de-France)
OMAHA BEACH (Normandie)	CABOT BORDEAUX (Nouvelle-Aquitaine)
COUTAINVILLE (Normandie)	LACANAU ARDILOUSE (Nouvelle-Aquitaine)
ANGERS (Pays-de-la-Loire)	VILLENAVE D'ORNON (Nouvelle-Aquitaine)
HAUT-POITOU (Nouvelle-Aquitaine)	PAU ARTIGUELOUVE (Nouvelle-Aquitaine)

**TROISIEME DIVISION
POULE B – CHAMBON SUR LIGNON**

CHAMBON SUR LIGNON (Auvergne-Rhône-Alpes)	IMAGES D'EPINAL (Grand-Est)
GRANDE BASTIDE (PACA)	WANTZENAU (Grand-Est)
AIX EN PROVENCE (PACA)	METZ CHERISEY (Grand-Est)
LA VALDAINE (Auvergne-Rhône-Alpes)	NANCY AINGERAY (Grand-Est)
CHANALET (Auvergne-Rhône-Alpes)	NANCY PULNOY (Grand-Est)
GOLF CLUB DE TOULOUSE (Occitanie)	VAL DE SORNE (Bourgogne-Franche-Comté)
TOULOUSE TEOULA (Occitanie)	MEAUX BOUTIGNY (Paris - Ile-de-France)
FORET DE MONTPENSIER (Auvergne-Rhône-Alpes)	MONT GRIFFON (Paris - Ile-de-France)
GOUVERNEUR (Auvergne-Rhône-Alpes)	FEUCHEROLLES (Paris - Ile-de-France)
LAC D'ANNEY (Auvergne-Rhône-Alpes)	ORMESSON (Paris - Ile-de-France)
ESERY (Auvergne-Rhône-Alpes)	OZOIR LA FERRIERE (Paris - Ile-de-France)
DIVONNE (Auvergne-Rhône-Alpes)	SAINT GERMAIN/CORBEIL (Paris - Ile-de-France)

La CSSN se réserve le droit de modifier ces poules.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES
1RE DIVISION NATIONALE SENIORS DAMES
TROPHEE DE LA COMMISSION FÉMININE**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipières : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueuses ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

1) Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jour

4 joueuses / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

2) Phase finale pour le titre : 3^e au 5^e jour

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour le titre : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 2 v 7 ; 3 v 6**

3^e jour : ¼ de finale

4^e jour : ½ finales

5^e jour : finale

2) Phase finale pour les barrages : 3^e et 4^e jour

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 16 dernières équipes jouent pour le maintien et seront réparties dans un tableau de match play :

Le tableau des barrages sera adapté en fonction du nombre d'équipes.

3^e jour : 1^{er} tour de barrages

4^e jour : 2^e tour de barrages pour les équipes perdantes du 1^{er} tour

Pour la phase finale en match play, l'ordre de jeu des simples est laissé au libre choix du capitaine de l'équipe : il n'y a pas d'obligation de classer les joueuses par ordre des index arrondis.

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueuses sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard **8 jours** pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Trophée de la Commission Féminine confié à l'équipe gagnante pendant la remise des prix.

Souvenirs offerts par la ffgolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES
2^E DIVISION NATIONALE SENIORS DAMES**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équièrres : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueuses ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

1) Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jour

4 joueuses / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

2) Phase finale pour la montée : 3^e et 4^e jour

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 2 v 7 ; 3 v 6**

3^e jour : ¼ de finale

4^e jour : ½ finales

2) Phase finale pour les barrages : 3^e et 4^e jour

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 16 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe :

Le tableau des barrages sera adapté en fonction du nombre d'équipes.

3^e jour : barrages

4^e jour : 2^e tour de barrages pour les équipes perdantes du 1^{er} tour

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueuses sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard **8 jours** pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes vainqueures des demi-finales.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES
3^E DIVISION NATIONALE SENIORS DAMES**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipières : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueuses ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

1) Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jour

4 joueuses / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

2) Phase finale pour la montée : 3^e jour

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 2 v 7 ; 3 v 6**

2) Phase finale pour les barrages : 3^e jour

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 16 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe :

16 v 17 ; 15 v 18 ; 14 v 19 ; 13 v 20 ; 12 v 21 ; 11 v 22 ; 10 v 23 ; 9 v 24

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueuses sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard **8 jours** pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux 4 équipes vainqueures des quarts de finale.

**INTERCLUBS PAR ÉQUIPES
PROMOTION A ET B SENIORS DAMES**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les Clubs :

Ouvert à une seule équipe par Club qui n'a pas déjà une équipe en division nationale Séniors Dames.
Le nombre d'équipes sera limité à 27 wild card incluse par promotion (une seule équipe par Club) et elles seront retenues selon l'ordre suivant :

Jusqu'au 9 juin :

- 1) Classement au dernier Mérite des clubs Dames.
- 2) Somme des points des joueuses présentes au Mérite National Seniors Dames au 9 juin 2026.
3. La date d'inscription de l'équipe.

Après le 9 juin :

- 1) Arrivée des inscriptions

Pour les équipières : (voir le règlement général)

Le club d'accueil pourra bénéficier d'une wild card pour son équipe si cette dernière n'est pas retenue dans le champ à la clôture des inscriptions.

Ouvert aux joueuses ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

1) Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jour

4 joueuses / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

2) Phase finale pour la montée : 3^e jour

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les **X** premières équipes jouent pour la montée en 3^e division en élimination directe :

16 clubs en tout monteront des promotions en 3^e division.

Le nombre de clubs qualifiés par promotion et la forme de jeu seront déterminés à la clôture des inscriptions des clubs en fonction du nombre d'inscrits.

- **X** montées en Promotion A
- **X** montées en Promotion B

ENGAGEMENT

Inscription du club sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.
Inscription des joueuses sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard **8 jours** pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Forfait : Voir § II-2/ FORFAITS du règlement général.

Si le nombre maximum d'équipes n'est pas atteint à la date limite d'engagement, la fédération peut, sur demande (inscription@ffgolf.org) accepter des inscriptions supplémentaires jusqu'à **8 jours** pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux Clubs montant en 3^e division.

DIVISIONS SENIORS 2 DAMES 2026

PREMIERE DIVISION
HAUTE AUVERGNE

Vainqueur en 2025	Finaliste en 2025
SAINT LAURENT (Bretagne)	DINARD (Bretagne)
AILETTE (Hauts-de-France)	HOSSEGOR (Nouvelle-Aquitaine)
BARRIERE LA BAULE (Pays-de-la-Loire)	LE TOUQUET (Hauts-de-France)
BAUGE (Pays-de-la-Loire)	LES AISSES GOLF (Centre-Val-de-Loire)
BETHEMONT (Paris - Ile-de-France)	METZ CHERISEY (Grand-Est)
BIARRITZ (Nouvelle-Aquitaine)	OMAHA BEACH (Normandie)
BORDELAIS (Nouvelle-Aquitaine)	PALMOLA (Occitanie)
CARQUEFOU (Pays-de-la-Loire)	RACING CLUB DE FRANCE (Paris - Ile-de-France)
CHANTILLY (Hauts-de-France)	ROYAN (Nouvelle-Aquitaine)
CHIBERTA (Nouvelle-Aquitaine)	SAINT CLOUD (Paris - Ile-de-France)
ILE D'OR (Pays-de-la-Loire)	SAINT CYPRIEN (Occitanie)
HAVRE / OCTEVILLE / MER (Normandie)	SAINT NOM LA BRETECHE (Paris - Ile-de-France)

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES
1RE DIVISION NATIONALE SENIORS 2 DAMES

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipières : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueuses ayant 60 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

1) Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jour

3 joueuses / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 2 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

2) Phase finale pour le titre : 3^e au 5^e jour

3 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour le titre : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 2 v 7 ; 3 v 6**

3^e jour : ¼ de finale

4^e jour : ½ finales

5^e jour : finale

2) Phase finale pour les barrages : 3^e jour

3 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 16 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe :

16 v 17 ; 15 v 18 ; 14 v 19 ; 13 v 20 ; 12 v 21 ; 11 v 22 ; 10 v 23 ; 9 v 24

Pour la phase finale en match play, l'ordre de jeu des simples est laissé au libre choix du capitaine de l'équipe : il n'y a pas d'obligation de classer les joueuses par ordre des index arrondis.

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueuses sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard **8 jours** pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Droits d'inscription complémentaire pour les clubs n'ayant pas présenté d'équipe aux divisions ou promotions U16 garçons ou filles de l'année en cours : **300 €**

PRIX

Trophée confié à l'équipe gagnante de l'épreuve lors de la remise des prix.

Souvenirs offerts par la ffgolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES
PROMOTION NATIONALE SENIORS 2 DAMES**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les Clubs (une seule équipe par Club) :

Le nombre d'équipes sera limité à **48** (wild card incluse) et elles seront retenues selon l'ordre suivant :

Jusqu'au **9 avril** :

- 1) Classement au Mérite des clubs Dames **N-1**.
- 2) Somme des points des joueuses présentes au Mérite Seniors Dames au 9 avril.
- 3) La date d'inscription de l'équipe.

Après le **9 avril** :

La date d'inscription de l'équipe uniquement.

Le club d'accueil pourra bénéficier d'une wild card pour son équipe si cette dernière n'est pas retenue dans le champ à la clôture des inscriptions.

Pour les équipières : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueuses ayant 60 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

1) Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jours

3 joueuses / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 2 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

2) Phase finale pour la montée : 3^e jour

3 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 16 premières équipes jouent pour la montée en 1^{re} division :

1 v 16 ; 2 v 15 ; 3 v 14 ; 4 v 13 ; 5 v 12 ; 6 v 11 ; 7 v 10 ; 8 v 9

ENGAGEMENT

Tout club déclarant forfait moins d'un mois avant le début de l'épreuve sera facturé des droits d'inscription. Inscription des joueuses sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard **8 jours** pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Si le nombre maximum d'équipes n'est pas atteint à la date limite d'engagement, la fédération peut, sur demande (inscription@ffgolf.org) accepter des inscriptions supplémentaires jusqu'à **8 jours** pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Droits d'inscription complémentaire pour les clubs n'ayant pas présenté d'équipe aux divisions ou promotions U16 garçons ou filles de l'année en cours : **300 €**

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux clubs montant en 1^{re} division.

1.6.3 Par équipes Messieurs

DIVISIONS MESSIEURS 2026

PREMIERE DIVISION
OMAHA BEACH

Vainqueur en 2025	Finaliste en 2025
SAINT NOM LA BRETECHE (Paris - Ile-de-France)	CHANTILLY (Hauts-de-France)
BORDEAUX LAC (Nouvelle-Aquitaine)	MIONNAY (Auvergne-Rhône-Alpes)
BORDELAIS (Nouvelle-Aquitaine)	RACING CLUB DE FRANCE (Paris - Ile-de-France)
GOLF DE PARIS (Paris - Ile-de-France)	SAINT CLOUD (Paris - Ile-de-France)
HOSSEGOR (Nouvelle-Aquitaine)	SAINT GERMAIN (Paris - Ile-de-France)
LA NIVELLE (Nouvelle-Aquitaine)	TOURAIN (Centre-Val-de-Loire)
Montent de 2 ^e Division	
AIX MARSEILLE (PACA)	MARCILLY (Centre-Val-de-Loire)
HAVRE / OCTEVILLE / MER (Normandie)	TERRE BLANCHE (PACA)

DEUXIEME DIVISION
POULE A – AIX LES BAINS

AIX LES BAINS (Auvergne-Rhône-Alpes)	MERIGNIES (Hauts-de-France)
BIARRITZ (Nouvelle-Aquitaine)	MONTE CARLO (PACA)
CABOT BORDEAUX (Nouvelle-Aquitaine)	MONTPELLIER MASSANE (Occitanie)
CANNES MOUGINS (PACA)	PARIS INT. GC (Paris - Ile-de-France)
CHIBERTA (Nouvelle-Aquitaine)	SAINT DONAT (PACA)
DINARD (Bretagne)	STRASBOURG (Grand-Est)
FRESLONNIERE (Bretagne)	TOULOUSE SEILH (Occitanie)
GOLF CLUB DE LYON (Auvergne-Rhône-Alpes)	VOLCANS (Auvergne-Rhône-Alpes)

DEUXIEME DIVISION
POULE B – ILE D'OR

AMIENS (Hauts-de-France)	DOMONT MONTMORENCY (Paris - Ile-de-France)
ANGERS (Pays-de-la-Loire)	GOLF CLUB DE TOULOUSE (Occitanie)
BONDUES (Hauts-de-France)	ILE D'OR (Pays-de-la-Loire)
BUSSY GUERMANTES (Paris - Ile-de-France)	KEMPFERHOF (Grand-Est)
CAMPAGNE (Occitanie)	LE SART (Hauts-de-France)
CHANTACO (Nouvelle-Aquitaine)	SEIGNOSSE (Nouvelle-Aquitaine)
COGNAC (Nouvelle-Aquitaine)	UGOLF ALBI (Occitanie)
DOMAINE DE MANVILLE (PACA)	VILLARCEAUX (Paris - Ile-de-France)

La répartition des clubs dans les 2^e Divisions A et B a été réalisée par tirage au sort.

**TROISIEME DIVISION
POULE A – SAINT SAMSON**

24 HEURES LE MANS (Pays-de-la-Loire)	ODET (Bretagne)
BAIE DE MORLAIX (Bretagne)	PRIEURE (Paris - Ile-de-France)
BETHEMONT (Paris - Ile-de-France)	RENNES (Bretagne)
CAEN (Normandie)	ROUEN MONT SAINT AIGNAN (Normandie)
FONTAINEBLEAU (Paris - Ile-de-France)	SAINT-SAMSON (Bretagne)
FOURQUEUX (Paris - Ile-de-France)	VAL GRAND (Paris - Ile-de-France)
GUERANDE (Pays-de-la-Loire)	VAL QUEVEN (Bretagne)
LES ORMES (Bretagne)	VAUDREUIL (Normandie)

**TROISIEME DIVISION
POULE B – LYS CHANTILLY**

AILETTE (Hauts-de-France)	MORFONTAINE (Hauts-de-France)
BRIGODE (Hauts-de-France)	OZOIR LA FERRIERE (Paris - Ile-de-France)
FORET DE CHANTILLY (Hauts-de-France)	PREISCH (Grand-Est)
GRANGE AUX ORMES (Grand-Est)	ROISSY (Paris - Ile-de-France)
ISLE ADAM (Paris - Ile-de-France)	SAINT GERMAIN/CORBEIL (Paris - Ile-de-France)
LYS CHANTILLY (Hauts-de-France)	STADE FRANÇAIS (Paris - Ile-de-France)
METZ TECHNOPOLE (Grand-Est)	TINA (Nouvelle Calédonie)
MONT GRIFFON (Paris - Ile-de-France)	VALENCIENNES (Hauts-de-France)

**TROISIEME DIVISION
POULE C – MOLIETS**

ARCACHON (Nouvelle-Aquitaine) 0053	MOLIETS (Nouvelle-Aquitaine) 0591
BARRIERE LA BAULE (Pays-de-la-Loire) 0033	NANTES VIGNEUX (Pays-de-la-Loire) 0060
BOURGENAY GOLF CLUB (Pays-de-la-Loire) 0768	PALMOLA (Occitanie) 0115
CASTELJALOUX (Nouvelle-Aquitaine) 0510	PAU ARTIGUELOUVE (Nouvelle-Aquitaine) 0267
CHÂTEAU DE CHEVERNY (Centre-Val-de-Loire) 0491	PAU GOLF CLUB 1856 (Nouvelle-Aquitaine) 0051
LA PREE (Nouvelle-Aquitaine) 0489	PERIGUEUX (Nouvelle-Aquitaine) 0093
LA RAMEE (Occitanie) 0687	PORCELAINE (Nouvelle-Aquitaine) 0441
LACANAU ARDILOUSE (Nouvelle-Aquitaine) 0147	TOULOUSE TEOULA (Occitanie) 0909

**TROISIEME DIVISION
POULE D – VALCROS**

BASTIDE DE LA SALETTE (PACA) 0632	MAZAMET LA BAROUGE (Occitanie) 0052
BOSSEY (Auvergne-Rhône-Alpes) 0225	PIC SAINT LOUP (Occitanie) 0215
DIJON BOURGOGNE (Bourgogne-Franche-Comté) 0106	PONT ROYAL (PACA) 1050
ESERY (Auvergne-Rhône-Alpes) 0598	ROYAL MOUGINS (PACA) 1051
GOUVERNEUR (Auvergne-Rhône-Alpes) 0976	SAINT ETIENNE (Auvergne-Rhône-Alpes) 0636
GRENOBLE CHARMEIL (Auvergne-Rhône-Alpes) 0476	VALCROS (PACA) 0083
LE CLOU (Auvergne-Rhône-Alpes) 0506	VALESCURE (PACA) 0004
LYON SALVAGNY (Auvergne-Rhône-Alpes) 0493	VALGARDE (PACA) 1012

**QUATRIEME DIVISION
POULE A – LAVAL**

ALENCON EN ARCONNAY (Pays-de-la-Loire)	LE MANS GC SARGE (Pays-de-la-Loire)
BAIE DE SAINT-BRIEUC (Bretagne)	PLENEUF VAL ANDRE (Bretagne)
BOIS D'O (Centre-Val-de-Loire)	PLOEMEUR-OCEAN (Bretagne)
BREST IROISE (Bretagne)	ROCHEFORT (Paris - Ile-de-France)
CHAMP DE BATAILLE (Normandie)	SAINT AUBIN (Paris - Ile-de-France)
CICE-BLOSSAC (Bretagne)	SAINT CAST (Bretagne)
CORNOUAILLE (Bretagne)	SAINT LAURENT (Bretagne)
LAVAL (Pays-de-la-Loire)	YVELINES (Paris - Ile-de-France)

**QUATRIEME DIVISION
POULE B – MORMAL**

APREMONT (Hauts-de-France)	ORMESSON (Paris - Ile-de-France)
BELLE DUNE (Hauts-de-France)	RARAY (Hauts-de-France)
DUNKERQUE (Hauts-de-France)	REBETZ (Hauts-de-France)
HARDELOT (Hauts-de-France)	ROSNY SOUS BOIS (Paris - Ile-de-France)
LE TOUQUET (Hauts-de-France)	SENART (Paris - Ile-de-France)
LILLE METROPOLE (Hauts-de-France)	THUMERIES (Hauts-de-France)
MAISONS-LAFFITTE (Paris - Ile-de-France)	TORCY (Paris - Ile-de-France)
MORMAL (Hauts-De-France)	WIMEREUX (Hauts-de-France)

**QUATRIEME DIVISION
POULE C – NIORT**

ANGOULEME HIRONDELLE (Nouvelle-Aquitaine)	LA PREZE (Nouvelle-Aquitaine)
ANJOU (Pays-de-la-Loire)	NANTES ERDRE (Pays-de-la-Loire)
BADEN (Bretagne)	NIORT (Nouvelle-Aquitaine)
BAUGE (Pays-de-la-Loire)	ORLEANS LIMERE (Centre-Val-de-Loire)
BOURGES (Centre-Val-de-Loire)	ROCHEFORT OCEAN (Nouvelle-Aquitaine)
CHOLET (Pays-de-la-Loire)	ROYAN (Nouvelle-Aquitaine)
HAUT-POITOU (Nouvelle-Aquitaine)	SAVENAY (Pays-de-la-Loire)
LA DOMANGERE (Pays-de-la-Loire)	TOURS ARDREE (Centre-Val-de-Loire)

**QUATRIEME DIVISION
POULE D – CHANALETs**

BOURG EN BRESSE (Auvergne-Rhône-Alpes)	LES ALPES (Auvergne-Rhône-Alpes)
CHALON SUR SAONE (Bourgogne-Franche-Comté)	LYON CHASSIEU (Auvergne-Rhône-Alpes)
CHANALETs (Auvergne-Rhône-Alpes)	MAISON BLANCHE (Auvergne-Rhône-Alpes)
CHASSAGNE (Bourgogne-Franche-Comté)	MONT D'ARBOIS (Auvergne-Rhône-Alpes)
COMMANDERIE (Auvergne-Rhône-Alpes)	PONTARLIER (Bourgogne-Franche-Comté)
EVIAN RESORT (Auvergne-Rhône-Alpes)	RIOM (Auvergne-Rhône-Alpes)
GRENOBLE BRESSON (Auvergne-Rhône-Alpes)	SUPERFLU GOLF CLUB (Auvergne-Rhône-Alpes)
LAC D'ANNECY (Auvergne-Rhône-Alpes)	VAL DE SORNE (Bourgogne-Franche-Comté)

1.6 RÈGLEMENTS PARTICULIERS DES ÉPREUVES PAR ÉQUIPES

QUATRIEME DIVISION POULE E – UTAH BEACH

BARRIERE DEAUVILLE (Normandie)	GRANVILLE (Normandie)
BOURBON (La Réunion)	ILE FLEURIE (Paris - Ile-de-France)
CHÂTEAU DE CELY (Paris - Ile-de-France)	ISABELLA (Paris - Ile-de-France)
CHERBOURG (Normandie)	JOYENVAL (Paris - Ile-de-France)
DIEPPE-POURVILLE (Normandie)	LE COUDRAY (Paris - Ile-de-France)
FLERS LE HOULME (Normandie)	LERY POSES (Normandie)
FORET VERTE (Normandie)	OMAHA BEACH (Normandie)
GADANCOURT (Paris - Ile-de-France)	VILLACOUBLAY (Paris - Ile-de-France)

QUATRIEME DIVISION POULE F – FAULQUEMONT

ARC EN BARROIS (Grand-Est)	MENNEVILLE (Hauts de France)
BOULEAUX (Grand-Est)	NANCY AINGERAY (Grand-Est)
CHAMPAGNE (Hauts-de-France)	NANCY PULNOY (Grand-Est)
COMBLES EN BARROIS (Grand-Est)	REIMS (Grand-Est)
CRECY GOLF (Paris - Ile-de-France)	RHIN (Grand-Est)
GOLF ACADEMIE 57 (Grand-Est)	SOUFFLENHEIM (Grand-Est)
IMAGES D'EPINAL (Grand-Est)	VOSGES DU SUD (Bourgogne-Franche-Comté)
MEAUX BOUTIGNY (Paris - Ile-de-France)	WANTZENAU (Grand-Est)

QUATRIEME DIVISION POULE G – EAUZE

ARCANGUES (Nouvelle-Aquitaine)	LALOUBERE (Occitanie)
AUBAZINE (Nouvelle-Aquitaine)	MAKILA (Nouvelle-Aquitaine)
CAMEYRAC (Nouvelle-Aquitaine)	MARMANDE (Nouvelle-Aquitaine)
COMMINGES (Occitanie)	MONTAUBAN L'ESTANG (Occitanie)
GARONNE (Occitanie)	PESSAC (Nouvelle-Aquitaine)
GREENS D'EUGENIE (Nouvelle-Aquitaine)	SALIES DU SALAT (Occitanie)
GUJAN MESTRAS (Nouvelle-Aquitaine)	TARBES TUMULUS (Occitanie)
IDRON (Nouvelle-Aquitaine)	VILLENAVE D'ORNON (Nouvelle-Aquitaine)

QUATRIEME DIVISION POULE H – LUBERON

AVIGNON CHATEAUBLANC (PACA)	GAP (PACA)
BARCELONNETTE PRA-LOUP (PACA)	GIGA (Corse)
BEAUVALLON (PACA)	LE FREGATE PROVENCE (PACA)
BEZIERS SAINT THOMAS (Occitanie)	LUBERON (PACA)
CABRE D'OR (PACA)	NIMES VACQUEROLLES (Occitanie)
CASTRES (Occitanie)	PROVENCAL (PACA)
CHÂTEAU L'ARC (PACA)	ROQUEBRUNE (PACA)
FIAC (Occitanie)	SAUMANE (PACA)

La CSSN se réserve le droit de modifier ces poules.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES
1RE DIVISION NATIONALE MESSIEURS
TROPHEE GOUNOUILHOU**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Seuls deux joueurs transférés sont autorisés sur chaque fiche de composition d'équipe. Un joueur sera considéré comme étant « transféré » dès lors qu'il aura été inscrit sur Extranet, en année N ou N-1, dans une équipe d'un autre club pour une épreuve nationale par équipes ou promotion interrégionale.

N.B. : Un changement de lien de licence dans un Club, une création ou une reprise de licence dans le même Club (sans avoir été licencié lien 1 dans un autre Club pour l'année N-1) ne sont pas considérés comme un transfert.

FORME DE JEU

1) Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jours

6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

2) Phase finale pour le titre : 3^e au 5^e jour

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour le titre : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 2 v 7 ; 3 v 6**

3^e jour : ¼ de finale

4^e jour : ½ finales

5^e jour : finale

2) Phase finale pour les barrages : 3^e jour

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

Pour la phase finale en match play, l'ordre de jeu des simples est laissé au libre choix du capitaine de l'équipe : il n'y a pas d'obligation de classer les joueurs par ordre des index arrondis.

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard **8 jours** pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Trophée GOUNOUILHOU confié à l'équipe gagnante de l'épreuve pendant la remise des prix.

Souvenirs offerts par la ffgolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES 2E DIVISION NATIONALE MESSIEURS

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Seuls deux joueurs transférés sont autorisés sur chaque fiche de composition d'équipe. Un joueur sera considéré comme étant « transféré » dès lors qu'il aura été inscrit sur Extranet, en année N ou N-1, dans une équipe d'un autre club pour une épreuve nationale par équipes ou promotion interrégionale.

N.B. : Un changement de lien de licence dans un Club, une création ou une reprise de licence dans le même Club (sans avoir été licencié lien 1 dans un autre Club pour l'année N-1) ne sont pas considérés comme un transfert.

FORME DE JEU

1) Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jours

6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

2) Phase finale pour la montée : 3^e et 4^e jour

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 2 v 7 ; 3 v 6**

3^e jour : ¼ de finale

4^e jour : ½ finales

2) Phase finale pour les barrages : 3^e jour

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard **8 jours** pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes vainqueures des demi-finales.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES
3E DIVISION NATIONALE MESSIEURS**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

FORME DE JEU

1) Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jours

6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

2) Phase finale pour la montée : 3^e et 4^e jour

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 2 v 7 ; 3 v 6**

3^e jour : ¼ de finale

4^e jour : ½ finales

2) Phase finale pour les barrages : 3^e jour

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard **8 jours** pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes vainqueures des demi-finales.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES
4E DIVISION NATIONALE MESSIEURS**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

FORME DE JEU

1) Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jours

6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

2) Phase finale pour la montée : 3^e et 4^e jour

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 2 v 7 ; 3 v 6**

3^e jour : ¼ de finale

4^e jour : ½ finales

2) Phase finale pour les barrages : 3^e jour

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

Les équipes perdantes seront rétrogradées en Promotion.

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard **8 jours** pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes vainqueures des demi-finales.

**INTERCLUBS PAR ÉQUIPES
PROMOTION MESSIEURS
PHASE INTERREGIONALE**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert à une seule équipe par Club qui n'a pas déjà une équipe dans les divisions nationales Messieurs.

Pour les équi-piers : (voir le règlement général)

FORME DE JEU

Forme de jeu préconisée :

Le nombre d'équipes sera limité à 24 et elles seront retenues par ordre d'arrivée des inscriptions.

Épreuve sur 2 jours :

6 joueurs / stroke play ou score maximum / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Selon la Ligue ou l'Interrégion, les meilleures équipes selon l'ordre du classement final monteront en division nationale.

Chaque Interrégion est libre de mettre en place une forme de jeu différente pour cette épreuve et de limiter le nombre d'équipes participantes.

Cependant, le nombre de joueurs par équipe doit rester identique à celui de la division, aussi bien en stroke play qu'en match play.

ENGAGEMENT

Inscription du club sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.
Si le nombre maximum d'équipes n'est pas atteint à la date limite d'engagement, la Ligue peut, sur demande, accepter des inscriptions supplémentaires jusqu'à **8 jours** pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard **8 jours** pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Forfait : Voir § II-2/ FORFAITS du règlement général.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux Clubs montant en 4^e division.

**INTERCLUBS PAR ÉQUIPES
PROMOTION MESSIEURS
QUOTAS PAR INTERRÉGIONS**

Quota de base :

Les quotas sont principalement calculés à partir du nombre de Clubs participants à chaque Interrégion.

Les clubs ultramarins sont comptabilisés dans l'Interrégion dans laquelle ils ont effectivement participé.

Interrégions	Quotas	DATE ET LIEU
SUD OUEST Nouvelle-Aquitaine	3	VOIR LIGUES
OUEST Bretagne, Centre Val de Loire, Pays de la Loire	5	
PARIS - ILE-DE-FRANCE Paris - Île-de-France	4	
EST Bourgogne Franche-Comté, Grand Est	5	
NORD Hauts-de-France, Normandie	5	
SUD Occitanie	4	
SUD EST Auvergne Rhône-Alpes, Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur	6	
Total	32	

DIVISIONS DES ÉQUIPES 2 MESSIEURS 2026

PREMIERE DIVISION
ARIEGE

Vainqueur en 2025	Finaliste en 2025
SAINT NOM LA BRETECHE (Paris - Ile-de-France)	RACING CLUB DE FRANCE (Paris - Ile-de-France)
AMIENS (Hauts-de-France)	GOLF CLUB DE TOULOUSE (Occitanie)
BIARRITZ (Nouvelle-Aquitaine)	LA RAMEE (Occitanie)
BONDUES (Hauts-de-France)	LE SART (Hauts-de-France)
BORDEAUX LAC (Nouvelle-Aquitaine)	LYON SALVAGNY (Auvergne-Rhône-Alpes)
BORDELAIS (Nouvelle-Aquitaine)	MERIGNIES (Hauts-de-France)
CAMPAGNE (Occitanie)	PRIEURE (Paris - Ile-de-France)
CHANTILLY (Hauts-de-France)	SAINT CLOUD (Paris - Ile-de-France)
CHIBERTA (Nouvelle-Aquitaine)	SAINT GERMAIN (Paris - Ile-de-France)
DOMONT MONTMORENCY (Paris - Ile-de-France)	TOURAIN (Centre-Val-de-Loire)
Montent de 2 ^e Division	
AIX MARSEILLE (PACA)	COGNAC (Nouvelle-Aquitaine)
CANNES MOUGINS (PACA)	LA NIVELLE (Nouvelle-Aquitaine)

DEUXIEME DIVISION
LA SORELLE

ANGERS (Pays-de-la-Loire)	LA FRESLONNIERE (Bretagne)
BRIGODE (Hauts-de-France)	LACANAU ARDILOUSE (Nouvelle-Aquitaine)
BUSSY GUERMANTES (Paris - Ile-de-France)	MARCILLY (Centre-Val-de-Loire)
CAEN (Normandie)	MONT GRIFFON (Paris - Ile-de-France)
CHALON SUR SAONE (Bourgogne-Franche-Comté)	PALMOLA (Occitanie)
DOMAINE DE MANVILLE (PACA)	PERIGUEUX (Nouvelle-Aquitaine)
FOURQUEUX (Paris - Ile-de-France)	RENNES (Bretagne)
GOLF CLUB DE LYON (Auvergne-Rhône-Alpes)	SAINT GERMAIN/CORBEIL (Paris - Ile-de-France)
GOUVERNEUR (Auvergne-Rhône-Alpes)	SEIGNOSSE (Nouvelle-Aquitaine)
HARDELOT (Hauts-de-France)	STADE FRANCAIS (Paris - Ile-de-France)
HOSSEGOR (Nouvelle-Aquitaine)	STRASBOURG (Grand-Est)
ISABELLA (Paris - Ile-de-France)	TERRE BLANCHE (PACA)

La CSSN se réserve le droit de modifier ces poules.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES
1RE DIVISION NATIONALE DES ÉQUIPES 2 MESSIEURS
TROPHEE PIERRE ÉTIENNE GUYOT**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Pour les Clubs :

Ouvert aux Clubs ayant déjà une équipe en division Messieurs l'année de l'épreuve.

Tout Club ne figurant plus dans les divisions Messieurs de l'année en cours ne pourra pas présenter d'équipe

2. L'équipe sera déclarée « Forfait ».

FORME DE JEU

1) Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jours

5 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

2) Phase finale pour le titre : 3^e au 5^e jour

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour le titre : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 2 v 7 ; 3 v 6**

3^e jour : ¼ de finale

4^e jour : ½ finales

5^e jour : finale

2) Phase finale pour les barrages : 3^e et 4^e jours

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play

Les 16 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe :

Le tableau des barrages sera adapté en fonction du nombre d'équipes.

3^{ème} jour : barrages

4^{ème} jour : 2^{ème} tour de barrages pour les équipes perdantes du 1^{er} tour.

Pour la phase finale en match play, l'ordre de jeu des simples est laissé au libre choix du capitaine de l'équipe : il n'y a pas d'obligation de classer les joueurs par ordre des index arrondis.

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard **8 jours** pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Trophée Pierre Étienne GUYOT confié à l'équipe gagnante de l'épreuve pendant la remise des prix.

Souvenirs offerts par la ffgolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES
2E DIVISION NATIONALE DES ÉQUIPES 2 MESSIEURS**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Pour les Clubs :

Ouvert aux Clubs ayant déjà une équipe en division Messieurs l'année de l'épreuve.

Tout Club ne figurant plus dans les divisions Messieurs de l'année en cours ne pourra pas présenter d'équipe

2. L'équipe sera déclarée « Forfait ».

FORME DE JEU

1) Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jours

5 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

2) Phase finale pour la montée : 3^e jour

2 foursomes et 5 simples / match play

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 2 v 7 ; 3 v 6**

3^e jour : ¼ de finale

2) Phase finale pour les barrages : 3^e jour

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play

Les 16 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe :

16 v 17 ; 15 v 18 ; 14 v 19 ; 13 v 20 ; 12 v 21 ; 11 v 22 ; 10 v 23 ; 9 v 24

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard **8 jours** pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes vainqueures des ¼ de finale.

INTERCLUBS PAR ÉQUIPES DE FRANCE PAR ÉQUIPES PROMOTION DES ÉQUIPES 2 MESSIEURS

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les Clubs :

Ouvert à une seule équipe par Club ayant déjà une équipe en division nationale Messieurs l'année de l'épreuve et non présent en division nationale des équipes 2 Messieurs.

Le nombre d'équipes sera limité à 30 (wild card incluse) et elles seront retenues selon l'ordre suivant :

- 1) Classement au Mérite des clubs Messieurs de 2025 ;
- 2) Somme des points des joueurs présents au Mérite National Messieurs du mois d'avril ;
- 3) Par ordre d'arrivée des inscriptions.

Le club d'accueil pourra bénéficier d'une wild card pour son équipe si cette dernière n'est pas retenue dans le champ à la clôture des inscriptions.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

FORME DE JEU

Épreuve sur 3 jours :

Les 2 premiers jours : Qualification

4 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Le 3^e jour :

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play

Les 16 premières équipes jouent pour la montée en 2e division :

1 v 16 ; 8 v 9 ; 4 v 13 ; 5 v 12 ; 2 v 15 ; 7 v 10 ; 3 v 14 ; 6 v 11

ENGAGEMENT

Inscription du club sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.

Inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard **8 jours** pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Forfait : Voir § II-2/ FORFAITS du règlement général.

Si le nombre maximum d'équipes n'est pas atteint à la date limite d'engagement, la fédération peut, sur demande (inscription@ffgolf.org) accepter des inscriptions supplémentaires jusqu'à **8 jours** pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux Clubs montant en 2^e division.

DIVISIONS MID-AMATEURS MESSIEURS 2026

PREMIERE DIVISION
CAMPAGNE

Vainqueur en 2025	Finaliste en 2025
BORDELAIS (Nouvelle-Aquitaine)	AIX MARSEILLE (PACA)
AMIENS (Hauts-de-France)	FOURQUEUX (Paris - Ile-de-France)
BIARRITZ (Nouvelle-Aquitaine)	GUERANDE (Pays-de-la-Loire)
BORDEAUX LAC (Nouvelle-Aquitaine)	MEDOC (Nouvelle-Aquitaine)
BUSSY GUERMANTES (Paris - Ile-de-France)	SAINT CLOUD (Paris - Ile-de-France)
CHIBERTA (Nouvelle-Aquitaine)	SAINT GERMAIN (Paris - Ile-de-France)
Montent de 2 ^e Division	
BONDUES (Hauts-de-France)	GOUVERNEUR (Auvergne-Rhône-Alpes)
CAMPAGNE (Occitanie)	RACING CLUB DE FRANCE (Paris - Ile-de-France)

DEUXIEME DIVISION
POULE A – DOMONT

ANGERS (Pays-de-la-Loire)	ISABELLA (Paris - Ile-de-France)
BETHEMONT (Paris - Ile-de-France)	ISLE ADAM (Paris - Ile-de-France)
CAEN (Normandie)	LE TOUQUET (Hauts-de-France)
CHANTILLY (Hauts-de-France)	MONT GRIFFON (Paris - Ile-de-France)
DINARD (Bretagne)	PRIEURE (Paris - Ile-de-France)
DOMANGERE (Pays-de-la-Loire)	SAINT NOM LA BRETECHE (Paris - Ile-de-France)
DOMONT MONTMORENCY (Paris - Ile-de-France)	STADE FRANÇAIS (Paris - Ile-de-France)
FONTAINEBLEAU (Paris - Ile-de-France)	VILLARCEAUX (Paris - Ile-de-France)

DEUXIEME DIVISION
POULE B – CHARMEIL

AIX LES BAINS (Auvergne-Rhône-Alpes)	LACANAU ARDILOUSE (Nouvelle-Aquitaine)
CANNES MOUGINS (PACA)	MONTE CARLO (PACA)
CHANTACO (Nouvelle-Aquitaine)	MONTPELLIER MASSANE (Occitanie)
CHÂTEAU DE CHEVERNY (Centre-Val-de-Loire)	PREISCH (Grand-Est)
COGNAC (Nouvelle-Aquitaine)	SAUMANE (PACA)
GOLF CLUB DE LYON (Auvergne-Rhône-Alpes)	SEIGNOSSE (Nouvelle-Aquitaine)
GOLF CLUB DE TOULOUSE (Occitanie)	TOULOUSE SEILH (Occitanie)
HOSSEGOR (Nouvelle-Aquitaine)	TOURAIN (Centre-Val-de-Loire)

**TROISIEME DIVISION
POULE A – RENNES**

ANGERS LA PERRIERE (Pays-de-la-Loire)	LYS CHANTILLY (Hauts-de-France)
BARRIERE LA BAULE (Pays-de-la-Loire)	MARCILLY (Centre-Val-de-Loire)
BAUGE (Pays-de-la-Loire)	PLENEUF VAL ANDRE (Bretagne)
FORET VERTE (Normandie)	RENNES (Bretagne)
LA FRESLONNIERE (Bretagne)	ROISSY (Paris - Ile-de-France)
LA PREE (Nouvelle-Aquitaine)	TOURS ARDREE (Centre-Val-de-Loire)
LERY POSES (Normandie)	VAL QUEVEN (Bretagne)
LES ORMES (Bretagne)	VAUDREUIL (Normandie)

**TROISIEME DIVISION
POULE B – CHATEAU DE ROCHEFORT**

BRIGODE (Hauts-de-France)	METZ CHERISEY (Grand-Est)
CHÂTEAU DE CELY (Paris - Ile-de-France)	METZ TECHNOPOLE (Grand-Est)
COUDRAY MONTCEAU (Paris - Ile-de-France)	OZOIR LA FERRIERE (Paris - Ile-de-France)
CRECY GOLF (Paris - Ile-de-France)	ROCHEFORT (Paris - Ile-de-France)
HARDELOT (Hauts-de-France)	SAINT GERMAIN/CORBEIL (Paris - Ile-de-France)
JOYENVAL (Paris - Ile-de-France)	VAL GRAND (Paris - Ile-de-France)
LE SART (Hauts-de-France)	WIMEREUX (Hauts-de-France)
MERIGNIES (Hauts-de-France)	YVELINES (Paris - Ile-de-France)

**TROISIEME DIVISION
POULE C – PIC SAINT LOUP**

BEZIERS SAINT THOMAS (Occitanie)	LA RAMEE (Occitanie)
CABRE D'OR (PACA)	MARMANDE (Nouvelle-Aquitaine)
CASTRES (Occitanie)	MOLIETS (Nouvelle-Aquitaine)
COMMINGES (Occitanie)	PALMOLA (Occitanie)
DOMAINE DE MANVILLE (PACA)	PERIGUEUX (Nouvelle-Aquitaine)
GRANDE BASTIDE (PACA)	PESSAC (Nouvelle-Aquitaine)
GUJAN MESTRAS (Nouvelle-Aquitaine)	PIC SAINT LOUP (Occitanie)
LA NIVELLE (Nouvelle-Aquitaine)	ROQUEBRUNE (PACA)

**TROISIEME DIVISION
POULE D – SAINT ETIENNE**

BASTIDE DE LA SALETTE (PACA)	LYON SALVAGNY (Auvergne-Rhône-Alpes)
BOSSEY (Auvergne-Rhône-Alpes)	LYON VERGER (Auvergne-Rhône-Alpes)
BOULEAUX (Grand-Est)	MAISON BLANCHE (Auvergne-Rhône-Alpes)
BOURG EN BRESSE (Auvergne-Rhône-Alpes)	MIONNAY (Auvergne-Rhône-Alpes)
CHANALETs (Auvergne-Rhône-Alpes)	SAINT ETIENNE (Auvergne-Rhône-Alpes)
CHASSAGNE (Bourgogne-Franche-Comté)	STRASBOURG (Grand-Est)
KEMPFERHOF (Grand-Est)	VOLCANS (Auvergne-Rhône-Alpes)
LE CLOU (Auvergne-Rhône-Alpes)	WANTZENAU (Grand-Est)

**QUATRIEME DIVISION
POULE A – ROUEN MSA**

BARRIERE DEAUVILLE (Normandie)	HAVRE / OCTEVILLE / MER (Normandie)
BREST IROISE (Bretagne)	LANCIEUX (Bretagne)
CABOURG LE HOME (Normandie)	ODET (Bretagne)
CAEN GARCELLES (Normandie)	OMAHA BEACH (Normandie)
COLORADO (La Réunion)	PLOEMEUR-OCEAN (Bretagne)
COUTAINVILLE (Normandie)	ROUEN MONT SAINT AIGNAN (Normandie)
DIEPPE-POURVILLE (Normandie)	SAINT CAST (Bretagne)
GRANVILLE (Normandie)	SAINT-SAMSON (Bretagne)

POULE B – DUNKERQUE

APREMONT (Hauts-de-France)	GOLF DE PARIS (Paris - Ile-de-France)
BELLE DUNE (Hauts-de-France)	GUERVILLE (Paris - Ile-de-France)
CHÂTEAU D'HUMIERES (Hauts-de-France)	INESIS GOLF PARC (Hauts-de-France)
DOUAISSIS (Hauts-de-France)	LIBERTY COUNTRY CLUB (Paris - Ile-de-France)
DUNKERQUE (Hauts-de-France)	LILLE METROPOLE (Hauts-de-France)
FEUCHEROLLES (Paris - Ile-de-France)	MAISONS-LAFFITTE (Paris - Ile-de-France)
FORET DE CHANTILLY (Hauts-de-France)	REBETZ (Hauts-de-France)
GADANCOURT (Paris - Ile-de-France)	THUMERIES (Hauts-de-France)

**QUATRIEME DIVISION
POULE C – ANGOULEME HIRONDELLE**

ANGOULEME HIRONDELLE (Nouvelle-Aquitaine)	MARTERIE (Nouvelle-Aquitaine)
ARCACHON (Nouvelle-Aquitaine)	NEUVIC (Nouvelle-Aquitaine)
BOURGENAY GOLF CLUB (Pays-de-la-Loire)	NIORT (Nouvelle-Aquitaine)
BOURGES GOLF CLUB (Centre-Val-de-Loire)	PORCELAINE (Nouvelle-Aquitaine)
BRIVE PLANCHETORTE (Nouvelle-Aquitaine)	ROCHEFORT OCEAN (Nouvelle-Aquitaine)
CAMEYRAC (Nouvelle-Aquitaine)	ROYAN (Nouvelle-Aquitaine)
HAUT POITOU (Nouvelle-Aquitaine)	SAINTE AGATHE (Auvergne-Rhône-Alpes)
LA PREZE (Nouvelle-Aquitaine)	VILLENAVE D'ORNON (Nouvelle-Aquitaine)

**QUATRIEME DIVISION
POULE D – MACON LA SALLE**

BESANCON (Bourgogne-Franche-Comté)	PONTARLIER (Bourgogne-Franche-Comté)
BOURBON (la Réunion)	PRUNELLE (Bourgogne-Franche-Comté)
CHALON SUR SAONE (Bourgogne-Franche-Comté)	QUETIGNY (Bourgogne-Franche-Comté)
COMMANDERIE (Auvergne-Rhône-Alpes)	RONCEMAY (Bourgogne-Franche-Comté)
DIJON BOURGOGNE (Bourgogne-Franche-Comté)	SENART (Paris - Ile-de-France)
LUXEUIL BELLEVUE (Bourgogne-Franche-Comté)	SPORTING CLUB VICHY (Auvergne-Rhône-Alpes)
MACON (Bourgogne-Franche-Comté)	VAL D'AMOUR (Bourgogne-Franche-Comté)
ORLEANS DONNERY (Centre-Val-de-Loire)	VAUGOUARD (Centre-Val-de-Loire)

1.6 RÈGLEMENTS PARTICULIERS DES ÉPREUVES PAR ÉQUIPES

QUATRIEME DIVISION POULE E – PORNIC

24 HEURES LE MANS (Pays-de-la-Loire)	MARIVAUX (Paris - Ile-de-France)
ALENCON (Pays-de-la-Loire)	NANTES ERDRE (Pays-de-la-Loire)
ANJOU (Pays-de-la-Loire)	NANTES VIGNEUX (Pays-de-la-Loire)
BADEN (Bretagne)	PORNIC (Pays-de-la-Loire)
BELLE ILE (Bretagne)	SAINT LAURENT (Bretagne)
CARQUEFOU (Pays-de-la-Loire)	SAVENAY (Pays-de-la-Loire)
CHOLET (Pays-de-la-Loire)	ST GILLES X VIE (Pays-de-la-Loire)
ILE D'OR (Pays-de-la-Loire)	ST SEBASTIEN SUR LOIRE (Pays-de-la-Loire)

QUATRIEME DIVISION POULE F – PREISCH

ARC EN BARROIS (Grand-Est)	MEAUX BOUTIGNY (Paris - Ile-de-France)
CHALONS EN CHAMPAGNE (Grand-Est)	NANCY AINGERAY (Grand-Est)
COMBLES EN BARROIS (Grand-Est)	NANCY PULNOY (Grand-Est)
GOLF ACADEMIE 57 (Grand-Est)	ORMESSON (Paris - Ile-de-France)
GRANGE AUX ORMES (Grand-Est)	REIMS (Grand-Est)
HARAS DE JARDY (Paris - Ile-de-France)	RHIN (Grand-Est)
IMAGES D'EPINAL (Grand-Est)	ROSNY SOUS BOIS (Paris - Ile-de-France)
LESIGNY REVEILLON (Paris - Ile-de-France)	SOUFFLENHEIM (Grand-Est)

QUATRIEME DIVISION POULE G – TARBES

AIGUELEZE (Occitanie)	NIMES VACQUEROLLES (Occitanie)
CHÂTEAU ALLOT (Nouvelle-Aquitaine)	PAU ARTIGUELOUVE (Nouvelle-Aquitaine)
FONTCAUDE (Occitanie)	PAU GOLF CLUB 1856 (Nouvelle-Aquitaine)
LALOUBERE (Occitanie)	RODEZ (Occitanie)
LUCHON (Occitanie)	SALIES DU SALAT (Occitanie)
MAZAMET LA BAROUGE (Occitanie)	TOULOUSE TEOULA (Occitanie)
MONT DE MARSAN (Nouvelle-Aquitaine)	UGOLF ALBI (Occitanie)
MONTAUBAN L'ESTANG (Occitanie)	UGOLF FIAC (Occitanie)

QUATRIEME DIVISION POULE H – VALGARDE

AVIGNON CHATEAUBLANC (PACA)	MONT D'ARBOIS (Auvergne-Rhône-Alpes)
CHÂTEAU L'ARC (PACA)	OPIO VALBONNE (PACA)
ECOLE DE L'AIR (PACA)	SAINT DONAT (PACA)
ESERY (Auvergne-Rhône-Alpes)	SUPERFLU GOLF CLUB (Auvergne-Rhône-Alpes)
GRENOBLE BRESSON (Auvergne-Rhône-Alpes)	TERRE BLANCHE (PACA)
GRENOBLE CHARMEIL (Auvergne-Rhône-Alpes)	VALCROS (PACA)
LAC D'ANNEY (Auvergne-Rhône-Alpes)	VALESCURE (PACA)
LES ALPES (Auvergne-Rhône-Alpes)	VALGARDE (PACA)

La CSSN se réserve le droit de modifier ces poules.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES
1RE DIVISION NATIONALE MID-AMATEURS MESSIEURS
TROPHEE PUIFORCAT**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant 25 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

1) Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jours

6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

2) Phase finale pour le titre : 3^e au 5^e jour

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour le titre : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 2 v 7 ; 3 v 6**

3^e jour : ¼ de finale

4^e jour : ½ finales

5^e jour : finale

2) Phase finale pour les barrages : 3^e jour

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

Pour la phase finale en match play, l'ordre de jeu des simples est laissé au libre choix du capitaine de l'équipe : il n'y a pas d'obligation de classer les joueurs par ordre des index arrondis.

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard **8 jours** pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Trophée PUIFORCAT confié à l'équipe gagnante de l'épreuve pendant la remise des prix.

Souvenirs offerts par la ffgolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES
2E DIVISION NATIONALE MID-AMATEURS MESSIEURS**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant 25 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

1) Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jours

6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

2) Phase finale pour la montée : 3^e et 4^e jours

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 2 v 7 ; 3 v 6**

3^e jour : ¼ de finale

4^e jour : ½ finales

2) Phase finale pour les barrages : 3^e jour

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard **8 jours** pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes vainqueures des demi-finales.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES
3E DIVISION NATIONALE MID-AMATEURS MESSIEURS**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant 25 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

1) Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jours

6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

2) Phase finale pour la montée : 3^e et 4^e jours

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 2 v 7 ; 3 v 6**

3^e jour : ¼ de finale

4^e jour : ½ finales

2) Phase finale pour les barrages : 3^e jour

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

Les équipes perdantes seront rétrogradées en 4^e division nationale.

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard **8 jours** pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes vainqueures des demi-finales.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES
4E DIVISION NATIONALE MID-AMATEURS MESSIEURS**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant 25 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

1) Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jours

6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

2) Phase finale pour la montée : 3^e et 4^e jours

2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 2 v 7 ; 3 v 6**

3^e jour : ¼ de finale

4^e jour : ½ finales

2) Phase finale pour les barrages : 3^e jour

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

Les équipes perdantes seront rétrogradées en Promotion.

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard **8 jours** pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes montant en 3^e division.

**INTERCLUBS PAR ÉQUIPES
PROMOTION MID-AMATEURS MESSIEURS
PHASE INTERREGIONALE**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert à une seule équipe par Club qui n'a pas déjà une équipe dans les divisions nationales Mid-Amateurs Messieurs.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant 25 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

Forme de jeu préconisée :

Le nombre d'équipes sera limité à 24 et elles seront retenues par ordre d'arrivée des inscriptions.

Épreuve sur 2 jours :

6 joueurs / stroke play ou score maximum / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Selon la Ligue ou l'Interrégion, les meilleures équipes selon l'ordre du classement final monteront en 4^e division nationale.

Chaque Interrégion est libre de mettre en place une forme de jeu différente pour cette épreuve et de limiter le nombre d'équipes participantes.

Cependant, le nombre de joueurs par équipe doit rester identique à celui de la division, aussi bien en stroke play qu'en match play.

ENGAGEMENT

Inscription du club sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.
Si le nombre maximum d'équipes n'est pas atteint à la date limite d'engagement, la Ligue peut, sur demande, accepter des inscriptions supplémentaires jusqu'à **8 jours** pleins avant le premier jour de l'épreuve.
Inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard **8 jours** pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Forfait : Voir § II-2/ FORFAITS du règlement général.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux Clubs montant en 4^e division.

**INTERCLUBS PAR ÉQUIPES
PROMOTION MID-AMATEURS MESSIEURS
QUOTAS PAR INTERRÉGIONS**

Quota de base :

Les quotas sont principalement calculés à partir du nombre de Clubs participants à chaque Interrégion.

Les clubs ultramarins sont comptabilisés dans l'Interrégion dans laquelle ils ont effectivement participé.

Interrégions	Quotas	DATE ET LIEU
SUD OUEST Nouvelle-Aquitaine	1	VOIR LIGUES
OUEST Bretagne, Centre Val de Loire, Pays de la Loire	9	
PARIS - ILE-DE-FRANCE Paris - Île-de-France	3	
EST Bourgogne Franche-Comté, Grand Est	4	
NORD Hauts-de-France, Normandie	7	
SUD Occitanie	2	
SUD EST Auvergne Rhône-Alpes, Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur	6	
Total	32	

DIVISIONS SENIORS MESSIEURS 2026

PREMIERE DIVISION
GOLF CLUB DE LYON

Vainqueur en 2025	Finaliste en 2025
BORDELAIS (Nouvelle-Aquitaine)	BUSSY GUERMANTES (Paris - Ile-de-France)
CHANTACO (Nouvelle-Aquitaine)	MORFONTAINE (Hauts-de-France)
CHIBERTA (Nouvelle-Aquitaine)	PALMOLA (Occitanie)
FOURQUEUX (Paris - Ile-de-France)	ROYAN (Nouvelle-Aquitaine)
GOLF CLUB DE LYON (Auvergne-Rhône-Alpes)	SAINT CLOUD (Paris - Ile-de-France)
HOSSEGOR (Nouvelle-Aquitaine)	SAINT GERMAIN (Paris - Ile-de-France)
Montent de 2 ^e Division	
ARCACHON (Nouvelle-Aquitaine)	BIARRITZ (Nouvelle-Aquitaine)
AIX MARSEILLE (PACA)	CHANTILLY (Hauts-de-France)

DEUXIEME DIVISION
POULE A – SAINT MALO

ANGOULEME HIRONDELLE (Nouvelle-Aquitaine)	MARMANDE (Nouvelle-Aquitaine)
BARRIERE LA BAULE (Pays-de-la-Loire)	MERIGNIES (Hauts-de-France)
BONDUES (Hauts-de-France)	PRIEURE (Paris - Ile-de-France)
BORDEAUX LAC (Nouvelle-Aquitaine)	ROCHEFORT (Paris - Ile-de-France)
CAEN (Normandie)	SEIGNOSSE (Nouvelle-Aquitaine)
DINARD (Bretagne)	STADE FRANCAIS (Paris - Ile-de-France)
DOMONT MONTMORENCY (Paris - Ile-de-France)	TOURS ARDREE (Centre-Val-de-Loire)
LE TOUQUET (Hauts-de-France)	VAUDREUIL (Normandie)

DEUXIEME DIVISION
POULE B – QUETIGNY

AIX LES BAINS (Auvergne-Rhône-Alpes)	METZ TECHNOPOLE (Grand-Est)
BASTIDE DE LA SALETTE (PACA)	RACING CLUB DE FRANCE (Paris - Ile-de-France)
COUDRAY MONTCEAU (Paris - Ile-de-France)	ROYAL MOUGINS (PACA)
DIJON BOURGOGNE (Bourgogne-Franche-Comté)	SAINT NOM LA BRETECHE (Paris - Ile-de-France)
FONTAINEBLEAU (Paris - Ile-de-France)	STRASBOURG (Grand-Est)
GOLF CLUB DE TOULOUSE (Occitanie)	TOULOUSE SEILH (Occitanie)
GOUVERNEUR (Auvergne-Rhône-Alpes)	UGOLF FIAC (Occitanie)
LYON SALVAGNY (Auvergne-Rhône-Alpes)	WANTZENAU (Grand-Est)

1.6 RÈGLEMENTS PARTICULIERS DES ÉPREUVES PAR ÉQUIPES

TROISIEME DIVISION POULE A – BAUGE

24 HEURES LE MANS (Pays-de-la-Loire)	NANTES ERDRE (Pays-de-la-Loire)
ALENCON (Pays-de-la-Loire)	NANTES VIGNEUX (Pays-de-la-Loire)
BAUGE (Pays-de-la-Loire)	ODET (Bretagne)
FEUCHEROLLES (Paris - Ile-de-France)	PLENEUF VAL ANDRE (Bretagne)
GUERANDE (Pays-de-la-Loire)	PLOEMEUR-OCEAN (Bretagne)
ISLE ADAM (Paris - Ile-de-France)	RENNES (Bretagne)
JOYENVAL (Paris - Ile-de-France)	VAL QUEVEN (Bretagne)
LES ORMES (Bretagne)	VILLARCEAUX (Paris - Ile-de-France)

TROISIEME DIVISION POULE B – NANCY AINGERAY

ALPES (Auvergne-Rhône-Alpes)	HARDELOT (Hauts-de-France)
AMIENS (Hauts-de-France)	MAISON BLANCHE (Auvergne-Rhône-Alpes)
APREMONT (Hauts-de-France)	MIONNAY (Auvergne-Rhône-Alpes)
ARRAS (Hauts-de-France)	NANCY AINGERAY (Grand-Est)
BOSSEY (Auvergne-Rhône-Alpes)	NANCY PULNOY (Grand-Est)
CRECY GOLF (Paris - Ile-de-France)	ORMESSON (Paris - Ile-de-France)
ESERY (Auvergne-Rhône-Alpes)	OZOIR LA FERRIERE (Paris - Ile-de-France)
GOLF ACADEMIE 57 (Grand-Est) 27	PREISCH (Grand-Est)

TROISIEME DIVISION POULE C – MAZAMET

CABRE D'OR (PACA)	MAZAMET LA BAROUGE (Occitanie)
CANNES MOUGINS (PACA)	NIMES VACQUEROLLES (Occitanie)
CAP D'AGDE (Occitanie)	PAU GOLF CLUB 1856 (Nouvelle-Aquitaine)
DOMAINE DE MANVILLE (PACA)	SAINT DONAT (PACA)
FONTCAUDE (Occitanie)	SALIES DU SALAT (Occitanie)
LA NIVELLE (Nouvelle-Aquitaine)	ST ENDREOL (PACA)
LE FREGATE PROVENCE (PACA)	UGOLF ALBI (Occitanie)
LOURDES (Occitanie)	VALCROS (PACA)

TROISIEME DIVISION POULE D – VAL DE L'INDRE

BASSIN BLEU (La Réunion)	MONTAL (Occitanie)
BETHEMONT (Paris - Ile-de-France)	PESSAC (Nouvelle-Aquitaine)
CABOT BORDEAUX (Nouvelle-Aquitaine)	PORCELAINE (Nouvelle-Aquitaine)
GOLF DE PARIS (Paris - Ile-de-France)	SAINT GERMAIN/CORBEIL (Paris - Ile-de-France)
ISABELLA (Paris - Ile-de-France)	SAINT LAZARE (Nouvelle-Aquitaine)
LYON VERGER (Auvergne-Rhône-Alpes)	SAINTES (Nouvelle-Aquitaine)
MAISONS-LAFFITTE (Paris - Ile-de-France)	SENART (Paris - Ile-de-France)
MARIVAUX (Paris - Ile-de-France)	VOLCANS (Auvergne-Rhône-Alpes)

1.6 RÈGLEMENTS PARTICULIERS DES ÉPREUVES PAR ÉQUIPES

QUATRIEME DIVISION POULE A – ANGERS

ANGERS (Pays-de-la-Loire)	ILE D'OR (Pays-de-la-Loire)
BADEN (Bretagne)	LE MANS GC SARGE (Pays-de-la-Loire)
CAP MALO (Bretagne)	MONT GRIFFON (Paris - Ile-de-France)
CARQUEFOU (Pays-de-la-Loire)	SAVENAY (Pays-de-la-Loire)
CHOLET (Pays-de-la-Loire)	TOURAIN (Centre-Val-de-Loire)
CICE BLOSSAC (Bretagne)	VAUGOUARD (Centre-Val-de-Loire)
FRESLONNIERE (Bretagne)	VILLACOUBLAY (Paris - Ile-de-France)
HARAS DE JARDY (Paris - Ile-de-France)	YVELINES (Paris - Ile-de-France)

QUATRIEME DIVISION POULE B – LE SART

AILETTE (Hauts-de-France)	OLHAIN (Hauts-de-France)
BOIS DES RETZ (Hauts-de-France)	POURSAUDES (Grand-Est)
BRIGODE (Hauts-de-France)	REBETZ (Hauts-de-France)
CHALONS EN CHAMPAGNE (Grand-Est)	REIMS (Grand-Est)
DUNKERQUE (Hauts-de-France)	ROISSY (Paris - Ile-de-France)
LE SART (Hauts-de-France)	SAINT QUENTIN MESNIL (Hauts-de-France)
LILLE METROPOLE (Hauts-de-France)	THUMERIES (Hauts-de-France)
LYS CHANTILLY (Hauts-de-France)	WIMEREUX (Hauts-de-France)
MORMAL (Hauts-de-France)	

QUATRIEME DIVISION POULE C – LACANAU ARDILOUSE

BOURGENAY GOLF CLUB (Pays-de-la-Loire)	NIORT (Nouvelle-Aquitaine)
CASTELJALOUX (Nouvelle-Aquitaine)	ORLEANS DONNERY (Centre-Val-de-Loire)
CHÂTEAU DE CELY (Paris - Ile-de-France)	PERIGUEUX (Nouvelle-Aquitaine)
FORGES LES BAINS (Paris - Ile-de-France)	ROCHEFORT OCEAN (Nouvelle-Aquitaine)
LA PREE (Nouvelle-Aquitaine)	SABLES D'OLONNE (Pays-de-la-Loire)
LACANAU ARDILOUSE (Nouvelle-Aquitaine)	SAINT JEAN DE MONTS (Pays-de-la-Loire)
LES AISSES GOLF (Centre-Val-de-Loire)	VAL GRAND (Paris - Ile-de-France)
MAZIERES EN GATINE (Nouvelle-Aquitaine)	VILLENAVE D'ORNON (Nouvelle-Aquitaine)

QUATRIEME DIVISION POULE D – MONTPENSIER

BEAUJOLAIS (Auvergne-Rhône-Alpes)	MANCHETTE (Auvergne-Rhône-Alpes)
CHANALET (Auvergne-Rhône-Alpes)	NIVERNAIS (Bourgogne-Franche-Comté)
FOREZ (Auvergne-Rhône-Alpes)	PUY EN VELAY (Auvergne-Rhône-Alpes)
GRENOBLE BRESSON (Auvergne-Rhône-Alpes)	RIOM (Auvergne-Rhône-Alpes)
JONCHERE (Nouvelle-Aquitaine)	SAINT CLAIR (Auvergne-Rhône-Alpes)
LA BRESSE (Auvergne-Rhône-Alpes)	SAINT ETIENNE (Auvergne-Rhône-Alpes)
LA SORELLE (Auvergne-Rhône-Alpes)	SPORTING CLUB VICHY (Auvergne-Rhône-Alpes)
LYON CHASSIEU (Auvergne-Rhône-Alpes)	VALENCE SAINT DIDIER (Auvergne-Rhône-Alpes)

Le 17^e club de la qualification de la poule B sera relégué en Promotion sans jouer de match de barrage.

**QUATRIEME DIVISION
POULE E – CAEN GARCELLES**

BARRIERE DEAUVILLE (Normandie)	L'AMIRAUTE (Normandie)
CABOURG LE HOME (Normandie)	LERY POSES (Normandie)
CENTRE MANCHE (Normandie)	MEAUX BOUTIGNY (Paris - Ile-de-France)
CHÂTEAU D'HUMIERES (Hauts-de-France)	PARIS VAL D'EUROPE (Paris - Ile-de-France)
COUTAINVILLE (Normandie)	ROUEN MONT SAINT AIGNAN (Normandie)
DIEPPE-POURVILLE (Normandie)	SAINT CAST (Bretagne)
EVREUX (Normandie)	SAINT-SAMSON (Bretagne)
GRANVILLE (Normandie)	VIRE LA DATHEE (Normandie)

**QUATRIEME DIVISION
POULE F – GRANGE AUX ORMES**

ALSACE GOLF LINKS (Grand-Est)	IMAGES D'EPINAL (Grand-Est)
AMMERSCHWIHR (Grand-Est)	KEMPFERHOF (Grand-Est)
BESANCON (Bourgogne-Franche-Comté)	METZ CHERISEY (Grand-Est)
CHASSAGNE (Bourgogne-Franche-Comté)	PRUNELLE (Bourgogne-Franche-Comté)
CHÂTEAU DE CHAILLY (Bourgogne-Franche-Comté)	RONCEMAY (Bourgogne-Franche-Comté)
COMBLES EN BARROIS (Grand-Est)	VAL D'AMOUR (Bourgogne-Franche-Comté)
DIVONNE (Auvergne-Rhône-Alpes)	VITTEL HAZEAU (Grand-Est)
GRANGE AUX ORMES (Grand-Est)	VOSGES DU SUD (Bourgogne-Franche-Comté)

**QUATRIEME DIVISION
POULE G – LANNEMEZAN**

ALBRET (Nouvelle-Aquitaine)	LUCHON (Occitanie)
ARCANGUES (Nouvelle-Aquitaine)	MAKILA (Nouvelle-Aquitaine)
CHÂTEAU ALLOT (Nouvelle-Aquitaine)	MOLIETS (Nouvelle-Aquitaine)
COMMINGES (Occitanie)	MONT DE MARSAN (Nouvelle-Aquitaine)
GARONNE (Occitanie)	PAU ARTIGUELOUVE (Nouvelle-Aquitaine)
LA RAMEE (Occitanie)	SAINT CYPRIEN (Occitanie)
LALOUBERE (Occitanie)	TARBES TUMULUS (Occitanie)
LANNEMEZAN (Occitanie)	TOULOUSE TEOULA (Occitanie)

**QUATRIEME DIVISION
POULE H – MONTPELLIER FONTCAUDE**

AVIGNON CHATEAUBLANC (PACA)	MIRAMAS (PACA)
BARCELONNETTE PRA-LOUP (PACA)	MONTPELLIER MASSANE (Occitanie)
BEAUVALLON (PACA)	OPIO VALBONNE (PACA)
CAMPAGNE (Occitanie)	PIC SAINT LOUP (Occitanie)
GRAND AVIGNON (PACA)	ROQUEBRUNE (PACA)
GRANDE BASTIDE (PACA)	SAUMANE (PACA)
GRANDE MOTTE (Occitanie)	ST MARTIN DE CRAU (PACA)
LA VANADE (PACA)	VALESCURE (PACA)

La CSSN se réserve le droit de modifier ces poules.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES
1RE DIVISION NATIONALE SENIORS MESSIEURS
TROPHEE SAINT SAUVEUR**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

1) Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jours

6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

2) Phase finale pour le titre : 3^e au 5^e jour

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour le titre : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 2 v 7 ; 3 v 6**

3^e jour : ¼ de finale

4^e jour : ½ finales

5^e jour : finale

2) Phase finale pour les barrages : 3^e jour

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

Pour la phase finale en match play, l'ordre de jeu des simples est laissé au libre choix du capitaine de l'équipe : il n'y a pas d'obligation de classer les joueurs par ordre des index arrondis.

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard **8 jours** pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Trophée SAINT SAUVEUR confié à l'équipe gagnante de l'épreuve pendant la remise des prix.

Souvenirs offerts par la ffgolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES
2E DIVISION NATIONALE SENIORS MESSIEURS**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équi-piers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

1) Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jours

6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

2) Phase finale pour la montée : 3^e et 4^e jours

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 2 v 7 ; 3 v 6**

3^e jour : ¼ de finale

4^e jour : ½ finales

2) Phase finale pour les barrages : 3^e jour

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard **8 jours** pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes vainqueures des demi-finales.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES
3E DIVISION NATIONALE SENIORS MESSIEURS**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

1) Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jours

6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

2) Phase finale pour la montée : 3^e et 4^e jours

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 2 v 7 ; 3 v 6**

3^e jour : ¼ de finale

4^e jour : ½ finales

2) Phase finale pour les barrages : 3^e jour

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

Les équipes perdantes sont rétrogradées en 4^e division nationale.

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard **8 jours** pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes vainqueures des demi-finales.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES
4E DIVISION NATIONALE SENIORS MESSIEURS**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

1) Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jours

6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

2) Phase finale pour la montée : 3^e et 4^e jours

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 2 v 7 ; 3 v 6**

3^e jour : ¼ de finale

4^e jour : ½ finales

2) Phase finale pour les barrages : 3^e jour

1 foursome et 4 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

Les équipes perdantes sont rétrogradées en promotion.

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard **8 jours** pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes montant en 3^e division.

**INTERCLUBS PAR ÉQUIPES
PROMOTION SENIORS MESSIEURS
PHASE INTERREGIONALE**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers prennent celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert à une seule équipe par Club qui n'a pas déjà une équipe dans les divisions nationales seniors Messieurs.

Pour les équipiers : (voir le règlement général).

Ouvert aux joueurs ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

Forme de jeu préconisée :

Le nombre d'équipes sera limité en fonction de la période (voir cahier des charges des Grands Prix) et elles seront retenues par ordre d'arrivée des inscriptions.

Épreuve sur 2 jours :

6 joueurs / stroke play ou score maximum / 36 trous / 18 trous par jour

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Selon la Ligue ou l'Interrégion, les meilleures équipes selon l'ordre du classement final monteront en 4^e division nationale.

Chaque Interrégion est libre de mettre en place une forme de jeu différente pour cette épreuve et de limiter le nombre d'équipes participantes.

Cependant, le nombre de joueurs par équipe doit rester identique à celui de la division, aussi bien en stroke play qu'en match play.

ENGAGEMENT

Inscription du club sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.

Si le nombre maximum d'équipes n'est pas atteint à la date limite d'engagement, la Ligue peut, sur demande, accepter des inscriptions supplémentaires jusqu'à **8 jours** pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard **8 jours** pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Forfait : Voir § II-2/ FORFAITS du règlement général.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux Clubs montant en 4^e division.

**INTERCLUBS PAR ÉQUIPES
PROMOTION SENIORS MESSIEURS
QUOTAS PAR INTERRÉGIONS**

Quota de base :

Les quotas sont principalement calculés à partir du nombre de Clubs participants à chaque Interrégion.

Les clubs ultramarins sont comptabilisés dans l'Interrégion dans laquelle ils ont effectivement participé.

Interrégions	Quotas	DATE ET LIEU
SUD OUEST Nouvelle-Aquitaine	4	VOIR LIGUES
OUEST Bretagne, Centre Val de Loire, Pays de la Loire	4	
PARIS - ILE-DE-FRANCE Paris - Île-de-France	3	
EST Bourgogne Franche-Comté, Grand Est	6	
NORD Hauts-de-France, Normandie	6	
SUD Occitanie	4	
SUD EST Auvergne Rhône-Alpes, Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur	5	
Total	32	

DIVISIONS SENIORS 2 MESSIEURS 2026

PREMIERE DIVISION
SABLE SOLESMES

Vainqueur en 2025	Finaliste en 2025
CHIBERTA (Nouvelle-Aquitaine)	BUSSY GUERMANTES (Paris - Ile-de-France)
AIX MARSEILLE (PACA)	HOSSEGOR (Nouvelle-Aquitaine)
ARCACHON (Nouvelle-Aquitaine)	JOYENVAL (Paris - Ile-de-France)
BARRIERE LA BAULE (Pays-de-la-Loire)	NIMES VACQUEROLLES (Occitanie)
BONDUES (Hauts-de-France)	PESSAC (Nouvelle-Aquitaine)
BORDELAIS (Nouvelle-Aquitaine)	RHIN (Grand-Est)
BOULEAUX (Grand-Est)	SAINTES (Nouvelle-Aquitaine)
CHANTILLY (Hauts-de-France)	SAINT GERMAIN/CORBEIL (Paris - Ile-de-France)
DIVONNE (Auvergne-Rhône-Alpes)	SAINT NOM LA BRETECHE (Paris - Ile-de-France)
FONTAINEBLEAU (Paris - Ile-de-France)	VALCROS (PACA)
Montent de 2 ^e Division	
ANGERS (Pays-de-la-Loire)	ROCHEFORT (Paris - Ile-de-France)
RACING CLUB DE FRANCE (Paris - Ile-de-France)	STRASBOURG (Grand-Est)

DEUXIEME DIVISION
POULE A – DIEPPE

AIX LES BAINS (Auvergne-Rhône-Alpes)	MERIGNIES (Hauts-de-France)
AMIENS (Hauts-de-France)	METZ TECHNOPOLE (Grand-Est)
APREMONT (Hauts-de-France)	MORFONTAINE (Hauts-de-France)
CHÂTEAU D'AVOISE (Bourgogne-Franche-Comté)	OZOIR LA FERRIERE (Paris - Ile-de-France)
CHÂTEAU DE CHEVERNY (Centre-Val-de-Loire)	PLENEUF VAL ANDRE (Bretagne)
FEUCHEROLLES (Paris - Ile-de-France)	RARAY (Hauts-de-France)
FRESLONNIERE (Bretagne)	RENNES (Bretagne)
GOLF CLUB DE LYON (Auvergne-Rhône-Alpes)	SAINT CLOUD (Paris - Ile-de-France)
GRANVILLE (Normandie)	SAINT LAURENT (Bretagne)
LE TOUQUET (Hauts-de-France)	STADE FRANCAIS (Paris - Ile-de-France)
LES ORMES (Bretagne)	TOURAIN (Centre-Val-de-Loire)
MARIVAUX (Paris - Ile-de-France)	VILLACOUBLAY (Paris - Ile-de-France)

POULE B – SAINT LAZARE

BEAUVALLON (PACA)	PAU ARTIGUELOUVE (Nouvelle-Aquitaine)
BIARRITZ (Nouvelle-Aquitaine)	PERIGUEUX (Nouvelle-Aquitaine)
CABRE D'OR (PACA)	PONT ROYAL (PACA)
CANNES MOUGINS (PACA)	RIOM (Auvergne-Rhône-Alpes)
CHANTACO (Nouvelle-Aquitaine)	ROYAN (Nouvelle-Aquitaine)
FONTCAUDE (Occitanie)	SAINT CLAIR (Auvergne-Rhône-Alpes)
GOUVERNEUR (Auvergne-Rhône-Alpes)	SAINT LAZARE (Nouvelle-Aquitaine)
GRENOBLE BRESSON (Auvergne-Rhône-Alpes)	SALIES DU SALAT (Occitanie)
LACANAU ARDILOUSE (Nouvelle-Aquitaine)	TOULOUSE SEILH (Occitanie)
LYON SALVAGNY (Auvergne-Rhône-Alpes)	VALENCE SAINT DIDIER (Auvergne-Rhône-Alpes)
MAKILA (Nouvelle-Aquitaine)	VALESCURE (PACA)
MOLIETS (Nouvelle-Aquitaine)	VOLCANS (Auvergne-Rhône-Alpes)

**TROISIEME DIVISION
POULE A – PRUNEVELLE**

BETHEMONT (Paris - Ile-de-France)	LES AISSES GOLF (Centre-Val-de-Loire)
BOSSEY (Auvergne-Rhône-Alpes)	LILLE METROPOLE (Hauts-de-France)
BOURGES (Centre-Val-de-Loire)	LYS CHANTILLY (Hauts-de-France)
CHÂTEAU DE CELY (Paris - Ile-de-France)	MAISON BLANCHE (Auvergne-Rhône-Alpes)
COMBLES EN BARROIS (Grand-Est)	MONT GRIFFON (Paris - Ile-de-France)
CRECY GOLF (Paris - Ile-de-France)	NANCY PULNOY (Grand-Est)
DUNKERQUE (Hauts-de-France)	PRUNEVELLE (Bourgogne-Franche-Comté)
ESERY (Auvergne-Rhône-Alpes)	SAINT GERMAIN (Paris - Ile-de-France)
FORET DE MONTPENSIER (Auvergne-Rhône-Alpes)	SAINT QUENTIN MESNIL (Hauts-de-France)
FOREZ (Auvergne-Rhône-Alpes)	VAL DE SORNE (Bourgogne-Franche-Comté)
IMAGES D'EPINAL (Grand-Est)	WANTZENAU (Grand-Est)
LE COUDRAY (Paris - Ile-de-France)	WIMEREUX (Hauts-de-France)

**TROISIEME DIVISION
POULE B – GUJAN MESTRAS**

BADEN (Bretagne)	PALMOLA (Occitanie)
BAUGE (Pays-de-la-Loire)	ROUEN MONT SAINT AIGNAN (Normandie)
BORDEAUX LAC (Nouvelle-Aquitaine)	SAINT CYPRIEN (Occitanie)
CAEN (Normandie)	SAINT JEAN DE MONTS (Pays-de-la-Loire)
CAMPAGNE (Occitanie)	SEIGNOSSE (Nouvelle-Aquitaine)
CARQUEFOU (Pays-de-la-Loire)	ST ENDREOL (PACA)
GUJAN MESTRAS (Nouvelle-Aquitaine)	ST MARTIN DE CRAU (PACA)
LA PREE (Nouvelle-Aquitaine)	TOULOUSE TEOULA (Occitanie)
LOURDES (Occitanie)	TOURS ARDREE (Centre-Val-de-Loire)
MONT DE MARSAN (Nouvelle-Aquitaine)	VAL DE L'INDRE (Centre-Val-de-Loire)
NANTES VIGNEUX (Pays-de-la-Loire)	VAL QUEVEN (Bretagne)
ODET (Bretagne)	VAUDREUIL (Normandie)

La CSSN se réserve le droit de modifier ces poules.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES
1RE DIVISION NATIONALE SENIORS 2 MESSIEURS**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant 60 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

1) Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jours

4 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

2) Phase finale pour le titre : 3^e au 5^e jour

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour le titre : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 2 v 7 ; 3 v 6**

3^e jour : ¼ de finale

4^e jour : ½ finales

5^e jour : finale

2) Phase finale pour les barrages : 3^e et 4^e jours

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 16 dernières équipes jouent pour le maintien et seront réparties dans un tableau de match play :

Le tableau des barrages sera adapté en fonction du nombre d'équipes.

3^e jour : 1^{er} tour de barrages

4^e jour : 2^e tour de barrages pour les équipes perdantes du 1^{er} tour

Pour la phase finale en match play, l'ordre de jeu des simples est laissé au libre choix du capitaine de l'équipe : il n'y a pas d'obligation de classer les joueurs par ordre des index arrondis.

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard **8 jours** pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Droit d'inscription complémentaire pour les clubs n'ayant pas présenté d'équipe aux divisions ou promotions U16 garçons ou filles de l'année en cours : **300 €**

PRIX

Trophée confié à l'équipe gagnante de l'épreuve pendant la remise des prix.

Souvenirs offerts par la ffgolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES
2E DIVISION NATIONALE SENIORS 2 MESSIEURS**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant 60 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

1) Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jours

4 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

2) Phase finale pour la montée : 3^e et 4^e jours

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 2 v 7 ; 3 v 6**

3^e jour : ¼ de finale

4^e jour : ½ finales

2) Phase finale pour les barrages : 3^e et 4^e jours

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 16 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe :

Le tableau des barrages sera adapté en fonction du nombre d'équipes.

3^e jour : barrages

4^e jour : 2^e tour de barrages pour les équipes perdantes du 1^{er} tour

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard **8 jours** pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Droit d'inscription complémentaire pour les clubs n'ayant pas présenté d'équipe aux divisions ou promotions U16 garçons ou filles de l'année en cours : **300 €**

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux Clubs montant en 1^{re} division.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES
3E DIVISION NATIONALE SENIORS 2 MESSIEURS**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant 60 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

1) Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jours

4 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

2) Phase finale pour la montée : 3^e jour

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour la montée :

1 v 8 ; 4 v 5 ; 2 v 7 ; 3 v 6

3^e jour : ¼ de finale

2) Phase finale pour les barrages : 3^e jour

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 16 dernières équipes jouent pour le maintien et seront réparties dans un tableau de match play :

16 v 17 ; 15 v 18 ; 14 v 19 ; 13 v 20 ; 12 v 21 ; 11 v 22 ; 10 v 23 ; 9 v 24

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard **8 jours** pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Droit d'inscription complémentaire pour les clubs n'ayant pas présenté d'équipe aux divisions ou promotions U16 garçons ou filles de l'année en cours : **300 €**

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux Clubs montant en 2e division.

**INTERCLUBS PAR ÉQUIPES
PROMOTION A ET B SENIORS 2 MESSIEURS**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les Clubs :

Ouvert à une seule équipe par Club qui n'a pas déjà une équipe en division nationale seniors 2.

Le nombre d'équipes sera limité à 33 wild card incluse (une seule équipe par Club) et elles seront retenues selon l'ordre suivant :

Jusqu'au 11 mars :

- 1) Classement au Mérite des clubs Messieurs 2025
- 2) Somme des points des joueurs présents au Mérite National Seniors Messieurs au 11 mars.
- 3) Arrivée des inscriptions

Après le 11 mars :

- 2) Arrivée des inscriptions

Le club d'accueil pourra bénéficier d'une wild card pour son équipe si cette dernière n'est pas retenue dans le champ à la clôture des inscriptions.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant 60 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

Les 2 premiers jours : Qualification

4 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Le 3^e jour : Les **X** premières équipes à l'issue de la qualification sont qualifiées pour la phase finale.

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play

Les **X** premières équipes jouent pour la montée en 3^e division en élimination directe.

Au total, 16 clubs monteront en 3^e division.

Le nombre de clubs qualifiés par promotion sera déterminé à la clôture des inscriptions des clubs en fonction du nombre d'inscrits.

ENGAGEMENT

Inscription du club sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.

Inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard **8 jours** pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Forfait : Voir § II-2/ FORFAITS du règlement général.

Si le nombre maximum d'équipes n'est pas atteint à la date limite d'engagement, la fédération peut, sur demande (inscription@ffgolf.org) accepter des inscriptions supplémentaires jusqu'à **8 jours** pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Droit d'inscription complémentaire pour les clubs n'ayant pas présenté d'équipe aux divisions ou promotions U16 garçons ou filles de l'année en cours : **300 €**

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux Clubs montant en 3^e division.

DIVISIONS SENIORS 3 MESSIEURS 2026

PREMIERE DIVISION
ALBI

Vainqueur en 2025	Finaliste en 2025
PERIGUEUX (Nouvelle-Aquitaine)	CHANTILLY (Hauts-de-France)
ARCACHON (Nouvelle-Aquitaine)	PAU ARTIGUELOUVE (Nouvelle-Aquitaine)
BARRIERE LA BAULE (Pays-de-la-Loire)	PESSAC (Nouvelle-Aquitaine)
BIARRITZ (Nouvelle-Aquitaine)	RACING CLUB DE FRANCE (Paris - Ile-de-France)
BORDELAIS (Nouvelle-Aquitaine)	ROYAN (Nouvelle-Aquitaine)
BUSSY GUERMANTES (Paris - Ile-de-France)	SAINT CLOUD (Paris - Ile-de-France)
FONTAINEBLEAU (Paris - Ile-de-France)	SAINT MALO (Bretagne)
GOLF CLUB DE LYON (Auvergne-Rhône-Alpes)	SAINT NOM LA BRETECHE (Paris - Ile-de-France)
GOUVERNEUR (Auvergne-Rhône-Alpes)	SAINTES (Nouvelle-Aquitaine)
HOSSEGOR (Nouvelle-Aquitaine)	TOURAIN (Centre-Val-de-Loire)
LACANAU ARDILOUSE (Nouvelle-Aquitaine)	VALCROS (PACA)
MORFONTAINE (Hauts-de-France)	VAUGOUARD (Centre-Val-de-Loire)
NANTES VIGNEUX (Pays-de-la-Loire)	WIMEREUX (Hauts-de-France)
Montent de 2 ^e Division	
AIX LES BAINS (Auvergne-Rhône-Alpes)	GRENOBLE BRESSON (Auvergne-Rhône-Alpes)
BOURGENAY GOLF CLUB (Pays-de-la-Loire)	RHIN (Grand-Est)
DIVONNE (Auvergne-Rhône-Alpes)	RIOM (Auvergne-Rhône-Alpes)

DEUXIEME DIVISION
GUERANDE

AILETTE (Hauts-de-France)	MARCILLY (Centre-Val-de-Loire)
AMIENS (Hauts-de-France)	NANCY PULNOY (Grand-Est)
BADEN (Bretagne)	NIMES VACQUEROLLES (Occitanie)
BEAUVALLON (PACA)	ORMESSON (Paris - Ile-de-France)
BOSSEY (Auvergne-Rhône-Alpes)	OZOIR LA FERRIERE (Paris - Ile-de-France)
CABOT BORDEAUX (Nouvelle-Aquitaine)	PIC SAINT LOUP (Occitanie)
CAMPAGNE (Occitanie)	ROCHEFORT (Paris - Ile-de-France)
CHÂTEAU DE CHEVERNY (Centre-Val-de-Loire)	SAINT CAST (Bretagne)
COGNAC (Nouvelle-Aquitaine)	SAINT GERMAIN/CORBEIL (Paris - Ile-de-France)
COUDRAY MONTCEAU (Paris - Ile-de-France)	SAINT LAURENT (Bretagne)
GRANVILLE (Normandie)	STADE FRANCAIS (Paris - Ile-de-France)
GUJAN (Nouvelle-Aquitaine)	STRASBOURG (Grand-Est)
HAVRE / OCTEVILLE / MER (Normandie)	UGOLF FIAC (Occitanie)
HOULGATE (Normandie)	VAL QUEVEN (Bretagne)
ISABELLA (Paris - Ile-de-France)	VALESCURE (PACA)
LAVAL (Pays-de-la-Loire)	VALGARDE (PACA)
AILETTE (Hauts-de-France)	MARCILLY (Centre-Val-de-Loire)

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES
1RE DIVISION NATIONALE SENIORS 3**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant 70 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

1) Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jours

3 joueurs / **score maximum par +4** / 36 trous / 18 trous par jour

Les 2 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

2) Phase finale pour le titre : 3^e au 5^e jour

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent pour le titre : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 2 v 7 ; 3 v 6**

3^e jour : ¼ de finale

4^e jour : ½ finales

5^e jour : finale

2) Phase finale pour les barrages : 3^e et 4^e jours

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 24 dernières équipes jouent pour le maintien et seront réparties dans un tableau de match play :

Le tableau des barrages sera adapté en fonction du nombre d'équipes.

3^e jour : 1^{er} tour de barrages

4^e jour : 2^e tour de barrages pour les équipes perdantes du 1^{er} tour

Pour la phase finale en match play, l'ordre de jeu des simples est laissé au libre choix du capitaine de l'équipe : il n'y a pas d'obligation de classer les joueurs par ordre des index arrondis.

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard **8 jours** pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Droit d'inscription complémentaire pour les clubs n'ayant pas présenté d'équipe aux divisions ou promotions U16 garçons ou filles de l'année en cours : **300 €**

PRIX

Trophée confié à l'équipe gagnante de l'épreuve pendant la remise des prix.

Souvenirs offerts par la ffgolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES
2E DIVISION NATIONALE SENIORS 3**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant 70 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

1) Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jours

3 joueurs / **score maximum par +4** / 36 trous / 18 trous par jour

Les 2 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

2) Phase finale pour la montée : 3^e jour

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 12 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 12 ; 2 v 11 ; 3 v 10 ; 4 v 9 ; 5 v 8 ; 6 v 7**

2) Phase finale pour les barrages : 3^e jour

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 20 dernières équipes jouent pour le maintien : **22 v 23 ; 21 v 24 ; 20 v 25 ; 19 v 26 ; 18 v 27 ; 17 v 28 ; 16 ; 29 ; 15 v 30 ; 14 v 31 ; 13 v 32**

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du club et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard **8 jours** pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Droit d'inscription complémentaire pour les clubs n'ayant pas présenté d'équipe aux divisions ou promotions U16 garçons ou filles de l'année en cours : **300 €**

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux Clubs montant en 1^{re} division.

**INTERCLUBS PAR ÉQUIPES
PROMOTION A ET B SENIORS 3**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les Clubs :

Ouvert à une seule équipe par Club qui n'a pas déjà une équipe en division nationale seniors 3.
Le nombre d'équipes sera limité à 40 (une seule équipe par Club) et elles seront retenues selon l'ordre suivant :

Jusqu'au 20 mars :

- 1) Classement au Mérite des clubs Messieurs 2025
- 2) Somme des points des joueurs présents au Mérite National Seniors Messieurs au 20 mars.
- 3) Arrivée des inscriptions

Après le 20 mars :

- 1) Arrivée des inscriptions

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant 70 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

Les 2 premiers jours : Qualification

3 joueurs / score maximum par +4 / 36 trous / 18 trous par jour

Les 2 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Le 3^e jour : Les X premières équipes à l'issue de la qualification sont qualifiées pour la phase finale.

1 foursome et 2 simples consécutifs / match play

Les X premières équipes jouent pour la montée en 2^e division en élimination directe.

Au total, 10 clubs monteront en 2^e division.

Le nombre de clubs qualifiés par promotion sera déterminé à la clôture des inscriptions des clubs en fonction du nombre d'inscrits.

ENGAGEMENT

Inscription du club sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.

Inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 8 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Forfait : Voir § II-2/ FORFAITS du règlement général.

Si le nombre maximum d'équipes n'est pas atteint à la date limite d'engagement, la fédération peut, sur demande (inscription@ffgolf.org) accepter des inscriptions supplémentaires jusqu'à 8 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Droit d'inscription complémentaire pour les clubs n'ayant pas présenté d'équipe aux divisions ou promotions U16 garçons ou filles de l'année en cours : 300 €

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux Clubs montant en 3^e division.

**COUPE DE FRANCE PAR ÉQUIPES MESSIEURS
TROPHEE JEAN LIGNEL
QUALIFICATIF POUR L'EUROPEAN MEN'S CLUB TROPHY**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les Clubs (une seule équipe par Club) :

Le nombre d'équipes sera limité à 36 (wild cards incluses) et elles seront retenues selon l'ordre suivant :

- 1) Classement au Mérite des clubs Messieurs de l'année N-1.
- 2) Somme des points des joueurs présents au Mérite Amateur à la date de clôture des inscriptions des clubs.
- 3) La date d'inscription de l'équipe.

Le club d'accueil pourra bénéficier d'une wild card pour son équipe si cette dernière n'est pas retenue dans le champ à la clôture des inscriptions.

Une wild card supplémentaire pourra être attribuée par la Direction Technique Nationale.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Seuls deux joueurs transférés sont autorisés sur chaque fiche de composition d'équipe. Un joueur sera considéré comme étant « transféré » dès lors qu'il aura été inscrit sur Extranet, en année N ou N-1, dans une équipe d'un autre club pour une épreuve nationale par équipes ou promotion interrégionale.

N.B. : Un changement de lien de licence dans un Club, une création ou une reprise de licence dans le même Club (sans avoir été licencié lien 1 dans un autre Club pour l'année N-1) ne sont pas considérés comme un transfert.

FORME DE JEU

1) Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jours

3 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 2 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Les 9 premières équipes après 2 tours sont qualifiées pour le dernier jour.

2) Phase finale : 3^e jour

3 joueurs / stroke play / 36 trous par jour

Les 9 premières équipes jouent pour le titre.

Les 2 meilleurs scores de chaque tour seront retenus. Le cumul des 8 scores sur les 4 tours constituera le score de l'équipe.

ENGAGEMENT

Inscription du club sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.
Inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard **8 jours** pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Si le nombre maximum d'équipes n'est pas atteint à la date limite d'engagement, la fédération peut, sur demande (inscription@ffgolf.org) accepter des inscriptions supplémentaires jusqu'à **8 jours** pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Trophée Jean LIGNEL confié pendant la remise des prix à l'équipe gagnante de l'épreuve, ce dernier est qualifié pour la Coupe d'Europe des clubs – European Mens' Club Trophy.

Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premières équipes.

1-6-4 Autres Épreuves par Équipes

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PITCH & PUTT PAR ÉQUIPES

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le nombre d'équipes maximum est fixé à 18.

Pour les Clubs (une seule équipe par Club) :

Ouvert dans l'ordre aux catégories suivantes :

- Structure disposant d'un parcours Pitch & Putt "officiel" ;
- Structure affiliée en tant que Golf Compact disposant d'un repère Pitch & Putt ;
- Structure affiliée en tant que Golf 9 trous ou plus disposant d'un repère Pitch & Putt ;
- Toute structure disposant d'un parcours homologué sans repère Pitch & Putt ou affiliée en tant que practice.

Si nécessaire, les Clubs seront départagés par ordre d'arrivée des inscriptions en plus de l'ordre de priorité indiqué ci-dessus.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Mixité possible.

FORME DE JEU

Équipe de 3 joueurs ou joueuses / stroke play / 72 trous / 2 x 18 trous par jour (2 tours par jour)
Chaque tour, les 2 meilleurs scores de l'équipe sont retenus. Le cumul de ces scores constituera le score de l'équipe.

Les départs s'effectueront en shot gun.

L'emplacement des marques de départ est commun quel que soit le sexe.

Les cadets ne sont pas autorisés.

Le nombre maximum de clubs autorisés est de 3 (putter inclus).

ENGAGEMENT

Inscription du club sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.
Inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard **8 jours** pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Si le nombre maximum d'équipes n'est pas atteint à la date limite d'engagement, la fédération peut, sur demande (inscription@ffgolf.org) accepter des inscriptions supplémentaires jusqu'à **8 jours** pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premières équipes.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES MID-AMATEURS 2 DAMES (+ 40 ANS)

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les Clubs (une seule équipe par Club) :

Le nombre d'équipes sera limité à 10 (wild card incluse) et elles seront retenues selon l'ordre suivant :

- 1) Classement au Mérite des clubs Dames 2025.
- 2) Somme des points des joueuses Mid-Amateurs 2 présentes au Mérite Mid-Amateurs Dames à la date de clôture des inscriptions des clubs.
- 3) La date d'inscription de l'équipe.

Si le nombre d'inscrits à la clôture des inscriptions des équipes (un mois avant) est inférieur à 8, alors la compétition pourra être annulée.

Le club d'accueil pourra bénéficier d'une wild card pour une équipe (Dames ou Messieurs) si cette dernière n'est pas retenue dans le champ à la clôture des inscriptions.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueuses ayant 40 ans et plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

1) Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jours

3 joueuses / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 2 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Les 6 premières équipes après 2 tours sont qualifiées pour le dernier jour.

2) Phase finale : 3^e jour

3 joueuses / stroke play / 18 trous par jour

Les 6 premières équipes jouent pour le titre.

Les 2 meilleurs scores du tour seront retenus. Le cumul des 6 scores sur les 3 tours constituera le score de l'équipe.

ENGAGEMENT

Inscription du club sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.
Inscription des joueuses sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 8 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Si le nombre maximum d'équipes n'est pas atteint à la date limite d'engagement, la fédération peut, sur demande (inscription@ffgolf.org) accepter des inscriptions supplémentaires jusqu'à 8 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premières équipes.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES MID-AMATEURS 2 MESSIEURS (+ 40 ANS)

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les Clubs (une seule équipe par Club) :

Le nombre d'équipes sera limité à 30 (wild card incluse) et elles seront retenues selon l'ordre suivant :

- 1) Classement au Mérite des clubs Messieurs 2025;
- 2) Somme des points des joueurs Mid-Amateurs 2 présents au Mérite Mid-Amateurs Messieurs à la date de clôture des inscriptions des clubs ;
- 3) La date d'inscription de l'équipe.

Le club d'accueil pourra bénéficier d'une wild card pour une équipe (Messieurs ou Dames) si cette dernière n'est pas retenue dans le champ à la clôture des inscriptions.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant 40 ans et plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

1) Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jours

3 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 2 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Les 15 premières équipes après 2 tours sont qualifiées pour le dernier jour.

2) Phase finale : 3^e jour

3 joueurs / stroke play / 18 trous par jour

Les 15 premières équipes jouent pour le titre.

Les 2 meilleurs scores du tour seront retenus. Le cumul des 6 scores sur les 3 tours constituera le score de l'équipe.

ENGAGEMENT

Inscription du club sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.

Inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 8 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Si le nombre maximum d'équipes n'est pas atteint à la date limite d'engagement, la fédération peut, sur demande (inscription@ffgolf.org) accepter des inscriptions supplémentaires jusqu'à 8 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premières équipes.

1-7 RÈGLEMENTS PARTICULIERS DES ÉPREUVES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

1-7-1 Épreuves en simple Jeunes

INTERNATIONAUX DE FRANCE U21 FILLES TROPHEES ESMOND ET CLAUDE-ROGER CARTIER

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueuses amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciées d'une fédération reconnue, classées dans la limite des 2 500 premières du WWAGR ou dont l'index n'est **pas supérieur à 1,4** et nées en **2005 ou après**.

Les joueuses non licenciées ffgolf doivent attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur le site de la ffgolf et voir leur index certifié par leur fédération à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 120 participantes :

- 105 joueuses retenues par ordre du Ranking Mondial (WWAGR) dans la limite des 2 500 premières puis de l'index à la date de clôture des inscriptions ;
- 12 wild cards pour les joueuses désignées par la Direction Technique Nationale de la ffgolf ;
- 3 wild cards pour des joueuses licenciées dans le club.

Épreuve "non-fumeur" : Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect : voir § 1.2.5

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2.8

Dès la reconnaissance les voitures et autres moyens de transport sont interdits : voir § 1.2.4

Sur les par 4 et par 5, un marquage au sol (50 m, 100 m, 150 m) **doit être effectif** dès la partie de reconnaissance officielle.

FORME DE JEU

1) Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jours

Stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les **64 premières** sont qualifiées pour la phase finale (Trophée ESMOND) et sont réparties selon leur place dans la qualification sur un tableau de progression (§ 1.3-2).

Le Trophée Claude Roger CARTIER récompensera la 1^{re} joueuse de la qualification, le **Challenge NEWMAN** récompensera la meilleure cadette de nationalité Française, en cas d'égalité, le départage se fera selon l'ordre de la qualification.

Tournoi des Nations : Chaque équipe est constituée de 2 ou 3 joueuses de même nationalité. Le classement est établi en additionnant les 2 meilleurs scores par jour sur les 2 premiers tours. En cas d'égalité le départage se fera sur le cumul des 2 cartes non prises en compte puis sur la somme du meilleur score de chaque jour.

2) Phase finale : 3^e au 6^e jour

Match play / 18 trous / finale sur 36 trous

3^e jour : 1/32^e

4^e jour : 1/16^e et 1/8^e

5^e jour : ¼ et ½ finales

6^e jour : finale sur 36 trous

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** directement sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

ENREGISTREMENT

Toutes les joueuses devront s'enregistrer au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de **disqualification**.

PRIX

Trophées ESMOND, Claude-Roger CARTIER, Challenge NEWMAN et Coupe VILMORIN confiés pendant la remise des prix aux vainqueurs.

Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premières de la qualification, à la gagnante et à la finaliste du Trophée ESMOND ainsi qu'à l'équipe vainqueur du Tournoi des Nations.

INTERNATIONAUX DE FRANCE U18 GARÇONS TROPHÉES MICHEL CARLHIAN ET PIERRE MASSIE

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueurs amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciés d'une fédération reconnue, classés dans la limite des 2 500 premiers au WAGR ou dont l'index n'est **pas supérieur à 1,4** et nés en **2008 ou après**. Les joueurs non licenciés ffgolf doivent attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur le site de la ffgolf et voir leur index certifié par leur fédération à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 120 participants :

- 107 joueurs retenus par ordre du R & A World Amateur Golf Ranking dans la limite des 2 500 premiers puis de l'index à la date de clôture des inscriptions ;
- 12 wild cards pour les joueurs désignés par la Direction Technique Nationale de la ffgolf ;
- 1 wild card pour un joueur licencié dans le club.

Épreuve "non-fumeur" : Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect : voir § 1.2.5

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2.8

Dès la reconnaissance les voiturettes et autres moyens de transport sont interdits : voir § 1.2.4

Sur les par 4 et par 5, un marquage au sol (50 m, 100 m, 150 m) **doit être effectif** dès la partie de reconnaissance officielle.

FORME DE JEU

1) Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jours

Stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les **32 premiers** sont qualifiés pour la phase finale (Trophée Michel CARLHIAN) et sont répartis selon leur place dans la qualification sur un tableau de progression (§ 1.3-2).

Tournoi des Nations : Chaque équipe est constituée de 2 ou 3 joueurs de même nationalité. Le classement est établi en additionnant les 2 meilleurs scores par jour sur les 2 premiers tours. En cas d'égalité le départage se fera sur le cumul des 2 cartes non prises en compte puis sur la somme du meilleur score de chaque jour.

2) Phase finale : 3^e au 5^e jour

Trophée Michel CARLHIAN : match play / 18 trous / 2 tours par jour / finale sur 36 trous

3^e jour : 1/16^e et 1/8^e

4^e jour : 1/4 et 1/2 finales

5^e jour : finale sur 36 trous

Trophée Pierre MASSIE : match play / 18 trous / finale sur 36 trous

Les **8 premiers U16 (nés en 2010 ou après)** non qualifiés pour le Trophée Michel CARLHIAN sont qualifiés pour le Trophée Pierre MASSIE. En cas d'égalité, le départage se fera selon l'ordre de la qualification.

3^e jour : 1/4 de finale

4^e jour : 1/2 finales

5^e jour : finale sur 36 trous

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** directement sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

ENREGISTREMENT

Tous les joueurs devront s'enregistrer au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de **disqualification**.

PRIX

Trophées Michel CARLHIAN et Pierre MASSIE confiés pendant la remise des prix aux vainqueurs.

Trophée Patrick PONS confié pendant la remise des prix au meilleur Cadet de nationalité Française de la qualification.

Souvenirs offerts par la ffgolf aux gagnants et aux finalistes de chaque tableau, ainsi qu'aux trois premiers de la qualification. Souvenirs offerts à l'équipe vainqueur du Tournoi des Nations.

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES - U12 / BENJAMINS
TROPHEE CATHERINE LACOSTE (U12 FILLES) - TROPHEE CROCODILE (U12 GARÇONS)

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
 Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueuses et joueurs amateurs de nationalité française qualifiés par leur ligue / Interrégion, par le Mérite National Jeunes ainsi que les vainqueurs de l'année précédente (s'ils n'ont pas changé de catégorie).

Catégories d'âge : U12 (nés en 2014 ou après) / BENJAMINS (nés en 2012 et 2013).

Distances de jeu : U12 : distances de jeu Benjamins / BENJAMINS : distances de jeu Minimés.

Wild Cards: La DTN dispose de 12 wild Cards.

Quotas : Le quota de places attribué à chaque ligue sera calculé sur la base des moyennes SP six mois et publié après la parution du Mérite Jeunes de juin. Une première estimation sera transmise aux Ligues après la parution du Mérite Jeunes de mai.

Quotas territoires ultramarins et insulaires					
Corse	1	Martinique	1	La Réunion	4
Guadeloupe	1	Nouvelle Calédonie	3	Polynésie Française	3
Guyane	1				
TOTAL	14				

	Rang Max de la Moyenne SP pris en compte pour établir les quotas	Hors Quotas : Qualifiés directement par leur place au MJ du mois de juin
U12 Garçons	140	20 premiers
U12 Filles	110	10 premières
Benjamins	120	40 premiers
Benjaminses	90	30 premières

Les joueurs directement qualifiés par le Mérite Jeunes ne seront pas remplacés en cas de forfait / désistement.

Chaque ligue dispose d'une place flottante toutes catégories confondues (une ligue peut retirer 1 place dans une catégorie pour l'ajouter dans une autre).

DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Épreuve "non-fumeur" : Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect : voir § 1.2.5.

Chariot électrique, Cadet et Appareils de mesure de distance : Interdits pendant l'épreuve.

Voiturettes et autres moyens de transport : Interdits dès la reconnaissance pour les joueurs et les accompagnateurs : voir § 1.2.4.

Accompagnateurs :

Pendant tout le déroulement de ce championnat, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de Ligues ou de Clubs, etc. devront se tenir sur le parcours à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

En cas d'infraction au code du comportement par un spectateur, accompagnateur, parent, celui-ci pourra être convoqué devant le Comité de l'épreuve qui pourra, même en son absence, lui signifier de quitter Le club. Cette décision sera notifiée au Directeur du club qui aura toute autorité pour la faire appliquer.

FORME DE JEU

1) Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jours

Stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

En cas d'égalité pour la 1^{re} ou la 32^e place qualificative, un play off trou par trou sera organisé.

Les 32 premiers sont qualifiés pour la phase finale et sont répartis selon leur place dans la qualification sur un tableau de progression.

2) Phase finale U12 garçons et filles : 3^e au 6^e jour

Match play / 18 trous

3^e jour : 1/16^e de finale

4^e jour : 1/8^e de finale

5^e jour : 1/4 de finale

6^e jour - matin : 1/2 finale

6^e jour - après-midi : finale et match pour la 3^e place

2) Phase finale Benjamines et Benjamins : 3^e au 6^e jour

Match play / 18 trous

3^e jour : 1/16^e de finale

4^e jour - matin : 1/8^e de finale

4^e jour - après-midi : 1/4 de finale

5^e jour - matin : 1/2 finale + matchs de classement de 5^e place à 8^e place

5^e jour - après-midi : finale + match pour la 3^e place + matchs de classement de 5^e place à 8^e place

ENGAGEMENT

Important : Les Ligues devront impérativement communiquer la liste des qualifiés avec numéros de licence avant le 18 juin 2026.

Les droits d'inscription s'élèvent à 50 € et devront être réglés par chaque joueur sur le site de la ffgolf.

ENREGISTREMENT

Chaque joueur devra s'enregistrer en ligne ou au bureau du tournoi au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de **disqualification**.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf au vainqueur, au finaliste et au troisième, ainsi qu'aux trois premiers de la qualification de chaque catégorie.

Les Trophées **Catherine LACOSTE et Crocodile** sont respectivement remis à la Championne de France U12 et au Champion de France U12 le temps de la cérémonie de remise des prix.

Match play – Points rapportés au Mérite National Amateur

Points match play U12 Filles et Garçons	
Place	Points MA
1	25
2	17
3	11
4	7
1/4 de finaliste	5
1/8 ^e de finalise	3
1/16 ^e de finaliste	2

Points match play Benjamins	
Place	Points MA
1	40
2	29
3	21
4	16
5	12
6	9
7	7
8	5
1/8 ^e de finaliste	3
1/16 ^e de finaliste	2

Points match play Benjamines	
Place	Points MA
1	61
2	44
3	34
4	26
5	20
6	15
7	12
8	9
1/8 ^e de finaliste	7
1/16 ^e de finaliste	5

GRAND PRIX JEUNES MAJEUR U14**RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE**

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION ET MODALITÉS DE SÉLECTION

Épreuve ouverte aux joueuses et joueurs amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciés d'une fédération reconnue, dont l'index n'est pas supérieur à **10.4** pour les garçons et **13.4** pour les filles.

Les joueurs non licenciés ffgolf doivent attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur le site de la ffgolf et voir leur index certifié par leur fédération à la date de clôture des inscriptions.

Catégorie d'âge : U14 : 14 ans et moins nés en **2012** et après

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 72 participants :

- 60 joueurs retenus par ordre du Mérite jeunes puis de l'index à la date limite d'inscription ;
- 12 wild cards pour les joueurs désignés par la Direction Technique Nationale de la ffgolf ;

U14 Filles : 18 filles minimum

U14 Garçons : 42 garçons minimum

Distances de jeu : Un seul repère de jeu par sexe. Distances de jeu Minimales.

DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Épreuve "non-fumeur" : Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect : voir § 1.2.5

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2.8

Dès la reconnaissance les voiturettes et autres moyens de transport sont interdits : voir § 1.2.4

Sur les par 4 et par 5, un marquage au sol (50 m, 100 m, 150 m) **doit être effectif** dès la partie de reconnaissance officielle.

Cadets : Pendant tout le déroulement de cette épreuve, les cadets ne sont pas autorisés.

Accompagnateurs :

Pour la journée de reconnaissance officielle, seuls les joueurs, les CTS et les personnes habilitées sont autorisés sur les greens, y compris le green d'entraînement. Seuls les cadets sont autorisés sur le fairway (un seul cadet pour 18 trous, pas de changement possible).

Pendant tout le déroulement de cette épreuve, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de Ligues ou de Clubs, etc. devront se tenir sur le parcours à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

En cas d'infraction au code du comportement par un spectateur, accompagnateur, parent, celui-ci pourra être convoqué devant le Comité de l'épreuve qui pourra, même en son absence, lui signifier de quitter le club. Cette décision sera notifiée au Directeur du club qui aura toute autorité pour la faire appliquer.

FORME DE JEU

Stroke play / 36 trous / 18 trous par jour / Départs de deux tees

1^{er} jour : Tour 1

2^e jour : Tour 2

Classement par Ligue :

Format : 3 joueurs / équipe mixte déterminés au préalable par chaque Ligue parmi les joueurs du champ.

Les 2 meilleures cartes par tour seront prises en compte. En cas d'égalité, le départage se fera sur le cumul des 2 cartes non prises en compte, puis sur la somme du meilleur score de chaque jour.

Une Ligue peut inscrire plusieurs équipes.

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** directement sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

ENREGISTREMENT

Tous les joueurs devront s'enregistrer au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de **disqualification**.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premiers de chaque catégorie, à la 1^{re} U12 et au 1^{er} U12 et au vainqueur du classement par Ligue.

GRAND PRIX JEUNES MAJEUR U14 d'Evian Resort**RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE**

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION ET MODALITÉS DE SÉLECTION

Épreuve ouverte aux joueuses et joueurs amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciés d'une fédération reconnue, dont l'index n'est pas supérieur à **10.4** pour les garçons et **13.4** pour les filles.

L'index doit être certifié par la fédération du joueur et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Catégorie d'âge : U14 : 14 ans et moins nés en **2012** et après

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 63 participants :

U14 Filles :

- **18** filles retenues par ordre du Mérite jeunes puis de l'index à la date limite d'inscription
- **3 wild cards** désignées par la Direction Technique Nationale de la ffgolf

U14 Garçons :

- **39** garçons retenus par ordre du Mérite jeunes puis de l'index à la date limite d'inscription ;
- **3 wild cards** désignées par la Direction Technique Nationale de la ffgolf

Distances de jeu : Un seul repère de jeu par sexe. Distances de jeu Minimales.

DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Épreuve "non-fumeur" : Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect : voir § 1.2.5

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2.8

Dès la reconnaissance les voitures et autres moyens de transport sont interdits : voir § 1.2.4

Sur les par 4 et par 5, un marquage au sol (50 m, 100 m, 150 m) **doit être effectif** dès la partie de reconnaissance officielle.

Cadets : Pendant tout le déroulement de cette épreuve, les cadets ne sont pas autorisés.

Accompagnateurs :

Pour la journée de reconnaissance officielle, seuls les joueurs, les CTS et les personnes habilitées sont autorisés sur les greens, y compris le green d'entraînement. Seuls les cadets sont autorisés sur le fairway (un seul cadet pour 18 trous, pas de changement possible).

Pendant tout le déroulement de cette épreuve, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de Ligues ou de Clubs, etc. devront se tenir sur le parcours à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

En cas d'infraction au code du comportement par un spectateur, accompagnateur, parent, celui-ci pourra être convoqué devant le Comité de l'épreuve qui pourra, même en son absence, lui signifier de quitter Le club. Cette décision sera notifiée au Directeur du club qui aura toute autorité pour la faire appliquer.

FORME DE JEU

Stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

1^{er} jour : Tour 1

2^e jour : Tour 2

Classement par Ligue :

Format : 3 joueurs / équipe mixte déterminés au préalable par chaque Ligue parmi les joueurs du champ.

Les 2 meilleures cartes par tour seront prises en compte. En cas d'égalité, le départage se fera sur le cumul des 2 cartes non prises en compte, puis sur la somme du meilleur score de chaque jour.

Une Ligue peut inscrire plusieurs équipes.

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** directement sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

ENREGISTREMENT

Tous les joueurs devront s'enregistrer au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de **disqualification**.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premiers de chaque catégorie, **à la 1^{re} U12 et au 1^{er} U12** et au vainqueur du classement par Ligue.

GRAND PRIX NATIONAL U12**RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE**

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION ET MODALITÉS DE SÉLECTION

Épreuve ouverte aux joueuses et joueurs amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciés d'une fédération reconnue, dont l'index n'est pas supérieur à **15.4** pour les garçons et **21.4** pour les filles et nés en **2014** ou après. L'index doit être certifié par la fédération du joueur et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 72 participants :

- 60 joueurs retenus par ordre du Mérite jeunes puis de l'index à la date limite d'inscription ;
- 12 wild cards pour les joueurs désignés par la Direction Technique Nationale de la ffgolf ;

U12 Filles : 18 filles minimum

U12 Garçons : 42 garçons minimum

DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Épreuve "non-fumeur" : Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect : voir § 1.2.5

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2.8

Sur les par 4 et par 5, un marquage au sol (50 m, 100 m, 150 m) **doit être effectif** dès la partie de reconnaissance officielle.

Dès la reconnaissance les voitures et autres moyens de transport sont interdits : voir § 1.2.4

Cadets : Pendant tout le déroulement de cette épreuve, les cadets ne sont pas autorisés.

Accompagnateurs :

Pour la journée de reconnaissance officielle, seuls les joueurs, les CTS et les personnes habilitées sont autorisés sur les greens, y compris le green d'entraînement. Seuls les cadets sont autorisés sur le fairway (un seul cadet pour 18 trous, pas de changement possible).

Pendant tout le déroulement de cette épreuve, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de Ligues ou de Clubs, etc. devront se tenir sur le parcours à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

En cas d'infraction au code du comportement par un spectateur, accompagnateur, parent, celui-ci pourra être convoqué devant le Comité de l'épreuve qui pourra, même en son absence, lui signifier de quitter Le club. Cette décision sera notifiée au Directeur du club qui aura toute autorité pour la faire appliquer.

FORME DE JEU

Stroke play / 36 trous / 18 trous par jour / Départs de deux tees

1^{er} jour : Tour 1

2^e jour : Tour 2

Classement par Ligue : 3 joueurs / équipe mixte déterminés au préalable par chaque Ligue parmi les joueurs dans le champ.

Les **2 meilleures cartes** par tour seront prises en compte. En cas d'égalité, le départage se fera sur le cumul des 2 cartes non prises en compte, puis sur la somme du meilleur score de chaque jour.

Une Ligue peut inscrire plusieurs équipes.

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** directement sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

ENREGISTREMENT

Tous les joueurs devront s'enregistrer au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de **disqualification**.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premiers de chaque catégorie, **à la 1^{re} U10 et au 1^{er} U10** et au vainqueur du classement par Ligue.

INTERNATIONAUX DE FRANCE U14 GARÇONS ET FILLES**CHALLENGE ALEXIS GODILLOT****RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE**

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueurs amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciés d'une fédération reconnue, dont l'index n'est **pas supérieur à 7.4** et nés en **2012 ou après**.

Les joueurs non licenciés ffgolf doivent attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur le site de la ffgolf et voir leur index certifié par leur fédération à la date de clôture des inscriptions. **Internationaux de France U14 Garçons :**

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à **56 participants** dont **5 wild cards** attribuées par la DTN et 1 wild card attribuée pour un joueur licencié au Golf de Chantilly.

Internationaux de France U14 Filles :

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à **28 participantes** dont **3 wild cards** attribuées par la DTN, 1 wild card attribuée pour une joueuse licenciée au Golf de Chantilly.

Lieu et distances de jeu :

U14 Garçons : Parcours de Vineuil – Repères blancs (environ 5 900 mètres).

U14 Filles : Parcours de Vineuil – Repères bleus (environ 5 255 mètres).

Épreuve "non-fumeur" : Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect : voir § 1.2.5

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2.8

Dès la reconnaissance les voitures et autres moyens de transport sont interdits : voir § 1.2.4

Cadets et Accompagnateurs : Pendant tout le championnat, les cadets ne sont pas autorisés. Les accompagnateurs (parents, entraîneurs, dirigeants de Ligues ou de Clubs, etc.), devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

En cas d'infraction au code du comportement par un spectateur, accompagnateur, parent, celui-ci pourra être convoqué devant le Comité de l'épreuve qui pourra, même en son absence, lui signifier de quitter Le club. Cette décision sera notifiée au Directeur du club qui aura toute autorité pour la faire appliquer.

FORME DE JEU

Stroke play / 54 trous / 18 trous par jour - **Cut après 36 trous**

Les 48 meilleurs garçons et ex aequo et les 24 meilleurs filles et ex aequo sont qualifiés pour le dernier tour.

Trophée des Nations (après 36 trous) :

Format : **3 joueurs / équipe mixte** déterminée au préalable par chaque pays parmi les joueurs dans le champ.

Les **2 meilleures cartes** par tour seront prises en compte. En cas d'égalité, le départage se fera sur le cumul des 2 cartes non prises en compte, puis sur la somme du meilleur score de chaque jour.

Trophée des Régions (après 36 trous) :

Format : **3 joueurs / équipe mixte** déterminés au préalable par chaque Ligue parmi les joueurs dans le champ.

Les **2 meilleures cartes** par tour seront prises en compte. En cas d'égalité, le départage se fera sur le cumul des 2 cartes non prises en compte, puis sur la somme du meilleur score de chaque jour. **Possibilité d'inscrire plusieurs équipes.**

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard le 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** sur le site de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

ENREGISTREMENT

Tous les joueurs devront s'enregistrer au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de **disqualification**.

REMISE DES PRIX

Le Challenge Alexis GODILLOT récompense le meilleur score brut garçon et fille.

Souvenirs offerts par la ffgolf aux 3 premiers et aux 3 premières, aux vainqueurs des Trophées des Nations et des Régions.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Hébergement : contacter le Golf de Chantilly ou la Ligue des Hauts de France.

Restauration : déjeuner buffet à (TBA) avec plat et dessert sous forme de fruit, barre chocolatée.

Parcours de reconnaissance : mercredi 8 avril sur réservation auprès du secrétariat

Le Golf de Chantilly organisera un dîner le jeudi en l'honneur des participants qui pourront être accompagnés d'un seul responsable légal.

CHAMPIONNAT DE FRANCE MINIMES COUPE YAN LE QUELLEC

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueurs amateurs de nationalité française et licenciés ffgolf nés en 2010 et 2011, dont l'index n'est pas supérieur à 4,4.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 82 participants :

- 74 joueurs retenus par ordre du Mérite jeunes puis de l'index à la date limite d'inscription ;
- 4 wild cards pour les joueurs désignés par la Direction Technique Nationale de la ffgolf ;
- Les 4 joueurs ½ finalistes du championnat de France Benjamins de l'année de l'épreuve seront qualifiés et pourront concourir pour le titre de champion de France Minimes.

Épreuve "non-fumeur" : Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect : voir § 1.2.5

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2.8

Dès la reconnaissance les voitures et autres moyens de transport sont interdits : voir § 1.2.4

Sur les par 4 et par 5, un marquage au sol (50 m, 100 m, 150 m) doit être effectif dès la partie de reconnaissance officielle.

FORME DE JEU

Stroke play / 72 trous / 18 trous par jour / Cut après 36 trous :

Les 36 meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour les deux derniers tours.

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

ENREGISTREMENT

Tous les joueurs devront s'enregistrer au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de **disqualification**.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premiers.

Trophée Yan Le QUELLEC confié pendant la remise des prix au Champion de France Minimes.

CHAMPIONNAT DE FRANCE MINIMES FILLES TROPHEE GINETTE DUBOIS

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueuses amateurs de nationalité française et licenciées ffgolf nées en 2010 et 2011 dont l'index n'est pas supérieur à 7,4.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 82 participantes :

- 74 joueuses retenus par ordre du Mérite jeunes puis de l'index à la date limite d'inscription ;
- 4 wild cards pour les joueuses désignées par la Direction Technique Nationale de la ffgolf ;
- Les 4 joueuses ½ finalistes du championnat de France Benjamines de l'année de l'épreuve seront qualifiés et pourront concourir pour le titre de champion de France Minimes.

Épreuve "non-fumeur" : Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect : voir § 1.2.5

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2.8

Dès la reconnaissance les voiturettes et autres moyens de transport sont interdits : voir § 1.2.4

Sur les par 4 et par 5, un marquage au sol (50 m, 100 m, 150 m) doit être effectif dès la partie de reconnaissance officielle.

FORME DE JEU

Stroke play / 72 trous / 18 trous par jour / Cut après 36 trous :

Les 30 meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour les deux derniers tours.

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

ENREGISTREMENT

Toutes les joueuses devront s'enregistrer au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de **disqualification**.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premières.

Trophée Ginette DUBOIS confié pendant la remise des prix à la Championne de France Minimes.

CHAMPIONNAT U18 GARÇONS ET FILLES 1

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueurs/joueuses amateurs de nationalité française et licenciés ffgolf nés en 2008 ou après, non classé(e)s au mérite mondial amateur (WAGR / WWAGR) au 1^{er} tour de l'épreuve et dont l'index n'est pas supérieur à 8,4 pour les garçons et 11,4 pour les filles.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 96 participants :

U18 Garçons :

60 joueurs retenus par ordre du Mérite Amateurs puis de l'index à la date de clôture des inscriptions.

U18 Filles :

36 joueuses retenues par ordre du Mérite Amateurs puis de l'index à la date de clôture des inscriptions ;

Épreuve "non-fumeur" : Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect : voir § 1.2.5

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2.8

Dès la reconnaissance les voiturettes et autres moyens de transport sont interdits : voir § 1.2.4

Cadets et Accompagnateurs : Pendant tout le déroulement de ce championnat, les cadets ne sont pas autorisés. Les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de Ligues ou de Clubs, etc., devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

En cas d'infraction au code du comportement par un spectateur, accompagnateur, parent, celui-ci pourra être convoqué devant le Comité de l'épreuve qui pourra, même en son absence, lui signifier de quitter Le club. Cette décision sera notifiée au Directeur du club qui aura toute autorité pour la faire appliquer.

FORME DE JEU

Stroke play / 54 trous / 18 trous par jour

Cut après 36 trous pour les 40 meilleurs garçons et 20 meilleures filles et ex aequo.

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard un mois avant le 1^{er} tour de l'épreuve** directement sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

ENREGISTREMENT

Tous les joueurs devront s'enregistrer au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de **disqualification**.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux 3 premiers et 3 premières de l'épreuve.

CHAMPIONNAT U18 GARÇONS ET FILLES 2

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueurs/joueuses amateurs de nationalité française et licenciés ffgolf nés en 2008 ou après, non classé(e)s au mérite mondial amateur (WAGR / WWAGR) au 1^{er} tour de l'épreuve et dont l'index n'est pas supérieur à 8,4 pour les garçons et 11,4 pour les filles.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 78 participants :

U18 Garçons :

48 participants seront retenus par ordre du Mérite National Amateurs puis de l'index à la date de clôture des inscriptions ;

U18 Filles :

30 retenues par ordre du Mérite National Amateurs puis de l'index à la date de clôture des inscriptions ;

Épreuve "non-fumeur" : Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect : voir § 1.2.5

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2.8

Dès la reconnaissance les voitures et autres moyens de transport sont interdits : voir § 1.2.4

Cadets et Accompagnateurs : Pendant tout le déroulement de ce championnat, les cadets ne sont pas autorisés. Les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de Ligues ou de Clubs, etc., devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

En cas d'infraction au code du comportement par un spectateur, accompagnateur, parent, celui-ci pourra être convoqué devant le Comité de l'épreuve qui pourra, même en son absence, lui signifier de quitter Le club. Cette décision sera notifiée au Directeur du club qui aura toute autorité pour la faire appliquer.

FORME DE JEU

Stroke play / 54 trous / 18 trous par jour

Cut après 36 trous pour les 40 meilleurs garçons et 20 meilleures filles et ex aequo.

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard un mois avant le 1^{er} tour de l'épreuve** directement sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

ENREGISTREMENT

Tous les joueurs devront s'enregistrer au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de **disqualification**.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux 3 premiers et 3 premières de l'épreuve.

1-7-2 Épreuves en simple Dames

INTERNATIONAUX DE FRANCE STROKE PLAY DAMES
TROPHÉE CÉCILE DE ROTHSCILD
(QUALIFICATIF POUR L'OPEN DE FRANCE FEMININ)

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueuses amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciées d'une fédération reconnue, classées dans la limite des 2 500 premières au WWAGR ou dont l'index est inférieur ou égal à 6,4.

L'index doit être certifié par la fédération de la joueuse et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 108 participantes :

- 97 joueuses retenues par ordre du Ranking Mondial (WWAGR) dans la limite des 2 500 premières puis de l'index à la clôture des inscriptions ;
- 10 wild cards pour les joueuses désignées par la Direction Technique Nationale de la ffgolf ;
- 1 wild card pour une joueuse licenciée dans le club d'accueil.

Épreuve "non-fumeur" : Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect : voir § 1.2.5

FORME DE JEU

Stroke play / 54 trous / 18 trous par jour.

Cut après 36 trous :

Les 48 meilleurs scores et ex æquo sont qualifiés pour le dernier tour.

Tournoi des Nations :

Chaque équipe est constituée de 2 ou 3 joueuses de même nationalité. Le classement est établi en additionnant les 2 meilleurs scores par jour sur les 2 premiers tours. En cas d'égalité le départage se fera sur le cumul des 2 cartes non prises en compte puis sur la somme du meilleur score de chaque tour.

1^{er} jour : Tour 1

2^e jour : Tour 2

3^e jour : Tour 3

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve directement sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

ENREGISTREMENT

Toutes les joueuses devront s'enregistrer au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de **disqualification**.

PRIX

Trophée Cécile de ROTHSCILD confié à la gagnante pendant la remise des prix.

La vainqueur de l'épreuve bénéficiera d'une invitation à l'Open de France féminin.

Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premières.

Souvenirs offerts à l'équipe vainqueur du Tournoi des Nations.

INTERNATIONAUX DE FRANCE STROKE PLAY MID-AMATEURS DAMES
CHALLENGE CLAUDINE CROS CHATRIER

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueuses amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciées d'une fédération reconnue, dont l'index n'est **pas supérieur à 4,4** et **ayant 25 ans ou plus la veille de l'épreuve**.

L'index doit être certifié par la fédération de la joueuse et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 30 participantes :

- 29 joueuses retenues par ordre de l'index à la clôture des inscriptions ;
- 1 wild card pour une joueuse licenciée dans le club d'accueil.

FORME DE JEU

Stroke play / 54 trous / 18 trous par jour

Cut après 36 trous :

Les 14 meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour le dernier tour.

1^{er} jour : Tour 1

2^e jour : Tour 2

3^e jour : Tour 3

Départage : En cas d'égalité pour le titre de Championne de France, un play-off en trou par trou sera organisé.

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** directement sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

ENREGISTREMENT

Toutes les joueuses devront s'enregistrer au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de **disqualification**.

PRIX

Challenge **Claudine Cros Chatrier** confié à la gagnante pendant la remise des prix.

Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premières, ainsi qu'à la Championne de France.

INTERNATIONAUX DE FRANCE STROKE PLAY SENIORS DAMES

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueuses amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciées d'une fédération reconnue, dont l'index n'est **pas supérieur à 10,4** et **ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve**.

L'index doit être certifié par la fédération de la joueuse et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 144 participantes :

- 143 joueuses retenues par ordre de l'index à la clôture des inscriptions ;
- 1 wild card pour une joueuse licenciée dans le club d'accueil.

FORME DE JEU

Stroke play / 54 trous / 18 trous par jour

Repère 4 : 5100 mètres minimum

Cut après 36 trous :

Les 42 meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour le dernier tour.

1^{er} jour : Tour 1

2^e jour : Tour 2

3^e jour : Tour 3

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** directement sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

ENREGISTREMENT

Toutes les joueuses devront s'enregistrer au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de **disqualification**.

PRIX

Trophée confié à la gagnante pendant la remise des prix.

Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premières.

COUPE GAVEAU ET CHAMPIONNAT DE FRANCE AMATEURS DAMES
COUPE PIERRE DESCHAMPS
(QUALIFICATIF POUR L'OPEN DE FRANCE FEMININ)

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueuses amateures de **nationalité française et licenciées ffgolf classées** au Mérite National Amateur ou dont l'index est **inférieur ou égal à 8,4**.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 144 participantes :

- 128 joueuses retenues par ordre du Mérite Amateur puis de l'index à la date limite d'inscription ;
- 15 wild cards pour les joueuses désignées par la Direction Technique Nationale de la ffgolf ;
- 1 wild card pour une joueuse licenciée dans le club d'accueil.

Épreuve "non-fumeur" : Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect : voir § 1.2.5

FORME DE JEU

1) Phase de qualification (Coupe GAVEAU) : 1^{er} et 2^e jours

Stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les **32 premières** sont qualifiées pour la phase finale et sont réparties selon leur place dans la qualification sur un tableau de progression.

2) Phase finale (Coupe Pierre DESCHAMPS) : 3^e au 5^e jour

Match play / 18 trous / finale sur 36 trous

3^e jour : 1/16^e et 1/8^e de finale

4^e jour : 1/4 et 1/2 finales

5^e jour : Finale sur 36 trous

Play off

Si pour une raison quelconque, le play-off pour la 1^{re} place ne pouvait pas se dérouler ou était interrompu :

- a. Il n'est pas reporté au lendemain et le classement provisoire devient le classement définitif.
- b. Les joueuses déjà qualifiées ou éliminées avant l'interruption du play-off le restent. Celles encore impliquées dans le play-off sont départagées par le classement provisoire de la qualification.

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve directement** sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

ENREGISTREMENT

Toutes les joueuses devront s'enregistrer au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de **disqualification**.

PRIX

Coupe GAVEAU confiée pendant la remise des prix à la gagnante de la qualification.

Coupe Pierre DESCHAMPS confiée pendant la remise des prix à la Championne de France.

La vainqueur de l'épreuve bénéficiera d'une invitation à l'Open de France féminin.

Souvenirs offerts par la ffgolf à la gagnante et à la finaliste, ainsi qu'aux trois premières de la qualification.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE SENIORS DAMES
TROPHÉE LALLY SEGARD**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueuses amateures de **nationalité française et licenciées ffgolf** dont l'index est **inférieur ou égal à 11,4 et ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve.**

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 36 participantes :

- 15 joueuses maximum retenues par la place au Mérite Amateur à la date de clôture des inscriptions ;
- 15 joueuses maximum retenues par la place au Mérite Seniors à la date de clôture des inscriptions ;
- 1 wild card pour une joueuse licenciée dans le club d'accueil ;
- Les places restantes sont attribuées par ordre d'index à la date limite d'inscription.

Les places non attribuées dans le premier critère seront reversées dans le second critère.

La liste d'attente sera triée par ordre des index.

FORME DE JEU

Stroke play / 54 trous / 18 trous par jour

Cut après 36 trous :

Les 18 meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour le dernier tour.

1^{er} jour : Tour 1

2^e jour : Tour 2

3^e jour : Tour 3

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve directement** sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

ENREGISTREMENT

Toutes les joueuses devront s'enregistrer au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de **disqualification**.

PRIX

Trophée Lally SEGARD confié pendant la remise des prix à la Championne de France Seniors Dames.

Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premières de l'épreuve.

INTERNATIONAUX DE FRANCE SENIORS 2 DAMES

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueuses amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciés d'une fédération reconnue dont l'index n'est **pas supérieur à 18,4** et **ayant 60 ans ou plus la veille de l'épreuve**.

L'index doit être certifié par la fédération de la joueuse et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 44 participantes :

- 43 joueuses retenues par ordre de l'index à la date limite d'inscription ;
- 1 wild card pour une joueuse licenciée dans le club d'accueil.

FORME DE JEU

Stroke play / 54 trous / 18 trous par jour

Cut après 36 trous :

Les **18** meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour le dernier tour.

Note : Le titre de Championne de France Seniors 2 Dames sera décerné à la meilleure joueuse française à l'issue du classement final. En cas d'égalité un play-off en trou par trou sera organisé.

1^{er} jour : Tour 1

2^e jour : Tour 2

3^e jour : Tour 3

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve directement** sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

ENREGISTREMENT

Tous les joueurs devront s'enregistrer au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de **disqualification**.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premières de l'épreuve, ainsi qu'à la Championne de France.

1-7-3 Épreuves en simple Messieurs

INTERNATIONAUX DE FRANCE STROKE PLAY – COUPE GORDON BENNETT
(QUALIFICATIF POUR L'OPEN DE FRANCE MASCULIN)

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueurs amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciés d'une fédération reconnue, classés dans la limite des 2 500 premiers au WAGR ou dont l'index n'est pas supérieur à 1.4 à la date de clôture des inscriptions.

L'index doit être certifié par la fédération du joueur et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 132 participants :

- 119 joueurs retenus par ordre du World Amateur Golf Ranking dans la limite des 2 500 premiers puis de l'index à la clôture des inscriptions ;
- 12 wild cards pour les joueurs désignés par la Direction Technique Nationale de la ffgolf ;
- 1 wild card pour un joueur licencié dans le club d'accueil.

Épreuve "non-fumeur" : Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect : voir § 1.2.5

FORME DE JEU

Stroke play / 54 trous / 18 trous par jour

Cut après 36 trous :

Les 60 meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour le dernier tour.

Tournoi des Nations :

Chaque équipe est constituée de 2 ou 3 joueurs de même nationalité. Le classement est établi en additionnant les 2 meilleurs scores par jour sur les 2 premiers tours. En cas d'égalité le départage se fera sur le cumul des 2 cartes non prises en compte puis sur la somme du meilleur score de chaque jour.

1^{er} jour : Tour 1

2^e jour : Tour 2

3^e jour : Tour 3

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve directement sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

ENREGISTREMENT

Tous les joueurs devront s'enregistrer au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de **disqualification**.

PRIX

Le vainqueur de l'épreuve bénéficiera d'une invitation à l'Open de France Masculin (épreuve comptant pour le DP World Tour).

Trophée confié pendant la remise des prix au vainqueur de l'épreuve.

Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premiers.

Souvenirs offerts à l'équipe vainqueur du Tournoi des Nations.

INTERNATIONAUX DE FRANCE STROKE PLAY MID-AMATEURS MESSIEURS – COUPE MURAT

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueurs amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciés d'une fédération reconnue, dont l'index est **inférieur ou égal à 1,4** et **ayant 25 ans ou plus la veille de l'épreuve**.

L'index doit être certifié par la fédération du joueur et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 60 participants (wild card incluse).

- 59 joueurs retenus par ordre de l'index à la date limite d'inscription ;
- 1 wild card pour un joueur licencié dans le club d'accueil.

FORME DE JEU

Stroke play / 54 trous / 18 trous par jour

Cut après 36 trous :

Les **40** meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour le dernier tour.

Note : En cas d'égalité pour le titre de Champion de France, un play-off en trou par trou sera organisé.

1^{er} jour : Tour 1

2^e jour : Tour 2

3^e jour : Tour 3

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve directement** sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

ENREGISTREMENT

Tous les joueurs devront s'enregistrer au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de **disqualification**.

PRIX

Coupe Murat : confiée pendant la remise des prix au vainqueur des Internationaux Mid-Amateurs.

Trophée Jean-Louis DUPONT : confié pendant la remise des prix au meilleur score après 36 trous.

Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premiers de l'épreuve, ainsi qu'au Champion de France.

INTERNATIONAUX DE FRANCE SENIORS MESSIEURS

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueurs amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciés d'une fédération reconnue dont l'index n'est **pas supérieur à 4,4** et **ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve**.

L'index doit être certifié par la fédération du joueur et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à **120** participants :

- **117** joueurs retenus par ordre de l'index à la clôture des inscriptions ;
- 2 wild cards pour les joueurs désignés par la Direction Technique Nationale de la ffgolf ;
- 1 wild card pour un joueur licencié dans le club d'accueil.

FORME DE JEU

Stroke play / 54 trous/ 18 trous par jour

Cut après 36 trous :

Les 60 meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour le dernier tour.

1^{er} jour : Tour 1

2^e jour : Tour 2

3^e jour : Tour 3

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve directement** sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

ENREGISTREMENT

Tous les joueurs devront s'enregistrer au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de **disqualification**.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premiers de l'épreuve.

INTERNATIONAUX DE FRANCE SENIORS 2 MESSIEURS TROPHÉE MAHE

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueurs amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciés d'une fédération reconnue dont l'index n'est **pas supérieur à 15,4** et **ayant 60 ans ou plus la veille de l'épreuve**.

L'index doit être certifié par la fédération du joueur et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 100 participants :

- 99 joueurs retenus par ordre de l'index à la clôture des inscriptions ;
- 1 wild card pour un joueur licencié dans le club d'accueil.

FORME DE JEU

Stroke play / 54 trous / 18 trous par jour

Cut après 36 trous :

Les 40 meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour le dernier tour.

Note : En cas d'égalité pour le titre de Champion de France, un play-off en trou par trou sera organisé.

1^{er} jour : Tour 1

2^e jour : Tour 2

3^e jour : Tour 3

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve directement** sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

ENREGISTREMENT

Tous les joueurs devront s'enregistrer au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de **disqualification**.

PRIX

Trophée MAHE confié pendant la remise des prix au vainqueur de l'épreuve.

Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premiers de l'épreuve, ainsi qu'au Champion de France.

CHAMPIONNAT DE FRANCE AMATEURS COUPE GANAY - TROPHÉE JACQUES LÉGLISE

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueurs amateurs de **nationalité française et licenciés ffgolf** classés au Mérite Amateur ou dont l'index est **inférieur ou égal à 5,4**.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 108 participants (wild card incluse).

- 97 joueurs retenus par ordre du Mérite National Amateur puis de l'index à la date limite d'inscription ;
- 10 wild cards pour les joueurs désignés par la Direction Technique Nationale de la ffgolf ;
- 1 wild card pour un joueur licencié dans le club.

Épreuve "non-fumeur" : Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect : voir § 1.2.5

FORME DE JEU

1) Phase de qualification (Coupe GANAY) : 1^{er} et 2^e jours

Stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

Les **32 premiers** sont qualifiés pour la phase finale et sont répartis selon leur place dans la qualification sur un tableau de progression.

2) Phase finale (Trophée Jacques LÉGLISE) : 3^e au 5^e jour

Match play / 18 trous / 2 tours par jour / finale sur 36 trous

3^e jour : 1/16^e et 1/8^e de finale

4^e jour : 1/4 et 1/2 finales

5^e jour : Finale sur 36 trous

Play-off

Si pour une raison quelconque, le play-off pour la 1^{re} place ne pouvait pas se dérouler ou était interrompu :

- a. Il n'est pas reporté au lendemain et le classement provisoire devient le classement définitif.
- b. Les joueurs déjà qualifiés ou éliminés avant l'interruption du play-off le restent. Celles encore impliquées dans le play-off sont départagées par le classement provisoire de la qualification.

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve directement** sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

ENREGISTREMENT

Tous les joueurs devront s'enregistrer au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de **disqualification**.

PRIX

Coupe GANAY (don du Comte de GANAY) confiée pendant la remise des prix au vainqueur de la qualification.

Trophée Jacques LÉGLISE, confié pendant la remise des prix au Champion de France.

Souvenirs offerts par la ffgolf au vainqueur et au finaliste, ainsi qu'aux trois premiers de la qualification.

CHAMPIONNAT DE FRANCE SENIORS MESSIEURS TROPHÉE DAUBERVILLE

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueurs amateurs de **nationalité française et licenciés ffgolf** dont l'index est **inférieur ou égal à 5,4** et **ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve**.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 108 participants (wild card incluse).

- 33 joueurs maximum retenus par la place au Mérite Amateur à la date de clôture des inscriptions ;
- 33 joueurs maximum retenus par la place au Mérite Seniors à la date de clôture des inscriptions ;
- 1 wild card pour un joueur licencié dans le club ;
- Les places restantes sont attribuées par ordre d'index à la date limite d'inscription.

Les places non attribuées dans le premier critère seront reversées dans le second critère.

La liste d'attente sera triée par ordre des index.

FORME DE JEU

Stroke play / 54 trous / 18 trous par jour.

Cut après 36 trous :

Les 54 meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour le dernier tour.

1^{er} jour : Tour 1

2^e jour : Tour 2

3^e jour : Tour 3

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve directement** sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

PRIX

Trophée DAUBERVILLE confié pendant la remise des prix au Champion de France Seniors Messieurs.
Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premiers de l'épreuve.

1-7-4 Épreuves en double

INTERNATIONAUX DE FRANCE DE FOURSOME MIXTE TROPHÉE THION DE LA CHAUME

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueurs amateurs et professionnels de **nationalité française ou étrangère**, dont l'index est inférieur ou égal à **11,4 pour les Dames** et **10,4 pour les Messieurs**. L'équipe doit être composée d'un joueur et d'une joueuse avec au minimum un ou une amateur.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 64 équipes participantes :

- 63 équipes par ordre des index cumulés (L'index d'un joueur professionnel sera fixé à 0) ;
- 1 wild card pour une équipe licenciée dans le club d'accueil.

Épreuve "non-fumeur" : Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect : voir § 1.2.5

FORME DE JEU

1) Phase de qualification : 1^{er} jour

Foursome mixte / stroke play / 18 trous

Les **16 premières** équipes sont qualifiées pour la phase finale et sont réparties selon leur place dans la qualification sur un tableau de progression

Si le nombre d'équipes inscrites est inférieur au nombre de qualifiées, un tour de stroke play sera quand même organisé pour composer le tableau de match play.

2) Phase finale :

Foursome / match play / 18 trous / 2 tours par jour

2^e jour : 1/8^e et 1/4 de finale

3^e jour : 1/2 finales et finale

Les Dames et les Messieurs joueront des mêmes marques de départ.

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve directement** sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

Le remplacement d'un joueur ou d'une joueuse après la date limite d'inscription est possible, mais dans ce cas l'équipe pourra être placée en liste d'attente.

PRIX

Trophée THION DE LA CHAUME confié à l'équipe gagnante pendant la remise des prix.

Souvenirs offerts par la ffgolf aux gagnants et aux finalistes.

**INTERNATIONAUX DE FRANCE DE FOUR SOME DAMES
TROPHÉE SAINT GERMAIN**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueuses amateurs ou professionnelles de **nationalité française ou étrangère** dont l'index est inférieur ou égal à **10,4**. L'équipe doit être composée au minimum d'une joueuse amateur.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 24 équipes participantes :

- 22 équipes par ordre des index cumulés (L'index d'une joueuse professionnelle sera fixé à 0) ;
- 1 wild card pour une équipe désignée par la DTN ;
- 1 wild card pour une équipe licenciée dans le club d'accueil.

Épreuve "non-fumeur" : Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect : voir § 1.2.5

FORME DE JEU

1) Phase de qualification : 1^{er} jour

Foursome / stroke play / 18 trous

Les **8 premières** équipes sont qualifiées pour la phase finale et sont réparties selon leur place dans la qualification sur un tableau de progression

Si le nombre d'équipes inscrites est inférieur au nombre de qualifiées, un tour de stroke play sera quand même organisé pour composer le tableau de match play.

2) Phase finale:

Foursome / match play / 18 trous

2^e jour : ¼ et ½ finales

3^e jour : finale

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve directement** sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

Le remplacement d'une joueuse après la date limite d'inscription est possible, mais dans ce cas l'équipe pourra être placée en liste d'attente.

PRIX

Trophée SAINT GERMAIN offert par Monsieur G. DURAND, confié à l'équipe gagnante pendant la remise des prix.

Souvenirs offerts par la ffgolf aux gagnantes et aux finalistes.

INTERNATIONAUX DE FRANCE DE FOUR SOME MESSIEURS TROPHÉE ROYAL-BLACKHEATH

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueurs amateurs ou professionnels de **nationalité française ou étrangère** dont l'index est inférieur ou égal à **7,4**. L'équipe doit être composée au minimum d'un joueur amateur.

L'index doit être certifié par la fédération du joueur et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 50 équipes participantes.

- 48 équipes par ordre des index cumulés (L'index d'un joueur professionnel sera fixé à 0);
- 1 wild card pour une équipe désignée par la DTN ;
- 1 wild card pour une équipe licenciée dans le club d'accueil.

Épreuve "non-fumeur" : Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect : voir § 1.2.5

FORME DE JEU

1) Phase de qualification : 1^{er} jour

Foursome / stroke play / 18 trous

Les **16 premières** équipes sont qualifiées pour la phase finale et sont réparties selon leur place dans la qualification sur un tableau de progression

Si le nombre d'équipes inscrites est inférieur au nombre de qualifiées, un tour de stroke play sera quand même organisé pour composer le tableau de match play.

2) Phase finale :

Foursome / match play / 18 trous / 2 tours par jour

2^e jour : 1/8^e et 1/4 de finale

3^e jour : 1/2 finales et finale

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve directement** sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

Le remplacement d'un joueur après la date limite d'inscription est possible, mais dans ce cas l'équipe pourra être placée en liste d'attente.

PRIX

Trophée ROYAL-BLACKHEATH confié à l'équipe gagnante pendant la remise des prix.

Souvenirs offerts par la ffgolf aux gagnants et aux finalistes.

INTERNATIONAUX DE FRANCE DE DOUBLE SENIORS MESSIEURS

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueurs amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciés d'une fédération reconnue dont l'index n'est **pas supérieur à 5,4** et **ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve des Internationaux de France de Double Seniors**.

L'index doit être certifié par la fédération du joueur et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'équipes est fixé à 32.

Ouvert dans l'ordre aux équipes suivantes :

- Équipe dont les deux joueurs sont sélectionnés à la clôture des inscriptions pour les Internationaux de France Seniors ;
- Équipe dont un seul joueur est sélectionné à la clôture des inscriptions pour les Internationaux de France Seniors
- Équipe ayant au moins un joueur en liste d'attente des Internationaux de France Seniors à la date de clôture des inscriptions ;
- Équipe n'ayant aucun joueur inscrit pour les Internationaux de France Seniors.

Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des équipes inscrites se fera par ordre des index cumulés en plus de l'ordre de priorité indiqué ci-dessus.

FORME DE JEU

Stroke play / 36 trous / 18 trous par jour / une seule série

- 1^{er} jour : 4 balles
- 2^e jour : Greensome

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve des Internationaux de France Seniors** directement sur le site internet de la ffgolf. La Commission Sportive Nationale se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

Le remplacement d'un joueur après la date limite d'inscription est possible, mais dans ce cas l'équipe pourra être placée en liste d'attente.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois meilleures équipes en Brut.

INTERNATIONAUX DE FRANCE DE DOUBLE SENIORS DAMES

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Tournoi ouvert aux joueuses amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciées d'une fédération reconnue dont l'index n'est **pas supérieur à 10,4** et **ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve des Internationaux de France de Double Seniors Dames**.

L'index doit être certifié par la fédération de la joueuse et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'équipes est fixé à 32.

Ouvert dans l'ordre aux équipes suivantes :

- Équipe dont les deux joueuses sont sélectionnées à la clôture des inscriptions pour les Internationaux de France Seniors Dames ;
- Équipe dont une seule joueuse est sélectionnée à la clôture des inscriptions pour les Internationaux de France Seniors Dames ;
- Équipe ayant au moins une joueuse en liste d'attente des Internationaux de France Seniors Dames à la date de clôture des inscriptions ;
- Équipe n'ayant aucune joueuse inscrite pour les Internationaux de France Seniors Dames.

Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des équipes inscrites se fera par ordre des index cumulés en plus de l'ordre de priorité indiqué ci-dessus.

FORME DE JEU

Stroke play / 18 trous / une seule série / 4 balles.

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve des Internationaux de France Seniors Dames** directement sur le site internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

Le remplacement d'une joueuse après la date limite d'inscription est possible, mais dans ce cas l'équipe pourra être placée en liste d'attente.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois meilleures équipes en Brut.

1-7-5 Autres épreuves individuelles

OPEN DE FRANCE PARAGOLF TROPHÉE JEAN-CLAUDE BAVIÈRE

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.
Les Règles de Golf pour golfeurs handicapés physique sont applicables.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Se référer au site Internet de l'European Disabled Golf Association : <http://www.edgagolf.com/>
Championnat ouvert aux joueuses et joueurs amateurs ou professionnels, titulaires du WR4GD Pass, dont l'index est inférieur ou égal à 36.

Le nombre maximum d'inscription est fixé à 70 participants.

Si les demandes dépassent ce nombre, le choix des inscrits se fera par ordre des index et en fonction du nombre de voiturettes disponibles. 5 places seront réservées aux joueurs en fauteuil.

FORME DE JEU

36 trous / 18 trous par jour.

Les séries par index seront validées définitivement après la clôture des inscriptions.

Si une série compte moins de 8 participants, celle-ci sera reversée dans la série supérieure, si le nombre de dames est inférieur à 6 dans une catégorie, les Dames seront regroupées avec les Messieurs de la même catégorie.

Une catégorie « Joueurs jouant en fauteuil » pourra être créée si le nombre de participants est suffisant (5 joueurs).

1^{re} série :	Index inférieur ou égal à 8,4	- Stroke play
2^e série :	Index compris entre 8,5 et 18,4	- Score Maximum par + 4
3^e série :	Index compris entre 18,5 et 36	- Stableford

Marques de départ :

- Repères jaunes : Messieurs
- Repères Rouges : Dames

Les repères de départ seront adaptés aux séries d'index. Pour les séries 2 et 3, il est possible de faire partir les hommes en paragolfers des marques rouges, si et seulement si les coups rendus sont ajustés à ces marques. Toute dérogation entraîne une exclusion des classements ffgolf et EDGA.

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** directement sur le site Internet de la ffgolf. La Commission Sportive Nationale se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

ENREGISTREMENT

Tous les joueurs devront s'enregistrer auprès du bureau du tournoi ou par téléphone au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de **disqualification**.

PRIX

Le **Trophée Jean-Claude Bavière** sera remis pendant la remise des prix au meilleur score brut français tout handicap confondu et sera déclaré Champion de France Paragolf. Le brut prime le net.

Souvenirs offerts par la ffgolf aux :

- 3 premiers en brut de la 1^{re} série ;
- 3 premiers en net de la 2^e et de la 3^e série.

Dotations pour les séries réunissant au moins 8 joueurs & joueuses :

- Meilleur Score féminin ;
- Meilleur score paragolfeur.

COUPE DES PRÉSIDENTS DES AS MUNICIPALES

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux Présidentes et Présidents d'Associations Sportives / Représentantes et Représentants AG / Responsable de la Section Golf / Président et Présidentes de la Commission Sportive. Dans le cas où le Représentant AG est différent du Président de l'AS seule une personne pourra participer et la priorité sera donnée au Représentant AG.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 20 participants :

Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des inscrits se fera par ordre d'arrivée des inscriptions.

Pour les joueuses et joueurs : (voir le règlement général)

- Les licenciés indépendants ne sont pas admis ;
- Un seul représentant par AS ;
- Limite supérieure d'index : 35,4.

Les joueurs ayant un index supérieur à 35,4 pourront participer mais joueront avec un index de 35,4.
L'index pris en compte est celui figurant dans Fléole 7 jours plein avant l'épreuve.

FORME DE JEU

Stableford brut et net / 18 trous / le brut prime le net.

En cas d'égalité le départage sera fait en comparant les 9 derniers trous, puis les 6 derniers, puis les 3 derniers, puis le dernier, puis si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant.

ENGAGEMENT

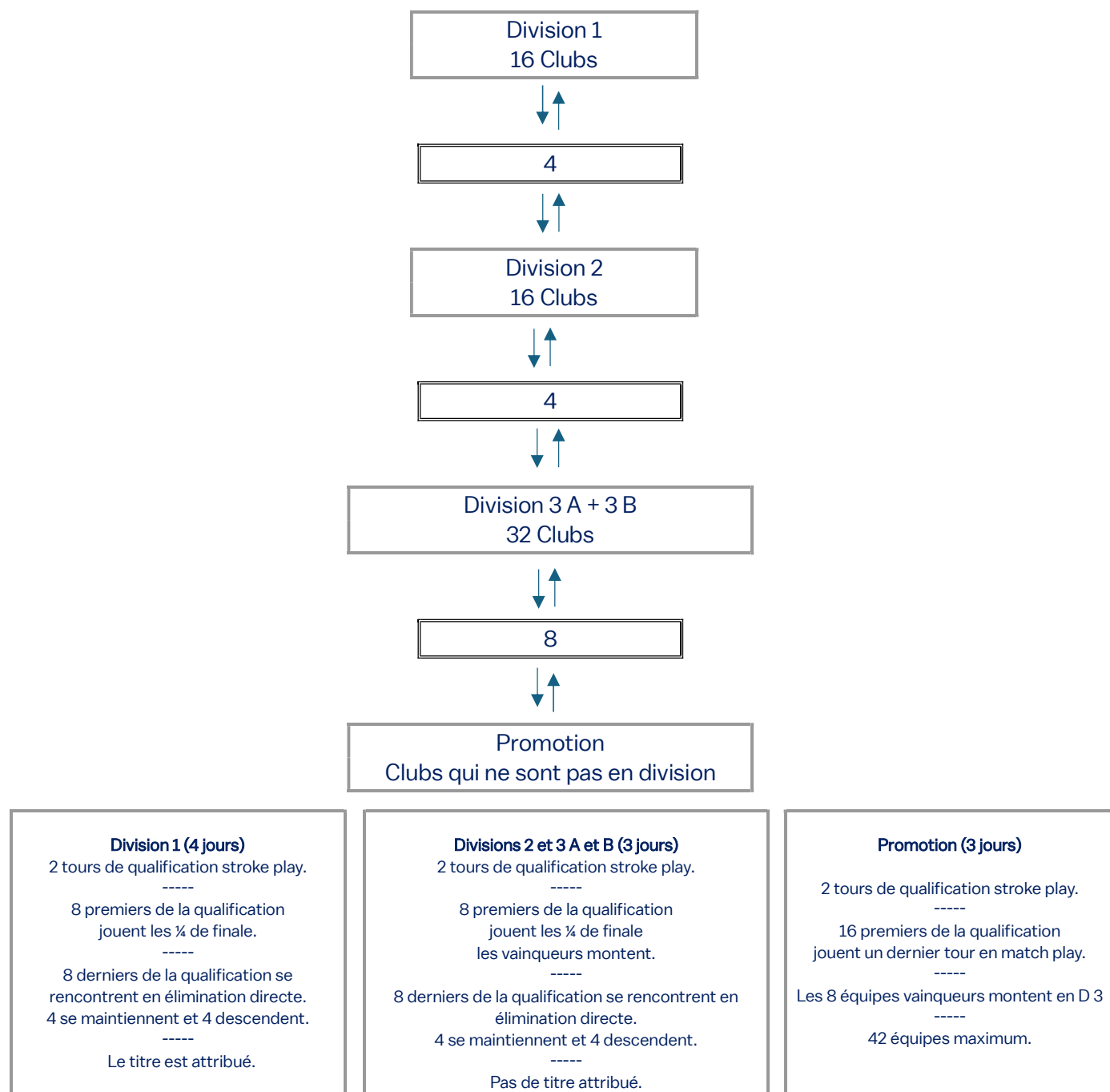
Les inscriptions doivent être enregistrées au plus tard **1 mois avant le début de l'épreuve**. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

PRIX

La remise des prix aura lieu lors du dîner des Présidents.

Souvenirs offerts par la ffgolf au vainqueur en brut et aux deux premiers en net.

1-8-1 Épreuves par Équipes

CHAMPIONNATS INTERCLUBS
DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISES

DIVISIONS DU GOLF ENTREPRISE 2026

PREMIERE DIVISION – APREMONT

Vainqueur en 2025	Finaliste en 2025
AS GROUPE DUVAL UGOLF BLUEGREEN (Paris-Ile-France)	AIRBUS STAFF ASSOCIATION (Occitanie)
ASGAF (Paris-Ile-de-France)	FFGOLF (Paris-Ile-De-France)
ASC BNP PARIBAS (Paris-Ile-de-France)	INESIS CORP (Hauts-de-France)
CREDIT AGRICOLE SA (Paris-Ile-de-France)	POLICE (Paris-Ile-De-France)
DECATHLON (Hauts de France)	STE GENERALE (Paris-Ile-de-France)
DECATHLON SAS (Hauts de France)	TRANSPORTS PARIS (Paris-Ile-De-France)
Montent de 2^e Division	
AP AVIATION CIVILE & METEO S/O (Nouvelle-Aquitaine)	AILES SP. AIRBUS HELICOPTERS (PACA)
AS ALS DU CE DE LA MAIF (Nouvelle-Aquitaine)	MAZARS (Paris - Ile-de-France)

DEUXIEME DIVISION – ROCHEFORT OCEAN

2F OPEN 25 (Bourgogne-Franche-Comté)	ASC TURBOMECA TARNOS (Nouvelle-Aquitaine)
A.G.J.S.E.P DR HTE NORMANDIE (Normandie)	ASPTT TOULOUSE (Occitanie)
A.S.P.T.T. DE BORDEAUX (Nouvelle-Aquitaine)	AVIATION CIVILE (PACA)
ACUSHNET FRANCE (Hauts de France)	BOUYGTEL SPORTS (Paris - Ile-de-France)
AGJSEP BORDEAUX (Nouvelle-Aquitaine)	CHEMINOTS BRETAGNE (Bretagne)
AGJSEP PARIS (Paris-Ile-De-France)	MBDA SPORT (Paris - Ile-de-France)
AS GOLF MAAF (Nouvelle-Aquitaine)	NGE SPORTS (PACA)
AS SAFRAN BORDEAUX (Nouvelle-Aquitaine)	UNION SPORTIVE NATIXIS (Paris - Ile-de-France)

TROISIEME DIVISION
POULE A – TOURS ARDREE

2F OPEN JS 49 (Pays de la Loire)	ATSCAF GRAND PARIS (Paris - Ile-de-France)
AS DASSAULT SPORTS (Paris - Ile-de-France)	AVIATION CIVILE IDF (Paris-Ile-de-France)
AS PARFUMS CHRISTIAN DIOR (Centre Val de Loire)	CSE DASSAULT SYSTEMES (Paris - Ile-de-France)
AS THALES CRISTAL (Paris-Ile-de-France)	DIGITALGROUP (Hauts de France)
ASEP (Paris - Ile-de-France)	ENTENTE SPORTIVE RENAULT (Paris-Ile-de-France)
ASL ENGIE (Paris - Ile-de-France)	ESAM (Paris - Ile-de-France)
ASPTT GRAND PARIS (Paris - Ile-de-France)	SALARIES ERNST YOUNG (Paris - Ile-de-France)
ASTAS (Paris - Ile-de-France)	USFEN CHAMBRAY (Centre Val de Loire)

TROISIEME DIVISION
POULE B – PIC SAINT LOUP

AIRBUS FRANCE GOLF (Occitanie)	HENNESSY (Nouvelle-Aquitaine)
AS ARRIMAGE (Grand-Est)	HMD (Nouvelle-Aquitaine)
AS FRANCAISE DES JEUX (PACA)	MACIF GOLF (Nouvelle-Aquitaine)
AS LEGRAND (Nouvelle-Aquitaine)	MATRA TOULOUSE (Occitanie)
AS THALES DMS GOLF BDX (Nouvelle-Aquitaine)	THALES AVIONICS (Occitanie)
ASC CNES (Occitanie)	THALES INTER-SPORTS (Occitanie)
AXA SPORT AQUITAINE (Nouvelle-Aquitaine)	TOULOUSE OSTEO GOLF (Occitanie)
CANNES ESPACE GOLF CLUB (PACA)	UNION BORDEAUX METROPOLE (Nouvelle-Aquitaine)

La CSSN se réserve le droit de modifier ces poules.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE
1RE DIVISION NATIONALE
TROPHÉE JEAN-PIERRE PEUGEOT**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

- Être membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit rattachés dans Le club qu'ils représentent via Extranet.

- Être salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise.

Pour chaque joueur, une attestation datée de moins de trois mois justifiant sa qualité de salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend son association doit être fournie lors de la réunion des capitaines.

Pour rappel, le capitaine de l'équipe est responsable de l'éligibilité de ses joueurs.

FORME DE JEU

1) Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jours

5 joueurs / stroke play / 18 trous par jour

Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

2) Phase finale pour le titre : 3^e et 4^e jours

Les 8 premières équipes jouent pour le titre : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 2 v 7 ; 3 v 6**

3^e jour : ¼ de finale et ½ finales 5 simples / match play

4^e jour : Finale 2 foursomes et 5 simples / match play

2) Phase finale pour les barrages : 3^e jour

5 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

3^e jour : barrages

Pour la phase finale en match play, l'ordre de jeu des simples est laissé au libre choix du capitaine de l'équipe : il n'y a pas d'obligation de classer les joueurs par ordre des index arrondis.

ENGAGEMENT

La confirmation de participation de l'association d'entreprise et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doivent être effectuées au plus tard **8 jours** pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Trophée Jean-Pierre PEUGEOT confié à l'équipe gagnante pendant la remise des prix.

Souvenirs offerts par la ffgolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE 2E DIVISION NATIONALE

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

- Être membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit rattachés dans Le club qu'ils représentent via Extranet.

- Être salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise.

Pour chaque joueur, une attestation datée de moins de trois mois justifiant sa qualité de salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend son association doit être fournie lors de la réunion des capitaines.

Pour rappel, le capitaine de l'équipe est responsable de l'éligibilité de ses joueurs.

FORME DE JEU

1) Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jours

5 joueurs / stroke play / 18 trous par jour

Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

2) Phase finale pour la montée : 3^e jour

2 foursomes et 5 simples / match play

Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 2 v 7 ; 3 v 6**

Les vainqueurs des ¼ de finale montent en 1^{re} division.

2) Phase finale pour les barrages : 3^e jour

5 simples consécutifs / match play

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

ENGAGEMENT

La confirmation de participation de l'association d'entreprise et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doit être effectuées au plus tard **8 jours** pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes vainqueurs des ¼ de finale.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE 3E DIVISION NATIONALE

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

- Être membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit rattachés dans Le club qu'ils représentent via Extranet.
- Être salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise.

Pour chaque joueur, une attestation datée de moins de trois mois justifiant sa qualité de salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend son association doit être fournie lors de la réunion des capitaines.

Pour rappel, le capitaine de l'équipe est responsable de l'éligibilité de ses joueurs.

FORME DE JEU

1) Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jour

5 joueurs / stroke play / 18 trous par jour

Les 4 meilleurs scores du tour sont retenus.

2) Phase finale pour la montée : 3^e jour

5 simples consécutifs / match play / 36 trous par jour

Les 8 premières équipes jouent la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 2 v 7 ; 3 v 6**

Matin : Quarts de finale

Après-midi : Demi-finales

Les vainqueurs des ½ finales montent en 2^e division.

2) Phase finale pour les barrages : 3^e jour

5 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**

ENGAGEMENT

La confirmation de participation de l'association d'entreprise et l'inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) doit être effectuées au plus tard **8 jours** pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes vainqueures des demi-finales.

INTERCLUBS PAR ÉQUIPES DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE PROMOTION

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)

Championnat ouvert à toutes les associations d'entreprises autres que celles composant les 1^{re}, 2^e et 3^e divisions de l'année de l'épreuve. Une seule équipe par association pourra jouer la Promotion.

Le nombre d'équipes est limité à 42 et elles seront retenues selon l'ordre d'inscription des équipes sur Extranet.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

- Être membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit rattachés dans Le club qu'ils représentent via Extranet.

- Être salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise.

Pour chaque joueur, une attestation datée de moins de trois mois justifiant sa qualité de salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend son association doit être fournie lors de la réunion des capitaines.

Pour rappel, le capitaine de l'équipe est responsable de l'éligibilité de ses joueurs.

FORME DE JEU

1) Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jours

4 joueurs / score maximum par +5 / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Les 16 premières équipes après deux tours sont qualifiées pour le dernier tour.

2) Phase finale : 3^e jour

1 foursome et 2 simples / match play / 18 trous

Les 16 premières équipes jouent pour la montée :

1 v 16 ; 8 v 9 ; 4 v 13 ; 5 v 12 ; 2 v 15 ; 7 v 10 ; 3 v 14 ; 6 v 11

ENGAGEMENT

Inscription du club sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.

Inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard **8 jours** pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Si le nombre maximum d'équipes n'est pas atteint à la date limite d'engagement, la fédération peut, sur demande (inscription@ffgolf.org) accepter des inscriptions supplémentaires jusqu'à **8 jours** pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux Clubs montant en 3^e division.

**COUPE DE FRANCE DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE
FINALE NATIONALE
TROPHÉE RAYMOND FANEN**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)

Épreuve ouverte aux associations qualifiées par les phases éliminatoires régionales organisées par les Ligues.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

- L'index pris en compte est celui figurant dans Fléole **8 jours** pleins avant le début de l'épreuve.
- Les équipiers ayant un index supérieur à 21,4 pourront participer mais joueront avec un index de 21,4.
- Être membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit rattachés dans Le club qu'ils représentent via Extranet.
- Être salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise.

Pour chaque joueur, une attestation datée de moins de trois mois justifiant sa qualité de salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend son association doit être fournie lors de la réunion des capitaines.

Pour rappel, le capitaine de l'équipe est responsable de l'éligibilité de ses joueurs.

FORME DE JEU

1) Phase de qualification : 1^{er} et 2^e jours

4 joueurs / score maximum par +5 (brut) classement en net / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Les 15 premières équipes après deux tours sont qualifiées pour le dernier tour.

2) Phase finale : 3^e jour

4 joueurs / score maximum par +5 (brut) classement en net / 18 trous

Les 15 premières équipes jouent pour le titre.

Les 3 meilleurs scores du tour sont retenus. Le cumul des 3 meilleurs scores de chacun des 3 tours constituera le score de l'équipe.

ENGAGEMENT

Inscription du club sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.

Inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard **8 jours** pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Trophée Raymond FANEN confié à l'équipe gagnante pendant la remise des prix.

Souvenirs offerts par la ffgolf à l'équipe gagnante, à l'équipe seconde et à l'équipe troisième.

**COUPE DE FRANCE DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE
PHASES ÉLIMINATOIRES RÉGIONALES**

DATE ET LIEU : VOIR LA LIGUE

**Les éliminatoires régionales doivent être impérativement terminées
avant le 10 août 2026
Et les résultats communiqués immédiatement à la Direction Sportive ffgolf
par E-mail (entreprise@ffgolf.org).**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)

Épreuve ouverte à toutes les associations d'entreprise, Comité d'entreprise ou section territoriale.
S'inscrire auprès des Ligues.

Une seule équipe par association pourra se qualifier pour la finale nationale.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

- L'index pris en compte est celui figurant dans Fléole 8 jours pleins avant le début de l'épreuve.
Les équipiers ayant un index supérieur à 21,4 pourront participer mais joueront avec un index de 21,4.
- Être membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit rattachés dans Le club qu'ils représentent via Extranet.
- Être salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise.

Une attestation justifiant leur qualité de salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association devra être fournie. Pour rappel, le capitaine de l'équipe est responsable de l'éligibilité de ses joueurs.

FORME DE JEU

Dans chaque Ligue : 2 épreuves au moins et 5 au plus doivent être disputées.

Forme de jeu pour chaque épreuve :

4 simples / score maximum par +5 (brut) classement en net / 18 trous
Les 3 meilleurs scores du tour sont retenus.

La Ligue fixera dans son règlement le système de points attribués ou l'addition des scores retenus pour chaque épreuve. Le lieu des épreuves devrait être choisi de manière à avoir une bonne répartition géographique sur le territoire de la Ligue et permettre au plus grand nombre d'équipes de pouvoir participer.

Le classement final à l'issue de toutes les épreuves déterminera la ou les équipes qualifiées pour la finale nationale (le nombre d'équipes qualifiées par Ligue dépend des quotas attribués).

ENGAGEMENT

Inscription auprès de la Ligue.

Les droits d'inscription et le montant des Green fees sont fixés par la Ligue.

**INTERCLUBS PAR ÉQUIPES
COUPE DE FRANCE DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE
QUOTAS 2026 PAR RÉGION**

Sont qualifiées pour la finale nationale (voir tableau) :

Pour chaque Ligue :

Cinq équipes pour la Ligue ayant le plus d'AS.

4 équipes pour la Ligue suivante.

Trois équipes pour les 3 Ligues suivantes ayant le plus d'AS,

Deux équipes pour les 4 Ligues suivantes,

Une équipe pour les Ligues restantes.

Un quota supplémentaire pour la Ligue qui présente le plus grand développement.

* Tant qu'une Ligue aura moins de 3 associations affiliées, elle doit être rattachée à une autre Ligue pour les phases éliminatoires régionales.

Dans le cas où une Ligue n'utilise pas ou en partie son quota, les places non attribuées seront proposées aux Ligues ayant un quota de 2 (Ligue triée selon le nombre d'AS en N-1) puis aux Ligues ayant un quota de 3.

En cas d'égalité du nombre de quotas et d'AS en N-1, l'ordre de priorité se fera en fonction du nombre de licenciés et rattachés en N-1.

Ligue	Nombre d'AS N-1	Quotas
Paris-Île-de-France	135	5
Nouvelle Aquitaine	105	4
Auvergne-Rhône-Alpes	93	4 (1 pour le développement)
Provence-Alpes-Côte d'Azur	84	3
Occitanie	73	3
Pays de la Loire	53	2
Bretagne	52	2
Centre Val de Loire	46	2
Grand Est	42	2
Hauts-de-France	34	1
Normandie	28	1
Bourgogne Franche-Comté	26	1
TOTAL	771	29

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PITCH & PUTT PAR ÉQUIPES D'ENTREPRISE

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le nombre d'équipes maximum est fixé à 27.

Pour les associations : (voir le règlement général)

Épreuve ouverte aux Associations Sportives d'Entreprise qualifiées par les phases éliminatoires régionales organisées par les Liges.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

- Être membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit rattachés à l'AS qu'ils représentent via Extranet.
- Être salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise.
- Pour les joueurs concernés, une attestation justifiant leur qualité de salarié titulaire de la société ou établissement dont dépend l'association devra être fournie. Pour rappel, le capitaine de l'équipe est responsable de l'éligibilité de ses joueurs.

FORME DE JEU

Équipe de 2 joueurs ou joueuses / stroke play / 72 trous / deux fois 18 trous par jour

Chaque jour, les 3 meilleurs scores de l'équipe sont retenus. Le cumul de ces scores constituera le score de l'équipe.

La longueur de chaque trou n'excédera pas 90 mètres ; la longueur totale des 18 trous n'excédera pas 1 200 mètres.

L'emplacement des marques de départ est commun quel que soit le sexe.

Les cadets ne sont pas autorisés.

Pénalité en cas d'infraction :

- **pénalité générale** pour chaque trou au cours duquel une infraction s'est produite.
- Si l'infraction se produit entre le jeu de 2 trous, la pénalité s'applique au trou suivant.

Le nombre de club sera limité à 3, putter inclus.

ENGAGEMENT

Inscription du club sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.

Inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard **8 jours** pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Trophée confié à l'équipe gagnante pendant la remise.

Souvenirs par la ffgolf aux trois premières équipes.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE DE PITCH & PUTT

PHASES ÉLIMINATOIRES RÉGIONALES - (DATE ET LIEU : VOIR LIGUE)

Les éliminatoires régionales doivent impérativement être terminées un mois avant le début de la finale nationale.

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)

Épreuve ouverte aux Associations Sportives d'Entreprise.

Une seule équipe par association pourra se qualifier pour la finale nationale.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

- Être membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit rattachés à l'AS qu'ils représentent via Extranet.

- Être salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise.

- Pour les joueurs concernés, une attestation justifiant leur qualité de salarié titulaire de la société ou établissement dont dépend l'association devra être fournie. Pour rappel, le capitaine de l'équipe est responsable de l'éligibilité de ses joueurs.

FORME DE JEU

Chaque Ligue est libre de choisir la forme de jeu parmi les suivantes :

- 1) Équipe de 2 joueurs ou joueuses / stroke play / 72 trous / 36 trous par tour
- 2) Équipe de 2 joueurs ou joueuses / stroke play / 36 trous / 18 trous par tour

A chaque tour, les 3 meilleurs scores de l'équipe sont retenus, chaque joueur joue au moins 9 trous. Le cumul de ces scores constituera le score de l'équipe. La longueur de chaque trou n'excédera pas 90 mètres ; la longueur totale des 18 trous n'excédera pas 1 200 mètres. L'emplacement des marques de départ est commun quel que soit le sexe. Les cadets ne sont pas autorisés.

Le nombre de club sera limité à 3 ou 4, putter inclus.

Le lieu de l'épreuve devrait être choisi de manière à avoir une bonne répartition géographique sur le territoire de la Ligue et permettre au plus grand nombre d'équipes de pouvoir participer, plusieurs tours peuvent être organisés afin de permettre cela.

Sont qualifiées pour la finale nationale (voir tableau) :

Pour chaque Ligue* :

L'équipe vainqueur de la qualification est automatiquement qualifiée pour la finale nationale

- Trois équipes supplémentaires pour les 2 Ligues ayant le plus d'AS engagées en qualifications en N-1

- Deux équipes supplémentaires pour la Ligue suivante.

- Une équipe supplémentaire pour les Ligues classées 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e et 10^e

Dans le cas où une Ligue n'utilise pas ou en partie son quota, les places non attribuées seront proposées de la façon suivante :

1. Nombre d'AS affiliées en N-1.

Ligue	Nb AS en qualif N-1	Quota	Ligue	Nb AS en qualif N-1	Quota
<i>Bretagne</i>	15	4	<i>Paris Île-de-France</i>	8	2
<i>Occitanie</i>	12	4	<i>Pays de la Loire</i>	8	2
<i>Provence Alpes-Côte d'Azur</i>	10	3	<i>Normandie</i>	7	2
<i>Auvergne Rhône-Alpes</i>	9	2	<i>Nouvelle Aquitaine</i>	2	2
<i>Centre Val de Loire</i>	8	2	<i>Bourgogne Franche-Comté</i>	1	1
<i>Hauts de France</i>	8	2	<i>Grand Est</i>	0	1
TOTAL					27

ENGAGEMENT

Inscription auprès de la Ligue.

Les droits d'inscription et le montant des green-fees sont fixés par la Ligue.

CHAMPIONNAT FÉDÉRAL DU GOLF D'ENTREPRISE PAR ÉQUIPES

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert, sur qualification, aux joueuses et joueurs des associations d'entreprise de la ffgolf :

Pour les joueuses et joueurs : (voir le règlement général)

- Être membre d'une association d'entreprise, d'un CE ou d'une STE de la Ligue. Les joueurs devront être soit licenciés d'une association d'entreprise, soit rattachés dans Le club qu'ils représentent via Extranet ;
- Être salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend cette association d'entreprise ;
- Être qualifié dans sa Ligue.

Pour les Ligues :

- Le délégué désignera les 5 joueurs de sa Ligue qui formeront l'équipe qui participera au classement par équipe (sur ces 5 joueurs doit figurer au minimum une personne de chaque sexe). **Si une Ligue n'est pas en mesure d'aligner au moins une personne de chaque sexe, son équipe sera disqualifiée et les joueurs sélectionnés ne joueront que pour le titre individuel.**
- Remplacement possible dans une équipe en cas de désistement jusqu'à la réunion des Capitaines.

FORME DE JEU

Classement par équipe :

Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

PRIX

Souvenirs offerts à l'équipe vainqueur en Brut.

CHALLENGE 36+ DES AS ENTREPRISE COMPÉTITION DE LIGUE

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)

Épreuve ouverte aux associations entreprise affiliées à la ffgolf.

Une association, peut présenter plusieurs équipes, en revanche une seule sera prise en compte pour l'attribution des points au mérite des AS Entreprise.

Pour les équipiers :

- L'index devra être supérieur ou égal à 36 au 1^{er} tour de la qualification.

- Être membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit rattachés dans Le club qu'ils représentent via Extranet.

FORME DE JEU

1) Phase de qualification : au moins 2 tours

Au moins 2 joueurs / Stableford net / 9 trous par tour

Au moins 2 cartes seront retenues.

La Ligue fixera dans son règlement le système de points attribués ou l'addition des scores retenus pour chaque épreuve. Le lieu des épreuves devrait être choisi de manière à avoir une bonne répartition géographique sur le territoire de la Ligue et permettre au plus grand nombre d'équipes de pouvoir participer.

Le classement final à l'issue de toutes les épreuves déterminera la ou les équipes qualifiées pour la finale régionale (le nombre d'équipes qualifiées pour la finale régionale sera déterminé par la Ligue).

2) Phase finale : 2 tours

Au moins 2 joueurs / Stableford net / 9 trous par tour

Au moins 2 cartes seront retenues.

Le délégué de Ligue peut définir un règlement différent de celui-ci, dans ce cas il devra être validé par la Fédération.

ENGAGEMENT

La confirmation de participation de l'association d'entreprise devra être faite auprès du délégué de Ligue ou directement via Extranet.

PRIX

La Ligue a la possibilité de décerner un titre de champion de Ligue 36+.

1-8-2 Épreuves individuelles

COUPE DES PRÉSIDENTS DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux personnalités suivantes :

- Présidentes ou Présidents d'AS entreprise, STE ou CE affiliée à la ffgolf ou Présidents/Responsable de la section golf
- Présidentes ou Présidents de la Commission Sportive

Le nombre maximum de participants est fixé à 86.

Pour les joueuses et joueurs : (voir le règlement général)

- Un seul représentant par AS ;
- Les licenciés indépendants ne sont pas admis ;
- **Limite supérieure d'index : 35,4**
Les joueurs ayant un index supérieur à 35,4 pourront participer mais joueront avec un index de 35,4.
L'index pris en compte est celui figurant dans Fléole 7 jours plein avant l'épreuve.

FORME DE JEU

Stableford brut et net / 18 trous / le brut prime le net.

En cas d'égalité le départage sera fait en comparant les 9 derniers trous, puis les 6 derniers, puis les 3 derniers, puis le dernier, puis si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant.

ENGAGEMENT

Les inscriptions se feront en ligne sur le site de la fédération et **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** (voir clôture § 1.1.).

TIRAGE DES DÉPARTS

Le tirage des départs sera disponible au golf et sur le site de la fédération la veille de l'épreuve.

COMITÉ DE L'ÉPREUVE

- Un représentant du golf ;
- Le délégué du golf d'entreprise de la Ligue ;
- + d'autres personnes désignées par la ffgolf.

REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu au cours du dîner des Présidents.

Souvenirs offerts par la ffgolf aux 3 premiers en brut et au vainqueur en net.

Les trophées seront confiés pendant la remise des prix aux vainqueurs en brut et en net.

CHAMPIONNAT FÉDÉRAL DU GOLF D'ENTREPRISE DAMES ET MESSIEURS

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueuses et joueurs amateurs licenciés ou rattachés d'un club entreprise affiliée la ffgolf.

Pour les joueuses et joueurs : (voir le règlement général)

- Être membre d'une association d'entreprise de la Ligue. Les joueurs devront être soit licenciés d'une association d'entreprise, soit rattachés dans Le club qu'ils représentent via Extranet.
- Une attestation justifiant la qualité de salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association devra être fournie par chaque joueur.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 90 participant(e)s :

- 60 joueurs qualifiés par leur Ligue ;
- 10 joueuses et 20 joueurs retenu(e)s par ordre de l'index à la date de clôture des inscriptions.

FORME DE JEU

Stroke play brut / 36 trous / 18 trous par jour, une série Dames et une série Messieurs.

En cas d'égalité pour la première place de chaque série, le départage se fera en play-off trou par trou.

Pour toute autre égalité, le départage se fera en utilisant le départage du logiciel RMS 9.

ENGAGEMENT

Les Ligues doivent inscrire les joueurs qualifiés sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.

Pour les joueuses et joueurs non qualifiés dans leur Ligue : les inscriptions doivent être effectuées au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve directement sur le site internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

PRIX

Les vainqueurs Messieurs et Dames seront déclarés Champion et Championne de France du Golf d'Entreprise.

Souvenirs offerts par la ffgolf aux 3 premiers de chaque série.

**QUALIFICATIONS RÉGIONALES POUR LE CHAMPIONNAT FÉDÉRAL
DES AS D'ENTREPRISE DAMES ET MESSIEURS
DATE ET LIEU : VOIR LA LIGUE**

Les qualifications régionales doivent être impérativement terminées

Avant le 30 juillet 2026

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)

Épreuve ouverte à toutes les Associations d'Entreprise de chaque Ligue et à tous les joueurs/joueuses salariés titulaires de ces Associations.

S'inscrire auprès des Ligues.

FORME DE JEU

Dans chaque Ligue : Le délégué du golf d'entreprise doit organiser une sélection **sur 1 ou 2 tours en stroke play** permettant la qualification mathématique d'au moins 3 joueurs/joueuses attribué à sa Ligue. Les autres places pouvant être attribuées par wild card (de la responsabilité du Délégué de Ligue).

Forme de jeu :

Stroke play brut / 18 trous pour chaque tour

Un titre de Champion de Ligue sera attribué aux vainqueurs Dames et Messieurs.

La Ligue indiquera dans son règlement le nombre de qualifiés mathématiques. **Si un joueur qualifié mathématiquement déclare forfait ou décide de ne pas honorer sa sélection, c'est le suivant dans l'ordre de la qualification qui sera sélectionné pour la finale nationale et ainsi de suite.**

Tout quota non utilisé et annoncé après la date de clôture des inscriptions entraîne la facturation du montant de l'inscription de ce ou ces quotas.

Les joueurs qualifiés et/ou désignés dans la Ligue pourront ainsi prendre part au Championnat Fédéral organisé par la ffgolf, sous réserve bien sûr qu'ils répondent aux conditions de participation exigées par la ffgolf dans son règlement au 1^{er} jour de l'épreuve.

ENGAGEMENT

Inscription auprès de la Ligue : Les droits d'inscription et le montant des Green fees seront fixés par la Ligue.

2. PARCOURS

2.1 CARACTERISATION DU PARCOURS – SCRATCH SCORE STANDARD – HOMOLOGATION – ÉTALONNAGE	199
2.1.1 Quelle valeur de référence pour évaluer un parcours ? Le Par total ? SSS ?	199
2.1.2 Le Par total du parcours	199
2.1.3 Le scratch score standard	200
2.1.4 Homologation des parcours	200
2.1.5 Étalonnage des parcours	202
2.2 MESURE DU PARCOURS ET REPERES DE DISTANCE	204
2.2.1 Cas d'un trou tout droit	204
2.2.2 Cas d'un trou à changement d'axe de jeu : « dog leg »	205
2.2.3 Cas d'un trou à deux changements d'axe de jeu : « dog leg »	206
2.2.4 Repères fixes et départs	207
2.2.5 Repères sur le parcours	209
2.2.6 Piquetage et marquage	210
2.3 PREPARATION DES PARCOURS UNE EPREUVE FEDERALE	211

2.1 CARACTERISATION DU PARCOURS - SCRATCH SCORE STANDARD - HOMOLOGATION - ÉTALONNAGE

2-1-1 Quelle valeur de référence pour évaluer un parcours ? Le Par total ? Le SSS ?

Tout golfeur a été un jour tenté de comparer les différents parcours de golf sur lesquels il a eu l'occasion de jouer.

Comment l'évaluation d'un parcours de golf peut-elle être faite ?

Peut-elle être totalement objective ?

Peut-elle être réduite à la seule valeur d'un paramètre et dans ce cas lequel ?

Par total du terrain, scratch score standard ?

Pour tenter de répondre à ces questions, il est indispensable tout d'abord d'avoir une notion précise **des différents éléments à prendre en compte pour évaluer les difficultés d'un parcours de golf**. Ils sont de trois types :

Type 1 : Les éléments invariables tels que :

- La longueur totale du parcours, égale à la somme des longueurs des trous mesurées à partir des repères fixes (voir Mesure du parcours § 2.2) ;
- Les obstacles en tenant compte de leur nature (bunkers ou zone à pénalité), de leur position, de leur nombre ;
- La nature de la végétation bordant les différents trous ;
- Les vallonements du terrain, la nature du sol, l'altitude ;
- La surface et le profil des greens etc.

Type 2 : Les éléments variables que l'on peut contrôler, tels que :

- La position des marques de départ par rapport aux repères fixes ;
- La largeur du fairway ;
- La hauteur de coupe du rough ;
- La position des drapeaux, la vitesse des greens etc.

Type 3 : Les éléments variables aléatoires que l'on ne peut pas contrôler :

Ils sont surtout liés aux conditions atmosphériques (vent, pluie, température ...)

Ces trois types d'éléments ne vont pas avoir la même influence sur le PAR total du parcours et sur le Scratch Score Standard.

2-1-2 Le par total du parcours

Un "trou" de golf est caractérisé en premier lieu par sa longueur, mesurée en projection horizontale entre un repère fixe et le centre du green. (Voir Mesure du terrain)

La longueur ainsi mesurée détermine le Par du trou suivant le tableau ci-dessous tiré du Système Mondial de Handicapping (WHS) développé par l'USGA et le R&A :

LONGUEUR MESSIEURS	EN MÈTRES DAMES	PAR du trou
0 à 240	0 à 200	3
220 à 450	180 à 388	4
410 à 650	340 à 550	5
610 et plus	520 et plus	6

Pour chaque trou le Par doit être déterminé par la Commission Sportive du golf en tenant compte de la longueur mesurée du trou, de sa longueur réelle de jeu (longueur du trou corrigée en fonction de la roue, du dénivelé, de l'existence de dog legs ou de coups retenus, des vents dominants et de l'altitude par rapport au niveau de la mer) et de ses difficultés. Il doit se situer à l'intérieur des fourchettes indiquées par le tableau.

Exemple : la longueur d'un trou avec un dog leg est de 430 mètres. En fonction de sa longueur réelle de jeu, du point pivot du dog leg et de ses difficultés moyennes de jeu, la Commission Sportive pourra décider qu'il s'agit d'un Par 4 ou d'un Par 5 pour les Messieurs.

Le Par total du parcours est égal à la somme des Par des trous.

Ainsi un parcours de 18 trous constitué de dix Par 4, 4 Par 3 et 4 Par 5 aura un Par total égal à 72.

2.1 CARACTERISATION DU PARCOURS - SCRATCH SCORE STANDARD - HOMOLOGATION - ÉTALONNAGE

Le Par d'un trou étant déterminé essentiellement par sa longueur, et ce dans une large fourchette (voir tableau ci-dessus), **le fait que deux parcours de golf ayant le même Par total ne signifie absolument pas qu'ils présentent les mêmes longueurs et difficultés.**

Ainsi deux golfs possédant le même nombre de Par 3, Par 4, Par 5 mais se situant, l'un dans le bas de la fourchette des longueurs et l'autre dans le haut de cette même fourchette (voir tableau ci-dessus), ces deux golfs auront le même Par total : 72 mais des longueurs très différentes, l'un étant, par exemple, de 4 430 m et l'autre de 7 212 m !

Est-ce qu'un score brut de 80 réalisé sur deux parcours de même Par total de 72, l'un mesurant 4 430 m et l'autre de 7 212 m correspond au même niveau de jeu ? Et ce sans parler des difficultés possibles dont le Par ne tient pas compte : zone à pénalité, bunkers etc.

Il en résulte que deux scores identiques quant au nombre de coups joués par rapport au Par total et réalisés sur deux parcours différents ne signifient pas forcément que les performances sont d'égale valeur.

L'intérêt limité du Par Total fait que d'autres paramètres doivent être pris en compte.

2-1-3 Le Scratch Score Standard (SSS)

Le Scratch Score Standard (Course Rating selon la dénomination du WHS) est une évaluation de la difficulté d'un parcours pour un(e) joueur/joueuse scratch (index 0) dans des conditions normales. Il tient compte à la fois de la longueur réelle du parcours et de ses difficultés.

Le terme " standard " implique la notion de comparaison. Le but poursuivi en établissant le SSS d'un parcours de golf est de permettre la comparaison des différents parcours entre eux aussi objectivement que possible.

Le SSS d'un parcours s'exprimera par un nombre décimal.

Il est important que la détermination des SSS des parcours français soit homogène sur le plan français et également sur le plan mondial. Aussi c'est la Fédération française de golf qui fait procéder à l'homologation et à l'étalonnage des parcours par des équipes qu'elle a constituées et formées. Pour ce faire ces équipes appliquent la méthode d'évaluation des parcours qui a été développée par l'USGA et qui est désormais applicable dans le monde entier.

2-1-4 Homologation des parcours

LA FÉDÉRATION EST SUSCEPTIBLE D'HOMOLOGUER PLUSIEURS TYPES DE PARCOURS SELON LES CRITÈRES SUIVANTS :

GOLF : Il s'agit d'un parcours de golf d'au moins neuf trous et de plus de 1 375 mètres (pour 18 trous 2 750 mètres et dont chaque tranche de 9 trous mesure plus de 1375 mètres). Ce parcours est habilité à gérer tous les index.

GOLF COMPACT : Il s'agit d'un parcours de golf d'au moins six trous ne répondant pas aux critères d'un Golf. Ce parcours est habilité à gérer les index supérieurs ou égaux à 26,5, sauf pour les U12 dont la gestion de l'index est limitée à 36.

GOLF PITCH & PUTT : Il s'agit d'un parcours de golf de maximum 1 200 mètres pour dix-huit trous, avec un minimum de six trous dont chacun doit avoir une longueur maximum de 90 mètres. Ce parcours est habilité à gérer les index supérieurs ou égaux à 26,5, sauf pour les U12 dont la gestion de l'index est limitée à 36.

PROCÉDURE POUR L'HOMOLOGATION PROVISOIRE (AVANT L'ÉTALONNAGE) D'UN GOLF OU D'UN GOLF COMPACT :

L'homologation, même provisoire, ne peut être prononcée que pour un parcours dont la construction est achevée.

L'aménageur, l'architecte ou l'association sportive adresse un dossier de demande d'homologation à la LIGUE RÉGIONALE DE GOLF sur le territoire de laquelle se situe le parcours.

Ce dossier doit comprendre :

- **Le plan du parcours** (à une échelle du 1/2 000 minimum) ;
- **le relevé des longueurs de chaque trou** exclusivement mesurées selon § 2.2 "Mesure du parcours" ;
- **Le projet de carte de parcours** indiquant les "Pars" et longueurs de chaque trou et les coups reçus ;
- **L'indication des surfaces totales et moyennes des greens et des départs.**

Le club qui demande l'homologation provisoire d'un parcours, propose éventuellement un SSS à la CSSN (voir Scratch Score Standard § 2.1-3).

La CSSN, après avis de la Ligue, puis en concertation avec la Commission Sportive du club entérinera ou proposera des corrections à ce SSS provisoire.

2.1 CARACTERISATION DU PARCOURS - SCRATCH SCORE STANDARD - HOMOLOGATION - ÉTALONNAGE

Dès que possible, une équipe ad hoc désignée et formée par la Fédération procédera à l'étalonnage du parcours afin que lui soit attribué un SSS et un Slope définitifs (ne concerne pas les golfs compacts et les golfs Pitch & Putt où seules les distances font l'objet d'une vérification pour l'homologation finale).

QU'EST-CE QU'UN GOLF PITCH & PUTT :

Le golf pitch & putt correspond à une configuration de parcours.

Le parcours est composé de 6, 9 ou 18 trous avec une longueur totale maximum de 1 200 mètres (sur 18 trous). Chaque trou ne doit pas dépasser 90 mètres. Les départs sont indifféremment en herbe ou sur tapis (synthétique). Il n'y a pas de préconisation spéciale concernant la taille des greens, cependant, une surface moyenne (250 m²) réduit sensiblement l'effet du piétinement. Il est en revanche très souhaitable qu'ils soient d'excellente qualité, et très bien entretenus.

Les compétitions se jouent en stroke play ou en match play, en brut et en net.

La couleur des marques de départ est déterminée par le golf et leur emplacement est commun à toutes les catégories de joueurs.

La ffgolf gère les index de 54 à 26,5 (36 pour les U12) pour les golfs pitch & putt qui reçoivent tous un Slope de 50.

PROCÉDURE POUR L'HOMOLOGATION D'UN GOLF PITCH & PUTT :

- Le club (nouveau ou déjà affilié) envoie à la Ligue :

1. Un dossier d'affiliation (nouveau Club)
2. Un dossier ou fiche d'homologation (nouveau parcours)

Nota : pour un parcours pitch & putt, le dossier doit rappeler la règle concernant la longueur des trous qui doit être inférieures à 90 mètres pour 1 200 mètres maximum sur 18 trous, et contenir un projet de carte de scores comprenant :

- Le numéro du club
 - Le nom officiel du parcours Pitch & Putt
 - La longueur de chacun des 18 trous
 - La ventilation des 18 coups reçus
 - La longueur totale du parcours (18 trous)
 - Le plan du parcours (facultatif)
-
- La Ligue valide les dossiers et les transmet à la ffgolf (Direction Technique Nationale).
 - Si le dossier est complet et valable, la ffgolf (DTN) homologue le parcours P & P et l'intègre dans Fléole.
 - La ffgolf (Commission Territoires et Développement) envoie au Club (copie président de Ligue) un courrier (avec rappel des règles de jeu en compétition P & P) de confirmation de la création du parcours qui est envoyé par Fléole pour intégration automatique dans le logiciel de gestion des compétitions.
 - Le club récupère le parcours dans son logiciel, gère la compétition avec les règles de la formule pitch & putt, et envoie les scores de la compétition à Fléole pour le calcul des index (jusqu'à 36 pour les U12, jusqu'à 26,5 pour les autres catégories).

2-1-5 Étalonnage des parcours

Depuis 1995 l'étalonnage des parcours s'effectue en utilisant **la méthode de l'USGA (Fédération de golf des États-Unis d'Amérique) dite du "course rating"**. Pour être valable l'étalonnage d'un parcours doit être effectué au minimum tous les 10 ans, les parcours nouvellement construits devant être réétalonnés 5 ans après leur premier étalonnage.

POURQUOI ÉTALONNE-T-ON LES PARCOURS ?

Pour que puissent y être organisés des compétitions ou des tests et que les performances réalisées soient prises en compte de manière homogène au plan national pour l'attribution ou la modification de l'index des joueurs de golf licenciés.

9 TROUS OU 18 TROUS ?

Bien que l'unité de jeu soit en principe de 18 trous, la ffgolf, comme la plupart des Fédérations de golf, homologue et étalonne les parcours à partir de 9 trous.

Les index peuvent être attribués ou modifiés sur des tours de 18 ou de 9 trous qui ont été reconnus conformément aux prescription du système WHS.

HISTORIQUE :

La première façon de mesurer la difficulté d'un parcours de golf a été le "Par".

Le mot a été emprunté à la bourse des valeurs : une action étant cotée au-dessus ou au-dessous de sa valeur effective ou "Par".

Le premier "Par" a été attribué en 1870 au parcours de Prestwick qui ne comportait alors que 12 trous.

Deux professionnels indiquèrent qu'un joueur ne commettant aucune erreur devait signer un score de 49. De ce jour, les performances réalisées sur ce parcours furent comparées à ce chiffre.

Une autre méthode fut imaginée en 1890 lorsque M. H. Rotherham du Coventry Golf Club créa un personnage fictif, le colonel Bogey, qui marquait généralement 4 sur les longs "Par 3" et 5 sur les longs "Par 4", mais qui avait par ailleurs un jeu régulier et ne commettait que très peu d'erreurs. Sur pratiquement tous les parcours de 18 trous, son score se situait entre 76 et 80 et, pour la première fois le concept de joueur "modèle" apparaissait.

Le premier système d'étalonnage fut mis au point par la "Ladies Golf Union" en 1900 et la qualité de ses travaux a fait dire à R. Browning dans son " Histoire du Golf " : "son plus grand accomplissement a été la mise en place graduelle d'un système de Handicapping sur une période de 8 à 10 ans, travail que les Messieurs s'étaient révélés incapables de réaliser".

La première méthode d'étalonnage des parcours, le "course rating" de la United States Golf Association (USGA), a été conçue en 1911 et a connu depuis des améliorations constantes jusqu'à sa forme actuelle qui est utilisée depuis 1982 aux États-Unis.

Cette méthode d'étalonnage est désormais utilisée par tous les pays qui, à compter du 1^{er} janvier 2020, ont adopté le Système Mondial de Handicapping (WHS) développé par l'USGA et le R & A.

L'ÉTALONNAGE DES TERRAINS SELON LA MÉTHODE DE L'USGA ET SES CONSÉQUENCES POUR LA GESTION DES INDEX :

- La première conséquence de l'adoption de cette méthode d'étalonnage, et de loin la plus importante, est la prise en compte de la difficulté des parcours pour attribuer au joueur, selon son index, un handicap de jeu (voir section 6.1-3).
- L'USGA Course Rating System permet d'évaluer objectivement et d'officialiser deux valeurs primordiales pour cette mesure de la difficulté, et donc pour la gestion des index et des handicaps de jeu qui sont :
 - **Le Scratch Score Standard (SSS) (Course Rating)** correspondant à la difficulté d'un parcours **pour un joueur "Scratch"**.
 - **Le Slope** correspondant à la difficulté "relative" par rapport à un joueur "Scratch" de ce même parcours pour **un joueur "Bogey"**.
- **Les joueurs "Scratch" et "Bogey" sont des joueurs modèles théoriques dont les coups présentent les caractéristiques suivantes de longueur et de précision (en yards) au niveau de leur zone de réception :**

2.1 CARACTERISATION DU PARCOURS - SCRATCH SCORE STANDARD - HOMOLOGATION - ÉTALONNAGE

	Scratch Messieurs		Scratch Dames	
	Longueur yards	Largeur/ Profondeur (yards)	Longueur (yards)	Largeur/ Profondeur (yards)
Drive	250	41 21	210	34 28
Autre Coup (longueur maximum)	220	32 20	190	30 24
Coup de 120 y	120	12 15	120	15 16
Coup de 70 y	70	9 13	70	11 14

	Bogey Messieurs		Bogey Dames	
	Longueur yards	Largeur/ profondeur (yards)	Longueur (yards)	Largeur/ profondeur (yards)
Drive	200	33 37	150	24 30
Autre Coup (longueur maximum)	170	24 28	130	21 27
Coup de 120 y	120	17 22	120	20 25
Coup de 70 y	70	14 17	70	16 20

- Les éléments qui sont pris en compte par la procédure d'étalonnage pour le calcul du SSS et du Slope, trou par trou et repère par repères sont les suivants :
 - Longueur réelle de jeu (roule, dénivelé, dog leg pouvant être coupé ou coup retenu à cause d'une difficulté majeure à la retombée, vent dominant, altitude) ;
 - Topographie du trou (stance à plat ou en pente, coup en montée ou descente) ;
 - Largeur du fairway et éléments réduisant cette largeur ;
 - Rough (distance de la zone de réception, hauteur et difficulté d'en sortir, creux et monticules, pentes autour du green, longueur du rough à survoler pour atteindre le fairway) ;
 - Hors-limites et Rough extrême (distance de la zone de réception et distance de franchissement) ;
 - Zones à pénalité (distance de la zone de réception et distance de franchissement) ;
 - Arbres (densité, distance de la zone de réception et difficulté d'en sortir) ;
 - Bunkers (distance de la zone de réception, profondeur, longueur du survol) ;
 - Difficulté à atteindre le green (rapport longueur du coup au green/surface du green) ;
 - Difficulté de la surface du green (pentes, plateaux, vitesse) ;
 - Psychologie (si plusieurs difficultés majeures se cumulent sur le même trou).

Remarque : La longueur des trous pour chaque zone de départ (ou repère) est mesurée à partir du milieu de la zone de départ concernée. C'est à cet endroit que devraient être implantés les repères fixes.

L'évaluation de l'ensemble de ces difficultés donne, pour chacun des repères d'un parcours, le SSS et le Slope, **la valeur de ce dernier variant le plus fréquemment entre 100 et 150** selon le niveau de difficulté "relative" du parcours pour le joueur Bogey par rapport au joueur Scratch, une valeur élevée traduisant un parcours "relativement" difficile c'est-à-dire un parcours où le joueur Bogey a beaucoup plus de mal à jouer son index que le joueur Scratch et inversement. La valeur **113** est la valeur « neutre » de **Slope** pour laquelle l'arrondi de l'index donne le handicap de jeu. Elle correspond à un parcours où jouer son index est aussi difficile pour le joueur Bogey que pour le joueur Scratch.

2.2 MESURE DU PARCOURS ET REPERES DE DISTANCE

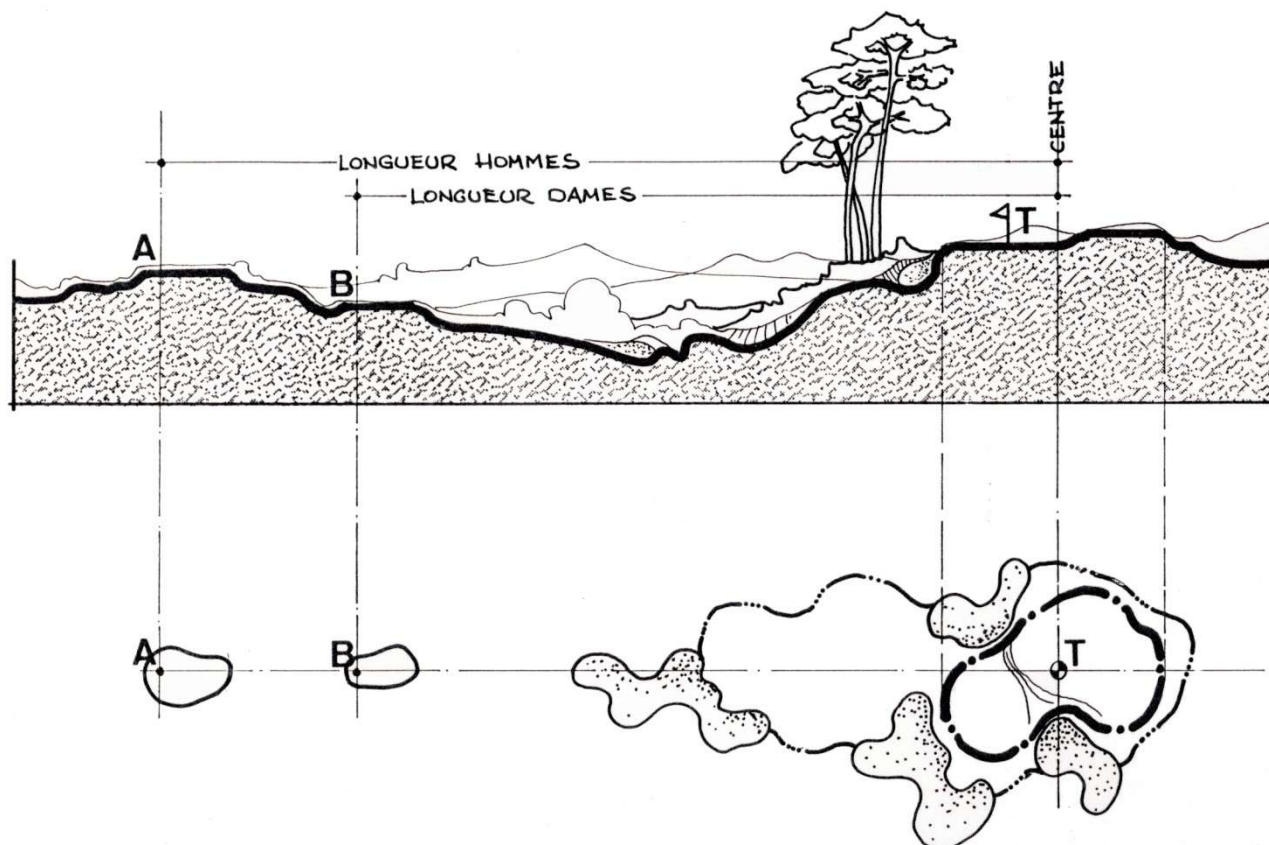
2-2-1 Cas d'un trou droit

Il n'est pas tenu compte du relief du terrain.

La longueur d'un trou est toujours mesurée en projection horizontale.

Les longueurs AT et BT du croquis ci-dessous sont les longueurs du trou pour les Messieurs et pour les Dames.

Pour la détermination des points A et B, voir le § 2.2-4 Repères de distance sur les départs.



2-2-2 Cas d'un trou à changement d'axe de jeu : "dog leg"

Si le trou a été bien conçu par l'architecte de golf, le premier coup doit pouvoir être frappé sans retenue.

Le trou se compose de deux axes de jeu.

L'axe du second coup est toujours unique et issu du trou.

L'axe du premier coup, lui, peut-être différent selon les départs.

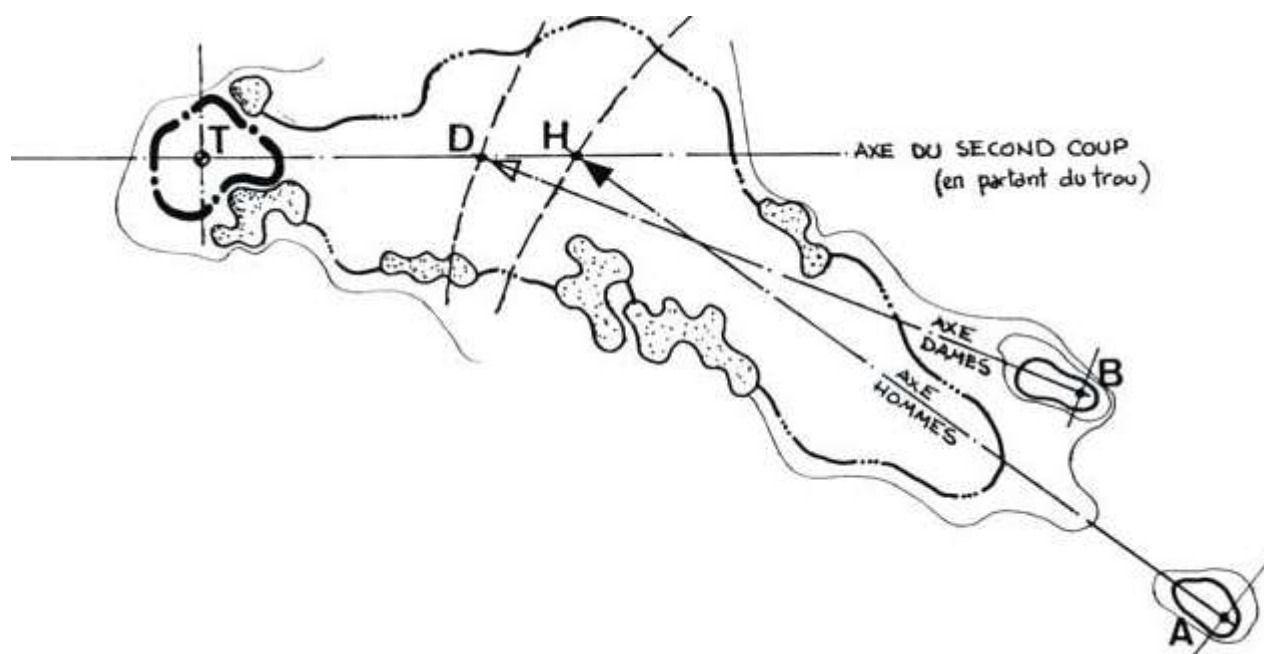
La "norme" de longueur d'un premier coup avec un driver est de :

- 210 yards pour les Dames scratch (selon la méthode d'étalonnage de l'USGA)
- 250 yards pour les Messieurs scratch (selon la méthode d'étalonnage USGA)

La longueur du trou pour les Dames sera : TD + BD (210 yards)

La longueur du trou pour les Messieurs sera : TH + AH (250 yards)

Si les premiers coups ne peuvent atteindre 210 yards et 250 yards, la longueur du trou sera prise en mesurant les longueurs des axes de chacun des deux coups de part et d'autre de leur intersection.



2-2-3 Cas d'un trou à deux changements d'axe de jeu : "double dog leg"

Même principe que dans le cas d'un trou à un seul changement d'axe de jeu.

La "norme" de longueur maximale du 2^{ème} coup est de :

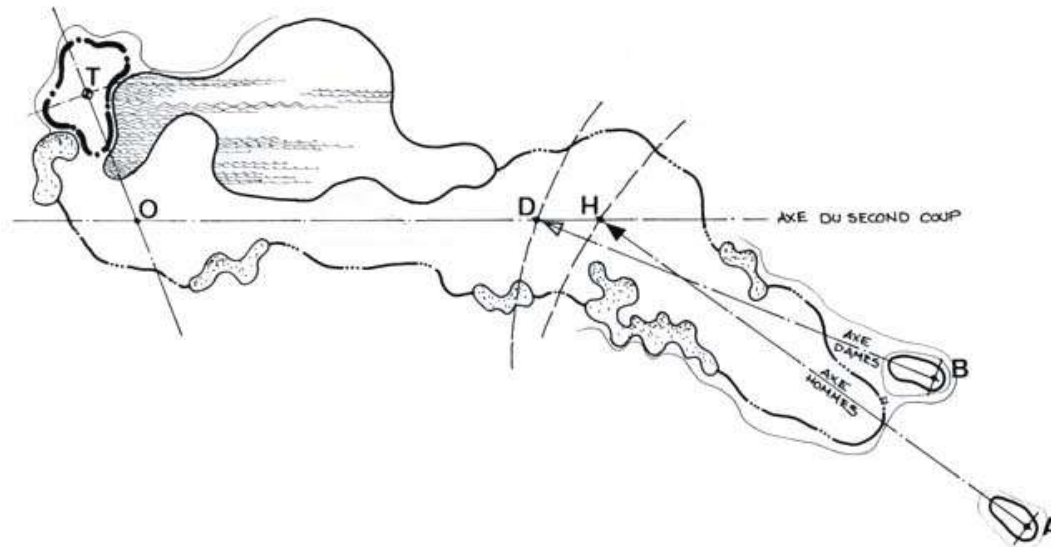
- 190 yards pour les Dames scratch
- 220 yards pour les Messieurs scratch

Longueur totale du trou pour les Dames :

$$TO + OD + DB = TO + 190 + 210$$

Longueur totale du trou pour les Messieurs :

$$TO + OH + HA = TO + 220 + 250$$



2-2-4 Repères fixes et départs

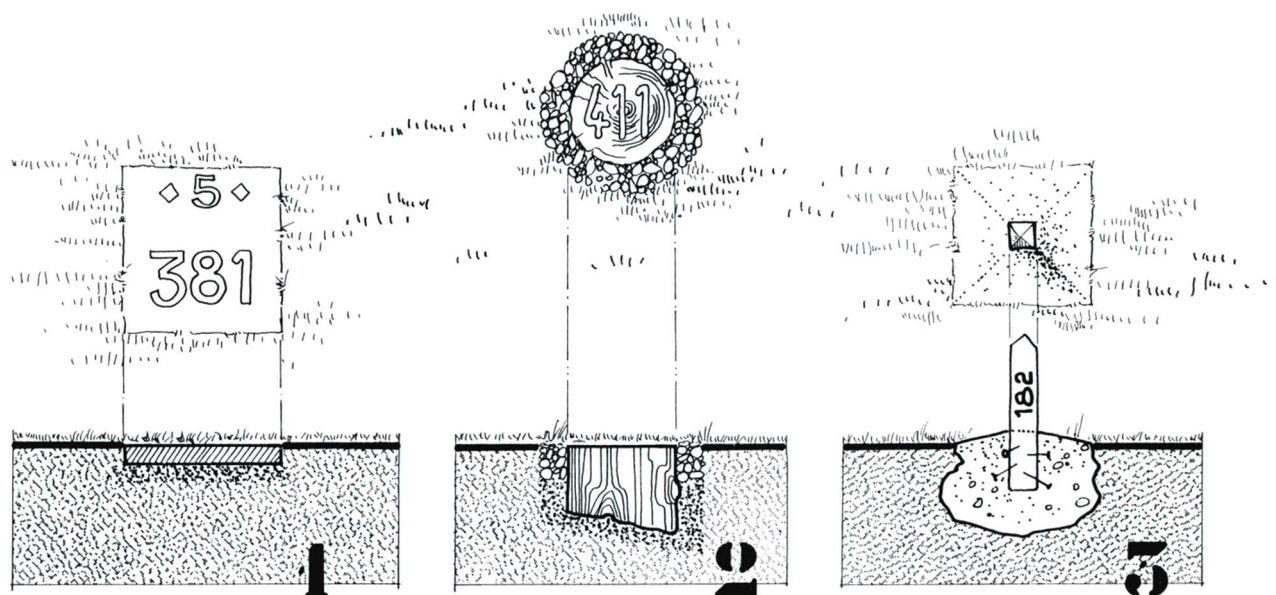
REPÈRES FIXES SUR LES DÉPARTS

Les repères fixes sont indispensables sur les aires de départ des trous.
Ils sont obligatoires pour qu'un parcours soit homologué ou étalonné.

L'indication de la longueur d'un trou doit être matérialisée de manière **permanente** et **inamovible** (notion de repères fixes). Les repères fixes peuvent être réalisés sous des formes les plus diverses dont voici quelques exemples simples :

- Soit une dalle de pierre, une brique ou un bloc de ciment incrusté, gravé ou non (exemple 1) ;
- Soit un rondin de bois gravé ou non entouré par exemple de gravillons (exemple 2) ;
- Soit un poteau scellé (exemple 3) ;
- Soit une plaque de métal.

REPÈRES FIXES SUR LES DÉPARTS



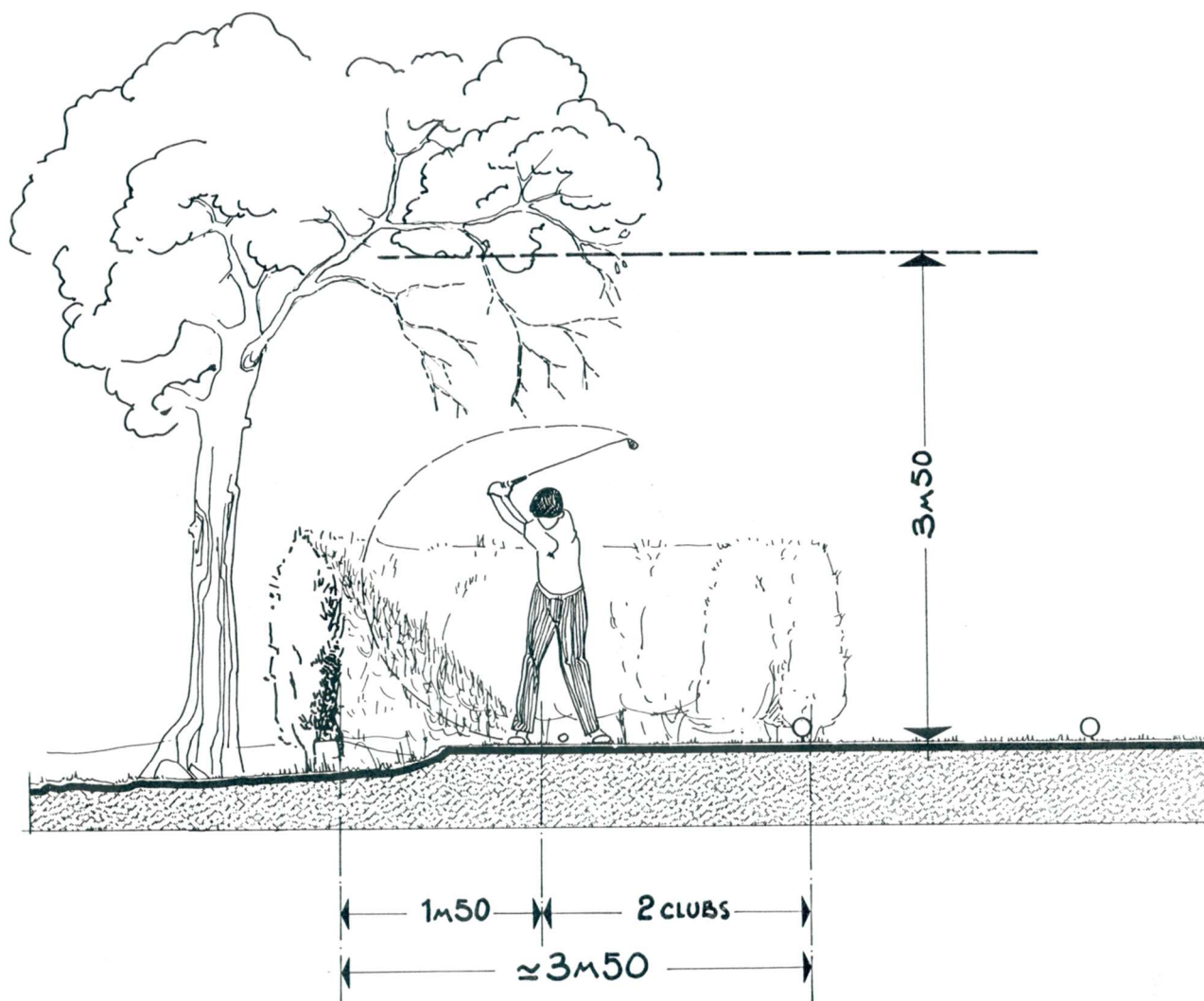
EMPLACEMENT DES REPÈRES FIXES

Conformément aux prescriptions de la méthode d'étalonnage, il est demandé de mesurer les longueurs des trous à partir d'une position médiane sur les différents tertres de départ utilisés pour chaque trou, et donc de placer les repères fixes à la hauteur de ces positions médianes. Si un même tertre de départ comporte plusieurs repères fixes, chacun de ces repères devra être implanté au milieu de la zone habituellement utilisée pour les départs à partir de ce repère. On peut toujours, lors de compétitions sur 18 trous, placer 6 marques de départ à hauteur des repères fixes, 6 autres avancées et les 6 dernières reculées, ces dernières compensant les précédentes. En tout état de cause la longueur totale du parcours étalonné ne devrait pas être modifiée de plus de 100 mètres pour un 18 trous (50 m pour 9 trous), le changement de longueur d'un trou ne devant, sauf circonstances exceptionnelles, pas excéder 10 mètres.

Il ne faut pas oublier qu'avancer les départs de 10 mètres par rapport aux repères fixes sur chaque trou, ce qui est peu en soi, entraîne sur les 18 trous un raccourcissement de 10 mètres X 18 trous = 180 mètres, soit une diminution de 1 point de SSS et de près de 2 points de Slope. Procéder de la sorte modifie aussi forcément le calcul des conditions de jeu du jour (*Playing Conditions Calculation PCC*) qui sera effectué à partir des performances réalisées lors de la compétition sur un parcours en réalité plus court que celui étalonné.

EMPLACEMENT DES REPÈRES DE DÉPART LES PLUS ARRIÈRES

Ils ne peuvent se situer à moins de 3,50 mètres de l'arrière du tee pour respecter un certain "volume de confort" pour le joueur qui a droit à 2 longueurs de clubs derrière les marques et ne doit pas être gêné dans sa montée par toute haie ou arbre.



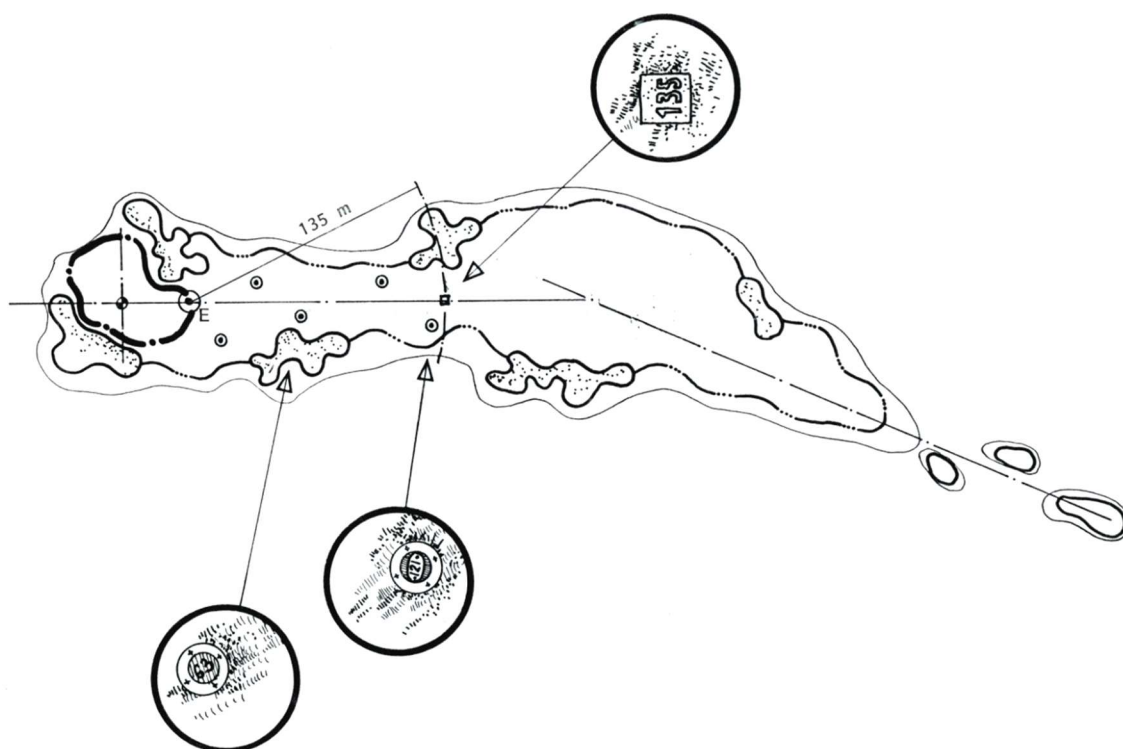
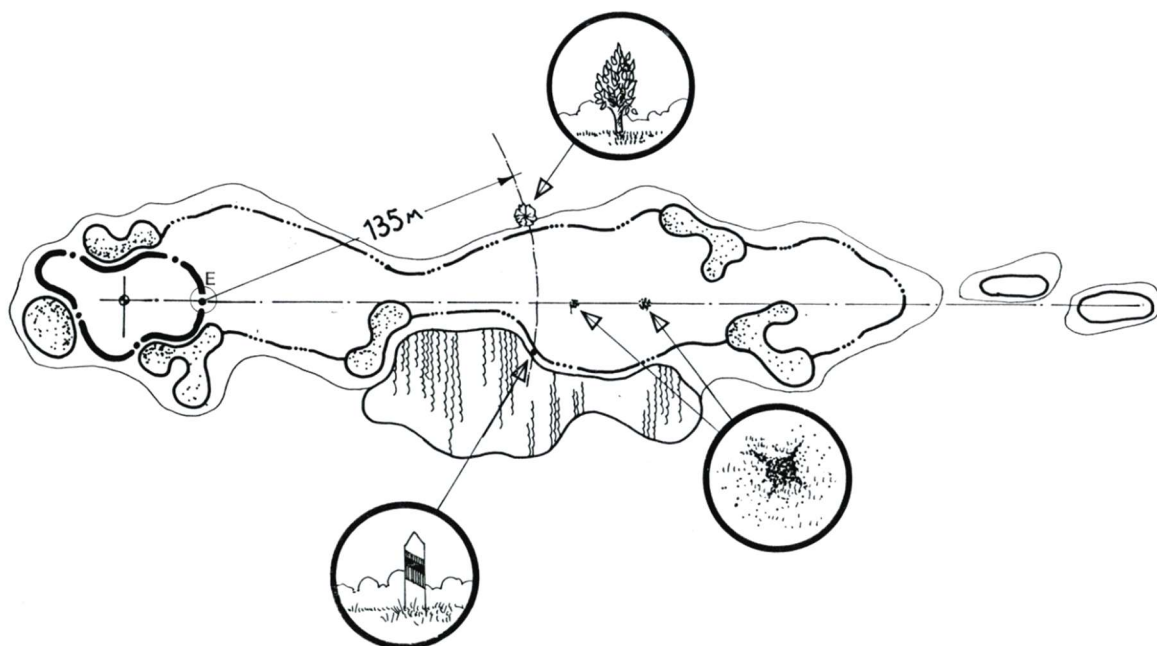
2-2-5 Repères sur le terrain

Les trous peuvent être équipés de repères fixes permanents ou occasionnels, au sol ou aériens.

De manière à homogénéiser toutes les indications en France, deux références ont été retenues :

- l'entrée du green,
- 135 m de l'entrée du green.

L'entrée du green est en effet également la référence utilisée pour indiquer la position des emplacements de drapeaux sur les greens. Il suffit alors d'ajouter les deux longueurs, celle séparant le joueur de l'entrée du green et celle indiquant la "profondeur" de l'emplacement du drapeau sur le green pour avoir la longueur du coup à jouer.



2-2-6 Piquetage et marquage

Pour plus de détails voir : Guide officiel – Procédures pour le Comité - Chapitre III - Compétitions, disponible en téléchargement sur le site Internet de la ffgolf.

HORS-LIMITES

Matérialisés par des murs, barrières, clôtures, des alignements de piquets blancs ou des lignes blanches.

Les éléments matérialisant les hors-limites ne sont normalement pas des obstructions (sauf si le Comité a adopté une Règle locale précisant que les piquets servant à identifier un hors-limites mais ne le délimitant pas sont des obstructions amovibles ou inamovibles).

S'assurer que partout les limites du terrain sont clairement définies.

S'assurer que partout il est possible de prendre un alignement d'un piquet à l'autre (définition hors-limites).

Pour une épreuve importante, en plus des alignements de piquets blancs, il est recommandé de matérialiser les hors-limites par des lignes blanches tracées au sol dans les zones de retombées de drive ou proches des greens ainsi que dans les endroits où les clôtures sont effondrées.

ZONES A PÉNALITÉ

Piquets et/ou lignes (jaunes ou rouges) font partie de la zone à pénalité.

Attention : lorsque la balle se trouve dans une zone à pénalité ou la touche, le joueur n'est pas autorisé à relever la balle sans pénalité s'il est gêné par une obstruction inamovible (R 16.1).

Il faut donc éviter d'enfoncer les piquets au point de les rendre inamovibles.

Solution souhaitable : rendre matériellement évidente la lisière de la zone à pénalité et n'utiliser que quelques piquets amovibles pour en indiquer la nature.

TERRAINS EN RÉPARATION

Les terrains en réparation devraient être délimités par des piquets bleus et/ou lignes bleues ou blanches (les piquets font partie du terrain en réparation et sont des obstructions amovibles).

Par définition un terrain en réparation n'a pas un caractère permanent, à l'exception de certaines zones telles que : gazonnières, massifs, jeunes plantations.

Si vous désirez protéger certaines zones en interdisant de jouer une balle reposant dans ces terrains en réparation, vous devez l'indiquer clairement dans les Règles Locales et le rappeler sur la zone concernée avec un petit écriteau mentionnant "Jeu Interdit".

Marquer un terrain en réparation de façon à inclure la totalité de la zone concernée en faisant attention à la zone de dégagement qui sera utilisée par le joueur (présence de buissons par exemple).

2.3 PREPARATION DES PARCOURS POUR UNE ÉPREUVE FEDERALE

PRÉAMBULE

La qualité de la préparation d'un parcours appelé à recevoir une épreuve importante est un élément essentiel au bon déroulement de cette épreuve. Le club sera le bénéficiaire final de l'application d'un programme de préparation des différentes surfaces de jeu et annexes qui aboutit souvent à l'amélioration des équipements.

Un parcours dont la préparation a été effectuée avec soins, suffisamment à l'avance (2 à 3 mois en amont), en accord avec le Comité, favorise un jeu de qualité permettant de respecter plus facilement les cadences de jeu, une clarté des situations pour les décisions arbitrales, enfin une satisfaction et une reconnaissance de tous les acteurs. La coopération pleine et entière de l'intendant et du directeur est indispensable.

Les considérations développées ci-après visent à définir ce que devrait être l'objectif de chacun. Suivant l'architecture du parcours, les structures, la nature du sol et des graminées, les époques de jeu, les moyens du club, des aménagements seront nécessaires. La vie normale du club est à considérer avant, pendant la préparation et après l'épreuve ; il ne s'agit pas de dénaturer le terrain ou de le rendre difficilement exploitable pendant plusieurs semaines.

Les travaux requis prennent essentiellement en compte les tontes, la fertilisation et l'irrigation. Ils sont complémentaires par rapport aux travaux traditionnels liés à l'entretien courant.

GREENS

Un green, c'est plusieurs années de travail. Il ne faut pas espérer changer quelque chose du jour au lendemain.

Dans l'idéal, le bon joueur doit pouvoir s'exprimer pleinement. Les greens fermes récompensent celui qui travaille le mieux la balle. Les greens rapides valorisent le joueur qui a le plus de doigté.

Les trois critères principaux par ordre décroissant d'importance pour un green sont les suivants :

1) **La planéité** : la surface du green doit permettre une trajectoire de balle directe et précise, sans serpenter ni sauter, la balle devant rester en permanence en contact avec la surface du green. **La tenue de ligne est primordiale.**

2) **La fermeté** : un bon green sera ferme mais pas dur. Il ne doit pas se déformer au piétinement pour un bon déroulement des parties.

3) **La vitesse des greens** doit être aussi homogène que possible d'un green à un autre sans pour autant être le critère principal. Le souci de rapidité ne doit pas sacrifier à la planéité. La vitesse (2,80 m à 3,20 m) doit être constante toute la journée. Un bon joueur de golf ne perçoit pas une différence de vitesse inférieure à 20 cm d'un green à un autre.

La dureté et la tenue de ligne sont les critères les plus délicats à obtenir. Ils dépendent de la planéité et de la résistance à la déformation. Tous ces éléments interférant entre eux sont déterminants pour une attaque correcte depuis le fairway (tenue et accroche). Ils sont garants de greens de championnat et constituent un excellent test pour toutes les approches. La satisfaction de tels critères ne peut être obtenue au dernier moment, elle est le résultat d'un travail régulier. Le contrôle de ces paramètres passe par la tonte, la fertilisation, les top-dressings ou sablages légers réguliers, l'aération, le roulage, parfois le verticutting ou défeutrage, accompagné d'un programme léger d'irrigation.

L'erreur la plus fréquente est l'abondance de fertilisation accompagnée d'une irrigation excessive. Cette combinaison entraîne une croissance irrégulière importante générant des problèmes de tonte ainsi qu'une déformation de la surface sous un trafic intense. Ces actions entraînent également une structure « peau d'orange », accentuée par les clous/crampons des chaussures soulignant l'irrégularité de la surface.

La surabondance de l'eau, au niveau de l'horizon du chevelu racinaire, modifie la texture des particules fines générant un phénomène de compaction, propice au développement des pâturins annuels et des maladies cryptogamiques. De plus, la mollesse des greens ne favorise pas la sélection par la qualité du jeu. La souplesse du green est contrôlée par la réduction de l'irrigation et la fréquence des top-dressings avec un sable fin et rond. La préparation idéale étant une irrigation automatique minimum avec des compléments manuels localisés qui limiteront le développement des taches sèches ou dry patches. Les surfaces de réception doivent tenir la balle sans être trop molles ni avoir un effet tambour. Un programme de verticutting associé à des sablages léger ou top-dressing (0,2 l à 0,5 l au m²) donnera une roue régulière et une fermeté garante d'une surface de qualité. Le dernier verticut sera effectué au moins 10 jours avant le début du tournoi.

Une fertilisation légère adaptée implique une formulation azotée à libération lente en rapport avec la nature des graminées et le substrat. La courbe de fertilisation sera descendante et en fin de cycle à la veille du tournoi. Les apports d'engrais seront proscrits dans une période de six à huit semaines avant le tournoi. La couleur d'un green ne témoigne en rien de sa qualité. Des compléments nutritifs variés d'oligoéléments foliaires peuvent moduler l'aspect esthétique d'un green sans pour autant modifier sa pousse végétative.

UTILISATION DES MATÉRIELS DE TONTE

Un programme de tonte intensif (c'est le paramètre essentiel) en passes croisées la semaine précédant la compétition et durant celle-ci, donnera une surface régulière et rapide. Cette pratique journalière débutera 8 jours avant l'épreuve. Les machines triplex ou simplex seront réglées à l'identique (hauteur autour de 3 mm). Les éléments de tonte de greens seront affûtés et équipés de contre-lames rectifiées ou neuves au moins 8 jours avant le début de la compétition.

Les fréquences de tonte dépendent du degré d'amélioration des surfaces. L'idéal serait une tonte croisée le matin et en passe unique le soir. Si des signes d'abrasions ou des traces de passage de roues commencent à être visibles sur le tour intérieur du green, il est conseillé de s'abstenir de tondre le pourtour lors de la tonte du soir. Les ajustements se feront par une diminution ou une augmentation de ces fréquences. L'angle de croisement des axes de tonte sera de 45° à 90°.

Lors des tontes il faudra veiller à ce que les roues des triplex ne roulent pas sur le trou et que la tondeuse ne ralentisse pas (voire ne s'arrête pas) à proximité de l'emplacement de drapeau. Idéalement, l'opérateur descend de sa tondeuse pour déposer le drapeau sur le tour de green avant d'en démarrer la tonte.

L'utilisation de rouleaux vibrants ou non est recommandée **en finalisation** le jour des entraînements, veille de la compétition.

Les peignes ou groomers qui équipent certains éléments de tonte de green devront être réglés de manière à ne pas laisser de traces sur la surface de green. De manière idéale, ils seront réglés entre 0 et 2 mm en dessous de la hauteur de tonte (de toute manière au-dessus du sol).

Si la texture du gazon n'est pas uniforme, un brossage avec une brosse ou un système adapté, avant la tonte, la semaine précédant la compétition permet de redresser les feuilles des graminées sans être trop agressif pour la couverture végétale.

La hauteur de coupe sera progressivement abaissée à la hauteur requise au moins 2 semaines avant le tournoi. La hauteur de coupe ne prévaut en rien de la qualité des greens et de leur rapidité. Du jour de l'entraînement à la fin du tournoi, les réglages de coupe doivent être à l'identique. Ces programmes seront adaptés en fonction des parcours, des capacités d'entretien, et de la finalité requise.

Il ne s'agit pas de stresser les greens de manière durable voire irréversible. Lors des visites de préparation, les points de vue seront confrontés pour une harmonisation des souhaits communs.

Le putting-green sera traité à l'identique des autres greens.

Pour une meilleure lisibilité des surfaces de jeu, il est entendu que la hauteur du collier sera au moins le double de celle du green sans excéder le triple. Ce multiple est une règle qui est valable pour l'ensemble des zones de jeu sur le parcours.

Un contrôle préventif des maladies susceptibles d'apparaître lors du déroulement de la compétition est souhaitable. Ce peut être le cas du dollar spot, de la fusariose hivernale, du *Pythium spp* dont les risques de survenance seront limités si les apports d'engrais ont été diminués et l'irrigation réduite à son minimum.

D'une manière générale, le plan de gestion des organismes ravageurs doit permettre le déroulement de l'épreuve en ramenant à son minimum le risque d'intervention urgente.

Sur les greens parsemés de pâturin annuel, l'usage d'un régulateur de croissance ayant une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) - usage gazon de graminée, permet de réduire le nombre des inflorescences qui perturbent beaucoup le roulement de la balle.

LE RÉSULTAT D'UNE PRÉPARATION RÉUSSIE SERA DONNÉ PAR DES CONDITIONS DE JEU IDENTIQUES DU PREMIER AU DERNIER JOUR DU TOURNOI.

LE CONTRÔLE DES GREENS PREND EN COMPTE LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

- Type de construction ;
- Variété des graminées ;
- Machines disponibles ;
- Conditions climatiques probables ou estimées ;
- Travaux préparatoires ;
- Maîtrise de l'irrigation ;
- Contrôle de la fertilisation ;
- Tonte assurée par des machines parfaitement aiguisées, équipées de contre-lames neuves ou rectifiées, dont le parallélisme a été vérifié soigneusement. Le réglage doit être à l'identique pour toutes les machines affectées au tournoi.

TABLIERS DE GREEN ET COLLIER (s'ils existent)

Ils seront traités comme les greens et coupés à 6-8 mm. Les tabliers seront coupés en passes croisées, le collier sera tondu alternativement en passes inversées (un sens puis l'autre), soit le même jour soit un jour sur deux, pour atténuer le sens de pousse. La largeur du collier (1 largeur de triplex ou de simplex) fera le tour complet du green en suivant son tracé. Il est préférable de porter ses efforts sur le collier et d'abandonner le tablier si celui-ci est délicat à maîtriser. Un tablier pour être performant devrait être préparé et engazonné avec les mêmes graminées que le green.

L'ensemble de ces zones doit faire l'objet des mêmes soins que le green.

DÉPARTS HAUTEUR DE TONTE 6-12 mm

Les plates-formes seront tenues fermes et denses pour une bonne accroche particulièrement aux endroits requis pour le placement des marques de départs. Les surfaces réservées devront répondre aux impératifs de jeu et être les plus planes possibles. Si le tertre de départ n'est pas plat, il faut s'y prendre plusieurs mois à l'avance pour y remédier. Les surfaces prévues pour les départs seront protégées 6 à 8 semaines avant le tournoi. Bien souvent, la meilleure protection pour les par 3 est une protection hermétique (filet ou grillage) pour empêcher toute velléité de jeu. Des cordelettes tendues au sol entre des piquets peuvent également être utilisées à cette fin. Les emplacements ainsi protégés seront découverts le jour du premier tour.

Seules les marques utilisées le jour de la compétition seront installées par l'arbitre, les autres seront regroupées d'un seul côté ou relevées. Pour l'entraînement, les marques seront positionnées le plus en arrière possible. Il est important que les compétiteurs aient la possibilité de s'entraîner sur la distance optimale du parcours. La position journalière sera proche de la longueur de référence.

Les règles prévoient un espace de 2 longueurs de clubs, en arrière des marques. Il est impératif de veiller à ce que cet espace soit parfaitement dégagé et de laisser tout le volume nécessaire pour l'exécution du mouvement que le joueur soit droitier ou gaucher. S'il y a des branches basses qui gênent et qu'il faut les couper, cela devra être effectué à l'avance mais pas la veille du tournoi.

Les départs seront tondus en passes croisées, le matin de préférence pour faire tomber la rosée. Les tontes les plus rases possibles en fonction des graminées ne devront pas être supérieures à la hauteur de fairway. Pour les très grands tournois où la télévision est présente, penser au sens de coupe pour un effet visuel.

Le regarnissage des divots devrait se faire tous les jours.

Les repères fixes de distance seront rendus bien visibles et les marques de départ devront respecter la longueur officielle du terrain.

FAIRWAYS HAUTEUR DE TONTE 12-15 mm

Pour des joueurs de bon niveau un bon fairway est un fairway dense et ras. Il faut que la balle repose sur un support végétal mais le sol porteur doit être proche afin de pouvoir « pincer » la balle. Ce contact permet aux bons joueurs de travailler la balle soit pour l'arrêter sur le green, soit pour en contrôler les effets. Les responsables des golfs peuvent profiter de l'organisation d'une compétition importante pour redessiner les fairways et retrouver éventuellement le tracé d'origine. Ponctuellement, la largeur des fairways pourra être réduite pour souligner un trait du parcours, pour accroître la difficulté du trou ou pour des raisons de sécurité. Il faudra cependant s'y prendre deux à trois mois à l'avance si l'on souhaite élargir ou rétrécir les fairways.

La largeur à la tombée de balles sera comprise entre 22 et 28 mètres suivant le dessin et la difficulté du trou. La hauteur de tonte requise sera atteinte en quelques semaines en baissant légèrement tous les quinze jours la coupe pour éviter le jaunissement et le scalping. Sur toutes les surfaces de jeu nécessitant une diminution de la hauteur de coupe, celle-ci ne devrait pas être supérieure à 1/5^e de la hauteur de graminée avec un maximum de 3 mm. La descente de la hauteur de tonte semblera aisée jusqu'à 13-14 mm. Mais elle sera beaucoup plus compliquée ensuite. Si la hauteur de tonte définitive n'est pas atteinte 15 jours avant le début de la compétition, il est plus prudent de laisser repousser le gazon à hauteur de semi-rough pour ne pas avoir une zone de jeu atypique nécessitant une précision dans les règles locales. S'il y a des mauvaises herbes, il ne faut pas utiliser un désherbant sélectif au dernier moment car il en résultera des trous dans le fairway.

La tonte croisée donne une surface portante régulière et une hauteur de coupe homogène.

Pendant le tournoi la tonte sera journalière ou, si les moyens humains font défaut, par tranche de 9 trous, de préférence le soir pour éviter l'accumulation des déchets de tonte.

Pour l'équité, il est nécessaire de prévoir un système pour faire tomber la rosée (brosse ou tuyau traîné) devant les premières parties du matin. Certains systèmes de gestion centralisée de l'irrigation permettent de faire des syringes (cycles courts d'un tour d'arroseur) qui sont parfois utilisés pour diluer la rosée. Cette méthode apporte néanmoins une humidité supplémentaire et rend la texture des bunkers situés à proximité des arroseurs hétérogène. Des produits commerciaux de la famille des ultra-mouillants permettent de réduire considérablement le volume de rosée en cas de manque de moyen humain.

L'irrigation devra être contrôlée pour être réduite au minimum. Il faut avoir un sol un peu plus sec que d'habitude surtout en prévision de pluie mais pas trop sec cependant pour ne pas augmenter la roue et donner des rebonds incontrôlés à la chute des balles en particulier au drive.

La dernière fertilisation azotée limitée à 40 unités maxi sera faite 6 à 8 semaines avant le début du tournoi avec des produits à libération progressive pour pouvoir contrôler la vitesse de pousse et donc l'importance des déchets.

Si sur certains trous, dont le dessin particulier fait que la totalité des balles de la majorité des joueurs sont jouées depuis la même zone, celle-ci sera protégée (fermée, interdite au jeu) et regarnie 4 semaines avant le tournoi. Le must étant d'avoir les moyens de regarnir les divots sur les fairways en particulier sur les zones les plus en jeu. Le regarnissage s'effectuera en utilisant un mélange 50-50 de sable et de matière organique éventuellement additionné de semences appropriées (Ray Grass pérennes généralement). Un programme de regarnissage intensif débutera 5 semaines avant le tournoi (l'idéal étant d'entretenir régulièrement ces zones dégarnies) en privilégiant les zones à risques (trous courts, approches au wedge). Ce programme sera journalier pendant le tournoi au même titre que pour les départs.

2.3 PREPARATION DES PARCOURS POUR UNE EPREUVE FEDERALE

Si des semi-roughs existent (ce n'est pas obligatoire), ils dépendent de l'esprit du jeu et de la façon dont on souhaite traiter le parcours. Ils doivent être clairement délimités et définis. Leur largeur doit être limitée à 3-4 mètres et ils seront tondus (éléments hélicoïdaux) régulièrement toujours dans le sens du jeu (hauteur 25-35 mm) en partant des départs et/ou, à contresens par passes successives. Pour l'équité du jeu, le processus de tonte des semi-roughs est impératif. Les chemins de liaisons et les accès au parcours depuis les tees de départ seront traités à l'identique.

BUNKERS

Par ordre d'importance sur le plan de la préparation, c'est la seconde zone de jeu après les greens.

Tous les bunkers seront jaugés, afin de s'assurer que la couche de sable est homogène.

Si un apport de sable est nécessaire, il devra être effectué au minimum 2 mois avant la date du tournoi pour qu'il soit stabilisé. S'il ne pleut pas, il sera arrosé artificiellement.

Le sable utilisé devra répondre à des qualités précises, (voir Guide AGREF « Quels sables pour votre golf ? », disponible sur site www.ecoumenegolf.org).

L'épaisseur totale de sable ne devra pas dépasser 5 cm dans les bunkers de fairways et 10 cm dans les bunkers de greens, et ne devrait jamais entrer dans des chaussures basses. Une balle, après un coup lobé, ne doit pas s'enfoncer de plus des deux tiers de son diamètre. Le sable dans les parois des bunkers sera moins épais (25 mm max.) afin d'éviter que la balle ne reste dans son pitch (plugged) et que le coup ne soit difficilement exécutable à proximité de la bordure de l'obstacle.

Pour l'équité du jeu, l'ensemble des bunkers sera ratissé tous les jours (que ces bunkers aient été utilisés ou non). Si l'emploi d'une machine est requis, le sens de circulation (éviter les traces circulaires ou les sillons lors des virages courts) et la sortie seront particulièrement soignés (pas de trace de sable à l'extérieur). La touche finale pouvant être un ratissage manuel ou, à tout le moins, une finition manuelle des bordures. Le nombre de râteliers doit être suffisant et positionné à plat hors du bunker dans une zone n'affectant pas le jeu, si possible le manche orienté dans le sens du jeu.

La découpe des contours et la vérification des épaisseurs de sable devront être faites 6 à 8 semaines avant le début du tournoi. La bordure devra être franche et bien marquée pour que la situation de la balle soit parfaitement définie (dans le bunker ou hors du bunker). La hauteur du rebord devra être de 2 cm maximum pour ne pas gêner l'exécution du coup de golf (montée et fin de swing).

PRACTICE

Dans les tournois actuels, un practice sur herbe de qualité est un élément essentiel dans une compétition de haut niveau (national ou international).

Les aires d'entraînements seront préparées de la même façon que les aires de départ ou, a minima, que les fairways. Dans les meilleurs délais, les surfaces seront délimitées pour être préservées.

Pendant le tournoi, ces zones seront matérialisées par des cordes et reculées chaque jour d'entraînement. Si nécessaire, des cordes et des barrières délimiteront les zones pour les spectateurs.

Le sol des pas de tir doit être souple pour éviter les blessures aux poignets et aux coudes dans le cadre d'un entraînement intensif.

PRÉPARATION AUX RISQUES DE PLUIE

Il est vital pour le bon déroulement du tournoi de prévoir un équipement spécifique pour évacuer l'eau des greens, des bunkers et des zones en contrebas (raclettes, rouleaux de type Bowdry ou squeegees, motopompes). Tout le personnel doit être prêt à intervenir si des mauvaises conditions climatiques surviennent. Il est souhaitable de prévoir les sections d'interventions et d'anticiper les décisions par une connaissance des problèmes habituels dans ce genre de situation.

ARBRES

Il faut élaguer les branches basses pour la visibilité des spectateurs et faciliter l'entretien.

Il est parfois judicieux de nettoyer un sous-bois situé dans une zone de chute de drive où la végétation au sol est dense. Le joueur est déjà pénalisé par les arbres. Il n'a nul besoin d'être doublement pénalisé.

Toutes les parties des arbres proches des aires de départ qui pourraient interférer avec le stance, le mouvement intentionnel ou le coup du joueur seront dégagées.

Si des jeunes arbres doivent être protégés, ils devraient être clairement identifiés avec des rubans de couleur fixés au tronc. L'arbitre indiquera aux joueurs le statut et les contraintes de jeu de ces arbres. Le statut des arbres avec cuvette, avec haubans, tuteurs et/ou piquet de bois et/ou grillage protecteur des animaux, devra être défini.

ASPECTS PARTICULIERS

Piquetage

Il convient de prévoir des piquets faciles à enfoncer dans les différentes couleurs utiles et en nombre suffisant. A l'expérience, quelques zones à pénalité piquetés en rouge pour le jeu quotidien peuvent être modifiées en jaune pour des questions de commodité et de rapidité.

Signalétique

2.3 PREPARATION DES PARCOURS POUR UNE EPREUVE FEDERALE

La majorité des participants étant étrangère au club organisateur lors d'une épreuve importante, l'ensemble des installations et le sens de circulation de jeu devront être parfaitement signalés. Une attention particulière devra être portée aux cheminements des greens vers les départs suivants si des risques de confusion existent.

Position des drapeaux

À l'entraînement, les positions retenues ne devront pas empiéter sur des places utilisables en compétition. Les drapeaux seront placés, si possible, près des sorties de green vers le départ suivant.

Durant le tournoi, la position devra être changée de préférence le matin pour éviter d'éventuelles mauvaises surprises. L'intendant devra pouvoir joindre l'arbitre pour lui signaler tout problème.

Gros travaux

Avant de les entreprendre, la personne en charge de l'Administration du Tournoi doit être contactée. Une ligne dans les règles locales peut souvent éviter des heures voire des journées de travail qui pourront être consacrées à des tâches plus importantes et plus urgentes.

Si une zone est pressentie pour être signalée comme terrain en réparation, il sera utile de préparer une zone de dégagement permettant au joueur d'appliquer intuitivement la règle adaptée.

Relation avec la personne en charge de l'Administration du Tournoi

En plus des aspects déjà évoqués, les points suivants doivent être abordés :

- choix des emplacements de drapeaux ;
- matérialisation des points de repère ;
- récupération des documents communs.

CONCLUSIONS

Toutes ces recommandations sont l'idéal de ce que pourrait être une préparation optimale. Il est évident que la mise en œuvre de l'ensemble de ces moyens correspond à un effort important et, pas toujours accessible. Il doit être tenu compte de la spécificité de chaque terrain notamment en ce qui concerne les moyens, la nature des graminées et le type de structure. Cependant à l'usage, l'ambition d'offrir un terrain de qualité fait déployer des trésors d'ingéniosité pour tendre vers une qualité de jeu irréprochable, y compris par ceux disposant du moins de moyens.

Un mot d'ordre : un parcours de golf doit être juste pour tous.

3.1 DIFFÉRENTES FORMES DE JEU	217
3.1.1 Match play (Règle 3.2)	217
3.1.2 Stroke play (Règle de Golf 3.3)	217
3.1.3 Compétitions Stableford, Score maximum, Par / Bogey (Règle de Golf 21)	217
3.1.4 Les différents types de Camps	218
3.1.5 Autres formes de jeu officielles et non-officielles	218
3.1.6 Recommandations du Comité des Règles pour l'organisation d'un scramble	220
3.2 REGLEMENT D'UNE EPREUVE	221
3.3 REGLES LOCALES	224
3.3.1 Règles locales permanentes (à faire figurer sur les cartes de score)	224
3.3.2 Règles locales temporaires (à ne pas faire figurer sur les cartes de score)	224
3.4 TIRAGE DES DEPARTS	226
3.5 CARTES DE SCORE	230
3.5.1 Que doit comporter une carte de score ?	230
3.5.2 Préparation d'une carte de score	232
3.6 MARQUES DE DEPARTS	235
3.6.1 Emplacement des marques de départs	235
3.6.2 Marques de départs et séries	235
3.6.3 Marques de départs et catégorie d'âge	235
3.6.4 Recommandations de la longueur des terrains pour les jeunes	236
3.6.5 Positionnement des marques sur le tertre de départ	237
3.6.6 Recommandations des repères de jeu pour la pratique loisir	238
3.7 EMBLACEMENT DES DRAPEAUX	239
3.7.1 Emplacements des trous	239
3.7.2 Indication de la position des drapeaux	241
3.7.3 Mesure de la vitesse des greens – Mode d'emploi du greenvite	244
3.8 MARQUES DE DEPARTS	245
3.8.1 Départs	245
3.8.2 Cadence de jeu	245
3.8.3 Intempéries et interruption de jeu	245
3.8.4 Organisation des départs	246
3.9 EMBLACEMENT DES DRAPEAUX	252
3.9.1 Contrôle des cartes	252
3.9.2 Départage des ex aequo	252
3.9.3 Résoudre les problèmes de règles - décisions	253

3. ORGANISATION D'UNE COMPÉTITION

Les Comités d'épreuves pourront utilement se référer au guide officiel des règles de golf (chapitre : procédure pour le Comité : page 375 et suivantes).

3.1 DIFFÉRENTES FORMES DE JEU

Les différentes formes de jeu sont définies dans les Règles de Golf.

Un **Camp** est constitué de deux ou plusieurs partenaires concourant comme une entité.

Définition du **Tour** : 18 trous, ou moins, joués dans l'ordre établi par le Comité.

Voir Guide officiel – Procédures pour le Comité, disponible en téléchargement sur le site Internet de la ffgolf.

3-1-1 Match play (Règle de Golf 3.2)

Forme de jeu dans laquelle un joueur ou un Camp joue directement contre un adversaire ou un Camp adverse dans un match en tête-à-tête, sur un ou plusieurs tours :

- Un joueur ou un Camp gagne un trou dans le match en finissant le trou avec le plus petit nombre de coups (à savoir les coups joués et les **coups de pénalité**), et
- Le match est gagné lorsqu'un joueur ou un Camp mène l'adversaire ou le Camp adverse par plus de trous qu'il n'en reste à jouer.

3-1-2 Stroke play (Règle de Golf 3.3)

Forme de jeu dans laquelle un joueur ou un Camp concourt contre tous les autres joueurs ou Camps dans la compétition. Dans la forme classique de stroke play (voir Règle 3.3) :

- Le score d'un joueur ou d'un Camp pour un tour est le nombre total de coups (à savoir les coups joués et tous les **coups de pénalité**) nécessaires pour terminer le trou sur chaque trou, et
- Le vainqueur est le joueur ou le Camp qui finit l'ensemble des tours de la compétition avec le nombre le plus faible de coups.

D'autres formes de stroke play avec des méthodes différentes de calcul sont le Stableford, le Score maximum et le Par / Bogey (voir Règle 21).

3-1-3 Compétitions Stableford, Score maximum, Par / Bogey (Règle de Golf 21)

Le **Stableford** est une forme de stroke play dans laquelle :

- Le score d'un joueur ou d'un Camp pour un trou est basé sur des points obtenus en comparant le nombre de coups (à savoir les coups joués et tous les **coups de pénalité**) du joueur ou du Camp sur le trou à un score de référence pour le trou établi par le Comité.
- La compétition est gagnée par le joueur ou le Camp qui termine l'ensemble des tours de la compétition avec le plus de points.

Score pour le trou	Points
Plus d'un coup au-dessus du score fixé	0
Un coup de plus que le score fixé	1
Égal au score fixé	2
Un coup de moins que le score fixé	3
Deux coups de moins que le score fixé	4
Trois coups de moins que le score fixé	5
4 coups de moins que le score fixé	6

Le **Score maximum** est une forme de stroke play dans laquelle le score d'un joueur ou d'un Camp pour un trou est plafonné à un nombre maximal de coups (à savoir les coups joués et tous les **coups de pénalité**), fixé par le Comité, tel que deux fois le par, un nombre fixe ou le double bogey en net.

Le **Par / Bogey** est une forme de stroke play qui utilise la même façon de compter le score qu'en match play dans laquelle :

- Un joueur ou un Camp gagne ou perd un trou en finissant le trou en moins de coups ou plus de coups (à savoir les coups joués et tous les **coups de pénalité**) qu'un score de référence établi pour ce trou par le Comité, et
- La compétition est gagnée par le joueur ou le Camp ayant le plus grand nombre de trous gagnés par rapport aux trous perdus (c'est-à-dire en additionnant les trous gagnés et soustrayant les trous perdus).

3-1-4 Les différents types de Camps

Différentes formes de jeu sont jouées par des Camps.

Le **Camp** est composé de deux ou plusieurs partenaires concourant comme une entité lors d'un tour en match play ou en stroke play.

Chaque ensemble de partenaires est un Camp, que chaque partenaire joue sa propre balle (4 balles) ou que les partenaires jouent une seule balle (Foursome).

Un Camp n'est pas la même chose qu'une équipe. Dans une compétition par équipes, chaque équipe se compose de joueurs qui concourent en individuels ou en Camps.

En double, le Camp se compose de 2 joueurs selon les dénominations suivantes :

- * Si chaque Camp est composé obligatoirement de 2 joueuses, la compétition est dite "**Dames**" ;
- * Si chaque Camp est composé obligatoirement de 2 joueurs, la compétition est dite "**Messieurs**" ;
- * Si chaque Camp est obligatoirement composé d'un joueur et d'une joueuse, la compétition est dite "**Mixte**" ;
- * Si chaque Camp peut être composé librement (2 joueurs, 2 joueuses, ou un joueur et une joueuse), la compétition est dite "**Mixed-up**".

3-1-5 Autres formes de jeu officielles et non-officielles

AUTRES FORMES DE JEU OFFICIELLES

A) FOURSOME (Règle 22)

Les 2 joueurs du "Camp" jouent une seule balle, alternativement des départs et alternativement pendant le jeu de chaque trou.

B) THREESOME (Règle 22)

Un joueur individuel concourt en match play contre un camp de deux partenaires qui jouent alternativement selon ces Règles particulières

C) TROIS BALLES MATCH PLAY (Règle 21.4)

Forme de match play où chacun des trois joueurs joue en même temps un match individuel contre les deux autres joueurs, et où chaque joueur joue une seule balle qui est utilisée dans ses deux matchs.

D) 4 BALLES (Règle 23)

Le 4 balles est une forme de jeu (soit en match play, soit en stroke play) impliquant des partenaires où deux partenaires jouent ensemble en tant que camp, chaque joueur jouant sa propre balle, et où le score du camp pour un trou est le score le plus bas des deux partenaires sur ce trou.

Il existe une variante de cette forme de jeu en match play connue sous le nom de Meilleure balle, où un joueur individuel concourt contre un camp de deux ou trois partenaires et chaque partenaire joue sa propre balle selon les Règles.

LES FORMES DE JEU NON OFFICIELLES

Note : Il est rappelé (voir Règle de Golf n° 21.5 et Guide officiel - Procédures pour le Comité) que si le jeu s'est déroulé selon une forme de jeu non officielle, le Comité des Règles de la ffgolf ne rendra de décision sur aucune question.

A) GREENSOME

Les 2 joueurs du "Camp" jouent chacun une balle du départ, choisissent celle qui leur convient le mieux et terminent le trou en jouant alternativement cette balle.

B) CHAPMAN

Les 2 joueurs du "Camp" jouent chacun une balle du départ, puis les échangent pour le 2e coup, et choisissent ensuite celle qui leur convient le mieux pour terminer le trou en jouant alternativement.

C) PATSOME

Les 6 premiers trous sont joués en 4 balles, les 6 suivants en Greensome, les 6 derniers en Foursome. Le décompte des coups reçus se fait comme en Foursome.

3. ORGANISATION D'UNE COMPETITION

D) COURSE AU DRAPEAU

Chaque joueur possède un drapeau personnalisé, qui sera planté à l'endroit où se trouvera sa balle lorsqu'il aura épuisé tous ses coups. Le total des coups est calculé pour chacun des joueurs en ajoutant son handicap de jeu au SSS (exemple : joueur dont le handicap de jeu est 24, SSS : 71 => le joueur a un crédit de 95 coups). Le joueur qui a planté son drapeau le plus loin sera déclaré vainqueur.

E) COURSE A LA FICELLE

Chaque concurrent reçoit une ficelle dont la longueur est fonction du handicap de jeu du joueur (en règle générale 50 cm par point de handicap de jeu mais le Comité d'épreuve peut fixer lui-même cette longueur). Cela permet au concurrent de prolonger la course de sa balle jusque dans le trou, ou de la sortir d'une position périlleuse lorsqu'elle est difficilement jouable. Le joueur coupe alors le bout de la ficelle ainsi utilisée et continue avec la longueur de ficelle restante.

F) ECLECTIC

Forme de jeu consistant à jouer plusieurs fois le parcours en ne retenant que le meilleur score réalisé sur chacun des dix-huit trous. Compétition avec un minimum de 2 tours et un maximum de 4 tours joués consécutivement (sur plusieurs semaines ou plusieurs mois voir Ringer score).

G) RINGER SCORE

C'est une forme de jeu très voisine de l'Eclectic, mais dont les bases sont soit un nombre de cartes important, soit un nombre de cartes réalisées dans une certaine période calendaire. Se joue souvent en hiver sur 9 ou 10 cartes, pour favoriser l'entraînement des joueurs pendant cette saison. Au fil des parties, chaque joueur retient le meilleur score obtenu sur chaque trou. La meilleure carte possible se constitue progressivement jusqu'au terme de l'épreuve

H) SCRAMBLE

Forme de jeu avec un Camp composé de 2 joueurs ou plus. Après que tous les joueurs ont pris le départ, le Camp choisit l'une des balles pour le 2ème coup et tous les joueurs (à l'exception de celui dont la balle a été choisie selon les recommandations du Comité des Règles pour un scramble de 3 ou 4 joueurs) joueront leur coup de cet endroit et ainsi de suite jusqu'à la fin du trou (voir détails ci-après).

I) PRO-AM/AM-AM

Forme de jeu avec un Camp de 2, 3 ou 4 joueurs. Pour le Pro-Am, le capitaine est nécessairement un joueur PRO. Le calcul du score de l'équipe sera constitué de la somme des 2, 3 ou 4 balles jouées. Il s'agit d'un choix de l'organisateur, mais traditionnellement le Pro-Am se joue par équipes de 4 joueurs et la somme des 2 meilleures balles. La forme de jeu Am-Am est gérée de façon identique, mais n'exige pas que le capitaine soit un joueur PRO. Il y a un score à saisir par joueur dans cette formule.

3-1-6 Recommandations du Comité des Règles pour l'organisation d'un scramble

PRINCIPE

Le scramble dont l'objectif est la convivialité occasionne parfois des litiges car ses Règles sont variables suivant les Clubs ou suivant les joueurs. En effet, ce n'est pas une formule de jeu officielle prévue par les Règles de golf. Le Comité des Règles de la ffgolf a entrepris de proposer une formule "unifiée" prenant en compte les remarques suivantes :

- Tous les joueurs d'une équipe doivent jouer d'un **endroit aussi proche et similaire** que possible de celui où repose la balle choisie ;
- Le fait de dropper peut amener la balle dans un **lieu très différent** de celui de la balle choisie ;
- Les joueurs d'une même équipe doivent pouvoir **choisir leur ordre de jeu** ;
- Le scramble est une formule très lente et **doit être accélérée** autant que faire se peut ;
- Pour motiver tous les joueurs d'une équipe, il serait souhaitable que ce ne **soit pas systématiquement la balle du meilleur joueur qui soit retenue** ;
- Afin de mieux coordonner une équipe, un des joueurs doit être nommé **"capitaine"** (c'est le plus souvent le meilleur joueur) ;
- Étant donné les particularités de jeu la formule stroke play est la plus adaptée.

FORME DE JEU

ÉQUIPE DE 2 JOUEURS

La forme de jeu est identique à celle du scramble en équipe de 3 joueurs ou plus, mais le joueur dont la balle a été choisie peut jouer le coup suivant.

Pénalités : elles ne concernent que la balle choisie. En outre, si celle-ci n'est pas marquée, l'équipe doit encourir **un coup de pénalité**.

ÉQUIPE DE 3 JOUEURS OU PLUS

Au départ de chaque trou, **tous les joueurs jouent leur premier coup**.

Le "capitaine" **choisit la balle qu'il considère comme étant la meilleure** (pas obligatoirement la plus longue). Cet emplacement est marqué sur le côté. L'ordre de jeu est libre, mais **le joueur dont la balle est choisie ne jouera pas ce coup-là**. Le même joueur ne peut donc pas voir sa balle choisie deux fois de suite. Il pourra à nouveau jouer le coup suivant.

L'ordre de jeu est libre, mais le premier joueur doit placer sa balle à l'endroit exact où la balle choisie reposait.

Les autres joueurs placent leur balle à moins d'une carte de score de l'emplacement de référence, sans se rapprocher du trou, et dans **un lieu aussi similaire** que possible (rester dans le rough ou sur le fairway si c'était le cas).

Lorsque tous les joueurs ont joué leur deuxième coup, le "capitaine" choisit à nouveau la meilleure balle et ainsi de suite jusqu'à ce que le trou soit terminé.

L'équipe gagnante est celle qui aura réalisé les 18 trous en le plus petit nombre de coups. **Les coups joués de la même zone choisie ne comptent que pour un coup dans le décompte**.

HANDICAP DE JEU DE L'ÉQUIPE

Le handicap de jeu de l'équipe est calculé en prenant un pourcentage de chaque joueur selon les formules suivantes :

	6 joueurs	5 joueurs	4 joueurs	3 joueurs	2 joueurs
Joueur 1	1/10 (10%)	3/20 (15%)	1/5 (20%)	3/10 (30%)	7/20 (35%)
Joueur 2	1/10 (10%)	1/10 (10%)	3/20 (15%)	3/20 (15%)	3/20 (15%)
Joueur 3	1/10 (10%)	1/10 (10%)	1/10 (10%)	1/20 (5%)	
Joueur 4	1/10 (10%)	1/10 (10%)	1/20 (5%)		
Joueur 5	1/20 (5%)	1/20 (5%)			
Joueur 6	1/20 (5%)				

3.2 RÈGLEMENT D'UNE ÉPREUVE

Pour plus de détails voir Guide officiel – Procédures pour le Comité, disponible en téléchargement sur le site Internet de la ffgolf.

Le Comité doit établir le Règlement selon lequel une compétition doit être jouée – Procédures pour le Comité, Section 5A.

Le joueur et son cadet sont responsables de la connaissance des Règles (Règle 1.3)

Le Règlement de chaque épreuve doit donc être établi et affiché suffisamment à l'avance et au plus tard le jour de l'ouverture des inscriptions.

La CSSN recommande la rédaction de deux types de Règlements. Ils devraient être affichés au tableau officiel du club.

- L'un, dit **Règlement général**, qui regroupera tous les articles communs à toutes les compétitions qu'organise Le club, et qui peut comporter plusieurs pages ;
- L'autre, dit **Règlement particulier**, précisant les caractéristiques spécifiques à une compétition et qui peut tenir sur une seule page.

Se reporter au chapitre 1 : "Épreuves Fédérales" pour une illustration de cette recommandation.

Le règlement d'une épreuve doit comporter au moins les 13 renseignements suivants :

1. **LIEU :** Nom du ou des golfs où elle se dispute.
2. **DATE :** La ou les dates si elle se dispute sur plusieurs jours.
3. **PARCOURS :** Indiquer le nom du ou des parcours s'il y a plusieurs parcours possibles ou des éventuelles combinaisons de 9 trous.
4. **FORME DE JEU :** Préciser chacun des éléments suivants :
 - a) - Stroke play
 - Match play
 - Stableford
 - Score maximum
 - Par / Bogey
 - etc.
 - b) Simple ou Double : - Foursome
- Greensome
- Chapman
- 4 balles
- etc.
 - c) en double uniquement, la composition des Camps :
Messieurs,
Dames,
Mixte (obligatoirement un homme et une femme),
Mixed-up (composition du Camp indifférente).
 - d) le nombre de tours : 1, 2, 3. comportant chacun 18 trous ou moins. Indiquer s'il y a un cut après un ou plusieurs tours.
 - e) indiquer si la compétition se dispute :
 - avec un classement brut (scratch, sans prise en compte du handicap de jeu ou des coups reçus),
 - avec un classement net (avec prise en compte du handicap de jeu ou des coups reçus),
 - avec un classement brut et un classement net.
5. **SÉRIES ET CATÉGORIES SPORTIVES :** a) Index : indiquer les limites d'index de chaque série
 - b) Messieurs
 - c) Dames
 - d) éventuellement U12, Benjamins, Minimes, Cadets, Mid-Amateurs, Seniors, Seniors 2.
 - e) autres critères
6. **OUVERTE À :** Indiquer clairement à quel type de joueurs, la compétition est ouverte :
Membres du club, joueurs extérieurs, Français, étrangers, etc.
Si la compétition comprend une limite supérieure d'index (par ex. 18,4), indiquer si seuls les joueurs ayant un index inférieur ou égal à cet index pourront y participer ou si elle est ouverte aux joueurs d'index supérieur, mais ceux-ci jouant avec cet index-limite.
Préciser si le nombre de joueurs admis sera limité (par ex. 150 joueurs) en indiquant le critère de limite, par exemple :
150 premiers inscrits,

3. ORGANISATION D'UNE COMPETITION

150 plus bas statuts sportifs, index.

Préciser que tout joueur doit attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf.

7. INSCRIPTION :

Préciser les points suivants :

Où : **secrétariat du club, ou autre, etc.**

Comment : lettre, téléphone, courriel, directement au secrétariat, etc.

Quand : date et heure limites

Combien : indiquer le montant du ou des différents droits d'entrée et les conditions de son paiement : à l'inscription, au départ, etc.

8. HEURES DE DÉPART : Indiquer quelles seront les conditions de tirage des heures de départs

et les heures des premiers, et éventuellement, derniers départs.

Le tirage des départs peut se faire de différentes façons :

- par tirage au sort
- dans l'ordre des statuts sportifs et des handicaps de jeu
- dans les tranches horaires
- par série
- par catégorie
- à l'inscription, chaque joueur choisissant son heure de départ sur une grille préétablie
- etc.

9. MARQUES DE DÉPARTS : Indiquer de quelles marques partiront les concurrents de chaque série et de chaque catégorie sportive, s'il y a lieu.

10. DÉPARTAGE :

Indiquer les conditions de départage des ex aequo, par exemple :

- sur les 18, 9, 6, 3, et le dernier trou. Si l'égalité subsiste, les scores trou par trou en remontant (17^e, 16^e, 15^e, 14^e, 13^e, 12^e etc.) seront comparés.
- play-off en précisant les trous sur lesquels il sera disputé et la formule de départage en cas d'impossibilité de jouer ou de terminer le play-off (nuit, conditions atmosphériques, etc.).

11. PRIX :

Indiquer avec précision le nombre de prix dans chaque série.

Lorsqu'il y a des prix bruts et nets, préciser s'il y a cumul.

Sinon, préciser le classement qui prime.

12. REMISE DES PRIX : Indiquer le jour, l'heure et le lieu de la remise des prix.

Préciser si l'absence d'un joueur primé à la remise des prix, entraînera la perte du prix ou non et éventuellement le report sur le ou les joueurs suivants dans le classement.

13. COMITÉ -

ARBITRES :

Indiquer la composition du Comité, ainsi que le nom des arbitres, s'il y a lieu.

EXEMPLE DE RÈGLEMENT SIMPLIFIÉ DE COMPÉTITION

COMPÉTITION	Coupe du Casino
DATE	1 ^{er} avril
TERRAIN	Les Montagnes
FORME DE JEU	36 trous ; 2 tours dans la journée ; Stroke play ; Brut et Net
SÉRIÉS ET CATÉGORIES	2 séries Messieurs : -3 à 11,4 et 11,5 à 18,4 2 séries Dames : -3 à 18,4 et 18,5 à 26,4

3. ORGANISATION D'UNE COMPETITION

OUVERTE A	Tout joueur doit attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf. Rentrant dans le statut sportif et/ou les limites d'index (Index effectif à la date limite d'inscription)
INSCRIPTIONS	Au secrétariat du club avant le 25 mars Droits d'inscriptions : Membres du club : 10 € Joueurs extérieurs : 15 €
HEURES DES DÉPARTS	Premiers départs 7 h 15 Derniers départs 14 h 00 dans l'ordre croissant des statuts sportifs et des index
MARQUES DE DÉPARTS	1re série Messieurs : Blanches 2e série Messieurs : Jaunes 1re série Dames : Bleues 2e série Dames : Rouges
DÉPARTAGE	1 ^{re} place : Play-off en trou par trou sur les trous 1 et 18 Autres places : départage du logiciel RMS 9. Si l'égalité subsiste, les scores trou par trou en remontant (17 ^e , 16 ^e , 15 ^e , 14 ^e , 13 ^e , 12 ^e etc.) seront comparés.
PRIX	Dans chaque série : 2 prix bruts et 2 prix nets le brut prime le net.
REMISE DES PRIX	Le 1 ^{er} avril à 19 h 00 au club-house
COMITÉ DE L'ÉPREUVE	La Commission Sportive du club
ARBITRE	Monsieur Saint-Andrews

3.3 RÈGLES LOCALES

N'inventez pas ce qui existe déjà officiellement !

Référez-vous aux exemples de Règles locales types figurant dans le Guide officiel – Procédures pour le Comité (Section IV), disponible en téléchargement sur le site Internet de la ffgolf.

Le Comité des Règles de la Fédération est à la disposition des clubs pour les conseiller sur l'établissement de leurs Règles Locales (arbitrage@ffgolf.org). N'hésitez pas à le consulter avant de faire imprimer vos Règles locales permanentes sur vos cartes de scores.

3-3-1 Règles Locales permanentes (À faire figurer sur les cartes de score)

Elles n'ont pas à rappeler les Règles de Golf.

Elles ne sont pas des Règles Locales devant avoir un caractère temporaire.

Elles ne doivent pas déroger aux conditions les autorisant.

Sauf cas tout à fait exceptionnels, les Règles Locales permanentes concernent principalement les points suivants :

- obstructions : lorsqu'il peut exister un doute sur l'application des Règles 15 et 16 ;
- constructions déclarées comme faisant partie intégrante du terrain ;
- têtes d'arrosage fixes ;
- dropping zones ;
- route ou voie ferrée coupant le terrain ;
- hors-limites interne ;
- câbles électriques aériens.

3-3-2 Règles Locales temporaires (à ne pas faire figurer sur les cartes de score)

Elles ne sont nécessaires que dans le cas de conditions anormales :

- terrains en réparation ;
- traces d'engins (délimiter les zones concernées ou préciser la localisation) ;
- placer la balle

Ces Règles Locales temporaires doivent être supprimées aussitôt que les conditions les justifiant n'existent plus. Elles ne doivent pas être imprimées sur les cartes de score, ou tout autre document ayant un caractère permanent.

Voir Règles Locales permanentes des épreuves fédérales au § 1.2-13



RÈGLEMENTATION CONCERNANT LES VOITURETTES ET AUTRES MOYENS DE TRANSPORT (MOTORISÉS OU NON)

COMPÉTITIONS FÉDÉRALES

L'utilisation des voiturettes et autres moyens de transport est interdite, y compris pour l'entraînement entre les tours.

Cette interdiction concerne les joueurs, leurs cadets, les capitaines et les personnes autorisées à donner des conseils. L'utilisation des voiturettes et autres moyens de transport est limitée aux seuls membres du Comité de l'épreuve ou à l'organisation. Leur utilisation par toute autre personne est soumise à l'autorisation du Comité de l'épreuve.

Lors d'une épreuve exclusivement réservée aux jeunes U21, Les voiturettes et les autres moyens de transport ne sont pas autorisés dès la journée de reconnaissance officielle pour les joueurs et les accompagnateurs. : voir § 1.2.4

Le Comité de l'épreuve peut autoriser les joueurs en situation de handicap titulaires du medical pass délivré par l'EDGA avec la mention « buggy : yes », à jouer en voiturette. La demande doit être faite auprès du Comité de l'épreuve, par les joueurs en possession des pièces justificatives qui pourraient être demandées. Dans le cas où le joueur ne serait pas en possession du justificatif de son medical pass, la liste des joueurs titulaires de ce justificatif sera à demander auprès de la fédération. Les décisions du Comité en la matière sont sans appel.

COMPÉTITIONS DE CLUBS

L'utilisation des voiturettes et autres moyens de transport pour de telles compétitions **est laissée à l'appréciation de la Commission Sportive du club concerné.**

Celle-ci a alors deux possibilités :

- Elle peut limiter L'utilisation des voiturettes et autres moyens de transport aux seuls joueurs ayant **une invalidité avérée et reconnue officiellement (carte d'invalidité obligatoire)**. Dans un tel cas L'utilisation des voiturettes et autres moyens de transport doit être strictement nominative et réservée à ces seuls joueurs.
- Elle peut autoriser L'utilisation des voiturettes et autres moyens de transport par tous les joueurs inscrits à la compétition. Dans un tel cas Le club doit être en mesure de fournir une voiturette à tout joueur qui en fera la demande. Il est alors suggéré d'adopter la Règle Locale suivante :

Une voiturette fait partie de l'équipement du joueur :

1. Lorsqu'une voiturette est partagée par deux joueurs, la voiturette et tout ce qu'elle contient sont considérés comme étant l'équipement du joueur dont la balle est en cause. Toutefois lorsque la voiturette est en train d'être déplacée par l'un des joueurs la partageant, la voiturette et tout ce qu'elle contient sont considérés comme étant l'équipement de ce joueur ;
 2. Un joueur ou les joueurs utilisant une voiturette peuvent désigner quelqu'un pour conduire cette voiturette ; dans ce cas le conducteur est considéré comme étant le cadet du ou des joueurs ;
 3. L'utilisation d'une voiturette par toute autre personne que le ou les joueurs utilisant cette voiturette ou la personne désignée pour la conduire, est interdite. Tout joueur permettant une utilisation non autorisée de sa voiturette est sujet à la pénalité suivante :
- Match play : à la fin du trou où l'infraction a été découverte, la situation du match devra être ajustée en déduisant un trou pour chaque trou où l'infraction s'est produite.
 - Stroke play : deux coups pour chaque trou au cours duquel une quelconque infraction se sera produite.

Au cas où l'infraction se produit entre deux trous, la pénalité s'applique au trou suivant.

L'utilisation de n'importe quel moyen de transport non autorisé devrait cesser dès que cette infraction a été constatée, faute de quoi le joueur sera **disqualifié**.

3.4 TIRAGE DES DEPARTS

Pour plus de détails voir [Guide officiel – Procédures pour le Comité](#), disponible en téléchargement sur le site Internet de la ffgolf.

Pour procéder au tirage des départs d'une compétition, il faut choisir un certain nombre de données :

- **Composition des groupes** : départ en 2 balles, 3 balles, ou 4 balles ;
- **Heure du 1^{er} départ** ;
- **Heure de la fin de la compétition**.

D'autres données vont dépendre de ce premier choix :

- **Intervalle entre les départs** ;
- **Durée du tour** : c'est-à-dire le temps accordé à un groupe pour jouer le tour ;
- **Durée des départs** : c'est-à-dire l'intervalle de temps entre le premier et le dernier départ ;
- **Débit du terrain** : c'est-à-dire le nombre de joueurs que l'on peut faire partir en une heure.

Le nombre de participants sera fixé :

- soit par la liste d'inscriptions ;
- soit par **la capacité de votre terrain**, si le nombre d'inscrits dépasse cette capacité.

La capacité du terrain est le nombre de joueurs pouvant jouer entre le premier départ et la fin de la compétition.

Toutes ces données ne sont pas indépendantes ; le tableau ci-après indique leurs relations.

DIFFÉRENTES FORMES DE JEU

- en **simple**

- **Match play** : [les départs se feront en 2 balles](#)
- **Stroke play** : [choisir de préférence les départs en 2 ou 3 balles](#)
[évités si possible, les 4 balles \(forcément les plus lents\).](#)

- en **double**, les départs se feront par 2 Camps

- un **Foursome** est assimilable à un 2 balles ;
- un **Greensome** est assimilable à un 3 balles ;
- un **Chapman** est assimilable à un 4 balles ;

Tableau de données pour le tirage des Départs

Attention : Ces valeurs sont des minima.

Ne jamais descendre en dessous sous peine de bouchons et de retards au départ.

À titre indicatif les normes des intervalles pour les épreuves fédérales sont :

[9 minutes pour 2 balles et 11 minutes pour 3 balles \(pas de départ en 4 balles en épreuves fédérales\)](#)

<u>Groupes</u>	<u>Intervalles minimums</u>	<u>Débit</u>	<u>Durée moyenne d'un tour</u>
2 balles	8 minutes	16 J/h	3 h 30 à 3 h 45
3 balles	11 minutes	18 J/h	4 h 15 à 4 h 30
4 balles	12 minutes	20 J/h	4 h 30 à 4 h 45

$$\text{CAPACITÉ} = \text{DÉBIT} \times \text{DURÉE DES DÉPARTS}$$

$$\text{DURÉE DES DÉPARTS} = \text{HEURE FIN DE COMPÉTITION} - \text{HEURE 1er DÉPART} - \text{DURÉE TOUR}$$

COMMENTAIRES SUR LE TABLEAU DE DONNÉES POUR LE TIRAGE DES DÉPARTS

- **Intervalles** : Les intervalles entre deux départs sont des moyennes ; ils peuvent être légèrement modifiés en fonction des caractéristiques du terrain, mais il ne sert à rien de les réduire en deçà des valeurs données et d'avoir systématiquement des files d'attente sur certains trous ou des retards au départ du 1er trou.

- **Durée du tour** : Les durées indiquées sont des moyennes. Dans la réalité, elles vont être fonction de la difficulté du terrain, du niveau moyen des compétiteurs et de l'importance de la compétition.

- **Heure du 1^{er} départ** : Dans nos régions, on peut sans inconvénient la fixer entre 7 heures et 9 heures du matin suivant la saison.

- **Heure de la fin de la compétition** : Les joueurs partant les derniers doivent pouvoir terminer la compétition dans des conditions raisonnables de visibilité, c'est-à-dire 17 heures en hiver et 21 h 00 - 21 h 30 en été (juin-juillet). L'heure de la remise des prix peut également être un élément important.

- **Heure du dernier départ** : Elle doit être fixée en tenant compte de ce qui vient d'être dit à propos de l'heure de fin de compétition. En hiver, cette heure sera donc entre 13 h 00 et 14 h 00 et en été entre 15 h 00 et 16 h 00.

Toutes les données qui figurent dans ce chapitre "Tirage des départs" sont des données moyennes.

Il faudra les adapter à chaque terrain, en fonction de l'expérience des compétitions locales. Elles seront fonction à la fois des difficultés du terrain, en particulier des Par 3, et du niveau moyen des compétiteurs.

Mais il ne faut pas oublier que toute augmentation de l'intervalle entre 2 départs et de la durée d'un tour ont pour conséquence de diminuer la capacité du terrain, donc le nombre maximum de compétiteurs.

DÉPARTS SIMULTANÉS AUX TEES N° 1 ET 10

Cette méthode de départ permet, dans certains cas, d'augmenter la capacité d'un terrain ou de réduire la durée d'une compétition.

Si on l'utilise, il ne faut pas oublier que les premiers joueurs partis au Tee n° 1, se présenteront au Tee n° 10, 2 heures plus tard et devront trouver la place libre.

Il en est de même au Tee n° 1 pour ceux partis au Tee n° 10. On ne peut donc donner des départs que par vagues successives de 2 heures puis les interrompre pendant un temps équivalent avant de les reprendre.

Pour bien faire comprendre les limites de la méthode de départs simultanés aux Tees 1 et 10, on prendra deux exemples extrêmes :

❶ La compétition se joue en 3 balles, départ toutes les 10 minutes et le terrain n'est disponible que pendant 6 heures. La durée du tour étant 4 heures 15, on peut faire partir les compétiteurs pendant 2 heures.

- si on fait partir **seulement au Tee n° 1**, on peut donc accepter :

2 heures X 18 joueurs = **36 compétiteurs**

- si on fait partir **aux Tees n° 1 et 10**, on peut accepter :

2 X 2 heures X 18 joueurs = **72 compétiteurs, soit exactement le double.**

❷ La compétition se déroule dans les mêmes conditions, mais le terrain est disponible pendant 8 heures. On peut donc faire partir les compétiteurs pendant 4 heures.

- si on fait partir **seulement au 1**, on peut donc accepter 4 heures X 18 joueurs = **72 joueurs**

- si on utilise **simultanément les 1 et 10**, on ne peut faire partir que pendant 2 heures, c'est-à-dire 2 X 2 heures X 18 joueurs = **72 compétiteurs**, car les compétiteurs partis en premier se présenteront aux Tees n° 10 et 1 environ 2 heures plus tard. Leur passage jusqu'aux derniers partis durera 2 heures, si bien qu'il ne restera plus de temps pour donner le départ à d'autres compétiteurs si l'on veut qu'ils terminent le tour.

Nous sommes dans un cas où le nombre de compétiteurs possible est le même ; en revanche, en partant des 1 et 10, la durée de la compétition est réduite de 8 heures à 6 heures.

3. ORGANISATION D'UNE COMPETITION

Avant de décider des départs simultanés du 1 et du 10, il ne faut pas oublier que cette formule, si elle présente des avantages dans certains cas, entraîne un certain nombre de contraintes.

- Deux starters sont nécessaires, à moins que les départs du 1 et du 10 soient très proches ;
- Le parcours doit être préparé simultanément sur l'aller et le retour. Donc l'intendant de terrain ne pourra étaler dans le temps cette préparation et devra disposer du matériel et/ou du personnel nécessaire ;
- Les heures et le nombre de départs de chaque tee doivent être adaptés au temps de jeu moyen mis pour jouer d'une part l'aller, d'autre part le retour ;
- La cadence de jeu doit être encore plus étroitement surveillée, de manière que les joueurs trouvent bien les départs libres pour attaquer leur aller ou leur retour ;
- La salle de recording sera plus encombrée.

QUELQUES EXEMPLES

1. Détermination de l'heure du 1er départ

Données :

Départ en 3 balles toutes les 10 minutes
138 compétiteurs
Fin de la compétition à 19 h 00 (il fait nuit à 19 h 30)

À quelle heure doit-on fixer le 1er départ ?

$$\text{CAPACITÉ} = \text{DÉBIT} \times \text{DURÉE DES DÉPARTS}$$

$$\text{DURÉE DES DÉPARTS} = \text{HEURE FIN DE COMPÉTITION} - \text{HEURE 1er DÉPART} - \text{DURÉE TOUR}$$

$$\text{Durée des départs} = \frac{\text{Nombre de compétiteurs}}{\text{Débit}} = \frac{138}{18} = 7 \text{ h } 30$$

Heure du 1er départ =

(Heure fin de compétition)	moins	(Durée du tour)	moins	(Durée des départs)
19 h 00	moins	4 h 15	moins	7 h 30
Soit 7 h 15				

Le 1er départ sera fixé à 7 h 15.

2. Détermination du nombre de joueurs admissibles dans une compétition

Données :

Départ en 3 balles toutes les 10 minutes
1er départ : 8 heures (ouverture du club)
Fin de la compétition : 19 h 30 (remise des prix)

Combien peut-on admettre de compétiteurs ?

$$\text{CAPACITÉ} = \text{DÉBIT} \times \text{DURÉE DES DÉPARTS}$$

$$\text{DURÉE DES DÉPARTS} = \text{HEURE FIN DE COMPÉTITION} - \text{HEURE 1er DÉPART} - \text{DURÉE TOUR}$$

Durée des départs =

(Heure fin de compétition)	moins	(heure 1er départ)	moins	(Durée du tour)
19 h 30	moins	8 h 00	moins	4 h 15
Soit 7 h 15				

Capacité

$$\begin{aligned} &= \\ &= (\text{Débit}) \times (\text{Durée des départs}) \\ &= 18 \times 7 \text{ h } 15 \\ &= 132 \text{ compétiteurs} \end{aligned}$$

Le nombre maximum de compétiteurs est de 132.

3. Départs simultanés aux Tees n° 1 et 10

Données : départ en 3 balles toutes les 10 minutes

3. ORGANISATION D'UNE COMPETITION

durée d'un tour 4 h 15 (2 h 08 pour 9 trous)
1^{er} départ à 7 h 00 du matin
fin de la compétition à 21 h 00 (nuit à 21 h 30)

Comment organiser les départs aux Tees n° 1 et 10 ?

$$\text{CAPACITÉ} = \text{DÉBIT} \times \text{DURÉE DES DÉPARTS}$$

$$\text{DURÉE DES DÉPARTS} = \text{HEURE FIN DE COMPÉTITION} - \text{HEURE 1er DÉPART} - \text{DURÉE TOUR}$$

Heure du dernier départ possible

La compétition devant être terminée à 21 h 00, le dernier départ possible aura lieu à 16 h 45

16 h 45 = 21h (heure de fin de compétition) - 4 h 15 (durée du tour).

La cadence de jeu étant de 2 h 08 pour 9 trous, les joueurs partis à 7h du matin se présenteront aux Tees n°10 et 1 à 9 h du matin : 7 h 00 (heure du 1er départ) + 2 h 08 (durée de jeu pour 9 trous).

Il est donc possible de faire partir des joueurs de ces 2 Tees de 7h à 9h00 environ.

Les départs seront ensuite interrompus jusqu'au passage aux Tees n°10 et 1 des derniers joueurs de la première vague partis à 9 h 00 soit 11 h 00.

Il sera à nouveau possible de faire partir deux autres vagues de joueurs :

de 11 h 10 à 13 h 00 ; puis de 15 h 10 à 16 h 55.

Le schéma des départs sera donc le suivant :

de 7 h 00 à 9 h 00 : départ à chacun des Tees 1 et 10 de 12 groupes de 3 joueurs à un intervalle de 11 minutes

de 11 h 10 à 13 h 00 idem

de 15 h 10 à 16 h 55 idem

Nous ferons alors partir 12 groupes X 2 tees X 3 vagues = 72 groupes de 3 joueurs, soit 216 joueurs.

Tirage en Match Play

Les joueurs sont disposés sur un tableau de progression. Leur place sur le tableau est déterminée :

- **soit par tirage au sort, si la compétition n'a pas été précédée d'éliminatoires.** Si le Comité désire faire figurer des têtes de série (2, 4 ou 8), elles devront être déterminées par leur index, le n° 1 étant attribué au joueur du plus bas index, et ainsi de suite.

- **soit par ordre du classement établi à la suite d'un éliminatoire.** Les joueurs sont disposés sur le tableau selon leur ordre de classement, après départage des joueurs ex aequo.

En général, la règle de départage employée est celle des 18, 9, 6, 3 et le dernier trou. Si l'égalité subsiste, les scores, trou par trou, en remontant (17^e, 16^e, 15^e, 14^e, 13^e, 12^e etc.) seront comparés.

En revanche, dans le cas d'un éliminatoire se terminant par un play-off pour la première et/ou les dernières places qualificatives, le n° 1 sera attribué au vainqueur du play-off, les autres numéros de places seront attribués entre les joueurs qualifiés en faisant le départage sur les 18, 9, 6, 3 et le dernier trou.

Dans le cas où le tableau de progression comprend un nombre de participants N inférieur à 32, les joueurs occuperont sur ce tableau toutes les places de numéro inférieur ou égal à N. Les joueurs n'ayant pas d'adversaire au premier tour seront directement qualifiés pour le deuxième tour.

3.5 CARTES DE SCORE

3-5-1 Que doit comporter une carte de score ?

Voici les éléments qui doivent figurer sur une carte de score distribuée dans un Club :

Le Par

Afin de s'adapter au mieux à la méthode Européenne de Handicapping, il est recommandé de faire apparaître sur la carte le Par de chacun des trous, ainsi que le **Par total**.

Les coups reçus

Ils indiquent l'**ordre de difficulté** des trous de 1 (le plus difficile) à 18 (le plus facile) (voir 6.1-4)

Les SSS et les SLOPES

Il y en a autant que de repères et au moins deux par parcours.

Ne figurent que les SSS et les Slopes fixés par la CSSN.

Le SSS comporte une décimale et le Slope est un nombre entier.

Ils doivent tous deux figurer sur la carte de score.

Les repères et distances

Les emplacements d'où ont été mesurés les trous doivent comporter des repères fixes

La codification suivante est employée :

Repère 1 : Dites "Super back-tees", les marques noires peuvent y être implantées.

La plupart des terrains n'ont pas ce type de repère. Certains terrains n'en comportent pas pour tous les trous ou bien ils ne sont pas tous utilisés pour une compétition importante.

Repère 2 : Les marques blanches y sont le plus souvent implantées.

Repère 3 : Les marques jaunes y sont le plus souvent implantées.

Repère 4 : Les marques bleues y sont le plus souvent implantées.

Repère 5 : Les marques rouges y sont le plus souvent implantées.

Repère 6 : Les marques violettes y sont le plus souvent implantées.

Repère 7 : Les marques orange y sont le plus souvent implantées.

Voir modèle de carte de score ci-après : parcours "ALBATROS" du Golf National

Les Règles Locales permanentes du parcours

Voir § 3.3-1

231

231

231231

231

3-5-2 Préparation d'une carte de score

Le Comité devrait remettre aux joueurs une carte de score en y faisant figurer :

- le nom et prénom du joueur, ou des joueurs composant un Camp ;
- la date de la compétition.

Dans le cas de compétition avec un classement en net, il fera aussi figurer :

- l'index du joueur ou du Camp ;
- le handicap de jeu du joueur ou du Camp.

Il est souhaitable cependant d'y rajouter les éléments suivants :

- le nom de l'épreuve ;
- la formule de jeu ;
- le repère de départ ;
- la série du joueur ou du Camp ;
- le numéro du tour joué, si l'épreuve comporte plusieurs tours ;
- Les coups reçus trou par trou.

La carte de score doit permettre l'inscription sur chaque trou du SCORE BRUT du joueur.

Elle peut être d'un modèle tel que celui donné à la page suivante.

Sur ce modèle, on notera que les Scratch Score Standard Messieurs et Dames ont été indiqués pour les longueurs du terrain mesurées à partir des différents repères fixes.



Scramble féminin (Scramble Stroke play)

Tour 1 - 13.12.2022 -

(FFG) Les Lacs - Départ : 1 à 08:00



AROGO, Justine
AIRAULT, Chantal
AFFRE DE ST ROME, Bertille
CHICOT, Paola

Index: +4,2

Index: 7,6

Index: 9,1

Index: 54,0

Repères Rouges

Repères Rouges

Repères Rouges

Repères Rouges

SSS:71.3

SSS:71.3

SSS:71.3

SSS:71.3

Slope:127

Slope:127

Slope:127

Slope:127

Team Hcp : 4

N°6	1	2	3	4	5	6	7	8	9	Aller	10	11	12	13	14	15	16	17	18	Retour	Total
Dist. joueur 1	254	290	270	265	418	118	36	304	2411		272	111	412	411	259	326	109	291	262	2453	4864
Hcp	17	8	4	6	13	15	10	2			14	18	9	16	12	3	5	1	11		
Par	4	4	4	4	5	3	5	3			4	3	5	5	4	4	3	4	4	36	72
Score				1					1							1		1			4
équipe	Départ																				
Fin du trou à	08:14	08:28	08:42	08:56	09:13	09:24	09:35	09:52	10:06		10:20	10:31	10:48	11:05	11:19	11:33	11:44	11:58	12:12		

BANQUE PALATINE
 L'Art d'être Banquier

Signatures joueurs





Coupe du Président de l'AS (Simple Stroke play)

Tour 1 - 05.01.2023 -

(FFG) Les Lacs - Départ : 1 à 08:00



1. AFFRE DE ST ROME, Bertille

Index: 9.1

Repères Bleus

SSS:73.8

Slope:133

Hcp de Jeu: 13

2. AIMO, Valentin (Marqueur)

Index: 10

Repères U12 Garçons

SSS:67.8

Slope:126

Hcp de Jeu: 2

N°13	1	2	3	4	5	6	7	8	9	Aller	10	11	12	13	14	15	16	17	18	Retour	Total
Dist joueur	294	299	281	315	436	142	142	419	316	2620	304	115	436	422	270	334	127	321	275	2604	5224
Dist marqu.	254	335	270	315	436	123	100	369	254	2506	304	85	312	411	259	334	109	321	262	2397	4903
Hcp	17	8	4	6	13	15	10	1	2		14	18	9	16	12	3	5	1	11		
Par	4	4	4	4	5	3	3	5	3		3	5	5	4	4	4	3	4	4	36	72
Score		1	1	1	1		1	1	1				1		1	1	1	1	1		13
B. AFFRE DE ST ROME	Depart																				
Score									1										1		2
V. AIMO	Depart																				
Fin du trou à	08:14	08:28	08:42	08:56	09:13	09:24	09:35	09:52	10:06		10:20	10:31	10:48	11:05	11:19	11:33	11:44	11:58	12:12		



Signatures Joueur et Marqueur

Vous pouvez placer la balle sur le fairway.

Attention : bunker au trou n°5 mouillé !

Remise des prix à 17h au club house, nombreux lots à gagner !

Bonne partie à tous !



3.6 MARQUES DE DÉPARTS

Pour plus de détails voir Guide officiel – Procédures pour le Comité, disponible en téléchargement sur le site Internet de la ffgolf.

3-6 -1 Emplacement des marques de départs

Les marques de départs devront, autant que possible, être **changées chaque jour de compétition**. Il est préférable d'effectuer ce changement le matin de la compétition, de façon à tenir compte pour leur emplacement des conditions atmosphériques du jour, en particulier de la force et de la direction du vent et de la position des drapeaux.

Les marques de départ devraient dans la mesure du possible, être placées **à proximité d'un repère fixe**, le repère choisi étant le même pour tous les trous. Afin que la longueur effectivement jouée pour la totalité du parcours ne soit pas trop différente de celle correspondant au repère fixe choisi ayant servi au calcul du SSS et du Slope, le responsable de l'emplacement des marques de départ devrait veiller à moyenner les emplacements choisis par rapport au repère fixe, les marques situées en avant des repères étant compensées par des marques placées en arrière des repères.

3-6-2 Marques de départs et séries

Dans le cas d'une compétition comprenant plusieurs séries, on peut faire partir chaque série de marques différentes. Dans ce cas, il ne devrait pas y avoir de classement Brut général. **En revanche, il est possible de constituer un classement en net en cumulant les séries même si elles n'ont pas été jouées des mêmes repères.**

Dans tous les cas le SSS et le Slope correspondent à ceux du repère fixe réellement joué.

3-6-3 Marques de départs et catégories d'âge

La ffgolf recommande que la définition des séries prenne en compte l'âge et le niveau de jeu des participants.

Dans tous les cas le SSS et le Slope correspondent à ceux du repère fixe de la zone de départ réellement jouée.

Exemple : lors d'une compétition, le Comité a prévu une série réservée aux seniors Messieurs, et a décidé de les faire partir des repères fixes 4. Quelle que soit la couleur des marques qui seront placées à cet endroit, les seniors joueront donc en fonction du Slope et du SSS Messieurs des repères 4. Le gain en distance sera compensé par la diminution du SSS.

3-6-4 Recommandations de la longueur des terrains pour les jeunes

Les organisateurs sont invités à tenir compte des conditions météorologiques, et en particulier des conditions de "roule", pour adapter les longueurs de terrain aux catégories d'âge.

Distances préconisées pour toutes les épreuves comptant pour le Mérite National Jeunes (Grands Prix Jeunes et phases de qualification du Championnat de France des Jeunes) :

Minimes			Benjamins			U12		
Nbre Trous	Garçons	Filles	Nbre Trous	Garçons	Filles	Nbre Trous	Garçons	Filles
1	115	100	1	110	90	1	95	80
2	140	115	2	130	110	2	115	100
1	160	135	1	150	125	1	130	115
2	290	245	2	270	225	2	235	205
3	340	290	3	320	270	3	285	250
4	370	310	4	340	290	4	305	265
1	390	330	1	360	305	1	320	280
2	435	370	2	410	340	2	360	310
2	525	450	2	490	410	2	435	380
18	5945	5035	18	5540	4660	18	4910	4275

Ces distances sont indicatives, correspondent à un par 72, et sont à moduler en fonction des particularités de chaque terrain.

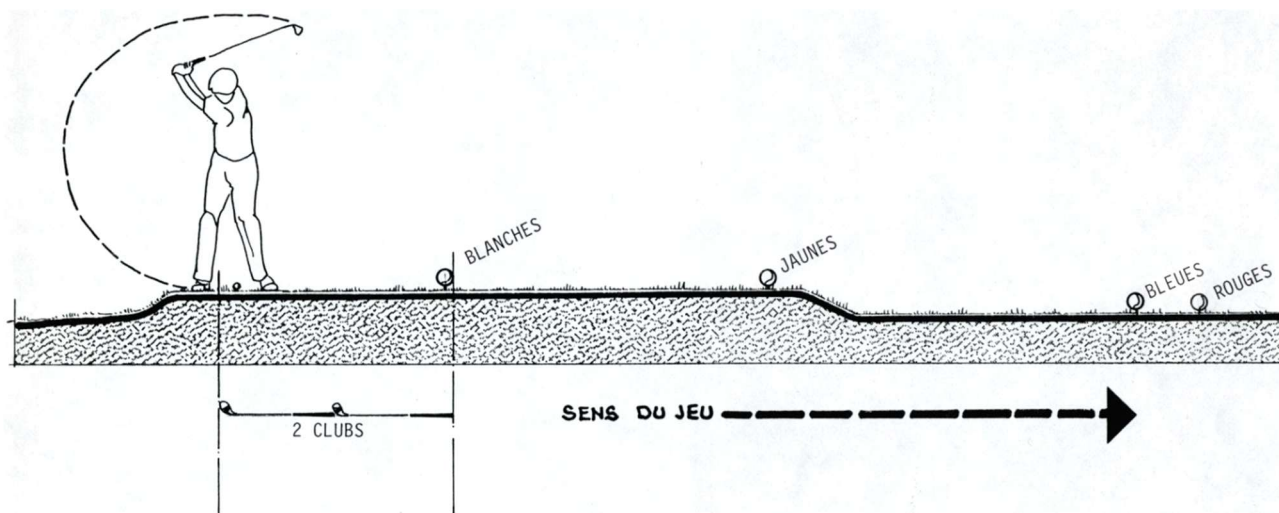
Ces configurations de terrain ne permettront la gestion des index qu'après enregistrement auprès de la CSSN.

Distances recommandées pour la pratique compétitive des jeunes joueurs en épreuve départementale :

U10			U8		
Nbre Trous	Garçons	Filles	Nbre Trous	Garçons	Filles
1	85	75	1	75	60
2	105	85	1	105	85
1	120	100	1	185	155
2	210	180	1	225	190
3	255	220	1	240	200
4	270	230	1	255	210
1	290	245	1	260	220
2	320	275	1	285	235
2	390	330	1	345	285
18	4390	3740	9	1975	1640

Ces configurations de terrain ne sont prévues que pour permettre aux jeunes joueurs en Club de se confronter entre eux et ne doivent être utilisées pour gérer les index que si la distance effectivement jouée correspond à un repère homologué.

3-6-5 Positionnement des marques sur le tertre de départ



Voir aussi § 2.2-4 Emplacement des repères les plus en arrière

3-6-6 Recommandations des repères de jeu pour la pratique loisir

Pour la pratique loisir, les clubs peuvent proposer aux joueurs un parcours adapté à leur longueur de mise en jeu OU à leur index.

Adultes (17 ans et plus)	
Repères de jeu	Niveau de jeu
	Messieurs 0 - 11.4
	Messieurs 11.5 - 26.4
	Messieurs 26.5 - 36 / Dames 0 - 15.4
	Messieurs 37 - 45 / Dames 15.5 - 36
	Messieurs 46 - 53 / Dames 37 - 53
	Messieurs Non-classés / Dames Non-classées

Jeunes filles (moins de 17 ans)				
Âge	Repères de jeu / Niveau de jeu			
0 - 10	de NC à 37	36 et moins		
11 - 12	de NC à 37	36 et moins		
13 - 14	de NC à 45	de 44 à 24	de 23.9 à 6	5.9 et -
15 - 16	de NC à 50	de 49 à 37	de 36 à 10	9.9 et -

Jeunes garçons (moins de 17 ans)						
Âge	Repères de jeu / Niveau de jeu					
0 - 10	de NC à 37	36 et moins				
11 - 12	de NC à 37	de 36 à 20	de 19.9 à 12	11.9 et -		
13 - 14	de NC à 50	de 49 à 37	de 36 à 30	de 29.9 à 14	13.9 et -	
15 - 16	de NC à 50	de 49 à 45	de 44 à 37	de 36 à 20	de 19.9 à 8	7.9 et -

Nouvelle pratique d'organisation d'une compétition :

Lorsqu'un participant s'inscrit à une compétition, il choisit lui-même sa couleur de départ, quel que soit son index, son sexe et son âge.

La remise des prix de la compétition pourra ainsi être réalisée en fonction des repères de départ (les séries seront donc remplacées par les couleurs de départ) et le classement NET sera privilégié.

3.7 EMPLACEMENT DES DRAPEAUX

Pour plus de détails voir Guide officiel – Procédures pour le Comité, disponible en téléchargement sur le site Internet de la ffgolf.

3-7-1 Emplacements des trous

Le choix de l'emplacement des trous est une partie importante de la préparation d'une compétition.

Il est souhaitable de tenir compte des recommandations suivantes :

- changer les trous le matin d'une compétition et tous les jours d'une compétition se déroulant sur plusieurs tours.
- varier la position des trous sur les 18 trous du parcours si le dessin des greens le permet, en utilisant un mélange des positions d'une part, droite gauche, et d'autre part, avant, arrière et milieu.
- varier aussi leurs positions en utilisant un mélange de positions faciles, moyennes, difficiles.
- prendre en compte le champ des joueurs.

Pour déterminer la **difficulté d'une position**, il faut prendre en compte 5 critères :

- la vitesse du green ;
- la pente du green autour du trou ;
- la position du trou par rapport aux difficultés qui entourent le green ;
- Le club avec lequel le green est normalement attaqué ;
- le fait que les greens pitchent ou non.

Il est enfin souhaitable d'appliquer la **règle des 3 X 3** qui recommande de mettre un trou :

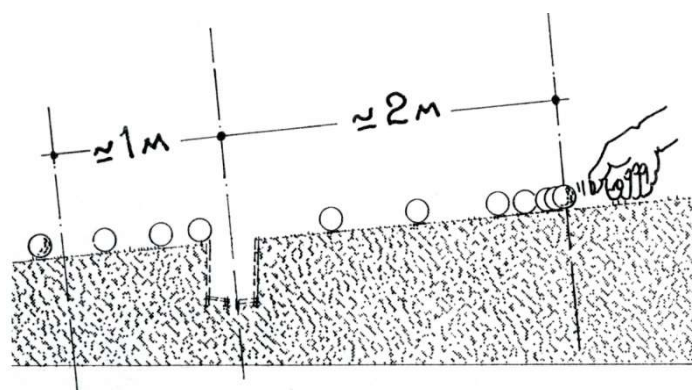
- pas à moins de 3 pas du bord du green ;
- pas à moins de 3 pas d'un trou récent ;
- pas à moins de 3 pas d'une cassure importante du green (greens multi-plateaux).

N'oubliez pas qu'il est très facile de trouver des positions de drapeaux "difficiles", mais qu'il est beaucoup plus difficile de trouver des positions "moyennes" ou "faciles".

Ne cédez pas trop souvent à la facilité !



De plus, si dans le sens de la ligne de plus grande pente, une balle est juste mise en mouvement à 2 mètres au-dessus du trou, elle ne devrait pas s'arrêter à plus d'un mètre de l'autre côté du trou.



3-7-2 Indication de la position des drapeaux

L'indication aux joueurs de la position des trous peut être faite de deux manières principales :

- la méthode dite ALPHANUMÉRIQUE
- la méthode SCHÉMATIQUE

Les documents donnant la position des drapeaux sont en général affichés au départ et devraient être remis aux joueurs avec leur carte de score.

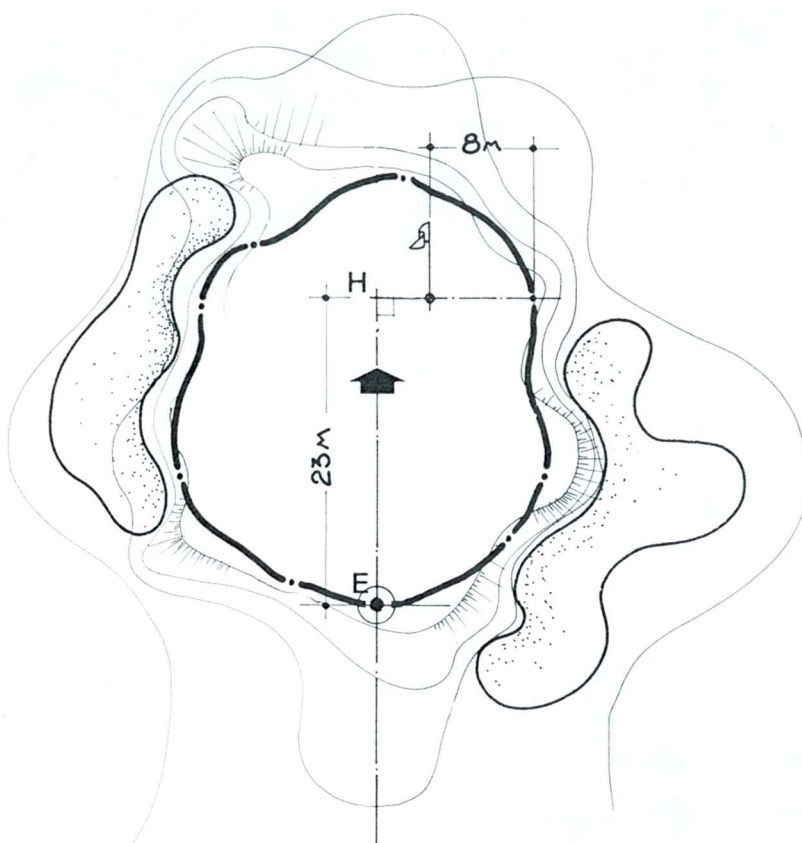
MÉTHODE ALPHANUMÉRIQUE

En utilisant au plus deux nombres et une lettre, elle permet de localiser un trou sur un green et de l'indiquer sur une carte de score manuellement ou au travers de l'imprimante pour les Clubs informatisés.

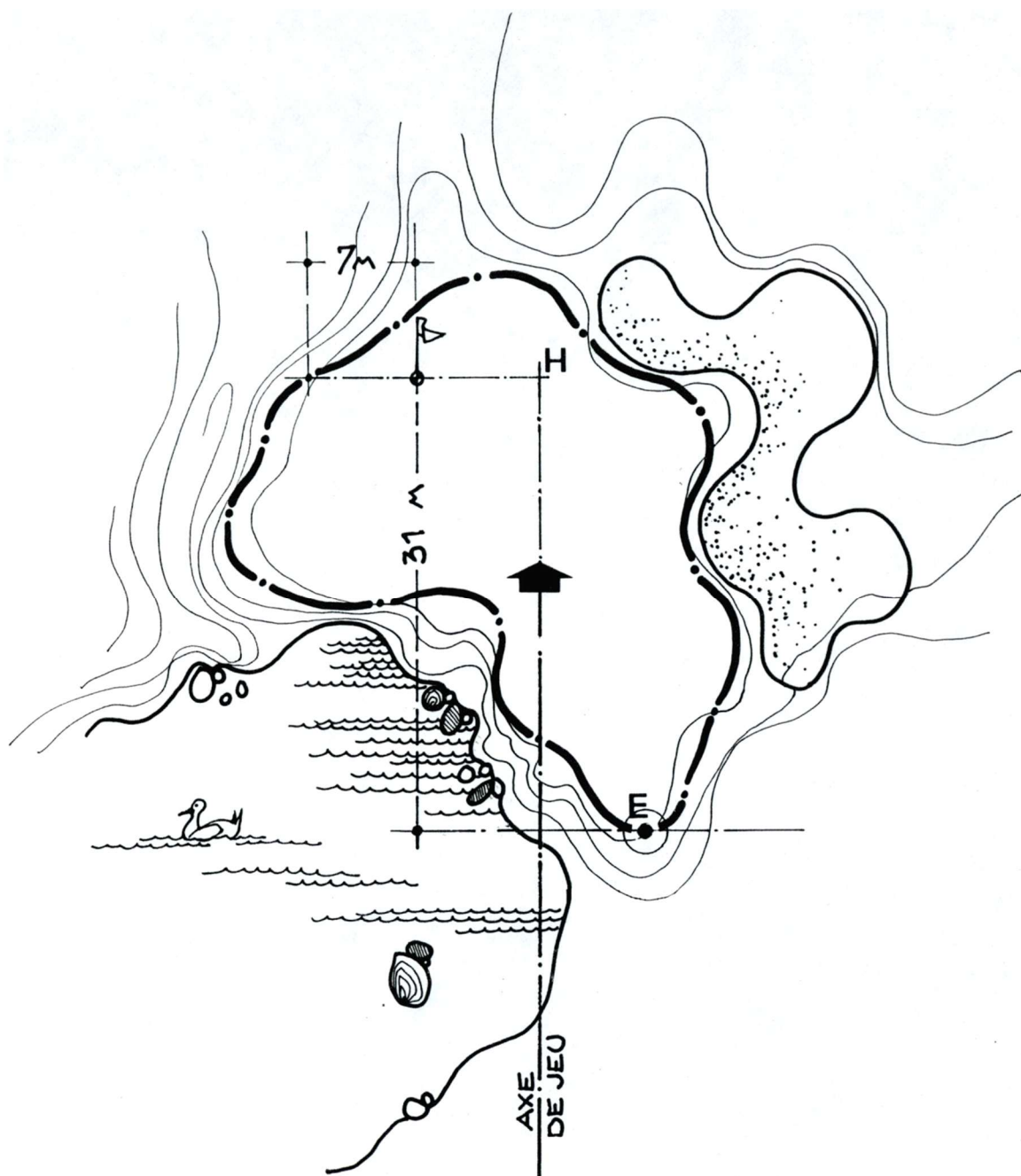
Le premier nombre donne la "profondeur" par rapport à l'entrée du green le long de la ligne de jeu pour l'attaque du green, le second précise l'éloignement du trou par rapport au bord du green le plus proche, cette distance étant calculée perpendiculairement par rapport à l'axe de jeu.

La lettre, G ou D, précise le côté du bord du green évoqué ci-dessus selon que ce bord le plus proche se trouve à Gauche ou à Droite du drapeau. Lorsque le drapeau est équidistant des 2 bords, on utilise la lettre C (pour Centre).

Dans les tournois importants, la profondeur par rapport à l'entrée de green est calculée par rapport à un repère qui matérialise cette entrée et qui est tracé sur le sol sous la forme d'un « T ». Ce T sera placé au point le plus avancé du green par rapport à l'axe de jeu. Si ce point est trop excentré par rapport au cheminement normal des joueurs ou se trouve immédiatement derrière un bunker ou une zone à pénalité, le T sera alors tracé sur la tangente par rapport au point d'entrée du green en respectant l'axe de jeu et placé dans une position plus visible qui pourra, de ce fait, être située un peu en avant de la bordure du green



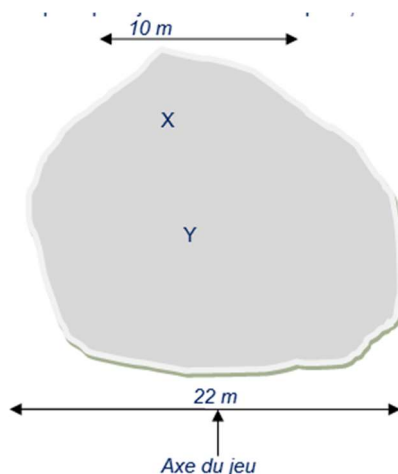
Drapeau mesuré à 23-8D



Drapeau mesuré à 31-7G

3. ORGANISATION D'UNE COMPETITION

Lorsque le drapeau est positionné au centre, il est souhaitable de ne pas indiquer simplement C mais d'indiquer également la distance latérale par rapport au bord du green. Cette indication permet au joueur de savoir de combien de mètres il dispose pour jouer à côté du drapeau, tout en faisant tomber sa balle sur le green.



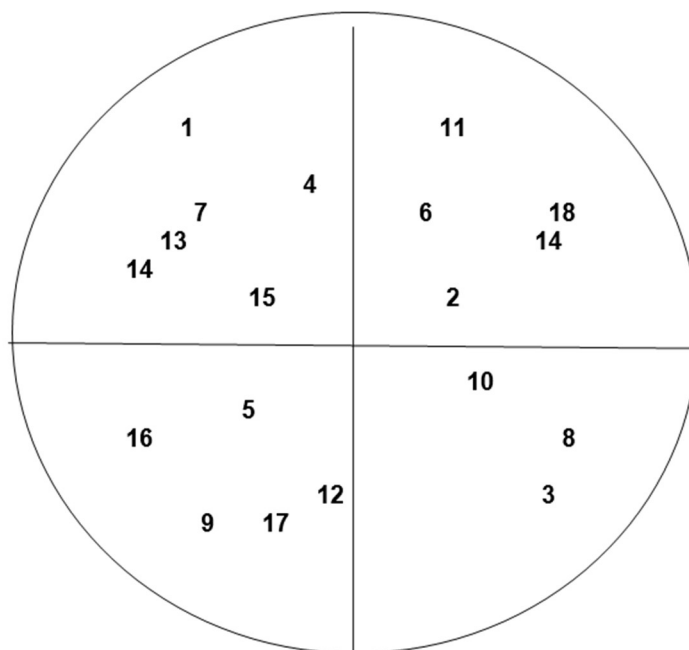
Dans la figure ci-dessus les drapeaux placés en X et Y sont tous deux au centre du green mais ils seront annoncés comme étant latéralement 5C pour X et 11C pour Y.

MÉTHODE SCHÉMATIQUE

Elle consiste à faire figurer le trou sur un green schématisé par un cercle découpé en plusieurs parties.

La position peut être matérialisée par la simple indication du numéro du trou située à l'emplacement du drapeau considéré par rapport à l'ensemble du green (*voir figure ci-dessous*).

Une telle méthode permet de visualiser très rapidement si les positions choisies sont équilibrées en termes de placement à gauche/droite du green et d'entrée/fond de green.



On peut aussi combiner les méthodes schématiques et alphanumériques.

3-7-3 Mesure de la vitesse des greens - Mode d'emploi du greenvite

Matériel nécessaire :

- le greenvite
- 3 balles de golf
- 3 tees ou marqueurs

1) Choisissez une partie du green relativement plane et représentative de la zone d'implantation d'un drapeau.

2) Marquez, avec un tee ou un marqueur, un point (ici A) qui servira d'origine de la mesure. Immédiatement à côté de ce point, posez l'extrémité du greenvite sur lequel vous placez l'une des balles dans l'encoche prévue à cet effet (face en "V" vers le haut").

Levez lentement et régulièrement l'autre extrémité du greenvite jusqu'à ce que la balle quitte son encoche et roule vers le green.

Interrompez alors votre mouvement de lever.

Recommencez l'opération, du même endroit avec les deux autres balles.

3) En principe, si les conditions ont été régulières (élévation du greenvite identique pour les 3 lancers, surface de roulement régulière...), les 3 balles se trouveront à moins de 20 à 25 cm les unes des autres.

Marquez alors avec un tee ou un marqueur le point d'arrêt moyen de ces 3 balles (ici B).

Mesurez avec le greenvite, qui est gradué de 20 cm en

20 cm, la distance qui sépare les points A et B et notez-la.

4) Depuis le point B, renouvelez les 3 lancers en sens inverse (vers le point A) et marquez le nouveau point moyen (point C).

Mesurez et notez la distance séparant les points B et C.

La "vitesse" du green est la demi-somme des deux longueurs mesurées :

$AB + BC$

----- = Vitesse du green

2

2ème lancer



NOTE : Il est important de ne pas oublier que le greenvite n'est qu'un outil permettant de mesurer l'une des caractéristiques d'un green : sa capacité à faire rouler la balle, généralement exprimée en "vitesse" ou "rapidité". Les responsables de terrain ont aussi d'autres éléments à surveiller, éléments qui peuvent influencer le comportement des greens (végétation, maladies, aspect...).

Le greenvite doit permettre de mesurer les effets de traitements ou préparations et d'amener 3 à 4 fois par an, les greens à une rapidité en harmonie avec la compétition disputée.

3.8 DÉPARTS, CADENCE DE JEU ET INTERRUPTION DE JEU

3-8-1 Départs

Pour plus de détails voir Guide officiel – Procédures pour le Comité, disponible en téléchargement sur le site Internet de la ffgolf.

À proximité du départ, les joueurs doivent avoir la possibilité de consulter l'heure « officielle » faisant foi en cas de contestation.

Il est important de donner le départ de chaque groupe à l'heure prévue sauf conditions exceptionnelles (brouillard, orage, etc.). Dans toute la mesure du possible, le départ devrait être assuré par un starter.

La Fédération préconise des départs toutes les 11 minutes pour des parties en 3 balles (il faut éviter les départs en 4 balles).

Tout joueur en retard à son heure de départ doit être sanctionné ou **disqualifié** (voir Règle 5.3).

Un joueur seul ne doit pas remplacer un joueur absent du groupe suivant.

Il est recommandé d'avoir au départ, ou au Secrétariat si celui-ci est proche, un "tableau officiel" où les joueurs pourront consulter le règlement, les heures de départs et toutes modifications ou informations complémentaires éventuelles. En cas de litige, seul ce tableau fera foi.

Sur ce tableau seront affichés au moins :

- le règlement de la compétition
- les heures de départ de la compétition
- les Règles Locales permanentes et occasionnelles
- les résultats de la compétition

3-8-2 Cadence de jeu

Pour plus de détails voir § 1.2-2-4 et Guide officiel – Procédures pour le Comité, disponible en téléchargement sur le site Internet de la ffgolf.

Le bon déroulement d'une compétition nécessite le maintien d'une cadence de jeu normale (voir durée du tour en fonction de la composition des groupes).

Pour maintenir une telle cadence, voici quelques conseils pratiques :

- Avoir un intervalle des départs qui permet, dans des conditions normales de jeu, d'éviter la création de files d'attente sur certains trous, autrement dit qui permet un déroulement fluide ;
- Veiller à ce que les équipes partant en tête, jouent à bonne cadence. Pour cela, composer les premiers groupes, autant que possible, de joueurs dont la réputation est de jouer rapidement ;
- Avoir un ou plusieurs Commissaires de terrain dont le rôle sera de faire des observations aux groupes en retard ;
- Éduquer vos joueurs : il est en effet possible grâce à une bonne éducation « d'exécuter vos coups en prenant votre temps et de faire le reste rapidement », par exemple :
 - Marcher à bonne cadence ;
 - Se préparer à jouer son coup pendant qu'un autre joueur joue et cela sans le gêner ;
 - Marquer la carte de score en arrivant au départ du trou suivant ;
 - Autour des greens, poser son matériel de façon à ne pas avoir à revenir en arrière après avoir putté ;
 - Quitter rapidement le green dès la fin du trou ;
 - **Ne pas hésiter à sanctionner les joueurs lents** (voir Règle 5.6).

3-8-3 Intempéries et interruption de jeu

Voir § 1.2.2 et Guide officiel – Procédures pour le Comité, disponible en téléchargement sur le site Internet de la ffgolf.

Chaque Club doit définir et afficher un plan d'évacuation du terrain qui pourra servir notamment en cas de situation dangereuse (orage...).

3-8-4 ORGANISATION DES DÉPARTS

Considérations générales sur les horaires de départ

Une attention particulière doit être portée à la détermination de l'horaire de départ de la première et de la dernière partie, ou des premières et dernières parties si l'on organise des départs simultanés depuis deux tees différents. Le point crucial à prendre en compte est l'heure à laquelle la nuit ou la pénombre obligeront à interrompre le jeu, car cette heure détermine l'heure maximale à laquelle pourra partir la dernière partie pour avoir le temps de terminer son tour.

Heure maximale de départ dernière partie = Heure d'interruption – Durée du Tour

Exemple : si la nuit tombe à 19 heures et que l'on a prévu une cadence de jeu de 4 h 30, la dernière partie ne pourra pas s'élancer **après** 19 heures - 4 h 30 soit 14 h 30.

Remarque 1 : cette heure d'interruption n'est pas forcément l'heure de la tombée de la nuit. Des considérations autres, organisation de la remise des prix par exemple, doivent être prises en compte. Par exemple s'il est impératif que la remise des prix se déroule à 18 heures, l'heure d'interruption devra être fixée à 17 h 45.

Remarque 2 : il est conseillé aux Comités de prendre une certaine marge : des départs peuvent prendre du retard (recherche de balles au Trou N° 1 obligeant les compétiteurs des parties suivantes à attendre pour partir, brouillard matinal obligeant à différer les départs, ...).

Dans cette optique une marge de 30 minutes semble être un minimum à recommander. Cette marge devrait même être, si possible, bien plus importante si l'on prévoit que des orages sont susceptibles d'interrompre le jeu en cours de journée et qu'il faille à tout prix terminer le tour le jour même.

Dans le cas de notre exemple, on fixera donc l'heure d'arrêt du jeu à 18 h 30 ce qui donnera une heure de départ maximale de 14 heures pour la ou les dernières parties.

Une fois l'heure de départ de la dernière partie fixée, le nombre de parties et l'intervalle de temps entre les parties permettront de déterminer l'heure de départ de la première partie. Mais attention, cette heure doit être réaliste ! On ne pourra organiser un départ à 7 h 15 si le jour se lève à 7 h 30.

Il est également généralement admis que les compétiteurs doivent disposer d'au moins 45 minutes d'échauffement et practice avant leur premier départ. Cet échauffement et/ou ce practice doivent pouvoir être faits à la lumière du jour et, en conséquence, on a :

Heure minimale première partie = Heure de lever du jour + 45 minutes

Exemple : si le jour se lève à 7 h 30, on ne pourra donc pas partir avant 8 h 15.

Remarque : il importe de s'assurer que le travail de préparation de terrain puisse être planifié et réalisé en accord avec les horaires fixés, notamment lorsque l'on décide de partir simultanément de deux tees différents. Faute de temps et/ou de moyens matériels ou humains, le personnel de terrain ne pourra peut-être pas assurer une préparation de terrain satisfaisante si l'heure de départ fixée est trop matinale.

Si toutes ces contraintes ne peuvent être satisfaites (impossibilité de faire démarrer toutes les parties dans le temps disponible), il faudra alors envisager une réorganisation des départs permettant d'arriver à une solution satisfaisante : par exemple organiser un départ en deux vagues depuis deux tees alors que l'on avait prévu de ne partir que d'un seul tee, ...

Un Comité prévoyant et expérimenté aura bien sûr pris soin de limiter le nombre de compétiteurs participant à la compétition afin que face à tel ou tel problème, il lui soit toujours possible de mettre en œuvre une organisation des départs lui donnant le temps matériel de terminer le tour à moins bien sûr que des circonstances exceptionnelles ne l'en empêchent.

QUELQUES EXEMPLES D'ORGANISATIONS DE DÉPART

Situation 1 : Départ d'un seul tee pour une compétition jouée sur au moins deux tours

Soit un champ de 96 joueurs inscrits à la compétition : il est conseillé de diviser les 96 joueurs en deux tableaux A et B de 48 joueurs chacun, soit 16 parties de 3 balles.

Le premier jour, les parties du tableau A partiront en premier et celles du tableau B ensuite. On inversera pour le lendemain en faisant partir en premier les parties du tableau B.

Exemple : en désignant par Ji le nom du i^e compétiteur,

JOUR 1

HEURES DE DEPART	JOUEURS	TABLEAU
8h	J1 J2 J3	A
8h 10	J4 J5 J6	A
...	...	A
10h 30	J46 J47 J48	A
10h 40	J49 J50 J51	B
10H50	J52 J53 J54	B
.....		B
13H 10	J94 J95 J96	B

JOUR 2

HEURES DE DEPART	JOUEURS	TABLEAU
8h	J49 J50 J51	B
8h10	J52 J53 J54	B
...	...	B
10h 30	J94 J95 J96	B
10h40	J1 J2 J3	A
10h 50	J4 J5 J6	A
...	...	A
13h10	J46 J47 J48	A

Il est important de noter que l'ordre des parties à l'intérieur de chaque tableau ne devrait pas changer d'un jour à l'autre.

Situation 2 : Départ d'un seul tee pour le ou les jours après le cut.

La méthode LIFO : Last in - First Out (dernier entré - premier sorti)

Après le cut, les compétiteurs sont normalement affectés dans les parties du lendemain suivant leur score cumulé des jours précédents : les moins bons scores partant en premier et les meilleurs en dernier.

Très fréquemment les scores cumulés de plusieurs compétiteurs sont les mêmes et une méthode doit être adoptée pour établir la répartition des parties.

Lorsque les joueurs rendent leurs cartes, la personne en charge du recording inscrit leurs noms et leurs scores cumulés sur une feuille dite « feuille de recording ».

Pour simplifier, soit une compétition à 9 joueurs se déroulant sur 3 jours, cut après le deuxième jour pour ne retenir que 6 joueurs : parties de 3 balles. [83]

Supposons que le deuxième jour, après l'arrivée des deux premières parties, la feuille de recording se présente ainsi :

3. ORGANISATION D'UNE COMPETITION

Score Cumulé	140	141	142	143	144	145	146	147
	Joueur N° 3	Joueur N° 1		Joueur N° 4				Joueur N° 2
		Joueur N° 5						Joueur N° 6

La Dernière partie arrive à l'issue de laquelle les joueurs 7,8 et 9 ont respectivement un score cumulé de 141, 142 et 146. Le recorder complètera sa feuille qui sera alors :

Score Cumulé	140	141	142	143	144	145	146	147
	Joueur N° 3	Joueur N° 1	Joueur N° 8	Joueur N° 4			Joueur N° 9	Joueur N° 2
		Joueur N° 5						Joueur N° 6
		Joueurs N° 7						

Le cut pour les 6 meilleurs joueurs est donc établi à 143. La détermination des départs se fait en parcourant la feuille de départ des moins bons scores aux meilleurs. Les joueurs N° 4 et N° 8 joueront dans la première partie, celle qui partira le plus tôt, ils seront accompagnés par le joueur N° 7. En effet celui-ci a le même score cumulé que les joueurs N° 1 et N° 5 mais sa carte a été enregistrée après celles des joueurs N° 1 et N° 5 et donc en dernier (Last In) pour ce score cumulé, il devra donc partir en premier (First Out). La dernière partie qui partira le plus tard sera composée des joueurs N° 5, N° 1 et N° 3.

Situation 3 : Départs simultanés de deux tees après le cut :

Le U inversé

Si pour cause d'égalité à la dernière place qualificative, un nombre important de joueurs passent le cut, il peut être nécessaire d'organiser des départs simultanés depuis deux tees. Ceci se produit notamment lorsque l'on veut éviter une heure d'arrivée trop tardive des dernières parties.

Lors de cette organisation, le principe de base à respecter est que des joueurs ayant réalisé des scores cumulés similaires à l'issue des tours précédents doivent jouer dans des conditions similaires et donc à des horaires similaires. Les parties sont divisées en deux tableaux, les parties dont les joueurs ont réalisé les meilleurs scores cumulés partent du tee N° 1 et les parties dont les joueurs ont réalisé les moins bons scores cumulés partent du tee N° 10.

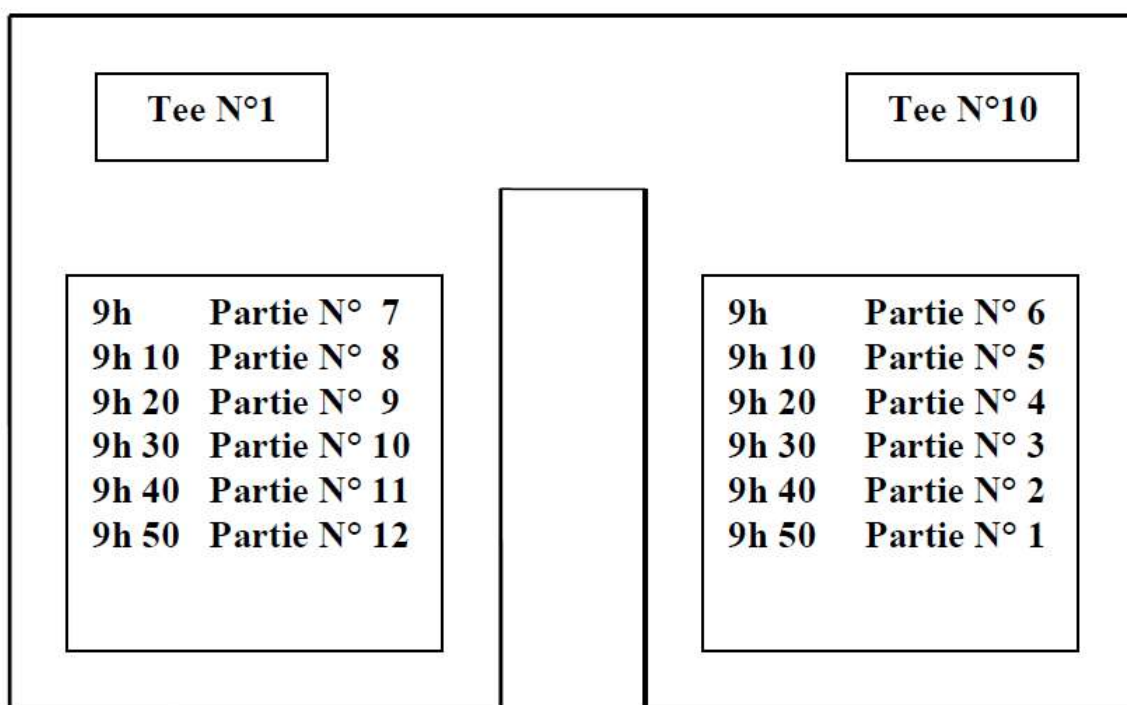
Au tee N° 1 : les joueurs aux moins bons scores cumulés partent en premier et les joueurs aux meilleurs scores cumulés partent en dernier.

Au tee N° 10 : les joueurs aux meilleurs scores cumulés partent en premier et les joueurs aux moins bons scores cumulés partent en dernier.

Exemple :

Supposons que l'on doive organiser un départ depuis les tees N° 1 et N° 10 pour douze parties : les meilleurs scores cumulés ayant été réalisés par les joueurs de la partie N° 12, puis par ceux de la partie N° 11 et ainsi de suite jusqu'à la partie N° 1 dont les joueurs présentent les moins bons scores cumulés.

On fera le tirage suivant :



Exemple de départs en **U** inversé

On voit ainsi que les joueurs des parties N° 6 et N° 7 qui ont réalisé des scores similaires voire identiques jouent à la même heure, donc dans les mêmes conditions météorologiques.

La forme géométrique du tirage rappelle un **U** inversé d'où le nom du tirage.

Remarques :

Ce tirage est quelquefois simplement appelé tirage en **U**.

Il arrive que les deux tours joués après le cut se déroulent sur une seule journée. Ce peut être, soit par obligation car on n'a pu terminer les tours du cut que tardivement, soit parce que c'était un point de règlement prévu à l'origine. On ne pourra donc pas effectuer un nouveau tirage entre le tour du matin et le tour de l'après-midi. On prendra soin alors d'inverser les tableaux entre les deux tees de départ entre le matin et l'après-midi : les meilleures parties (celles jouant pour la victoire) partant au Tee N° 10 le matin et au Tee N° 1 l'après-midi pour finir comme le veut l'usage au green N° 18.

Situation 4 : Départs simultanés de deux tees différents

Un nombre important de joueurs ou des contraintes liées au temps total de jeu disponible font qu'il n'est pas possible d'organiser le départ d'un seul tee et qu'il faut partir simultanément de deux tees différents.

Une première question à se poser est de savoir si l'on va faire partir les joueurs en une seule vague ou en deux vagues successives.

Une vague : on découpe l'ensemble des parties en deux tableaux A et B, les deux tableaux comportant un nombre égal de parties. Les parties du tableau A partent du tee N° 1 et les parties du tableau B du tee N° 10.

3. ORGANISATION D'UNE COMPETITION

TEE N°1	TEE N°10
Parties du tableau A	Parties du tableau B

ou

Deux vagues : on découpe l'ensemble des parties en quatre tableaux A, B, C et D, les quatre tableaux comprenant un nombre égal de parties. On fait tout d'abord partir simultanément les tableaux A et B respectivement des tees N°1 et N°10, puis ensuite on fait partir les tableaux C et D de ces mêmes tees.

	TEE N°1	TEE N°10
Matin	Parties du tableau A	Parties du tableau B
Après-Midi	Parties du tableau C	Parties du tableau D

La première vague est souvent appelée vague du matin (la *morning session* comme l'intitule le logiciel utilisé par le secteur professionnel de la ffgolf) et la seconde vague se nomme vague de l'après-midi (*afternoon session*).

Une considération de bon sens est de se dire que les joueurs partant d'un tee devront trouver libre l'autre tee de départ lorsqu'ils auront effectué leurs 9 premiers trous et qu'il faut donc que les départs de cet autre tee soient terminés. Si l'on adopte une cadence moyenne de jeu de 4 h 30 pour un tour (en partie à 3 balles), la première partie d'un tableau se présentera donc à l'autre tee après 2 h 15 de jeu, ce qui veut dire que la durée de départ d'une vague ne peut excéder 2 h 15. Il faut même ramener ce temps maximum à 2 heures car pour assurer la fluidité du jeu, il est souhaitable que la première partie du tee N° 1 (resp. N° 10) se présente au départ du tee N° 10 (resp. N° 1) alors que la dernière partie du tee N° 10 (resp. N° 1) se trouve sur le green du trou N° 10 (resp. N° 1) ou mieux même a terminé ce trou.

heures de départ équivalent à 120 minutes soit 13 départs en adoptant un intervalle de 10 minutes entre les parties. 13 départs permettent de faire partir 39 joueurs d'un tee donné. En conséquence si le champ à faire partir excède 78 joueurs, on ne pourra pas organiser un départ simultané de deux tees avec une seule vague et le départ devra être organisé en deux vagues.

De la même manière, pour pouvoir faire partir les vagues de l'après-midi, il faut que le dernier groupe du matin parti du tee N° 1 (resp. N° 10) ait terminé ses neuf premiers trous et ait quitté le tee N° 10 (resp. N° 1) ou mieux même ait terminé ce trou. En conséquence les départs de l'après-midi ne pourront se dérouler avant une heure qui est :

$\text{Heure départ a.m} = \text{Heure dernière partie matin} + \text{Durée de jeu pour 9 trous} + 15\text{min.}$

En pratique on sait bien que des parties peuvent jouer lentement ou que des retards au départ peuvent se produire. Afin de prendre de la marge il est conseillé de rajouter une demi-heure à l'heure de départ de l'après-midi ci-dessus calculée.

Bien que ce type de départ depuis deux tees différents puisse être organisé pour des compétitions se déroulant sur un seul jour, il est souhaitable pour des raisons d'équité (l'aller et le retour pouvant être de difficultés différentes) de ne l'adopter que pour des compétitions comprenant au minimum deux tours.

En conséquence les départs suivants devraient être établis :

Départs en une vague :

Jour 1

TEE N°1	TEE N°10
Parties du tableau A	Parties du tableau B

Jour 2

TEE N°1	TEE N°10
Parties du tableau B	Parties du tableau A

Comme vu dans la situation 1, l'ordre des parties dans chacun des deux tableaux devrait être le même durant les deux jours.

3. ORGANISATION D'UNE COMPETITION

Départs en deux vagues :

Jour 1

	TEE N°1	TEE N°10
Matin	Parties du tableau A	Parties du tableau B
Après-Midi	Parties du tableau C	Parties du tableau D

Jour 2

	TEE N°1	TEE N°10
Matin	Parties du tableau D	Parties du tableau C
Après-Midi	Parties du tableau B	Parties du tableau A

Les joueurs étant partis d'un tee lors de la session du premier jour partiront le lendemain lors de l'autre session depuis l'autre tee ; de même ceux partis le matin (resp. l'après-midi) partiront le lendemain l'après-midi (resp. le matin) : on croise ainsi les tableaux d'un jour à l'autre.

Comme vu dans la situation 1, l'ordre des parties dans chacun des 4 tableaux devrait être le même durant les deux jours.

Il est conseillé d'établir les 4 tableaux de manière équilibrée en termes d'index des joueurs composant ces tableaux.

Exemple de départ en deux vagues :

On a 120 compétiteurs à faire jouer en partie de 3 balles et on désire respecter un intervalle de 10 minutes entre les parties. On répartit les 120 compétiteurs en 4 tableaux de 30 joueurs soit 10 parties par tableau.

Jour 1

	TEE N°1	TEE N°10
Matin	8h J1 J2 J3	8h J31 J32 J33
	8h10 J4 J5 J6	8h10 J34 J35 J36
	...	...
	9h30 J28 J29 J30	9h30 J58 J59 J60
Après-midi	12h30 J61 J62 J63	12h30 J91 J92 J93
	12h40 J64 J65 J66	12h40 J94 J95 J96
	...	...
	14h J88 J89 J90	14h J118 J119 J120

Jour 2

	TEE N°1	TEE N°10
Matin	8h J91 J92 J93	8h J61 J62 J63
	8h10 J94 J95 J96	8h10 J64 J65 J66
	...	...
	9h30 J118 J119 J120	9h30 J88 J89 J90
Après-midi	12h30 J31 J32 J33	12h30 J1 J2 J3
	12h40 J34 J35 J36	12h40 J4 J5 J6
	...	...
	14h J58 J59 J60	14h J28 J29 J30

Avec une cadence de jeu de 2 h 15 pour jouer 9 trous, le premier groupe du matin parti au tee N° 1 (resp. N° 10) arrivera au tee N° 10 (resp. N° 1) à 10 h 15, heure à laquelle les départs de ce tee seront terminés depuis longtemps permettant ainsi une certaine fluidité du jeu.

3. ORGANISATION D'UNE COMPETITION

De même le dernier groupe parti du tee N° 1 (resp. N° 10) aura quitté le tee N° 10 (resp. N° 1) à 11 h 45, ce qui permettra d'organiser sans retard le départ des vagues de l'après-midi, la marge prise étant de 45 minutes.

3.9 RÉSULTATS ET RÉCLAMATIONS

3-9-1 Contrôle des cartes

La Règle 3.3 précise la responsabilité du joueur quant à l'exactitude des scores, trou par trou, portés sur sa carte et celle du Comité quant à l'addition du "trou par trou" et à l'application du handicap.

Un double contrôle des cartes doit être fait, l'un par le joueur avant de la signer et de la remettre au Comité, l'autre par le Comité. La meilleure méthode pour effectuer, dans de bonnes conditions ce double contrôle est :

- que les joueurs d'un groupe terminant la compétition fassent, ensemble, au secrétariat, le contrôle respectif de leur carte, clarifient entre eux, ou avec le Comité, tous les doutes, signent et contresignent leurs cartes et les remettent au Comité ;

- le Comité vérifiera alors, en présence des joueurs, les scores et leur enregistrement et, si besoin est, demandera aux joueurs des précisions.

Le Comité pourra ensuite procéder à l'addition des scores et à l'application du handicap permettant d'établir les classements bruts et nets.

Il sanctionnera éventuellement, en application de la Règle 3.3, tout joueur dont la carte comporte des inexactitudes.

Nous attirons l'attention des Comités d'épreuves sur deux points :

- en stroke play, en stableford, en score maximum et en par / bogey, le score qui doit obligatoirement figurer à chaque trou est le score brut ;
- en 4 balles, le score qui doit obligatoirement figurer à chaque trou est le score brut pris en compte. De plus, sur chaque trou, on doit pouvoir identifier le joueur dont le score sera pris en compte.

Si les cartes qui sont remises ne comportent pas tous les éléments obligatoires, les joueurs ou les Camps concernés seront **disqualifiés**.

3-9-2 Départage des ex aequo

Il appartient au Comité, s'il l'a décidé dans les Règlements de l'épreuve, de départager les ex aequo. Il est tout à fait possible de conserver des ex aequo, mais la répartition des prix est alors délicate.

Si un départage est prévu, il peut l'être selon des formes différentes :

Soit sur les 18, 9, 6, 3 et le dernier trou, il faut alors comparer les 18, 9, 6, 3 et le dernier trou.

Si l'égalité subsiste, il faut comparer les scores trou par trou en remontant (17^e, 16^e, 15^e, 14^e, 13^e, 12^e etc.).

Soit en play-off "trou par trou" ; c'est-à-dire jusqu'à ce que l'un des Camps ait réalisé un meilleur score que l'autre sur un trou.

S'il s'agit d'un match play, le tour doit continuer ; en match play en net, le play-off se fait également en net en rendant les coups reçus prévus pour un tour.

S'il s'agit d'un stroke play, il faut le faire disputer dès la fin de la compétition soit dans l'ordre normal des trous en commençant au trou n° 1, soit en faisant jouer uniquement les trous choisis et indiqués par le Comité.

3-9-3 Résoudre les problèmes de règles - décisions

Les problèmes de Règles doivent être résolus en application de la Règle 20.

Rappels importants :

R. 20.2a. Décision de l'arbitre :

Un joueur n'est pas autorisé à faire appel de la décision d'un arbitre auprès du Comité. La décision d'un arbitre est définitive, par conséquent si un arbitre autorise par erreur un joueur à enfreindre une Règle, le joueur ne sera pas pénalisé.

R. 20.2b. Décision du Comité :

Quand il n'y a pas d'arbitre pour prendre une décision ou qu'un arbitre soumet une décision au Comité :

- La décision sera prise par le Comité, et
- La décision du Comité est définitive. Le Comité, ou s'il n'en a pas été constitué la Commission Sportive du club, peut soumettre le problème au Comité des Règles de la ffgolf (arbitrage@ffgolf.org) qui, en cas de doute, soumettra la question au R & A.

Si le jeu s'est déroulé autrement qu'en conformité avec les Règles de Golf, le Comité des Règles de la Fédération Française de Golf ne rendra de décision sur aucune question.

Un licencié ne peut donc, à titre individuel, obtenir directement du Comité des Règles de la Fédération Française de Golf un avis sur un litige dont il a été acteur ou témoin.

Que la situation présentée corresponde à une "hypothèse d'école" ou à un litige réel, les points douteux ou contestés ne peuvent être référés au Comité des Règles que par le canal du Comité de l'épreuve ou de la Commission Sportive du club concernés.

Si la décision du Comité, ou s'il n'en a pas été constitué la Commission Sportive du club, est contestée par le joueur, ce dernier pourra déposer auprès du Comité des Règles de la Fédération, par le canal du Comité de l'épreuve ou de la Commission Sportive du club concernés, un "exposé concordant" sur les faits de la contestation et demander un avis quant à l'exactitude de la décision.

Le Comité des Règles ne donne une opinion que sur l'exactitude de la décision quant à l'application des Règles mais pas sur l'établissement des faits qui sont du ressort du Comité ou de la Commission Sportive du club.

La réponse du Comité des Règles de la Fédération sera adressée au Comité ou à la Commission Sportive du club qui l'ont saisi. Cette information est communiquée pour améliorer la compréhension de la Règle, mais ne remet pas en cause la décision même s'il s'avère que cette décision est erronée.

4.1 LE DOPAGE ET LES GOLFEURS	255
4.2 PARIS SPORTIF EN LIGNE	264
4.3 DONNEES PERSONNELLES / DONNEES SPORTIVES	265
4.4 DROIT A L'IMAGE	266
4.5 TROUSSE NON MEDICALE	267
4.6 REGLES & DECISIONS DU STATUT D'AMATEUR	268
4.7 CERTIFICAT MEDICAL	269

4. TEXTES EN VIGUEUR

4.1 LE DOPAGE ET LES GOLFEURS

La présentation ci-dessous, à vocation uniquement d'information, ne peut se substituer en aucun cas aux textes législatifs ou réglementaires en vigueur ou à venir.

Par ailleurs certaines informations peuvent être modifiées ou supprimées en fonction des évolutions législatives ou réglementaires sur ces sujets.

SOURCE PRINCIPALE : AGENCE FRANCAISE DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE WWW.AFLD.FR

LES VIOLATIONS DES RÈGLES ANTIDOPAGE

1. La présence d'une substance interdite, de ses métabolites ou de ses marqueurs dans un échantillon fourni par un sportif

Selon le principe de responsabilité objective, la seule présence d'une substance interdite dans un prélèvement effectué chez un sportif et qui donne lieu à un rapport d'analyse anormal, suffit à constituer la violation d'une règle antidopage, sans qu'il soit nécessaire de prouver l'intention d'amélioration des performances sportives. Il incombe dès lors au sportif de s'assurer qu'aucune substance interdite ne pénètre son organisme.

2. L'usage ou la tentative d'usage par un sportif d'une substance interdite ou d'une méthode interdite

S'il incombe à chaque sportif de faire en sorte qu'aucune substance interdite ne pénètre dans son organisme et qu'aucune méthode interdite ne soit utilisée, a fortiori il n'est pas nécessaire de démontrer l'intention, la faute, la négligence ou l'usage conscient de la part du sportif pour établir la violation de la règle antidopage. L'usage ou la tentative d'usage de la substance interdite ou de la méthode interdite suffit pour qu'il y ait violation des règles antidopage.

3. La soustraction au prélèvement d'un échantillon, le refus de prélèvement d'un échantillon ou le fait de ne pas se soumettre au prélèvement d'un échantillon :

La « carence » au contrôle comprend :

- la soustraction au contrôle ;
- le refus de s'y soumettre ;
- le refus de se conformer aux modalités du contrôle (ex : fournir la totalité du volume d'urine demandé).

4. Les manquements aux obligations en matière de localisation

Toute combinaison de trois contrôles manqués et/ou manquements à l'obligation de transmission d'informations sur la localisation, tels que définis dans le Standard international pour les contrôles et les enquêtes, pendant une période de douze mois, de la part d'un sportif faisant partie d'un groupe cible de sportifs soumis aux contrôles.

5. La falsification ou tentative de falsification de tout élément du contrôle du dopage

La falsification comprend, sans limitation :

- le fait de volontairement perturber ou tenter de perturber dans son travail un agent de contrôle du dopage ;
- de fournir des renseignements frauduleux à une organisation antidopage ;
- d'intimider ou de tenter d'intimider un témoin potentiel.

6. La possession d'une substance interdite ou méthode interdite

La possession par un sportif en compétition de toute substance interdite ou usage de méthode interdite, ou la possession hors compétition par un sportif de toute substance interdite ou méthode interdite hors compétition, à moins que le sportif n'établisse que cette possession est conforme à une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) qui aura été accordée, ou ne fournisse une autre justification acceptable.

Ce principe vaut également pour toute possession de substance interdite ou usage de méthode interdite par le personnel d'encadrement du sportif ou en lien avec le sportif, en compétition, hors compétition ou en entraînement, à

4. TEXTES EN VIGUEUR

moins que la personne en question puisse établir que cette possession est conforme à une AUT accordée à un sportif.

7. Le trafic ou tentative de trafic d'une substance ou méthode interdite

8. L'administration ou la tentative d'administration à un sportif d'une substance interdite ou d'une méthode interdite en compétition ou hors compétition dans le cadre de contrôles hors compétition

9. La complicité

L'assistance, l'incitation, la contribution, la conspiration, la dissimulation ou toute autre forme de complicité intentionnelle impliquant une violation des règles antidopage, une tentative de violation des règles antidopage ou les règles en vigueur en cas de suspension du sportif.

10. L'association interdite

Il est désormais interdit à tout sportif de recourir, dans le cadre de son activité sportive, aux services ou aux conseils d'une personne qui a fait l'objet d'une sanction pour non-respect des dispositions du code du sport en matière de dopage ou du code mondial antidopage, ou d'une sanction prononcée par un ordre professionnel, ou encore d'une sanction pénale.

11. Menace, intimidation ou représailles pour décourager des signalements

Lorsque ces faits ne sont pas constitutifs d'une falsification, il est interdit à un sportif ou autre personne de :
Menacer ou chercher à intimider une autre personne, de bonne foi, dans le but de la décourager de signaler des informations se rapportant à une allégation de violation des règles antidopage ou à une allégation de non-conformité avec le Code de l'AMA.

Exercer des représailles à l'encontre de tels signalements.

Les représailles, menaces et intimidations incluent tout acte qui n'est pas entrepris de bonne foi ou qui constitue une réponse disproportionnée.

LES SANCTIONS

Il existe plusieurs types de sanction en cas de violation des règles antidopage :

- L'interdiction :

a) de participer directement ou indirectement à l'organisation et au déroulement de toute manifestation sportive donnant lieu à une remise de prix en argent ou en nature, et des manifestations sportives autorisées par une fédération délégataire ou organisées par une fédération agréée ou par une ligue sportive professionnelle ainsi qu'aux entraînements y préparant organisés par une fédération agréée ou une ligue professionnelle ou l'un des membres de celles-ci ;

b) d'exercer les fonctions définies à l'article L. 212-1 du Code du Sport ;

c) d'exercer les fonctions de personnel d'encadrement ou toute activité administrative au sein d'une fédération agréée ou d'une ligue professionnelle, ou de l'un de leurs membres ;

d) et de prendre part à toute autre activité organisée par une fédération sportive, une ligue professionnelle ou l'un de leurs membres, ou le Comité national olympique et sportif français, ainsi qu'aux activités sportives impliquant des sportifs de niveau national ou international et financées par une personne publique, à moins que ces activités ne s'inscrivent dans des programmes ayant pour objet la prévention du dopage.

- Les sanctions pécuniaires :

La sanction prononcée à l'encontre d'un sportif peut être complétée par une sanction pécuniaire dont le montant ne peut excéder 45 000 €. Celle prononcée à l'encontre de toute autre personne qui a enfreint les dispositions de l'article L. 232-10 du Code du Sport peut être complétée par une sanction pécuniaire dont le montant ne peut excéder 150 000 €.

- La publication de la décision de la Commission des sanctions de l'AFLD ou de l'accord homologué dans le cadre de la composition administrative ;
- La suspension provisoire ;
- L'annulation des résultats du sportif obtenus au cours d'une manifestation sportive.

Dans le cadre des sanctions prononcées par l'AFLD, la ffgolf doit :

- Veiller à l'effectivité des mesures de suspension prononcées ;
- Assurer l'effectivité des annulations de résultats ordonnées par l'AFLD.

Conséquences sportives – Épreuves individuelles :

- Annulation des résultats du sportif et perte des titres, points, prix, gains, médailles, trophées ;
- Radiation des différents mérites individuels si le sportif a commis au moins une violation des règles antidopage ;
- Etablissement d'un nouveau classement, réaffectation et redistribution des titres, points, prix, gains, médailles, trophées.

Conséquences sportives – Épreuves par équipe :

- Annulation des résultats et perte des titres, points, prix, gains, médailles, trophées à l'équipe si au moins deux sportifs de la même équipe ont commis, lors de la même épreuve, une violation des règles antidopage ;
- Etablissement d'un nouveau classement, réaffectation et redistribution des titres, points, prix, gains, médailles, trophées.

LES AUTORISATIONS D'USAGE A DES FINS THERAPEUTIQUES

<https://sportifs.afld.fr/effectuer-une-demande-daut/>

Dans certaines situations, les athlètes sont contraints de prendre une substance interdite ou d'utiliser une méthode interdite pour des raisons impératives de santé. La décision des experts se basera toujours sur la notion et la possibilité d'une alternative thérapeutique.

Les règles antidopage prévoient donc des autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT).

Depuis le 1er janvier 2024, l'utilisation du **Tramadol** – antalgique de niveau 2 – est interdit en compétition (période d'élimination d'au moins 24 heures).

Depuis le 1er janvier 2022, toutes les injections de **glucocorticoïdes** sont interdites **en compétition**.

Dans la liste des interdictions, les glucocorticoïdes sont interdits en compétition, lorsqu'ils sont administrés :

- Par injection (les voies d'administration par injection comprennent les voies : intraveineuse, intramusculaire, périarticulaire, intra-articulaire, péri-tendineuse, intratendineuse, épidurale, intrathécale, intrabursale, intralésionnelle, intradermique et sous-cutanée) ;
- Par voie orale (toutes les voies d'administration orale demeurent interdites, y compris les voies oromucosale, buccale, gingivale et sublinguale) ;
- Par voie rectale.

Toutes les autres voies d'administration, y compris par inhalation, par aérosol intranasal, par gouttes ophtalmiques ou par voie périanale, cutanée, dentaire-intracanalair sont autorisées en tout temps et ne requièrent pas d'AUT.

L'usage **hors compétition** des **glucocorticoïdes**, par quelque voie que ce soit, n'est pas interdit. Toutefois, un échantillon d'urine prélevé en compétition pourrait contenir des traces de glucocorticoïdes, même si la consommation a eu lieu hors compétition, et entraîner un résultat d'analyse anormal. Si le sportif et son médecin fournissent une justification clinique adéquate pour l'usage de glucocorticoïdes, une AUT rétroactive peut, le cas échéant, être accordée. Toutefois, dans le cas contraire, **le résultat d'analyse anormal peut conduire à une sanction**.

Bêta-2 agonistes pour l'asthme

Le besoin d'obtenir une AUT avant la prise de bêta-2 agonistes contre l'asthme dépend du médicament que vous utilisez pour traiter l'asthme (salmétérol, salbutamol, formotérol, vilantérol, terbutaline ou autres bêta-2 agonistes).

Si vous devez utiliser ce type de traitement, nous vous invitons à lire les lignes directrices de l'Agence mondiale antidopage sur l'asthme :

https://www.wada-ama.org/sites/default/files/202201/lignes_directrices_sur_les_aut_asthme_novembre_2021.pdf

Quels sportifs doivent soumettre une AUT ?

Les sportifs de niveau international (au sens des règles antidopage de la fédération internationale concernée) doivent adresser leur demande à leur fédération internationale.

Toutefois, les autres sportifs doivent adresser leur demande à l'AFLD.

L'AUT est obligatoire pour tout sportif considéré comme étant de niveau national préalablement à l'usage de substances ou méthodes interdites dans le cadre d'un traitement médical. Aucune AUT à effet rétroactif* ne lui sera accordée, sauf en cas d'urgence médicale, d'état pathologique aigu ou de circonstances exceptionnelles, dont il devra être justifié auprès de l'AFLD.

Les sportifs de niveau national sont les sportifs de haut niveau (SHN) inscrits sur liste ministérielle à l'exception des espoirs qui demeurent des sportifs de niveau infranational.

4. TEXTES EN VIGUEUR

Pour tout sportif de niveau infranational, c'est-à-dire ne répondant ni à la définition de sportif de niveau international ni à celle de sportif de niveau national, l'AUT préalable n'est pas obligatoire et la procédure d'AUT à effet rétroactif reste accessible sans condition.

***AUT A EFFET RETROACTIF :**

En principe, une AUT prend effet à la date à laquelle elle est notifiée. Toutefois, une AUT peut prendre effet à une date antérieure dans les hypothèses suivantes :

- Dans un cas d'urgence ou dans le cas du traitement urgent et nécessaire d'une affection médicale ;
- Dans le cas où, par manque de temps ou en raison d'autres circonstances exceptionnelles, avant la collecte de l'échantillon :
 - Le sportif s'est trouvé dans une situation l'empêchant de soumettre une demande d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques ;
 - Ou le Comité d'experts s'est trouvé dans une situation l'empêchant d'examiner une telle demande d'autorisation.
- Dans le cas où le sportif a fait usage, hors compétition, pour des raisons thérapeutiques, d'une substance qui n'est interdite qu'en compétition (attention : c'est la présence de substances dans l'organisme qui est visée par le niveau d'interdiction – en ou hors compétition – et non le moment de la prise. Si une substance interdite en compétition est utilisée hors compétition, mais demeure dans l'organisme du sportif le jour de la compétition, il ne pourra s'exonérer de sa responsabilité que s'il bénéficie d'une AUT) ;
- Dans des circonstances exceptionnelles, dans le cas où il serait manifestement inéquitable de ne pas accorder une telle autorisation à un sportif qui en fait la demande. L'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques ne peut alors être accordée à un sportif de niveau international ou de niveau national que sous réserve de l'avis conforme de l'Agence Mondiale Antidopage (AMA).

Par ailleurs, comme indiqué précédemment, les sportifs qui ne sont ni de niveau international ni de niveau national peuvent solliciter une AUT après avoir reçu l'information d'une violation présumée des règles relatives à la lutte contre le dopage, en particulier à la suite d'un contrôle antidopage.

Comment soumettre une AUT ?

Le sportif doit remplir le formulaire AUT de l'AFLD pour chaque pathologie avec l'aide de son médecin.

Le médecin traitant ou le médecin ayant prescrit la substance ou la méthode interdite objet de la demande d'AUT est invité à remplir ce formulaire de la façon la plus exhaustive possible afin de permettre au Comité d'experts d'apprécier les circonstances ayant justifié le traitement. Les éléments confirmant le diagnostic doivent être joints et transmis avec cette demande. Ils doivent inclure l'historique médical complet et les résultats de tout examen pertinent, les analyses de laboratoire et d'imagerie. Les copies des rapports originaux ou des courriers doivent être également jointes. Les documents spécifiques exigés pour certaines pathologies sont précisés dans le formulaire AUT de l'Agence.

L'Agence mondiale antidopage tient à jour des lignes directrices destinées à aider les médecins prescripteurs dans la préparation de demandes d'AUT. Il est possible de consulter ces documents, en saisissant le terme de recherche « Informations médicales » sur le site web de l'AMA (<https://www.wada-ama.org>). Après avoir complété le formulaire, le sportif ou son représentant légal (s'il n'a pas la capacité juridique) doit le transmettre à l'Agence, soit :

- Par courrier recommandé avec demande d'avis de réception, en conservant une copie, à : Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) 8 rue Auber, 75009 PARIS ;
- Par voie électronique à : medical@afl.fr .

En principe, le dossier complet de la demande doit être déposé 30 jours avant la première compétition pour laquelle l'autorisation est demandée. Toutefois, un sportif peut, dans certaines conditions, faire une demande d'AUT rétroactive (Hors sportifs de niveau national).

Modifications / Renouvellement d'une AUT

Chaque AUT a une durée spécifique, au terme de laquelle elle expire automatiquement. Si vous devez continuer à utiliser la substance ou la méthode interdite, il est de votre responsabilité de soumettre une nouvelle demande d'AUT avec des informations médicales à jour avant la date d'expiration, afin qu'il y ait suffisamment de temps pour qu'une décision soit prise avant l'expiration de l'AUT en cours.

Remarque importante : la présence (à la suite d'un contrôle), l'utilisation, la possession ou l'administration de la substance ou méthode interdite doit être conforme aux termes de votre AUT. Par conséquent, si vous avez besoin d'un dosage, d'une fréquence, d'une voie ou d'une durée d'administration sensiblement différents, vous devez contacter l'Agence, car vous pourriez être amené à demander une nouvelle AUT. Certaines substances et dosages (par exemple l'insuline) sont souvent modifiés au cours du traitement et ces éventuelles fluctuations doivent être mentionnées par le médecin traitant dans la demande d'AUT.

Pour les traitements d'un état pathologique chronique, l'Agence peut demander au sportif, durant la période de validité de l'AUT, des informations et pièces complémentaires pour s'assurer du maintien de cette AUT.

Substances interdites / Médicaments / Compléments alimentaires

La liste des substances interdites est actualisée tous les ans. Elle est librement consultable sur :

- Site de l'Agence Mondiale Antidopage www.wada-ama.org
- Site de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage : www.aflld.fr
- Site ECOUTE DOPAGE: www.ecoutedopage.fr

Les bons réflexes à adopter avant toute prise d'un médicament :

- Consulter un professionnel de santé ;
- Toujours informer son médecin et / ou son pharmacien et plus généralement le professionnel de santé de son statut de Sportif de Haut Niveau (SHN) ;
- Pas d'automédication ou d'achats de médicaments sur internet. Des médicaments "anodins" (ORL et antitussifs) contiennent des substances interdites ;
- Vérifier le caractère interdit ou non d'un médicament : <https://medicaments.aflld.fr/>

Les compléments alimentaires peuvent présenter des risques pour la santé et des risques de dopage. Certains compléments contiennent des substances interdites dont la consommation serait susceptible de conduire à un contrôle positif et à une sanction – 30% des produits sont vendus sur Internet (ANSES) sont susceptibles d'être mis en cause.

IMPORTANT

Il n'existe aucune norme ou certification qui puisse garantir à 100% qu'un complément ne contient pas de substances interdites.

Les bons réflexes :

- Consulter un professionnel de santé pour effectuer un bilan nutritionnel et évaluer la nécessité de la prise d'un complément alimentaire ;
- Privilégier une bonne hygiène de vie (alimentation équilibrée et une bonne qualité de sommeil) ;
- Privilégier, si nécessaire, la prise de compléments alimentaires de la norme AFNOR (NF EN 17444) et éviter les achats de produits sur internet.

Le pharmacien est un professionnel de santé qui pourra vous renseigner utilement.

Page ressource AFLD : <https://sportifs.aflld.fr/complements-alimentaires/>

Liens Utiles

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez consulter :

- le site Internet de la ffgolf : www.ffgolf.org
- le Site Internet de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage : www.aflld.fr
- le Site Internet du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse, des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques : www.sports.gouv.fr
- Plateforme ADEL: <https://adel.wada-ama.org/learn>
- www.ecoutedopage.fr

4. TEXTES EN VIGUEUR

- Le Code du Sport: www.legifrance.fr

PRÉLÈVEMENT NÉCESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN CONTRÔLE ANTIDOPAGE CONCERNANT LES MINEURS OU LES MAJEURS PROTÉGÉS

L'article R 232-52 du Code du Sport prévoit que les prélèvements effectués dans le cadre d'un contrôle antidopage nécessitant une technique invasive (prélèvements sanguins ou de phanères) ne peuvent être effectués par le préleveur qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal du mineur ou majeur protégé.

Le même article précise que « L'absence d'autorisation est constitutive d'une soustraction au prélèvement d'un échantillon au sens du 1° de l'article L. 232-9-2 » susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer à une compétition pour une durée de deux ans.

La ffgolf invite ses Clubs, lors de la prise ou du renouvellement de licence, à soumettre les parents des mineurs concernés à la signature de cette autorisation.

Les athlètes mineurs devront lors de tout déplacement (stage, compétition) être munis de cette autorisation (originale ou copie) pour, le cas échéant, la présenter aux préleveurs. Les Clubs, Ligues Régionales et Comités Départementaux sont invités à disposer d'une copie de ce document lorsqu'ils accompagnent les sportifs sur ce type de manifestation.

Lorsqu'ils sont sur les lieux de compétitions ou de stages, les représentants légaux peuvent aussi signer l'autorisation.

Les licenciés ffgolf mineurs participant aux compétitions du calendrier national, Grand Prix, compétitions de Ligues et Comités Départementaux ainsi que les joueurs membres des Pôles sont les plus ciblés par ce type de contrôle.

Références légales :

Article R 232-52 Code du Sport :

La personne chargée du contrôle vérifie, par tout moyen, l'identité du sportif contrôlé, au besoin avec l'assistance notamment :

- du délégué antidopage prévu à l'article L. 232-14 ou d'une personne désignée par la fédération en cas d'absence de désignation d'un délégué antidopage ou d'inexécution de sa part de l'obligation mentionnée à l'article R. 232-60 ;
- de l'organisateur de la compétition ou de la manifestation ;
- de l'escorte prévue à l'article R. 232-55.

Si le sportif contrôlé est un mineur, tout prélèvement nécessitant une technique invasive ne peut être effectué qu'au vu, outre de l'autorisation de l'intéressé lui-même, d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. Si le sportif contrôlé est un majeur protégé et que la réalisation d'un tel prélèvement entre dans les catégories d'actes pour lesquelles l'intéressé bénéficie de l'assistance de la personne chargée de sa protection dans les conditions de l'article 459 du code civil, ce prélèvement ne peut être réalisé qu'au vu d'une autorisation écrite de cette personne remise dans les mêmes conditions. L'absence d'autorisation est constitutive d'une soustraction au prélèvement d'un échantillon au sens du 1° de l'article L. 232-9-2.

**AUTORISATION PARENTALE : PRÉLÈVEMENT NÉCESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN
CONTRÔLE ANTIDOPAGE CONCERNANT LES MINEURS OU LES MAJEURS PROTÉGÉS**

(En application de l'article R. 232-52 du code du sport)

Je soussigné(e) (Nom Prénom) :

Agissant en qualité de père, mère ou **représentant légal de l'enfant mineur ou du majeur protégé** :

(Nom Prénom de l'enfant) :

.....

Autorise tout préleveur, agréé par l'Agence Française de lutte contre le dopage ou missionné par la fédération internationale, dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur ou le majeur protégé :

(Nom et Prénom de l'enfant) :

.....

Ce document devra être présenté au préleveur lors d'un contrôle antidopage invasif.

Il est valable pour la saison sportive

Fait à, le

Signature :

« Article R. 232-52 du code du sport :

Si le sportif contrôlé est un mineur, tout prélèvement nécessitant une technique invasive ne peut être effectué qu'au vu, outre de l'autorisation de l'intéressé lui-même, d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. Si le sportif contrôlé est un majeur protégé et que la réalisation d'un tel prélèvement entre dans les catégories d'actes pour lesquelles l'intéressé bénéficie de l'assistance de la personne chargée de sa protection dans les conditions de l'article 459 du code civil, ce prélèvement ne peut être réalisé qu'au vu d'une autorisation écrite de cette personne remise dans les mêmes conditions. L'absence d'autorisation est constitutive d'une soustraction au prélèvement d'un échantillon au sens du 1° de l'article L. 232-9-2.

L'absence d'autorisation parentale, lors d'un contrôle antidopage invasif, est constitutive d'un refus de se soumettre à ce contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires à son égard (deux ans de suspension de compétition).

L'original ou une copie doit être conservé par le joueur mineur et devra être présenté, le cas échéant, au préleveur. Une copie doit être transmise au Club du joueur ainsi qu'à sa Ligue d'appartenance.

4.2 PARIS SPORTIFS EN LIGNE

Depuis la Loi du 12 mai 2010, des opérateurs de paris sportifs agréés par l'Autorité de Régulation des Jeux en Ligne (ARJEL) peuvent proposer des paris sportifs sur des épreuves de golf.

La liste des opérateurs agréés et des compétitions pouvant servir de supports à des paris sportifs en ligne dans la discipline « golf » sont disponibles sur le Site Internet de l'ARJEL : www.arjel.fr

À ce jour, les compétitions de golf amateur nationales ou internationales de golf ne peuvent faire l'objet de paris sportifs en ligne en France.

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi de 2010, la ffgolf a introduit dans ses règlements sportifs (golf professionnel) des dispositions ayant pour objet de poser des interdictions de parier aux acteurs de la compétition.

Dispositions relatives aux paris sportifs (règlement du circuit professionnel français) :

1. LISTE DES INTERDICTIONS :

- 4.1 Réaliser des prestations de pronostics sportifs sur les compétitions de golf lorsqu'ils sont contractuellement liés à un opérateur de paris sportif titulaire de l'agrément prévu à l'article 21 de la loi n°2010-476 du 12 mai 2010 ou lorsque ces prestations sont effectuées dans le cadre de programmes parrainés par un tel opérateur ;*
- 4.2 Détenir une participation au sein d'un opérateur de paris sportifs titulaire de l'agrément prévu à l'article 21 qui propose des paris sportifs sur la discipline « golf » ;*
- 4.3 Engager à titre personnel directement ou par personne interposée de mises sur des paris sur une compétition auxquels ils sont intéressés directement ou indirectement ;*
- 4.4 Communiquer à des tiers des informations privilégiées obtenues à l'occasion de leur profession ou de leurs fonctions et qui sont inconnues du public.*

2. ACTEURS DES COMPÉTITIONS INTERDITS DE PARIS SPORTIFS :

- 1° Les sportifs professionnels, les sportifs de haut niveau et les sportifs exerçant leur activité au sein d'une association sportive, d'une société sportive, de leur centre de formation ou d'une personne morale participant à une compétition sportive servant de support à des paris ;*
- 2° Les personnes participant à l'encadrement sportif, médical et paramédical et exerçant leur activité dans le cadre des compétitions sportives servant de support à des paris ou auprès des acteurs mentionnés au 1° ;*
- 3° Les arbitres et juges professionnels ou de haut niveau, les arbitres et juges d'une compétition sportive servant de support à des paris ainsi que toute personne qui participe, directement ou indirectement, à l'arbitrage ou au jury de ces compétitions ;*
- 4° Les dirigeants, salariés et membres des organes de la fédération sportive et de ses organismes déconcentrés ainsi que ceux de la Ligue professionnelle que la fédération a créée, le cas échéant ;*
- 5° Les dirigeants, salariés, bénévoles et membres des associations sportives et des sociétés sportives participant à une compétition sportive servant de support à des paris ;*
- 6° Les agents sportifs licenciés ou autorisés en prestation de service et les avocats mandataires sportifs ;*
- 7° Les dirigeants, salariés, bénévoles, personnes accréditées ou prestataires des organisateurs d'une compétition sportive servant de support à des paris ;*
- 8° Les dirigeants et salariés des organisations professionnelles représentatives des sportifs, arbitres, entraîneurs et clubs professionnels.*

Aucune personne ne doit porter atteinte à la morale, à l'éthique, à la déontologie ou à l'esprit sportif des compétitions, ni porter atteinte à l'image et à la réputation du sport de golf.

Toute violation de ces dispositions pourra entraîner des sanctions dans les conditions prévues par le Règlement disciplinaire ffgolf.

4.3 DONNÉES PERSONNELLES / DONNÉES SPORTIVES

Dans le cadre de l'organisation et / ou de la participation à des compétitions, la ffgolf est amenée à recueillir et traiter des données personnelles. Ces données sont destinées aux personnels habilités de la ffgolf et, plus généralement, à toute personne participant à l'organisation d'une compétition (dont représentants des golfs organisateurs, arbitres, organes déconcentrés le cas échéant).

Les finalités de traitement sont les suivantes : gestion et suivi des participants aux compétitions, gestion de la compétition, gestion et suivi des résultats sportifs, relations entre les organisateurs (ffgolf, clubs, arbitres, etc.), remontées d'incidents survenus le cas échéant (sécurité des pratiquants), envoi d'informations.

La durée de conservation des données recueillies peut différer selon les traitements.

Exercice des droits :

- Toute personne ayant communiqué des données personnelles à la ffgolf peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier, les supprimer, les limiter, selon les situations s'y opposer en contactant le Délégué à la Protection des Données - dpo@ffgolf.org ou ffgolf – 68, rue Anatole France – 92309 Levallois-Perret ou par le formulaire de contact « contactez-nous » figurant sur le Site de la ffgolf ;
- Votre demande sera traitée sous 30 jours ;
- Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Le licencié peut exercer, seul et selon les situations, ses droits de rectification, d'opposition ou de restriction sur My ffgolf dont le placement sur liste orange. Cette fonction concerne l'affichage sur le Site Internet de la ffgolf de vos coordonnées (NOM / PRENOM) dans les pages de départs ou de résultats de compétitions organisées par la ffgolf ou transmises par les clubs. Si vous ne souhaitez pas que votre nom soit publié sur ces pages, vous pouvez vous placer sur liste orange. Les licenciés ayant déjà fait valoir leurs droits au placement sur liste orange n'ont pas à renouveler leur demande.

Limite : Les licenciés figurant sur les différents mérites sportifs ne peuvent pas se placer sur liste orange.

Pour plus d'informations sur ce sujet : <https://www.ffgolf.org/donnees-personnelles>

4.4 DROIT À L'IMAGE

En tant que participants à des compétitions fédérales :

Les joueurs, le cas échéant leurs représentants légaux et les personnes participants à l'organisation des compétitions fédérales autorisent la ffgolf à exploiter les droits d'utilisation de leurs « Attributs de la Personnalité » dans le cadre de leurs participations aux épreuves auxquelles ils participent.

Les « Attributs de la Personnalité » du sportif désignent au sens de la présente autorisation :

- a. L'image sous toutes ses formes ;
- b. La signature ;
- c. Le nom ;
- d. La voix ;
- e. Les résultats sportifs.

L'utilisation des Attributs de la Personnalité est autorisée sur tout support, tout format et par tout moyen connu ou à connaître.

Cette autorisation emporte la possibilité pour la ffgolf d'apporter à toute fixation d'un Attribut de la Personnalité et notamment de son image avec toute adjonction, suppression et/ou modification qu'elle jugera utile dès lors qu'elle n'entraîne aucun préjudice pour moi-même.

L'autorisation d'utilisation des Attributs de la Personnalité est accordée pour une exploitation, dans le cadre de la promotion de la ffgolf, des compétitions organisées, des joueurs, de ses produits et de ses services, à destination de ses clubs et licenciés, partenaires et médias, autres organismes sportifs nationaux ou internationaux sur les supports suivants : Presse, affiches, affichettes, cartes postales, télévision, quel que soit son mode de diffusion (par voie hertzienne, par satellite, par Internet, ...) cinéma, radio, Internet, messages, SMS, MMS et/ou vocaux, PLV, support vidéographique et/ou photographique et/ou multimédia (CD, DVD...).

Elle est consentie librement et sans contrepartie, notamment financière, et ce quelles que soient la nature et l'importance de la diffusion.

La présente autorisation est personnelle et incessible.

Elle est valable pour une durée indéterminée et dans le monde entier et pourra être révoquée à tout moment.

4.5 TROUSSE NON MÉDICALE

Exemple de trousse non médicale qu'il serait souhaitable de trouver au sein des clubs.

La trousse non Médicale permet un soin rapide pour une pathologie banale. La Direction du club, devra, le cas échéant, faire appel au SAMU (15), aux Pompiers (18) ou aux Services Médicaux d'Urgence.

TROUSSE NON MÉDICALE	
Gants non stériles	Compresses américaines (grosses compresses)
Ciseaux universels de Jesco	Cicaplaie
Pincés à échardes	Coheban
Compresses de froid instantanées	Couverture de survie
Dacryoserum	Apaisyl
Alcool modifié	Coalgan
Biseptine	Sparadrap en rouleau
Pansements hypoallergéniques pré-découpés	Hémoclar (hématome – coups)
Bande extensive pour bandage	Biafine pommade (brûlure)
Bande de crêpe pour bandage	Garrot Tourniquet
Physiopack à refroidir ou chauffer	Gel hydroalcoolique
Pince à tiques	Masques FFP1

4.6 RÈGLES & DÉCISIONS DU STATUT D'AMATEUR

Le golf amateur a un rôle bien établi dans le jeu de golf, et la richesse des compétitions amateurs d'aujourd'hui est appréciée par les golfeurs de tous âges à travers le monde. Les Règles du Statut d'Amateur continuent de définir qui est éligible pour concourir en tant que golfeur amateur et cette édition constitue une étape importante pour la modernisation des Règles en les rendant plus faciles à comprendre et à appliquer.

Cette nouvelle édition est le résultat d'une initiative de modernisation menée par les représentants antérieurs et actuels des Comités du Statut d'Amateur du R & A et de l'USGA, ainsi que des représentants de tous les niveaux et domaines du jeu de golf. Elle prend en compte les commentaires des principaux intervenants et golfeurs du monde entier, et reflète la façon dont le jeu est joué aujourd'hui. Les nouvelles Règles font une distinction claire entre le golf amateur et le golf professionnel dans un contexte de modernité, apportant clarté et opportunité aux golfeurs amateurs, aux organisateurs de compétitions et aux sponsors potentiels du golf amateur. Notre intention est qu'ils favorisent un jeu sain dans le futur, pour ceux qui jouent aux plus hauts niveaux et pour tous ceux qui, nombreux, jouent au golf uniquement pour le pur plaisir et le défi qu'il présente.

Les Règles du Statut d'Amateur traitent de nombreux domaines tels que :

- 4.5 Règle 1 : Objet des Règles
- 4.6 Règle 2 : Golfeur Amateur
- 4.7 Règle 3 : Prix
- 4.8 Règle 4 : Enseignement
- 4.9 Règle 5 : Réintégration au Statut d'Amateur
- 4.10 Règle 6 : Application des Règles

En cas d'infractions, les organes compétents pour statuer sont :

- 1^{re} instance : CSSN
- 2^e instance : Commission de discipline

Les Règles et les Décisions du Statut d'Amateur sont consultables :

- Sur le site Internet de la ffgolf
- Sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) dans la rubrique « Documentations / Sport ».
- Sur le site Arbitrage (arbitrage.ffgolf.org)
- Sur le site OBEC (oec@ffgolf.org)

4.7 CERTIFICAT MÉDICAL

Dans le cadre d'une réforme d'importance qui est entré en vigueur au cours du 1^{er} trimestre 2023, nous vous informons que le Certificat Médical ne concerne plus QUE les joueurs qui participeront à des épreuves nécessitant le droit de jeu fédéral et/ou aux épreuves nationales par équipes qu'ils soient majeurs ou mineurs.

S'agissant du questionnaire de santé, il sera obligatoire pour les catégories suivantes :

- Les joueurs jouant des compétitions comptant pour l'index mais ne nécessitant pas de droit de jeu fédéral (compétitions de club, parties certifiées WHS, ...);
- Les mineurs (À l'exception de ceux participant à une épreuve nécessitant le droit de jeu fédéral).

Demeurent tenus de compléter un questionnaire de santé :

Les Licenciés majeurs participant à une compétition comptant pour l'index y compris les parties certifiées WHS (Hors épreuve nécessitant le droit de jeu fédéral et/ou épreuves nationales par équipes*).

Les Licenciés mineurs pratiquant en loisir ou en compétition comptant pour l'index y compris les parties certifiées WHS (Hors épreuve nécessitant le droit de Jeu fédéral et/ou épreuves nationales par équipes*).

Enregistrement obligatoire d'un nouveau certificat pour valider l'inscription à la première compétition nécessitant le droit de jeu fédéral et/ou épreuves nationales par équipes* si le dernier certificat médical enregistré a plus de trois ans.

Le licencié n'est pas tenu de remettre le questionnaire mais il doit attester avoir répondu négativement à chacune de ses questions (saisie du QS dans son espace My ffgolf ou remise de l'attestation au Club ou à la ffgolf). En cas de réponse positive à au moins une question, le licencié (majeur ou mineur) doit présenter aux fins d'enregistrement, un certificat médical de moins de 6 mois. Les licenciés (majeurs ou mineurs) éligibles uniquement au questionnaire de santé demeurent libres, s'ils le souhaitent, de fournir un certificat médical.

Tous les licenciés, quel que soit leur âge ou leur type de pratique, sont invités à consulter les recommandations de santé émises par la Commission Médicale fédérale sur www.ffgolf.org

4. TEXTES EN VIGUEUR

	Certificat médical (CACI)*	Questionnaire de santé : QS-sport-mineur QS-golf-adulte et attestation **
Licenciés majeurs « loisir »	Aucune obligation Le licencié « loisir » est invité à consulter les recommandations de santé émises par la Commission médicale de la ffgolf.	
Licenciés majeurs participant à une compétition comptant pour l'index y compris les parties certifiées WHS (hors épreuve nécessitant le droit de jeu fédéral) ***		✓
Licenciés mineurs pratiquant en loisir ou en compétition comptant pour l'index y compris les parties certifiées WHS (Hors épreuve nécessitant le droit de Jeu fédéral) ***		✓
Licenciés majeurs et mineurs participant à une épreuve nécessitant le droit de jeu fédéral ***	✓	
Licenciés de + de 35 ans participant à une compétition de Speedgolf	✓	

*Une fois enregistré un certificat médical est valable 3 ans sous réserve de renouveler sa licence chaque année sans interruption, de répondre annuellement à un questionnaire de santé et d'attester avoir répondu négativement à toutes ses rubriques. À l'issue des 3 ans, le licencié doit représenter un certificat médical s'il est à nouveau concerné par les cas d'obligation à la date anniversaire de son certificat initial.

** Le licencié n'est pas tenu de remettre le questionnaire mais il doit attester avoir répondu négativement à chacune de ses questions (My ffgolf/My ffgolf ou remise de l'attestation au club ou à la ffgolf). En cas de réponse positive à au moins une question, le licencié (majeur ou mineur) doit présenter aux fins d'enregistrement, un certificat médical de moins de 6 mois. Les licenciés (majeurs ou mineurs) éligibles uniquement au questionnaire de santé demeurent libres, s'ils le souhaitent, de fournir un certificat médical.

*** Enregistrement obligatoire d'un nouveau certificat pour valider l'inscription à la première compétition nécessitant le droit de jeu fédéral si le dernier certificat médical enregistré a plus de 3 ans.

Les catégories d'épreuves soumises au droit de jeu fédéral sont listées ci-dessous :

- Les épreuves fédérales individuelles ou en double et qui comptent pour un des Mérites, parmi lesquelles : les Grands Prix, Grands Prix Jeunes, Grands Prix Jeunes Majeur U14, Grands Prix Nationaux U12, Classics Mid-Amateurs, Grands Prix Mid-Amateurs, Trophées Seniors, Grands Prix Seniors sélectifs, Trophées Seniors 2, tous les 'Championnats de France' individuels ;
- Tous les 'Internationaux de France' individuels et en double ;
- Les finales (inter)régionales pour la qualification au Championnat de France des Jeunes.

Sont exemptées de droit de jeu fédéral :

- Toutes les compétitions jouées dans les territoires ultramarins ;
- Les épreuves départementales comptant pour le Mérite Jeunes ;
- L'épreuve de ligue choisie par cette dernière pour être intégrée dans chaque Mérite ;
- Les compétitions affinitaires (ex : Championnat de France des Métiers du golf, Championnat des Métiers de la sécurité...) ;
- Les compétitions scolaires et universitaires ;
- Les compétitions du golf d'Entreprise ;
- Les compétitions Paragolf ;
- Les épreuves fédérales par équipes ;
- Et toutes les autres compétitions qui comptent pour l'index mais pas pour les Mérites.

5.1 COMPOSITION, RÔLE ET MISSIONS DU COMITE DES REGLES	272
5.2 REGLEMENT D'UNE EPREUVE	273
5.3 REGLES LOCALES	274
5.4 TIRAGE DES DEPARTS	282
5.5 CARTES DE SCORE	292
5.6 MARQUES DE DEPARTS	296

5. ENCADREMENT SPORTIF

5.1 COMPOSITION, RÔLE ET MISSIONS DU COMITÉ DES RÈGLES

COMPOSITION

Les membres du Comité des Règles sont des experts, Arbitres Internationaux – Directeurs de tournoi pour la plupart, cooptés par leurs pairs en raison de leurs compétences.

Président : Marc Autret

Membres actifs :

- Bertrand Ayçoberry
- Éric Coudrier
- Arnould de Lamarzelle
- Mauricette Feuillas
- Nathalie Le Boucher
- Marc Petel
- Ghislaine Quélavoine
- Alain Rathery - Président d'honneur du Comité des Règles

Membres d'honneur : Hubert Chesneau, Claude Gourbin, Christian Gresse, Jo Grundman.

RÔLE ET MISSIONS

Il assure la traduction, la diffusion, l'interprétation et l'application des Règles de Golf et du Statut d'Amateur.

Le Comité des Règles s'occupe de l'interface avec le Royal & Ancient Golf Club de St Andrews et les différents Tours Européens.

Il représente la France lors des réunions internationales relatives à l'arbitrage.

Il détermine le contenu de la formation des arbitres, assure la préparation au concours des arbitres fédéraux sous forme de webinaires, rédige et corrige les examens d'arbitre. Il valide le niveau théorique des candidats.

Il décide en concertation avec la CNA. De la participation à la formation de la « Tournament Administrator and Referee School » du R&A.

Il veille à la promotion des Règles de golf auprès des licenciés de la ffgolf, des Commissions Sportives de Clubs, des joueurs et entraîneurs des pôles et des médias.

Le Comité des Règles s'occupe de traiter les cas relatifs à l'application des Règles remontés par les Comités d'épreuve.

Il anime la réunion annuelle des arbitres lors du National des Arbitres.

Rappel important :

Un licencié ne peut, à titre individuel, obtenir directement du Comité des Règles de la Fédération Française de Golf un avis sur un litige dont il a été acteur ou témoin.

Que la situation présentée corresponde à une "hypothèse d'école" ou à un litige réel, les points douteux ou contestés ne peuvent être déférés au Comité des Règles que par le canal du représentant autorisé du Comité de l'épreuve ou de la Commission Sportive du club concernés.

Si le Comité de l'épreuve ou la Commission Sportive du club concernés ne parviennent pas à prendre une décision, ils soumettront alors le point douteux au Comité des Règles de la Fédération.

Si leur décision est prise mais contestée par le joueur, ce dernier pourra déposer auprès du Comité des Règles de la Fédération, par le canal du représentant autorisé du Comité de l'épreuve ou de la Commission Sportive du club concernés, un "exposé concordant" sur les faits de la contestation et demander un avis quant à l'exactitude de la décision.

Le Comité des Règles ne donne une opinion que sur l'exactitude de la décision quant à l'application des Règles mais pas sur l'établissement des faits qui sont du ressort du Comité de l'épreuve ou de la Commission Sportive du club.

La réponse du Comité des Règles de la Fédération sera adressée au représentant autorisé du Comité de l'épreuve ou de la Commission Sportive du club qui l'a saisi.

Cette procédure est nécessaire ne serait-ce que parce que, bien évidemment, les interprétations diffèrent souvent et qu'il est indispensable de disposer d'un "exposé concordant" pour analyser valablement un cas. En outre, pour éviter un engorgement, il est logique que les cas soient posés aux Commissions Sportives des clubs qui, le plus souvent, sont à même de régler les litiges soulevés.

Il est rappelé, qu'en outre ces dispositions, le Comité des Règles ne rendra un avis que si le litige intervient dans une forme de jeu officielle.

5.2 COMPOSITION, RÔLE ET MISSIONS DE LA COMMISSION NATIONALE D'ARBITRAGE

COMPOSITION

Les membres de la Commission Nationale d'Arbitrage sont, comme tous les membres des Commissions fédérales, nommés par le Comité Directeur de la ffgolf pour la durée de la mandature. Le Comité Directeur du 6 décembre 2024 a validé la composition suivante :

Présidente : Mauricette Feuillas

Membres actifs :

- Alain Rathery
- Eric de Saint Louvent
- Fabienne Lambert
- Thierry Peysson
- Fanny Sachel

RÔLE ET MISSIONS

La Commission Nationale a en charge l'affectation des arbitres sur les épreuves nationales professionnelles et amateurs.

Elle assure la promotion des arbitres et la validation des arbitres stagiaires.

Elle inscrit ses actions en cohérence avec la politique fédérale de la ffgolf.

Elle est l'interlocutrice privilégiée des Ligues sur toutes les questions qui concernent l'arbitrage.

Elle valide, sur proposition de la ligue, la nomination des formateurs pour la formation « Arbitre de Ligue ».

Elle organise tous les ans le National des Arbitres.

Elle suit l'activité des arbitres et élabore les règles propres à cette activité en matière de déontologie de l'arbitrage et en assure le respect en lien avec la Commission de discipline.

Elle décide des dotations (notamment vestimentaires) octroyées aux arbitres.

Elle entretient les relations appropriées avec les organismes en charge de l'arbitrage du sport.

5.3 ARBITRES : FONCTIONS – CURSUS – FORMATION - EXAMENS

Les compétitions fédérales exigent la présence de responsables capables de veiller à l'application correcte des Règles de Golf et des règlements d'épreuves.

Pour répondre à ces besoins, la ffgolf, sous la responsabilité de la Commission Nationale d'Arbitrage, forme des Arbitres et utilise leurs services bénévoles. À cette fin la Commission Nationale d'Arbitrage délivre des titres qui attestent de l'aptitude de leur détenteur à exercer un certain nombre de tâches au niveau fédéral.

La Commission Nationale d'Arbitrage (CNA) établit la liste des Arbitres fédéraux, nationaux et internationaux. Cette liste est régulièrement actualisée par la Commission en relation étroite avec le Comité des Règles.

Sur la base des informations communiquées par les Ligues, la CNA établit également une liste des Arbitres de Ligue qui est régulièrement actualisée.

Au sein de chaque Ligue, un délégué à l'arbitrage est désigné par le Comité directeur de la Ligue pour assurer la liaison entre la CNA et les instances dirigeantes de la Ligue. Il lui incombe également de coordonner les activités de formation et d'arbitrage au sein de cette Ligue.

Tous les Arbitres sont bénévoles. "Pour pouvoir exercer, ils doivent être titulaires de la licence ffgolf de l'année en cours, être titulaire d'une attestation de formation aux Gestes Qui Sauvent et avoir satisfait au contrôle d'honorabilité. Ces conditions sont également requises pour accéder à l'espace arbitre du site

www.arbitrage.ffgolf.org

La liste officielle des arbitres est consultable sur le site Internet de la ffgolf et sur le site www.arbitrage.ffgolf.org.

1) Fonctions

Selon la définition des Règles de Golf, l'Arbitre a vocation à faire appliquer les Règles de Golf ainsi que les règlements d'épreuves. En **stroke play**, il doit intervenir sur toute infraction à une règle qu'il remarque ou qui lui est signalée. Dans les compétitions **en match play**, il n'intervient que sur demande des joueurs concernés sauf s'il est arbitre de match (i.e. il a été désigné pour accompagner un match dans sa totalité). En match play un arbitre peut être appelé pour obtenir une information sur l'application d'une règle ou pour résoudre un désaccord entre les adversaires mais il n'interviendra pas de sa propre initiative même si une infraction est commise devant ses yeux, SAUF si un match est en retard, si une recherche de balle dépasse 3 min, et en cas d'entente pour déroger aux règles ou d'infraction grave au code de comportement.

Si un Arbitre a été nommé, sa décision sera sans appel, sauf s'il y consent.

On distingue plusieurs catégories d'Arbitres :

- **L'Arbitre de Ligue** : il a vocation à arbitrer les épreuves de Ligue et les Grands Prix dans sa Ligue. Sa compétence s'exerce également sur les éliminatoires régionales d'épreuves fédérales. Il peut également intervenir en soutien d'Arbitres sur d'autres épreuves fédérales. Il doit être capable de maîtriser l'organisation de compétitions complexes telles que celles par équipes et d'avoir une bonne connaissance des Règles de Golf lui permettant de trouver rapidement la réponse aux cas simples et habituels survenant dans une compétition.
- **L'Arbitre Fédéral** : il a vocation à arbitrer les épreuves inscrites au calendrier national de la ffgolf et doit, pour ce faire, avoir une connaissance approfondie des Règles de Golf lui permettant de régler les cas les plus complexes en faisant appel, si besoin, aux clarifications du guide officiel. Tout Arbitre Fédéral en activité est tenu de répondre favorablement au moins une fois par an à sa Ligue s'il est sollicité par celle-ci pour arbitrer une épreuve.
- **L'Arbitre National** : il a vocation à arbitrer les épreuves inscrites au calendrier national de la ffgolf ainsi que certains tournois professionnels. En raison de compétences reconnues et d'une longue expérience, il doit participer activement au sein des Ligues à la formation des Arbitres de Ligue et également assurer des permanences téléphoniques à l'occasion d'épreuves fédérales.
- **L'Arbitre International** : en plus des épreuves qui sont normalement du ressort de l'Arbitre National, il a vocation à arbitrer des compétitions internationales et notamment des tournois professionnels.
- **L'Arbitre National / International - Directeur de Tournoi** : outre les fonctions de l'Arbitre National/International, il doit également être capable de prendre en charge l'intégralité de l'organisation d'une épreuve fédérale nationale.

5. ENCADREMENT SPORTIF

Quelle que soit sa catégorie, chaque arbitre s'engage à respecter la charte de déontologie qui est consultable sur le site arbitrage.

La ffgolf peut par ailleurs, pour une épreuve donnée, confier à un arbitre, quelle que soit sa catégorie, les tâches suivantes :

- **(a) La fonction de Chef arbitre** avec pour tâche principale le management de l'équipe d'arbitrage. Les décisions relatives aux interruptions de jeu et à l'évacuation du terrain ainsi que les mesures liées aux intempéries (changement des heures de départ, modifications des formes de jeu...) relèvent de la responsabilité conjointe du Chef arbitre et de l'Administrateur du tournoi.

- **(b) La fonction de Chef arbitre – Administrateur du tournoi** : en l'absence d'un permanent de la ffgolf, un chef arbitre pourra en outre être chargé avec l'aide des OBEC du club, d'assurer tout ou partie des tâches d'administration d'un tournoi fédéral.

Parmi les tâches spécifiques relevant de cette fonction, on peut mentionner :

- l'établissement de relations adéquates avec les responsables du club où se déroule la compétition avec éventuellement la visite préalable des installations et le contrôle de la conformité des installations et du terrain par rapport au cahier des charges, la disponibilité du matériel nécessaire (tableau officiel, piquets, bombes de peinture, raclettes etc.), la présence des moyens humains (starters, OBEC, commissaires, secrétariat et saisie informatique), la gestion de la journée d'entraînement, la mise en place des dispositions pour le contrôle antidopage, le contrôle des trophées etc. ;
- la gestion de l'organisation de la compétition avec notamment l'animation de la réunion des capitaines, la répartition des tâches, l'organisation de la remise des prix, etc. ;
- les relations avec la ffgolf avec la réception des courriers avant la compétition, la communication des résultats pendant et à la fin de la compétition, la transmission des documents demandés par la Fédération etc.

Un guide pratique pour la direction d'un tournoi par équipes est mis à la disposition des arbitres sur le site arbitrage.

Pour que les Arbitres soient performants, ils doivent pouvoir arbitrer un minimum d'épreuves. La Commission Nationale d'Arbitrage veille à une répartition équitable des arbitrages pour les épreuves inscrites au calendrier national. Il est attendu de chaque Arbitre Fédéral, national ou international qu'il assure chaque année au moins un arbitrage pour sa Ligue de rattachement. Sauf situation particulière, un arbitre qui refuserait d'arbitrer dans sa ligue en 2025 ne sera pas affecté sur une épreuve du calendrier national en 2026.

La Commission Nationale d'Arbitrage se réserve le droit de statuer sur tout cas exceptionnel, en particulier elle peut retirer à tout moment le titre d'Arbitre Fédéral, National ou International à un Arbitre ayant une activité trop faible ou un comportement jugé non satisfaisant.

A la suite d'une période d'indisponibilité prolongée, c'est-à-dire supérieure à 3 ans, l'arbitre sera invité à reconfirmer son titre avant d'être affecté à nouveau sur des épreuves fédérales.

Bien qu'aucun critère d'aptitude physique ne soit clairement précisé, la pratique de l'arbitrage nécessite de conserver une mobilité suffisante pour pouvoir aider les joueurs, d'être en mesure de communiquer avec les autres arbitres par talkie ou autre moyen de communication radiotéléphonique et d'avoir la capacité de contribuer à la préparation du parcours et au set-up matinal.

2) Cursus

Titres délivrés, candidatures, examens, calendrier

La fédération française de golf a décidé d'adhérer au programme de formation du Royal & Anciens.

Au niveau des titres délivrés, les étapes du cursus sont les suivantes :

- **Arbitre de Ligue**

- *Obtention du titre* : ce titre est délivré par le Comité Directeur de la Ligue dans laquelle exerce le candidat au vu des trois appréciations suivantes :

- La note obtenue à l'épreuve théorique nationale,
- La note obtenue à l'épreuve pratique sur le terrain,
- La manière dont se comporte le candidat dans la Ligue (engagement, comportement au cours des épreuves, ...).

L'épreuve théorique a lieu le même jour dans toutes les Ligues, le contenu ainsi que les barèmes de correction sont fixés par le Comité des Règles. Le Comité des Règles communique à la Ligue la note obtenue par le candidat, ainsi que la meilleure, la moins bonne note et la moyenne nationale.

L'épreuve pratique est organisée par les formateurs par des mises en situation sur le terrain.

Pendant les deux premières années suivant la première nomination, l'Arbitre de Ligue est stagiaire et mis en situation lors d'épreuves de Ligue au cours desquelles il est entouré de « superviseurs »

5. ENCADREMENT SPORTIF

désignés par les responsables de l'arbitrage au niveau de la Ligue. Au bout de ces deux années, si son comportement est jugé satisfaisant, il est nommé Arbitre de Ligue sur décision du Comité Directeur de la Ligue concernée, la période de stage pouvant exceptionnellement être prolongée d'une année. La période de deux années de stage peut être réduite et la nomination au titre d'Arbitre de Ligue intervenir plus tôt si le Comité Directeur de la Ligue concernée le juge opportun.

Lorsqu'il devient Arbitre de Ligue, le candidat est nommé arbitre de la Ligue où il exerce. En cas de changement de Ligue, il devra déposer une demande auprès de la Ligue qu'il rejoint. Le Comité directeur concerné est libre de valider ou non sa nomination comme arbitre pour cette Ligue en fonction de ses besoins, du dossier et de l'expérience du candidat.

Tous les recours seront examinés par la Commission Nationale d'Arbitrage.

- *Candidats* : toute personne

- âgée de 70 ans au maximum l'année de l'examen*,
- possédant une licence ffgolf,
- ayant suivi la « Rules Academy » ou « Académie des Règles », formation en ligne du R&A,
- ayant suivi une formation aux Gestes qui sauvent ou possédant un certificat équivalent, peut adresser sa candidature à une Ligue (voir formulaire de candidature à la fin du chapitre 5.3) en l'accompagnant d'une lettre de motivation, du certificat délivré par le R&A à l'issue de la formation en ligne ainsi que de lettres de recommandation émanant de Clubs ou de toute autre instance jugée appropriée par le candidat. La Ligue peut refuser une candidature en raison du nombre de candidats déjà sélectionnés ou pour tout autre motif. La décision de la Ligue relève de la compétence collégiale des instances dirigeantes de la Ligue. La décision d'acceptation ou de refus sera notifiée dans les plus brefs délais au candidat.

*pas de limite d'âge pour les auditeurs libres

- *Formation* : organisée sur une période de 24 mois (avec un examen toutes les années paires) et assurée par les formateurs de Ligue à partir des documents pédagogiques élaborés par le Comité des Règles et du Vademecum sportif, elle se déroule selon des modalités et un calendrier propre à chaque Ligue. Elle comporte à la fois une formation théorique et des mises en situation sur le terrain. Un candidat dont le comportement est jugé inapproprié par le formateur de Ligue peut être exclu de la formation ou se voir interdire de présenter l'examen théorique. Une Ligue peut décider de ne pas organiser de formation si elle considère qu'elle dispose d'un nombre suffisant d'Arbitres de Ligue pour faire face à ses besoins.

- CALENDRIER DES ÉPREUVES THÉORIQUES ARBITRE DE LIGUE

Décembre 2026
Décembre 2028
Décembre 2030

• Arbitre Fédéral

- *Obtention du titre* : ce titre est délivré après le passage d'un concours national organisé les années impaires. Ce concours a lieu le même jour dans toutes les Ligues. Les questionnaires sont rédigés par le Comité des Règles qui corrige les copies des candidats. La Commission Nationale d'Arbitrage (CNA) établit un classement des candidats selon leurs résultats au concours et nomme Arbitre Fédéral ceux dont le classement est compatible avec le nombre de places mises au concours, sous réserve que ces candidats aient obtenu une note minimale fixée au préalable.

Pendant les deux premières années suivant la première réussite au concours, l'Arbitre Fédéral est stagiaire et mis en situation lors d'épreuves fédérales au cours desquelles il est entouré de « superviseurs » désignés par la CNA. Au bout de ces deux années, si son comportement est jugé satisfaisant, il est nommé Arbitre Fédéral par la CNA ; sinon il redevient Arbitre de Ligue. La période de deux années de stage peut être réduite et la nomination au titre d'Arbitre Fédéral intervenir plus tôt si la CNA le juge opportun.

- *Candidats* : ce concours est ouvert aux Arbitres de Ligue y compris stagiaires. Le nombre de places mises au concours est fixé par la CNA et publié avant le concours.

- *Préparation au Concours* : elle est organisée au plan national par le Comité des Règles.

CALENDRIER DES ÉPREUVES THÉORIQUES ARBITRE FÉDÉRAL

Décembre 2027
Décembre 2029
Décembre 2031

• Arbitre National

- *Obtention du titre* : ce titre est délivré sur la base d'une liste d'aptitude établie par la CNA qui est régulièrement actualisée. Un Arbitre National qui ne figure plus sur cette liste, redevient Arbitre Fédéral. Les deux arbitres fédéraux les mieux classés lors l'épreuve de confirmation de leur titre, sont en principe nommés Arbitre National par la CNA.

- *Candidats* : les candidats doivent avoir réussi au moins deux fois l'examen permettant d'être Arbitre Fédéral. Ils sont tenus d'assister aux formations spécifiques qui leur sont proposées par la Fédération. Ils doivent en outre participer activement à la formation des Arbitres de Ligue au sein de leur Ligue ainsi qu'à la préparation des épreuves du concours national pour l'obtention du titre d'Arbitre Fédéral en proposant des sujets pour ce concours. Ils assurent des permanences téléphoniques à l'occasion d'épreuves fédérales.

• Arbitre International

- *Obtention du titre* : ce titre est délivré sur la base d'une liste d'aptitude établie et régulièrement actualisée par la CNA. Un Arbitre International qui ne figure plus sur cette liste, redevient Arbitre National.

- *Candidats* : les candidats doivent avoir le titre d'Arbitre National et avoir arbitré plusieurs compétitions internationales, y compris au niveau professionnel. Ils doivent avoir une parfaite maîtrise de la langue anglaise. Ils assurent des permanences téléphoniques à l'occasion d'épreuves fédérales.

• Arbitre National / International-Directeur de Tournoi

- *Obtention du titre* : ce titre est délivré sur la base d'une liste d'aptitude établie et régulièrement actualisée par la CNA. Un Arbitre National/International-Directeur de Tournoi qui ne figure plus sur cette liste, redevient Arbitre National/International.

- *Candidats* : les candidats sont des Arbitres Nationaux/Internationaux qui sont capables de prendre en charge l'intégralité de l'organisation d'une quelconque épreuve fédérale. Ils assurent des permanences téléphoniques à l'occasion d'épreuves fédérales.

Confirmation

Pour conserver les titres attribués, outre la participation à tout séminaire de recyclage ou examen de confirmation mis en place, selon les titres, par la Ligue ou la Fédération, un comportement satisfaisant en situation est nécessaire :

• Arbitre de Ligue

Un Arbitre de Ligue doit confirmer son titre tous les six ans en passant à nouveau l'épreuve théorique. Le Comité Directeur de la Ligue concernée, au vu du résultat à l'épreuve théorique et du comportement de cet arbitre pendant les 6 ans écoulés, décide ou non de sa confirmation. En cas d'échec à l'examen théorique, la ligue peut surseoir à sa décision de confirmation jusqu'à l'examen suivant. En cas de nouvel échec, l'Arbitre de Ligue perdra automatiquement son titre. Il appartient à chaque Ligue d'apprécier s'il est opportun, en plus de l'épreuve théorique, de réaliser un contrôle de la maîtrise des aspects pratiques de la mise en œuvre des règles. En cas d'absence à l'épreuve théorique, l'Arbitre de Ligue confirmant doit impérativement représenter l'épreuve deux années après. En cas de nouvelle absence, un Arbitre de Ligue perd automatiquement son titre. Le Comité Directeur d'une Ligue se réserve le droit, sur proposition du formateur et du responsable de l'arbitrage, de retirer à tout moment ce titre pour les Arbitres ayant une activité trop faible ou un comportement jugé non satisfaisant.

CALENDRIER DE CONFIRMATION ARBITRE DE LIGUE

Date de réussite au concours/examen	Date limite de confirmation
Décembre 2019	Décembre 2026
Décembre 2022	Décembre 2028
Décembre 2024	Décembre 2030

• Arbitre Fédéral

5. ENCADREMENT SPORTIF

- Un Arbitre Fédéral ayant réussi l'examen doit confirmer ensuite son titre tous les six ans. Il est alors invité à repasser l'épreuve du concours théorique. Les résultats des candidats appelés à confirmer leur titre faisant l'objet d'un classement spécifique, le nombre de places mises au concours cette année-là pour l'obtention du titre d'Arbitre Fédéral n'est en rien affecté par le nombre d'Arbitres Fédéraux devant confirmer leur titre lors de la même épreuve.
- La CNA se prononcera sur la confirmation du titre d'Arbitre Fédéral au vu des trois éléments suivants :
 - o De la note obtenue à l'épreuve théorique ;
 - o Du comportement observé de l'arbitre sur les épreuves fédérales ;
 - o De son implication dans l'arbitrage fédéral.

En fonction du nombre d'arbitres fédéraux non confirmés, la Commission Nationale d'Arbitrage se réserve le droit d'ouvrir au maximum autant de places supplémentaires au concours d'Arbitre Fédéral. Les candidats immédiatement classés après le dernier reçu au concours qui bénéficieraient des places supplémentaires ainsi offertes seront alors informés de leur réussite au concours d'Arbitre Fédéral.

CALENDRIER DE CONFIRMATION ARBITRE FÉDÉRAL

Date de réussite au concours/examen	Date limite de confirmation
Décembre 2021	Décembre 2027
Décembre 2023	Décembre 2029
Décembre 2025	Décembre 2031

En cas de non-confirmation ou d'absence à cette épreuve de confirmation, l'Arbitre Fédéral devant confirmer son titre doit impérativement représenter l'examen deux années après et être confirmé. En cas de nouvel échec ou nouvelle absence, un Arbitre Fédéral redevient Arbitre de Ligue, sous réserve de validation de ce titre par la Ligue concernée.

• Arbitre National

Les Arbitres Nationaux sont dispensés de confirmation mais, pour bénéficier de cette disposition, ils doivent participer activement à la formation des Arbitres de Ligue au sein de leur Ligue, assurer des permanences téléphoniques pendant quelques épreuves fédérales, et contribuer à la préparation des épreuves de l'examen national d'Arbitre en proposant des sujets pour cet examen.

EXEMPLE DE CURSUS en cas de réussite aux examens et concours :

2019 : Formation Arbitre de Ligue (voir avec la Ligue)

Décembre 2019 : Examen théorique

2020 : Examen en situation – nomination comme Arbitre de Ligue stagiaire

2020-2021 : Préparation au Concours d'Arbitre Fédéral

2021 ; Concours fédéral

2022-2023 : Arbitre Fédéral stagiaire

Fin d'année 2023 : Titularisation en tant qu'Arbitre Fédéral (après supervision)

Décembre 2027 : Confirmation Arbitre Fédéral (après épreuve théorique nationale)

3) Formation

Formateurs

Les Formateurs sont proposés par les Présidents de Ligue et validés par la Commission Nationale d'Arbitrage. Il peut y avoir plusieurs formateurs par Ligue.

Les formateurs assument, au niveau des Ligues/Inter Ligues, la formation pour les candidats au titre d'Arbitre de Ligue. Ils sont assistés dans cette activité de formation par les Arbitres Nationaux.

Ils peuvent être mis à contribution pour effectuer une première correction de certaines parties des examens et concours pour lesquelles des grilles de notation sont établies par le Comité des Règles (Numéro de Règles, Vrai/Faux, QCM, Vademecum). Ces corrections sont ensuite vérifiées et validées par le Comité des Règles.

La formation des Arbitres de Ligue aux Règles de golf s'appuie sur des documents pédagogiques élaborés par le Comité des Règles et porte sur la totalité des Règles de Golf. Elle est complétée par une formation au marquage du terrain, (emplacement des drapeaux, set-up, ...), à la maîtrise du Vademecum de la ffgolf pour la partie concernant les règlements des grands prix, à l'élaboration des règles locales, à la préparation du tableau officiel ...

Le Comité des Règles organise l'année du Concours d'Arbitre Fédéral, une préparation en ligne à laquelle les formateurs de ligue sont conviés afin de leur permettre d'apporter si besoin une aide personnalisée aux arbitres candidats.

4) Examen : Dates et Contenu des Épreuves

5. ENCADREMENT SPORTIF

DATES DES ÉPREUVES

Les examens/concours pour la délivrance du titre d'Arbitre de Ligue ou d'Arbitre Fédéral, et pour la confirmation de ces titres, ont lieu, en principe, tous les deux ans. Ils sont organisés le même jour dans chacune des Ligues. Le contenu de l'épreuve, arrêté par le Comité des Règles, est identique pour toutes les Ligues.

Les dates d'examen ne sont données qu'à titre indicatif et peuvent être modifiées par le Comité des Règles. Les candidats à l'examen seront bien évidemment informés des dates retenues et de leurs éventuels changements.

MODALITÉS DE L'EXAMEN D'ARBITRE DE LIGUE ET DU CONCOURS D'ARBITRE FÉDÉRAL

Les modalités de l'examen/concours ne sont données qu'à titre indicatif et peuvent être modifiées par le Comité des Règles. Les candidats seront bien évidemment informés suffisamment à l'avance des modalités finalement retenues.

DURÉE	DOCUMENTS AUTORISÉS	Questions
1/2 journée	Sans document	Questions règles applicables + Questions règles vrai/faux + Questions Règles QCM
	Tout document papier autorisé*	Vademecum** + Rulings en situation de jeu

* Les appareils électroniques (smartphone, tablette, etc.) sont interdits.

** À compter de 2021, des questions sur le Vademecum seront réintroduites dans le concours d'Arbitre Fédéral, la partie du Guide officiel consacrée aux procédures pour le Comité et aux Règles locales types donneront également lieu à des questions. En revanche, la Recherche d'interprétations ne donnera pas lieu à des questions spécifiques, sachant les rulings en situation de jeu pour le concours d'Arbitre Fédéral comporteront de telles recherches.

5. ENCADREMENT SPORTIF

**FORMATION D'ARBITRE DE LIGUE
FICHE DE CANDIDATURE
et
QUESTIONNAIRE DE MOTIVATION ET DISPONIBILITÉ
À RETOURNER À VOTRE LIGUE**

NOM	
Prénom	
Numéro de Licence	____ - ____ - ____
Club de licence	
Date Naissance	
Adresse	
Téléphone	
E-mail	

Depuis combien de temps jouez-vous au golf ? ans Index actuel :

Meilleur index obtenu :

Avez-vous ou avez-vous eu une ou plusieurs fonctions officielles dans votre Club :

☐

OUI

☐

NON

Si oui, laquelle ou lesquelles ?

.....

.....

.....

.....

Avez-vous eu une ou plusieurs fonctions officielles dans un autre sport :

☐

OUI

☐

NON

Si oui, laquelle ou lesquelles ?

.....

.....

.....

Formation en ligne du R&A achevée le

Note obtenue :

Formation aux gestes qui sauvent achevée le

Organisme formateur :

5. ENCADREMENT SPORTIF

Quel temps envisagez-vous de consacrer à une fonction d'Arbitre et durant quelles périodes de la semaine et de l'année ?

Quels sont les motifs qui vous incitent à suivre cette formation ?

This image shows a single sheet of white paper with horizontal blue ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There is no handwriting or other markings on the paper.

Joindre un avis favorable du Président de votre club ou de toute autre instance à laquelle vous appartenez.

5.4 ORGANISATEURS BÉNÉVOLES D'ÉPREUVES DE CLUB : FONCTIONS – FORMATION

1) Missions et tâches

L'Organisateur Bénévole d'Épreuves de Club (OBEC) a vocation à :

- Exercer ses fonctions lors des compétitions organisées dans son propre Club ou dans des clubs proches.
- Assister la personne en charge de l'Administration du Tournoi pour l'organisation des épreuves fédérales ou des épreuves de Ligue.

Il en découle deux types de missions impliquant des tâches diverses.

Au sein du club

Au sein du club l'OBEC doit travailler en complète concertation avec les responsables du club : Comité directeur et élus, Commission sportive, direction, responsables du terrain etc. ainsi qu'avec le Comité d'épreuve s'il en existe un.

Aucune initiative ne peut être prise sans accord préalable de ces responsables qui peuvent déléguer de manière permanente certaines tâches à l'OBEC.

Les tâches peuvent être de nature régulières ou occasionnelles lors des épreuves.

Tâches régulières

- Assister les responsables du club pour que les dispositions matérielles nécessaires à l'organisation des compétitions du club soient disponibles (par exemple plan d'évacuation, dispositifs pour l'envoi de signaux sonores, piquets, peintures etc.) ;
- Assister les responsables du club pour que les moyens informatiques nécessaires à la gestion des compétitions de club soient opérationnels aussi bien en ce qui concerne les équipements, les logiciels que le personnel chargé de l'utiliser. Selon l'organisation du club, l'OBEC pourra être amené à gérer lui-même le logiciel fédéral de gestion des compétitions ;
- Veiller en liaison avec les responsables du terrain, à ce que la préparation du parcours et le marquage du terrain soient, de manière constante, conformes aux règles de golf et signaler tout manquement à cet égard (par exemple disparition ou mauvaise implantation de piquets, absence de marques de départ, manque de râdeaux) ;
- Participer à l'élaboration et aux mises à jour d'un Règlement Général pour les Compétitions de Club.

Tâches occasionnelles liées aux compétitions

Aider à la préparation des compétitions de club en liaison avec la Direction, la Commission sportive et/ou le Comité d'épreuve. Parmi les tâches auxquelles il peut contribuer (sans que cette énumération présente un caractère exhaustif) :

- Préparation du tableau officiel
- Tirage des départs et utilisation du logiciel fédéral de gestion des compétitions
- Édition des cartes de scores
- Marquage du terrain
- Implantation des marques de départ
- Préparation des positions de drapeaux
- Organisation des départs et mise en place d'un starter
- Set-up du parcours
- Surveillance du bon déroulement de la compétition
- Gestion des interruptions de jeu
- Mise en place d'un recording
- Enregistrement des scores et transmission des résultats via le logiciel fédéral
- Préparation des résultats et de la remise des prix

Assistance aux arbitres lors d'épreuves de Ligue ou d'épreuves fédérales

Avant la compétition

- Prendre contact avec l'Administrateur du tournoi préalablement à la compétition.
- Faciliter les contacts entre, d'une part, l'Administrateur du tournoi et les arbitres, et d'autre part les responsables du club (Directeur, Commission Sportive, Responsables du terrain).
- Si une visite préalable du parcours est souhaitée, participer à son organisation et y prendre part.

5. ENCADREMENT SPORTIF

- Contribuer au respect des dispositions du Vademecum (chapitre 2.3) concernant la préparation du parcours et à la préservation des zones sensibles (greens et zones de départ) dans les semaines précédant la compétition. Ces tâches doivent être remplies en étroite concertation avec les responsables chargés de l'entretien du parcours.
- Contribuer au respect du Cahier des Charges des épreuves.
- Veiller à ce que les installations et matériels nécessaires à l'organisation de la compétition soient disponibles : bureau du tournoi, salle de recording, salle pour réunion des capitaines, tableau officiel, voitures, peintures et cannes de marquage (fournies selon les cas par Le club, la Ligue ou la Fédération), piquets, squeegees, raclettes ou équivalents, équipements pour le ou les starters (table, pendule, parasol et autres protections, documents à distribuer au départ (cartes de score, règles locales, cadences de jeu, position des drapeaux, plan d'évacuation etc.).
- Veiller à ce que les dispositifs en matière de sécurité soient en place : déclaration de l'épreuve aux autorités compétentes, plan d'évacuation, dispositifs sonores et présence d'un défibrillateur.
- Assister les responsables du club afin que les moyens humains nécessaires soient disponibles : starters, commissaires, recorders, éventuellement personnes en charge du recording et/ou du traitement informatique des cartes de scores, autres bénévoles. Établir en concertation avec l'Administrateur du Tournoi un schéma logistique pour ces personnes : planning horaire, plan géographique des lieux d'intervention de ces personnes et ravitaillement.
- Aider, si besoin, l'Administrateur du tournoi dans l'utilisation du logiciel fédéral de compétition pour le paramétrage de la compétition, et la gestion des départs.
- Aider à remplir le tableau officiel, la rédaction des Règles locales étant du seul ressort de l'Administrateur du tournoi.
- Aider l'Administrateur du tournoi à préparer le parcours : aide au marquage (le marquage relève de la seule responsabilité du Comité de l'épreuve), conseils pour le choix des zones de départ et pour les positions de drapeau (la décision en la matière appartient au seul Comité de l'épreuve) en signalant notamment les zones inondables.

Pendant la compétition

- Se tenir en permanence à la disposition de l'Administrateur du tournoi pour toute tâche que celui-ci pourrait lui confier.
- S'assurer que les moyens humains répartis sur le terrain et relevant de sa responsabilité remplissent les tâches qui leur ont été assignées (starter, commissaire etc.) et sont correctement positionnés ; vérifier que la logistique les concernant (ravitaillement, relève) fonctionne.
- Veiller au respect des règles de sécurité : contrôle du public, aide à la collecte d'informations météo, utilisation des signaux d'alerte, participation à l'évacuation du terrain, aide à la remise en état du parcours et contrôle de celui-ci.
- Être éventuellement membre du Comité d'Épreuve si l'Administrateur du tournoi le souhaite et participer aux activités de ce dernier.
- Selon les instructions de l'Administrateur du tournoi, participer éventuellement au recording et/ou à l'enregistrement des scores en utilisant le logiciel fédéral de gestion des compétitions.
- Aider à la publication des résultats au Tableau Officiel.

Après la compétition

- Aider à la préparation de la remise des prix.
- S'assurer de la transmission des résultats à la Fédération via Fléole et de leurs publications sur le web.

2) Relations entre Le club et l'OBEC

- Un Organisateur Bénévole d'Épreuves de Club (OBEC) doit être licencié de la ffgolf. Il doit obligatoirement être membre de l'association sportive du club où il exerce principalement ses activités. Il peut occasionnellement être amené à intervenir dans un club voisin qui ne possède pas d'OBEC.
- L'OBEC doit accomplir les missions et les tâches qui lui incombent en totale concertation et en plein accord avec les responsables de son club. C'est la raison pour laquelle un OBEC ne peut s'inscrire à un stage de formation qu'en accord avec les responsables de son club qui devront confirmer par écrit cet accord.
- Lorsqu'ils donnent leur accord pour l'inscription d'une personne à la formation d'OBEC, les responsables d'un club doivent s'assurer que le candidat OBEC :
 - Est licencié ffgolf et membre de l'association sportive du club.
 - A manifesté un réel intérêt pour l'organisation des épreuves de golf et qu'il est prêt à s'investir dans cette tâche bénévole ; des expériences passées démontrant cet intérêt constitueraient un plus.
 - A une parfaite connaissance des missions et tâches qui peuvent lui être confiées conformément à la fiche OBEC.

5. ENCADREMENT SPORTIF

- A un comportement lui permettant de travailler en parfaite concertation avec, d'une part les responsables du club, d'autre part les Administrateurs de tournoi et arbitres qu'il sera conduit à assister dans l'exercice de leurs fonctions.
- S'engage à suivre toutes les formations qui pourraient être requises, y compris pour vérifier et actualiser ses connaissances.
 - Est en mesure de présenter une attestation de suivi de la formation de Niveau 1 du R & A.
 - S'engage à participer régulièrement à l'organisation de compétitions (de club, Ligue ou fédérales) sous peine d'être radiés du fichier OBEC de la Fédération.

3) Connaissances et compétences requises

Pour mener à bien ses missions, l'OBEC après avoir suivi la formation initiale et les séances périodiques de mise à niveau selon le programme mis en place par la Fédération, devra :

Avoir un comportement et une autorité lui permettant, en autres, de :

- Participer au bon déroulement d'une épreuve de golf en liaison avec les principaux acteurs du club (directeur, intendant de terrain, secrétariat, responsable de la restauration etc....)
- Communiquer de manière adéquate avec ces acteurs.
- Faire respecter l'ordre et les horaires de départ.
- Utiliser la procédure standard de communication au talkie.
- S'adresser aux joueurs de manière adaptée.
- Se déplacer en respectant le jeu, les joueurs et le terrain.
- Respecter les consignes transmises dans les briefings.

Être capable de :

- Trouver les informations nécessaires dans le Vademecum sportif.
- Réaliser un tableau officiel.
- Maîtriser la logistique liée à l'installation d'un bureau du tournoi, d'un recording, d'un poste de starter, d'un tableau officiel et de se procurer les différents outils nécessaires à ces missions.
- Tenir le recording d'une compétition et enregistrer les scores sur le logiciel fédéral.
- Vérifier que Le club est en mesure de respecter les obligations liées à l'épreuve sportive qui se déroulera sur son parcours (nombre de chariots, de voiturettes, emplacement du tableau officiel, starter, recording etc.)
- Vérifier la disponibilité des éléments indispensables à la préparation sportive du parcours (marques de départ, drapeaux, piquets, peinture etc.) et placer correctement les piquets de marquage.
- Identifier les caractéristiques du parcours qui peuvent aider à son marquage et à l'élaboration des règles locales souhaitables pour l'épreuve qui doit se dérouler.
- Maîtriser les notions de base pour l'utilisation des outils informatiques liés à la gestion de la compétition (Logiciel fédéral de gestion des compétitions et fichiers Excel Compétition y compris pour les compétitions par équipes).

Avoir les connaissances requises relatives aux :

- Coups reçus.
- Formes de jeu, structures des épreuves nationales.
- Principes régissant le marquage du parcours.
- Tirages des départs.
- Cahiers des Charges des épreuves fédérales.
- Règlements particuliers et généraux reproduits dans le Vademecum sportif.
- Règles de golf, notamment celles ayant des implications pour la préparation du parcours.

N.B. : Sans être obligatoire, une formation au GQS est fortement recommandée.

4) Formation

Lignes directrices

La formation est assurée dans les Ligues. Elle vise le développement des compétences dans le domaine de la gestion des compétitions afin de permettre à l'OBEC de remplir les tâches qui lui incombent. Elle comporte des aspects administratifs, réglementaires, informatiques et pratiques. Elle doit permettre de s'assurer qu'une connaissance minimum des Règles de golf est acquise.

La Fédération élaborera des lignes directrices pour la formation sous la forme d'un guide pratique.

Conditions d'inscription

Seuls des candidats présentés par des clubs pourront s'inscrire à l'aide du formulaire reproduit en Annexe 1. On s'assurera qu'ils ont connaissance de la fiche OBEC de description des missions et tâches.

Les candidats devront fournir une attestation de suivi de la formation de Niveau 1 du R & A.

Contenu

La formation comportera une partie théorique et une partie pratique :

- La partie théorique qui aura lieu en salle aura une durée de 2 à 3 jours.
- La partie pratique qui se déroulera sur le terrain avec un Arbitre Fédéral, lors d'une compétition fédérale ou de Ligue durera au minimum 2 jours : une journée de préparation et une journée de compétition.

Les principaux points abordés (sans qu'il y ait de limites à cette énumération) sont les suivants :

- Généralités
 - Les différents bénévoles à la ffgolf.
 - Formation et rôle des OBEC.
 - Le site dédié aux OBEC.
- Vademecum et Règlement.
 - Règlements : Règlements généraux – Cahiers des charges – Règlements particuliers – Règles Locales Permanentes.
 - Règlements Club : Règlement Général – Règles locales.
 - Différentes formes de jeu.
- Préparation sportive, marques de départ et marquage du parcours.
 - Le déroulement d'une compétition fédérale.
 - Règle de golf : Limite de zone – Dégagement de zone.
 - Tableau d'affichage : Informations Générales.
 - Consignes : Starter - Commissaire – Recording.
 - Jeu lent : Procédures – Prêt Jouez
 - Départs : Différents types – Nombre de joueurs possibles.
 - Cadence de jeu – Amplitude de jeu.
 - Préparation du terrain : Marquage - Position des drapeaux - Vitesse de green.
- Notions de base concernant l'utilisation du Logiciel fédéral de gestion des compétitions, fichiers Excel de compétitions et, éventuellement, outils pour le Live Scoring (en fonction de l'état d'avancement du dossier).
 - Possibilités offertes par le Logiciel fédéral de gestion des compétitions.
 - Gestion des index.
 - Fichier Compétition par équipe.
 - Handicap de jeu en MP.

Validation de la formation

À l'issue de la formation, il n'est procédé à aucune évaluation. Les personnes ayant suivi le cursus de formation d'OBEC sont automatiquement inscrites sur le fichier OBEC de la Fédération et peuvent avoir accès au site dédié aux OBEC.

Contrôle des connaissances : formations complémentaires

Tous les 6 ans les OBEC doivent suivre une session de remise à niveau. Les sessions de remise à niveau sont organisées dans les Ligues.

5. ENCADREMENT SPORTIF

5) Suivi des activités et exigence d'un minimum d'activités

Un OBEC doit participer activement à l'organisation des compétitions de son Club.

Tous les ans en fin d'année chaque OBEC devra adresser à sa Ligue un rapport d'activité décrivant sommairement les tâches qu'il a accomplies au cours des 12 derniers mois tant au sein de son club que dans le cadre de compétitions de Ligue ou d'épreuves fédérales. Pour établir ce rapport, un document type élaboré par la Fédération devra être utilisé (voir Annexe 2). Les responsables du club concerné pourront être interrogés pour contrôler le bien-fondé des informations reçues. En cas d'inactivité constatée, après avoir recueilli le point de vue de l'intéressé, la Ligue prendra en concertation avec les responsables du club toute décision appropriée y compris la radiation du fichier OBEC de la Fédération.

À tout moment, les responsables du club concerné peuvent signaler à la Ligue tout comportement inadéquat d'un OBEC, tout manquement à ses obligations ou toute inactivité prolongée. Après avoir recueilli le point de vue de l'intéressé, la Ligue prendra en concertation avec les responsables du club toute décision appropriée y compris la radiation du fichier OBEC de la Fédération.

La Ligue signalera au Club tout comportement inadéquat d'un OBEC ou tout manquement à ses obligations lorsqu'il intervient pour assister des arbitres à l'occasion d'épreuves fédérales ou de Ligue. Après avoir recueilli le point de vue de l'intéressé la Ligue pourra prendre en concertation avec les responsables du club toute décision appropriée y compris la radiation du fichier OBEC de la Fédération.

6) Prise en charge des frais

Les frais liés aux séances de formation incombent aux candidats OBEC. Ils peuvent être pris en charge par leurs clubs.

Lors des interventions des OBEC pour aider les arbitres à l'occasion d'épreuves fédérales ou de compétitions de Ligue, les frais de déplacement et d'hébergement incombent aux OBEC. Seuls les déjeuners sont pris en charge.

ANNEXE 1

FORMATION D'ORGANISATEUR BÉNÉVOLE D'ÉPREUVES DE CLUB

DEMANDE D'INSCRIPTION

et

QUESTIONNAIRE DE MOTIVATION

À RETOURNER À LA LIGUE APRÈS VALIDATION PAR LE CLUB
AVEC L'ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION DE NIVEAU 1 DU R & A

1) Demande d'inscription à la formation d'OBEC

NOM	
Prénom	
Numéro de Licence	
Club de licence	
Date Naissance	
Adresse	
Téléphone	
E-mail	

Le soussigné demande son inscription à la prochaine session de formation d'OBEC organisée dans sa Ligue.

Il certifie avoir pris connaissance de la fiche OBEC qui décrit les missions et fonctions qui peuvent lui être confiées en tant qu'Organisateur Bénévole d'Épreuves de Club.

Il est en mesure de présenter une attestation de suivi de la formation de Niveau 1 du R & A (attestation à joindre à ce document).

Il s'engage à participer régulièrement à l'organisation de compétitions au sein de son club.

Il s'engage à suivre toutes les formations qui pourraient être requises.

Date :

Signature

2) Validation de la demande d'inscription par Le club concerné

Le soussigné,

NOM	
Prénom	
Fonction dans Le club	

Certifie que M. est membre de l'Association Sportive du club,

Confirme que sa demande d'inscription au stage de formation d'OBEC est formulée en plein accord avec les responsables de ce Club.

Date :

Signature

3) Questionnaire de motivation

Depuis combien de temps jouez-vous au golf ? ans Index actuel :

Meilleur index obtenu :

Avez-vous ou avez-vous eu une ou plusieurs fonctions officielles dans votre club :

☐ OUI ☐ NON

Si oui, laquelle ou lesquelles ?

.....

.....

.....

.....

Avez-vous eu une ou plusieurs fonctions officielles dans un autre sport :

☐ OUI ☐ NON

Si oui, laquelle ou lesquelles ?

.....

.....

.....

Quels sont les motifs qui vous incitent à suivre cette formation ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

ANNEXE 2

ORGANISATEUR BÉNÉVOLE D'ÉPREUVES DE CLUB

RAPPORT ANNUEL d'ACTIVITÉ

À RETOURNER À LA LIGUE AVANT LE 31 DÉCEMBRE DE CHAQUE ANNÉE

NOM	
Prénom	
CLUB	
Membre de la Commission sportive du club	Oui ☐ Non ☐

ACTIVITÉ AU SEIN DU CLUB**Tâches Régulières**

- Assistance aux responsables du club pour :

	Oui	Non
Surveillance moyens matériels		
Gestion informatique		
Préparation du parcours		
Élaboration règlement compétitions		

- Autres (à préciser) :

Intervention sur des compétitions de club

Nombre de compétitions où l'OBEC est intervenu :

- Participation aux tâches suivantes :

	Oui	Non
Préparation du Tableau Officiel		
Tirage des départs et utilisation du logiciel fédéral de gestion des compétitions RMS		
Édition des cartes de scores		
Marquage du terrain		
Implantation des marques de départ		
Préparation des positions de drapeaux		
Organisation des départs et mise en place d'un starter		
Setup du parcours		
Surveillance du bon déroulement de la compétition		
Gestion des interruptions de jeu		
Mise en place d'un recording		
Enregistrement des scores et transmission des résultats via RMS		
Préparation des résultats et de la remise des prix		

- Autres (à préciser) :

5. ENCADREMENT SPORTIF

ASSISTANCE AUX ARBITRES LORS D'ÉPREUVES DE LIGUE OU D'ÉPREUVES FÉDÉRALES

- Nom des compétitions et des Directeurs du Tournoi où l'OBEC est intervenu :

-
-
-
-
-
-

Journées de préparation de la compétition.

- Participation aux tâches suivantes :

	Oui	Non
Position des drapeaux		
Mesure de la vitesse des greens		
Marquage du terrain		
Rédaction des Règles Locales Spécifiques		
Mise en place du tableau officiel		
Planification des bénévoles		

- Autres (à préciser) :

Journées de gestion de la compétition.

- Participation aux tâches suivantes :

	Oui	Non
Utilisation d'un talkie		
Set Up		
Starter		
Recording		
Cadence de jeu		
Proclamation des résultats		
Gestion des bénévoles		

- Autres (à préciser) :

-
-
-
-

5.5 ANIMATEURS SPORTIFS BÉNÉVOLES DE CLUB : FONCTIONS - COMPÉTENCES - FORMATION

1) Fonctions

L'Animateur Sportif Bénévole de Club (ASBC) exerce ses missions dans le cadre de l'École de Golf sous la responsabilité juridique du Président du club et sous l'autorité pédagogique de l'éducateur sportif professionnel. Il est licencié.

L'Animateur Sportif Bénévole de Club :

- Participe à la mise en œuvre de la pratique des jeunes en sécurité physique et morale ;
- Anime les situations de jeu, les ateliers d'entraînement et d'évaluation aux tests fédéraux utilisés dans Le club (Drapeaux, Opens, animations sportives) ;
- Accompagne les jeunes en déplacement ;
- Organise et encadre des épreuves pour jeunes au sein du club (1,2,3 POUSETS, parcours DRAPEAUX... championnat départemental U12).
- Participe au fonctionnement des groupes École de Golf (planning annuel, horaires), compositions, licences, certificats médicaux, engagements dans les épreuves officielles, suivi des inscriptions et présences dans les regroupements et animations de Comité Départemental, de Ligue.

En fonction de l'organisation de la structure dans laquelle il est bénévole, l'ASBC peut être amené à exercer des missions exclusivement dédiées à l'administration sportive de l'EDG, ne participer qu'à l'animation de la pratique sur le terrain ou bien se voir confier des tâches dans les deux domaines.

N.B. : Dans le cadre d'une exploitation commerciale de l'EDG, sans intervention de l'AS, par un golf, une chaîne ou un pro libéral, le rôle d'encadrement de l'ASBC doit être réduit au rôle d'accompagnateur.

2) Connaissances et compétences requises

En fonction des missions qui lui sont confiées, le bénévole de Club doit être capable de :

- Identifier et prévenir les facteurs de risque liés à la pratique dans l'environnement golfique (balles, matériels, parcours, tenues, conditions météo, vie collective, espaces communs...) ;
- Organiser l'école de golf et ses animations (plannings, chartes, règlement intérieur, affichage) ;
- Aménager les parcours pour les adapter aux différents niveaux de jeu ;
- Utiliser les différents outils fédéraux d'évaluation (opens, drapeaux) ;
- Animer des situations de jeu, d'entraînement ; sur ateliers, sur parcours ;
- Assurer la logistique d'un déplacement dans le respect des règles de sécurité et de la législation en vigueur en matière de responsabilité.

3) Formation

La formation des animateurs bénévoles de Club est placée sous la responsabilité des Ligues et son pilotage est assuré par les conseillers techniques régionaux.

Elle comprend 5 modules pouvant se décliner en plusieurs parcours de formation en fonction du profil et des missions confiées à l'ASBC (gestion administrative et/ou animation terrain).

Un parcours spécifique est mis en œuvre à destination des jeunes issus des EDG afin de développer l'implication des bénévoles juniors au sein des clubs.

N.B. : Sans être obligatoire, une formation au PSC 1 est fortement recommandée à tous les bénévoles et peut être ajoutée à la formation ASBC.

Objectifs de la Formation

Objectifs généraux :

La formation ASBC a pour but de faciliter la gestion administrative, logistique et l'animation de l'École de Golf par l'implication de bénévoles dans l'animation et la vie sportive de l'EDG du club et la promotion du bénévolat auprès des jeunes des EDG à travers un parcours de formation spécifique.

5. ENCADREMENT SPORTIF

Objectifs pédagogiques :

À l'issue de la formation, le bénévole doit être capable de :

- Organiser la pratique des jeunes de l'EDG en tenant compte de l'environnement sportif (Module 1),
- Participer à l'organisation et à l'animation des drapeaux et des opens (module M2)
- Veiller au respect des règles de sécurité et de la législation en vigueur en matière de responsabilité dans l'organisation de la pratique sportive des jeunes et la logistique de leurs déplacements (module M3),
- Mettre en œuvre une séquence d'animation par le jeu en toute sécurité (module M4),
- Participer aux différentes tâches administratives liées à la gestion sportive de l'EDG (module 5)

Contenus de formation

Module 1 : l'organisation de la pratique du golf pour les jeunes

- Organisation de la filière du golf pour les jeunes
- Les différents acteurs et leur rôle (du club au haut niveau)
- Le projet sportif du club
- Organisation de l'EDG
- Les missions des ASBC, les enjeux pour les clubs et la filière
- Présentation des drapeaux et Open.

Module 2 : Outils d'évaluation : drapeaux et OPEN

- Enjeux par rapport à la labellisation des EDG
- Règles et procédures des tests, organisation, construction des parcours sur le terrain
- Enregistrement des résultats, suivi et contrôle des performances, Extranet Club
- Rappel des règles de sécurité
- Mise en situation pratique sur le terrain.

Module 3 : Responsabilité – sécurité – assurances

Les règles à respecter dans l'organisation et l'encadrement de la pratique du golf avec un jeune public (encadrement des séances, transport, hébergement) :

- La responsabilité civile en matière sportive
- Responsabilité civile : les solutions en matière d'assurance
- Que faire en cas d'accident ?
- La responsabilité pénale
- Organisation des déplacements avec des mineurs : recommandations générales et cas des séjours spécifiques
- Transports de mineurs
- Réglementation relative à la lutte contre le dopage
- Le certificat médical
- Droit à l'image
- Quiz de connaissances et cas pratique.

Module 4 : L'animation par le jeu

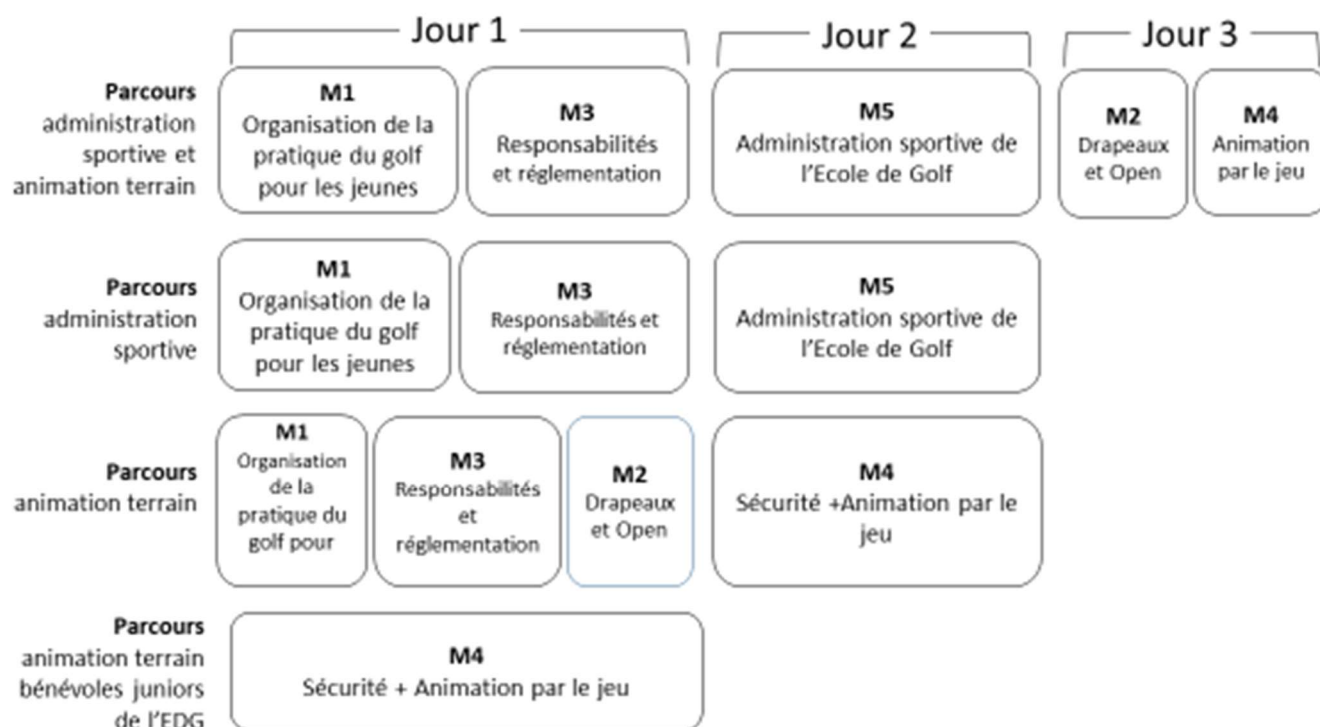
- Pédagogie de l'enfant
- Communication de l'enfant
- Sécurité sur le terrain
- Principes d'animation
- Présentation d'ateliers de jeux par lieu / situation (parcours, practice, échauffement ...) avec objectif attendu par rapport au jeu de golf et capacité à développer.
- Le sac EDG
- Séances pratiques sur le terrain.

Module 5 : L'administration sportive de l'école de golf

Présentation de l'organisation de l'EDG à partir du guide fédéral de l'EDG

- Enjeux par rapport à la labellisation des EDG
- Enregistrement et suivi des résultats à travers les outils informatiques de gestion sportive fédéraux (RMS, extranet)
- Organisation du tableau d'affichage
- Planification et organisation des réunions de parents
- Gestion des calendriers et des intervenants
- Suivi administratif des drapeaux.

Les différents parcours de formation de bénévoles d'école de golf



ffgolf®

La formation des bénévoles juniors des EDG

Afin de promouvoir l'implication de bénévoles juniors au sein des EDG, les jeunes bénévoles issus des écoles de golf bénéficient d'un parcours de formation spécifique d'une journée axé sur l'animation des situations de jeux.

En fonction des lieux et des ressources disponibles dans les Ligues, des sessions dédiées aux bénévoles juniors seront créées ou ils seront intégrés aux sessions existantes pour la partie animation des situations de jeux.

Inscription à la formation

Pour entrer en formation, le candidat devra disposer d'un document* du président de club (CD ...) et de l'enseignant en charge de l'école de golf décrivant les missions dont le bénévole sera ou est en charge dans la structure. Ces tâches seront définies avec le CTR.

Une participation financière de 50 à 100 € sera demandée par la Ligue et pourra être acquittée soit par le candidat soit par la structure dans laquelle il est bénévole.

*Un bulletin d'inscription type est prévu à cet effet

Validation de la Formation

Après une mise en situation pratique dans Le club, la formation sera validée par :

- une attestation du président de club déclarant que la personne a bien effectué une ou plusieurs tâches parmi les missions envisagées et à quelles dates,
- une grille d'évaluation des compétences à faire respecter les consignes de sécurité des pratiquants et des tiers dans le cadre d'une animation si le bénévole a suivi le module ad hoc.

5. ENCADREMENT SPORTIF

La formation est sanctionnée par une attestation formation de la ffgolf mentionnant le contenu de la formation suivie et les dates. Cette attestation n'est pas un diplôme.

La Ligue transmet au service formation de la ffgolf la liste des bénévoles formés en indiquant leur numéro de licence et les dates et lieux où se sont déroulés les modules de formation.

Formation des formateurs d'ASBC

La ffgolf a organisé en janvier 2018 une journée d'informations pour les conseillers techniques régionaux en charge de la formation d'Animateurs Sportifs Bénévoles de Club dans leur Ligue.

La constitution d'une équipe de formateurs et leur formation est assurée par leurs soins.

Pour participer à la formation, les futurs formateurs doivent être désignés par le Président de Ligue. Selon les cas, il peut désigner un entraîneur, un enseignant, un responsable jeunes d'un Comité départemental ou de Club.

La participation d'un enseignant à la formation des ASBC pour le module animation par le jeu est particulièrement recommandée.

4) Protocole d'accord ffgolf / PGA France

Les missions et la formation des animateurs sportifs bénévoles de Club ont fait l'objet d'un protocole d'accord signé le 14 mai 2008 entre la ffgolf et la PGA France. Il est décliné dans les Ligues sous la forme d'une convention de partenariat pour la mise en œuvre d'une formation conduite en collaboration avec un enseignant de la Ligue PGA de la région concernée.

5.6 PRECONISATIONS SELECTIONS DES ÉQUIPES DE CLUBS

Vous trouverez ci-dessous des recommandations visant à optimiser la constitution de vos équipes pour la participation aux championnats fédéraux :

1. Définir les moyens éventuels mis à disposition de l'équipe :
 - a. Budget
 - b. Tenues
 - c. Logistique voyage à anticiper (déplacements / hébergement / restauration / réservation de départs pour la journée de reconnaissance) par Le club et/ou le Capitaine
 - d. Autres
2. Etablir un règlement de sélection* indiquant la façon dont les joueurs ou joueuses seront retenus pour chaque championnat par équipe dans lequel Le club est engagé.
3. Mettre en place une charte de bonne conduite des joueurs/remplaçants précisant les droits et devoirs des uns et des autres
4. Désigner un capitaine et délimiter son rôle
5. Communiquer aux joueurs et joueuses potentiels (+ leurs parents si mineurs) le règlement et la charte en début de saison sportive au travers d'une réunion dans l'idéal.
6. Mettre en place un planning d'entraînement régulier pour les joueurs potentiels
7. Adresser régulièrement un point d'information aux potentiels sélectionnables, notamment si un ranking spécifique pour la sélection est mis en place.
8. Au moment de la sélection, informer et échanger avec les joueuses et joueurs non retenus sur les raisons de leur non-sélections.
9. Informer les joueuses et joueurs retenus et leur rappeler leurs engagements en tant que représentants du club.

**ce règlement peut être plus ou moins élaboré mais devrait comporter :*

- *quelle(s) personne (s) / quelle entité sélectionne les joueurs/joueuses*
- *les modalités de sélection*
- *à quelle date la sélection est arrêtée*
- *le programme de jeu attendu et/ou de participation aux entraînements*

6.1 METHODE DE CALCUL DE L'INDEX	298
6.1.1 Comment ça marche ?	298
6.1.2 Le scratch score standard (SSS) et le Slope	298
6.1.3 Handicap de jeu en fonction du SSS et du Slope	298
6.1.4 Etablissement par la Commission Sportive de Club de la table des coups reçus	301
6.1.5 Répartition du handicap de jeu en fonction des coups reçus du parcours	301
6.1.6 Calcul de points en stableford	303
6.1.7 Evolution de l'index – LE WORLD HANDICAP SYSTEM	304
6.1.8 Gestion des statuts d'un score en compétition officielle	310
6.1.9 La gestion centralisée des index	311
6.2 PREMIERE SERIE NATIONALE ET LICENCE OR	312
6.3 MERITE NATIONAL DES CLUBS	313
6.4 MERITE NATIONAL DES ECOLES DE GOLF	316
6.4.1 Challenge national des écoles de golf	317
6.4.2 Mérite National Performance des école de golf – Trophée Gérard Crouzat-Reynes	320
6.5 MERITE NATIONAL AMATEUR	322
6.5 MERITE NATIONAL JEUNES.....	328
6.7 MERITE NATIONAL MID-AMATEURS	333
6.8 MERITE NATIONAL SENIORS	337
6.9 MERITE NATIONAL DES AS D'ENTREPRISE	341

6. INDEX ET MÉRITE NATIONAL

6.1 MÉTHODE DE CALCUL DE L'INDEX

L'évaluation du niveau de jeu d'un joueur et la détermination de son index s'appuient sur le score et le parcours sur lequel il est réalisé.

6-1-1 Comment ça marche ?

Jusqu'à 2019, 6 différentes méthodes de calcul du Handicap étaient utilisées à travers le monde. La France, ainsi que les pays d'Europe continentale, utilisaient la méthode dite « EGA ».

Des concertations ont eu lieu entre les différentes associations représentatives de ces systèmes afin de les unifier. Des études ont permis de mettre au point une méthode reprenant les aspects les plus pertinents de chacune d'entre elles. Cette méthode, le World Handicap System, est maintenant validée par l'ensemble des acteurs et devient progressivement à partir de 2020, la méthode unique et universelle de calcul des handicaps dans le monde. En France, la Fédération française de golf a décidé d'appliquer ce nouveau calcul dès le début de la saison 2020.

Cette méthode est fondée sur les principes suivants :

- I. évaluation de la difficulté relative de chaque parcours français fondée sur le scratch score standard (SSS) et le Slope ;
- II. handicap de jeu en fonction du SSS et du Slope du parcours joué ;
- III. répartition du handicap de jeu en fonction des coups reçus du parcours ;
- IV. calcul du score différentiel ;
- V. évolution de l'index.

6-1-2 Le scratch score standard (SSS) et le Slope

L'évaluation de la difficulté d'un parcours n'est pas toujours une chose facile. Par exemple, un bunker de fairway à 220 m des départs peut être une réelle difficulté pour un joueur scratch (index à 0,0) alors qu'un joueur avec un index de 18 ne s'en préoccupera généralement pas.

Pour apprécier la valeur relative d'un parcours, on lui attribue deux indices :

- le **Scratch Score Standard** (chiffre à une décimale variant autour de la valeur du par) mesurant la difficulté du parcours pour un joueur « scratch » ;
- le **Slope** (nombre entier compris entre 55 et 155) qui détermine la difficulté relative du parcours pour le joueur « bogey » (joueur dont l'index est compris entre 18 et 22) par rapport au joueur « scratch ». La valeur neutre de difficulté (parcours pour lequel il est aussi difficile pour un joueur « scratch » de jouer son index que pour un joueur « bogey » de jouer le sien) est de 113. Pour cette valeur, l'arrondi de l'index donne le handicap de jeu. C'est cette valeur qui est provisoirement appliquée à un parcours non encore étalonné.

Ces deux indices sont déterminés après un étalonnage du terrain prenant en compte une multitude de données. Ces éléments, évalués trou par trou et repère par repère, à la fois pour le joueur et la joueuse « scratch » ou « bogey », prennent en compte toutes les difficultés – regroupées en 11 catégories – qu'un golfeur peut rencontrer sur un parcours suivant son niveau et son sexe (voir § 2.1-5).

Une fois tous les trous évalués, le parcours se voit attribuer un SSS et un Slope pour chacun de ses repères officiels. Bien évidemment ces indices sont différents en fonction du repère joué et du sexe.

6-1-3 Handicap de jeu en fonction du SSS et du Slope

Le joueur a donc comme seule référence son index lui permettant de se comparer à tous les autres golfeurs en France. Mais lorsqu'il doit se confronter à un parcours de golf, c'est son handicap de jeu qui devient la référence. Le handicap de jeu est le nombre de coups qu'un joueur reçoit pour une série de repères (par exemple repères blancs) sur le parcours joué. Il varie en fonction de la difficulté du parcours joué et du repère de départ choisi. Sur un parcours possédant 4 repères (Blanc, Jaune, Bleu, Rouge), un joueur a donc 4 handicaps de jeu différents selon le repère joué.

6.1 – METHODE DE CALCUL DE L'INDEX

Pour calculer un handicap de jeu il suffit de connaître :

- l'index du joueur qui est actualisé en temps réel par Fléole (serveur central de la ffgolf qui gère les licences et les index de tous les joueurs français) ;
- le Slope, le SSS et le Par du parcours pour le repère de départ choisi.

Ainsi pour calculer un handicap de jeu, on multiplie l'index par le Slope, on le divise par 113 et on y ajoute la différence entre le SSS et le Par. Le résultat arrondi de cette formule donne le handicap de jeu.

Handicap de Jeu = Index * (Slope / 113) + (SSS – Par) arrondi pour un parcours de 18 trous

Rassurez-vous, vous pouvez éviter ce calcul, car :

- pour les parties amicales, un tableau de conversion est souvent affiché dans chaque Club.
- pour les compétitions officielles, c'est encore plus simple car tout est calculé automatiquement sur votre carte de score et la répartition des coups rendus est déjà faite.

Si le parcours n'a pas été encore étalonné, le Slope 113 lui est provisoirement attribué.

HANDICAPS DE JEU DES CAMPS SELON LES FORMES DE JEU

Dans le texte ci-après le **Handicap de jeu H = Index*(Slope / 113) + (SSS - PAR)**. (voir § 6.1-3).

Les valeurs de **Slope, SSS, PAR changent pour chacun des joueurs** en fonction des marques utilisées par le joueur et de son sexe. Ces valeurs différentes permettent d'utiliser des marques de départ multiples au sein d'une même compétition, tout en rendant cohérent le calcul des coups rendus. On peut ainsi faire jouer en net : des Messieurs partant de marques différentes, des Messieurs et des Dames partant de marques identiques ou séparées, des mixtes partant des mêmes marques, etc.

Dans une compétition utilisant des marques différentes, aucun autre point n'est à rendre en sus des formules ci-dessous.

I. STROKE PLAY

1. Simple

Sur 18 trous

Pour tous les index :

Handicap de jeu du joueur H = Index*(Slope / 113) + (SSS - PAR) arrondi

Sur 9 trous

Pour tous les d'index :

Calcul de l'index de jeu 9 trous aller :

Hcp de jeu Aller = [(Slope aller*index)/113] + [SSS aller-Par aller] = X

Calcul de l'index de jeu 9 trous retour :

Hcp de jeu retour = [(Slope retour*index)/113] + [SSS retour-Par retour] = Y

2. Foursome et threesome

Handicap de jeu du Camp est 50 % de la somme des handicaps de jeu des 2 joueurs.

$H(A+B) = 50 \% (HA + HB)$ non arrondi.

Exemple : HA = 13,3 HB = 8,2 donne au Camp (A+B) un handicap de jeu = 10,75

Le joueur isolé du threesome joue avec son handicap de jeu H.

3. 4 Balles

Chaque joueur reçoit 90 % de son handicap de jeu.

HA = 90 % HA non arrondi HB = 90 % HB non arrondi

4. Greensome

Handicap de jeu du Camp : $H(A+B) = 60 \%HA + 40\%HB$ non arrondi, avec $(HA \leq HB)$

5. Chapman

Handicap de jeu du Camp : $H(A+B) = 60 \%HA + 40\%HB$ non arrondi, avec $(HA \leq HB)$

6. Patsome

Handicap de jeu du Camp est 50 % de la somme des handicaps de jeu des 2 joueurs.

$H(A+B) = 50 \% (HA + HB)$ non arrondi

7. Scramble

Consultez le paragraphe 3.1-6 du vademecum

6.1 – METHODE DE CALCUL DE L'INDEX

8. Pro-Am/Am-Am

Chaque joueur reçoit 3/4 de son handicap de jeu.

9. Score Maximum

Le **Score maximum** est une forme de stroke play dans laquelle le score d'un joueur ou d'un Camp pour un trou est plafonné à un nombre maximal de coups (à savoir les coups joués et **tous les coups de pénalité**), fixé par le Comité, tel que deux fois le par, un nombre fixe ou le double bogey en net.

II. COMPÉTITION CONTRE PAR, CONTRE BOGEY, STABLEFORD

Les coups reçus en compétition Contre Par, Contre Bogey ou Stableford sont les handicaps de jeu du stroke play mais arrondis à l'entier le plus proche (0,5 est arrondi vers le haut).

Les coups sont attribués selon la table des coups reçus du parcours.

Nota : dans le cas particulier des joueurs de très haut niveau dont le handicap de jeu ressortirait négatif des formules, ils rendent des coups au parcours en commençant par le plus facile des trous (classé 18 dans la table des coups reçus)

III. MATCH PLAY

Les coups reçus en match play sont construits sur le handicap de jeu du stroke play et arrondis à l'entier le plus proche (0,5 est arrondi vers le haut).

Les coups sont attribués selon la table des coups reçus du parcours.

1. Simple

Le joueur dont l'index est le plus haut reçoit 100 % de la différence avec le handicap de jeu de son adversaire.

Exemple : HA = 16,9 vs HB = 13,0 différence : 3,9 arrondie à 4.

Le joueur A recevra 4 coups à répartir sur les 4 trous les plus difficiles du parcours.

2. Foursome et Threesome

Le Camp dont la somme des handicaps de jeu est la plus élevée reçoit 50 % de la différence entre le handicap de jeu des 2 Camps. Le résultat final est arrondi à l'entier le plus proche (0,5 est arrondi vers le haut).

Exemple : HA+HB = 15,4 vs HC+HD = 36,1

Le Camp C+D reçoit 10 coups : 50 % (36,1 – 15,4) = 50% de 20,7 = 10,35 coups arrondis à 10.

En threesome, le joueur isolé reçoit le double de son handicap de jeu pour le calcul de la différence entre les deux Camps.

3. 4 Balles

Le joueur dont le handicap de jeu est le plus bas est considéré comme Scratch. Les coups reçus des autres joueurs correspondent à 90 % de la différence de handicap de jeu avec le joueur au plus bas handicap de jeu. Le résultat final est arrondi à l'entier le plus proche (0,5 est arrondi vers le haut).

Exemple : A+B vs C+D avec comme handicaps de jeu respectifs 5,4 15,4 25,0 et 34,8.

Coups reçus de A = 0

Coups reçus de B = 90 % (HB – HA) / = 9,0 arrondi à 9

Coups reçus de C = 90 % (HC – HA) / = 17,64 arrondi à 18

Coups reçus de D = 90 % (HD – HA) / = 26,46 arrondi à 26

4. Greensome

Le handicap de jeu de chaque Camp est calculé comme en Stroke play :

$H(A+B) = 60 \% HA + 40 \% HB$ avec ($HA \leq HB$) vs $H(C+D) = 60 \% HC + 40 \% HD$ avec ($HC \leq HD$)

Le Camp dont le handicap de jeu est le plus élevé reçoit 100 % de la différence entre le handicap de jeu des 2 Camps.

Le résultat final est arrondi à l'entier le plus proche (0,5 est arrondi vers le haut).

Exemple : A+B vs C+D avec comme handicaps de jeu respectifs 9,8 15,0 5,3 et 25,8

$H(A+B) = 9,8 \times 60 \% + 15,0 \times 40 \% = 5,88 + 6,0 = 11,88$

$H(C+D) = 5,3 \times 60 \% + 25,8 \times 40 \% = 3,18 + 10,32 = 13,5$

Le Camp C+D reçoit 2 coups : $13,5 - 11,88 = 1,62$ arrondi à 2

5. Chapman

Le handicap de jeu de chaque Camp est calculé comme en stroke play

Le Camp dont le handicap de jeu est le plus élevé reçoit 100 % de la différence entre le handicap de jeu des 2 Camps.

Le résultat final est arrondi à l'entier le plus proche (0,5 est arrondi vers le haut).

6.1 – METHODE DE CALCUL DE L'INDEX

6. Match à la meilleure balle

Traditionnellement, cette forme de jeu se joue en brut. Un joueur isolé défie 2 ou 3 joueurs de handicap plus élevé qui forment le Camp adverse. Le Camp adverse compte son meilleur score brut, le joueur isolé oppose son score. C'est ainsi que l'écart de niveau de jeu est compensé, sans faire appel aux handicaps.

6-1-4 Établissement par la Commission Sportive de Club de la table des coups reçus

Pour plus de détails voir Guide officiel – Procédures pour le Comité (section III), disponible en téléchargement sur le site Internet de la ffgolf.

Afin d'assurer une cohérence entre les Clubs, il est **recommandé** de procéder comme suit :

- i. Il est essentiel d'assurer une distribution harmonieuse des Coups Reçus sur les 18 trous.
- ii. Cet objectif est atteint au mieux en attribuant les nombres impairs aux neuf trous (l'aller ou le retour) les plus difficiles, généralement les plus longs, et les nombres pairs (l'aller ou le retour) aux autres neufs trous.
- iii. Les 1^{er} et 2^e Coups Reçus devraient être proches du milieu de chacun des 9 premiers trous (par exemple 4^e ou 5^e trou) et des 9 derniers trous (par exemple 13^e ou 14^e trou), et les 6 premiers Coups Reçus ne devraient pas être alloués à des trous successifs.
- iv. Les Coups Reçus 7 à 10 devraient être attribués en évitant qu'un joueur recevant 10 Coups de Handicap ne reçoive un coup sur trois trous consécutifs.
- v. Aucun des 8 premiers Coups Reçus ne devrait être alloué au premier ou au dernier trou, ainsi qu'au 9^e et au 10^e trou dans les Clubs où des compétitions en match play sont susceptibles de commencer au 10^e trou. Ceci évite qu'un joueur ne reçoive un avantage anormal au 19^e trou au cas où un match continuerait en play-off en trou par trou.
- vi. Sauf s'il existe de bonnes raisons de ne pas le faire, les Coups Reçus 9, 10, 11 et 12 devraient être attribués aux trous n° 1, 9, 10 et 18 dans l'ordre jugé le plus approprié.
- vii. À condition de satisfaire aux conditions qui précèdent, le choix des Coups Reçus devrait être effectué en faisant varier la longueur des trous, le Coup Reçu 1 pouvant être un Par 5, le Coup Reçu 2 un long Par 4, le Coup Reçu 3 un Par 4 plus court et le Coup Reçu 4 un Par 3.
- viii. Il n'y a pas d'ordre recommandé pour cette sélection, l'objectif étant d'établir pour les index une séquence faisant se succéder des trous de difficulté variable. Une telle méthode donnera des chances plus équilibrées pour tous les handicaps, tant en match play qu'en compétitions Stableford et Contre Par, qu'un ordre basé sur la longueur du trou ou la difficulté de réaliser le Par.

Note 1 : Le Par n'est pas un indicateur de la difficulté d'un trou. De longs Par 3 et Par 4 sont souvent choisis pour un index bas de préférence à des Par 5 étant donné qu'il est plus facile de réaliser le Par sur un Par 5 que de scorer 4 sur un long Par 4. Cependant les longs Par 3 et Par 4 sont des trous où il est difficile de jouer le Par pour un joueur de bas handicap, mais sont souvent des bogeys faciles pour les joueurs avec un handicap un peu plus élevé.

Note 2 : Il est à noter que dans la majorité des matchs amicaux, les différences d'index sont faibles, d'où l'importance d'une répartition équilibrée des premiers Coups Reçus.

Note 3 : Pour un même parcours, la table des coups reçus peut être différente pour les compétitions en match play et celles en stroke play

En plus de l'appréciation de la Commission Sportive du club, une très bonne approche est de consulter les **statistiques des scores** réalisés trou par trou disponibles via Extranet : <http://xnet.ffgolf.org> « Statistiques / Statistiques terrains / Calcul coups reçus » et constituées à partir des résultats des compétitions disputées sur le terrain en question.

6-1-5 Répartition du handicap de jeu en fonction des coups reçus du parcours

Les coups reçus d'un parcours sont attribués en fonction de la difficulté des trous les uns par rapport aux autres. Ainsi, le trou qui est coup reçu n° 1 est le trou le plus difficile à jouer et le trou qui est coup reçu n° 18 est le trou le plus facile à jouer.

Selon la formule jouée en compétition, (voir § « Différentes Formes de Jeu »), le handicap de jeu sera réparti sur chaque trou en prenant pour référence les coups reçus sur chacun des trous : les coups ainsi attribués **sont les « coups rendus »**.

Ainsi sur une carte de score, on doit toujours trouver les renseignements suivants :

Trou n°	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Par	4	3	5	4	4	4	4	3	5	4	3	4	4	5	4	3	4	5
Coups Reçus	8	6	16	10	14	18	2	12	4	9	17	7	3	15	1	13	5	11

Exemples de répartition du handicap de jeu

Joueur ayant un handicap de jeu de 12 : les 12 coups rendus sont répartis sur les 12 trous les plus difficiles (numérotés en coups reçus de 1 à 12).

Trou n°	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Par	4	3	5	4	4	4	4	3	5	4	3	4	4	5	4	3	4	5
Coups reçus	8	6	16	10	14	18	2	12	4	9	17	7	3	15	1	13	5	11
Cps rendus	1	1		1			1	1	1	1		1	1		1		1	1

Joueur ayant un handicap de jeu de 31 : dans un premier temps les 18 premiers coups rendus sont répartis en affectant 1 coup rendu sur tous les trous. Dans un deuxième temps, il reste à recevoir $31 - 18 = 13$ coups rendus répartis à nouveau sur les 13 premiers trous les plus difficiles (numérotés en coups reçus de 1 à 13) pour lesquels le joueur bénéficiera finalement de 2 coups rendus.

Trou n°	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Par	4	3	5	4	4	4	4	3	5	4	3	4	4	5	4	3	4	5
Coups reçus	8	6	16	10	14	18	2	12	4	9	17	7	3	15	1	13	5	11
Cps rendus	2	2	1	2	1	1	2	2	2	2	1	2	2	1	2	2	2	2

Joueur ayant un handicap de jeu de 45 : dans un premier temps les 36 premiers coups rendus sont répartis en affectant 2 coups rendus sur tous les trous. Dans un deuxième temps, il reste à recevoir $45 - 36 = 9$ coups rendus répartis à nouveau sur les 9 premiers trous les plus difficiles (numérotés en coups reçus de 1 à 9) pour lesquels le joueur bénéficiera finalement de 3 coups rendus.

Trou n°	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Par	4	3	5	4	4	4	4	3	5	4	3	4	4	5	4	3	4	5
Coups reçus	8	6	16	10	14	18	2	12	4	9	17	7	3	15	1	13	5	11
Cps rendus	3	3	2	2	2	2	3	2	3	3	2	3	3	2	3	2	3	2

6-1-6 Calcul de points en stableford

Un peu d'histoire : La méthode Stableford connue et jouée dans le monde entier a été inventée par le Docteur Frank Stableford (Wallasey & Royal Liverpool Golf Clubs) en 1898. Mais ce ne fut que le 16 mai 1932 que la première compétition en Stableford a été jouée sur le Wallasey Links.

Le principe de la méthode est simple : il consiste à convertir en points le score de chaque trou par rapport au par. Les points acquis sur un trou ne peuvent plus être perdus et l'addition de tous les points donne le résultat final. Cette forme de cotation évite de "massacrer" un score final en raison d'un seul trou catastrophe car la méthode n'intègre pas de points négatifs. Ainsi qu'un joueur fasse 8 ou 12 sur un trou n'aura pas d'importance, il ne marquera pas de points mais n'en perdra pas non plus.

Pour calculer un score Stableford en :

- **Brut** (c'est-à-dire sans prendre en compte le handicap de jeu), il suffit de comparer le score par trou au par.
- **Net** (c'est-à-dire en prenant en compte le handicap de jeu), il suffit de comparer le score par trou au par auquel il faut ajouter les coups rendus du trou.

Table de conversion		
Score par rapport au par	Lexique	Points gagnés
Deux et plus au-dessus du par	Double bogey et plus	0 point
Un au-dessus du par	Bogey	1 point
Par	Par	2 points
Un en dessous du par	Birdie	3 points
Deux en dessous du par	Eagle	4 points
Trois en dessous du par	Albatros	5 points

Exemples de conversion

En Brut le joueur fait un double bogey (2 coups au-dessus du par) : il marque 0 point.

En Net, il faut recalculer le par (Par + coups rendus) $3+2 = 5$: le joueur réalise donc le par et marque 2 points

Score	Par	Coups rendus sur le trou	Brut	Net
5	3	2	0 point	2 points

En Brut le joueur fait un bogey (1 coup au-dessus du par) : il marque 1 point.

En Net, il faut recalculer le Par (Par + coups rendus) $5+3 = 8$: le joueur réalise donc un eagle (2 coups en dessous du par) et marque 4 points.

Score	Par	Coups rendus sur le trou	Brut	Net
6	5	3	1 point	4 points

Le résultat Stableford Brut permet, lors d'une compétition, de déterminer quel a été le meilleur joueur de la compétition.

Le résultat Stableford Net permet, lors d'une compétition, de déterminer quel a été le meilleur joueur de la compétition par rapport à son handicap de jeu.

Que ce soit en Stableford Brut ou Stableford Net, le score de référence est toujours 36 points pour les compétitions sur 18 trous ou 18 pour les compétitions sur 9 trous. Lorsque le score d'un joueur en points Stableford s'élève à 36 sur 18 trous, cela signifie qu'il a joué le handicap de jeu qui lui était attribué pour le parcours joué.

Pourquoi ? C'est simple, que ce soit en Brut ou en Net, le par sur chaque trou vaut toujours 2 points. Et $2 \text{ points} \times 18 \text{ trous} = 36 \text{ points}$, ou $2 \text{ points} \times 9 \text{ trous} = 18 \text{ points}$.

6.1 – METHODE DE CALCUL DE L'INDEX

Astuce pour un calcul rapide :

Si un joueur fait 30 points en **Stableford Brut**, c'est qu'il a joué 6 au-dessus du **par**.

Explication : étant donné que jouer le par sur 18 trous donne 36 points, par déduction si le joueur a marqué 30 points c'est qu'il a joué 6 au-dessus du par ($36 - 30 = +6$).

Si un joueur fait 41 points en **Stableford Net**, c'est qu'il a joué 5 en dessous de son **handicap de jeu**.

Explication : le par est recalculé en fonction des coups rendus et comme jouer le « nouveau » par sur les 18 trous donne 36 points, par déduction, si le joueur a marqué 41 points c'est qu'il a joué 5 en dessous de son handicap de jeu ($36 - 41 = -5$).

Conclusion :

En Stableford Brut, un joueur qui marque 36 points sur 18 trous ou 18 points sur 9 trous a forcément joué le par quels que soient le parcours et le repère de départ.

En Stableford Net, un joueur qui marque :

- moins de 36 points sur 18 trous ou moins de 18 points sur 9 trous, a moins bien joué que son handicap de jeu.
- 36 points sur 18 trous ou 18 points sur 9 trous, a joué son handicap de jeu.
- plus de 36 points sur 18 trous ou plus de 18 points sur 9 trous, a mieux joué que son handicap de jeu.

6-1-7 Évolution de l'index – LE WORLD HANDICAP SYSTEM

Qu'est-ce que le World Handicap System ?

Jusqu'à 2019, 6 différentes méthodes de calcul du Handicap étaient utilisées à travers le monde. La France, ainsi que les pays d'Europe continentale, utilisaient la méthode dite « EGA ».

Sous l'égide du R & A et de l'USGA, des concertations ont eu lieu entre les différentes associations représentatives de ces systèmes afin de les unifier. Des études ont permis de mettre au point une méthode reprenant les aspects les plus pertinents de chacune d'entre elles. Cette méthode, le **World Handicap System**, est maintenant validée par l'ensemble des acteurs et est progressivement devenu depuis 2020, la méthode unique et universelle de calcul des handicaps dans le monde.

En France, la Fédération française de golf a décidé d'appliquer ce nouveau calcul dès le début de la saison 2020.

Quels sont les principes clés de la méthode WHS ?

- Les éléments fondamentaux de l'index ne changent pas. Seuls changent les calculs utilisés pour le déterminer.

L'index demeure une valeur avec décimale, évoluant entre 54.0 pour les non classés et -9.4 pour les meilleurs joueurs.

- Au fur et à mesure des performances ou contre-performances enregistrées, l'index varie à la baisse ou à la hausse, comme auparavant. Seulement au lieu d'appliquer cette variation score après score, la nouvelle méthode détermine votre nouvel index en recalculant **la moyenne de vos 8 meilleures performances sur les 20 dernières cartes enregistrées**. Les valeurs sont très proches des index auparavant calculés par la méthode EGA, une variation de seulement quelques dixièmes de points est attendue dans la plupart des cas.

- Les performances ne sont plus mesurées par une transformation en points Stableford, mais par un **Score différentiel**, correspondant à la somme de vos coups indexée sur la difficulté du terrain joué (voir plus loin pour le calcul exact).

- La méthode permet la prise en compte de **parties certifiées** pour le calcul de l'index. Les Cartes Index enregistrées par les clubs sont toujours acceptées, à la discrétion des golfs, comme auparavant.

Comment calcule-t-on l'index avec la méthode WHS ?

Mesure de la performance

A la réception d'un nouveau score, la première opération est de mesurer la performance réalisée, en 3 étapes :

- Calcul du Score Brut Ajusté
- Calcul du score différentiel
- Calcul du nouvel index basé sur la moyenne des 8 meilleurs scores différentiels sur les 20 dernières cartes.

6.1 – METHODE DE CALCUL DE L'INDEX

1. Calcul du Score Brut ajusté.

À la réception d'un score, quelle que soit sa formule d'origine (stroke play, stableford, contre par, score maximum), la première opération consiste à « lisser » le résultat reçu.

Trou par trou, le score brut est analysé et capé à une valeur maximale correspondant au Net Double Bogey (le Par du trou augmenté des coups reçus + 2 coups).

Cet ajustement permet de limiter les effets d'un trou catastrophe sur l'évolution d'index.

Ainsi, si vous aviez 2 coups reçus sur un par 3, tout score supérieur à 7 est automatiquement ramené à 7.

La somme des scores capés de tous les trous est votre Score Brut Ajusté (SBA).

À noter que pour une balle relevée, le score retenu est directement votre Net Double Bogey sur le trou.

Exemple :

SSS 18 Trous - Départs Jaunes : 72.1 / Slope : 122

Index : 20.7 Handicap de Jeu : 21

Trou	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	Total
Par	4	4	5	4	3	5	4	5	3	4	4	3	5	4	3	5	4	4	73
CR	/	/	//	/	/	/	/	/	//	/	/	//	/	/	/	/	/	/	21
Score	5	5	6	5	4	6	5	6	4	5	5	4	6	5	4	7	8	5	95
SBA	5	5	6	5	4	6	5	6	4	5	5	4	6	5	4	7	7	5	94

Score brut local : 95, Score brut ajusté : **94**

Le Score Brut Ajusté retenu pour le calcul de l'index est de 94

2. Cas particulier des scores sur 9 trous

Les cartes de 9 trous sont transformées en scores 18 trous par l'ajout forfaitaire d'un score complémentaire correspondant au Par Net des 9 trous joués, auquel s'ajoute 1 coup supplémentaire.

Exemple :

SSS 9 Trous - Départs Jaunes : 36.0 / Slope : 61

Index : 20.7 Handicap de Jeu : 10

										Score ajouté forfaitairement									Total
Trou	1	2	3	4	5	6	7	8	9	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
Par	4	4	5	4	3	5	4	5	3	4	4	5	4	3	5	4	5	3	74
CR	/	/	//	/	/	/	/	/	/	/	/	//	/	/	/	/	/	/	
Score	5	5	6	9	4	6	5	6	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	51
SBA	5	5	6	7	4	6	5	6	5	5	5	7	5	4	6	5	6	4	96 + 1

Le Score Brut Ajusté retenu est de 96 auquel on ajoute un coup supplémentaire, soit 97

3. Calcul du score différentiel

Pour évaluer la valeur de la performance, il faut ensuite indexer votre Score Brut Ajusté sur la difficulté du terrain joué.

La formule utilisée sera $(113/\text{Slope}) \times (\text{SBA} - \text{SSS})$

Pour un score 9 trous les valeurs de Slope et SSS sont celles de la partie multipliée par 2

Exemple 18 trous :

Avec un Score Brut Ajusté de 94, joué sur un terrain de SSS 72.1 et de Slope 122, le score différentiel est de :

$$(113/122) \times (94 - 72.1) = 0.926 \times 21.9 = 20.3$$

Le joueur a réalisé un score différentiel de 20.3

Exemple 9 trous :

Avec un Score Brut Ajusté de 97, joué sur un terrain de SSS 36.0 et de Slope 61, le score différentiel est de :

$$(113/(61 \times 2)) \times (97 - (36.0 \times 2)) = 0.926 \times 25 = 20.4$$

Le joueur a réalisé un score différentiel de 20.4

Cas particulier de la ligne d'initialisation de l'historique d'index : Les historiques d'index sont initialisés par une ligne "Initialisation Index WHS" comptant comme un score, et auquel un différentiel fictif est associé. Celui-ci a une valeur égale à index + 2 (exemple : Différentiel à 56.0 pour une initialisation à 54).

6.1 – METHODE DE CALCUL DE L'INDEX

4. Calcul du nouvel index

Le nouvel index est ensuite simplement calculé en prenant la moyenne des 8 meilleurs scores différentiels réalisés sur les 20 derniers scores transmis.

Exemple :

Date	Compétition	Score Diff.	Date	Compétition	Score Diff.
21/09	COUPE DES JARDINIERS	20.3	03/08	COUPE DE VEULES LES ROSES	21.3
14/09	COUPE GROUPE IMMOBILIER	20.6	01/08	COUPE HARAS DE ROCQUIGNY	22.6
07/09	COUPE BMW AUTO CONCEPT DIEPPE	20.9	27/07	COUPE STURDZA INVESTMENTS	19.9
05/09	COUPE DE CLASSEMENT	25.2	21/07	Trophée de la Côte d'Albâtre	24.2
01/09	CHAMPIONNAT DU CLUB	20.5	20/07	Trophée de la Côte d'Albâtre	24.5
31/08	CHAMPIONNAT DU CLUB	19.8	19/07	Trophée de la Côte d'Albâtre	23.8
27/08	COUPE ASDN	24.1	13/07	FETE DU CLUB	31.1
19/08	COUPE DU 19 AOUT 2019	24.4	07/07	COUPE GOLF PASSION	30.4
08/08	COUPE UN CLIN D OEIL A CHARLIE	26.7	23/06	Promotion Mid Amateurs	20.7
04/08	COUPE DES AMIS DE POURVILLE	23.0	22/06	Promotion Mid Amateurs	23.2

Index = $(20.7 + 19.9 + 21.3 + 19.8 + 20.5 + 20.9 + 20.6 + 20.3) / 8 = 20.5$

Le joueur a un nouvel index de 20.5

Application d'ajustements :

Dans le même temps, pour ajuster au mieux l'index du joueur à sa capacité réelle, des mécanismes additionnels sont mis en place :

a) Ajustement pour score exceptionnel

Si un joueur réalise un score différentiel de 7 points en dessous de son index initial, son nouvel index est calculé en appliquant une minoration automatique de 1 point sur son score différentiel.

Si la différence entre le score différentiel reçu et l'index initial est de 10 points ou plus, cette minoration est alors de 2 points.

Cette minoration est mémorisée et appliquée aux lignes de scores éligibles au moment de la réception initiale, puis disparaît progressivement au fur et à mesure de l'arrivée de nouveaux scores (jusqu'à la disparition du score exceptionnel de l'historique). L'ajustement est également cumulable avec d'autres éventuellement déjà présents dans l'historique.

Exemple : Pour un joueur 36.3 qui réalise un score différentiel de 25.2, on calcule le nouvel index normalement (toujours sur la base des 8/20 meilleurs scores différentiels) incluant la minoration de 2 points appliquée sur l'ensemble des scores différentiels de l'historique.

b) Soft Cap et Hard Cap

La méthode permet à l'index de remonter si les performances d'un joueur se dégradent de manière durable. Cela étant, pour éviter une remontée trop rapide issue d'une baisse de forme momentanée, des freins sont applicables en cas de succession de mauvais résultats.

Ainsi, un index ne peut pas remonter de plus de 5 points au-delà du meilleur index obtenu sur les 12 derniers mois (Hard Cap) (Exemple, un joueur 12,7 d'index est plafonné à 17.7 quels que soient le nombre et la valeur des contre-performances enregistrées dans l'année)

Un calcul intermédiaire (soft cap) freine la remontée de l'index avant d'arriver à ce plafond fixe de 5 points.

Tous les points de remontée au-delà de 3 seront divisés par deux, avant d'arriver au plafond fixe.

6.1 – METHODE DE CALCUL DE L'INDEX

c) Ajustements pour nombre insuffisant de scores.

Avant d'arriver à un historique suffisamment représentatif de 20 scores, par prudence, le système applique des ajustements intermédiaires dont voici le détail :

NB Scores de l'historique	Calcul de l'index	Ajustement
1	= Score Différentiel	-2.0
2	= Le plus bas	-2.0
3	= Le plus bas	-2.0
4	= Le plus bas	-1.0
5	= Le plus bas	0
6	= La moyenne des 2 plus bas	-1.0
7 ou 8	= La moyenne des 2 plus bas	0
9 à 11	= La moyenne des 3 plus bas	0
12 à 14	= La moyenne des 4 plus bas	0
15 ou 16	= La moyenne des 5 plus bas	0
17 ou 18	= La moyenne des 6 plus bas	0
19	= La moyenne des 7 plus bas	0
20	= La moyenne des 8 plus bas	0

Exemple :

Un joueur non classé joue sa première carte comptant pour l'index, et réalise un score différentiel de 50.2. Son nouvel index est de $50.2 - 2 = 48.2$

Un joueur ayant 5 scores dans son historique transmet un nouveau résultat. Son nouvel index est calculé en prenant la moyenne de ses deux meilleurs scores différentiels, à laquelle on retire un point.

d) Calcul des conditions de jeu du jour (Playing Conditions Calculation : PCC)

Comme le faisait la Zone Tampon Ajustée avec la méthode EGA, la méthode WHS applique un ajustement aux scores différentiels en fonction de l'ensemble des performances réalisées.

Le calcul des conditions de jeu se fait après avoir récolté tous les scores joués dans la journée. Une comparaison est établie entre les scores attendus et les scores réellement joués. En fonction du résultat, un ajustement allant de -1 à +3 est appliqué (Selon le pourcentage de performances constatées, -1 si le pourcentage est exceptionnellement élevé à +3 lorsque celui-ci est excessivement faible)

(Note : Le calcul du PCC se déclenche le lendemain de l'envoi des scores uniquement si 8 scores réalisés par des joueurs 36.0 et moins sont enregistrés sur le terrain.)

Qu'est-ce qu'une Partie Certifiée ?

Le WHS inclut la prise en compte de parties amicales (appelées « General Play ») pour le calcul de l'index. La Fédération française de golf a fait le choix d'autoriser cette prise en compte dès 2020, à condition qu'elle soit encadrée. Ces cartes sont désignées sous le terme de Parties Certifiées. (PC)

Pour qu'une partie certifiée compte pour l'index, le joueur doit :

- Être titulaire d'une licence et attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf
- Utiliser exclusivement l'application mobile KADY destinée à cet effet (pas de saisie directe dans My ffgolf)
- Déclarer son intention de faire compter la carte avant la saisie du score du 1er trou.
- Désigner un marqueur licencié et obligatoirement présent dans la partie.
- Faire signer (certifier) sa carte à l'issue de la partie par ce marqueur (signature par validation dans l'application mobile)

Toute partie incomplète ou non signée dans les 72 heures est considérée comme « carte non rendue » et fait l'objet d'un **score de pénalité** intégrant l'historique officiel du joueur.

Les PC peuvent se jouer sur 9 ou 18 trous, en stroke play ou en stableford.

Les joueurs de moins de 11.5 d'index et les licenciés de 16 ans et moins ne sont pas autorisés à faire compter leurs parties pour l'index.

6.1 – METHODE DE CALCUL DE L'INDEX

Ces Parties Certifiées ne remplacent pas les Extra Day Scores, que les clubs peuvent continuer à enregistrer pour le compte des joueurs sur l'extranet fédéral.

Principe de la carte index (Extra Day Scores) :

Un joueur peut demander que son index soit géré lors d'un parcours de golf, en dehors d'une compétition officielle.

Pour ce faire, plusieurs conditions sont requises : - Les positions des marques de départ doivent être conformes aux données de l'étalonnage ; - Le joueur doit informer au préalable le secrétariat de son intention de voir son score pris en compte pour la gestion de son index, et sa carte doit être paramétrée avant son départ ; - Le joueur doit être accompagné d'autres joueurs ou d'un marqueur qui authentifieront son score ; - Le joueur doit impérativement rendre sa carte quel que soit le score, lequel doit être transmis le jour même au serveur Fléole.

Une carte index (Extra Day Scores) réalisée en dehors d'une compétition officielle pour la gestion des index. Ce système n'est pas autorisé pour les joueurs en dessous de 11.5 d'index et sera limité à 5 cartes par an (12 mois glissant) pour les joueurs U16 (jusqu'à la catégorie minime). Tout enregistrement de moins de 6 scores sur une journée sera considéré comme un enregistrement de Scores Hors Compétitions.

Questions fréquemment posées :

Ce paragraphe liste les questions les plus fréquemment posées sur la boîte e-mail whs@ffgolf.org.

Cette adresse reste ouverte tout au long de la saison pour recueillir vos interrogations.

L'application du World Handicap System

Le WHS remplace-t-il l'index pour les parties officielles ? L'index disparaît-il ?

L'index ne disparaît pas et continue de s'appeler Index. Il reste la valeur chiffrée à une décimale attestant de votre aptitude de jeu. Le World Handicap System définit uniquement la manière dont cet index est calculé.

Pour avoir son index calculé faut-il être licencié et Membre d'une Association Sportive ?

Le calcul de l'index avec la nouvelle méthode s'applique à tous les licenciés actifs, membres ou non d'une Association Sportive. En cas de non-renouvellement de la licence, l'index est « gelé » pendant la durée d'inactivité. Il n'est pas appliqué d'ajustement durant cette période.

Les joueurs continuent-ils à prendre +0.1 en cas de contre-performance ?

Non. Le nouvel index étant déterminé par la moyenne des 8 meilleures performances sur les 20 dernières cartes, il est probable qu'une contre-performance n'ait pas d'incidence immédiate sur l'index, sauf si elle « chasse » un ancien bon score des 20 dernières cartes.

À l'inverse, un bon score a un impact immédiat puisqu'il intègre directement le calcul de la moyenne des 8 meilleures cartes.

L'index des joueurs est-il mis à jour automatiquement lorsque leur score est rentré ou Le club doit-il appliquer une procédure particulière ?

Le nouvel index est calculé automatiquement après l'envoi des scores par Le club organisateur d'une compétition. La procédure actuelle demeure inchangée.

En stroke play, comment est pris en compte un joueur qui réalise un score de 15 sur un trou ?

Avant d'être intégré dans le calcul de la performance (score différentiel), le score brut du joueur est plafonné au Net Double Bogey (le Par du joueur + 2 coups). Si un joueur fait 15 sur un par 5 sur lequel il a 1 coup reçu, le score retenu est de 8.

Je joue régulièrement au golf aux États-Unis et en France. Avec le World handicap System, ai-je un index unique ?

Il n'y a pas de serveur central regroupant tous les scores joués à travers le monde. Vous n'avez donc pas un index unique, mais toujours un index par pays.

Toutefois, si vous enregistrez exactement les mêmes scores aux USA et en France, vous devriez obtenir au final une valeur identique puisque le calcul utilisé est le même.

En France, les clubs peuvent enregistrer les scores étrangers de leurs licenciés sur l'extranet fédéral.

Que se passe-t-il si un joueur ne joue pas 20 scores dans la saison ?

Il n'y a aucune limite de temps pour atteindre les 20 scores nécessaires pour appliquer pleinement la nouvelle méthode. Ces 20 scores peuvent être réalisés au cours de plusieurs saisons successives.

6.1 – METHODE DE CALCUL DE L'INDEX

Que se passe-t-il dans le cas d'une **disqualification** ou d'une carte non rendue en compétition ?

En cas de **disqualification** ou de carte non rendue, la méthode prévoit l'application d'un « **score de pénalité** ». Un score correspondant à la plus mauvaise performance identifiée sur les 20 dernières cartes est automatiquement ajouté à l'historique du joueur.

Dans le cas d'un forfait, ou d'un abandon justifié (blessure en cours de jeu par exemple), la carte est affichée dans l'historique mais elle est sans effet sur l'index.

Une modulation du score existe-t-elle selon la difficulté du parcours ?

Oui, le score différentiel est indexé sur la difficulté du repère joué. Son calcul en reprend les valeurs de Slope et de SSS.

La révision annuelle des index parfois appliquée par les Commissions sportives des clubs est-elle maintenue ?

La révision annuelle des index était un mécanisme destiné à ajuster les index pour pallier la faible réactivité de l'ancien calcul EGA. Avec la nouvelle méthode, cette révision n'est plus nécessaire.

A noter cependant que les clubs peuvent toujours initialiser le premier index ou réaliser des ajustements à la hausse comme à la baisse si l'aptitude constatée des joueurs le justifie (avec un plancher fixé à 11.5).

Les index des joueurs sont-ils bloqués à la remontée comme avec l'ancien système EGA ?

Non, l'index peut remonter sans plafond jusqu'à une valeur théorique de 54.0

Cette remontée est néanmoins freinée, et limitée à 5 points maximum par rapport au meilleur index obtenu sur les 12 derniers mois (voir paragraphe sur le soft & hard cap).

Transition EGA – WHS

Comment est calculé l'index des joueurs avant qu'ils atteignent 20 compétitions ?

Nous reprenons les anciens scores (jusqu'à 2012), que nous recalculons rétroactivement en reprenant la méthode WHS, de manière à constituer un historique fourni et cohérent. Il n'est pas nécessaire d'attendre d'avoir 20 scores pour bénéficier du nouveau calcul.

Les anciennes cartes reprises dans l'historique pour le recalcul en WHS ont-elles un ajustement en fonction des conditions de jeu du jour ?

Oui, les valeurs de Zone Tampon Ajustée de l'ancien score sont reprises et transformées en PCC (Playing Conditions Calculation).

Les Parties Certifiées

À partir de quelle date peut-on enregistrer des Parties Certifiées ?

L'application mobile KADY intégrant la saisie de PC est publiée et disponible gratuitement sur les Stores depuis le printemps 2020.

Les golfs interviennent-ils dans la saisie de Parties Certifiées ?

Les joueurs sont autonomes pour saisir et certifier leurs cartes. Les clubs auront néanmoins la possibilité sur l'extranet fédéral de surveiller et de demander l'invalidation des cartes qui n'auraient pas été réalisées dans les règles. En cas d'abus manifeste, et sur signalement des clubs, la Fédération pourra à tout moment suspendre l'accès aux Parties Certifiées pour les joueurs fautifs.

Le Niveau

Est-ce que l'index remplace le Niveau ?

L'index n'est pas remplacé par le Niveau.

Même si le calcul du Niveau est inspiré de la méthode WHS, il diffère sensiblement notamment dans la nature des scores pris en compte et l'application des ajustements.

Le Niveau continue à exister avec son propre calcul simplifié et vous permet de saisir et d'évaluer toutes vos cartes (y compris vos parties non certifiées).

Il demeure utile pour les licenciés jouant peu ou pas de compétitions officielles, c'est pourquoi nous le maintenons.

6-1-8 Gestion des statuts d'un score en compétition officielle

Statut du score	Gestion de l'index	Condition d'utilisation
Normal	En fonction du score différentiel (méthode WHS)	Géré automatiquement par le logiciel à la saisie du score.
Forfait	Pas de modification	- si le joueur prévient de son scratch Le club organisateur ou le Comité de l'épreuve dans un délai raisonnable afin qu'il puisse adapter les horaires de départs. Délai raisonnable : habituellement la veille pour le lendemain. Le club est libre d'établir ses propres règles pour la définition du délai raisonnable. Le Comité de l'épreuve devrait également accepter un scratch le jour de l'épreuve pour des circonstances exceptionnelles (accident, maladie, etc.)
Abandon justifié	Pas de modification	- si le joueur se blesse ou est malade pendant le tour. - si le joueur peut justifier une raison personnelle grave, et jugée valable par le Comité de l'épreuve.
Disqualifié	Un score correspondant à la plus mauvaise performance identifiée sur les 20 dernières cartes sera automatiquement ajouté à l'historique du joueur	- selon une Règle de Golf. - Si le joueur enfreint n'importe laquelle des exigences de la Règle 3.3b - si le joueur ne s'est pas présenté au départ sans avoir prévenu de son scratch dans un délai raisonnable (Règle 5.3a) - décision du Comité de l'épreuve pour des cas particuliers exceptionnels - si le joueur est en infraction avec un règlement d'épreuve qui impose la disqualification - si le joueur abandonne sans raison médicale ou sans raison personnelle grave.
Abandon non justifié		Utiliser le statut Disqualifié
Carte non rendue		Utiliser le statut Disqualifié

6-1-9 La gestion centralisée des index

La Fédération Française de Golf et sa CSSN entendent poursuivre leur politique d'élimination des faux index et plus particulièrement de ceux permettant de réaliser des scores nets "exceptionnels" ne correspondant pas, à l'évidence, au niveau de jeu.

Pour ce faire, il est utilisé trois moyens :

- le rappel et le renforcement des droits et devoirs des Commissions Sportives des clubs en matière d'adéquation de l'index au niveau de jeu ;
- la mise en application de certaines dispositions dans la méthode de handicap pour éviter le plus possible les remontées "artificielles" ;
- la gestion centralisée des index par le système "Fléole" afin :
 - d'une part, que tous les résultats des compétitions comptant pour la gestion des index soient comptabilisés où qu'ils soient accomplis sur le territoire ;
 - d'autre part, que chaque Club organisateur de compétition puisse connaître le dernier index des joueurs s'inscrivant à leurs compétitions.

Droits et devoirs des Commissions Sportives des clubs en matière d'adéquation de l'index au niveau de jeu

Il est rappelé qu'il est de la responsabilité des Commissions Sportives des clubs de veiller à ce que l'index des joueurs corresponde le plus possible à leur niveau de jeu.

Afin d'éviter notamment que des classements nets de compétitions (ou que des compétitions prévoyant à l'inscription des limites inférieures d'index) ne soient dénaturés par de "faux index" et dans des cas bien particuliers du type suivant :

- joueur ne jouant pas ou très peu en compétition mais s'entraînant ou jouant en parties amicales fréquemment,
- joueur pratiquant en compétition mais ne jouant qu'en double ou Pro-Am ; ou ne rendant pas ses cartes (ou abandonnant) dans le but manifeste de faire remonter son index,
- joueur réalisant dans des occasions bien précises un score net "exceptionnel", conséquence manifeste d'un "faux" index.

LES COMMISSIONS SPORTIVES DE CLUBS ONT ACCÈS SUR EXTRANET AU CHANGEMENT DES INDEX DES JOUEURS CLASSES ENTRE 11,5 ET 54. POUR LES JOUEURS CLASSES EN DESSOUS DE 11,5, LES COMMISSIONS SPORTIVES DE CLUBS DOIVENT DEMANDER À LA CSSN DE LA FFGOLF D'ATTRIBUER À CES JOUEURS L'INDEX CORRESPONDANT À LEUR NIVEAU DE JEU.

"Fléole" et son principe de gestion centralisée des index

Depuis 1996, la ffgolf a mis en place la gestion centralisée des index, qui traite tous les résultats obtenus dans toutes les compétitions comptant pour la gestion des index adressées par les Clubs organisateurs au serveur fédéral baptisé FLÉOLE. C'est FLÉOLE qui comptabilise les résultats dès la fin de chaque compétition, que celle-ci ait eu lieu dans Le club de licence du joueur ou à l'extérieur ; que le joueur soit membre d'association sportive, membre ou abonné d'un golf avec terrain, golf d'entreprise, d'une AS municipale ou indépendant ; et que les scores soient bons ou mauvais. C'est FLÉOLE qui calcule et diffuse les nouveaux index.

Les golfs organisateurs de compétitions/index sont responsables de la transmission des résultats au centre serveur FLÉOLE.

Les Clubs sont également responsables du fait que l'index des joueurs corresponde le plus possible à leur niveau de jeu.

Un joueur licencié de l'année précédente et qui n'a pas renouvelé sa licence au 1er avril de l'année en cours peut être inscrit dans la compétition mais a son droit à gestion de l'index suspendu : la saisie de son score est bloquée dans le logiciel fédéral de gestion des compétitions tant que sa licence n'aura pas été renouvelée.

Mise à jour des Index

C'est FLÉOLE qui collecte les scores que les golfs lui adressent dès la fin de la compétition/index qu'ils ont organisée et qui met à jour les index à partir de ces données.

Dès que ces éléments ont été transmis, les index de tous les joueurs licenciés, qu'ils soient membres d'association sportive, membres ou abonnés de golf avec terrain, golf d'entreprise, d'une AS municipale ou indépendants, sont immédiatement mis à jour et consultables de 4 manières différentes :

- Par le golf de licence depuis son ordinateur, dont les historiques d'index de ses joueurs licenciés sont

6.1 – METHODE DE CALCUL DE L'INDEX

automatiquement mis à jour à chaque connexion avec FLÉOLE ;

- Par un golf organisateur de compétition, par demande de contrôle informatique des inscrits à sa compétition avec mise à jour automatique dans la fiche du joueur de son index avec la valeur de Fléole lorsque celle-ci diffère de celui déclaré par le joueur ;
- Sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org>
- Par le licencié lui-même sur Internet : www.ffgolf.org

Les "non classés" : attribution du 1er index

Fléole attribue automatiquement le premier index lorsque, dans une compétition/index, le joueur réalise une première performance entraînant un différentiel négatif. L'index est modifié selon la valeur de différentiel obtenue à partir d'une valeur initiale de 54.

6.2 PREMIÈRE SÉRIE NATIONALE ET LICENCE OR

Les listes de joueurs de 1re Série nationale sont établies selon les normes énoncées ci-dessous :

1^{re} série Élite

- pour les Messieurs : 50 premiers amateurs du Mérite final au 31 décembre de l'année précédente.
- pour les Dames : 30 premières amateurs du Mérite final au 31 décembre de l'année précédente.

1^{re} série Fédérale

Être classé dans le Mérite National Amateur final de l'année précédente

Licence Or

La liste des titulaires, les critères d'obtention et le courrier envoyé aux joueurs sont consultables sur Extranet rubrique Documentations / Sport.

6.3 MÉRITE NATIONAL DES CLUBS

Pour le Mérite National des clubs, il est créé deux classements distincts, l'un pour les Messieurs, l'autre pour les Dames.

L'accession aux classements est conditionnée à la participation du club au Championnat de France par Équipes U16 garçons ou filles (divisions ou promotions).

Compétitions prises en compte pour l'attribution des points

Classement Messieurs	Classement Dames
Championnat de France par Équipes <i>Trophée Gounouilhoul</i>	Championnat de France par Équipes <i>Trophée Golfers' Club</i>
Championnat de France par Équipes 2 <i>Trophée Pierre-Étienne GUYOT</i>	
Coupe de France par Équipes <i>Trophée Jean LIGNEL</i>	
Coupe d'Europe des clubs Messieurs	Coupe d'Europe des clubs Dames
Championnat de France par équipes U16 Garçons <i>Trophée Jean-Louis DUPONT</i>	Championnat de France par Équipes U16 Filles <i>Trophée Brigitte VARANGOT</i>
Championnat de France par équipes Mid-Amateurs <i>Trophée PUIFORCAT</i>	Championnat de France par équipes Mid-Amateurs <i>Trophée COTNAREANU</i>
Championnat de France par équipes Mid-Amateurs 2	Championnat de France par équipes Mid-Amateurs 2
Championnat de France par Équipes Seniors <i>Trophée Saint Sauveur</i>	Championnat de France par Équipes Seniors <i>Trophée de la Commission Féminine</i>
Championnat de France par Équipes Seniors 2	Championnat de France par Équipes Seniors 2
Championnat de France par Équipes Seniors 3	
Classements nationaux : nombre et rang des joueurs	

Évolution en division :

Si une équipe monte de division ou évite la descente du fait de la défection d'une autre équipe, elle se verra attribuer les points de sa propre performance.

Transfert de licence :

Dans le cas d'un transfert de Club après le 31 mars, les points apportés par ce joueur à partir de sa place au Mérite National Amateur restent acquis au Club dans lequel il était au 31 mars.

CLASSEMENTS NATIONAUX

Joueurs professionnels :

Un maximum de 2 joueurs ayant été membres du club durant au moins 3 ans avant la date de leur passage professionnel peuvent rapporter des points à ce Club pendant leurs 5 premières années de professionnalisme.

Pour un même joueur, il n'y a pas de cumul possible entre les points rapportés par le Mérite National Amateur et ceux du Classement National Professionnel

Joueurs amateurs :

Un maximum de 10 joueurs peut rapporter des points.

GRILLE DES POINTS MESSIEURS

DIVISIONS MESSIEURS	
Participation Promotion	20 pts
Descente en Promotion	
Montée en 4 ^e division	50 pts
Maintien en 4 ^e division	
Descente en 4 ^e division	
Montée en 3 ^e division	100 pts
Maintien en 3 ^e division	
Descente en 3 ^e division	
Montée en 2 ^e division	200 pts
Maintien en 2 ^e division	
Descente en 2 ^e division	
Montée en 1 ^{re} division	350 pts
Maintien en 1 ^{re} division	
¼ de finaliste 1 ^{re} division	500 pts
½ finaliste 1 ^{re} division	650 pts
Finaliste 1 ^{re} division	800 pts
Vainqueur 1 ^{re} division	1000 pts

DIVISIONS U16 GARÇONS	
Participation Promotion	25 pts
Descente en Promotion	
Montée en 3 ^e division	50 pts
Maintien en 3 ^e division	
Descente en 3 ^e division	
Montée en 2 ^e division	100 pts
Maintien en 2 ^e division	
Descente en 2 ^e division	
Montée en 1 ^{re} division	175 pts
Maintien en 1 ^{re} division	
¼ de finaliste 1 ^{re} division	250 pts
½ finaliste 1 ^{re} division	325 pts
Finaliste 1 ^{re} division	400 pts
Vainqueur 1 ^{re} division	500 pts

DIVISIONS MID-AMATEURS	
Participation Promotion	20 pts
Descente en Promotion	
Montée en 4 ^e division	30 pts
Maintien en 4 ^e division	
Descente en 4 ^e division	
Montée en 3 ^e division	40 pts
Maintien en 3 ^e division	
Descente en 3 ^e division	
Montée en 2 ^e division	80 pts
Maintien en 2 ^e division	
Descente en 2 ^e division	
Montée en 1 ^{re} division	140 pts
Maintien en 1 ^{re} division	
¼ de finaliste 1 ^{re} division	200 pts
½ finaliste 1 ^{re} division	260 pts
Finaliste 1 ^{re} division	320 pts
Vainqueur 1 ^{re} division	400 pts

DIVISIONS DES ÉQUIPES 2	
Participation Promotion	30 pts
Descente en Promotion	
Montée en 2 ^e division	60 pts
Maintien en 2 ^e division	
Descente en 2 ^e division	
Montée en 1 ^{re} division	105 pts
Maintien en 1 ^{re} division	
¼ de finaliste 1 ^{re} division	150 pts
½ finaliste 1 ^{re} division	195 pts
Finaliste 1 ^{re} division	240 pts
Vainqueur 1 ^{re} division	300 pts

DIVISIONS SENIORS	
Participation Promotion	10 pts
Descente en Promotion	
Montée en 4 ^e division	20 pts
Maintien en 4 ^e division	
Descente en 4 ^e division	
Montée en 3 ^e division	30 pts
Maintien en 3 ^e division	
Descente en 3 ^e division	
Montée en 2 ^e division	60 pts
Maintien en 2 ^e division	
Descente en 2 ^e division	
Montée en 1 ^{re} division	105 pts
Maintien en 1 ^{re} division	
¼ de finaliste 1 ^{re} division	150 pts
½ finaliste 1 ^{re} division	195 pts
Finaliste 1 ^{re} division	240 pts
Vainqueur 1 ^{re} division	300 pts

DIVISIONS SENIORS 2	
Participation promotion	20 pts
Descente en Promotion	
Montée en 3 ^e division	30 pts
Maintien en 3 ^e division	
Descente en 3 ^e division	
Montée en 2 ^e division	40 pts
Maintien en 2 ^e division	
Descente en 2 ^e division	
Montée en 1 ^{re} division	70 pts
Maintien en 1 ^{re} division	
¼ finaliste 1 ^{re} division	100 pts
½ finaliste 1 ^{re} division	130 pts
Finaliste 1 ^{re} division	160 pts
Vainqueur 1 ^{re} division	200 pts

AUTRES COMPETITIONS			
	Trophée Jean Lignel	Coupe d'Europe	Championnat +40 ans
21 ^e et plus	15 pts		10
16 ^e à la 20 ^e place	40 pts		15
13 ^e à 15 ^e place	80 pts		20
10 ^e à 12 ^e place	80 pts		25
9 ^e	110 pts		30
8 ^e	140 pts	140 pts	35
7 ^e	170 pts	170 pts	40
6 ^e	200 pts	200 pts	45
5 ^e	250 pts	250 pts	50
4 ^e	300 pts	300 pts	55
3 ^e	350 pts	350 pts	60
2 ^e	400 pts	400 pts	80
Vainqueur	500 pts	500 pts	100

DIVISIONS SENIORS 3	
Participation promotion	10 pts
Descente en Promotion	
Montée en 2 ^e division	20 pts
Maintien en 2 ^e division	
Descente en 2 ^e division	
Montée en 1 ^{re} division	40 pts
Maintien en 1 ^{re} division	
¼ finaliste 1 ^{re} division	50 pts
½ finaliste 1 ^{re} division	60 pts
Finaliste 1 ^{re} division	80 pts
Vainqueur 1 ^{re} division	100 pts

CLASSEMENTS NATIONAUX			
Place joueur amateurs	Points attribués	Place joueur Pro	Points attribués
1-50	80 pts	1-10	80 pts
51-150	60 pts	11-20	60 pts
151-250	50 pts	21-30	50 pts
251-350	40 pts	31-50	40 pts
351-450	30 pts	51-100	30 pts
450-550	20 pts	101-200	20 pts
551 et plus	10 pts	201 et plus	10 pts

Départage : En cas d'égalité pour la 1^{re} place, les Clubs seront départagés à partir des points acquis en divisions ou promotions Messieurs, puis si l'égalité subsiste, à partir des points acquis en Championnat de France par équipes U16 garçons.

GRILLE DES POINTS DAMES

6.1 – METHODE DE CALCUL DE L'INDEX

DIVISIONS DAMES	
Participation Promotion	50 pts
Descente en Promotion	
Montée en 3 ^e division	100 pts
Maintien en 3 ^e division	
Descente en 3 ^e division	200 pts
Montée en 2 ^e division	
Maintien en 2 ^e division	
Descente en 2 ^e division	350 pts
Montée en 1 ^{er} division	
Maintien en 1 ^{er} division	500 pts
¼ de finaliste 1 ^{re} division	
½ finaliste 1 ^{re} division	650 pts
Finaliste 1 ^{re} division	800 pts
Vainqueur 1 ^{re} division	1 000 pts

DIVISIONS U16 FILLES	
Participation Promotion	50 pts
Descente en Promotion	
Descente en 2 ^e division	100 pts
Maintien en 2 ^e division	
Montée en 2 ^e division	
Montée en 1 ^{re} division	150 pts
Maintien en 1 ^{re} division	
¼ de finaliste 1 ^{re} division	250 pts
½ finaliste 1 ^{re} division	325 pts
Finaliste 1 ^{re} division	400 pts
Vainqueur 1 ^{re} division	500 pts

DIVISIONS MID-AMATEURS	
Participation en Promotion	20 pts
Descente en Promotion	
Montée en 3 ^e division	40 pts
Maintien en 3 ^e division	
Descente en 3 ^e division	
Montée en 2 ^e division	80 pts
Maintien en 2 ^e division	
Descente en 2 ^e division	
Montée en 1 ^{re} division	140 pts
Maintien en 1 ^{re} division	200 pts
¼ de finaliste 1 ^{re} division	
½ finaliste 1 ^{re} division	260 pts
Finaliste 1 ^{re} division	320 pts
Vainqueur 1 ^{re} division	400 pts

DIVISIONS SENIORS	
Participation Promotion	15 pts
Descente en Promotion	
Montée en 3 ^e division	30 pts
Maintien en 3 ^e division	
Descente en 3 ^e division	
Montée en 2 ^e division	60 pts
Maintien en 2 ^e division	
Descente en 2 ^e division	
Montée en 1 ^{er} division	105 pts
Maintien en 1 ^{er} division	
¼ de finaliste 1 ^{re} division	150 pts
½ finaliste 1 ^{re} division	195 pts
Finaliste 1 ^{re} division	240 pts
Vainqueur 1 ^{re} division	300 pts

CHAMPIONNAT DES + DE 40 ANS	
9e et 10e place	10
7e et 8e place	20
6e	30
5 ^e	40
4 ^e	50
3 ^e	60
2 ^e	80
Vainqueur	100

DIVISIONS SENIORS 2 DAMES	
Participation Promotion	10
Descente en Promotion	
Montée en 1 ^{ère} Division	20
Maintien en 1 ^{ère} Division	
¼ de finaliste	40
½ finaliste	80
Vainqueur	100

COUPE D'EUROPE	
8 ^e	140 pts
7 ^e	170 pts
6 ^e	200 pts
5 ^e	250 pts
4 ^e	300 pts
3 ^e	350 pts
2 ^e	400 pts
Vainqueur	500 pts

CLASSEMENTS NATIONAUX		
	Mérite National Amateur	Cl. Nat. Pro
1 joueuse dans les 10 premières	80 pts	80 pts
1 joueuse de la 11 ^e à la 20 ^e place	60 pts	60 pts
1 joueuse de la 21 ^e à la 30 ^e place	50 pts	50 pts
1 joueuse de la 31 ^e à la 50 ^e place	40 pts	40 pts
1 joueuse de la 51 ^e à la 100 ^e place	30 pts	30 pts
1 joueuse de la 101 ^e place à la 200 ^e place	20 pts	20 pts
200 ^e place et +	10 pts	10 pts

En cas d'égalité pour la 1^{re} place, les Clubs seront départagés à partir des points acquis en divisions ou promotions Dames, puis si l'égalité subsiste, à partir des points acquis en championnat de France par équipes U16 filles.

6.4 MÉRITE NATIONAL DES ECOLES DE GOLF – TROPHÉE GERARD CROUZAT-REYNES

La Direction Sportive ffgolf a fait du développement des écoles de golf des clubs une de ses priorités.

Une école de golf sera d'autant plus performante que se trouveront étroitement associés :

- 1) un engagement fort des dirigeants permettant de dégager des moyens ;
- 2) un recrutement élargi faisant appel aux meilleurs éléments issus du golf scolaire ;
- 3) une équipe d'éducateurs altruistes et passionnés dirigés par un pro de Golf en relation directe avec l'encadrement fédéral.

Les Clubs souhaitant rentrer dans le Classement des Écoles de Golf "Performance" doivent répondre à deux exigences :

- **L'École de Golf du club doit prendre part au Championnat de France par équipes U16 garçons ou filles.**
- **L'école de golf doit être déclarée sur Extranet dans la rubrique Services / École de Golf.**

Les classements, font référence aux catégories sportives Minime, Benjamin et U12.

6-4-1 CHALLENGE NATIONAL DES ÉCOLES DE GOLF

La Direction Sportive ffgolf a fait du développement des écoles de golf des clubs une de ses priorités.

Une école de golf sera d'autant plus performante que se trouveront étroitement associés :

- 1) J'enregistre **tous** les jeunes inscrits à l'école de golf sur extranet. Le système informatique définira de façon automatique, parmi ces jeunes, ceux qui sont éligibles au Challenge

NEUTRALISÉ : Je crée des Animations Sportives (qui ne comptent pas pour l'index) en dehors des heures d'entraînement pour les jeunes de mon club ou sous la forme d'interclubs :

- Pour chaque **ANIMATION** organisée dans mon club, j'enregistre l'évènement sur **EXTRANET** en précisant :
 - La date de l'animation
 - Le nom de l'animation
 - L'ensemble des participants inscrits sur la page prévue à cet effet

Et j'incite les jeunes de mon club à participer aux animations organisées par les Comités Départementaux ou ma Ligue qui enregistreront les animations sur leur propre Extranet CD et Ligue

- 2) J'organise des compétitions index de club pour mes jeunes et je les incite à participer aux compétitions comptant pour l'index à l'extérieur (club voisin, Comités départementaux, Ligues, ffgolf, circuit privé...)
 - Pour chaque **COMPÉTITION** organisée par mon club, j'enregistre l'évènement sur **RMS** et j'envoie les scores pour la gestion des index, en précisant :
 - La date de l'épreuve
 - Le titre de l'épreuve
 - Le nom de l'épreuve
 - Le club organisateur
 - Les joueurs inscrits
- 3) Je forme mes joueurs, je leur fais passer les drapeaux et les motive pour jouer sur le parcours
- 4) Si l'école de golf est parmi les mieux classées, le club participe à la finale régionale du Challenge
- 5) Je réalise un suivi de la participation des jeunes éligibles aux animations & compétitions à travers la page Extranet prévue à cet effet

RÈGLEMENT DU CHALLENGE

- Ce challenge s'adresse aux clubs dont les jeunes ont un index supérieur ou égal à 20 et âgés de moins de 17 ans au 1^{er} septembre
- Le challenge national des écoles de golf sera calculé sur la période du **1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025**. Le classement national définitif et officiel pourra être différé de quelques jours afin de vérifier si besoin tous les calculs
- La catégorie d'appartenance des joueurs est fixée au **1^{er} septembre 2024** et est conservée pendant toute la durée du challenge.

Catégories

- 1^{re} catégorie : $20 \leq \text{Index} < 53,9$
- 2^e catégorie : Index 54 : Non Classé

Les différents formats de jeu

- **NEUTRALISÉ** : Les animations EDG : Animations mises en place sur le parcours, en dehors des créneaux de l'école de golf, sur 6 trous minimum ne comptant pas pour l'index, auxquelles participent des jeunes éligibles. Elles peuvent être organisées, en format de jeu libre, par :
 - Le club

- Eninterclubs (plusieurs EDG présentes dans l'animation)
- Le Comité Départemental
- La Ligue régionale

Le format de jeu est libre : match play en simple/en double, compétition inter générationnelle, speed golf, scramble, greensome stableford ou match play, passages de drapeau à partir du bleu sans carte index enregistrée, etc.

- **Les compétitions** : Toutes les épreuves individuelles comptant pour l'index auxquelles les jeunes éligibles participent (club, club voisin, département, Ligue, circuit privé, etc.)

Détermination du classement final

Le classement du challenge est dynamique. Il est calculé et mis à jour tous les jours. Chaque opération (enregistrement d'un drapeau ou d'une animation, envoi des scores d'une compétition, etc.), effectuée dans la journée, sera prise en compte dès le lendemain pour le calcul du classement.

Éléments pris en considération pour le challenge :

A. Classement École de golf : Inscrits & Fidélisation :

1. Nombre d'enfants inscrits à l'école de golf, licenciés actifs (membres AS ou abonnés), ayant moins de 17 ans au 1^{er} septembre 2023 et avec un index ≥ 20
2. Évolution du nombre d'inscrits à l'école de golf par rapport à l'année précédente (en %)
3. Nombre de jeunes inscrits à l'école de golf depuis plus de 3 ans

(en %) Système d'attribution des points :

- Le **résultat** de chacun des 3 critères détermine le **rang** de l'EDG par rapport à toutes les autres EDG classées au niveau national
- Ce **rang** permet d'attribuer des **points** à chaque critère selon un barème : voir *Tableau en bas de page*
- Les **points** de ces 3 critères sont **additionnés** et la **pondération** appliquée pour le classement final est de **30 %**

B. Classement compétitions :

1. **NEUTRALISÉ** : Nombre d'animations organisées et enregistrées par mon club (6, 9 ou 18 trous)
2. **NEUTRALISÉ** : Nombre de joueurs ayant participé aux animations (en % d'inscrits)
3. Nombre de joueurs ayant participé aux compétitions index (en % d'inscrits)
4. **NEUTRALISÉ** : Cumul des points de participation aux animations
5. Cumul des points de participation aux compétitions

Système d'attribution des points :

- **NEUTRALISÉ : Animations** (qui ne comptent pas pour l'index) : 4 participants minimum dans une même catégorie pour marquer des points.
- **Compétitions** (comptant pour l'index) : Points dès 1 joueur, uniquement pour les cartes donc le Score Différentiel est strictement inférieur à 54

Points par joueur	
Animation EDG	1
Animation inter EDG	2
Animation départementale	3
Animation de Ligue	4
Compétitions index	1

- Le **résultat** de chacun de ce critère « compétition » détermine le **rang** de l'EDG par rapport à toutes les autres EDG classées au niveau national
- Ce **rang** permet d'attribuer des **points** à ces 5 critères selon un barème : cf. *Tableau en bas de page*
- Les **points** de ces 5 critères sont **additionnés** et la **pondération** appliqué pour le classement final est de

50 %

C. Classement : Progression du niveau de jeu :

1. Pourcentage de joueurs ayant fait évoluer leur index
2. Évolution moyenne des index
3. Moyenne de points de drapeaux enregistrés : Somme du nombre de drapeaux (ceux de métal comptant double) divisé par le nombre d'inscrits éligibles)

Système d'attribution des points :

- Le **résultat** de chacun des 3 critères détermine le **rang** de l'EDG par rapport à toutes les autres EDG classées au niveau national
- Ce **rang** permet d'attribuer des **points** à ces 3 critères selon un barème : *cf. Tableau en bas de page*
- Les **points** de ces 3 critères sont **additionnés** et la **pondération** appliquée pour le classement final est de 20 %

TABLEAU D'ATTRIBUTION DES POINTS EN FONCTION DU RANG DE VOTRE ÉCOLE DE GOLF

1% les meilleurs	> 1 % à 2%	> 2 % à 3%	> 3% à 4%	...	> 95% à 96%	> 96% à 97%	> 97% à 98%	> 98% à 99%	>99% à dernier
100 points	99 points	98 points	97 points	...	5 points	4 points	3 points	2 points	1 point

6-4-2 Mérite National performance des Écoles de golf - Trophée Gérard Crouzat-Reynes

Les clubs doivent déclarer leur école de golf sur extranet pour figurer dans le mérite.

Ce classement a pour vocation première de valoriser les résultats des Écoles de Golf des clubs sur le plan sportif.

Championnat par équipes :

Divisions U16 garçons	
Descente en Promotion	50 pts
Participation Promotion	
Montée en 3 ^e division	100 pts
Maintien en 3 ^e division	
Descente en 3 ^e division	
Montée en 2 ^e division	200 pts
Maintien en 2 ^e division	
Descente en 2 ^e division	
Montée en 1 ^{re} division	350 pts
Maintien en 1 ^{re} division	
¼ de finaliste 1 ^{re} division	500 pts
½ finaliste 1 ^{re} division	650 pts
Finaliste 1 ^{re} division	800 pts
Vainqueur 1 ^{re} division	1 000 pts

Divisions U16 filles	
Participation en Promotion	100 pts
Descente en Promotion	
Montée en 2 ^e division	200 pts
Maintien en 2 ^e division	
Descente en 2 ^e division	
Maintien 1 ^{re} division	300 pts
Montée en 1 ^{re} division	300 pts
¼ de finaliste 1 ^{re} division	500 pts
½ finaliste 1 ^{re} division	650 pts
Finaliste 1 ^{re} division	800 pts
Vainqueur 1 ^{re} division	1 000 pts

Championnats individuels :

Championnat de France des Jeunes U12 F et G	
Vainqueur	400 pts
Finaliste	300 pts
3 ^e	250 pts
4 ^e	200 pts
¼ de finaliste	150 pts
⅛ de finaliste	100 pts
1/16 de finaliste	50 pts
Participation nationale	20 pts

Championnat de France des Jeunes Benjamin.e.s	
Vainqueur	400 pts
Finaliste	300 pts
3 ^e	250 pts
4 ^e	200 pts
5 ^e	180 pts
6 ^e	160 pts
7 ^e	140 pts
8 ^e	120 pts
⅛ de finaliste	100 pts
1/16 de finaliste	50 pts
Participation nationale	20 pts

Championnat de France Minimes	
1 ^{er}	300 pts
2 ^e	280 pts
3 ^e	260 pts
4 ^e	240 pts
5 ^e	220 pts
6 ^e	200 pts
7 ^e	180 pts
8 ^e	160 pts
9 ^e	140 pts
10 ^e	120 pts
11 ^e	110 pts
12 ^e	100 pts
13 ^e	90 pts
14 ^e	80 pts
15 ^e	70 pts
16 ^e	60 pts
17 ^e	50 pts
18 ^e	40 pts
19 ^e	30 pts
20 ^e	20 pts
Participation nationale	10 pts

Place Jeunes Garçons	Place Jeunes Filles	Points attribués
1-50	1-10	80 Pts
51-150	11-20	60 Pts
151-250	21-30	50 Pts
251-350	31-50	40 Pts
351-450	51-100	30 Pts
451-550	101-200	20 Pts
551 et plus	201 et plus	10 Pts
BONUS		
Championnat d'Europe par Équipes The Amundi Évian Juniors Cup France Espagne Benjamins-Minimes 1 sélectionné		100 Pts

European Young Master	
1 ^{er}	600 Pts
2 ^e	500 Pts
3 ^e	400 Pts
4 ^e	300 Pts
5 ^e	200 Pts
6 ^e	100 Pts

N.B. :

- Chaque joueur marque les points correspondant à ses performances mais ne peut rapporter à son Club plus de 600 points.

Départage :

Dans le cas où une ou plusieurs équipes seraient à égalité, le résultat des Championnat de France par Équipes U16 filles puis celui des garçons serviront respectivement de clé de départage. Dans le cas d'une égalité parfaite les Clubs seront classés ex aequo.

Transfert de licence :

Dans le cas d'un transfert de Club après le 31 mars, les points apportés par ce joueur à partir de sa place au Mérite National Amateur restent acquis au Club dans lequel il était au 31 mars.

Bonus :

Si Le club possède un label école de golf : 500 points

6-5 MÉRITE NATIONAL AMATEUR - TROPHÉE MARIE-CHRISTINE UBALD BOCQUET - TROPHÉE PHILIPPE MARTIN

Le classement du Mérite National Amateur est fonction d'une moyenne des points de performance de toutes les compétitions jouées sur les 12 derniers mois glissants.

Cette méthode de calcul a pour objectif d'inciter les joueurs à réfléchir à l'organisation de leur saison au travers d'un calendrier prévisionnel et à cibler correctement les épreuves à disputer en fonction de leur niveau de jeu. Elle est également plus proche du niveau réel du joueur tout au long de la saison et se rapproche du calcul du World Amateur Golf Ranking (WAGR / WWAGR).

Une version provisoire du Mérite National Amateur est publiée le 1^{er} jeudi de chaque mois, ce classement deviendra officiel le mardi suivant. Aucun Mérite ne sera publié au mois de janvier de chaque année.

Ce mérite est disponible sur le site Internet de la ffgolf et sur Extranet en format Excel (« sport » - « export des mérites »). Pour toute question sur ce mérite, vous pouvez nous contacter par e-mail : merite@ffgolf.org.

Compétitions prises en compte

Les compétitions prises en compte sont les suivantes :

- les épreuves du calendrier national identifiées ;
- toutes celles qui sont inscrites au calendrier des Grands Prix ;
- les Grands Prix Sélectifs Seniors et les Grands Prix Mid-Amateurs ;
- l'épreuve de Ligue désignée par celle-ci (doit être ouverte à toutes les catégories d'âge) ;
- toutes les compétitions universitaires par équipe où le joueur représente son université (exemple NCAA, NAIA, NJCA...) ;
- celles inscrites au calendrier de l'AEG (Association Européenne de Golf) ;
- épreuves professionnelles de circuits reconnus (liste disponible sur ce lien : <https://www.owgr.com>), à l'exception des cartes d'accès aux circuits professionnels ;
- autres épreuves validées par la Direction Sportive ffgolf ;
- les épreuves comptabilisées au WAGR / WWAGR dans la période **du 1^{er} décembre au 31 mars**. Les joueurs devront prévenir préalablement et individuellement la Direction Sportive ffgolf afin que le tournoi soit comptabilisé. Toute demande effectuée après le tournoi sera refusée.

Tout joueur s'inscrivant à une épreuve professionnelle ou à une épreuve internationale doit **préalablement prévenir la Direction Sportive ffgolf** pour que ses résultats puissent être comptabilisés dans le calcul du Mérite (merite@ffgolf.org).

Modalités de calcul pour le Mérite National Amateur

Seule la notion de tournoi compte pour le Mérite National Amateur. Par « tournoi », il faut comprendre un championnat ayant un minimum de 2 tours de stroke play (un tournoi initialement prévu sur 2 tours minimum et ramené à au moins un tour à la suite d'intempéries ou circonstances exceptionnelles est tout de même pris en compte pour le Mérite National Amateur).

À l'exception des grands prix, les tournois de match play avec une qualification en stroke play sont distingués comme deux épreuves distinctes pour l'attribution des catégories. La phase stroke play est augmentée de 1 catégorie par rapport à celle-ci. L'ensemble du tournoi (stroke play + match play), compte comme un diviseur.

N.B. : Pour les Grands Prix suivis d'une phase de match play, seule la phase en stroke play rapporte des points.

Les tournois sont répartis dans les différentes catégories en fonction de leur champ de joueurs.

Le classement du Mérite National Amateur est établi en faisant la somme de toutes les performances en points réalisées sur la période de référence (voir plus haut) divisée par le nombre de tournois joués. Si le nombre de tournois joués est inférieur au diviseur minimum, alors le diviseur minimum est appliqué.

Le diviseur minimum est fixé à **14 tournois** pour les Dames et les Messieurs.

Tout joueur prenant le départ d'un tournoi, ou ne prenant pas le départ sans prévenir l'organisateur se verra appliquer un diviseur.

Exception compétitions par équipes : Aucun diviseur ne sera appliqué à un joueur ne disputant pas la totalité des tours. Lors de la qualification, si le 2^e tour est réduit (exemple : 5 vagues au lieu de 6 en division messieurs), le classement du premier tour sera celui pris en compte dans le calcul du mérite.

6.5 MÉRITE NATIONAL AMATEUR

En cas d'égalité, les points des places concernées sont partagés entre les joueurs, sauf pour la première place du classement quand un play-off est organisé.

Les catégories des Grands Prix sont numérotées de 0 à 10. Toutes les catégories distribuent des points en fonction de leur importance selon les grilles établies en annexe 1.

Les autres épreuves (internationales, nationales...) sont classées de A à G puis de 0 à 10. Toutes les catégories distribuent des points en fonction de leur importance selon les grilles établies en annexe 1.

Règlement Général

La Direction Sportive ffgolf se réserve la possibilité de modifier un ou des termes de ce Règlement s'ils entraînaient une anomalie notoire (notamment la catégorie d'un tournoi, a posteriori, en fonction du champ des joueurs).

Le Mérite National Amateur est ouvert à tous les licenciés de la Fédération Française de Golf. Tout joueur non-licencié à la date de parution du mérite de décembre sera retiré de celui-ci.

Dotation

Le Mérite National Amateur est doté :

- du Trophée Marie-Christine UBALD BOCQUET pour les Dames
- du Trophée Philippe MARTIN pour les Messieurs

Ces trophées seront remis aux premiers du classement à l'issue du dernier Mérite National Amateur de l'année.

Principe du glissement sur une année / Période de référence

Le Mérite National Amateur prend en compte une période de 12 mois en "glissant" de mois en mois.

C'est-à-dire qu'une fois le mois de janvier N écoulé, les points obtenus lors du mois de janvier N-1 disparaissent du Mérite National Amateur.

Ce système de classement glissant évite qu'en début de saison des bouleversements importants et injustifiés se produisent par rapport au Mérite National Amateur de fin de saison en ne prenant en compte que les seules épreuves des premiers mois.

Conditions d'accès et finalité

Pour apparaître au Mérite National Amateur, chaque joueur doit marquer au minimum 3 fois des points lors des 12 derniers mois.

La licence Or (Statut Élite) sera attribuée aux 30 premières amateurs Dames et aux 50 premiers amateurs Messieurs du Mérite National Amateur au 31 décembre. Tous les autres joueurs, présents dans le dernier Mérite National Amateur de l'année, obtiendront le statut « 1^{ère} série fédérale ».

Calcul de la catégorie

La catégorie d'une épreuve est calculée à partir de 2 joueuses pour les Dames et 5 joueurs chez les Messieurs comptant dans le calcul de catégorisation (il faut donc 2 joueuses en dessous de 6,5 d'index ou dans le Mérite National Amateur et 5 joueurs en dessous de 4,5 d'index ou dans le Mérite National Amateur). Si ces nombres ne sont pas atteints, l'épreuve ne rapporte aucun point pour le Mérite National Amateur. Une épreuve non catégorisée n'est pas prise en compte dans la somme du diviseur.

La catégorie est attribuée en fonction du nombre de points rapportés par l'épreuve (voir § *Points rapportés par joueur*).

Ce sont les joueurs ayant rendu un score valide lors du 1^{er} tour qui sont pris en compte dans le calcul de la catégorie. Les joueurs forfaits ou **disqualifiés** lors du 1^{er} tour ne sont pas comptabilisés.

Pour les Messieurs, les 50 joueurs qui rapportent le plus de points selon le tableau ci-dessous. L'addition de ces points déterminera la catégorie de l'épreuve.

Pour les Dames, les 25 joueuses qui rapportent le plus de points selon le tableau ci-dessous. L'addition de ces points déterminera la catégorie de l'épreuve.

Classification et poids relatif des compétitions

La classification des tournois par catégorie est évolutive d'année en année en fonction du niveau de chaque compétition. Selon la catégorie du tournoi, le nombre de places attribuant des points et les points affectés à chaque place est variable et font l'objet des grilles d'attributions de points établies dans les annexes 1 et 2.

Pour toutes les compétitions internationales et à l'étranger comptant au WAGR, le tableau d'équivalence ci-dessous est utilisé :

Pour toute épreuve professionnelle dont le Power au WAGR ou au WWAGR est inférieur à 150, la grille de points appliquée est celle des épreuves amateurs.

MESSIEURS			DAMES		
EPREUVES	POWER WAGR	Cat MA	EPREUVES	POWER WWAGR	Cat MA
A M A T E U R	10 - 15	10	A M A T E U R	10 - 15	10
	15 - 20	9		15 - 20	9
	20 - 30	8		20 - 30	8
	30 - 40	7		30 - 40	7
	40 - 50	6		40 - 50	6
	50 - 60	5		50 - 60	5
	60 - 80	4		60 - 80	4
	80 - 100	3		80 - 100	3
	100 - 150	2		100 - 150	2
	150 - 200	1		150 - 200	1
	200 - 300	0		200 - 300	0
	300 - 400	G		300 - 400	G
	400 - 650	F		400 - 650	F
	650 - 900	E		650 - 900	E
	900 - 1000	D		900 - 1000	D
P R O	150 - 250	G	P R O	150 - 250	G
	250 - 400	F		250 - 400	F
	400 - 600	E		400 - 600	E
	600 - 1000	D		600 - 1000	D
	1000 - 1500	C		1000 - 1500	C
	1500 - +3000	B		1500 - +3000	B
	Majeurs	A		Majeurs	A

Pour toutes les épreuves amateurs disputées en stroke play, 50 % des joueurs au maximum (arrondi au nombre supérieur) marqueront des points.

Exemple : 15 joueuses participent à un Grand Prix de catégorie 8, seulement les 8 premières marqueront des points.

Exception : Pour toute épreuve professionnelle disputée en stroke play sur un circuit reconnu (liste disponible sur <https://www.owgr.com>), la règle des 50 % ne s'applique pas aux joueurs ayant franchi le CUT.

6.5 MÉRITE NATIONAL AMATEUR

Points rapportés par joueur

Un joueur rapporte des points soit par sa place au Mérite National Amateur, soit par son index. Les points rapportés par le Mérite National Amateur et par l'index ne sont pas cumulables.

Rang - Mérite Messieurs	1-10	11-20	21-30	31-40	41-50	51-60	61-70	71-80	81-90	91-100	101-150	151-200	201-300	301 et +
Points Mérite National Amateur	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7
Index arrondi Messieurs	+2 et mieux	+1	0	1	2	3	4							
Points index	7	6	5	4	3	2	1							

Rang - Mérite Dames	1-10	11-20	21-30	31-40	41-50	51-60	61-70	71-80	81-90	91-100	101-150	151-200	201 et +
Points Mérite National Amateur	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8
Index arrondi Dames	+1 et mieux	0	1	2	3	4	5	6					
Points Index	7	6	5	4	3	2	1	0,5					

WAGR / WWAGR Messieurs/Dames	1-150	151-300	301-450	451-600	601-750	751-900	901-1050	1051-1200	1201-1350	1351-1500	1501-1650	1651-1800	1801-2000
Points Mérite National Amateur	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8

Catégories en fonction du nombre de points obtenus		
Messieurs	Catégorie	Dames
moins de 83 pts	10	moins de 62 pts
de 83 pts à 164 pts	9	de 62 pts à 102 pts
de 165 pts à 246 pts	8	de 102,5 pts à 143 pts
de 247 pts à 328 pts	7	de 143,5 pts à 184 pts
de 329 pts à 410 pts	6	de 184,5 pts à 225 pts
de 411 pts à 492 pts	5	de 225,5 pts à 266 pts
de 493 pts à 574 pts	4	de 266,5 pts à 307 pts
de 575 pts à 656 pts	3	de 307,5 pts à 338 pts
de 657 pts à 738 pts	2	de 338,5 pts à 369 pts
de 739 pts à 820 pts	1	de 369,5 pts à 400 pts
Plus de 821 pts	0	Plus de 400,5 pts

6.5 MÉRITE NATIONAL AMATEUR

Annexe 1 : grille des points pour les places obtenues en stroke play Messieurs et Dames

Place	Cat A	Cat B	Cat C	Cat D	Cat E	Cat F	Cat G	Cat O	Cat 1	Cat 2	Cat 3	Cat 4	Cat 5	Cat 6	Cat 7	Cat 8	Cat 9	Cat 10
1	146000	15000	10950	4625	3625	2375	1000	750	500	333	221	156	110	74	48	32	22	14
2	97352	10002	7302	3084	2417	1584	667	500	333	222	148	105	74	48	32	22	16	10
3	54838	5634	4112	1738	1362	892	376	282	188	125	83	59	42	28	18	14	10	8
4	43800	4500	3286	1387	1087	713	300	225	150	101	67	48	32	22	14	11	8	6
5	37142	3816	2785	1177	923	605	254	191	128	86	56	40	28	18	12	9	8	6
6	30660	3150	2299	971	761	499	210	158	105	71	47	32	24	16	10	9	7	4
7	26280	2700	1972	833	653	427	180	135	90	60	40	29	20	14	8	7	6	4
8	21900	2250	1643	694	544	356	150	113	75	50	34	23	16	10	8	7	5	4
9	19622	2016	1471	622	487	319	134	101	68	45	31	21	14	10	6	5	4	2
10	17520	1800	1314	556	436	286	120	90	60	41	27	19	14	8	6	5	4	2
11	16118	1656	1208	511	401	263	110	83	56	38	25	17	12	8	6	5	4	2
12	15067	1548	1130	478	374	245	103	78	51	35	23	15	12	8	6	4	3	1
13	14104	1450	1057	446	350	229	97	72	48	32	22	15	10	8	5	4	3	1
14	13403	1378	1006	425	332	218	92	69	47	30	20	15	10	7	5	4	3	1
15	12877	1324	966	408	319	210	89	66	44	30	20	13	9	7	5	4	3	1
16	12352	1270	926	391	307	200	85	63	42	29	18	13	9	7	4	3	2	
17	11826	1216	887	374	294	192	82	62	41	27	18	13	9	7	4	3	2	
18	11300	1162	847	358	281	184	78	59	39	26	18	11	8	7	4	3	2	
19	10862	1116	815	344	270	176	74	56	38	26	16	11	8	7	4	3	1	
20	10512	1080	788	334	262	172	72	54	36	24	16	11	8	7	4	2	1	
21	10162	1044	762	322	252	166	70	53	35	23	16	11	8	7	4	2		
22	9899	1018	743	313	246	161	68	51	35	23	14	11	8	5	3	2		
23	9636	990	722	305	239	157	66	50	33	23	14	10	8	5	3	1		
24	9373	964	703	296	233	152	65	48	32	21	14	10	8	5	3	1		
25	9110	936	683	289	227	149	62	47	32	21	14	10	6	5	3	1		
26	8848	910	664	281	220	144	61	45	30	20	13	10	6	4	2			
27	8585	882	644	272	214	139	59	44	30	20	13	10	6	4	2			
28	8322	856	624	264	206	136	58	44	29	20	13	10	6	4	2			
29	8059	828	605	256	200	131	55	42	27	18	13	10	6	4	2			
30	7796	802	584	247	193	127	54	41	27	18	13	8	5	4	2			
31	7534	774	565	239	187	122	52	39	26	17	11	8	5	2				
32	7271	748	545	230	180	119	50	38	26	17	11	8	5	2				
33	7008	720	526	222	174	114	48	36	24	17	11	8	5	2				
34	6745	694	506	214	168	109	47	35	23	15	11	8	5	2				
35	6570	676	493	208	163	107	46	35	23	15	11	8	5	2				
36	6395	658	480	203	158	104	44	33	23	15	9	8	3					
37	6220	640	467	197	155	101	43	32	21	14	9	8	3					
38	6044	622	454	192	150	98	42	32	21	14	9	6	3					
39	5869	604	440	186	145	96	41	30	20	14	9	6	3					
40	5694	586	427	180	142	92	40	30	20	14	9	6	3					
41	5519	568	414	175	137	90	38	29	20	12	9	3						
42	5344	550	401	169	133	86	37	27	18	12	9	3						
43	5168	532	388	163	128	84	36	27	18	12	7	3						
44	4993	514	374	158	124	82	35	26	17	12	7	3						
45	4818	496	361	152	120	78	34	26	17	11	7	3						
46	4643	478	348	148	115	76	32	23	17	11	7							
47	4468	460	335	142	110	73	31	23	15	11	7							
48	4292	442	322	136	107	70	30	23	15	11	7							
49	4117	424	308	131	102	67	29	21	14	9	5							
50	3942	406	295	125	98	64	28	21	14	9	5							
51	3767	388	283	115	96	61	23	19	12	6								
52	3592	370	270	113	94	58	23	19	12	6								
53	3417	352	257	110	92	55	23	19	12	6								
54	3242	334	254	108	90	52	23	19	12	6								
55	3067	316	241	104	87	49	20	17	6	3								
56	2892	298	228	101	84	46	20	17	6	3								
57	2717	280	215	97	81	43	20	17	6	3								
58	2542	262	202	92	77	40	20	17	6	3								
59	2367	244	189	88	73	37	18	15	6	3								
60	2192	226	176	83	69	35	18	15	6	3								
61	2017	208	163	78	65	33	18	15										
62	1842	190	150	73	61	31	18	15										
63	1667	172	137	68	57	29	18	15										
64	1492	154	124	63	57	27	18	15										
65	1317	136	111	58	57	25	18	15										
66	1167	124	102	55														
67	1017	112	93	52														
68	867	100	84	49														
69	717	88	75	46														
70	567	76	66	43														

Annexe 2 : grille des points pour les places obtenues en match play Messieurs et Dames

*Tournois féminins ou masculins en match play,
avec ou sans qualification en stroke play*

Place	Cat. C	Cat. D	Cat. E	Cat. F	Cat. G	Cat. 0	Cat. 1	Cat. 2	Cat. 3	Cat. 4	Cat. 5	Cat. 6	Cat. 7	Cat. 8	Cat. 9	Cat. 10
-------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	---------

<i>Match play</i>																
Vainqueur	10950	4625	3625	2375	1000	750	500	333	221	156	110	74	48	32	22	14
Finaliste	5476	2312	1813	1188	500	375	251	167	111	78	56	38	24	16	12	8
Demi-finaliste	2737	1157	906	594	250	188	125	84	55	39	28	18	12	8	6	4
Quart finaliste	1369	578	454	296	125	95	63	42	28	20	14	10	6	4	3	2
1/8 finaliste	684	289	227	149	62	47	32	21	14	10	6	5	4	2	1	
1/16 finaliste	342	144	113	74	31	24	15	11	7	5	4	3	2	1		
1/32 finaliste	172	72	56	37	16	12	8	6	5	4	3	2				

N.B. : Lors des épreuves de Foursome (seule cette phase match play sera comptabilisée au Mérite National Amateur), les 2 joueurs de l'équipe marqueront les points correspondant à leur place.

Les joueurs éliminés au 1^{er} tour d'un tournoi en match play avec une qualification en stroke play marqueront des points selon la grille ci-dessus.

6.6 MÉRITE NATIONAL JEUNES

Ce Mérite est ouvert aux joueuses et joueurs U16 de l'année en cours (catégorie d'âge maximum : « Minime 2 ») licenciés de la Fédération Française de Golf.

Le classement du Mérite National Jeunes est fonction d'une moyenne des points de performance de toutes les compétitions jouées sur les 12 derniers mois glissants.

Cette méthode de calcul a pour objectif d'inciter les joueurs à réfléchir à l'organisation de leur saison au travers d'un calendrier prévisionnel et à cibler correctement les épreuves à disputer en fonction de leur niveau de jeu. Elle est également plus proche du niveau réel du joueur tout au long de la saison et se rapproche du calcul du World Amateur Golf Ranking (WAGR / WWAGR).

Une version provisoire du Mérite National Jeunes est publiée le 1er jeudi de chaque mois, ce classement deviendra officiel le mardi suivant.

Ce mérite est disponible sur le site Internet de la ffgolf et sur Extranet en format Excel (« sport » - « export des mérites »).

Pour toute question sur ce mérite, vous pouvez nous contacter par e-mail : merite@ffgolf.org.

Épreuves comptabilisées pour le Mérite National Jeunes

- **Grand Prix Jeunes**

Voir Cahier des Charges des Grands Prix Jeunes.

- **Grand Prix National U12**

Les catégories des Grands Prix Nationaux U12 seront prédéfinies en début d'année en catégorie O (grille des points U12).

- **Grand Prix Jeunes Majeurs**

Les catégories des Grands Prix Jeunes Majeurs seront prédéfinies en début d'année en catégorie B (grille des points Benjamins/Minimes).

- **Qualifications régionales pour le Championnat de France des Jeunes** (3 maximum par ligue).

Ces épreuves doivent se dérouler en score maximum (score max 9 sur un trou) sur 2 tours au minimum (3 maximum par Ligue).

- **Championnat de France des Jeunes**

Si les catégories au Mérite National Amateur des qualifications du Championnat de France des Jeunes sont ≥ 7 alors les joueurs obtiendront les points de la catégorie B du Mérite National Jeunes pour le calcul de ce dernier.

- **Une épreuve départementale** (Pas de droit de jeu fédéral demandé).

Cette épreuve doit se dérouler en score maximum (score max 9 sur un trou). Un joueur ne peut participer qu'à une seule épreuve départementale comptabilisée au Mérite Jeunes. Cette épreuve peut se dérouler sur 1 tour (18 trous).

- **Une épreuve régionale**

Cette épreuve doit se dérouler en score maximum (score max 9 sur un trou). Un joueur ne peut participer qu'à une seule épreuve régionale comptabilisée au Mérite Jeunes. Pas de Droit de Fédéral demandé si elle est distincte d'une qualification au Championnat de France des Jeunes.

- **Promotions Interrégionales U16 Garçons et Filles**

- **Performance comptabilisée au Mérite National Amateur**

Les points de la performance sont bonifiés par 50.

Exemple : Un joueur qui termine 1^{er} lors d'un Grand Prix de Catégorie 10, marque 14 points au Mérite National Amateur, qui sont bonifiés à 700 points pour le Mérite National Jeunes.

- **Autres épreuves validées par la Direction Sportive ffgolf**

- **Épreuves Internationales U14 non comptabilisées au Mérite National Amateur**

Ces épreuves pourront obtenir jusqu'à la catégorie A.

Modalités de calcul pour le Mérite National Jeunes

Une épreuve initialement prévue sur deux tours minimum et ramenée à au moins un tour à la suite d'intempéries ou circonstances exceptionnelles est tout de même prise en compte pour le Mérite National Jeunes.

En cas d'égalité, les points des places concernées sont partagés entre les joueurs, sauf pour la première place du classement quand un play-off est organisé.

Le classement du Mérite National Jeunes est établi en faisant la somme de toutes les performances en points réalisées sur la période de référence (voir plus haut) divisée par le nombre de tournois joués. Si le nombre de tournois joués est inférieur au diviseur minimum, alors le diviseur minimum est appliqué.

Le diviseur minimum est fixé à 10 tournois pour les U12, 12 tournois pour les Benjamins et 14 tournois pour les minimes. L'ensemble du tournoi (stroke play + match play), compte comme un diviseur.

Tout joueur prenant le départ d'un tournoi, ou ne prenant pas le départ sans prévenir l'organisateur se verra appliquer un diviseur.

Exception compétitions par équipes : Aucun diviseur ne sera appliqué à un joueur ne disputant pas la totalité des tours.

Les catégories des épreuves sont numérotées de 0 à 10. Toutes les catégories distribuent des points en fonction de leur importance selon les grilles établies en annexe 1.

Pour les garçons, les 9 meilleurs minimes, les 32 meilleurs benjamins et les 32 meilleurs U12 qui rapportent le plus de points selon le tableau ci-dessous. L'addition de ces points déterminera la catégorie de l'épreuve. Une épreuve non catégorisée n'est pas prise en compte dans la somme du diviseur.

Pour les filles, les 9 meilleures minimes, les 12 meilleures benjamines et les 12 meilleures U12 qui rapportent le plus de points selon le tableau ci-dessous. L'addition de ces points déterminera la catégorie de l'épreuve. Une épreuve non catégorisée n'est pas prise en compte dans la somme du diviseur.

Règlement Général

La Direction Sportive ffgolf se réserve le droit de modifier un ou des termes de ce Règlement s'ils entraînaient une anomalie notoire (notamment la catégorie d'un tournoi, a posteriori en fonction du champ des joueurs).

Tout joueur non-licencié à la date de parution du mérite de décembre sera retiré de celui-ci.

Principe du glissement sur une année / Période de référence

Le Mérite National Jeunes prend en compte une période de 12 mois en "glissant" de mois en mois.

C'est-à-dire qu'une fois le mois de janvier N écoulé, les points obtenus lors du mois de janvier N-1 disparaissent du Mérite National Jeunes.

Ce système de classement glissant évite qu'en début de saison des bouleversements importants et injustifiés se produisent par rapport au Mérite National Jeunes de fin de saison en ne prenant en compte que les seules épreuves des premiers mois.

Conditions d'accès

Pour apparaître au Mérite National Jeunes, chaque joueur doit marquer au minimum 3 fois des points lors des 12 derniers mois.

Calcul de la catégorie

La catégorie d'une épreuve est calculée à partir de 2 joueuses pour les filles et 5 joueurs pour les garçons comptant dans le calcul de catégorisation. Si ces nombres ne sont pas atteints, l'épreuve ne rapporte aucun point pour le Mérite National Jeunes.

La catégorie est attribuée en fonction du nombre de points rapportés par l'épreuve (voir § *Points rapportés par joueur*). Ce sont tous les joueurs ayant rendu un score valide lors du 1^{er} tour qui sont pris en compte dans le calcul de la catégorie. Les joueurs forfaits ou **disqualifiés** lors du 1^{er} tour ne sont pas comptabilisés.

Classification et poids relatif des compétitions

Pour toutes les épreuves amateurs disputées en stroke play, 50 % des joueurs au maximum (arrondi au nombre supérieur) marqueront des points.

Exemple : 15 joueuses participent à un Grand Prix jeunes de catégorie 8, seulement les 8 premières marqueront des points.

Points rapportés par joueur

Un joueur rapporte des points soit par sa place au Mérite National Jeunes, soit par son index. Les points rapportés par le Mérite National Jeunes et par l'index ne sont pas cumulables.

Mérite Garçons	1-10	11-20	21-40	41-60	61-80	81-100	101-150	151-200	201-250	251-300	301-350	351-400	401-500	501-600	601-700	701 et +
Points Mérite National Jeunes	30	28	26	24	22	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10
Index arrondi Garçons	1 et mieux					2 et 3	4	5	6	7	8	9	10	11	12,13 et 14	15 et +
Points index	13					12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2

Mérite Filles	1-20	21-40	41-60	61-80	81-100	101-150	151-200	201-250	251-300	301-350	351 et +
Points Mérite National Jeunes	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10
Index arrondi Filles	0 et mieux	1 et 2	3	4	5	6,7 et 8	9,10 et 11	12,13,14 et 15	16,17,18 et 19	20 et 21	22 et +
Points Index	9	8	7	6	5	4	3	2	1.5	1	0.5

Catégories en fonction du nombre de points obtenus

Garçons	Catégorie	Filles
Moins de 70.5 pts	10	Moins de 20.5 pts
De 70.5 pts à 140 pts	9	De 20.5 pts à 40 pts
De 140.5 pts à 210 pts	8	De 40.5 pts à 60 pts
De 210.5 pts à 280 pts	7	De 60.5 pts à 80 pts
De 280.5 pts à 350 pts	6	De 80.5 pts à 100 pts
De 350.5 pts à 420 pts	5	De 100.5 pts à 120 pts
De 420.5 pts à 490 pts	4	De 120.5 pts à 140 pts
De 490.5 pts à 560 pts	3	De 140.5 pts à 160 pts
De 560.5 pts à 630 pts	2	De 160.5 pts à 180 pts
De 630.5 pts à 700 pts	1	De 180.5 pts à 200 pts
De 700.5 pts à ...	0	De 200.5 pts à ...

Annexe 1 : grille des points pour les places obtenues en stroke play Benjamins/Minimes Garçons et Filles

Place	Cat.A	Cat.B	Cat.O	Cat.1	Cat.2	Cat.3	Cat.4	Cat.5	Cat. 6	Cat. 7	Cat. 8	Cat. 9	Cat. 10
1	3960	3600	3250	2331	1665	984	697	495	352	240	168	121	81
2	2398	1998	1665	1110	740	410	275	185	120	80	55	35	25
3	1354	1128	940	625	415	230	155	105	70	45	30	20	15
4	1080	900	750	500	335	185	125	80	55	35	20	12	8
5	914	762	635	425	285	155	105	70	45	30	16	12	8
6	756	630	525	350	235	130	68	48	32	20	12	8	8
7	648	540	450	300	200	110	60	40	28	16	12	8	4
8	540	450	375	250	165	95	48	32	20	16	8	8	4
9	482	402	335	225	150	85	44	28	20	12	8	4	4
10	432	360	300	200	135	75	40	28	16	12	8	4	4
11	396	330	220	148	100	56	36	24	16	12	8	4	
12	374	312	208	136	92	52	32	24	16	12	8	4	
13	346	288	192	128	84	48	32	20	16	8	8	4	
14	331	276	184	124	80	44	32	20	12	8	4	4	
15	317	264	176	116	80	44	28	20	12	8	4	4	
16	242	202	168	112	76	40	28	20	12	8	4		
17	236	197	164	108	72	40	28	16	12	8	4		
18	225	187	156	104	68	40	24	16	12	8	4		
19	213	178	148	100	68	36	24	16	12	8	4		
20	207	173	144	96	64	36	24	16	12	8	4		
21	202	168	140	92	60	36	24	16	12	8			
22	196	163	136	92	60	32	24	16	8	8			
23	190	158	132	88	60	32	20	16	8	8			
24	184	154	128	84	56	32	20	16	8	8			
25	179	149	124	84	56	32	20	12	8	8			
26	173	144	120	80	52	28	20	12	8				
27	167	139	116	80	52	28	20	12	8				
28	167	139	116	76	52	28	20	12	8				
29	161	134	112	72	48	28	20	12	8				
30	156	130	108	72	48	28	16	12	8				
31	150	125	104	68	44	24	16	12					
32	144	120	100	68	44	24	16	12					
33	138	115	96	64	44	24	16	12					
34	132	110	92	60	40	24	16	12					
35	132	110	92	60	40	24	16	8					
36	127	106	88	60	40	20	16						
37	121	101	84	56	36	20	16						
38	121	101	84	56	36	20	12						
39	115	96	80	52	36	20	12						
40	115	96	80	52	36	20	12						
41	109	91	76	52	32	20							
42	104	86	72	48	32	20							
43	104	86	72	48	32	16							
44	98	82	68	44	32	16							
45	98	82	68	44	28	16							
46	86	72	60	44	28	16							
47	86	72	60	40	28	16							
48	86	72	60	40	28	16							
49	81	67	56	36	24	12							
50	81	67	56	36	24	12							

Annexe 1 : grille des points pour les places obtenues en stroke play U12 Garçons et Filles

Place	Cat.A	Cat.B	Cat.O	Cat.1	Cat.2	Cat.3	Cat.4	Cat.5	Cat. 6	Cat. 7	Cat. 8	Cat. 9	Cat. 10
1	2148	1876	1625	1166	833	493	349	248	177	120	84	62	41
2	1301	1041	833	555	370	205	138	93	60	40	28	18	13
3	734	588	470	313	208	115	78	53	35	23	15	10	8
4	586	469	375	250	168	93	63	40	28	18	10	6	4
5	496	397	318	213	143	78	53	35	23	15	8	6	4
6	410	328	263	175	118	65	34	24	16	10	6	4	4
7	352	281	225	150	100	55	30	20	14	8	6	4	2
8	293	234	188	125	83	48	24	16	10	8	4	4	2
9	262	209	168	113	75	43	22	14	10	6	4	2	2
10	234	188	150	100	68	38	20	14	8	6	4	2	2
11	215	172	110	74	50	28	18	12	8	6	4	2	
12	203	163	104	68	46	26	16	12	8	6	4	2	
13	188	150	96	64	42	24	16	10	8	4	4	2	
14	180	144	92	62	40	22	16	10	6	4	2	2	
15	172	138	88	58	40	22	14	10	6	4	2	2	
16	131	105	84	56	38	20	14	10	6	4	2		
17	128	103	82	54	36	20	14	8	6	4	2		
18	122	98	78	52	34	20	12	8	6	4	2		
19	116	93	74	50	34	18	12	8	6	4	2		
20	113	90	72	48	32	18	12	8	6	4	2		
21	109	88	70	46	30	18	12	8	6	4			
22	106	85	68	46	30	16	12	8	4	4			
23	103	83	66	44	30	16	10	8	4	4			
24	100	80	64	42	28	16	10	8	4	4			
25	97	78	62	42	28	16	10	6	4	4			
26	94	75	60	40	26	14	10	6	4				
27	91	73	58	40	26	14	10	6	4				
28	91	73	58	38	26	14	10	6	4				
29	88	70	56	36	24	14	10	6	4				
30	84	68	54	36	24	14	8	6	4				
31	81	65	52	34	22	12	8	6					
32	78	63	50	34	22	12	8	6					
33	75	60	48	32	22	12	8	6					
34	72	58	46	30	20	12	8	6					
35	72	58	46	30	20	12	8	4					
36	69	55	44	30	20	10	8						
37	66	53	42	28	18	10	8						
38	66	53	42	28	18	10	6						
39	63	50	40	26	18	10	6						
40	63	50	40	26	18	10	6						
41	59	48	38	26	16	10							
42	56	45	36	24	16	10							
43	56	45	36	24	16	8							
44	53	43	34	22	16	8							
45	53	43	34	22	14	8							
46	47	38	30	22	14	8							
47	47	38	30	20	14	8							
48	47	38	30	20	14	8							
49	44	35	28	18	12	6							
50	44	35	28	18	12	6							

6.7 MÉRITE NATIONAL MID-AMATEURS

Le Mérite National Mid-Amateurs est ouvert aux licenciés de 25 ans et + de la Fédération Française de Golf. Tout joueur non-licencié à la date de parution du mérite de décembre sera retiré de celui-ci.

Le classement du Mérite National Mid-Amateurs est fonction d'une moyenne des points de performance de toutes les compétitions jouées sur les 12 derniers mois glissants.

Cette méthode de calcul a pour objectif d'inciter les joueurs à réfléchir à l'organisation de leur saison au travers d'un calendrier prévisionnel et à cibler correctement les épreuves à disputer en fonction de leur niveau de jeu. Elle est également plus proche du niveau réel du joueur tout au long de la saison et se rapproche du calcul du World Amateur Golf Ranking (WAGR / WWAGR).

Une version provisoire du Mérite National Mid-Amateurs est publiée le 1er jeudi de chaque mois, ce classement deviendra officiel le mardi suivant.

Ce mérite est disponible sur le site Internet de la ffgolf et sur Extranet en format Excel (« sport » - « export des mérites »).

Pour toute question sur ce mérite, vous pouvez nous contacter par e-mail : merite@ffgolf.org.

Compétitions prises en compte

Les épreuves permettant aux licenciés de marquer des points dans le Mérite National Mid-Amateurs sont les suivantes :

- Classics Mid-Amateurs ;
- Épreuves Mid-Amateurs figurant au Calendrier National Amateur ;
- Performance comptabilisée au Mérite National Amateur ;
- Autres épreuves validées par la Direction Sportive ffgolf.

Pour les épreuves nationales par équipes y compris les Promotions Interrégionales, seuls les joueurs ayant joué les 2 tours pourront marquer des points dans le Mérite National Mid-Amateurs.

Une épreuve initialement prévue sur au moins 2 tours et ramenée à un tour à la suite d'intempéries ou circonstances exceptionnelles est tout de même prise en compte pour le Mérite National Mid-Amateurs.

Modalités de calcul

Une épreuve initialement prévue sur deux tours minimum et ramenée à au moins un tour à la suite d'intempéries ou circonstances exceptionnelles est tout de même prise en compte pour le Mérite National Mid-Amateurs.

Le classement du Mérite National Mid-Amateurs est établi en faisant la somme de toutes les performances en points réalisés sur la période de référence (voir plus haut) divisée par le nombre de tournois joués. Si le nombre de tournois joués est inférieur au diviseur minimum, alors le diviseur minimum est appliqué.

Le diviseur minimum est fixé à **5 tournois** joués chez les **Dames**, et **6 tournois** chez les **Messieurs**.

Tout joueur prenant le départ d'un tournoi ou ne prenant pas le départ sans prévenir l'organisateur se verra appliquer un diviseur.

Exception (compétitions par équipes) : aucun diviseur ne sera appliqué à un joueur ne disputant pas la totalité des tours.

En cas d'égalité, les points des places concernées sont partagés entre les joueurs, sauf pour la première place du classement quand un play off est organisé.

Pour toutes les épreuves, 50 % des joueurs au maximum (arrondi au nombre supérieur) marquent des points.

Exemple : 15 joueurs participent à un Classic Mid-Amateurs de catégorie 10, seulement les 8 premiers marquent des points.

Les catégories des tournois sont numérotées de 0 à 10. Toutes les catégories distribuent des points en fonction de leur importance selon la grille établie en annexe 1.

Les points acquis par des Mid-Amateurs au Mérite National Amateur sont comptés avec un coefficient 20 (10 points acquis dans le Mérite National Amateur vaudront 200 points au Mérite National Mid-Amateurs). Pour toutes les épreuves comptant pour le Mérite National Amateur, les points attribués aux joueurs seront ceux du barème où le joueur marque le plus de points.

6.7 MÉRITE NATIONAL MID-AMATEURS

Exception : Les divisions Mid-Amateurs Dames et Messieurs ne sont pas comptés avec un coefficient de 20. Les points attribués au Mérite National Mid-Amateurs lors de ces compétitions seront ceux attribués par la catégorie Mid-Amateurs calculée.

Principe du glissement sur une année / Période de référence

Le Mérite National Mid-Amateurs prend en compte une période de 12 mois en "glissant" de mois en mois.

C'est-à-dire qu'une fois le mois de janvier N écoulé, les points obtenus lors du mois de janvier N-1 disparaissent du Mérite National Mid-Amateurs.

Ce système de classement glissant évite qu'en début de saison des bouleversements importants et injustifiés se produisent par rapport au Mérite National Mid-Amateurs de fin de saison en ne prenant en compte que les seules épreuves des premiers mois.

Conditions d'accès

Pour apparaître au Mérite National Mid-Amateurs, chaque joueur doit marquer au minimum 3 fois des points lors des 12 derniers mois.

Classification et poids relatif des compétitions

La classification des tournois par catégorie est évolutive d'année en année en fonction du niveau de chaque compétition. Selon la catégorie du tournoi, le nombre de places attribuant des points et les points affectés à chaque place est variable et font l'objet des grilles d'attribution de points établies dans l'annexe 1.

Calcul de la catégorie

Lorsqu'elle n'est pas prédéfinie, la catégorie d'une épreuve est calculée à partir de 2 joueuses pour les Dames et 12 joueurs pour les Messieurs. Si ces valeurs minimales ne sont pas atteintes, l'épreuve n'est pas prise en compte pour le Mérite National Mid-Amateurs.

Une épreuve non-catégorisée ne sera pas prise en compte dans la somme du diviseur.

La catégorie est attribuée en fonction du nombre de points rapportés par les joueurs.

Ce sont les joueurs ayant rendu un score valide lors du 1^{er} tour qui sont pris en compte dans le calcul de la catégorie. Les joueurs forfaits ou **disqualifiés** lors du 1^{er} tour ne sont pas comptabilisés.

Pour les Messieurs, les 30 meilleurs joueurs dans l'ordre du dernier classement du Mérite National Mid-Amateur puis de l'index rapportent selon le tableau ci-dessous un certain nombre de points. L'addition de ces points détermine la catégorie de l'épreuve.

Pour les Dames, les 15 meilleures joueuses dans l'ordre du dernier classement du Mérite National Mid-Amateur puis de l'index rapportent selon le tableau ci-dessous un certain nombre de points. L'addition de ces points détermine la catégorie de l'épreuve.

6.7 MÉRITE NATIONAL MID-AMATEURS

Points rapportés par joueur

Un joueur rapporte des points soit par sa place au Mérite National Mid-Amateurs, soit par son index. Les points rapportés par le Mérite National Mid-Amateurs et par l'index ne sont pas cumulables.

Mérite National Mid-Amateurs Messieurs	1-10	11-20	21-30	31-40	41-50	51-100	101- 150	151-200	201-300	301 et +
Points	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17
Index arrondi Messieurs	< 0	0	1	2	3	4	5	6	7	
Points	16	15	14	13	12	11	10	9	8	

Mérite National Mid-Amateurs Dames	1-10	11-25	26-50	51-100	101-150	151-250	251 et +					
Points	26	25	24	23	22	21	20					
Index arrondi Dames	< 0	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Points	20	18	16	14	12	10	8	6	4	3	2	1

Catégories en fonction du nombre de points obtenus		
Messieurs	Catégorie	Dames
moins de 100 pts	10	moins de 21 pts
de 100 pts à 145 pts	9	de 21 pts à 40 pts
de 146 pts à 190 pts	8	de 41 pts à 60 pts
de 191 pts à 245 pts	7	de 61 pts à 80 pts
de 246 pts à 300 pts	6	de 81 pts à 110 pts
de 301 pts à 360 pts	5	de 111 pts à 150 pts
de 361 pts à 420 pts	4	de 151 pts à 200 pts
de 421 pts à 480 pts	3	de 201 pts à 250 pts
de 481 pts à 550 pts	2	de 251 pts à 300 pts
de 551 pts à 620 pts	1	de 301 pts à 350 pts
plus de 620 pts	0	plus de 350 pts

Annexe 1 : grille des points pour les places obtenues en stroke play Dames et Messieurs

Place	Cat.0	Cat.1	Cat.2	Cat.3	Cat.4	Cat.5	Cat. 6	Cat. 7	Cat. 8	Cat. 9	Cat. 10
1	1000	666	444	246	164	110	74	48	32	22	14
2	666	444	296	164	110	74	48	32	22	14	10
3	376	250	166	92	62	42	28	18	12	8	6
4	300	200	134	74	50	32	22	14	10	6	4
5	254	170	114	62	42	28	18	12	8	6	4
6	210	140	94	52	34	24	16	10	6	4	4
7	180	120	80	44	30	20	14	8	6	4	2
8	150	100	66	38	24	16	10	8	4	4	2
9	134	90	60	34	22	14	10	6	4	2	2
10	120	80	54	30	20	14	8	6	4	2	2
11	110	74	50	28	18	12	8	6	4	2	
12	104	68	46	26	16	12	8	6	4	2	
13	96	64	42	24	16	10	8	4	4	2	
14	92	62	40	22	16	10	6	4	2	2	
15	88	58	40	22	14	10	6	4	2	2	
16	84	56	38	20	14	10	6	4	2		
17	82	54	36	20	14	8	6	4	2		
18	78	52	34	20	12	8	6	4	2		
19	74	50	34	18	12	8	6	4	2		
20	72	48	32	18	12	8	6	4	2		
21	70	46	30	18	12	8	6	4			
22	68	46	30	16	12	8	4	4			
23	66	44	30	16	10	8	4	4			
24	64	42	28	16	10	8	4	4			
25	62	42	28	16	10	6	4	4			
26	60	40	26	14	10	6	4				
27	58	40	26	14	10	6	4				
28	58	38	26	14	10	6	4				
29	56	36	24	14	10	6	4				
30	54	36	24	14	8	6	4				
31	52	34	22	12	8	6					
32	50	34	22	12	8	6					
33	48	32	22	12	8	6					
34	46	30	20	12	8	6					
35	46	30	20	12	8	4					
36	44	30	20	10	8						
37	42	28	18	10	8						
38	42	28	18	10	6						
39	40	26	18	10	6						
40	40	26	18	10	6						
41	38	26	16	10							
42	36	24	16	10							
43	36	24	16	8							
44	34	22	16	8							
45	34	22	14	8							
46	30	22	14	8							
47	30	20	14	8							
48	30	20	14	8							
49	28	18	12	6							
50	28	18	12	6							

6.8 MÉRITE NATIONAL SENIORS

Le Mérite National Seniors est ouvert aux licenciés de 50 ans et plus de la Fédération Française de Golf.

Tout joueur non-licencié à la date de parution du mérite de décembre sera retiré de celui-ci.

La CSN et la Direction Technique Nationale se réservent la possibilité de modifier un ou des termes de ce Règlement s'ils entraînaient une anomalie notoire (notamment la catégorie d'un tournoi, a posteriori, en fonction du champ de joueurs).

Le classement du Mérite National Seniors est fonction d'une moyenne des points de performance de toutes les compétitions jouées sur les 12 derniers mois glissants.

Cette méthode de calcul a pour objectif d'inciter les joueurs à réfléchir à l'organisation de leur saison au travers d'un calendrier prévisionnel et à cibler correctement les épreuves à disputer en fonction de leur niveau de jeu. Elle est également plus proche du niveau réel du joueur tout au long de la saison et se rapproche du calcul du World Amateur Golf Ranking (WAGR / WWAGR).

Une version provisoire du Mérite National Seniors est publiée le 1er jeudi de chaque mois, ce classement deviendra officiel le mardi suivant.

Ce mérite est disponible sur le site Internet de la ffgolf et sur Extranet en format Excel (« sport » - « export des mérites »).

Pour toute question sur ce mérite, vous pouvez nous contacter par e-mail : merite@ffgolf.org.

Compétitions prises en compte

Les épreuves permettant aux licenciés de marquer des points dans le Mérite National Seniors sont les suivantes :

- Trophées Seniors ;
- Grands Prix Seniors Sélectifs ;
- Trophées Seniors 2 et Seniors 3 ;
- Épreuves comptant pour le Mérite National Amateur ;
- Épreuves comptant pour le Mérite National Mid-Amateurs ;
- Autres épreuves validées par la Direction Sportive ffgolf.

Pour les épreuves nationales par équipes y compris les Promotions Interrégionales, seuls les joueurs ayant joué les 2 tours pourront marquer des points dans le Mérite National Seniors.

Modalités de calcul pour le Mérite National Seniors

Une épreuve initialement prévue sur au moins 2 tours et ramenée à un tour à la suite d'intempéries ou circonstances exceptionnelles est tout de même prise en compte pour le Mérite National Seniors.

Le classement du Mérite National Seniors est établi en faisant la somme de toutes les performances en points réalisés sur la période de référence (voir plus haut) divisée par le nombre de tournois joués. Si le nombre de tournois joués est inférieur au diviseur minimum, alors le diviseur minimum est appliqué.

Le diviseur minimum est fixé à **6 tournois** joués chez les **Dames**, et **8 tournois** chez les **Messieurs**.

Tout joueur prenant le départ d'un tournoi ou **disqualifié** se verra appliquer un diviseur.

Exception (compétitions par équipes) : aucun diviseur ne sera appliqué à un joueur ne disputant pas la totalité des tours.

En cas d'égalité, les points des places concernées sont partagés entre les joueurs, sauf pour la première place du classement quand un play off est organisé.

Pour toutes les épreuves, 50 % des joueurs au maximum (arrondi au nombre supérieur) marquent des points.

Exemple : 15 joueurs participent à un Trophée Seniors de catégorie 10, seulement les 8 premiers marquent des points.

Les catégories des tournois sont numérotées de 0 à 10. Toutes les catégories distribuent des points en fonction de leur importance selon les grilles établies en annexe 1.

Les points acquis par des seniors au Mérite National Amateur (lors d'une épreuve sanctionnant le Mérite National Amateur) sont comptés avec un coefficient 20 (10 points acquis dans le Mérite National Amateur vaudront 200 points au Mérite National Seniors). Pour toutes les épreuves comptant pour le Mérite National Amateur, les points attribués aux joueurs seront ceux du barème où le joueur marque le plus de points.

6.8 MÉRITE NATIONAL SENIORS

Exception : Les divisions Seniors Dames / Messieurs et Seniors 2 et 3 ne sont pas comptés avec un coefficient de 20. Les points attribués au Mérite National Seniors lors de ces compétitions seront ceux attribués par la catégorie Seniors calculée.

Les points acquis par des seniors au Mérite National Mid-Amateurs (lors d'une épreuve sanctionnant en priorité le Mérite Mid-amateurs), rapporteront le même nombre de points au Mérite National Seniors.

Principe du glissement sur une année

Le Mérite National Seniors prend en compte une période de 12 mois en "glissant" de mois en mois. C'est-à-dire qu'une fois le mois de janvier N écoulé, les points obtenus lors du mois de janvier N-1 disparaissent du Mérite National Mid-Amateurs.

Ce système de classement glissant évite qu'en début de saison des bouleversements importants et injustifiés se produisent par rapport au Mérite National Seniors de fin de saison en ne prenant en compte que les seules épreuves des premiers mois.

Conditions d'accès

Pour apparaître au Mérite National Seniors, chaque joueur doit marquer au minimum 3 fois des points lors des 12 derniers mois.

Classification et poids relatif des compétitions

La classification des tournois par catégorie est évolutive d'année en année en fonction du niveau de chaque compétition. Selon la catégorie du tournoi, le nombre de places attribuant des points et les points affectés à chaque place est variable et font l'objet des grilles d'attribution de points établies dans les annexes 1.

Calcul de la catégorie

Lorsqu'elle n'est pas prédéfinie, la catégorie d'une épreuve est calculée à partir de 4 joueuses pour les Dames et 12 joueurs chez les Messieurs. Si ces valeurs minimales ne sont pas atteintes, l'épreuve n'est pas prise en compte pour le Mérite National Seniors.

La catégorie est attribuée en fonction du nombre de points rapportés par l'épreuve.

Ce sont les joueurs ayant rendu un score valide lors du 1er tour qui sont pris en compte dans le calcul de la catégorie.

Les joueurs forfaits ou **disqualifiés** lors du 1er tour ne sont pas comptabilisés.

Pour les Messieurs, les 30 meilleurs joueurs dans l'ordre du dernier classement du Mérite National Seniors puis de l'index rapportent selon le tableau ci-dessous un certain nombre de points. L'addition de ces points détermine la catégorie de l'épreuve.

Pour les Dames, les 15 meilleures joueuses dans l'ordre du dernier classement du Mérite National Seniors puis de l'index rapportent selon le tableau ci-dessous un certain nombre de points. L'addition de ces points détermine la catégorie de l'épreuve.

Points rapportés par joueur

Un joueur rapporte des points soit par sa place au Mérite National Seniors, soit par son index. Les points rapportés par le Mérite National Seniors et par l'index ne sont pas cumulables.

Mérite National Seniors Messieurs	1-10	11-20	21-30	31-40	41-50	51-60	61-70	71-80	81-90	91-100	101-150	151-200	201-300	301 et +
Points	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13
Index arrondi Messieurs	< 0	0	1	2	3	4	5	6	7					
Points	12	11	10	9	8	7	6	5	4					

6.8 MÉRITE NATIONAL SENIORS

Mérite National Seniors Dames	1-10	11-25	26-50	51-100	101-150	151-250	251 et +					
Points	26	25	24	23	22	21	20					
Index arrondi Dames	< 0	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Points	20	18	16	14	12	10	8	6	4	3	2	1

<u>Catégories en fonction du nombre de points obtenus</u>		
Messieurs	Catégorie	Dames
moins de 110 pts	10	moins de 25 pts
de 110 pts à 170 pts	9	de 25 pts à 50 pts
de 171 pts à 230 pts	8	de 51 pts à 75 pts
de 231 pts à 290 pts	7	de 76 pts à 100 pts
de 291 pts à 350 pts	6	de 101 pts à 130 pts
de 351 pts à 410 pts	5	de 131 pts à 160 pts
de 411 pts à 470 pts	4	de 161 pts à 210 pts
de 471 pts à 530 pts	3	de 211 pts à 260 pts
de 531 pts à 590 pts	2	de 261 pts à 310 pts
de 591 pts à 650 pts	1	de 311 pts à 360 pts
plus de 650 pts	0	plus de 360 pts

Les Grands Prix Seniors sélectifs, les Internationaux de France Seniors, et les Championnats de France Seniors sont des épreuves sélectives pour les équipes de France Seniors et font l'objet d'un règlement particulier qui a un calcul de points et de catégories spécifiques. En revanche, pour les mérites, les points enregistrés lors de ces épreuves sélectives seront ceux repris dans ce règlement général.

Annexe 1 : grille des points pour les places obtenues en stroke play Dames et Messieurs

Place	Cat.0	Cat.1	Cat.2	Cat.3	Cat.4	Cat.5	Cat. 6	Cat. 7	Cat. 8	Cat. 9	Cat. 10
1	1000	666	444	246	164	110	74	48	32	22	14
2	666	444	296	164	110	74	48	32	22	14	10
3	376	250	166	92	62	42	28	18	12	8	6
4	300	200	134	74	50	32	22	14	10	6	4
5	254	170	114	62	42	28	18	12	8	6	4
6	210	140	94	52	34	24	16	10	6	4	4
7	180	120	80	44	30	20	14	8	6	4	2
8	150	100	66	38	24	16	10	8	4	4	2
9	134	90	60	34	22	14	10	6	4	2	2
10	120	80	54	30	20	14	8	6	4	2	2
11	110	74	50	28	18	12	8	6	4	2	
12	104	68	46	26	16	12	8	6	4	2	
13	96	64	42	24	16	10	8	4	4	2	
14	92	62	40	22	16	10	6	4	2	2	
15	88	58	40	22	14	10	6	4	2	2	
16	84	56	38	20	14	10	6	4	2		
17	82	54	36	20	14	8	6	4	2		
18	78	52	34	20	12	8	6	4	2		
19	74	50	34	18	12	8	6	4	2		
20	72	48	32	18	12	8	6	4	2		
21	70	46	30	18	12	8	6	4			
22	68	46	30	16	12	8	4	4			
23	66	44	30	16	10	8	4	4			
24	64	42	28	16	10	8	4	4			
25	62	42	28	16	10	6	4	4			
26	60	40	26	14	10	6	4				
27	58	40	26	14	10	6	4				
28	58	38	26	14	10	6	4				
29	56	36	24	14	10	6	4				
30	54	36	24	14	8	6	4				
31	52	34	22	12	8	6					
32	50	34	22	12	8	6					
33	48	32	22	12	8	6					
34	46	30	20	12	8	6					
35	46	30	20	12	8	4					
36	44	30	20	10	8						
37	42	28	18	10	8						
38	42	28	18	10	6						
39	40	26	18	10	6						
40	40	26	18	10	6						
41	38	26	16	10							
42	36	24	16	10							
43	36	24	16	8							
44	34	22	16	8							
45	34	22	14	8							
46	30	22	14	8							
47	30	20	14	8							
48	30	20	14	8							
49	28	18	12	6							
50	28	18	12	6							

6.9 MÉRITE NATIONAL DES AS D'ENTREPRISE

Depuis 2006, la Commission du Golf d'Entreprise a mis en place un Mérite des AS d'Entreprise dans le but de récompenser l'association la plus méritante au travers de ses résultats sportifs.

GRILLE DES POINTS

DIVISIONS	
Promotion 17 ^e et plus	75 pts
Promotion de 9 ^e à 16 ^e place	100 pts
Descente en Promotion	
Montée en 3 ^e division	200 pts
Maintien en 3 ^e division	
Descente en 3 ^e division	
Montée en 2 ^e division	400 pts
Maintien en 2 ^e division	
Descente en 2 ^e division	
Montée 1 ^{ère} division	500 pts
Maintien en 1 ^{ère} division	
¼ finaliste 1 ^{ère} division	650 pts
½ finaliste 1 ^{ère} division	700 pts
Finaliste 1 ^{ère} division	750 pts
Vainqueur 1 ^{ère} division	800 pts

Note : en cas de non-participation ou de **disqualification** à une division, les points ne seront pas comptabilisés.

CHAMPIONNAT FÉDÉRAL (Messieurs et Dames)	
Participation à la Finale nationale	5 pts
10 ^e	10 pts
9 ^e	15 pts
8 ^e	25 pts
7 ^e	50 pts
6 ^e	75 pts
5 ^e	100 pts
4 ^e	150 pts
3 ^e	200 pts
2 ^e	250 pts
Vainqueur	300 pts

Note : La même grille de points est utilisée pour le classement Messieurs et pour le classement Dames.

Départage : en cas d'égalité entre 2 Clubs pour la victoire finale, le départage se fera sur les points acquis dans les divisions en premier rang, sur la Coupe de France en second rang puis sur le Championnat de Golf sur Pitch & Putt en troisième rang.

COUPE DE FRANCE	
26 ^e et plus	40 pts
21 ^e à 25 ^e	60 pts
16 ^e à 20 ^e	80 pts
13 ^e à 15 ^e	100 pts
10 ^e à 12 ^v	150 pts
7 ^e à 9 ^e	200 pts
4 ^e à 6 ^e	250 pts
3 ^e	400 pts
2 ^e	600 pts
Vainqueur	800 pts

PITCH & PUTT	
Participation à une qualification régionale	10 pts
Participation à la Finale nationale	40 pts
8 ^e	60 pts
7 ^e	80 pts
6 ^e	100 pts
5 ^e	150 pts
4 ^e	200 pts
3 ^e	300 pts
2 ^e	400 pts
Vainqueur	500 pts

CHALLENGE 36+	
Participation	15 pts

Coupe GANAY - Qualification - Championnat de France Amateurs Messieurs	188
Coupe GAVEAU - Qualification - Championnat de France Amateurs Dames	182
Coupe Pierre DESCHAMPS - Championnat de France Amateurs Dames	182
Coupe Yan LE QUELLEC - Championnat de France Minimes Garçons	176
Coups reçus - Table	321
Course à la ficelle	237
Course au drapeau	237
Dames - Epreuves en simple	179
Départage des ex-æquo	271
Départs - Tirage - Recommandations	244
Départs, cadence de jeu et interruption de jeu- Recommandations	263
Drapeaux - Emplacement	257
Eclectic	237
Emplacement des drapeaux	257
Encadrement sportif	291
Epreuves en simple Messieurs	184
Etalonnage des terrains	220
Evolution de l'index	324
F.F.S.U.	194
Fiche d'urgence médicale	84
Fiche de composition des équipes	85
Formation - Arbitres	294
Formation d'Animateurs Sportifs Bénévoles de Club	311
Formation d'Arbitre de Ligue - Inscription	299
Formation d'Organisateur d'Epreuves de Club (OBEC)	301
Formes de jeu - Les différentes formes de jeu	235
Formes de jeu officielles et non officielles	236
Foursome	236
Gestion centralisée des index	332
Golf d'Entreprise - Règlements	199
GRAND PRIX JEUNES MAJEUR U14 Erreur ! Ce n'est pas un signet valable dans l'entrée sur la page 172, 172, Erreur !	
Greensome	236
Handicap de jeu - Calcul	318
Homologation d'un Golf Pitch & Putt	219
Homologation des terrains	218
Homologation provisoire	218
Imtempéries et interruption de jeu	263
Index - Calcul	318
Interligues U12	87
Internationaux de France DE DOUBLE SENIORS MESSIEURS	193
Jeunes - Epreuves en simple	167
Licence or	333
Longueur des terrains - Recommandations pour les jeunes	254
Marquage du terrain	228
Marques de départs - Recommandations	253
Match Play - Forme de Jeu	235
MATCH PLAY A QUATRE BALLE	236
Match Play à trois balles	236
Mérite National Amateur	343
Mérite National des AS d'Entreprise	362
Mérite National des Clubs	334, 337
Mérite National Jeunes	349
Mérite National Mid-Amateurs	354
Mérite National Performance des écoles de golf	341
Mérite National Seniors	358
Messieurs - Epreuves en simple	184
Mesure du terrain	222
Numéros utiles	7

Organisateur BENEVOLES d'Epreuves de Club (OBEC) - Fonctions - Formation	301
Par total du terrain - Homologation	217
Patsome	236
Piquetage et marquage du terrain	228
Positionnement des marques sur le terre de départ	256
Preparation du terrain pour une épreuve fédérale	229
Pro-Am/Am-Am - Forme de jeu	237
Réclamation	272
Recommandations de la longueur des terrains pour les jeunes	254
Règlement d'une épreuve type	239
Règlements épreuves - Autres épreuves individuelles	195
Règlements épreuves - Autres épreuves par équipes	163
Règlements épreuves - En double	190
Règlements épreuves - En simple Dames	179
Règlements épreuves - En simple Jeunes	167
Règlements épreuves - En simple Messieurs	184
Règlements épreuves - Golf d'Entreprise	199
Règles Locales Type	242
Repères de distance - Mesure du terrain	222
Résultats et réclamations	271
Ringer Score	237
S.S.S et le Slope	318
Scramble - Forme de jeu	237, 238
Scratch Score Standard (S.S.S)	218
Stableford - Calcul	323
Statut Amateur	287
Statut d'un score en compétition	331
Stroke Play - Forme de Jeu	235
Table des coups reçus	321
Threesome	236
Tirage des départs - Recommandations	244
Trophée Brigitte VARANGOT - 1 ^{ère} division U16 Filles	89
Trophée Catherine LACOSTE - Championnat de France U12 Filles	169
Trophée Cécile de ROTHCHILD - Internationaux de France stroke play Dames	179
Trophée Claude-Roger CARTIER - Internationaux de France Juniors Filles	167
Trophée COTNAREANU - 1 ^{ère} division Mid-Amateurs Dames	108
Trophée Crocodile - Championnat de France U12 Garçons	169
Trophée DAUBERVILLE - Championnat de France Seniors Messieurs	189
Trophée de la Commission Féminine - 1^{ère} division Seniors Dames	114
Trophée ESMOND - Internationaux de France Juniors Filles	167
Trophée Gérard CROUZAT REYNES - Mérite National Espoir des écoles de golf	338
Trophée Gérard CROUZAT REYNES - Mérite National Performance des écoles de golf	341
Trophée GOLFER'S CLUB - 1^{ère} division Dames	101
Trophée GOUNOUILHOU - 1^{ère} division Messieurs	122
Trophée Jacques LEGLISE - Championnat de France Amateurs Messieurs	188
Trophée Jean LIGNEL - Coupe de France par équipes Messieurs	162
Trophée Jean-Claude BAVIERE - Championnat de France Handigolf	195
Trophée Jean-Louis DUPONT - 1^{ère} division U16 Garçons	94
Trophée Jean-Pierre PEUGEOT - 1 ^{ère} division Entreprise	201
Trophée Jean-Pierre PEUGEOT - 2 ^{ème} division Entreprise	202
Trophée MAHE - Internationaux de France Seniors 2 Messieurs	187
Trophée Marie Christine UBALD BOCQUET - Mérite National Amateur	343
Trophée Michel CARLHAN - Internationaux de France Cadets Garçons	168
Trophée Philippe MARTIN - Mérite National Amateur	343
Trophée Pierre Etienne GUYOT - 1^{ère} division des équipes 2 Messieurs	129
Trophée PUIFORCAT - 1^{ère} division Mid-Amateurs Messieurs	136
Trophée Raymond FANEN - Coupe de France Entreprise	205, 211
Trophée ROYAL-BLACKHEATH - Foursome Messieurs	192
Trophée SAINT GERMAIN - Foursome Dames	191
Trophée SAINT SAUVEUR - 1 ^{ère} division Seniors Messieurs	146
Trophée THION DE LA CHAUME - Foursomes Mixte	190, 193
Trousse non médicale	286
Vitesse des greens - Mesure	262

